L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

SYNTHÈSE COLLECTIVE

Dirigée par HENRI BERR

LE MONDE ROMAIN

Avec 2 planches hors texte, 11 cartes dans le texte et 1 hors texte.

PAR

VICTOR CHAPOT

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS
CHARGÉ DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

LA RENAISSANCE DU LIVRE
78, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 78, PARIS

1927

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés pour tous pays.

Copyright by La Renaissance du Livre, 1927.

AVANT-PROPOS

L'EMPIRE ROMAIN ET LE MONDE

Le présent volume tout à la fois clôt la série romaine et se rattache étroitement au dernier de la série grecque, l'Impérialisme macédonien et l'Hellénisation de l'Orient.

Dans la série romaine, il fait pendant au tome XVI. Rappelons ici ce que nous disions dans l'Avant-Propos de l'Italie primitive et les débuts de l'Impérialisme romain : *« Ce qu'on sait de l'Italie primitive, la naissance de Rome, sa croissance l'extension de son activité conquérante, l'assimilation graduelle des peuples italiens, puis méditerranéens, voilà la matière du volume qui* ouvre *et de celui qui* ferme *cette série » (p. V).*

D'autre part, le Monde romain *nous montre la continuité de cet effort d'unification humaine qui faisait l'intérêt principal du tome XV,* l'Impérialisme macédonien (1). *On peut même dire que, dans son ensemble, notre première Section contient une « histoire des empires », qui aboutit à l'Empire des empereurs romains, — l'Empire « par excellence », selon l'expression de V. Chapot, la plus puissante organisation*

(1) *Voir* Avant-Propos, *pp. VI, XV.*

qu'ait connue l'antiquité, suprême résultat de qualités pratiques qu'ont mises en lumière plusieurs des précédents volumes (1).

Originellement paysan, épris d'ordre, traditionaliste, mais observateur, accessible à l'expérience, enclin à respecter chez les autres, ou même à adopter pour son compte, tout ce qui pouvait servir la discipline sociale, le Romain a été conduit à établir des rapports réglés entre un nombre d'hommes toujours croissant. Nous avons vu son empire s'étendre, au début, par le concours des circonstances et par la force même des choses — campagnes préventives, préoccupations de « couverture », besoins d'ordre économique, entraînement militaire — plutôt que par une volonté impérialiste et d'après un plan préconçu. Nous avons constaté que, devant les meilleures occasions, le Sénat avait parfois des hésitations prudentes, — jusqu'au jour où les ambitions individuelles, l'appétit de gloire ou de lucre (qui toujours, d'ailleurs, ont dû jouer quelque rôle) s'avivèrent et emportèrent définitivement les résistances : « L'expansion continue de la puissance romaine était la condition première de toute domination personnelle (2). » *L'impérialisme alors devint conscient, — mais un impérialisme assez complexe dans ses éléments. On le voit bien avec César, qui n'est pas sans ressembler à Alexandre et sans se souvenir de lui : comme le conquérant macédonien, il est mû à la fois par la passion égoïste et par des tendances généreuses, des « aspirations vers une monarchie universelle, effaçant les distinctions de races et faisant tomber entre les peuples les barrières* (3) ». *En rappelant ici, dans un raccourci vigoureux, les accroissements successifs de l'Empire, V. Chapot montre que Rome, à partir d'un certain point de son développement, n'a pas*

(1) *Voir tomes XVI, p. VI, XVII, pp. VII, ; XIX, p. IX.*
(2) CHAPOT, *p. 43.*
(3) CHAPOT, *ibid.*

grandi par les seules conquêtes : comme elle étendait la paix sur le monde conquis, la séduction de cette paix, les bienfaits de l'organisation forte ont déterminé des rois à lui léguer leur royaume en mourant (1).

Après la période préparatoire du Principat, ce que L. Homo appelle le « Dominat » inaugure une forme de gouvernement nettement appropriée aux résultats de l'impérialisme. Cette unité de la Romanie, qui finit par s'étendre, sinon à tout l'univers connu, du moins jusqu'à la limite des résistances invincibles, a fait naître le sentiment très vif de nécessités nouvelles. Dans le tome XVIII, où il suit le développement des institutions politiques, Homo montre lumineusement que les empereurs ont substitué l'État à la Cité, ou, si l'on veut, l'État territorial à l'État urbain, — miniature d'État, — et perfectionné le régime dont les monarchies orientales avaient fourni des modèles. Homo analyse le mécanisme du pouvoir central : ici, V. Chapot s'attache à préciser de quelle façon les rouages gouvernementaux ont été affectés par les particularités de la vie provinciale et, d'autre part, quel rôle ont joué les institutions locales que, partout, l'État a reconnues ou créées. Car Rome a innové le moins possible (2) *: elle « n'avait pas le tempérament niveleur; elle procédait avec beaucoup de prudence et de souplesse, tenait compte des faits, des habitudes établies* (3) *». Elle a donc laissé aux peuples — Homo et Chapot s'accordent à le reconnaître — le maximum de liberté, de particularisme, compatible avec la sécurité et l'intérêt économique de l'Empire.*

(1) *Le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » étant une idée récente, les peuples anciens — surtout les plus évolués, et quand l'impérialisme apparaissait bienfaisant — se soumettaient, en général, assez facilement, mais sans dévouement profond. Voir* CHAPOT, *p. 472. — Dans le catalogue de sa bibliothèque, Montesquieu, après avoir mentionné ses propres* Considérations, *cite ce passage de la satire de « Sulpicia »*:... Duo sunt quibus extulit ingens | Roma caput, virtus belli et sapientia pacis.

(2) CHAPOT, *p. 253.*

(3) CHAPOT, *p. 452.*

***

*Et précisément le sujet véritable de ce livre, ce n'est pas Rome, c'est l'*orbis romanus. *Les deux tiers du volume sont consacrés à le décrire dans la diversité de ses aspects. Vaste et difficile entreprise que, depuis quelque cinquante ans, depuis Mommsen, personne n'avait abordée. V. Chapot a disposé, pour écrire ces pages, d'une documentation enrichie, mais éparse, et qu'il a su habilement mettre en œuvre. Il a fait un tableau à la fois plus sobre et plus complet, et sur certains points plus exact, que celui de l'historien allemand, un tableau dont l'intérêt est aussi vif que l'importance en est grande.*

A peu près dans l'ordre de la conquête, on voyage à sa suite à travers cet empire « immense et composite ». Pour chaque région, on est renseigné sur la durée et les grands épisodes de la résistance opposée à Rome (il y en eut de farouches (1), *et parfois, pour triompher, Rome recourut à des procédés impitoyables ou déloyaux); sur les caractères du pays, au point de vue ethnique et géographique (en ce qui concerne l'influence du sol, le rôle du climat, les « possibilités » économiques, notre tome IV trouve ici d'intéressantes confirmations); sur les divisions gouvernementales, sur les modes d'administration et d'exploitation (nous avons noté déjà l'opportune souplesse qui les rend extrêmement variables). — On constate l'ample développement de ce réseau de routes et de canaux qui resserrait les rapports des peuples et facilitait entre eux le commerce, mais qui était destiné surtout à assurer le salut de la métropole, à faire du monde le magasin de Rome et de Rome le marché du monde* (2). *Rome*

(1) *Viriathe, les Numantins, Vercingétorix, Hermann, Tacfarinas, le Décébale.*

(2) *Voir sur ce point* L. Homo, l'Empire romain, *pp. 304, 306.*

était une « pieuvre » (1). *L'énumération détaillée des produits que fournissait chaque province permet de mesurer le bien-être, l'abondance, l'opulence dont on jouissait au cœur de l'empire — et qui ont transformé les mœurs nationales* (2). *D'autre part, le relevé des améliorations techniques, des commodités de toutes sortes — aqueducs, ponts, thermes, réservoirs, citernes, habitations confortables* (3) *— dont les provinces furent redevables à Rome ; des magnifiques monuments — théâtres, temples, arcs de triomphe — dont le monde, alors, se para et qui subsistent en ruines grandioses, parfois même dans des régions abandonnées; des écoles qui répandaient les lettres latines un peu partout, — mais dans les villes seulement* (4) *et dans les hautes classes, car Rome, même en Italie, ne prit pas grand souci de l'instruction* (5) *: cet inventaire précis de l'œuvre impériale montre quelle part les diverses régions prenaient à la civilisation romaine* (6).

Ce qui fait le mérite essentiel de ce tableau, c'est l'effort de notre collaborateur pour reconstituer, dans la mesure du possible, la vie régionale, par conséquent pour discerner, sous l'uniformité relative, les différences réelles, la persistance ou, malgré les contaminations, les survivances du caractère particulier, du génie local (7).

Il y a eu des races réfractaires : les unes qui se dérobaient nettement, des Sémites, par exemple, — nomades d'Arabie,

(1) *Cf.* F. Lot, *t. XXXI, p. 81.*

(2) *Voir* Grenier, *tome XVII, et* Colin, *dans* l'Hellénisation du monde antique, *p. 370; cf.* Lot, *t. XXXI, pp. 85-86.*

(3) Chapot, *p. 462.*

(4) *Carthage, Cirta, Madaure (p. 463), Bordeaux, Autun (pp. 377, 379) font concurrence à Antioche, Alexandrie, Athènes.*

(5) *Voir* Chapot, *p. 194.*

(6) *On voit, ici et là, naître des villes, les unes pour une prospérité momentanée, les autres, aux endroits d'élection, — Paris, Londres, par exemple, — pour un splendide avenir. Cf.* Lot, *t. XXXI, pp. 132 et suiv.*

(7) *Sur les survivances ou même les innovations qui rompent la monotonie de l'architecture, de l'art, de la littérature importés, voir* Chapot, *pp. 193. 249, 370, 383, 411. Cf.* Lot, *t. XXXI, p. 12.*

Juifs indomptables et fanatiques; les autres qui se rélai nt, mais superficiellement, Égyptiens et Berbères, par exemple, ou Bretons à une autre extrémité de l'Empire. Au sujet de l'Égypte, Chapot dit qu'elle n'a été romanisée à aucun degré; ce n'est qu'en partie, d'ailleurs, et momentanément, qu'elle avait été hellénisée : « carrefour entre plusieurs mondes », pays de touristes (1), *elle a vu passer des foules cosmopolites, sans que la population indigène ait été changée dans son fond; aujourd'hui encore, « celui qu'on voit là-bas, à la charrue, au* chadouf *ou sur la* dahabieh, *est tout pareil à son aïeul des fresques pharaoniques; les siècles ont passé sans qu'on s'en aperçoive sur l'âme immuable du fellah* (2) ».

D'une façon générale, en Orient, Rome a plus maintenu, plus reçu même, qu'elle n'a apporté. Assimilatrice comme nous savons qu'elle l'était, elle a largement recueilli l'héritage de la Grèce. Dans l'Hellade même, elle n'a guère vu « qu'un musée d'antiquailles, gardé par des petits-neveux dégénérés (3) » ; *mais elle n'a pas combattu « cette tendance des Hellènes à se replier obstinément dans les traditions nationales* (4) » ; *et les grands jeux publics, et l' « Université » d'Athènes, si « byzantine » qu'elle pût être, conservaient leur prestige et leur attrait. Partout, en Orient, les Grecs étaient privilégiés. En Asie Mineure, en Syrie, en Sicile, comme en Égypte, les Romains n'ont été que les « continuateurs »* (5) *de l'hellénisme, — mais d'un hellénisme de surface, bien souvent. L'Orient, dans une large mesure, est resté l'Orient; l'Orient — P. Jouguet l'a bien fait voir — a pénétré l'Occident* (6).

C'est sur les pays dits aujourd'hui de langue romane que

(1) Chapot, *p. 291.* — (2) *P. 333.* — (3) *P. 218.*

(4) Chapot, *p. 210; cf.* M. Croiset, la Civilisation hellénique, *t. II, pp. 92, 93, 97.*

(5) Chapot, *p. 218. Cf.* M. Croiset, *ouvr. cité, t. II, p. 88.*

(6) *Pour la pensée hellénistique, voir* Jouguet, *t. XV, p. XII;* Robin, *t. XIII, pp. 375 et suiv.;* M. Croiset, *ouvr. cité, t. II, p. 104.*

Rome, cela va sans dire, a laissé l'empreinte la plus profonde : Italie, Espagne, Gaule, Roumanie. — L'Italie est le prolongement de Rome; pourtant « la vie régionale suivit son cours naturel, tendit vers un particularisme qui était dans la logique des choses, car cette contrée toute en longueur, quoique aujourd'hui politiquement unie, présente toujours, du Nord au Sud, des différences qui n'échappent même pas aux observateurs superficiels (1) *». — En Dacie, la romanisation s'est faite par l'armée; et, s'il subsiste là une « Roumanie », il semble que ce soit par la fixation de l'élément romain* (2). *— En Espagne, après des luttes acharnées, la romanisation a été assez efficace pour que la métropole ait reçu de cette province des souverains et des littérateurs. La plupart, il est vrai, étaient de famille immigrée. Ce sont les rois barbares et l'Église qui ont contribué à maintenir la langue et certaines institutions romaines : « Rome n'avait même pas réalisé l'unité de l'Espagne, dépourvue d'institutions communes, de tout centre moral; comment s'en étonner quand, aujourd'hui encore, dans cette péninsule, scindée en deux royaumes, — dont le plus grand miné par le régionalisme, — subsistent toutes les cloisons que la nature a élevées* (3) *? »*

Par contre, Rome a réalisé l'unité gauloise : elle a eu sur les institutions, sur la culture et l'industrie, sur la religion, l'instruction, le goût des Gaulois, une influence réelle et profonde, — étayée, au surplus, dans le Midi, sur l'hellénisme. D'esprit vif, de parole facile, ambitieux, estimés de César et traités par lui humainement, les Gaulois se sont soumis à Rome sans trop de peine, mais en cherchant et en réussissant à prendre une large place dans l'Empire. Et c'est un Gaulois, ancien maître des offices et préfet de Rome, Rutilius Namatianus, qui, au Ve siècle, clôt la littérature latine profane par un des plus éclatants éloges que Rome ait inspirés :

(1) P. 146. — (2) P. 433. — (3) P. 194.

Fecisti patriam diversis gentibus unam ;
profuit injustis, te dominante, capi.
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti quod prius orbis erat...
Omnia perpetuos quæ servant sidera motus
nullum viderunt pulchrius imperium (1).

En somme, on se rend compte ici que la réception *est un phénomène historique très différent de l'*assimilation. *Il convient de distinguer, dans ces cas d'influence, entre ce qui est, pour ainsi dire, placage et ce qui est transformation interne. Des institutions, à plus forte raison des modalités de vie, des procédés de jouissance, peuvent passer d'un groupe humain à un autre, sans que la nature psychique du groupe récepteur en soit profondément, et surtout en soit rapidement affectée. Le caractère résiste, à moins d'affinités particulières entre les deux groupes, ou d'une plasticité exceptionnelle du groupe récepteur. Si l'une ou l'autre de ces conditions ne se trouve pas réalisée, la transformation du caractère ne peut résulter que d'un mélange ethnique en fortes proportions, ou d'un lent travail d'éducation, — par exemple, d'un progrès de la raison qui modifierait le rôle de la sensibilité et de l'imagination collectives.*

***

Dans la mesure où Rome a agi, c'est un problème — que pose nettement V. Chapot — de savoir si son influence a été heureuse et féconde. Une longue tradition a voulu qu'on admirât sans réserves l'œuvre de Rome, la paix romaine.

(1) « *Aux peuples divers tu as donné une patrie commune ; sous ta domination, les méchants ont gagné à leur défaite. En associant les vaincus à ton Droit, tu as fait du monde une Ville... Les astres aux révolutions éternelles n'ont jamais vu empire plus magnifique.* » (Itinerarium, *63-66, 81-82.*)

Une sorte de réaction contre une admiration jugée conventionnelle entraîne quelque injustice. Chapot cite d' « amers critiques », comme Littré disant : « César ne fonda qu'une décadence terminée par une catastrophe (1). *» Wells, dans sa synthèse intéressante mais passionnée, dresse contre Rome un véritable réquisitoire : « De tous les empires, celui-là fut le plus ignorant, le plus dépourvu d'imagination. Il ne sut rien prévoir... Organisation d'une valeur plus que douteuse... Empire sans âme* (2). *»*

Incontestablement, Rome a eu des qualités morales, des facultés juridiques, des aptitudes administratives; elle a exercé une action pacificatrice et unifiante ; elle a étendu la civilisation à l'Occident. Aurait-elle dû conquérir cet Occident avant l'Orient — qui, comme l'a montré Homo (3), *l'a contaminée de son luxe et de sa mollesse ? Mais c'est l'Orient, comme le montre Chapot, qui, pour l'extension de ses conquêtes, lui a fourni les ressources indispensables. Le mal l'emporte-t-il sur les avantages ? Problème insoluble ; question vaine.*

Il est également assez vain, semble-t-il, de se demander ce que seraient devenus les peuples qui formèrent l'empire romain, si cet empire n'avait pas existé. Mais en ce qui concerne l'évolution des caractères, — Rome a-t-elle étouffé des originalités, « tué à jamais des âmes collectives » (4) *? — nous avons répondu d'avance à la question en cherchant, avec Chapot, à préciser la nature de l'unité réalisée, le degré de pénétration de l'influence romaine.*

A quoi bon, enfin, devant le fait accompli, discuter si la ruine aurait pu être évitée, la dislocation retardée ? Mais

(1) *P. 476, note 2.*

(2) Esquisse de l'Histoire Universelle, *pp. 243, 244. Wells exagère l'ignorance des Romains ; mais leur faiblesse spéculative était réelle : un Lucrèce, un Marc-Aurèle sont des exceptions.*

(3) *Voir t. XVI, Conclusion.*

(4) CHAPOT, *p. 480.*

c'est une étude instructive et passionnante que celle de la lente décomposition, puis du brusque effondrement de l'Empire. Un volume de l'Évolution de l'Humanité *sera, en grande partie, consacré à cet important sujet* (1). *Par la nature même des choses, il se trouve amorcé ici : on voit, tout autour de cette Romanie aux éléments disparates, tout le long du* limes *aux forlifications plus ou moins fragiles* (2), *les meutes ardentes, menaçantes, de Barbares aux aguets. Ils s'enhardissent, deviennent pressants, poussent des pointes, s'infiltrent, jusqu'au jour où les digues craqueront et où ce sera l'envahissement définitif.*

***

On sait que la bonne méthode, en histoire, consiste à distinguer soigneusement la certitude de l'hypothèse, à faire la part de l'ignorance irréductible et de l'ignorance provisoire, à utiliser largement les données archéologiques qui complètent, corrigent ou remplacent les documents, et, en employant toutes les ressources disponibles, à signaler les ressources encore inexploitées. — V. Chapot ne dissimule jamais ses ignorances ou ses doutes. Il souligne à dessein l'insuffisance des sources (3). *Il montre tout ce que le sol enferme du passé, et qui peut reparaître au jour « sous la pioche du fouilleur* (4) *» : « Les enquêtes archéologiques n'ont fait que commencer, et c'est d'elles que peut-être nous viendra à la longue quelque lumière* (5). *»*

Mais, si le travail de découverte ouvre à la connaissance par le menu des perspectives illimitées, il ne semble pas qu'on

(1) F. Lot, *t. XXXI*, la fin du Monde antique et les débuts du Moyen Age.

(2) *Sur le* limes, *les glacis de l'Empire, voir* L. Homo, l'Empire romain, *pp. 180-258.*

(3) *Voir pp. 147, 148, 247 note, 283, 297, 299, 434, 440.*

(4) *Voir p. 147; cf. pp. 441, 450.*

(5) *P. 434. Voir p. 191, sur les fouilles d'Espagne.*

en puisse attendre, désormais, de « grandes révélations » (1). *Avec ce livre aux solutions prudentes, à la claire ordonnance, on aura du « monde romain » une idée d'ensemble, — qui, sans doute, ne changera plus guère.*

Dans le détail, il est riche en notations de psychologie — individuelle et collective. De beaucoup de personnages — César, Pompée, Antoine, Auguste, Tibère... — il offre le portrait, sobrement dessiné. De bien des villes — Athènes, Antioche, Alexandrie... — il évoque la physionomie et la vie morale dans des pages pittoresques qui viennent compléter certains passages du tome XV. Le tableau des provinces, dont nous avons dit la valeur singulière, met en un relief tout particulier trois régions : Égypte, Espagne, Gaule. Le chapitre sur l'Égypte se relie heureusement aux études de Moret et de Jouguet (2). *Dans les chapitres sur l'Espagne, sur la Gaule, — qui, à certains égards, « est déjà la France », — la pénétrante analyse de Chapot fait entrevoir les nations futures* (3).

Volume doublement précieux, — en lui-même, et dans son rapport, si judicieusement ménagé par l'auteur, avec le plan général de l'Évolution de l'Humanité.

HENRI BERR.

(1) CHAPOT, *p. 469.*
(2) *Tomes VI, VII et XV.*
(3) *Voir notamment pp. 174-175 et 365, 369.*

INTRODUCTION

We hold a vaster Empire than has been. Telle est l'altière devise, largement répandue, jusque sur les timbres-poste, qu'arborait l'Empire britannique en un temps peu lointain où l'impérialisme était une tendance dont on se fait gloire, non une formule de grief contre d'autres nations. Rome en eût pu choisir une semblable. Aucun empire, avant le sien, n'avait couvert de tels espaces, pas même celui des Perses Achéménides, qui eut moins de durée et comprenait des régions à demi désertiques, de population clairsemée. On ne peut faire état de celui d'Alexandre : à peine constitué, il se disloquait. L'Empire de Rome, lui, conserva et son unité et presque son envergure totale durant quelque trois siècles et demi. Les invasions arabes assurèrent à l'Islam une immense domination, mais éphémère, et morcelée entre plusieurs khalifes. Le Saint-Empire médiéval n'était que fiction hors le bloc germanique. Quant aux conquêtes coloniales plus récentes, elles ont soumis à un même État européen des territoires considérables, mais dispersés : les uns, peuplés d'émigrants, ne semblent qu'un morceau détaché de la métropole ; les autres, rebelles à l'assimilation, présentent des types de société où s'opposent nettement le maître et le sujet. Tel État colonisateur se donne bien pour idéal de réduire entre eux la dis-

tance ; mais vit-on jusqu'ici des Asiatiques, des Africains jouer un rôle prédominant dans la métropole même ? Tandis que déjà, avant Caracalla ouvrant le droit de cité à tout l'empire, le trône des Césars avait accueilli l'Espagnol Trajan, le Numide Sévère, en attendant Syriens et Illyriens ; et, comme prélude à la fusion définitive, Rome avait au moins tout de suite appelé à elle, bras ouverts, les meilleurs des provinciaux.

Cet Empire romain a, d'autre part, une cohésion géographique, comme l'achéménide, comme l'État russe moderne. Mais lui ne compte pas de terres déshéritées ; toutes ses possessions ont une valeur économique certaine et, à part la Bretagne, seule isolée en apparence, mais rattachée à la Gaule par une communauté de race, toutes sont riveraines ou voisines du bassin méditerranéen. Celui-ci fut pour l'empire comme une orbite de groupement, dont il fallait tenir tous les abords, et de fait Rome, dès Auguste, en commandait tout le pourtour. Curieuse attraction d'une mer intérieure ! Ce n'est pas que la race latine sentît vraiment l'appel de l'élément marin ; aucun instinct ne la poussait vers la navigation. Les Phéniciens et la plupart des Grecs se trouvaient chez eux sur les flots autant que sur la rive ; le Romain est terrien ; ceux de ses poètes qui ont célébré Neptune et son cortège ne furent que des disciples de la pensée hellénique. A peine adulte, et peu puissante, la République se plia aux nécessités très spéciales de la lutte si dure qu'elle dut soutenir contre Carthage. L'art nautique, il est vrai, n'était que dans l'enfance ; aucune science secrète ne l'avait compliqué ; Rome se donna très vite les bâtiments de combat indispensables. Encore l'issue du grand conflit fut-elle réglée sur le continent. Continentales aussi les guerres contre la Grèce ; la mer fournit tout juste, à la traversée de l'Hellespont, un véhicule aux forces combattantes qu'on va engager en Asie.

Pourtant, qu'on ne s'y trompe pas, Rome avait fort bien vu l'intérêt primordial de la maîtrise sur mer. Lorsque, d'après

Appien (1), le consul Censorinus parvint devant Carthage, il annonça en ces termes à l'ambassade punique la décision du Sénat : les Carthaginois doivent sortir de leur ville, qu'il a résolu de détruire, et aller s'établir où ils voudront, mais à quatre-vingts stades de la mer (15 kilomètres). Et Censorinus, avec ironie, vante aux infortunés la sage pensée du Sénat : c'est la mer qui a causé leurs malheurs; une ville maritime est un vaisseau plutôt qu'un territoire ; la vie sur terre est plus stable : quand on s'occupe d'agriculture, on gagne moins, mais plus sûrement que par le commerce, et d'ailleurs la vue de la mer trompeuse nourrirait leurs regrets et de dangereuses espérances...

La Grèce propre avilie n'avait plus d'escadres ; les Rhodiens, jadis « rouliers des mers », n'étaient maintenant que des sujets dociles ; les Séleucides avaient été vaincus sur la terre ferme. La naissance même de la puissance des pirates prouve à quel point Rome se jugeait en repos sur tous les points de la Méditerranée. Exagérant sa quiétude, ne voyant plus d'État dont la marine pût le menacer, et ne songeant point aux simples écumeurs, le gouvernement sénatorial avait, par incurie, laissé ses flottes dans l'abandon. Alors les brigands de Cilicie et de Phénicie entrèrent en action, mirent à sac nombre de villes côtières, profitant chaque fois des occasions propices que fournissait quelque grave conflit, tel que la guerre de Mithridate. Est-il besoin de rappeler que Pompée, en vertu d'une mission spéciale, anéantit la piraterie au moins comme puissance ? Il ne devait plus subsister après lui que des bandes plus difficilement saisissables.

Dans toutes les guerres civiles de la fin de la République, la supériorité appartient à qui se déplace le plus aisément et le plus vite d'un bout à l'autre de la Méditerranée ; ce fut un des grands avantages de César. La possession de forces

(1) *Punica*, 86.

navales importantes permit à Sextus Pompée de mener contre les triumvirs, dans les parages même de l'Italie, des croisières opiniâtres, qui faillirent triompher de la persévérance d'Octave et des talents d'Agrippa. N'oublions pas enfin que la lutte suprême qui précéda et fonda le régime impérial fut décidée par une bataille sur mer, celle qui mit aux prises, à Actium, les escadres d'Octave et d'Antoine.

Auguste ne ferma pas les yeux à la leçon des événements : sitôt que d'autres soucis lui en laissèrent le loisir, il créa les flottes permanentes, tant pour consolider son pouvoir que pour garantir les convois de blé nécessaires à l'alimentation de l'Italie. A la faveur des longs troubles civils, la piraterie était revenue à une activité sporadique ; beaucoup de ces brigands, dalmates ou siciliens, se laissèrent enrôler au service de l'empire, et la sécurité de la mer fut rétablie. Elle ne fut guère troublée durant deux siècles, sauf en certaines parties de l'Euxin, où Rome avait peu d'intérêts. Mais, au IIIe siècle, les faiblesses trop visibles de l'État romain facilitent une reprise du pillage maritime, qui eut l'art de coïncider avec les entreprises des barbares ; c'est une histoire qui se relie étroitement à celle des invasions. Sur les deux éléments, la terre et l'eau, le gouvernement impérial donna, par alternances, les mêmes marques de vigueur ou de désarroi. Jamais toutefois, sur mer, il n'eut autant de difficultés qu'il ne trouva de ressources, ressources précieuses et trop souvent méconnues, ou passées sous silence.

On compterait donc avec raison, parmi les possessions de Rome, cette Méditerranée où elle régnait sans partage, quitte à châtier par intervalles le banditisme privé. Mais, si l'on en fait abstraction, il reste que l'Empire, dans son extension la plus grande, atteignit à une superficie qu'on peut chiffrer approximativement à quatre millions de kilomètres carrés — huit fois la France. En évaluer la population est beaucoup plus ardu ; outre qu'un élément de cette nature varie

considérablement au cours des âges, les renseignements précis nous font presque entièrement défaut. Certaines estimations, qui aboutissent à une densité de 15 environ (1), paraissent très insuffisantes, au moins pour les périodes de prospérité. Le chiffre de 80 millions (2) nous donne une idée plus acceptable de l'ordre de grandeur dont il s'agit.

Une habitude fâcheuse des historiens modernes est de réserver à Rome même une place excessive dans tout exposé des vicissitudes de cet empire. La capitale n'est pas tout dans un État, et celle-ci a largement vécu sur ses provinces. Nous nous proposons, au contraire, dans ce livre, de consacrer les plus nombreux chapitres et les plus détaillés à la vie régionale. Comme tableau d'ensemble sur le sujet, rien n'a été tenté depuis l'œuvre magistrale de Mommsen (3), qui remonte déjà à une quarantaine d'années. Nous avons en tout cas sur lui cet avantage de disposer d'un matériel documentaire singulièrement enrichi, — très loin encore de satisfaire la curiosité, mais n'en est-il pas de même pour la connaissance du pouvoir central ? — et offrant cet indiscutable mérite d'une objectivité plus grande que celle des sources où puise l'histoire générale. Recueillies sur place en majorité, les données de chaque problème ne nous laissent pas tributaires de traditions écrites, que l'esprit de parti a constamment faussées.

(1) **XLIX**, p. 10.
(2) **CXXXIV**, p. 156.
(3) **CLXII**, IX-XI.

PREMIÈRE PARTIE

L'EXPANSION ROMAINE ET SES VICISSITUDES

CHAPITRE PREMIER

AVANT LES GUERRES CIVILES (146-96 AVANT J.-C.)

Aucun Romain du IIe siècle avant notre ère n'était sans doute en mesure de projeter, même déformée gravement et sans respect des justes proportions, une carte comme celle, prodigieusement évocatrice, qui, dans un tome précédent (1), nous montre l'Etat romain en l'an 146. Mais les dirigeants, tout au moins, avaient une notion suffisante du monde méditerranéen pour concevoir un orgueil explicable de la situation que ce croquis révèle plus nettement aux yeux des modernes. Tout le pourtour de l'immense mer intérieure, — Pont-Euxin mis à part, — relevait de Rome directement ou obéissait aux directions de sa diplomatie. Et déjà apparaissait, trois générations seulement après le premier mouvement d'impérialisme, le caractère esssentiellement méditerranéen de l'empire naissant. Mais de ces vastes territoires, où Rome faisait sentir sa force irrésistible, la majeure part ne constituait alors que zones

(1) T. XVI, p. 408-409.

d'influence ou de protectorat. C'était le cas pour les régions du Sud et de l'Est; ce sont celles, néanmoins, dont l'annexion devait être le plus rapide et le plus facile.

Rome ne pressa pas les choses cependant; elle avait pour patienter les raisons les meilleures. Si ses vassaux, avoués ou de fait, lui épargnaient encore tout grave souci, les provinces proprement dites n'étaient pas sans requérir des soins diligents. On verra autre part les luttes qu'elle dut soutenir pour rétablir, par exemple en Sicile, un ordre que, par leurs exactions, ses propres agents avaient troublé. Mais il y a plus : Corse et Sardaigne, Espagne n'étaient point, dans le principe, territoires conquis sur les premiers occupants ; c'étaient des colonies de Carthage, auxquelles celle-ci, vaincue, avait dû renoncer. Rome n'avait mis qu'un temps relativement court à déposséder sa rivale; elle travailla deux cents ans à se faire accepter des Celtibères. La période qui suit la ruine de Corinthe et de Carthage est précisément celle de l'empire de Viriathe. Il faut des hommes, et beaucoup d'hommes, pour venir à bout d'une insurrection de cette taille et des résistances qui, plus au Nord, se résument en un seul nom : Numance. Et l'heure n'est point encore venue où l'on pourra recruter un peu partout des combattants; pour les grandes expéditions, l'effort pèse toujours sur le paysan latin.

***

Mais un coup de chance inouï livra à Rome, par les voies pacifiques, un territoire aussi étendu que celui de la fédération italique. Au détriment des Séleucides, il s'était constitué, dans la moitié Ouest de l'Asie Mineure, un État d'une grande prospérité, celui des Attalides ou royaume de Pergame. On n'a pas oublié la sujétion étroite où Rome avait fini par tenir ces souverains. Chargés de faire pour elle contrepoids, d'abord à la Macédoine, puis à la Syrie, ils s'étaient de bonne grâce acquittés de

ce rôle ; on a vu (1) les procédés de rigueur méprisante qu'eut le Sénat envers l'un d'eux, Eumène, dont le zèle officieux avait paru insuffisant. Le successeur, Attale II, avait obtenu le secours des Romains contre son voisin perfide, Prusias de Bithynie, et accordé en retour un contingent qui prit part au siège de Corinthe. Son neveu lui succéda en 138, Attale III, un hypocondre, atteint d'une sorte de manie de la persécution, en méfiance perpétuelle vis-à-vis de ses sujets et de sa cour, cherchant un dérivatif dans les études, la sculpture, la botanique, la médecine, l'agronomie et le jardinage. Cinq ans après, une double nouvelle fut apportée à Rome : Attale III était mort et avait fait du peuple romain son héritier. Les témoignages multiples à ce sujet (2) étant très postérieurs, certains doutes s'étaient élevés sur l'authenticité du testament ; la nouveauté de la chose a longtemps inspiré quelque méfiance aux critiques, bien que les souverains de Pergame aient dû avoir sur leurs ressortissants une autorité aussi absolue que les anciens rois de Perse, dont les traditions, les usages avaient conservé une grande force en Anatolie, ce qui conférait à Attale un droit illimité de disposition. Au reste, les documents épigraphiques exhumés depuis lors sont une confirmation plus qu'indirecte de ce legs, et la seule hypothèse encore possible est que les Romains aient fourni quelques suggestions adroites au testateur. Il serait vain de se fonder sur la formule rapportée par Florus (3) : *Populus Romanus bonorum meorum heres esto*, formule romaine et non point grecque ; le compilateur aura présenté les choses à sa façon. Mais certainement, sans intention précise, Rome travaillait à saper, disloquer ces monarchies gréco-orientales, prévoyant bien que leurs États lui reviendraient un jour ; peu importait le mode exact de transmission.

(1) T. XVI, p. 366.

(2) Cf. P. FOUCART, *La formation de la province d'Asie*, XXV, XXXVII (1903), p. 297, 339 ; LXXXII, p. 10 et suiv.

(3) II, 20.

Or, Attale III, de santé médiocre, et fort exposé à mourir sans descendance directe, pouvait se demander ce que deviendrait son royaume : suivant une conjecture très vraisemblable (1), un bâtard d'Eumène II, Aristonicos, seul prince alors vivant du sang des Attalides, aurait convoité ce patrimoine, prêt au besoin à hâter l'heure de la dévolution. Les cruautés qui ensanglantèrent les dernières années de la dynastie seraient l'effet d'une conspiration en faveur du prétendant : Attale aurait sévi contre les complices, réels ou supposés, et déshérité de la plus sûre manière ce parent antipathique et trop impatient. Que Rome ait franchement capté cet héritage, on hésite à l'admettre ; elle n'eût pas eu les coudées franches en cas de difficultés ; le siège de Numance n'était même pas terminé.

C'était en réalité une magnifique aubaine. Ce que le peuple romain attendait avant tout des contrées orientales, savoir des richesses, lui arrivait à point nommé pour solder les frais de tant d'expéditions au dehors et les travaux qu'il avait dû acccomplir dans les pays antérieurement annexés. On vantait depuis longtemps l'opulence des Attalides, leur trésor, les gros revenus tirés des villes grecques sous forme de redevances, des domaines royaux (2), champs, forêts, pâturages, des ateliers célèbres où la seule charge d'exploitation était le modique entretien des ouvriers esclaves, volés plus qu'achetés.

Le testament, il est vrai, rendait la liberté aux villes (3), jusque-là tributaires ; d'autres étaient déjà liées à Rome par des traités d'alliance et d'amitié. Mais cette concession ne valait pas pour l'éternité. En fait, le nouveau possesseur ne devait pas manquer d'appliquer aux cités les règles et usages de son droit public ; ces privilèges, en Asie comme ailleurs, demeuraient révocables. Tout était question de force, et en

(1) **XXV**, *ibid.*, p. 302.
(2) Rostowzew, **XXXIX**, p. 360 et suiv.
(3) Cf. le décret de Pergame, **XLIV**, IV, 289.

effet, dans la controverse entre les tribuns du peuple et le Sénat sur l'emploi des richesses d'Attale, c'est le Sénat qui eut le dernier mot (1). Autonomes ou non, des centres de population nombreux et importants entraient plus complètement dans la sphère d'action de Rome, en Asie, en Thrace, et aussi dans la Chersonèse, qui s'y rattachait ; on le voit par Sestos, inquiète de n'avoir plus, contre les barbares voisins, l'appui des troupes mercenaires disloquées dès la mort du roi (2). Aux ville grecques s'ajoutait une abondante population indigène, qui devait subir, évidemment, une sujétion absolue.

Quel effet sur cette foule produisirent les dispositions d'Attale ? Nos textes sont muets à cet égard ; mais ils nous font savoir qu'Aristonicos, lui, ne se résigna pas : une telle libéralité ne s'annulerait que par la guerre ; il s'y prépara. Ce n'est pas dans les villes qu'il pouvait trouver beaucoup de partisans ; leur sort était amélioré par le testament ; bien peu, en effet, soutinrent, dit-on, l'insurgé, et encore, sans doute, sous la contrainte. Restaient les campagnards, et des esclaves qu'Aristonicos enrôla à la hâte. On mit trois ans à le réduire à merci. L'absence de troupes romaines lui fit d'abord la partie belle ; Rome, occupée de toutes parts, tarda à dépêcher des effectifs sur ce nouveau théâtre. Elle obtint l'aide des villes et surtout des monarques voisins : à ceux de Bithynie, de Cappadoce, la disparition des Attalides devait faire entrevoir leur propre destin ; c'est encore par une intervention obligeante qu'ils pouvaient le mieux ajourner l'inévitable. La cité de Pergame semble avoir observé une stricte défensive et multiplié les précautions contre une attaque qui ne vint pas. Pourtant Aristonicos progressait en Mysie, trouvait des renforts chez les Cariens et les Thraces ; Cyzique, fort menacée (3), implora le gouverneur de Macédoine.

Rome avait cru d'abord régler la situation par l'envoi d'une

(1) **XXV**, *ibid.*, p. 312 et suiv. — (2) *Ibid.*, p. 318 et suiv.
(3) **XLIV**, IV, 134; **XXV**, *ibid.*, p. 323 et suiv.

mission pacifique, dont le chef, Scipion Nasica, mourut à Pergame (1); elle dut se décider à une guerre, qui débuta fort mal, en 131, par la défaite et la mort de l'incapable Licinius Crassus; le consul de 130, M. Perperna, se montra plus énergique, et Aristonicos, battu et capturé, fut expédié à Rome et étranglé dans sa prison. Sa reddition ne désarma pas aussitôt ses partisans : les procédés de Perperna, l'empoisonnement des sources là où se prolongeait la résistance (2) n'invitaient guère à soumission les contrées défendues par leur situation naturelle; nous savons maintenant que, dans certaines régions montagneuses et sauvages comme la Mysie Abbaïtide, les châteaux forts durent être pris d'assaut par le consul M'. Aquillius, l'organisateur définitif de la province d'Asie (3). Il méritait donc le triomphe accordé après ses trois années de gouvernement; son œuvre capitale eut d'ailleurs un autre caractère : il refit, améliora les routes et y marqua les distances.

Travail utile au pouvoir supérieur, mais aussi aux habitants, dont on cherchait à se concilier les bonnes grâces avant de se lancer dans de nouvelles annexions. Rome ne conserva même pas la totalité du legs d'Attale, car la Lycaonie fut attribuée au fils du roi de Cappadoce, mort dans la guerre; une part de la Phrygie concédée pour un temps au roi de Pont, Mithridate VI; les tribus de Pamphylie et Pisidie laissées à elles-mêmes. C'étaient là des régions frontières, escarpées, de police difficile; Rome n'avait nulle hâte d'en assurer l'administration. Les dirigeants, en tête les Scipions, inclinaient au libéralisme (4). Mais l'influence des Gracques, à partir de 123, détermina en fait un courant dangereux par les préoccupations financières qui l'inspiraient : on voulait contenter les oisifs d'Italie et faire servir les territoires d'Orient, riches et connus pour tels, à améliorer la situation intérieure. L'établissement de la dîme, plus équitable dans son principe que le tribut fixe,

(1) VII, XXXV (1910), p. 484. — (2) FLORUS, II, 20.
(3) XXV, *ibid.*, p. 327 et suiv. — (4) CVII, chap. XII.

allait être l'origine d'une foule d'exactions ; elle fut d'ailleurs perçue, dans bien des cas, en violation du testament d'Attale. Les suites de la guerre, enfin, comportaient pour les villes à privilèges, comme Pergame, des conséquences onéreuses qui motivaient des plaintes (1). Somme toute, au lendemain de ce prodigieux héritage, le gouvernement de Rome semblait disposé à une politique circonspecte et de digestion lente.

***

Mais la conquête appelle des conquêtes nouvelles, non point seulement par l'accoutumance chez celui qui les réalise et par l'exaltation due au succès ; elle rend timorés et facilement serviles les peuples limitrophes qui ont conscience de leur infériorité. De telles conditions, Rome avait appris à les connaître peu après la seconde guerre punique. Toutefois, sa force croissante pouvait impressionner des États organisés, nullement de simples bandes faisant métier de brigandage. C'est ainsi qu'un prêteur romain, se rendant en Espagne en 189, avait été assailli avec son escorte sur la route de la Corniche, et que les Ligures avaient multiplié en vue des côtes leurs entreprises de piraterie. Marseille souffrait de cet état de choses très dommageable à son commerce ; elle fit appel au Sénat romain. Celui-ci, fort affairé ailleurs, intervint sans enthousiasme et se limita, en 154, à une expédition de représailles ; quant aux territoires qu'il enleva aux tribus bousculées, ils furent cédés à Marseille, car leur liaison avec l'Italie n'était pas encore facile à assurer (2).

Or, ce fut le point de départ de nouvelles interventions. Marseille avait vécu jusque-là en bonne intelligence avec les Celtes ; mais leurs rapports devaient changer après la formation d'un empire arverne, quand les Salyens de Provence, qui

(1) XLIV, IV, 202. — (2) CXLII, I, p. 518 et suiv.

s'y firent admettre, le placèrent en contact avec l'antique cité grecque. En butte aux ravages des Salyens, elle s'adressa aux Romains une fois de plus. Justement alors (vers 125), le prolétariat d'Italie, sous l'impulsion des Gracques, demandait à grands cris des terres, qu'on jugea aussitôt fort expédient d'aller s'approprier hors de la péninsule. Une petite armée franchit donc les Alpes et, surtout dans la seconde année, infligea mainte défaite aux peuplades voisines du bas Rhône. Marseille était vengée ; mais, à la place des Salyens châtiés, les Italiens s'enracinaient et prenaient position sur les routes qu'avait coutume d'emprunter son commerce de terre. Le consul C. Sextius Calvinus, installé à *Aquæ Sextiæ* avec une garnison, préludait à une emprise plus vaste et qu'on devinait prochaine.

Des prétextes ? Les Gaulois eux-mêmes en faisaient surgir. Elles étaient nombreuses, les cités celtes, mais bien difficilement unies sans dissidence et, contre les séparatistes, le gros partait en campagne, répandant la dévastation. C'est ce qui arriva aux Éduens, lesquels suivirent l'exemple récent de Marseille et sollicitèrent l'assistance romaine. Celle-ci fut accordée sans retard, les circonstances étant plus favorables : le consul Cneius Domitius Ahenobarbus mit en route son armée, renforcée d'une troupe d'éléphants (122). Après que le roi arverne, Bituit, eut fait un vain essai de négociation, les Allobroges subirent un grave revers sur les rives de la Sorgue, mais qui n'eut pour effet que de surexciter l'esprit de résistance, et des bandes considérables d'Arvernes se dirigèrent vers le Sud. Domitius avait reçu des renforts, que lui amenait son collègue Q. Fabius Maximus. Bituit se laissa pousser contre le Rhône, et le vrai désastre des Gaulois eut lieu dans le fleuve même, qui emporta les fuyards avec leur pont de bateaux.

Du moins le beau courage des Celtes dans la bataille avait donné au Sénat nue juste appréciation de l'adversaire et lui

inspira la pensée de l'affaiblir au plus vite (1). Ce ne fut pas assez de découper dans les Gaules une province nouvelle, la Transalpine, — plus tard Narbonnaise, — qui s'étendait jusqu'à Vienne au Nord, à l'Ouest jusqu'à Toulouse. Rome n'acceptait pas de sentir auprès d'elle une grande domination : après le morcellement de l'Asie Mineure, il lui fallait à tout prix celui du monde gaulois. Bituit connaissait mal la diplomatie romaine et sa libre façon de faire succéder les actes aux pourparlers. Le parlementaire qu'il croyait être fut traité en « déditice » et, non sans quelques égards de pure forme, conduit en Italie. Plus heureux que d'autres aussi confiants, il ne subit, avec son fils, que la captivité.

Mais son absence fut le signal du démembrement souhaité et implacablement poursuivi ; les jalousies entre peuples de Gaule se manifestèrent à nouveau ; Rome prit à tâche de faciliter chez tous la prédominance d'une caste ploutocratique, docile à ses projets. Par des faveurs graduées, l'octroi à bon escient du titre d'« ami et allié », qui semblait indiquer de sa part le respect de l'autonomie, le Sénat préparait les voies à d'autres empiètements et se donnait les apparences d'une fausse modération à l'égard de tous (2).

La province transalpine, à peine constituée, fut menacée d'un grave péril, sur lequel nous avons moins lieu de nous étendre, puisque Rome se borna à le conjurer, sans en tirer prétexte à des rapines nouvelles. Fuyant, à la suite de quelque raz de marée, les rivages sableux de la mer du Nord et de la Baltique, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux, emmenant les roulottes qui portaient leurs familles, les Cimbres, farouches Germains, que les Teutons allaient suivre (3), avaient traversé en masse l'Europe centrale, moins pour la guerre et le pillage que pour obtenir un établissement dans des contrées meilleures. Ce ne fut pas une trombe dévas-

(1) **CXLII**, III, p. 7-24. — (2) *Ibid.*, p. 24-38.
(3) Cf. la description de MOMMSEN, **CLXII**, V, p. 137.

tatrice, mais une poussée lente, sans ordre ni itinéraire arrêté. Parvenus en Norique, après la traversée du Danube, ils demandèrent aux habitants de leur céder une partie de leurs terres. L'approche d'une armée romaine et l'injonction de son chef de respecter les alliés de Rome décidèrent les Cimbres à rebrousser chemin ; mais, devenu chasseur d'hommes, le Romain les attaqua brusquement, par un coup de traîtrise, dont il n'eut point la récompense espérée. Les Cimbres victorieux furent toutefois rebutés par la barrière des Alpes, poussèrent vers l'Ouest le long du Danube, moins réservés dès lors, puisqu'ils n'obtenaient rien sans lutte, et, chargés de butin, arrivèrent au seuil de la « Province ».

Là, ils renouvelèrent leur requête : des terres ; mais on ne se souciait point d'une telle horde de colons. Quant à les prendre à sa solde, suivant leur offre, Rome ne s'y arrêta pas, n'ayant point encore besoin de mercenaires. Ils battirent successivement, à longs intervalles, trois généraux romains, tirés de cette aristocratie dégénérée, assoiffée de lucre, chez qui les capacités militaires ne se rencontraient plus qu'à titre exceptionnel ; la grande bataille d'Orange (105), si amplifiés que puissent être les témoignages anciens, fut certainement pour les Romains un effroyable désastre. Et pourtant, le torrent s'écarta des Alpes, reflua vers le reste de la Gaule. Au bout de trois ans de pérégrinations, de pillages, les Teutons, ramenés à leur point de départ, et rencontrant enfin un véritable chef, Marius, furent écrasés à Aix, laissant des nuées de cadavres sur le terrain et de captifs aux mains du vainqueur (1).

Quelques mois après (101), sous le même général, contre les Cimbres, qui avaient, d'accord avec les Teutons, contourné la grande chaîne pour envahir l'Italie par les Alpes Juliennes, la même tuerie furieuse recommençait à Verceil, en Cisalpine,

(1) **CXLII**, III, p. 71-87 ; **CXXV**, II, p. 363-376.

et les survivants formaient encore un long convoi d'esclaves pour les marchés de la péninsule.

Ces opérations de grande envergure n'avaient nullement accru les possessions romaines, et le butin servile ainsi conquis était bien loin de compenser les ravages causés par la ruée barbare. Du moins la terrible menace disparaissait ; la force romaine s'était montrée irrésistible et, tandis que la Narbonnaise lui devait son salut, Rome enregistrait avec soin et tenait en réserve pour l'heure favorable deux griefs d'importance : vis-à-vis de l'agresseur arverne, la mansuétude première doublait le droit de punir en cas de récidive ; quant à l'envahissseur germain, il venait de justifier par avance toute mesure de précaution qui paraîtrait un jour nécessaire contre lui. C'étaient des arguments que Jules César et Auguste ne devaient pas laisser sans emploi.

***

Mais il fallait que le temps eût passé, que d'autres conquêtes se fussent consolidées. La fin du IIe siècle est ce qu'on a appelé la période du « laissez-faire sénatorial (1) ». Entendons, en français, que, dans l'espèce d'abattement, de lassitude, qui suivit la mort du dernier des Gracques, le Sénat témoigna, en politique extérieure, d'une grande indifférence. L'aristocratie étroite qui le composait ne visait qu'à accaparer la propriété territoriale en Italie. Volontiers eût-elle banni de ses préoccupations les événements qui se déroulaient en Afrique depuis l'an 118.

Rome exerçait, on l'a vu, une sorte de protectorat sur la Numidie ; à la mort de Micipsa, le royaume devait être partagé entre ses deux fils et son neveu Jugurtha (2). La pamphlet de Salluste est suffisamment connu ; nous ne rappellerons pas

(1) CVII, chap. XIII. — (2) LENSCHAU, XLVII, X, col. 1-6.

tout au long comment, d'après ce récit, Jugurtha se débarrassa de ses cousins ; comment l'un deux, avant d'être assassiné, s'en vint à Rome plaider sa cause devant le corps qui lui semblait un protecteur naturel. Les faits de corruption, exagérés peut-être, doivent être exacts pour partie ; mais les hommes les plus intègres se seront butés à cette idée qu'après tout la frontière de la province d'Afrique ne souffrait pas de ces intrigues, qui n'intéressaient que trop indirectement la métropole. Jugurtha ne céderait pas à des raisons, mais seulement à la force des armes, et il faudrait alors partir en guerre dans une contrée mal connue, réputée désertique et ne promettant que de médiocres affaires auprès de celles qui s'offraient en Orient. Pourtant, dit-on, à la fin le peuple se fâcha par la voie d'un tribun. Jugurtha fut mandé à Rome pour se justifier ; mais un autre tribun, acheté à son tour, lui aurait par son *veto* interdit la parole. Il ne restait qu'à renvoyer le Numide dans son pays et à l'y attaquer.

On dépêcha un consul, aussi médiocre général que ceux qui, vers le même temps, devaient se faire battre en Gaule ; cerné et défait, il s'engagea par traité à évacuer la Numidie (109). On trouva enfin, parmi les Metellus, qui firent si peu honneur au consulat, un homme par exception plus probe ou plus capable, qui eut le mérite d'étudier l'adversaire et de se former une tactique adéquate. Il ressort du récit antique que l'armée de Jugurtha était l'image anticipée de celle d'Abd-el-Kader (1) ; elle comprenait deux éléments : des troupes régulières, dressées et équipées à la mode des légions qu'il avait pu observer en Afrique, solides et fidèles combattants, mais peu nombreux ; et, à côté, des représentants des tribus, sorte de « goumiers », attirés par les coups de main possibles, fervents dans les bonnes occasions, s'évanouissant dès le moindre mécompte ; c'étaient en fait les plus redoutables par leur connaissance du

(1) **LXVI, p. 23 et suiv.**

pays, propice aux embuscades, et leur extrême mobilité. Metellus habitua les siens à vite se ressaisir en cas de surprise, à se former en cercle, piques en avant, pour éviter l'enveloppement des petits groupes, à dépister l'ennemi en se terrant le jour, en parcourant la nuit de grandes distances entre deux oasis, avec une outre sur l'épaule, et à tomber à l'aube sur une localité sans défenseurs, que l'on évacuait après avoir démoli les masures, brûlé les champs ou les réserves de grains et enlevé les moutons.

Toutefois Metellus poussait plus activement encore la méthode des négociations ; il y gagnait des avantages certains, mais lents ; et ce fut le grief, l'argument victorieux de Marius, son légat, lorsque celui-ci vint se faire élire consul à Rome, promettant d'en finir très vite avec Jugurtha. Le Numide avait fait alliance avec son beau-père Bocchus, roi de Maurétanie. Mais les coups de Marius furent si rapides et si intimidants que le Maure livra son gendre, au prix d'une part dans le royaume de ce dernier. Le reste fut abandonné à un obscur descendant de Massinissa (104).

Ainsi le Sénat se refusa à toute annexion nouvelle, qui aurait accru ses responsabilités et ses risques. Sur cet autre continent, il pratiquait la même politique d'expectative, content de poser quelques jalons. On connaissait maintenant les indigènes africains, leurs usages, leurs faiblesses ; eux-mêmes avaient éprouvé la puissance de Rome ; leurs princes, plus que jamais, lui devaient tout leur pouvoir. Il y avait là de belles promesses pour l'avenir.

*
* *

L'inertie sénatoriale dut plus d'une fois céder devant des nécessités pressantes. Il en est qui se firent jour au Sud de l'Asie Mineure, région montueuse depuis longtemps sous le protectorat romain et qui, en fait, n'appartenait à personne,

sauf aux brigands qui y exerçaient librement leur industrie, détroussant les voyageurs sur les chemins, pillant les fermes, et, non moins propres aux prouesses sur mer, sortaient brusquement des criques du rivage et couraient sus aux bateaux de commerce. Il fallait aviser et organiser une police, si ingrate qu'en fût l'entreprise.

La Pamphylie fut occupée, au Sud de la Phrygie, en 103; on laissa en dehors la Lycie, convenablement organisée par elle-même en un *koinon* déjà ancien et solidement uni (1). A la Pamphylie on rattacha l'année suivante, sous le nom de province de Cilicie, la partie Ouest de cette contrée, la Cilicie Trachée ou *Aspera*, une chaîne côtière, de forte altitude moyenne avec de hauts sommets; au pied du versant Nord, la Cappadoce restait soumise à ses rois. L'occupation fut l'œuvre d'une escadre et d'un corps de troupes; il en subsiste peu de témoignages, et bien sommaires (2). La période ultérieure fut constamment troublée; la province était tantôt consulaire, tantôt prétorienne, suivant le nombre d'hommes qu'il y fallait envoyer pour parer aux désordres sans cesse renaissants. Malgré tout, si on réprimait le brigandage avoué, professionnel, on laissait en revanche s'implanter le pillage mercantile et l'escroquerie privilégiée, car chevaliers et sénateurs avaient pareillement en Cilicie leurs agents de rapine, et Cicéron, de ce fait, devait connaître plus tard, dans son gouvernement, une situation extrêmement délicate (3).

*
* *

Est-ce l'impression produite par le nouvel effort de Rome en ces parages, la conviction peu à peu enracinée dans tout le monde méditerranéen qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, toutes les nations passeraient sous ce joug, ou, comme

(1) **CV.**
(2) Cic., *De orat.*, I, 18, 82 Liv., *Epit.*, LXVIII. — (3) **CXXXVII.**

dans le cas du dernier roi de Pergame, quelque raison privée, une dissension familiale dont ne parlent pas nos maigres sources touchant cet épisode? Toujours est-il qu'un deuxième héritage vint à échoir aux Romains par voie testamentaire.

Rattachée à l'Égypte de très ancienne date, la Cyrénaïque avait été, en 117, érigée en royaume au profit du bâtard d'un Ptolémée, Apion. Ce monarque, demeuré fort obscur, légua en mourant (96) son royaume aux Romains. L'affaire n'eut pas le même retentissement que celle de 133. Les circonstances avaient changé : on ne rêvait plus de donner aux Italiens besogneux des terres exotiques, dont ils ne voulaient pas. Et puis on ne parlait plus de richesses fabuleuses ; le domaine était infiniment moins vaste, à moins qu'on ne fît état des sables infertiles. Tout se réduisait, en somme, à une Pentapole : Cyrène, Apollonie, Ptolémaïs, Arsinoé et Bérénice (1). Sans doute les conditions actuelles n'ont plus de rapport avec le passé, car, sur les terrasses du plateau, on produisait du blé, du vin, de l'huile, on élevait du bétail. On ne pouvait toutefois utiliser qu'une bande étroite le long du littoral.

Le Sénat éprouva quelque embarras des responsabilités nouvelles qui s'annonçaient pour lui ; le régime de la clientèle lui avait suffi jusque-là. Après réflexion, il accepta les biens personnels du roi défunt, qui étaient surtout des terres, laissa la liberté aux cités helléniques (2), et, sans imposer aux tribus indigènes un gouverneur, abandonnant à leurs chefs barbares le soin de les administrer, préleva sur elles un tribut annuel qu'elles devaient fournir en nature. Elles furent admises à se libérer en expédiant régulièrement quelques livres de la denrée devenue le grand article d'exportation du pays et sa richesse principale : le silphium (3), célébré dans l'antiquité comme parfum, remède et condiment. Seulement les Romains le connaissaient mal et mirent longtemps à en acheter sur le

(1) CVII, p. 273 et suiv.; **CXXXVI**, III. — (2) Liv., *Epit.*, LXX.
(3) Rainaud, **XLIII**, *s. v.*

marché de la métropole, où il ne trouvait pas preneur. Eut-il plus de vogue au temps de Pline, qui détaille ses vertus (1), assez vaguement pour qu'on se demande toujours quelle a pu être cette plante mystérieuse? Elle n'aura pas beaucoup enrichi les Romains. Mais la situation devint difficile en Cyrénaïque : les cités se querellaient ; Cyrène subit des tyrans. Contre l'anarchie grandissante, Lucullus dut prendre des mesures (2), et finalement on dépêcha un questeur dans la province nouvelle (74) qu'il parut préférable de créer (3).

Entre temps, du reste, la situation intérieure de Rome avait évolué ; mais jusque-là il est indéniable que le Sénat, encore maître de la politique générale, ne poussait point à l'extension des frontières et redoutait les annexions trop considérables et trop brusquées (4). Les auteurs conservés nous montrent les pères conscrits de l'époque sous un jour inquiétant ; hommes corrompus, d'une grande vénalité et pour la plupart incapables ! L'exagération est évidente ; les reproches touchant la probité et les talents militaires semblent les mieux fondés ; mais que tout esprit politique eût disparu de la curie, c'est ce qu'on ne saurait admettre. Ce devrait être un axiome que toute conquête est téméraire quand les annexions antérieures restent mal assurées ; les difficultés incessantes rencontrées en Espagne commandaient la circonspection. Il n'était pas non plus interdit au Sénat, intérêt personnel à part, de considérer comme le meilleur gouvernement celui qui avait fait ses preuves pendant des siècles, et sous lequel la puissance romaine avait grandi au delà de toutes prévisions. Or, c'était un gouvernement civil que ce régime aristocratique où la haute assemblée avait prééminence ; il recourait au besoin à la force militaire, mais dirigée et dominée par lui. Cette suprématie était facile à maintenir tant que les guerres se dérou-

(1) *Hist. nat.*, XXII, 23, 48-49.
(2) PLUT., *Luc.*, 2. — (3) APP., *Bell. civ.*, I, 111.
(4) CVII, p. 273 et suiv.

laient dans le voisinage de l'Italie ; celles qu'il fallait conduire au loin laissaient inévitablement plus large initiative aux chefs d'armée et ne pouvaient qu'accroître dangereusement leur rôle. Les plus clairvoyants des sénateurs avaient sans doute comme un pressentiment de l'ascendant funeste qu'allaient prendre les généraux vainqueurs. Assurément, les territoires légués étaient une proie tentante ; mais l'expérience faite dès la première fois, la guerre de trois ans qu'on dut soutenir en Asie avaient pour l'assemblée valeur d'avertissement, d'exhortation à la prudence. De telles complications pouvaient se reproduire, et en effet le don gratuit de la Bithynie, un peu plus tard, allait donner à l'instinctive réserve du Sénat une justification saisissante.

CHAPITRE II

LES DICTATURES MILITAIRES (96-31)

Ce n'est pas au point de vue de l'histoire intérieure de Rome que nous nous placerons pour les étudier ; c'est là un sujet traité ailleurs (1). Ce qui relève du nôtre, ce sont les conséquences, pour l'expansion romaine, des luttes civiles qui devaient remplir les soixante dernières années de la République.

La première de toutes ces dictatures, celle de Marius, procède de la réforme militaire, qui substitua aux armées de citoyens des armées de partisans. Cet homme de peu, fils d'un simple journalier, ouvre d'autre part une série nouvelle de dirigeants, celle des politiciens qui arracheront au peuple leurs premiers honneurs en achetant ses suffrages. Lui, pense-t-on, avait obtenu par d'adroites spéculations les ressources nécessaires ; d'autres s'endetteront pour le même objet et demanderont à la conquête de les remettre à flot.

Le hasard ne lui permit pas d'étendre le territoire de la République, le cantonna dans les guerres défensives que nous avons vues : guerre contre les Teutons et les Cimbres, guerre contre Jugurtha. Cette dernière n'aboutit qu'à renforcer le protectorat sur la Numidie, puisqu'il fallait payer la traîtrise de Bocchus qui avait hâté l'heureux dénoûment ; et puis le Sénat n'était pas encore éclipsé par la toute-puissance des chefs de mercenaires. Marius n'osa lui-même, à Rome, se compromettre

(1) T. XVIII.

à fond avec les démagogues, et ainsi, renié de tous les partis, quitta la ville précipitamment et alla en Phrygie, sous le prétexte d'un vœu envers la « Grande Mère » de Pessinonte, chercher des occasions de victoires. Car déjà chacun entrevoyait la grande guerre prochaine avec ce Mithridate de Pont, occupé depuis vingt ans à édifier, aux portes de la province d'Asie, un vaste empire dont Rome sentait naturellement la menace. La rupture avec lui était inévitable, de quelque côté que dût partir le défi.

Mais Marius était peu connu dans ces régions et bien empêché d'y recruter des soldats : les populations penchaient de plus en plus pour Mithridate. Et, pour comble, il avait sur place un rival redoutable, Sylla, propréteur en Cilicie, pourvu par là de troupes régulières et qui déjà faisait beaucoup parler de lui. Réduit à offrir ses services pour étouffer la grave insurrection des Italiens (90), Marius n'était plus seul comme lorsqu'il repoussait les barbares du Nord ; il devait souffrir la concurrence de ce même Sylla, son ancien légat d'Afrique, notablement plus jeune et plus alerte, qui, dans la guerre sociale, remporta les succès vraiment décisifs.

Celui-ci, pauvre de naissance, bien que se rattachant à la grande famille des *Cornelii*, sans scrupules en revanche, avait su s'enrichir par une série de mariages scandaleux, par des extorsions dans ses magistratures, par le pillage, selon la mode désormais courante, de la province à lui confiée et de la Cappadoce limitrophe, d'où il avait chassé le vassal du roi de Pont. Mais déjà l'argent ne pouvait rien sans la force armée, dont Sylla fut le premier à rendre manifeste la puissance souveraine. Il franchit avec elle, par une audace impie, la ligne sacrée du *pomœrium*, et Marius, sans troupes, n'eut plus qu'à s'éloigner.

Pour demeurer maître de Rome, il fallait le prestige militaire ; Sylla courut le chercher en Orient. En son absence, Marius à son tour remit à ses pieds la capitale par les mêmes

arguments et se fit désigner, lui aussi, pour la guerre contre Mithridate. C'est donc loin de l'Italie que le sort des armes eût décidé entre eux, si Marius, déjà vieux, n'avait payé de la vie ses habitudes d'ivresse, en l'an 86.

***

Sylla n'avait plus d'émule qui pût balancer sa réputation et ses moyens. Il n'eut même pas à mettre hors de cause le consulaire que le Sénat avait dépêché en Asie, M'. Aquillius, fils du premier organisateur de la province d'Asie. Incapable autant que vénal, celui-ci avait été d'abord chargé de rétablir l'état de choses tel que Sylla l'avait laissé quarante ans auparavant. Profitant de la guerre sociale, le roi de Pont avait disposé à nouveau de l'Asie Mineure, et de toutes parts arrivaient à Rome les plaintes des princes dépossédés. Aquillius ne se borna pas à réintégrer en Cappadoce et en Bithynie les rois clients de Rome ; il partit à l'attaque du Pont. Alors Mithridate entra en lutte ouverte avec les Romains. Les troupes nombreuses qu'il avait recrutées balayèrent tout le pays jusqu'à l'Archipel, et Aquillius, tombé en son pouvoir, subit un mode de torture par lequel l'adversaire souligna l'opinion qu'il se faisait des chefs romains : on ingurgita au malheureux de l'or fondu.

Il nous suffira d'évoquer brièvement le caractère de cette guerre et celui de l'homme même qui s'y lançait. Descendant de la famille royale de Perse, dont la divinité restait la sienne, Mithridate fut un type bien curieux de barbare hellénisé. A la cour de Sinope, où l'on parlait grec, les ministres étaient des Hellènes, comme les soldats de la garde du corps. Il se posa en champion de l'hellénisme, celui d'Alexandre, aux traditions de qui il prétendait se rattacher, un hellénisme asiatique, compréhensif et mixte, enrichi d'apports orientaux. C'est du côté de l'Occident qu'il dénonçait les ennemis de la Grèce, des traitants ! des pillards ! et il n'eut pas de peine à

faire exécuter l'ordre qui condamnait à mort, à Éphèse, de nombreux milliers d'Italiens. Bien mieux, la Grèce d'Europe le reconnut pour son champion, et les cités les plus en vue se prononçaient en sa faveur. Ainsi deux grandes provinces avaient pratiquement fait défection, lorsque Sylla débarqua en Épire avec cinq légions.

Rome n'était pas démunie : elle avait deux armées et une escadre ; Lucullus était parvenu à rassembler quelques vaisseaux chez des alliés, en Syrie, en Cypre. Sylla, ayant réduit à l'obéissance par la terreur toutes les villes d'Achaïe et pris Athènes d'assaut après un long siège, battit par deux fois les généraux grecs de Mithridate. Mais, privé d'un commandement qui venait à son terme et ne lui fut pas renouvelé, il avait laissé échapper Valerius Flaccus, désigné à sa place par la faction, victorieuse à Rome, de Marius et Cinna. Sylla le suit sur le continent, courant à la poursuite de Mithridate (1).

Alors commence, pour les gens de l'Asie, une crise angoissante, durant laquelle leur choix n'arrivera pas à se fixer (2). Mithridate favorise les petites gens ; les Romains, la classe supérieure. Mais le premier semble vaincu, ou va l'être. Pourtant la dualité de commandement dans l'autre parti déconcerte tout le monde ; et voilà que Flaccus est tué par ses soldats à l'instigation de son lieutenant Fimbria. Celui-ci poursuit la campagne ; Sylla et lui font au roi de Pont des propositions de paix séparées, et Mithridate accepte la loi du plus fort, du chef irrégulier, qui aussitôt débauche les troupes de son rival (84). Par le traité de Dardanos, le monarque orgueilleux abandonnait toutes ses conquêtes d'Asie Mineure, ses vaisseaux, consentait à verser une indemnité de guerre considérable.

Ainsi ces trois années d'hostilités menaient au *statu quo*. La domination romaine en Asie en sortait-elle au moins renfor

(1) **CXXV**, II, p. 468-482. — (2) **LXXXII**, p. 24 et suiv.

cée ? Les Grecs, dans l'embarras, avaient surtout cédé au vainqueur du moment, ou à celui dont ils escomptaient le succès définitif; d'où l'attitude des villes, essentiellement variable. C'est un régime de représailles que Sylla instaura partout, sans souci d'équité, soumettant la province à d'écrasantes réquisitions ; il abandonna même aux pirates les cités côtières, au lieu de les protéger. Indifférent à l'extension de la puissance romaine (1), uniquement désireux de réduire un ennemi dont la défaite ne devait donner profit et gloire à nul autre que lui, il ne prit aucun soin des principautés vassales en bordure de la Proconsulaire, soumises un moment à Mithridate, puis arrachées au contrôle du roi. Offrir des champs d'exploitation nouveaux à ces chevaliers, ces trafiquants, qu'il exécrait ? Content d'avoir expédié les tâches les plus urgentes, il rentra bien vite en Italie, où, à force de massacres, à Rome et hors de Rome, il établit la dictature effroyable que l'on sait et une constitution qui devait durer plus que lui, mais tout juste dix ans. Par son propre pouvoir et celui du parti aristocratique, il avait conservé simplement deux provinces à l'État; ce fut une force perdue pour l'avenir de Rome ; Mithridate épargné allait se ressaisir.

*
* *

Durant ces vingt années stériles, l'illégalité, les passions déchaînées, les haines d'homme à homme, de classe à classe, avaient multiplié les causes de conflits. Les guerres, les insurrections nées de ces désordres vont pousser certains personnages au premier plan, plusieurs ensemble, car les difficultés sont multiples, et entraîner chacun aux longues entreprises, qui doivent lui permettre d'éclipser ses rivaux.

Un des premiers qu'ainsi grandirent les circonstances est

(1) CVII, p. 305.

Cneius Pompée (106-48), tout l'opposé de ce Sylla qui l'avait favorisé en ses débuts et proclamé *Magnus* (le Grand). Sa première victoire, il la remporta comme champion du Sénat; mais, homme de guerre par-dessus tout, il se tourmentait peu des problèmes constitutionnels; il était d'ailleurs de famille plébéienne et n'appartenait qu'à l'ordre équestre; heureuse fortune pour les chevaliers et tous les hommes de négoce, qui trouvèrent en lui, sinon un défenseur absolu de leurs intérêts, du moins un partisan et un auxiliaire (1). C'est pour eux qu'il avait aboli les lois de Sylla, trop peu satisfait du prestige que lui avait valu, après de longs échecs, l'issue favorable de la guerre contre Sertorius, car il avait, dans le principal vainqueur de Spartacus, Crassus, un émule redouté.

Un autre, vers le même temps, lui donnait de l'ombrage, c'était ce Licinius Lucullus (2), sorti de la plèbe lui aussi, ancien questeur de Sylla, que le dictateur avait laissé en Asie et qui y gagna bonne renommée en percevant les indemnités de guerre avec une réelle modération (3). Le hasard venait de lui procurer la meilleure occasion de se mettre en vue : un nouveau testament, celui de Nicomède III (74), avait fait Rome héritière d'un troisième royaume, la Bithynie (4).

Les motifs de cette disposition ne sont pas plus clairs que dans les cas précédents. Sans doute le testateur, privé d'enfants et de successibles selon son cœur, estima-t-il que ses sujets gagneraient à passer sans contrainte sous un joug inévitable, car l'indépendance devenait un vain rêve entre Mithridate et les Romains. Le territoire ainsi légué s'étendait entre le cours inférieur du Rhyndacos et l'embouchure du Sangarios; il comprenait quelques cités importantes, et surtout, orienté vers l'Euxin, il ménageait des voies vers les rivages

(1) **CVII**, chap. XVI; **CXXV**, III, p. 14 et suiv.; **XCVIII**, IV, p. 332 et suiv.

(2) **XCVIII**, IV, p. 133 et suiv. — (3) **LXXXII**, p. 41.

(4) BRANDIS, **XLVII**, III, p. 524 et suiv.; **CXXV**, III, p. 31 et suiv.; **CII**, I, chap. VII.

sarmatiques. Ce fut pour Mithridate, dès longtemps aux aguets et qui voyait son adversaire aux prises, à l'Occident, avec de rudes tâches, le coup de fouet qui hâte une détermination. Ses préparatifs étaient depuis longtemps commencés ; il avait pris exemple sur les Romains, copié de son mieux leurs institutions militaires ; comme eux, il essaya de la diplomatie en adressant une ambassade à Spartacus.

On envoya en Bithynie les deux nouveaux consuls : l'un, Cotta, se laissa enfermer à Chalcédoine, et l'énorme armée de Mithridate commença le siège de Cyzique, port resté fidèle aux Romains, d'où l'on pouvait commander les côtes de Propontide. Le collègue de Cotta, Lucullus (1), nouveau *Cunctator*, se garda bien de lancer contre cette masse des forces inégales. Il usa peu à peu son ennemi, attaquant, détruisant les postes dispersés par un ravitaillement difficile, et seulement ensuite, ayant manœuvré par mer contre les villes des bords de l'Euxin, infligea une sérieuse défaite à Mithridate, qui parvint toutefois à s'enfuir et se réfugia auprès de son gendre Tigrane II, roi d'Arménie (2). Du coup, les opérations allaient prendre une ampleur toute nouvelle.

Ce n'est pas que Tigrane parût vouloir entrer dans la guerre. Cet aventurier de grand style tournait ses ambitions vers un autre côté. Profitant des dissensions entre les princes séleucides, il s'était emparé de la Syrie (85), qui ne perdit point à passer sous cette domination nouvelle (3), et avait annexé (76) une partie de l'Asie Mineure ; puis, se tournant contre les Arsacides, qu'il pouvait d'autant mieux supplanter qu'il était de leur race, il leur avait enlevé la Mésopotamie, l'Atropatène, afin de prendre le titre de Roi des rois et de le transmettre à ses successeurs. Un jour ou l'autre, il aurait eu affaire aux Romains, inévitablement. Mais le conflit fut précipité par la venue de Mithridate.

(1) GELZER, **XLVII**, XIII, col. 376-414 ; ici, 385 et suiv.
(2) **LIII**, p. 16-51. — (3) **CLXXXV**, p. 251 et suiv.

On a voulu (1), à ce propos, faire de Lucullus le créateur du nouvel impérialisme romain, une sorte de Napoléon antique. C'est plus qu'une exagération ; Lucullus, au contraire, paraît le continuateur de l'ancienne politique du Sénat ; on n'a point lieu de lui prêter la moindre visée contre la Parthie. Mais, d'une part, il fallait secourir un « ami » des Romains, Antiochos, dépouillé de ses provinces ; de plus, la lutte nécessaire contre Mithridate n'était point terminée, tant que ce prince restait vivant et libre. Lucullus envoya donc son beau-frère Appius Claudius réclamer l'extradition du roi de Pont ; Tigrane refusa. C'était la guerre (2).

Guerre très dure, en pays mal connu, compliquée par un hiver précoce et rigoureux. Lucullus y montra un indiscutable talent ; il battit ses ennemis, plus nombreux, en diverses rencontres et, enlevant dans la capitale Tigranocerte le trésor royal, sut « fournir aux frais de la guerre par la guerre elle-même » (3). Mais c'était un général de l'ancienne manière — qui ne convenait plus. Il fallait aux recrues de l'époque un *condottiere* menant ses soldats à la curée, sans rigueur sur la discipline, moins attentif aux intérêts de l'État qu'à ceux des combattants. Ses succès ne pouvaient suffire à lui conserver sur ses soldats l'ascendant indispensable ; ils se mutinèrent et, comme les coalisés s'étaient ressaisis, reprenaient l'offensive, une retraite s'imposa, aussi pénible et aussi admirablement conduite que l'avait été la stratégie inverse. Tout le monde ne perdait pas à cet échec : les chevaliers, publicains et mercantis variés, toléraient avec peine les mesures prises pour éviter le pillage de l'Asie. Le prétexte était bon d'une situation stationnaire pour réduire, puis retirer la délégation de Lucullus. Et, comme un règlement ne pouvait plus

(1) **CII**, I, chap. x-xi.

(2) **LXXXI**, p. 17, 157, 216 ; K. Eckhardt, **XXIII**, IX (1909), p. 400-412; X (1910), p. 72-151, 192-231.

(3) Plut., *Luc.*, 29 ; Rice Holmes, **XXII**, VII (1917), p. 120-178 ; **XLVII**, XIII, col. 395 et suiv.

attendre, on expédia en Orient l'homme de confiance et le bienfaiteur de l'ordre équestre, Pompée.

*
* *

Il venait justement de remporter un imposant succès dans une mission sans précédent. Rome était tenue en principe pour maîtresse de toute la Méditerranée. De fait, si une escadre romaine s'y lançait, sa force la faisait respecter ; mais la navigation marchande était terrorisée par les pirates. Quantité de brigands, de toute catégorie, de toute provenance, épaves des guerres récentes ou forbans de naissance, formant comme une sorte de fédération lâche, attaquaient, rançonnaient sur toutes les routes de mer les armateurs paisibles et, avec une audace digne de leurs ancêtres des temps homériques, prononçaient des coups de main sur les rivages mêmes, volaient villes et temples, capturaient des habitants, procuraient leur appui à tous les révoltés contre la puissance romaine et à ses adversaires, car leurs chances de gains s'accroissaient à mesure (1). Le commerce éprouvait de telles difficultés, les convois de blé notamment, si indispensables à l'Italie, étaient à ce point entravés que les classes maintenant au pouvoir, intéressées entre toutes au libre trafic maritime, se résolurent à un grand parti : le tribun Gabinius proposa de confier à Pompée un pouvoir illimité pour trois ans (2) sur toute l'étendue de mer de la Cilicie aux colonnes d'Hercule. Une vraie bataille se livra à propos de cette loi, car les anciens oligarques ne songeaient plus qu'à leur parti. Enfin, le texte voté (67), Pompée eut à sa disposition 500 navires, 120 000 hommes, toutes les ressources du trésor national selon ses besoins, même le commandement sur tous les rivages et jusqu'à 70 kilomètres dans l'intérieur,

(1) W. KROLL, **XLVII**, II *a*, col. 1039-1042 ; **CLXIX**, chap. V-VI.
(2) Les campagnes de Servilius Isauricus (76-75) s'étaient révélées insuffisantes (H. A. ORMEROD, **XXII**, XII [1922], p. 35-52).

afin de forcer les pirates dans leurs repaires. Pouvoir exorbitant, qui explique les résistances violemment opposées; qu'étaient, en comparaison, les dictatures d'autrefois ?

Trois ans étaient prévus pour l'achèvement de l'entreprise et trois mois y suffirent; au bout de ce temps, les magasins, arsenaux et esquifs étaient détruits et, parmi ces hommes, ceux qui n'avaient pas péri, cédant aux promesses de clémence, se rendirent d'ordinaire et passèrent à l'état d'agriculteurs et de colons. C'était une mesure prudente et bien conçue; néanmoins, l'avenir devait montrer que les pires éléments regrettaient toujours l'existence d'autrefois, et la piraterie allait plus tard renaître (1), malgré tout à effectifs réduits.

Le prestige acquis de la sorte faisait de Pompée l'homme providentiel pour en finir avec Mithridate. Ce dernier ne s'y trompa point, et, dès que la loi *Manilia* eut, bien plus aisément, créé un pouvoir proconsulaire sur toute l'Asie Mineure, il essaya de parlementer. Mais c'était avec d'autres que Pompée projetait de négocier, en vue de résultats plus importants (2).

Il n'eut même pas besoin de grande diplomatie; celui qui aurait pu contrarier ses projets les seconda sans le vouloir. La campagne de Lucullus avait mal fini (3), mais les rapides progrès du début avaient impressionné Tigrane, qui craignait pour ses États. Il était également inquiet du côté des Parthes, et son propre fils complotait contre lui, d'accord avec Pompée. Quand donc le roi de Pont voulut requérir encore l'assistance de celui d'Arménie, ce dernier lui interdit de franchir leur commune frontière et mit à prix la tête de son gendre. Mithridate tint à la sauver plutôt que ses domaines; il s'enfuit en Colchide, laissant Pompée face à face avec cet ex-allié qui se croyait habile. Tigrane s'humilia, se prosterna devant le Romain, qui ne lui disputa pas un royaume reculé, se défen-

(1) **CLXIX**, chap. VII. — (2) **CXXV**, III, p. 65 et suiv.
(3) **LIII**, p. 43 et suiv.

dant lui-même par sa nature montagneuse et son âpre climat, mais y posta des troupes provisoirement, sous un légat. Tout en déclarant Tigrane ami et allié du peuple romain, il le dépouillait de ses conquêtes et dictait aux Arméniens une condition de paix qui ménageait à Rome un motif permanent d'intervention : leurs rois devraient désormais obtenir d'elle au moins la confirmation de leur pouvoir. On verra que ce n'était point là une vaine formule ; Pompée, en Romain de bonne souche, posait un jalon.

Mithridate déçu pensait gagner, depuis la Colchide, ses possessions d'au delà de l'Euxin et, par une diversion grandiose, prendre l'Italie à revers dans une attaque brusquée à travers les régions du Danube. Les trahisons aux aguets anéantirent d'emblée ses rêves fous : fils conjurés, femmes qui livraient ses places, Scythes qui refusaient de le suivre, tant de coups réunis abattirent son courage ; il demanda la mort au fer et au poison (1).

Tous les adversaires de Pompée avaient été vaincus ou bafoués. Le roi des Parthes Phraate, tourmenté lui aussi des ambitions de Tigrane, s'était trouvé contre lui, aux premières ouvertures, l'allié du chef romain ; mais ce zèle demeura sans récompense. On avait manœuvré le Parthe contre l'Arménien trop puissant ; on maintint l'Arménien, rendu sage, devant le Parthe trop prompt aux grands espoirs ; Phraate n'obtint rien — que la certitude des méfiances romaines, dont Tigrane devait être, vis-à-vis de lui, le docile instrument.

Les conquêtes de Tigrane furent consolidées, mais pour un autre bénéficiaire, car Rome se les appropria. Pompée, avant de quitter l'Asie, où il avait passé quatre années (66-62), régla le sort d'une foule de territoires (2), comme s'il avait eu mandat illimité du Sénat ; nous ne savons pas au juste, d'ailleurs, quelle latitude lui accordait la loi Manilia. Il ne se piqua pas

(1) **CLXXXV**, p. 408. — (2) **CXXV**, III, p. 66.

de correction, même apparente, oublia que Lucullus, à qui Tigrane avait livré la Syrie, l'avait rendue lui-même à Antiochos : ce fut une nouvelle province romaine, qui se prolongea beaucoup plus loin que la zone occupée naguère par le roi d'Arménie. L'agrandissement de la Cilicie à ses deux extrémités fut réalisé avec autant de sans-façon. En revanche, la Bithynie étendue vers l'Est, par l'adjonction de la Paphlagonie et du Pont occidental, ce n'était qu'une suite du droit de la guerre et de la défaite de Mithridate.

Les princes clients surtout connurent, en bien ou en mal, les effets de ce bon plaisir. Ariobarzane de Cappadoce, affermi sur le trône, gagna encore quelques cantons vers l'Est. En Galatie, le fait et le droit se combinèrent obscurément : on conservait les trois tétrarchies, mais Deiotarus, l'allié précieux, devenait pratiquement le souverain de toute la contrée, à laquelle on rattachait même quelques parties du Pont, trop récemment conquises et trop éloignées des anciennes provinces pour que le maintien de l'ordre, peut-être onéreux, n'y demandât pas la main d'un vassal. Contre l'Euphrate supérieur, la région escarpée de Commagène demeura sous une dynastie, moitié hellénique, moitié iranienne, appelée à une mission d'avant-garde et de conciliation provisoire.

Toutes ces dispositions prises en Asie Mineure ouvraient des espérances pour l'avenir, sans surcharger le présent. Pompée éluda l'invitation du roi d'Égypte à venir apaiser une rébellion sur le Nil, trouvant prématurée toute action immédiate dans ce pays, où le meilleur agent des ambitions de Rome était précisément le désordre chronique et croissant. La Syrie suffisait, pour l'heure, à satisfaire les appétits; c'était une longue bande côtière, facile à atteindre du dehors en plusieurs points ; aucune mesure de police, sauf dans l'extrême-Nord, où étaient placés des mandataires responsables, ne risquait d'attirer les forces romaines très loin dans l'intérieur, car le désert y gênait les grands voisins de l'Est plus que la Répu-

blique ; l'oasis palmyrénienne n'avait alors rien d'inquiétant.

Quelques mesures furent d'ailleurs nécessaires pour faire admettre dans toute la Syrie le régime nouvellement instauré. Dans la zone septentrionale, tout fut réglé sans peine : les rois arabes de Damas acceptèrent la suprématie romaine, en gens qui s'inclinent devant la force, suivant l'instinct de leur race. Toutes les faveurs allèrent aux villes grecques autonomes ; on libéra celles qui avaient vécu sous la tyrannie de quelques roitelets ; les petits États sacerdotaux furent traités comme les cités. Il ne s'agissait là que d'indépendance locale, communale, pourrait-on dire. En Palestine, les conditions étaient différentes : un groupement ethnique et religieux y répugnait à la tutelle étrangère ; mais des ambitions rivales dans la famille des Macchabées servirent les desseins de Pompée. Il stimula les contestations entre deux prétendants à la grande-prêtrise de Jérusalem ; contre Aristobule, à la fin détrôné, il favorisa son frère Hyrcan, qui semblait en meilleure posture et mieux disposé envers les Romains. Pourtant le parti adverse ne céda pas sans combat ; il fallut soutenir contre la ville sainte un siège de trois mois, auquel mit fin l'assaut général un jour de sabbat.

A ces farouches Israélites Pompée fit acquitter des contributions qui n'étaient pas excessives, et il laissa aux indigènes la charge de les lever. Les autres régions, en revanche, furent taxées sans trop d'indulgence. A part Ariobarzane, prince besogneux, qui reçut même un prêt et de qui l'on attendait tout autre chose que des subsides, les nouveaux protégés et les nouveaux sujets furent lourdement frappés : un tribut énorme enrichit en première ligne les soldats, ouvriers de cette prospérité, et livra en outre au Trésor des sommes considérables, qui contribuèrent singulièrement à rehausser le triomphe du général victorieux.

Enfin une riche contrée, d'Antioche aux portes de l'Égypte, s'ouvrait sans restriction aux spéculateurs d'Italie. C'étaient

eux dont les convoitises avaient guidé la politique de Pompée, leur délégué en quelque sorte, et qui spontanément s'appropriait leurs vues (1). Les charges financières des assujettis ne furent pas cependant pour eux sans compensation : l'action de Rome développa dans leur pays les ressources économiques, accrut les débouchés et répandit plus largement les avantages divers de l'hellénisme. Pour Rome même, c'était une nouveauté que cette haute main laissée aux chevaliers dans la direction des affaires extérieures et la politique des frontières. Elle se manifesta d'autres fois encore : l'annexion de Cypre, peu après (58), ne fut que l'aboutissement d'une conjuration des cupidités. Celle de la Crète (2), en 67, liée à l'affaire des pirates, avait déjà montré les conséquences d'une recherche de gloire purement individuelle.

*
* *

Malgré ses larges initiatives, l'étendue de ses pouvoirs, ou tout au moins de ses actes, Pompée n'était encore qu'un homme de transition, lié à l'ordre équestre par sa naissance et toutefois déférent envers le Sénat, qui plus d'une fois s'appuya sur lui par la suite. L'imprudence qu'il commit de licencier ses troupes dès son retour, en 62, témoigne chez lui d'un respect de la légalité, dont il devait le dernier donner l'exemple.

Jules César (3) nous présente un tout autre personnage, volontairement fermé, énigmatique, si bien que le mobile de ses actions, très discuté par les modernes, prête en effet aux controverses. Il importe peu, à vrai dire, pour notre sujet. Qu'il ait voulu la grandeur de Rome, c'est possible et probable, mais par la sienne d'abord, à n'en pas douter ; ne lui prêtait-on pas cette maxime favorite que, pour posséder le pouvoir, il

(1) **CVII**, chap. XVI. — (2) **XCVIII**, II, p. 41 et suiv.
(3) **XCVIII**, III, p. 125 et suiv.; GRŒBE, **XLVII**, X, col. 156-259; **CVII**, chap. XVII; E. G. SIHLER, *C. Julius Cæsar*, Leipzig, 1912.

était loisible de violer les lois de la justice (1)? Le souci dominant de sa personne et de ses intérêts ressort de toutes ses attitudes, de l'attention prêtée par lui à son physique, d'une fierté affectée de ses origines, royales et divines, de son œuvre littéraire, savamment composée comme son visage et tout son extérieur, en vue d'une apologie par les faits, par leur récit tout nu, faisant le silence sur les intentions et les principes de leur auteur. Nous n'avons pas à nous occuper du détail de sa carrière, prodigieusement remplie, ni à suivre toutes ses variations au milieu des hommes de premier plan qu'il jugeait tour à tour dangereux ou utiles à sa fortune. Avec lui du moins, il n'est plus question que d'un programme conçu par un seul homme et n'entrant pour rien dans les plans d'un gouvernement régulier.

Une de ses premières audaces, mais qui avorta, tendait à lui obtenir une mission en Égypte, contrée qu'on aurait pu réduire déjà en province, en vertu d'un legs prétendu du roi Ptolémée Alexandre II (2). Ses fonctions de légat dans l'Espagne Ultérieure nous intéressent moins par les succès militaires qu'il y remporta, pour consolider l'occupation, que par la liberté qu'il prit d'accroître sans permission ses effectifs et par les richesses qu'il y sut amasser, nerf de la guerre civile, indispensable à un homme criblé de dettes.

Mis en lumière à Rome par des manœuvres démagogiques, mais trop nouveau encore pour implanter sa seule suprématie, il jugea bon de s'associer, en un triumvirat (3) inégal, deux hommes, dont l'un, Crassus, était un médiocre, et l'autre, Pompée, bien moins osé que lui. Le premier devait disparaître dans sa folle campagne contre les Parthes (4), et, tandis que

(1) Cic., *De off.*, III, 21; Suet., *Cæs.*, 30.

(2) A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, Paris, II (1907), p. 130 et suiv.

(3) **CLVIII**, p. 55 et suiv.

(4) **CLXXXI** p. 150 et suiv.; **CII**, II, chap. VI; **CXXXIII**, II, p. 312 et suiv.; Gelzer, **XLVII**, XIII, col. 295-331; ici, 320 et suiv.

le second s'enlisait dans des besognes frumentaires, puis dans un gouvernement d'Espagne sans profit et sans éclat, César faisait don à la nation d'un nouveau territoire plus grand que l'Italie.

On sait que, dès son arrivée en Narbonnaise (58), il rencontra la guerre qu'il souhaitait — et que, de toutes façons, il se serait entendu à provoquer. Des masses d'Helvètes se préparaient à quitter leur pays, la Suisse actuelle, pour émigrer en Gaule occidentale, plus douce de climat et plus fertile ; leur meilleur chemin passait par la rive gauche du Rhône ; mais il appartenait aux Romains. César le leur interdit et les refoula chez eux (1). Comme ils avaient encore cherché un autre itinéraire en Gaule indépendante, d'où le triumvir les chassa, les Celtes se sentirent ainsi protégés contre l'invasion par leur puissant voisin ; d'où l'appel imprudent qu'ils lui adressèrent en vue de rejeter au delà du Rhin les Suèves d'Arioviste, qui occupaient le territoire séquanais (Bourgogne et Franche-Comté).

Ce fut le déclenchement que César escomptait. Sentant la menace imminente, les Belges avaient déjà formé une puissante ligue pour défendre leur indépendance ; seuls, les Rémois, plus proches du théâtre des hostilités contre le chef germain et plus impressionnés par la force romaine, s'entendirent avec elle plutôt que de lutter. Là, comme ailleurs ensuite, César était favorisé aussitôt par les divisions entre peuples ; il devait l'être encore par celles des partis à l'intérieur de chaque État. On se trouvait, de part et d'autre, saisi dans l'engrenage ; César l'avait souhaité. Nous ne pourrions ici, même sommairement, rappeler les étapes d'une soumission que le général en chef a retracée de sa main et dont l'étude critique a été faite bien des fois (2). En réalité, la conquête proprement dite s'acheva en

(1) E. TÆUBLER, *Bellum Helveticum, eine Cäsar-Studie*, Zürich, 1924.

(2) Il nous suffit de renvoyer à **CXLII**, III ; C. JULLIAN, *Vercingétorix*, 3e éd., Paris, 1903 ; T. RICE HOLMES, *Cæsar's Conquest of Gaul*, 2e édit., Oxford, 1911.

deux ans (57-56) ; deux autres années passèrent à repousser les incursions du dehors (55-54), les dernières (jusqu'en 51) à réprimer des soulèvements partiels, puis l'insurrection générale que terminèrent à peu près l'attaque d'Alésia (1) et la livraison spontanée de Vercingétorix.

Œuvre grandiose, aux yeux des modernes, que cette annexion si vite achevée. Il n'y a pas cependant à s'étonner si les sentiments étaient partagés à la curie. Les grandes victoires de Pompée, de César, remportées sur des peuples étrangers, l'étaient encore sur lui, Sénat, personnification des vieilles institutions de Rome, dont l'autorité s'en allait pièce à pièce, ne retenait qu'un faux semblant, une ombre, grâce à des compromis entre ambitions rivales. Même ce fantôme de pouvoir s'évanouit le jour où le gouverneur des Gaules, rappelé, franchit en armes le Rubicon. Nous ne pouvons plus parler de politique romaine ; il n'y a plus que celles, désormais, de chefs militaires prétendant chacun à la suprématie. Tous les contemporains ne s'en rendirent pas compte ; au-dessus des classes inférieures, qui s'attachaient fort peu à la légalité, au lucre et au pillage bien plutôt, nombre d'aristocrates crurent sincèrement que la République était en jeu et que Pompée la défendrait ; peut-être celui-ci, après tout, aurait-il, victorieux, mieux respecté les apparences.

Rome « n'était plus dans Rome », on le vit bien ; elle était aux armées, qui s'affrontaient très loin de l'Italie. César ne s'attarda pas dans la capitale et poursuivit ses adversaires là où campaient leurs troupes. Les provinciaux connurent à nouveau ces dissensions terribles qui avaient laissé l'Orient tout meurtri. Il leur fallait choisir entre compétiteurs, et ils étaient largement représentés dans toutes les forces en présence. Heureux ceux que leur flair avait bien inspirés ! Pour s'être détachée du lieutenant de Pompée, Cordoue eut les bonnes

(1) R. CAGNAT, *Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1921

grâces de son adversaire. La neutralité ne préservait personne ; Marseille, dont César historien a dénaturé le véritable rôle (1), ne fut pas en mesure de s'y tenir. C'est à Pharsale, en Thessalie, que les contingents grecs et asiatiques de Pompée faiblirent devant les nouvelles recrues de César, ces Gaulois et Germains qu'il avait naguère combattus — et qui maintenant le servaient.

Pompée, ayant fui jusqu'en Égypte, trouva la mort, d'un coup de traîtrise, dès son débarquement. César n'avait gagné Alexandrie qu'afin de le rejoindre; il y séjourna cependant pour régler les affaires, très troublées, du royaume. Ce ne furent pas seulement les charmes de Cléopâtre qui le déterminèrent à ajourner une annexion certainement envisagée par lui ; mais la résistance des Alexandrins, moins placides que leurs rois sous la tutelle étrangère, lui fit comprendre qu'on y devrait employer un temps et des forces dont, à cette heure, il ne disposait pas (2). Avant de se donner de nouveaux sujets, il fallait maintenir les autres dans l'obéissance : la témérité de Pharnace, fils de Mithridate et roi du Bosphore Cimmérien, eut sa punition foudroyante, et toute l'Asie Mineure resta à la discrétion de César ; il en rapporta encore de grosses sommes d'argent (3).

Les dernières campagnes, d'Afrique (4) et d'Espagne (5) (46-45), assirent définitivement sa dictature. Les *optimates* irréconciliés avaient pris pied dans ces deux contrées, et les habitants à leur tour s'étaient fait une règle de témoigner leur loyalisme moins à Rome même qu'à des hommes. Un imprudent, le roi Juba de Numidie, s'aventura à écouter les ouvertures des républicains, qui, dans leur affolement, lui avaient

(1) M. Clerc, **XXVIII**, XXVII (1923), p. 145-156.
(2) **CXXXIII**, II, chap. xx, et p. 483 et suiv.
(3) **CXXXIII**, III, p. 205 et suiv., 509 et suiv.
(4) J. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, Berlin, III, 2 (1912), p. 717-791.
(5) **CII**, II, chap. XIII; **CXXXIII**, III, chap. XVII et XXIV, et p. 516 et suiv., 541 et suiv.

promis toute la province d'Afrique ; mais les alliés essuyèrent une grave défaite (46) ; Juba se fit donner la mort, et une bonne part de son royaume, facilement détachée dans de telles conjonctures, constitua une province nouvelle.

Cette dernière prise, César ne l'avait sans doute point prévue. Est-ce à dire qu'il se serait borné à augmenter des trois Gaules le domaine romain ? L'expédition de Bretagne (1) ne révèle pas nettement les intentions qui la motivèrent. On estime d'habitude qu'il passa dans l'île pour les mêmes raisons qui l'avaient fait franchir le Rhin, avec cette seule visée d'inspirer aux populations la terreur du nom de Rome ; il a dû projeter de conclure avec quelques rois celtes une de ces conventions d' « amitié » qui préparaient ailleurs le protectorat, puis l'assujettissement. Mais les farouches Bretons n'étaient point adaptés à cette formule comme les gens d'Asie Mineure.

S'il faut en croire les dires concordants des historiens antiques (2), un plan de grande envergure était arrêté dans son esprit. Il méditait contre les Parthes une expédition destinée à venger Crassus et, en même temps, à regrouper les forces nationales, à imposer silence aux réfractaires des anciens partis par les succès étourdissants de sa dictature. Il voulait, au bord du Danube, soumettre les Daces et les Gètes, puis, victorieux de l'Iran, rentrer par les rivages de la Caspienne et de l'Euxin, par la Germanie et la Gaule. Quel eût été le gain territorial après un tel circuit ? Le cours des événements en aurait décidé. D'énormes préparatifs étaient en cours, seize légions rassemblées, les dispositions prises pour le gouvernement de Rome en son absence, quand l'attentat des ides de mars (43) trancha la destinée du dictateur.

L'établissement de son pouvoir avait été trop rapide, trop contesté pour ne pas reposer sur la force militaire, dont l'em-

(1) T. Rice Holmes, *Ancient Britain and the Invasions of Julius Cæsar*, Oxford, 1907.

(2) **XLVII**, X, col. 253 ; **CII**, II, chap. **XVII**.

ploi incessant lui permettait de durer. Ainsi l'expansion continue de la puissance romaine était la condition première de toute domination personnelle, le seul moyen de conserver des hommes et de l'argent ; sans la gloire lucrative, ce pouvoir exorbitant se fût effondré.

La conquête des Gaules ouvre un chapitre tout nouveau dans les annales de Rome. Les annexions précédentes naissaient en quelque sorte après un long contact avec des peuples voisins ; comment rester indifférent à leur conduite, à leurs querelles ? Un prétexte, cette fois, avait suffi pour l'immédiate mise en campagne. On aurait tort cependant de voir en Jules César un homme qui tourne le dos au passé, dédaigne l'Orient et ses mirages et n'entrevoit un champ d'activité fructueux que dans une autre direction. L'Égypte l'intéressait ; il regardait vers la Mésopotamie, et on lui prêtait l'idée de s'établir dans ces régions de l'Orient grec où les grands souverains prenaient naturellement figure divine. Il y a en lui des traits qui rappellent Alexandre : l'aspiration vers une monarchie universelle, effaçant les distinctions de race et faisant tomber entre peuples les barrières ; ses nombreuses colonies tendaient à les rapprocher (1). Mais il demeure également vrai qu'il a élargi son horizon du coté de l'Occident barbare, compris le rôle dévolu à sa patrie dans ces contrées et en même temps la politique toute différente qu'il convenait d'y pratiquer, clémente, généreuse, non plus entachée de rapine et de fiscalité.

*
* *

L'Empire était en germe dans la dictature de César ; il tarda néanmoins plus de douze ans à s'établir de façon définitive, faute d'un homme capable de le fonder aussitôt. Le plus en vue, en 43, était Marc Antoine (2), ancien lieutenant du con-

(1) **CLVIII**, p. 492 et suiv., 483 et suiv. — (2) **XCVIII**, I, p. 46 et suiv.

quérant des Gaules, très brave soldat et chef militaire exercé, mais caractère faible et indécis, n'ayant de courage qu'au combat. Au lendemain du meurtre, d'abord caché sous un déguisement servile, il était ensuite entré en scène, véritable histrion, tablant sur la confiance que César lui avait témoignée, on le savait, mais aussi ménageant le Sénat, dont les faveurs pouvaient lui être utiles tant qu'aucun rival redoutable ne s'était présenté.

Il en vint un bientôt, Octave, ou Octavien, un tout jeune homme, de pauvre mine, débile, et qui semblait timide, peu dangereux, eût-on cru, pour la prestance et l'assurance d'Antoine. Mais César l'avait adopté par testament et institué son héritier, et cette qualité était une grande force, du moins auprès du peuple et des soldats. Il n'eut pas de peine à en attacher bon nombre à sa fortune, et, comme Antoine lui-même disposait d'effectifs imposants, largement soudoyés, l'idée vint à tous deux de se rapprocher, ainsi que Pompée et César l'avaient fait naguère. Ce fut le second triumvirat, où Lépide tint le même emploi qu'un autre comparse, Crassus, dans le premier.

Les trois hommes s'étaient partagé le domaine romain, excepté l'Orient demeuré indivis, car c'était le champ d'opération des derniers républicains, dont les chefs, Brutus et Cassius, mettaient l'Asie en coupe réglée pour obtenir, eux aussi, de l'argent et des hommes. Il en fallait finir d'abord avec les champions de la vieille noblesse, parents des proscrits, victimes des premiers triumvirs. Cette obligation maintint provisoirement l'union entre alliés. Mais, après la journée de Philippes, l'accord devint problématique. S'étant débarrassés de Lépide, les deux autres se chargèrent : Antoine de pacifier l'Orient, puis de combattre les Parthes; Octave, de ramener et licencier les vétérans, en leur donnant les lots de terre promis, et de libérer les grandes îles voisines de l'Italie, dominées par le fils de l'ancien adversaire de César, Sextus Pompée.

A qui le meilleur lot ? Octave devait assurer le ravitaille-

ment en blés de la péninsule, service capital, mais qui pouvait être vite oublié. Antoine avait en vue une campagne glorieuse, propre à repousser plus loin peut-être les frontières du monde romain (1). Beau programme, à la taille d'un homme de guerre comme lui. Par malheur, il y avait dans ce soldat un viveur, un voluptueux, qu'enivra son pouvoir, qu'on vit en Grèce et en Asie promenant un cortège de mimes, de baladins, gaspillant, dans des orgies somptueuses, un temps que son rival savait mettre à profit. Et l'offensive fut prévenue : les Parthes, depuis le désastre de Crassus et les querelles entre Romains, voulant aussi s'étendre jusqu'à la mer, envahirent la Syrie, la Palestine et y disposèrent des petits États vassaux (2). Antoine, comme envoûté par la reine Cléopâtre qu'il avait suivie en Égypte, dédaigna d'abord de prendre en main la défense de sa province ; il en chargea ses lieutenants, Sosius, Canidius, puis Ventidius, qui remportèrent de brillantes victoires (37). Enfin, inquiet alors de se voir éclipsé, il se rappela les grands projets de César et résolut de passer en Haute-Asie.

Les Parthes, à ce moment, souffraient d'une situation intérieure critique, troublée par des compétitions, et le roi d'Arménie, Artavasde, était tout disposé à enfreindre la neutralité qu'il leur avait promise, dans l'espoir d'acquérir la Médie Atropatène (3). Antoine, pressé d'agir et de tout terminer, pour reprendre au plus vite sa vie indolente de faux Lagide, partit trop précipitamment, distança le convoi de ses machines de guerre, qui lui manquèrent cruellement au siège de Phraata. Renonçant à l'assaut, privé du secours des Arméniens, qui s'étaient dégagés d'une affaire compromise, il se décida à une retraite non moins hâtive qui harassa ses hommes et laissa sur la route, tué ou exténué, un tiers de l'effectif (4). Le roi de

(1) **CII**, IV, chap. I. Cf. L. Craven, *Antony's Oriental Policy*, Diss. Univ. of Missouri, 1920.

(2) **CLXXXI**, p. 177 et suiv.; CC, I, p. 352 et suiv. — (3) **LIII**, p. 58 et suiv.

(4) J. Kromayer, **XVI**, XXXI (1896), p. 70-101; **CXI**, I, p. 290; II, p. 149; **CLXXXI**, p. 199 et suiv.; **CII**, IV, chap. VI.

Médie lui offrait, avec son alliance, un espoir de revanche ; mais il craignit les lenteurs d'une seconde campagne, même victorieuse. Pour toute prouesse, il s'empara lâchement du roi Artavasde, invité à une entrevue, et du royaume d'Arménie ; ce prince fut le grand trophée, promené sans gloire ni prudence, dans le triomphe magnifique qui se déroula à travers les rues d'Alexandrie, au mépris des lois de Rome les plus formelles.

Mais Antoine n'était même plus un Romain : c'était une chose sans nom, un monarque d'Orient improvisé, et plus encore l'esclave d'une reine, ou mieux d'une femme, aux fils de qui il distribuait des royaumes taillés dans les provinces remises à sa sauvegarde. Le stratège même, en lui, s'effaça devant cette Cléopâtre qui voulait un succès pour sa flotte de parade. Lorque, battu et s'évadant d'Actium derrière elle, l'ex-triumvir, déchu de toute magistrature, finit par se tuer à l'approche du vainqueur, une phase sans analogue dans l'histoire de Rome trouva du même coup le plus étrange des dénoûments. Antoine, cet homme de guerre éprouvé, qui avait gagné bien des combats, ne léguait rien à son pays, pas même cette Arménie extorquée, où un Artaxias avait ressaisi le trône de ses pères (1) ; tandis qu'Octave, soldat par force et sans génie, n'avait qu'à recueillir, devant le cadavre de Cléopâtre, un État qui venait de perdre son dernier soutien étranger (2). Par sa richesse, aussi exceptionnelle que le mode de gouvernement qui l'attendait, cette province d'Égypte, — hommage d'Octave à Rome qui l'acceptait pour maître, — était le joyeux don du régime nouveau qui s'élevait, une consécration du principat naissant.

(1) **LIII**, p. 66.
(2) **CII**, IV, chap. XI.

CHAPITRE III

AUGUSTE (31 AVANT-14 APRÈS J.-C.)

« La Providence a suscité et orné excellemment la vie humaine en nous donnant Auguste, qu'elle a comblé de vertus pour en faire le bienfaiteur des hommes, notre sauveur, pour nous et ceux qui viendront après nous, pour faire cesser la guerre et partout régner l'ordre. »

Ce proscynème et d'autres du même style ont été trouvés en Asie Mineure, gravés sur pierres qui annoncent en même temps l'institution de fêtes pour les anniversaires de la naissance du souverain. Aucun n'a connu éloges plus pompeux que ce fondateur de l'Empire, l'ancien Octave, devenu Auguste, c'est-à-dire sacré, par acclamation, et comme malgré lui d'après les apparences qu'il avait artificieusement ménagées. Figure de premier plan, si l'on en juge par l'étendue de son œuvre (1), et cependant peu attrayante, qui se refuse au portrait, par sa froideur voulue, son fond d'hypocrisie certain, sa modération calculée, sa simplicité en vedette, son application soutenue mais plus docile aux leçons de l'expérience que dirigée par quelque grande vue personnelle.

De toutes ses réformes, constitutionnelles, administratives, civiles, religieuses et morales, nous n'avons rien à retracer ici (2). Il suffit de retenir l'essentiel pour notre sujet : la réorganisation des provinces, la création des gouvernements

(1) Fitzler et Seeck, **XLVII**, X, col. 295-381.
(2) Voir t. XVIII.

impériaux, la nomination de légats et autres fonctionnaires à appointements fixes. La paix que vantent les inscriptions était due à la stabilité enfin instaurée, par la fin des exactions et de ces guerres civiles dont avait frémi le monde tout entier. Mais ce n'est pas à dire que le règne d'Auguste coïncide avec une période de tranquillité absolue : il y eut alors des guerres presque constantes un peu partout, et toutes ne lui furent pas imposées. Le grand « pacificateur » a en fait reculé les bornes de l'*orbis Romanus* beaucoup plus qu'aucun autre, avant ou après lui (1).

Ces guerres (2) n'ont point abouti uniformément à des succès; il a poussé à des entreprises inutilement coûteuses, ou bien qui conduisirent à des désastres caractérisés ; dans l'ensemble, toutefois, elles donnèrent à l'empire plus d'équilibre et le garantirent pour longtemps contre les menaces qui lui venaient du Nord.

***

A la fin de la République, le monde romain, si l'on fait abstraction de l'Afrique septentrionale et de l'Italie, était formé de deux grandes masses (Espagne et Gaule à l'Ouest, régions helléniques à l'Est), à peine rattachées par une zone adriatique étroite, aux limites incertaines. Le cours des événements, tel que nous l'avons retracé, explique suffisamment la limitation et l'ordre de succession de ces conquêtes : les plus inéluctables et les plus faciles s'accomplirent les premières. Il en est dans le nombre qui, au lendemain d'Actium, n'étaient même pas complètement achevées.

L'Espagne (3), la première, exigea une active intervention (26-25). Nominalement, l'Ibérie appartenait à Rome en totalité, aucune nation ne pouvait la lui disputer ; mais la grande

(1) **CLXXXIII**, p. 201 ; **LXXXIII**, p. 12. — (2) **XCVI**, p. 360-452.
(3) David Magie, **XIV**, XV (1920), p. 323-339.

région montagneuse du Nord-Ouest, la plus excentrique et la plus malaisée d'accès, ne s'était point encore soumise. Astures et Cantabres, intraitables dans leur indépendance, étaient d'un mauvais exemple pour les voisins ; il fallait les réduire. Après une première expédition dirigée par un légat, Auguste voulut se rendre en personne sur le théâtre des hostilités ; mais, tombé malade à Tarragone, et décidément peu fait pour les rôles militaires, il abandonna la direction à Agrippa. Celui-ci dut conduire des sièges opiniâtres, fonder quelques îlots de colons, procéder même enfin à une extermination en règle. Le meilleur général du temps y vint à bout d'une terrible besogne, auprès de laquelle ce fut pour lui presque un jeu de réprimer diverses révoltes des Celtes, chez les *Morini* de l'Artois, les Trévires et les Aquitains. La Gaule, dans l'ensemble, ne bougea pas ; elle reçut d'Auguste, en retour, un bienfait signalé : la pacification de sa frontière, tant du côté des Alpes que sur la ligne du Rhin.

La Cisalpine n'était devenue partie intégrante de l'Italie qu'assez tard, après la défaite d'Hannibal, et le droit de cité romaine ne fut conféré à la Transpadane que par César ; ainsi s'explique la longue indifférence opposée aux peuplades pillardes qui occupaient les sommets des Alpes, d'un bout à l'autre de l'arc que décrit la chaîne (1). Officiellement, elles obéissaient à Rome ; en fait, elles détroussaient voyageurs, commerçants, cultivateurs, le versant opposé à l'Italie leur offrant toujours des possibilités de retraite. Le gouvernement impérial se décida donc à dépasser les crêtes, à prolonger les voies et à y créer ou fortifier des camps permanents. Même quand les Salasses, dans la Savoie actuelle, eurent été réduits à merci et, pour la plupart, vendus en esclavage, on trouva bon de veiller à ce qu'il ne leur vînt pas de remplaçants ; c'est à quoi dut parer la forteresse d'*Augusta Prætoria*, qui allait

(1) CLXII, IX, p. 16 et suiv.; CLXVIII.

devenir Aoste (1). Le ralliement très rapide, d'autre part, du roi Cottius de *Segusio* (Suse) assura définitivement la paix en ces régions.

Encore la tâche était-elle facile dans le secteur Ouest, Rome tenant déjà l'extrême débouché des vallées. Mais, du côté de l'Helvétie et des tribus germaniques, c'est de conquête nouvelle qu'il s'agissait. Elle commença plus tardivement ; en 15 av. J.-C. (2), les deux beaux-fils d'Auguste, Drusus et Tibère (le futur empereur) s'attaquèrent à la partie médiane de la ceinture alpestre. Le premier s'engagea victorieusement dans les défilés du Tyrol, à la rencontre des Rètes ; son frère, alors gouverneur de Gaule, prit de flanc les mêmes adversaires par l'Helvétie. Ce n'est pas uniquement sur terre qu'il fallut opérer : sur le lac de Constance, une véritable bataille navale fut livrée contre les esquifs, d'ailleurs légers, des Vindélices, alliés des Rètes. Du coup, la Suisse de l'Est et la Bavière méridionale étaient rattachées à l'empire.

Il atteignit par là le Danube supérieur ; ce fleuve, plus à l'Est, avait été déjà rejoint par un autre lieutenant d'Auguste. La province de Macédoine, elle, de création ancienne, était parfaitement pacifiée dans sa partie Sud, peuplée d'éléments grecs ; mais plus loin dans les terres, non seulement la situation, incertaine, avait astreint les gouverneurs à de perpétuelles opérations contre des peuples barbares, mais les limites mêmes de cette circonscription demeuraient indécises. Pour lui en donner de certaines et durables, le plus sûr était d'aller jusqu'au fleuve qui constituait une frontière naturelle. Octave avait tourné ses vues de ce côté. En cela, il se montrait le digne continuateur de César, dont les projets n'avaient pas échappé aux souverains régnant sur les contrées danubiennes. Le premier résultat fut que les Daces, occupant les plaines de la moderne Hongrie, et qui avaient, du temps du dictateur,

(1) **CLXXI**, p. 375-413.
(2) **CLXII**, IX, p. 18 et suiv. ; **XLVII**, X, co. 2707.

poussé des incursions et multiplié les ravages dans les régions illyriennes, se prononcèrent pour Antoine dès que sa rivalité avec le continuateur de César fut devenue manifeste. D'un autre côté, les peuples barbares établis sur la rive droite du Danube, Bastarnes, Besses, Dardanes, Odryses, profitèrent du désordre universel pous accentuer leurs pillages et menacer jusque vers l'Euxin les villes grecques, clientes naturelles de Rome, qui était la protectrice intéressée du monde hellénique tout entier.

Ainsi tout n'était qu'action et réaction dans ces parages, et personne n'eût pu dire qui s'était fait l'agresseur.

Un première série d'opérations (1), avant la fin de la République (35-33), n'eut qu'un caractère préparatoire et ne résolut rien ; Octave n'avait pas les mains libres. Il se fit livrer des otages, enleva la principale forteresse pannonienne et y organisa le château fort romain de *Siscia*, point de départ pour les expéditions futures. Peu après la bataille d'Actium, M. Licinius Crassus, petit-fils du triumvir, fut nommé gouverneur de Macédoine et chargé de pacifier les alentours aussi loin vers l'Est qu'il serait nécessaire : le programme fut brillamment et rapidement rempli, les tribus mésiennes réduites à l'impuissance et toutes les contrées limitrophes plus au Sud du grand fleuve confiées à des princes clients, en attendant l'annexion pure et simple (2).

Le calme revenu de ce côté, Rétie comprise, c'étaient les flancs assurés pour l'armée qui devait agir en Pannonie. Selon les historiens latins, son attaque fut provoquée par les soulèvements et les pratiques de brigandage des indigènes. Les mêmes auteurs sont bien plus réservés sur le détail des opérations accomplies par Tibère (12-10) (3) ; il en ressort du moins qu'elles aboutirent à l'occupation de tous les territoires bordés par le Danube.

(1) Veith, *Die Feldzüge des C. Julius Cæsar Octavianus in Illyrien* (*Schriften der Balkankommission, antik. Abt.*, VII), Wien, 1914.
(2) **CLXII**, IX, p. 8-16. — (3) **CXI**, I, p. 1048 ; II, p. 660.

Inquiets de ce développement de la puissance romaine, les Thraces, qui n'avaient déjà supporté qu'à peine les rois désignés par Rome, reprirent leurs agitations et opposèrent une farouche résistance aux troupes de Lucius Pison. Enfin, malgré quelques revers, celui-ci l'emporta, et il parut indispensable d'établir en Mésie un gouvernement militaire, pour mettre fin aux intrigues qui se nouaient d'une rive à l'autre.

En conséquence, de l'Helvétie à la mer Noire, les bornes de l'empire semblaient renforcées par l'énorme cours d'eau, dont les camps romains, de-ci, de-là, surveillaient les abords (1).

***

Un fleuve n'est cependant pas une barrière infranchissable ; les Romains, vers le même temps, en faisaient l'expérience en Germanie (2). Des deux côtés du Rhin, on s'accommodait mal d'une séparation absolue. Les Germains ne renonçaient pas volontiers à leur coutume invétérée de faire des incursions sur la rive gauche, et des négociants latins s'étaient établis sur la droite ; dans l'intention de les protéger, les chefs romains avaient plus d'une fois franchi en armes le fleuve. C'était le parti le plus dangereux ; des bandes germaniques ravagèrent les territoires d'en face, battirent même une légion venue pour les chasser.

Le vainqueur des Rètes, Drusus, gouverneur des Gaules, entreprit alors (12 av. J.-C.) une grande expédition de représailles, et aussi préventive (3). Son idée ingénieuse fut de les attaquer à revers, en partant des bouches du Rhin pour suivre les côtes de la mer du Nord, et venir surprendre, aux

(1) **XCVI**, p. 387 395, 401 ; Oxé, **IX**, CXIV (1906), p. 99 et suiv.
(2) **CII**, VI, chap. II.
(3) **CXI**, I, p. 1061, 1082 ; II, p. 671, 690 ; **XCVI**, p. 418 et suiv.

embouchures de l'Ems et du Weser, les Bructères, les Chauques, les Chérusques, qui comptaient parmi les plus redoutables de ces peuples germains. Mais, bien qu'au retour la flotte eût traversé de graves vicissitudes, dominer les rivages n'était rien auprès de ce qu'on allait tenter.

L'année suivante, Drusus pénétra dans le continent même, assez profondément, car il poussa jusqu'aux bords de l'Elbe, non sans livrer, à l'aller, au retour, de sanglantes batailles. L'objectif semblait atteint, quand il mourut prématurément en l'an 9, et son aîné, Tibère, qui prit sa succession, promena plus librement ses légions dans tout ce territoire, considéré comme une province nouvelle, et des plus étendues.

Les établissements romains proprement dits ne s'éloignèrent pas cependant du Rhin, sauf le long de quelques affluents, principalement la Lippe ; on construisit des routes, avec des châteaux forts, la plupart sur les hauteurs, et surtout l'on procéda à des déplacements de familles. Mais cette dernière mesure n'apportait qu'un remède illusoire au mécontentement des barbares. Leur sourde irritation n'éclatait guère que dans les clans secondaires, peu nombreux ; les autres se recueillaient pour les luttes futures ; entre tous, deux groupements considérables s'y préparaient.

Dans le quadrilatère de Bohême, le roi des Marcomans, Marbod, fort de la soumission des tribus voisines, se disposait, en l'an 6 de notre ère, à faire payer aux Romains sa longue neutralité. On le devança : une armée impériale, venant par le Main, une autre, partie du Danube, devaient faire leur jonction à ses dépens. Mais, à ce moment, derrière les légions perdues dans des terres ignorées, une vaste insurrection dressa à la fois Dalmates et Pannoniens ; d'anciens auxiliaires de l'armée romaine en étaient les instigateurs. Tibère sauva la situation grâce au manque de vigueur de Marbod, qui n'osa pas en tirer parti et se contenta de traiter d'égal à égal. Il n'en fallut pas moins trois ans de campagnes pénibles et

incessantes (1), qui mirent à rude épreuve la volonté et la sobriété romaines (6-9), pour faire passer sous le joug, et définitivement, toutes les populations au Sud du Danube ; même un contingent traversa le fleuve une seconde fois (2) et préleva sur les Daces un lot énorme de prisonniers.

L'issue eût été diffférente peut-être si les adversaires de l'empire s'étaient ébranlés tous ensemble, et si Marbod avait été détourné des voies de la modération par l'entrée en scène plus prompte de cet Hermann que les historiens latins appellent Arminius.

Celui-là est une figure moins effacée : non pas un grand souverain comme celui des Marcomans ; un simple prince chérusque, toutefois de race royale, qui sut, tout jeune encore, exciter chez ses proches l'esprit de rébellion et entraîner à un mouvement en masse la plupart des tribus de l'intérieur (3). Le gouverneur Varus, qui ramenait ses troupes à leurs quartiers d'hiver, se décida à un détour pour atteindre le centre de l'émeute ; mais, au cours d'une marche fatigante dans la forêt de Teutoburg, ses 20 000 hommes furent enveloppés soudain par les bandes d'Hermann et massacrés. Les annalistes latins ont chargé la mémoire de Varus pour diminuer la honte de la patrie, flétri son incapacité de gouverneur et de général. Les Allemands sont enclins à exalter le « héros » national qui assura sans retour la liberté des Germains. Pourtant à l'enthousiasme délirant de Mommsen (4) s'opposent des appréciations plus équitables (5) : ce champion de l'indépendance, citoyen romain, chevalier, ex-officier de l'armée romaine, n'avait pas trouvé de plus noble tactique que le faux serment et la trahison.

(1) **CXI**, I, p. 1171 ; II, p. 772 ; **XCVI**, p. 428 ; R. RAU, **XXIII**, XIX (1924), p. 313-346.

(2) La première fut en 19 av. J.-C. (A. VON PREMERSTEIN, **XIX**, VII [1904], p. 215-239).

(3) **CXI**, I, p. 1194, 1205 ; II, p. 789-798. — (4) **CLXII**, IX, p. 77.

(5) **CXLVII**, p. 30.

Le désastre fut un sérieux coup pour Auguste, mais le ramena à la raison. Il renonça à cette Germanie (1), conquise et asservie par des moyens d'une évidente insuffisance (2), laissant seulement quelques petits postes sur les côtes jusqu'à l'embouchure de l'Elbe. L'occupation de la Gaule, garantie par un simple cordon de troupes, avait éveillé trop d'ambitions imprudentes. Les Celtes s'étaient livrés, du fait de leurs discordes, mais, plus capables de loyalisme, ils pouvaient ressentir les bienfaits de la civilisation, auxquels la barbarie germaine restait fermée. La catastrophe de Teutoburg marque un tournant dans la politique extérieure d'Auguste : c'est alors, et alors seulement, qu'elle devient vraiment défensive.

***

Elle ne l'avait pas été davantage à l'origine dans les contrées d'Orient ; il faut à ce sujet chasser une illusion tenace. Le système de l'absorption graduelle trouva tout au moins de nouvelles applications. C'est ainsi qu'à la mort du roi Amyntas (25 avant notre ère) la Galatie devint province romaine. En Judée, quand disparut Hérode (4 av. J.-C.), le royaume fut divisé suivant les termes du testament royal, inspiré de Rome, on peut le croire : il n'y eut plus que des tétrarques et un ethnarque, et le territoire de ce dernier, Antipas, fut confisqué — il est vrai, à la suite des plaintes de ses sujets — et annexé à la province de Syrie (6 de notre ère) (3). Changements inévitables, pensera-t-on ; il en aurait pu être réalisé, en Judée, de plus compréhensifs.

C'est bien, par contre, dans un pays absolument nouveau qu'Auguste entreprit une exploration derrière laquelle il est vraiment difficile de ne pas discerner une idée de conquête. Sans un protectorat tout au moins, il ne pouvait obtenir la

(1) **XCVI**, p. 451. — (2) E. KORNEMANN, **XXIX**, XXV (1922), p. 42-62.
(3) W. OTTO, **XLVII**, Suppl. II, col. 166-174 ; **CII**, V, chap. v et VI.

mainmise économique de Rome sur les richesses commerciales de l'Arabie qui le tentaient (1). Ce n'est pas par la voie continentale, soie exceptée (2), que passaient les caravanes d'Orient ; épices, parfums et encens, bois de grand prix, pierres précieuses prenaient la ligne de l'Érythrée, et tout ce trafic appartenait aux Arabes. On trouva avantageux de les dépouiller. Auguste confia donc au préfet d'Égypte Aelius Gallus une mission à cet effet (25-24).

Celui-ci eut pour instructeur et guide un ministre du roi des Nabatéens, dont nous ne connaissons que le nom grec Syllaios. Les mésaventures éprouvées furent mises au compte du personnage, qu'on accusa de trahison. Était-ce en réalité « un sage conseiller qu'on n'écouta pas » (3) ? Quiconque réfléchit à la carrière extravagante, désormais parfaitement connue (4), de cet aventurier cynique admet plus volontiers qu'il égara perfidement les Romains.

La mission partit d'Arsinoé (Suez), au fond du golfe arabique, et gagna par mer Leucé Komé, ville relevant du roi nabatéen. La croisière fut décevante, le long d'une côte toute bordée d'écueils et de bas-fonds, sur lesquels on perdit bon nombre d'embarcations et même une partie des équipages. A l'arrivée, le scorbut sévit dans le corps expéditionnaire ; si bien que le chef jugea prudent d'hiverner dans le port et d'attendre le printemps de 24. Ensuite, à travers une région désertique, où la provision d'eau devait suivre, portée sur dromadaires, on mit six mois à atteindre la capitale des Sabéens, Mariaba. Quand la réserve fut épuisée, il ne resta qu'à lever le siège et à se rabattre vers la côte, aux environs de la ville actuelle de Médine, d'où Gallus rembarqua les survivants pour Myos Hormos ; d'ailleurs, 10 000 hommes seulement avaient été

(1) **XCVI**, p. 380.

(2) Alb. HERRMANN, dans les *Quellen und Forschungen* de Sieglin, XXI (1910).

(3) **CLII**, p. 11 et suiv.

(4) CLERMONT-GANNEAU, *Recueil d'archéologie orientale*, VII, p. 305-329.

emmenés. Nous ne savons pas exactement quels furent les résultats chèrement achetés de l'entreprise. Il semble bien toutefois qu'une partie du trafic fut détournée vers l'Égypte, terre romaine, et qu'on garda depuis lors des relations avec certains chefs arabes, impressionnés par cette campagne audacieuse et par l'appareil militaire déployé sous leurs yeux. Le roi des Homérites et des Sabéens devait être l' « ami des Césars », qui avaient des droits reconnus sur le comptoir d'*Adana* (Aden).

La réduction des effectifs d'Égypte, causée par la campagne d'Arabie, avait enhardi les Éthiopiens à pousser des razzias vers la vallée moyenne du Nil. Leur obstination au pillage eut cette conséquence de substituer au protectorat sans occupation militaire l'occupation et le rattachement de la Basse-Éthiopie ; du moins est-ce là une conclusion qui n'avait pas été directement cherchée.

Bien qu'Auguste, qui se rendit lui-même en Asie Mineure dans l'année 21, eût laissé les petits souverains, sauf Amyntas, en possession de leurs territoires, il lui sembla que ce paravent demeurait assez fragile : Iamblichos en Arabie, Tarkonditomos en Cilicie, Mithridate en Commagène, Archélaos en Petite-Arménie, c'étaient roitelets qu'une grande marée eût submergés bien vite. Il tint donc à faire sentir son action chez les Parthes et en Grande-Arménie (1).

Dans ce dernier État (2), Artaxias représentait sur le trône le parti de l'indépendance nationale. Les intrigues des Romains (et leur or peut-être) parvinrent à lui susciter un rival dans la personne de son frère Tigrane, otage en Italie, conservé pour le moment propice, et que réclama une autre faction, pusillanime ou soudoyée. Faction qu'Auguste lui-même devait juger peu importante, car c'est une armée considérable qu'il confia

(1) **LIII**, p. 66 et suiv.; **XCVI**, p. 360 et suiv.

(2) A. ABBRUZZESE, *Le Relazioni fra l'Armenia e Roma al tempo de Augusto*, Padova, 1903.

à Tibère, avec mandat d'introniser Tigrane, par la force au besoin. Artaxias se retranchait pourtant dans une extrême prudence, évitant toute immixtion dans les affaires troublées de la Parthie. Mais l'assassinat le mit hors de cause et facilita la tâche de Tibère, qui n'eut qu'à installer le protégé de Rome, Tigrane III (20).

Qu'allaient faire les Parthes, dont le roi mis à mort avait les sympathies? Leur souverain Phraate, mal affermi sur le trône, peu populaire, et subissant au plus haut degré l'influence de sa femme, Thea Musa, une esclave italienne qu'il tenait d'Auguste, craignit, pour lui-même sans doute plus que pour ses sujets, une nouvelle attaque des Romains. Il prit donc les devants, négocia, rendit les étendards enlevés à Crassus et à Antoine (1), trophées royaux plus que nationaux. Tibère les reçut solennellement, et leur retour en Italie fut le signal de démonstrations officielles exubérantes (2).

Chez les Parthes, cependant, l'affront fut ressenti au point que le propre fils de Phraate les débarrassa de son père par le meurtre et se résolut à une intervention énergique en Arménie. Une mort de plus, mais naturelle celle là, celle de Tigrane III (19), changea le cours des événements. Par une sorte d'alternance curieuse à suivre, son fils Tigrane IV (19 av. à 1 apr. J.-C.) était justement l'homme du parti iranien, qui reprit vigueur à son arrivée au pouvoir. Rome semblait bafouée, et néanmoins Auguste se résigna : « Je pouvais faire de l'Arménie une province, dira-t-il dans son testament politique ; j'ai préféré la donner à un ami du peuple romain. » L'ami n'avait ainsi qu'un trône vacillant ; lorqu'une douzaine d'années plus tard on tâcha d'en faire admettre un autre en la personne d'un Artavasdes, la tentative échoua.

Pourquoi cette simple expectative? Auguste fut-il hanté par

(1) **CLXXXI**, p. 210.
(2) Cf. les reliefs de la célèbre cuirasse de l'Auguste de Prima Porta, **LXXVII**, I, p. 622, fig. 328.

le souvenir du désastre de Crassus et des épreuves d'Antoine? On pensera surtout que le programme germano-danubien revêtait à ses yeux un caractère de bien plus grande urgence et devait requérir de très gros effectifs. Il lui manquait aussi un chef, qu'il lui répugnait de prendre en dehors de sa *gens*; or Tibère s'était récusé pour se retirer à Rhodes. Enfin, en 1 avant notre ère, profitant d'une accalmie générale, il fit choix de son petit-fils Gaius César, alors âgé de vingt et un ans. L'armée nombreuse qui accompagnait le jeune prince n'eut pas à livrer de nombreux combats. Les rois parthes de cette période, constamment ballottés au milieu des dissensions de famille, étaient tout à la paix. Phraatacès renonça à la suzeraineté sur l'Arménie, à condition que l'on gardât à Rome comme otages ses frères, qu'il voulait éloigner. Aussi, quand Tigrane IV mourut en campagne (1 apr. J.-C.), Auguste lui donna sans difficultés pour successeur le roi de Médie (1). Il s'est vanté d'avoir ensuite fait accepter aux Parthes pour roi d'Arménie son candidat Vononès.

***

L'empire n'avait plus besoin de grandir davantage : ayant enfin gagné une suite ininterrompue de frontières naturelles, constituées par la mer, de puissants fleuves ou le désert, il était sage de s'y tenir. C'est ce qui ressort du célèbre testament (2), conservé dans sa copie d'Ancyre, où, tout en retraçant la série complète de ses succès, Auguste s'efforce à prendre figure de pacificateur plutôt que de conquérant. Personne cependant, répétons-le, n'a étendu comme lui le territoire soumis, malgré sa renonciation tardive à toute la Germanie entre le Rhin et

(1) **LIII**, p. 75.

(2) E. KORNEMANN, **XXIII**, XV (1917), p. 214 et suiv. Rapprocher les fragments retrouvés de la copie d'Antioche de Pisidie : David M. ROBINSON, *The Deeds of Augustus* [extr. de l'*American Journal of Philology*, XLVII (1926)].

l'Elbe. L'empire, ce fut la paix, mais pour finir, et un peu par force. On dirait que le fondateur du régime nouveau, très préoccupé de sa gloire individuelle, n'ait voulu abandonner à ses successeurs qu'une tâche moins retentissante de pure et simple conservation.

Il ne fut pas en tout l'héritier de César : il eut à cœur de maintenir la pureté inviolée et la suprématie de la race italienne ; aussi n'octroya-t-il qu'avec beaucoup de parcimonie la cité romaine aux provinciaux, et il prit des mesures pour éviter l'abus des affranchissements en masse. Il tint du moins à connaître exactement les ressources du monde romain et le nombre de ses sujets ; d'où la création du recensement, dont la périodicité était prévue ; il ne faisait en cela que suivre l'exemple des Lagides, qui y avaient trouvé un instrument parfait de fiscalité.

CHAPITRE IV

LA FIN DES CONQUÊTES. DE TIBÈRE A TRAJAN (14-117)

Ce fut aussi un « vieux Romain » que l'héritier désigné d'Auguste, ce Tibère (1) qui avait montré de sérieuses qualités d'hommes de guerre, sans grande ambition personnelle, bien plus détaché que son prédécesseur de toute vanité, distant et refrogné, simple et voulant autour de lui la simplicité, choqué par l'étalage de luxe des riches provinciaux qui commençaient à venir, en Italie, éclipser les Italiens appauvris par les guerres civiles et les proscriptions ; un prince, enfin, qui résistait à « tondre son troupeau » et à prélever des tributs abusifs. Il témoigna aux Grecs une grande bienveillance, quoique porté à réagir contre la culture hellénique. C'était un homme de conscience rigide, appliqué à ses devoirs, d'une prudence soutenue par la réflexion. Sa misanthropie sombre l'entraîna à des cruautés contre cette société romaine dont la corruption l'écœurait ; mais, jusqu'au bout, sa ferme intelligence garantit à l'empire une direction sévère et une indéniable prospérité. Une tradition déformée par des rancunes de parti a cessé d'abuser à son sujet la critique historique (2), et sa remarquable administration provinciale est maintenant en pleine lumière. Il ne rêvait d'aucune conquête nouvelle et ne s'y laissa jamais entraîner par son entourage.

Le fils de Drusus avait été envoyé en Germanie pour réprimer une révolte des légions ; il se mit en devoir de justifier

(1) GELZER, XLVII, X, col. 478-536.

(2) Cf. A. LANG, *Beitrage zur Geschichte des Kaisers Tiberius*, Iéna, 1911.

par un exploit plus mémorable le surnom de Germanicus que le Sénat lui avait conféré, à lui aussi. Il profita du repentir de ses troupes pour les conduire au delà du Rhin (1), surprit diverses peuplades par la rapidité de ses coups, gagna la forêt de Teutoburg et, sur l'ancien champ de bataille, rendit les derniers devoirs aux soldats tombés. Comme son père, il fit voguer le long des côtes une flottille, qui, par vents et marées, faillit sombrer tout entière ; enfin, sur la rive droite du Weser, à Idistavisus, il remporta sur Hermann et ses Chérusques une complète victoire, qui non seulement vengeait le désastre de Varus, mais semblait permettre cette fois l'annexion d'abord rêvée par Auguste jusqu'à la ligne de l'Elbe. En effet, bientôt après, Marcomans et Chérusques s'annihilaient mutuellement (19).

Or Tibère résista à la tentation (2), estimant trop élevées les charges militaires et financières à prévoir et ne trouvant même pas de prince local à placer ou maintenir dans le pays comme vassal de Rome. On en resta comme devant à la barrière du Rhin.

L'empereur fut moins timide en Orient, où il expédia le même Germanicus, afin de parer à des dangers pressants. En Cappadoce, l'attitude du roi Archélaos parut suspecte ; alors, après l'avoir cité à comparaître à Rome, où il mourut, Tibère fit de son royaume une province romaine, en y joignant la Commagène, dont la dynastie fut éteinte. Du coup, le gouvernement direct s'établissait jusqu'aux rives mêmes de l'Euphrate, et l'on pouvait ainsi plus aisément surveiller les affaires d'Arménie. Vononès, désigné par Auguste, avait été chassé ; Tibère accéda aux désirs des populations et introduisit (18) un jeune prince de Pont, sous le nom d'Artaxias III (3). Le roi des Parthes renonça à toute prétention sur le pays.

(1) XLVII, X, col. 135 et suiv. ; F. KNOKE, *Die Kriegszüge des Germanicus in Deutschland*, 2. Aufl., Berlin, 1922.
(2) **CXLVII p. 38. — (3) LIII, p. 79 et suiv.**

*
* *

Nous n'avons pas lieu de nous arrêter à des tentatives récentes — et risquées — pour réhabiliter Caligula ; à supposer que, derrière son triomphe sur les Bretons, il y ait eu autre chose que l'épisode bouffon rapporté par l'historiographie, il demeure certain qu'aucune conquête durable n'en fut la suite et que les premières annexions en Bretagne étaient réservées à son successeur.

Sur la mémoire de Claude, frère de Germanicus, la tradition sénatoriale s'est également acharnée, faisant de lui un balourd, un grotesque, jouet de ses femmes et de ses affranchis. C'est par l'armée qu'il avait été proclamé empereur ; c'est avec des favoris d'humble origine qu'il devait gouverner ; l'oligarchie ne pouvait l'absoudre de tares semblables, ni de la hardiesse, fondée sur une vue profonde, qu'il eut de faire entrer dans le Sénat les premiers citoyens de la Gaule chevelue (1). Sans nul doute, lui aussi porta aux diverses provinces un intérêt vigilant et se proposa d'étayer la domination impériale sur la bonne entente avec les sujets.

Dans la série des princes, Claude est de ceux qui suivirent la tradition de Jules César. Il reprit notamment les projets de celui-ci sur la Bretagne, qu'Auguste avait dédaignée, tenant une occupation militaire pour dispendieuse — et de plus inutile, car les Bretons ne lui paraissaient pas dangereux. Le temps écoulé depuis lors ne put que modifier cette dernière opinion : l'influence celtique, et surtout druidique, avait besoin d'être enrayée en Gaule ; c'est au foyer même qu'il fallait s'attaquer (2).

Un corps expéditionnaire, d'abord sans enthousiasme, remporta assez vite quelques succès faciles. Pourtant cours d'eau

(1) **CXLII**, IV, p. 174. — (2) **CXCIII**, p. 33 et suiv.

et marécages furent cause de fâcheuses surprises. Enfin Claude lui-même, appelé par le légat Aulus Plautius, eut l'honneur de la victoire décisive sur un des plus importants souverains de la contrée. Par la suite, plusieurs petits rois furent faits prisonniers, diverses peuplades soumises ; le bilan de l'opération ressort peu nettement des récits des auteurs. Après le départ du prince, Plautius resta comme gouverneur, et il semble bien avoir incorporé à l'empire une moitié environ de la province future dans sa plus grande extension.

Du côté de la Germanie, Claude demeura fidèle à l'attitude défensive, acceptant toutefois d'intervenir dans les affaires intérieures des Germains, pour assurer leur désunion et du même coup la tranquillité de la Gaule. Corbulon (1), le meilleur général de l'époque, devenu gouverneur de Germanie, avait voulu reprendre le programme de Drusus : il franchit le Rhin inférieur et mena une brillante campagne au pays des Chauques et des Frisons ; mais Claude l'arrêta en plein succès et l'invita à regagner la rive gauche.

En Afrique, la mise à mort de Ptolémée sous Caligula avait été suivie d'un soulèvement des Maures ; il fut réprimé et eut pour résultat la création des deux provinces de Maurétanie (42).

En pays grec, un autre royaume protégé disparut : son dernier souverain, Rhœmétalcès III, ayant été assassiné (46), la Thrace devint province romaine.

A l'extrême-orient de l'empire, la confusion persistait ; il y aurait eu péril à s'abstenir de toute intervention (2). Claude prêta son aide au roi d'Ibérie Mithridate, que Tibère lui-même avait invité à envahir l'Arménie, voulant résister aux empiètements du roi des Parthes, qui y avait casé son fils. Une garnison romaine resta campée à *Gornea*, près de la moderne Érivan ; elle n'empêcha point la faction adverse de massacrer l'Ibérien et sa famille, et les Arsacides de replacer le pays sous

(1) STEIN, **XLVII**, Suppl. III, col. 3 4-410. — (2) **LIII**, p. 81-84.

leur influence. Néron, à son tour, allait être obligé de prendre un parti.

*
* *

Celui-ci (1) ne fut pas à ses débuts l'histrion sanguinaire aux trop fameux exploits. Il semble avoir conçu une véritable politique orientale, dont on a essayé de retracer les lignes directrices (2). Il se proposa, d'abord, une entente avec la Parthie, cet État étant trop fort, trop vaste, pour qu'on pût l'absorber ou même lui infliger une tutelle. Rome devait donc réduire ses prétentions sur l'Arménie, forteresse naturelle dirigée contre les Arsacides, si une grande nation étrangère y dominait. L'intérêt essentiel de l'empire était de protéger les voies commerciales vers les profondeurs de l'Asie, en usant d'une diligente action diplomatique et au besoin militaire. Hors de là, inutile d'entretenir des visées ambitieuses à une telle distance de la base italienne. En revanche, pourquoi se désintéresser des rivages septentrionaux du Pont-Euxin, dont on tenait déjà le côté Sud et vers lesquels la ligne du Danube donnait commodément accès? Néron eût volontiers entouré toute la mer Noire d'une ceinture de provinces; pour répondre à la poussée des Alains vers l'Ouest, il combinait une expédition au Caucase; il n'eut que le temps d'y préluder par celle du légat de Mésie au delà du Borysthène (3).

Ce sont les Parthes qui prirent la responsabilité d'une rupture en envahissant l'Arménie (4). A Rome, on se rangea aussitôt à une solution mixte qu'il s'agissait de faire prévaloir : l'Arménie resterait indépendante, mais son roi, pris dans la famille des Arsacides, recevrait de César l'investiture. Corbulon, chargé des opérations (5), trouva l'Arménie livrée aux tiraillements, où les peuples voisins avaient leur part. Il entra

(1) HOHL, **XLVII**, Suppl. III, col. 349-394.
(2) **CXXVI**, p. 153 et suiv.; W. SCHUR, **XXIII**, N. F., Beiheft II, 1923.
(3) E. TÆUBLER, **XXIII**, IX (1909), p. 14-28. — (4) **LIII**, p. 88 et suiv.
(5) **CLXXXI**, p. 268 et suiv.

dans Artaxata, l'incendia, faute d'y pouvoir tenir garnison, prit Tigranocerte, puis, pour des raisons mal éclaircies, se retira en Syrie. Entre temps, son successeur Cæsennius Pætus subit une grave défaite à Rhandea, d'où une nouvelle campagne de Corbulon avec des forces considérables. Rendu prudent, le roi des Parthes consentit que Tiridate son frère allât recevoir à Rome même la couronne d'Arménie, du moins avec les plus grands honneurs (66).

Passons sur les règnes éphémères qui suivirent la mort violente de Néron. Dans le même temps, et avant d'être empereur (69-79), Vespasien (1) avait dû agir énergiquement en Judée : on sait la lutte sauvage où les partis s'entre-déchirèrent ; l'envoyé du pouvoir central ne put éviter la plus cruelle répression. En fait, la médaille au type de la *Iudæa capta* célébrait une grande victoire romaine, mais le sanglant épisode n'entraîna qu'un changement administratif : aux procurateurs furent substitués des légats. C'est seulement une insurrection qui prit fin, comme celle que Vespasien dut apaiser en Gaule.

En Germanie, on avait renoncé, nous l'avons vu, à s'établir jusqu'à l'Elbe ; mais l'angle rentrant du territoire d'empire, entre la Suisse et l'Alsace actuelles, offrait de graves dangers. Déjà, sous Caligula et Claude, on avait organisé des têtes de pont avec postes avancés dans les cercles de Mayence et de Francfort. Vespasien osa davantage : un de ses légats pénétra plus loin dans l'intérieur et fit construire une voie fortifiée et directe entre le haut Rhin et le haut Danube. Derrière elle (Sud-Ouest du pays de Bade), des colons gaulois s'établirent, et ce territoire fut dit Champs Décumates, non point, quoi qu'on ait dit, à cause d'une dîme qu'il n'y avait pas lieu de leur faire payer, mais par emploi d'un vieux mot technique de castramétation (2).

(1) WEYNAND, **XLVII**, VI, col. 2623-2695.
(2) Ellis HESSELMEYER, **XXIII**, XIX (1924), p. 253-276.

En Bretagne, où Vespasien avait accompli jadis de brillants exploits et laissé un souvenir vivace, d'habiles gouverneurs désignés par lui, Cerialis, Frontinus, enfin Agricola, progressèrent vers l'Ouest et le Nord, ce dernier jusqu'au cœur de l'Écosse. Le panégyrique de Tacite insinue que la jalousie détourna Domitien de prolonger le commandement d'Agricola et mit ainsi un terme à des succès qu'on aurait pu poursuivre. Nous verrons (1) que cette version des événements est fort suspecte.

Cet historien a également tenté, d'accord avec Pline le Jeune, de ridiculiser les opérations de Domitien en Europe centrale, tout comme les titres de *Germanicus* et de *Dacicus* qu'il s'octroya avec le triomphe. Mais les guerres malheureuses sur le Danube (2) lui inspirèrent du moins une sage décision, l'établissement d'un *limes* entre le Danube et la mer Noire, et les découvertes sur le *limes* rhénan (3) ne permettent plus de tourner en plaisanterie son activité : il eut à rétablir une situation aggravée par les mouvements des Chattes et se garda de renoncer aux positions devant Mayence; de plus, certaines estampilles tirées des ruines des fortins, aux noms de légions qui ne furent en Germanie que sous ce règne, mettent à son compte le raccourci définitif entre Rhin et Danube, par la réduction des Champs Décumates, fort agrandis depuis Vespasien, en territoire provincial. L'esprit d'absolutisme de ce prince (81-96) et les cruautés de ses dernières années ont attiré sur sa réputation une trop uniforme malveillance (4).

***

Les excès de langage et les calomnies de la vieille noblesse

(1) Ci-dessous, LA BRETAGNE.
(2) E. KŒSTLIN, *Die Donaukriege Domitians*, Tübingen 1910.
(3) FABRICIUS, **XLVII**, XIII, col. 585 et suiv.
(4) **CXV**, p. 262 et suiv.; WEYNAND, **XLVII**, VI, col. 2541-2596.

justifieraient Vespasien d'avoir épuré le Sénat tout en y appelant des provinciaux de valeur. L'histoire de l'Empire est faite à cet égard de tendances contradictoires. Celle qui agissait libéralement et répandait le droit de cité facilita, pensera-t-on, l'arrivée au pouvoir d'un Espagnol, Trajan (98-117) ; un Espagnol très romanisé sans doute, comme ses ascendants immédiats, et qui, en dépit de ses origines, fut avare de la *civitas Romana* et très jaloux de préserver la suprématie de l'Italie.

Trajan apparaît dans l'histoire comme le dernier des Césars conquérants. Une ambition véritable ne semble pas toutefois l'avoir immédiatement saisi, tandis qu'il se mit aussitôt à son son œuvre intérieure. Il commença par activer l'achèvement des travaux défensifs qu'exigeait l'absorption des Champs Décumates et qui firent régner une longue paix dans ces contrées (1). Mais, porté par ses talents militaires à ne point s'effrayer de plans belliqueux, il se fit un devoir d'effacer l'humiliation qu'infligeait aux Romains le tribut annuel payé depuis 90 au roi des Daces, le Décébale. Cette nation, d'ailleurs, avait avec les Thraces des liens ethniques inquiétants, et son souverain, pourvu par Domitien des ingénieurs et ouvriers qu'il avait demandés (2), s'efforçait de civiliser lui-même son peuple et d'organiser son armée à la romaine (3).

Ce peuple dace avait un repaire, fortifié par la nature, dans le haut bassin de Transylvanie, qui, malgré son éloignement relatif du Danube, ne laissait nulle tranquillité aux habitants de l'autre rive. Pour les protéger contre les bandes organisées dans ce réduit, il n'y avait que la ressource d'une prise de possession, s'étendant aux plaines intermédiaires. Ce programme imposa deux campagnes très pénibles (101-102 et 105-106), dont nous ne possédons aucun récit contemporain ; quelques données de basse époque sont à rapprocher du grand recueil d'images qu'est la colonne Trajane ; sorte de relation pitto-

(1) **CXLIX**, p. 23 et suiv. — (2) **CXV**, p. 222.
(3) **CXLIX**, p. 33 et suiv

resque, mais où n'a été retracée qu'une part des épisodes, à la lumière de laquelle on a néanmoins tenté de reconstituer les expéditions de Trajan (1).

Dès la première, il parvint jusqu'à Sarmizegethusa, la capitale du Décébale, qui s'inclina et consentit aux plus dures conditions, mais ne tarda que quelques mois à violer tous ses engagements, à relever ses forteresses et à préparer contre l'empire une sorte de confédération. Dès lors, Trajan était bien décidé à une annexion pure et simple ; lui-même partit de Mésie le long de l'Oltu ; ses lieutenants, de Pannonie par le Témès. Encerclés, les Daces succombèrent, leur capitale fut prise derechef, et le roi se donna la mort. Nous verrons plus loin (2) les conséquences de la conquête et les destins du romanisme en ces contrées.

Mis en goût par ses premiers succès en Dacie, Trajan avait formé le dessein d'étendre aux diverses extrémités de l'empire, où les zones avancées demeuraient en péril, le système défensif qu'on a justement appelé système des glacis (3). C'est en Orient qu'à ce point de vue la sécurité dut lui paraître vraiment précaire.

Et d'abord, si le désert peut fournir une frontière convenable, encore faut-il que les régions en bordure soient pacifiées, sans quoi les turbulents ont une zone de refuge, leurs traces s'évanouissent. Avec les Arabes Nabatéens, qui occupaient les parties les plus sauvages de la Syrie, rien n'avait été définitivement réglé. Déjà Pompée, après que son légat Scaurus eut chassé de Palestine le roi Arétas (ou Aretath), s'était proposé de le poursuivre jusqu'à Petra, mais il avait été retenu par des difficultés à l'arrière ; Scaurus poussa seulement une pointe et ravagea le pays nabatéen, jusqu'à ce que l'Arabe consentît à traiter et à racheter ses terres pour la somme de

(1) **LXXVII**, I, p. 641-648; G. A. T. Davis, **XXII**, VII (1917), p. 74-97.
(2) Ci-dessous, Les régions danubiennes.
(3) **CXXXIV**, p. 180 et suiv.

300 talents (1). Il subsista toutefois une sorte de suzeraineté nominale qu'on trouva suffisante, d'autant que, depuis Auguste, on cherchait à détourner vers une autre voie les caravanes. Mais les Nabatéens, partant de Petra ou de Bostra, pillaient les marchands qui empruntaient encore leur territoire pour se rendre de la vallée du Nil dans celle de l'Euphrate. Absorbé quant à lui par la deuxième guerre de Dacie, Trajan chargea son légat de réduire l'Arabie en province : l'affaire paraît avoir été vivement menée (105), et désormais la prospérité de Petra n'en fut que mieux assise.

La zone Sud du *limes* d'Orient ainsi organisée, l'empereur s'occupa de la partie Nord. Son ambition personnelle (2) ne le poussait pas seule ; l'opinion publique était complice, et des poètes de cour se chargeaient de l'interpréter. Le hasard fournit un prétexte : un roi parthe nouvellement couronné (110), Chosroès II, prononça la déchéance de celui d'Arménie et, de sa propre autorité, sans entente avec Rome, le remplaça par le frère de l'expulsé, Parthamasiris (3). La provocation fut relevée aussitôt ; intimidé, le Parthe s'empressa de solliciter une ratification. Trajan repoussa ces ouvertures, s'enfonça dans le pays avec une armée, et, quand l'intéressé à son tour prétendit recevoir le diadème des mains de l'empereur, celui-ci déclara que l'Arménie serait province romaine et reconduisit l'intrus sous bonne escorte jusqu'à la frontière parthe ; en chemin, un essai de résistance le fit mettre à mort — s'il ne donna pas dans une embuscade. La nation arménienne ne put que se soumettre, et Trajan pénétra hardiment en Mésopotamie (4), où les villes principales, Édesse, Nisibis, tombèrent facilement en son pouvoir. Après un hivernage à Antioche, il se remit en route, franchit le Tigre, brisa l'opposition de l'Adiabène, dont il fit la province d'Assyrie, et en créa une troisième, la Mésopotamie,

(1) **LXVIII**, p. 448-451. — (2) Cuntz, **XVI**, LXI (1926), p. 192-202.
(3) **LIII**, p. 103 et suiv.; **CLXXXI**, p. 304 et suiv.
(4) **CXLIX**, p. 149 et suiv.

dont il fixa la limite méridionale au golfe Persique ; Séleucie, ville grecque, et Ctésiphon, iranienne, n'avaient tenu ni l'une ni l'autre.

Les marches conquérantes ont leur griserie ; arrivé devant les eaux de l'océan Indien, Trajan dut se dire que là encore la mer donnerait à l'empire une frontière. Mais vers l'Est? Revenu à Babylone pour y sacrifier à Alexandre, il se prit à rêver des grands exploits de son devancier, et il allait, dit-on, se diriger vers l'Inde quand il apprit que, de toutes parts, derrière lui, l'insurrection venait d'éclater ; les petites garnisons laissées sur le parcours avaient été chassées ou massacrées. Il dépêcha un de ses légats, Lusius Quietus, qui procéda avec adresse, reconquit Nisibis et d'autres villes, détruisit Édesse plus récalcitrante. La révolte semblait apaisée, si bien qu'à Ctésiphon l'empereur osa couronner un roi de Parthie ; pendant ce temps, le vrai souverain Chosroès, passé en Arménie, travaillait à lui couper la retraite. Trajan parvint cependant à atteindre la Syrie ; le climat, la fatigue avaient fait leur œuvre ; dangereusement malade, il estima prudent de regagner l'Italie, confiant le commandement à son neveu Hadrien. Mais la mort le surprit presque aussitôt sur la côte de Cilicie (117).

Le gros problème soulevé par ses ultimes exploits n'avait pas reçu à cette heure de solution définitive. Trajan pouvait penser qu'il laissait l'empire encore agrandi et peut-être mieux affermi en Orient — quand la pacification serait obtenue. Avec lui se termine la période de conquête et d'extension ; ultérieurement, d'autres velléités se feront jour et, çà et là, Rome pourra marquer encore quelque menu progrès ; il ne s'agira jamais plus que d'une rectification secondaire. Une ère s'ouvre d'abord, que caractérise un besoin de recueillement, de repos, et bientôt les Césars, au lieu des guerres de leur choix, ne feront plus que celles qui leur seront imposées.

CHAPITRE V

CONSOLIDATION ET DÉFENSIVE

Proclamé à Antioche, où devait retentir plus profondément qu'en Occident l'écho des derniers événements, Hadrien, qui d'ailleurs y avait participé, ne fut pas pris au dépourvu. La réflexion lui dut montrer bien vite toute la témérité de son prédécesseur. On avait annexé, en théorie, cette Mésopotamie, fertile, mais toute en longueur, dominée à peu de distance par des hauteurs qui rendaient fort médiocre la barrière du Tigre, et où il allait être indispensable d'échelonner de très nombreux postes militaires. Le massif arménien, d'autre part, se soudait si étroitement au plateau de l'Iran que toute limite entre eux ne serait qu'arbitraire. La province d'Arabie, elle, se rattachait sans peine à la Syrie : Hadrien la conserva seule; quant aux trois autres, *omittere maluit quam exercitu retinere* (1). Le désert du Nedjed était une sauvegarde pour les contrées de Syrie-Palestine, un facteur d'isolement pour la Mésopotamie méridionale, aventurée en flèche trop loin de l'Asie Mineure et de la Méditerranée. De quel embarras eût été pour l'empire cette grande pointe allongée vers les peuples hostiles le jour où il fallut abattre la dernière et terrible révolte juive de 132!

Au lieu de convoiter de nouveaux territoires, Hadrien eut pour principe de renforcer ce qui semblait vraiment acquis (2). Ce pacifique donna tous ses soins aux travaux de défense ; il ne

(1) FRONTO, *Princ. hist.*, 317.X X— (2) **CVII**, p. 137 et suiv.

craignit pas d'élever son mur de Bretagne en deçà des positions romaines les plus avancées. Opposé à toute politique d'aventures, il voulut également en détourner ses voisins. Grand voyageur, et qui parcourut toute l'étendue de son empire (1), il en assura la tranquillité à la fois par les précautions prises, l'entraînement des troupes, les ouvrages de fortification qu'elles eurent à exécuter, et aussi par ses manières sans morgue, sa compréhension large des tempéraments variés, des aspirations diverses de ses nombreux sujets, son zèle à relever les ruines, ses libéralités, l'empressement avec lequel il accorda, principalement en Gaule, le droit latin ou la cité romaine. Nul doute qu'à sa mort (138) les provinces avaient fait de grands progrès vers l'assimilation ; la vue du prince lui-même, séjournant dans les villes, créait des liens plus intimes que le culte des *divi*.

A l'égard des peuples limitrophes, il procéda volontiers comme Auguste, accordant des présents, des subsides aux chefs barbares, dans l'espoir de se les attacher et de dépenser ainsi moins encore qu'à repousser des attaques. Sur le Danube, il passa un traité avec les Roxolans, qu'il prit à la solde de l'empire ; par là, une méthode nouvelle s'inaugurait.

Le règne (138-161) d'Antonin le Pieux (2) fut aussi calme dans l'ensemble que celui d'Hadrien. Personne ne poussa aussi loin l'esprit de conciliation, malgré son sentiment très vif des responsabilités qu'assume le pouvoir. Mais sur lui pesait ce fardeau : l'extension démesurée de l'empire ; dans les régions barbares, les peuples remarquaient aisément que les garnisons normales, assez réduites, ne seraient pas de force à les contenir. Les Daces, les Maures s'agitèrent ; les Brigantes, en Bretagne, amenèrent Antonin à les isoler de la Calédonie par un second mur dressé plus au Nord. Tout cela n'était encore que signes avant-coureurs, mais Marc-Aurèle, pendant tout son

(1) CCXVII.
(2) Cf. G. LACOUR-GAYET, *Antonin le Pieux et son temps*, Paris, 1888.

règne (161-180), eut à batailler sans merci, rien que pour conserver l'héritage romain.

*
* *

En Orient, la renonciation, d'ailleurs raisonnable, d'Hadrien, succédant à la marche foudroyante de Trajan, avait réveillé les ambitions des Parthes (1), surtout du côté de l'Arménie. Antonin conjura péniblement, ou ajourna la crise. Sous Marc-Aurèle, Vologèse III détrôna le roi d'obédience romaine et en donna un autre aux Arméniens ; le gouverneur de Cappadoce subit à Elegeia un véritable désastre, et, quand les Parthes, après une brusque chevauchée en Mésopotamie du Nord-Ouest, qui bouscula les princes vassaux, eurent envahi la Syrie, le légat de cette province détala avec ses troupes sans vigueur. Il fallut des années de luttes opiniâtres (2) pour rétablir la situation jusqu'à l'Euphrate ; plus tard seulement, on put franchir ce fleuve et chasser l'ennemi de l'Osrhoène. Marc-Aurèle, si modéré qu'il fût, jugea inéluctable une démonstration de force : les capitales ennemies, Séleucie, Ctésiphon, revirent les troupes romaines, mais l'empereur se persuada alors qu'un nouveau recul ne serait plus interprété, tel le premier, comme un aveu d'impuissance. Il revint au *statu quo*, désigna à son tour le roi d'Arménie et renouvela le protectorat sur les terres mésopotamiennes enfermées à demi dans la boucle de l'Euphrate.

N'importe ! Il y avait eu, dans l'Orient tout entier, un formidable ébranlement qui fit revivre les instincts de désordre et de rapine ; le brigandage maritime reprit sur les rives de l'Euxin ; on dut repartir en guerre contre les pirates (3)

(1) **LIII**, p. 111 et suiv. ; **CLXXXI**, p. 319 et suiv.

(2) **CLXXXI**, p. 325 et suiv. ; C. HARALD DODD, *Numismatic Chronicle*, XI (1913), p. 162-191, 276-282.

(3) A. VON PREMERSTEIN, **XXIII**, XI (1911), p. 357 et suiv. ; XII (1912), p. 139 et suiv

vers le Caucase et aux abords du Bosphore Cimmérien.

Parallèlement, les peuples germaniques avaient trouvé l'occasion favorable de prononcer une offensive conjuguée : Quades, Marcomans, Iazyges, Roxolans se ruèrent à la fois vers la Pannonie et s'ouvrirent un chemin jusqu'en vue de l'Adriatique (1). Marc-Aurèle prit en personne la conduite des opérations (167), qui furent ingrates et longues (2), compliquées par une peste terrible et par la pénurie du trésor. Après maintes rencontres, il parvint à expulser les barbares de la Pannonie et à obtenir la reddition d'une foule de combattants. Mais l'épuisement des effectifs le contraignit de recourir à cette méthode pleine d'illusion par laquelle il confiait la garde des frontières à ceux-là mêmes qui étaient le mieux placés pour les violer : il enrôla les barbares et, pour les payer, vendit sur le Forum ses biens patrimoniaux.

Ses espoirs furent déçus : au bout de quatre ans (178), il y eut urgence à se remettre en campagne. Par bonheur, la Dacie, sorte d'enclave en territoire hostile, lui fournit une base excellente pour prendre à revers les hordes germaniques ; les avantages de cette position lui dictèrent le plan, semble-t-il, sinon de revenir aux vues de son lointain prédécesseur et de reculer jusqu'à l'Elbe les bornes de l'empire (3), du moins d'y incorporer le quadrilatère de Bohême et tout ce qu'enserraient les Carpathes ; le territoire romain aurait de ce côté opposé aux barbares un front montagneux. Mais la fin prématurée de Marc-Aurèle changea le cours de l'histoire ; son indigne fils Commode s'empressa d'acheter la paix aux Marcomans, afin de gagner plus vite la capitale et d'y goûter, dans la perversité et la débauche, l'enivrement du pouvoir absolu.

(1) *Ibid.*, **CLXIII**, IV, p. 487-497.

(2) A. von Domaszewski, *Neue Heidelberger Jahrbücher*, V (1895), p. 107-130 ; E. Ritterling, **XXXVI**, LIX (1904), p. 186-189 ; A. von Premerstein, **XXIII**, XI (1911), p. 355-366 ; XIII (1913), p. 70-104.

(3) **CLXII**, IX, p. 292-302.

***

Ce dernier règne excepté, l'époque des Antonins, qui couvre la majeure part du IIe siècle, avait été pour les provinces une période généralement heureuse, la meilleure, en somme, qu'elles aient connue. Pourtant, certains faits retiennent l'attention, comme d'inquiétants présages.

Les guerres conservatoires de Marc-Aurèle n'avaient qu'ajourné un péril redoutable, qui, au IIIe siècle, va se manifester dans son obsédante continuité : les Barbares de l'Europe centrale ne laisseront plus à l'empire aucun répit (1).

En outre, l'esprit de l'armée a peu à peu changé, dans des conditions qui préparent ce qu'on pourrait appeler l'avènement de la soldatesque. Elle n'a point perdu ses qualités combatives, du moins les légions d'Europe, car celles d'Asie, également issues du recrutement régional, ne témoignent plus que d'une ardeur médiocre. Mais la voilà en passe de prendre dans l'État une situation abusive. Ne la confondons pas avec celle des derniers temps de la République ; les troupes étaient alors servantes dévouées de quelques chefs, qui les grisaient par la victoire et ses profits, profits devant lesquels l'opposition sénatoriale elle-même devait capituler. Un phénomène inverse est imminent : l'État, saturé de conquêtes, n'élève plus de généraux très au-dessus des autres hommes et des lois. Le despotisme militaire renaît, à la base ; c'est celui, non plus du commandement, mais des simples soldats, qui prétendront choisir leur maître et le tenir en bride. Citoyens romains, mais tous provinciaux, les légionnaires se sentent en accord surtout avec des supérieurs provinciaux comme eux, et les officiers de carrière qui ont leur confiance sont eux-mêmes pour l'empire des citoyens de fraîche date. Ainsi arrivent au trône Africains,

(1) Cf. James H. MAC BRIDE, *Barbarian Invasions of the Roman Empire*, Boston, 1926.

Syriens et Illyriens, et avec eux s'installe un romanisme fort mêlé ; même sans l'édit de Caracalla, l'armée eût développé très vite cette sorte de métissage.

Septime-Sévère (193-211), prince africain, le demeura toute sa vie (1) ; il avait gardé de ses origines l'énergie indomptable et la dureté inflexible. Toutefois, s'il travailla beaucoup pour lui-même, pour les siens, — et la pire conséquence fut la transmission du principat à ses fils, — Rome bénéficia de ses efforts. Sans doute, le motif vrai de son expédition contre les Parthes (2) fut un désir de vengeance pour l'appui qu'ils avaient prêté à son compétiteur Niger ; mais, par sa marche triomphale, ayant pris Séleucie, Babylone, Ctésiphon pour la troisième fois, il obligea les Arsacides à accepter une solution meilleure pour la frontière d'Orient que celle qui avait jusque-là prévalu. Annexant jusqu'à la ligne de l'Aborras la Haute-Mésopotamie, jadis simplement vassale, il procura à l'empire, du côté du Tigre et de l'Euphrate, une raisonnable frontière de compromis, où, durant quatre siècles, on n'apporta que peu de retouches (3).

***

Nous devons maintenant distinguer les nouveautés durables des États passagers créés par l'anarchie, par les invasions, par tout ce qui remplit ce triste IIIe siècle, période sur laquelle notre information est extrêmement déficitaire, se tire de sources peu nombreuses, où la critique s'acharne à discerner les interpolations (4). Elles donnent du moins dans l'ensemble une note exacte, nous montrant les provinces laissées dans l'abandon, obligées de se défendre elles-mêmes contre le bri-

(1) M. PLATNAUER, *The Life and Reign of the Emperor Lucius Septimius Severus*, Oxford, 1918 ; FLUSS, **XLVII**, IIa, col. 1940 et suiv.
(2) **CXXII**, p. 110-128. — (3) **LXXXI**, p. 8-10, 382.
(4) Cf. Ch. LÉCRIVAIN, *Études sur l'Histoire Auguste*, Paris, 1903 ; L. HOMO **XXXV**, CLI (1926), p. 161-198.

gandage et la poussée des barbares qui se produit partout, sur le Rhin, le Danube et l'Euphrate. Au milieu de cette incurie, la tentation était grande, pour un soldat de carrière parvenu aux commandements supérieurs, de profiter de son prestige et d'usurper le pouvoir suprême; plus d'un y a cédé; mais combien d'autres ont été faits Césars de force, menacés de mort en cas de refus, et convaincus par les précédents que la fin de leur règne serait, à bref délai, l'assassinat ou une mort sans gloire dans une lutte fratricide! Il y eut parmi eux des demi-barbares, incultes, de passé louche, mais de forte trempe, et qui, aussi peu latins que possible, furent imbus cependant de la majesté de Rome et ardents à lutter pour elle (1).

Les textes et autres documents portent témoignage sans fin d'agressions repoussées, ou terminées, après de vaines tueries, par l'épuisement réciproque; de vastes territoires étaient pris et repris. On s'émerveillerait qu'une décomposition complète et une dislocation générale n'en soient pas résultées, si l'on ne songeait que, malgré tout, parmi les adversaires en lutte, c'étaient les contingents romains qui conservaient le moins d'indiscipline et les meilleures méthodes militaires. Anarchique aussi, et plus encore, était la poussée des ennemis de l'empire.

Une exception toutefois. S'il manquait dans l'Europe centrale, au Sud de l'Atlas ou en Calédonie, un grand État organisé, capable de régler ses attaques, en Orient, à la fin du règne d'Alexandre-Sévère (2), un fait capital s'était produit : l'avènement (entre 227 et 228) de la dynastie sassanide; celle-là, aussitôt, rendit mieux concertée et plus suivie l'action toujours incohérente des Parthes. L'aide du roi d'Arménie, ancien partisan de l'Arsacide détrôné, permit à Alexandre de ne point ployer sous le premier assaut et de conclure un arrangement, mal connu,

(1) **CXXXIV**, p. 89 et suiv. Sur les « trente tyrans », H. Peter, *Abhandlungen der Leipziger Akademie*, XXVII (1909), p. 179-222.

(2) **LIII**, p. 120 et suiv. ; E. Callegari, *Impresse militari e morte di Alessandro Severo*, Padova, 1897 ; A. Jardé, *Études critiques sur la vie et le règne de Sévère-Alexandre*, Paris, 1925, p. 76-85.

qui ne pouvait être que provisoire. D'autres eurent moins de bonheur : Philippe signa un traité honteux, puis Valérien tomba en captivité, victime d'un guet-apens perfide.

A ce moment (260), l'État romain perdit réellement son unité : il y eut un empire *romain* des Gaules (1), comprenant en outre la Bretagne et l'Espagne ; son César, Postume, souverain remarquable, sut d'ailleurs épauler la barrière du Rhin contre les Germains et les Francs, dont le nom apparaît alors dans l'histoire. Mais sa tâche était relativement facile, et sa frontière étroite auprès de celle que devait couvrir l'autre empereur, maître de tout le reste de l'Europe et de l'Afrique.

Celui-ci, Gallien, que l'*Histoire Auguste* a calomnié (2), ne put tenir partout à la fois. Avant lui, Dèce avait refoulé la première trombe des Goths (3), mais mourut à la peine, et la ruée prit par la suite de plus vastes proportions. Gallien tâcha de négocier avec des rois barbares, entre autres celui des Marcomans, sans parvenir à sauver la Dacie : position avancée, très précieuse tant qu'on gardait l'espoir de prévenir l'invasion, elle était sacrifiée du jour où l'on n'aspirait plus qu'à se retrancher derrière un barrage, car alors rien ne valait celui du Danube.

En Orient, Gallien se sentait réduit à l'impuissance totale (4) ; le roi perse Sapor avait franchi l'Euphrate, envahi la Cappadoce et la Cilicie. Le hasard fournit heureusement un auxiliaire utile en la personne de l'ethnarque palmyrénien Odenath ; loin de décourager ses ambitions, Gallien le consacra *dux* ou chef militaire pour l'Asie, délégué de l'empire. En principe, il ne faisait que reconstituer un de ces grands *imperia* comme il s'en était créé deux ou trois siècles plus tôt (5). Sans

(1) Ci-dessous, LES GAULES. — (2) L. HOMO, **XXXV**, CXIII (1913), p. 1-12.
(3) SCHŒNFELD, **XLVII**, Suppl. III, col. 797-845.
(4) **XXXV**, CXIII (1913), p. 235 et suiv.
(5) A. R. BOAK, *American Historical Review*, XXIV (1918-1919), p. 1 et suiv.

doute l'Arabe n'y voyait qu'une entrée de jeu et comptait bien agir pour ses propres fins; mais une délégation officielle ne pouvait que servir ses intentions. Sapor vaincu, et laissant derrière lui un immense butin, repassa précipitamment l'Euphrate, tandis qu'Odenath le talonnait, lancé jusqu'à Ctésiphon.

Là-dessus, le roi de Palmyre mourut assassiné, dans des conditions assez troubles. Son fils Waballath et sa veuve Zénobie demandèrent le renouvellement des conventions antérieures. Gallien refusa, et il allait jeter sur eux les forces qu'il prétendait dirigées vers la Perse, lorsque les invasions d'Europe le rappelèrent. Bientôt, une conspiration de ses lieutenants, dont plus d'un devait lui succéder, mit par le meutre un terme à son experte diplomatie (268).

Les empereurs illyriens, qui ensuite se succédèrent (268-285), portent des noms que l'histoire a comme relégués dans une sorte de pénombre. Ils furent très au-dessus de la réputation qu'on leur faisait encore naguère; on s'arrêtait trop longuement à leurs tares évidentes : ce sont, Probus à part, des gens incultes et grossiers, qui trempent froidement dans des conjurations et des homicides; eux aussi sont des barbares à plus d'un titre; mais ce qui les rehausse, c'est leur énergie indomptable, leur talent militaire, leur activité sans repos, leur sentiment farouche et comme fanatique de la grandeur romaine et de la dignité impériale. Dans leurs règnes très courts, de deux à six ans, ils ont eu des prouesses qui déconcertent; l'œuvre des grands empereurs qui avaient colonisé, équipé les régions danubiennes se justifie avec éclat par la venue à point nommé de ces personnalités puissantes.

Claude II (268-270) rejette les Alamans au delà de l'Italie du Nord et mérite son nom de « gothique » (1) par sa brillante victoire de *Naissus* (Nisch). Aurélien (270-275) poursuit sa tâche dans les mêmes directions. Afin de gagner du temps, il

(1) L. Homo, *De Claudio Gothico*, Lut. Par., 1903.

concède aux successeurs d'Odenath ce que Gallien ne leur avait pas accordé ; mais, dès qu'il a les mains libres, il traite sans remords en ennemis ceux qu'il a formellement délégués, et qui, forts de leur titre, occupaient à la fois l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte. En un court délai, il les réduit, supprime cet empire d'Orient éphémère (1) et décourage à jamais le dernier des Césars gaulois.

Probus (276-282) entre tous accomplit des prodiges : on le vit sur toutes les frontières, de la Gaule à l'Égypte, de la Rétie à l'Arménie ; un mot de lui suffit à effrayer le Sassanide. Fait plus impressionnant, vu l'époque : il ne se borne pas à repousser, il attaque, médite une extension de l'empire en Germanie, élève de ce côté une dernière muraille avancée, arrache aux tribus défaites des recrues qu'il répartit dans ses armées, transporte des barbares sous d'autres cieux pour les apprivoiser et rompre leur masse, oblige les soldats, — et c'est ce qui le perdit, — à reprendre comme autrefois, entre deux campagnes, les travaux de la paix, à planter des vignes, dessécher les marais et défricher les landes.

Carus (282-283), lui aussi, a des vues de conquête, envahit toute la Mésopotamie, mais disparaît mystérieusement. Nos maigres sources ne sont pas d'accord sur la nature exacte des relations avec la Perse au cours de cette période.

Jamais, en un mot, les armées romaines ne déployèrent plus grande activité ; seulement la décomposition politique et sociale compliquait leur mission et ruinait leurs succès. C'étaient elles, à tout prendre, qui avaient causé cet effondrement ou cette précarité du pouvoir. Les destins de Rome se déroulaient dans un cercle vicieux : resté vigoureux, l'élément militaire prétendait dominer la puissance civile et l'attribuer aux sujets de son choix ; mais, faute d'entente, — l'empire était trop vaste, — les choix étaient multiples, et les légions s'usaient en luttes intestines parallèlement à la guerre étrangère.

(1) CXXXV, p. 84-115.

Ces conditions désastreuses vont se perpétuer pendant un siècle, et le principe de la division de l'empire, imaginé par Dioclétien, ne fera à la longue qu'accroître l'anarchie. Conception raisonnable pourtant, à première vue ; mais, dès l'instant qu'une règle de succession, fondamentale et admise par l'opinion, n'existait pas, l'élection tumultuaire d'un chef dans une région quelconque, perdant son aspect révolutionnaire et séparatiste, devenait simplement comme une application nouvelle d'un système consacré. Le morcellement des provinces (1) ne rémédia qu'à demi à ce danger ; la guerre favorisait en tout état de cause les grands commandements.

N'oublions pas, au reste, que, parmi les élus, plus d'un répugnait au partage. De Dioclétien à Théodose, la lutte ne cessera guère entre deux tendances : unification et division; on verra, selon les temps, un, deux, trois, quatre princes ayant à une heure donnée la dignité impériale. Et tel qui, par le fer, a rétabli l'unité à son profit divise l'empire entre ses fils, dont le plus hardi ne pensera qu'à revenir à l'unité, comme le père. Cet entremêlement d'Augustes et de Césars, princes désignés à Rome ou acclamés dans une province lointaine, rend l'histoire du IVe siècle fort embrouillée ; il a fourni une telle matière à l'historiographie (2) que d'autres sujets, les nôtres, en sont comme estompés, nous voulons dire la sauvegarde des frontières, et le refoulement des barbares, les difficultés avec la Perse.

En Orient, la pierre d'achoppement restait toujours la question de la frontière persique (3). Le trône d'Arménie était occupé, sous Dioclétien (4), par Tiridate, qui avait passé sa jeunesse sur le sol romain. Le nouveau Sassanide, Narsès (vers 293), ne craignit pas de le chasser et d'envahir son royaume. Dioclétien confia donc le soin de venger cet affront au César Galère, qui, battu d'abord, remporta ensuite la grande

(1) **CLXIII**, V, p. 561-588. — (2) **CXXXIV**, p. 107-130.
(3) T. XXIV, p. 152 et suiv. — (4) **LIII**, p. 135 et suiv.

victoire de Nisibis ; les Romains y gagnèrent la possession reconnue de la Mésopotamie du Nord et des cinq *regiones Transtigritanæ* (1), celles-ci soumises à un statut spécial : c'étaient comme des « satrapies » romaines, gardant leurs dynastes et rattachées encore à l'Arménie, mais vassales de Rome, alors que, sur le reste du royaume, l'empire ne conservait que son droit général d'investiture.

En vain les monarques de l'Iran tentèrent de revenir sur cette concession et de reprendre l'Osrhoène ; l'état de choses fut inchangé durant plus de soixante années. Enfin, au déclin du règne de Constance, Sapor II se remit en campagne ; c'est à Julien (2) qu'il incomba de lui barrer la route. Avec une troupe d'élite, une fois de plus il couvrit tout l'espace de la Syrie à Ctésiphon ; promenade militaire, eût-on dit, mais qui ne résolvait rien. Ayant franchi le Tigre, il ne trouva qu'un pays ravagé sur l'ordre de Sapor ; égaré par la trahison, il commençait une pénible retraite quand, dans une escarmouche, un javelot le frappa ; le coup était mortel.

L'armée aussitôt proclama Jovien (3) ; choix déplorable. Ce chef désemparé accepta honteusement les conditions de Sapor, rendit la plupart des *gentes* au delà du Tigre et même, en deçà, toute une zone qui comprenait Nisibis, théâtre des exploits de ses prédécesseurs et grand arsenal des Romains depuis deux siècles. Les deux ennemis en revenaient à peu près aux limites tracées par Septime-Sévère, ne pouvant décidément, dans cette Mésopotamie insaisissable, que s'entretuer sans résultats. Enfin Jovien renonçait à une ombre de suprématie sur la royauté arménienne.

Valens intrigua en vain pour la recouvrer (4). Théodose seul parvint à une entente avec la Perse pour un partage du pays:

(1) **LXXXI**, p. 10.
(2**CLXXXII**, p 191 et suiv. ; **LII**, III; **CCI**, IV, chap. IX.
(3)**CCI**, IV, chap. X ; **XLVII**, IX, col. 2006-2011.
(4) **LIII**, p. 159 et suiv.

dans la partie romaine, peu importante, ne dépassant pas les sources de l'Euphrate ni l'embouchure de l'*Acampsis* (Tchorouk), de vagues satrapes subsistèrent sous un *comes Armeniæ*, tandis que, dans l'Arménie perse, des fantômes de rois mirent un demi-siècle à s'effacer. Solution peu glorieuse pour Rome, mais sauvant l'essentiel. Le danger était plus grand ailleurs.

On supposerait à tort qu'il y eût déjà dans les provinces désaffection de la part des habitants ; la « jacquerie » de paysans qui se produisit en Gaule, et qu'on désigne sous le nom de révolte des Bagaudes, n'est qu'une des formes de ce brigandage qui demeura, au IVe siècle, une des plaies de l'empire. Mais aux frontières les barbares, enhardis par leurs succès passagers d'autrefois, renouvelaient incessamment leurs tentatives (1) ; les bandes d'attaque formaient des contingents plus nombreux, et leur pression s'exerçait sur beaucoup plus de points simultanément. En vain Gallien avait réservé tous les hauts grades à des soldats de carrière, car, du même coup, il rendait plus dangereux tous les aventuriers sachant capter les faveurs de la troupe. En vain Dioclétien avait augmenté les effectifs et rendu les unités plus mobiles ; la qualité des recrues baissait de jour en jour maintenant, et l'armée en venait à se dénationaliser par l'enrôlement croissant de mercenaires barbares (2). Nous n'allons pas énumérer l'interminable série des violations que subit le *limes* (3), surtout après que Carin eut entièrement abandonné les positions sur la rive droite du Rhin.

Ce n'est pas que tous les Césars aient renoncé à une défense active, ni aux ripostes en territoire ennemi : Maximien, Valentinien Ier, Valens, Julien firent aussi chez les Germains quelques campagnes de dévastation ; mais elles n'intimidaient pas le barbare, causaient de faibles dommages à ses terres peu ou mal cultivées ; les provinciaux souffraient bien autrement quand

(1) **CXXXIV**, p. 221. — (2) **CCI**, I, chap. VI.
(3) **CXXXIV**, p. 235 et suiv.

lui-même venait ravager les contrées plus civilisées de l'empire, où les villes seules restaient généralement indemnes, à l'abri de leurs puissantes murailles. On essaya de rétablir quelques avant-postes ; on eut grand'peine à les défendre. La réfection des forteresses à gauche du Rhin et sur la rive droite du Danube, la construction de forts de soutien complémentaires suffirent par intervalles à maintenir la barrière ; mais, d'habitude, une poussée en masse la renversait, et c'est parfois à plus de cent milles de là que la horde rebroussait chemin après un grand carnage.

Un jour vint où, du moins sur le Danube, il apparut plus expédient d'accorder bénévolement aux Goths ce qu'ils cherchaient depuis longtemps : des terres ; leur établissement en Mésie fut le premier essai d'une méthode qui devait se répéter ailleurs, et notamment en Gaule. On en connaît les suites : l'empire romain d'Occident vivait encore — de nom — qu'à ses provinces, peu à peu, s'étaient substitués des royaumes barbares, auxquels un autre volume de cette collection sera consacré (1).

(1) T. XXXI.

DEUXIÈME PARTIE

LES ROUAGES GOUVERNEMENTAUX DANS L'ENSEMBLE DES PROVINCES

CHAPITRE PREMIER

LES MOYENS DE DÉFENSE

I

L'ARMÉE.

A la date où nous prenons l'histoire du monde romain, l'organisation de l'armée (1) a déjà subi des modifications importantes; il s'en produira à plusieurs reprises avant la chute de l'empire. Nous nous contenterons de rappeler, en quelques mots, pour ne pas dépasser nos limites chronologiques, les caractères principaux de l'armée primitive.

Celle que créa, selon la tradition, le roi Servius Tullius n'était autre chose que la société civile, mise au besoin sur pied de guerre. Principe général, tous les citoyens en faisaient partie de dix-sept à soixante ans ; mais, en vertu d'une distinction entre *iuniores* et *seniores*, les plus âgés ne formaient qu'une sorte d'armée de réserve généralement dispensée du service en campagne. Le système des centuries (2), essentiellement militaire, met en lumière l'idée de graduer les obligations suivant la

(1) LIEBENAM, **XLVII**, VI, col. 1589 et suiv. — (2) Voir le tome XVIII.

richesse, c'est-à-dire à peu près suivant la naissance. Les plus fortunés composaient la troupe d'élite des cavaliers, dont la revision se faisait tous les cinq ans devant les censeurs ; en effet, le service équestre occasionnait de très lourdes dépenses, seulement atténuées par l'octroi d'une première indemnité, lors de l'achat du cheval, et d'une autre, annuelle, pour en réduire les frais d'entretien. Cette organisation n'était pas sans rapports avec celle de l'armée macédonienne, dont l'ordre de bataille, en phalange, fut aussi celui de la première armée républicaine, moins homogène toutefois et moins compacte.

Ses premiers succès, mêlés d'ailleurs de revers, cette armée archaïque les dut à son esprit civique, au sentiment national qui l'animait. Mais elle se révéla insuffisante devant des forces très nombreuses, telles que les bandes gauloises, ou disposant d'une technique éprouvée, comme celles de Pyrrhus.

Il y avait à l'origine une *legio* (1) (nom qui veut dire «levée») ; quand les effectifs augmentèrent, on en constitua plusieurs. Mais surtout des transformations déjà profondes y furent apportées, dont Camille était l'auteur, ou tout au moins l'initiateur. Au milieu du IIe siècle avant notre ère, point de départ de ce livre, c'est encore l'armée de Camille qui opère partout où Rome attaque ou se défend. Ce n'est plus un bloc comme autrefois ; on l'a rendue bien plus mobile : sa division dernière est le manipule, et les manipules sont divisés en quinconce sur le champ de bataille, avec des intervalles qui facilitent leurs déplacements. La fortune, d'autre part, ne détermine plus le rang de chacun au combat, c'est l'âge qui le fixe : les plus jeunes sont en première ligne, et les plus âgés occupent la troisième. Une conséquence du fait est l'établissement de la solde, versée également aux cavaliers.

Les nombreuses guerres de l'époque exigent beaucoup d'hommes ; tous les ans, quatre légions sont levées, qui attei-

(1) KUBITSCHEK, *Legio* (sous la République), **XLVII**, XII, col. 1186-1210.

gnent chacune jusqu'à 6000 hommes, et l'on peut rarement licencier celles des années précédentes. De plus, les contingents s'accroissent de ceux que fournissent les alliés, avec une proportion considérable de cavalerie, généralement massée sur les ailes.

Malgré les réformes du IIIe siècle et l'abaissement du cens minimum pour l'admission dans l'armée, c'était surtout la classe moyenne qui avait longtemps procuré à l'État ses légionnaires. Un jour vint où elle se trouva tellement réduite en nombre par les pertes subies, tellement appauvrie par l'abandon de ses champs, qu'il fallut renoncer à toute règle censitaire : Marius appela les pauvres, ces « prolétaires » qui ne pouvaient se réclamer que des fils donnés à la patrie. Toute distinction, dès lors, s'efface entre les trois lignes de bataille ; l'armement est le même pour tous, et le manipule se trouve remplacé par la cohorte, dixième partie de la légion.

Le dernier siècle de la République prépare les innovations d'Auguste (1). De vieille date déjà, la loi imposait aux citoyens un nombre déterminé de campagnes, mais, en fait, ils ne les accomplissaient pas, ni surtout à la suite. A partir de Marius, les gens sans ressources entrés dans l'armée ne demandèrent pas mieux que d'y demeurer, pour profiter de la solde, et ils y restèrent généralement seize années consécutives, chiffre que dépassaient encore les vétérans. La levée annuelle cessa pratiquement, et les légions commencèrent de recevoir une numérotation continue ; enfin la catégorie des alliés disparut et fit place à celle des auxiliaires, fournis par les souverains vassaux ou les peuples soumis, comme une sorte de tribut.

L'évolution s'achève sous le règne d'Auguste : l'armée est désormais véritablement permanente — pas de renvoi anticipé des hommes ; et c'est une armée de métier. On y accède par engagements volontaires, pour une durée d'au moins vingt ans

(1) RITTERLING, *Legio* (sous l'Empire), **XLVII**, XII, col. 1211-1361.

dans la légion, vingt-cinq dans les corps auxiliaires. Ce qui tente les recrues, c'est avant tout la solde, déjà instaurée par Camille, accrue sous l'Empire par des rations gratuites, et dont le chiffre fut encore plus d'une fois relevé. A cet avantage essentiel s'ajoutaient les parts de butin, puis le *donativum*, distribution qui fait songer aux dons de joyeux avènement de nos rois. Naturellement, le soldat n'avait plus à se vêtir ni à s'armer lui-même. A la fin du service, il recevait une prime, soit en argent, soit en nature, par l'attribution d'un lot de terre dans une colonie. Enfin, bénéfice considérable, le pérégrin devenait citoyen romain, du jour même où il arrivait à la légion, à la fin de son service quand il l'avait accompli comme auxiliaire.

L'interdiction de mariage aurait peut-être gêné le recrutement si l'autorité militaire n'avait toléré, outre les liaisons de rencontre, des unions légales inférieures à celles du droit romain, et cette tolérance prit même un caractère officiel, au moins pour les hommes de la légion, à partir de Septime-Sévère. Quant aux auxiliaires, le même diplôme de congé conférait la cité romaine à leurs compagnes également.

La discipline, longtemps sévère, fléchit après les Antonins, quand les expéditions devinrent incessantes et sans gloire, sans profits. Auparavant, la vie de soldat était, en somme, assez rude : non seulement, dans les intervalles de paix, ils commençaient par s'entraîner suivant les procédés de tous les temps, gymnastique, marche et course, maniement des armes (1), manœuvres d'ensemble, — et des inspections fréquentes, comme en firent les souverains eux-mêmes, mettaient obstacle au laissez-aller, — mais les troupes étaient astreintes à des travaux qu'on ne leur demande guère aujourd'hui, ou qui sont réservés à l'arme dite du génie. Tous les soldats prenaient part à la construction des camps, des fortifications de frontières, des routes, et, de

(1) Pour l'armement du légionnaire aux diverses périodes, Paul Couissin, *Les Armes romaines*, Paris, 1926.

plus, la main-d'œuvre militaire remplaçait les ouvriers civils pour des entreprises qui n'intéressaient en rien l'armée : c'est elle qui, bien souvent, éleva des édifices publics, même des temples, exécuta des ponts et aqueducs, creusa des canaux, exploita mines et carrières. L'armée romaine réunissait ainsi des hommes à la fois endurants, assouplis et d'une singulière variété d'aptitudes. Par là, elle put racheter pendant des siècles l'insuffisance du nombre.

Nous ne parlerons pas des prétoriens, garde du corps de l'empereur, partie à Rome, partie dans le reste de l'Italie, ni des cohortes urbaines, chargées d'un simple rôle de police dans la capitale. Restent les légions et les auxiliaires.

La légion, au chiffre théorique, sous Auguste, de 5 620 hommes, dont 120 cavaliers, mais qui, dans les périodes de crise grave, fut souvent très réduite, était surtout une masse d'infanterie, débarrassée de tout train encombrant ; les équipages de matériel formaient dans l'armée un groupe unique. Chaque légion eut un numéro d'ordre, qui pouvait être porté par plusieurs, mais alors un qualificatif permettait la discrimination ; il y eut ainsi trois légions dites *tertia* (*Augusta, Cyrenaica, Gallica*). Ce surnom rappelait le lieu de recrutement initial ou la province dans laquelle le corps avait fait ses premières armes (1).

Le régime du principat s'était implanté grâce à d'énormes rassemblements de troupes, à des effectifs de guerre civile. L'apaisement obtenu, et n'ayant plus que des opérations extérieures à prévoir, Auguste s'en tint, vu la dépense, à 20 légions (soit un peu plus de 100 000 hommes), chiffre que des modifications subséquentes portèrent par étapes jusqu'à la limite de 33 sous Septime-Sévère ; elles étaient réparties entre les provinces impériales, mais on les déplaçait quand un danger sérieux exigeait sur quelque point du renfort.

Il est beaucoup plus difficile de se faire une idée de l'effectif

(1) La somme des renseignements (à la date de 1925) sur chacune des légions séparément est donnée par RITTERLING, **XLVII**, XII, col. 1361-1829.

total que représentaient les corps auxiliaires (1), séparés en deux classes : cohortes d'infanterie, de 500 ou 1000 hommes suivant les cas, et ailes de cavalerie, de chiffres analogues, avec des corps mixtes, *cohortes equitatæ*, dont les hommes, pour un quart environ, étaient montés. Ces unités portaient également chacune un numéro, un nom de peuple et en général une épithète honorifique. Divers indices conduisent à penser qu'elles donnaient ensemble un nombre de recrues peu éloigné du contingent légionnaire.

En ce qui concerne les cadres, le régime impérial ne mit pas fin de longtemps à la dualité d'origine, qui remontait à des temps très anciens. Ç'avait été un principe, de très bonne heure, que le civil devait primer le militaire. Aussi les chefs de légion, au nombre de dix, qui la commandaient à tour de rôle, les tribuns, étaient, eux, non des gens de métier, mais des fils de famille, des hommes tout jeunes, d'ordre sénatorial ou équestre, qui commençaient ainsi leur carrière politique ; les tribuns et préfets de corps auxiliaires en provenaient également. Chaque légion gardait son autonomie, mais on lui adjoignait un certain nombre d'*auxilia*, et cet ensemble, qui formait quelque chose comme une division de nos armées modernes, avait à sa tête un légat de légion, toujours tiré de l'ordre sénatorial. Au contraire, les officiers subalternes, centurion dans l'infanterie et décurion de cavalerie, le premier chef de centurie, ou même de la cohorte entière s'il en commandait la première centurie, étaient des militaires de carrière, anciens *principales* ou sous-officiers.

Des règles très précises et compliquées, qu'on ne saurait détailler ici, réglaient l'avancement ; la hiérarchie comportait soixante degrés, mais les sujets remarqués en gravissaient un certain nombre à la fois. On ne tenait pas compte uniquement du mérite : voulant, du moins au début de l'Empire, que l'ar-

(1) Cf. G. L. CHEESMAN, *The Auxilia of the Roman Army*, Oxford, 1914.

mée ne perdît pas son caractère romain, on avait soin de ne promouvoir que des citoyens de naissance, ou au pis aller des Italiens, des hommes originaires de très anciens municipes d'Occident. Avec le temps, cette condition devint plus facile à remplir. Les qualités militaires des officiers supérieurs se révélaient, par contre, de plus en plus médiocres, surtout parmi ceux de la classe sénatoriale; on tendit donc à favoriser l'ordre équestre — Septime-Sévère créa à son profit des préfectures de légion — et même à élever le centurionat au niveau de la carrière équestre. L'invasion des hauts grades par des éléments provinciaux en fut naturellement la conséquence.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler, car cela explique en partie les mouvements insurrectionnels dus à certains gouverneurs et par lesquels l'empire fut momentanément divisé, la transformation dans le recrutement qui commence à se dessiner sous les derniers Césars de la *gens Iulia* : les légions comblèrent progressivement leurs vides en prenant des conscrits sur place. Il y avait quelque logique, puisque les provinces avaient accepté la domination romaine, à réunir les fils d'une même contrée, à ne pas leur infliger la vie de garnison dans des pays trop différents de celui qui les avait vus naître, sous des climats ou trop chauds ou trop froids, et même à leur confier la défense de la terre natale, à laquelle ils semblaient particulièrement intéressés. Pour l'Italie, où l'esprit militaire s'était complètement évanoui, le système était inapplicable; mais les diverses armées de frontières, à partir d'Hadrien, ont une physionomie locale. et ce mot affecte un sens de plus en plus étroit, car un grand nombre des derniers enrôlés sont les fils mêmes des soldats, nés dans le voisinage du camp où le père avait longtemps servi et qui, à leur tour, acceptent le même genre de vie.

Il n'y aurait qu'à approuver si, peu à peu, une forme de patriotisme régional n'était sortie de cette pratique, et surtout si la valeur des combattants avait été sensiblement égale dans

les diverses provinces ; loin de là ; les éléments orientaux ne donnaient que mécomptes, alors qu'à la frontière de l'Est de rudes opérations devenaient nécessaires par intervalles. Il est vrai que la répartition générale des troupes permit de pallier à ce défaut grave, dans une mesure insuffisante toutefois, car les troupes cantonnées en Italie et celles de l'Espagne ne constituaient, surtout à partir du IIe siècle, qu'une armée de réserve des plus réduites, et il fallut alors recourir fréquemment à des transferts, non pas d'unités entières, mais de *vexillationes* ou détachements, empruntés à des corps d'un autre front moins compromis ; c'était une cause de retard dans la riposte aux offensives adverses et parfois de zizanie entre des groupements inhabitués au coude à coude ; de plus, l'ennemi aux aguets prenait quelque hardiesse, se voyant en présence d'une ligne partiellement dégarnie.

La place nous manque pour indiquer quelles furent les unités de nature diverse qui constituaient respectivement autant d'armées indépendantes qu'il y avait de frontières à couvrir ; leurs effectifs varièrent, du reste, bien des fois, et plus d'une légion changea de stationnement. L'armée du Rhin (1) fut la plus importante au Ier siècle de l'Empire : elle réunit jusqu'à près de 100 000 hommes, pour diminuer de moitié quand les travaux de fortification eurent atteint leur complet développement. L'expérience avait montré que les peuples germaniques comptaient parmi les voisins les plus dangereux ; mais, outre le Rhin, ils menaçaient aussi le Danube, et sur une longueur bien plus considérable. Aussi l'armée danubienne (2) devint sous les Antonins la plus puissante par le nombre ; malheureusement, elle souffrit plus que d'autres du recrutement régional, car, dans sa partie Est, en Mésie, elle eut dans ses rangs des Hellènes et des Asiatiques de faible résistance. Celle d'Asie (Syrie et Cappadoce) (3), renforcée également en

(1) **CXXXIV**, p. 192. — (2) *Ibid.*, p. 194.
(3) *Ibid.*, p. 197 ; **LXXXI**, p. 70 et suiv.

raison de l'irritante continuité de la question arménienne, des insurrections de Palestine et enfin de l'avènement des Sassanides agressifs, causa des déboires incessants : elle avait les défauts incorrigibles des troupes orientales, indiscipline, dérèglement, manque de cohésion ; les empereurs n'obtinrent jamais de succès sur ce théâtre qu'avec des effectifs amenés d'ailleurs. Ceux de l'armée de Bretagne (1) surprennent par leur chiffre élevé, étant donnée l'étroitesse de la frontière ; la romanisation du pays fut donc très lente et les Bretons toujours surveillés. L'Afrique, malgré sa longueur, put se contenter, à part la légion de la Proconsulaire, exceptionnelle dans une province du Sénat, d'*auxilia* peu nombreux et, dès le IIe siècle, rigoureusement africains. L'Égypte eut depuis le même temps la plus petite armée de l'empire ; mobile et toute locale, elle connut fort peu d'alertes sérieuses.

Ce n'est pas seulement la valeur des troupes, très inégale, nous venons de le dire, qui a permis à l'empire de prolonger son existence ; les soins donnés à la fortification y ont beaucoup contribué. Il faut proclamer en cette matière l'infériorité des Grecs et des autres nations antiques et l'originalité de cette science romaine, la castramétation (2).

L'époque républicaine avait vu créer le camp temporaire de l'armée en campagne, cette merveille si admirée de Polybe qui a consacré quinze chapitres à la décrire (3). Nous ne saurions le refaire après lui ; il suffit d'insister sur les caractéristiques et les effets de cette organisation. Avec son enceinte, inaugurée suivant les règles religieuses, refuge inviolable, — on peut presque dire qu'aucun camp romain ne fut pris, — cette ville véritable, aux quatre portes rituelles où aboutissaient les deux grandes rues en croix, et dont les gardes nocturnes étaient organisées comme celles de la cité, formait, par son *forum*, son *quæstorium*, ses tentes dressées dans un ordre constant

(1) **CXXXIV**, p. 199. — (2) **LXXVII**, I, p. 250-267. — (3) VI, 27 et suiv.

et rigoureux, une sorte de petite Rome qui se déplaçait avec la troupe; la sécurité s'y doublait d'une impression morale bienfaisante, et le soldat, grâce au camp, ne se trouvait nulle part complètement dépaysé.

Mais c'était dure besogne de construire un de ces camps; elle reposait sur les combattants eux-mêmes, qui à la longue se lassèrent d'élever des défenses, avec fossés et palissades, dont on ne devait tirer qu'un parti momentané, et qu'il valait mieux détruire que de livrer à l'ennemi après qu'on s'en était éloigné. A l'époque impériale, le camp temporaire intéresse de moins en moins les hommes, dont la paresse préfère s'exposer aux surprises.

En revanche, les installations permanentes, camps encore, maçonnés cette fois, ou casernes, forteresses des frontières, se perfectionnent et se multiplient, à la fois aux confins et loin dans l'intérieur. Des noms modernes de localités, où entrent, en France, les mots *castel*, *cateau*, *château* ou *châtre* et qui, en Angleterre, se terminent en *cester* ou *chester*, sont très généralement le rappel d'une forteresse romaine. Les types sont innombrables (1), dépendent de la région et de la topographie particulière des points fortifiés. En dehors des grands camps, atteignant aux dimensions d'une ville et où logeait une forte garnison, les *castella*, moins étendus, abritaient un petit corps, souvent de cavalerie; plus réduits encore, les *burgi*, dont la qualification, plutôt que la nature véritable, se retrouve dans la *Burg* allemande et le *bordj* africain, étaient comme des tours de guet. Les simples tours elles-mêmes flanquaient les camps ou remplissaient de distance en distance les intervalles entre les grandes stations.

Nous ne pouvons ici que résumer la conception générale du *limes* (2), sans l'étudier dans le détail aux diverses fron-

(1) **XLIII**, art. *Castra*. Voir la restitution de la Saalburg : JACOBI, *Das Römerkastell Saalburg*, Homburg, 1897.

(2) **CLXIII**, V, p. 456-464; R. CAGNAT, **XLIII**, art. *Limes*; **CXXXIV**, p. 203 et suiv. FABRICIUS, **XLVII**, XIII, col. 572-582.

tières (1). Elle ne prend naissance que sous l'Empire et répond tout de suite à une double intention : barrer la route aux tentatives de contrebande commerciale et constituer une zone d'observation, où une première résistance des éléments avancés laissera le temps d'intervenir aux troupes de l'intérieur, aussitôt alertées. Il ne faut pas se figurer partout une barrière telle que la muraille de Chine ; dans certaines provinces tout au moins, le *limes* apparaît comme une ligne tout idéale ou représentée par une route, un long chemin de ronde reliant entre eux les fortins ; tel était le cas pour la Syrie et l'Arabie, pour les diverses provinces d'Afrique (2), y compris l'Égypte. De ligne continue avec retranchements, fossé, mur ou palissade, on n'en retrouve qu'en trois endroits : frontière de Bretagne, secteur incurvé entre Rhin et Danube, et Dacie. Cette limite était tracée parfois avec hardiesse en pleines régions désertes, inhabitées : c'est ce qui arriva quand la légion *III Augusta* vint, au commencement du IIe siècle de notre ère, s'établir à Lambèse, où son camp, parfaitement reconnu aujourd'hui, s'élève suivant le modèle encore des anciens camps de la République, mais avec de solides murailles qui remplaçaient les levées de terre ou les entassements de menus moellons.

La zone du *limes* était terrain militaire au plein sens du mot ; l'armée y disposait de toutes les ressources locales. Mais, en outre, tout camp de légion pouvait devenir le centre d'un territoire officiellement classé comme dépendance de la place ; le commandement y trouvait des prairies pour la pâture des bêtes de somme et pour la remonte, des bois de chauffage ou de charpente. Le légat y était libre d'attribuer quelques pieds carrés aux mercantis qu'attire toujours une garnison ; ceux-ci, logés d'abord sous des tentes de toile ou dans des cabanes de

(1) Voir plus loin : BRETAGNE, GAULES, PROVINCES DANUBIENNES.

(2) En Afrique, cependant, un *fossatum*, tout au moins, apparaît au Ve siècle (Voir plus loin, 3e partie, chap. XII).

planches (*canabæ, tabernæ*), finissaient par construire de petites cases de pierre qui formaient l'embryon d'une nouvelle cité ; ensuite venaient les attributions de terres aux vétérans, nantis des parties cultivables. L'armée était ainsi un principe de développement urbain extrêmement efficace et un agent de romanisation.

Avantages certains, mais compensés par des inconvénients fort graves, qui se firent jour tout le long du IIe siècle. L'armée était de recrutement facile, parce qu'elle arrachait peu les hommes à leur sol et qu'une manière de milieu pacifique, mêlé d'éléments civils, se constituait autour des garnisons provinciales. On s'habituait peu à peu à apprécier les avantages du régime romain, en oubliant la mission de défense qui incombe aux soldats, et l'idée seule d'une campagne au loin devenait importune. Des réformes s'imposaient.

Gallien fut le premier à les entreprendre (1). Il n'hésita pas à détacher des camps, aux frontières, nombre de contingents qu'il ramena à l'intérieur et qui, grossis de quelques troupes cantonnées en Italie, formèrent une armée de réserve ou de choc, qu'on pourrait déplacer sans risque de rébellion ou de mauvaise humeur. Elle eut pour noyau un corps de cavalerie bien plus considérable que jadis. Avec ces ressources nouvelles et des officiers supérieurs qui jamais plus ne furent pris dans la vieille aristocratie sénatoriale, amollie et sans esprit guerrier, l'empereur put se croire prêt à l'action immédiate chaque fois que le front extérieur serait forcé. Le résultat ne fut cependant pas complètement atteint, puisqu'il fallut, renonçant à la Dacie et aux champs Décumates, s'en tenir strictement au Rhin et au Danube.

Dioclétien prit d'énergiques mesures (2), qui ne furent d'ailleurs qu'une extension, dans le même esprit, de celles de Gallien. Il augmenta les effectifs, et dans des proportions bien

(1) Homo, **XXXV**, CXIII (1913), p. 248-263.
(2) **CLXIII** VI, p. 206-283 ; **CCI**, I, chap. II.

plus considérables. Il n'en faut pas juger toutefois d'après le nombre, désormais considérable, des légions (1), car on est arrivé à en compter jusqu'à 175. Elles ne rappelaient plus celles du Haut-Empire ; il y en avait de deux sortes : les légions des frontières étaient les moins appauvries, mais fractionnées en divers détachements dispersés ; celles de l'intérieur ne dépassaient plus le chiffre des grandes cohortes de jadis, un millier d'hommes. Bientôt ces deux catégories furent assimilées, et à côté subsistèrent des *auxilia* : cohortes d'infanterie, de 500 hommes environ, et détachements de cavalerie qui portaient des noms anciens *(alæ)* ou nouveaux *(cunei, equites, vexillationes)*. Pour toutes ces formations, un terme entre de plus en plus dans l'usage : *numerus*. Ce sera prochainement l'unité tactique uniforme de toutes les armes ; réduite à quelque 250 hommes, elle correspond à nos compagnies sur pied de guerre.

Le langage lui-même reflète plus nettement les innovations introduites déjà par Gallien. L'armée de l'intérieur comprit les *comitatenses*, ceux qui « accompagnaient » le général en chef, et parmi lesquels on distinguait les *palatini*, stationnés en Italie, plus près du palais impérial de Rome, les autres autour des grandes résidences de provinces et des villes principales. Constantin y ajouta les *pseudocomitatenses*, analogues aux autres, sorte de réserve en renfort, mais composée seulement de fantassins. Aux prétoriens d'autrefois se substitua, comme garde particulière du souverain, une dualité de corps : les cavaliers appelés *domestici* et les *protectores*, unité mélangée. Ajoutons-y les *scholæ*, fonctionnaires militarisés, et des groupements barbares, sous l'étiquette de *fœderati* ou *gentiles*, commandés par leurs congénères. Ainsi le barbare s'introduisit même dans l'armée de choc. Il devenait plus envahissant encore dans les formations territoriales : la milice des fron-

(1) KUBITSCHEK, *Legio* (au Bas-Empire), **XLVII**, XII, col. 1829-1837.

tières, — où l'on distinguait deux types : *limitanei* quand les hommes résidaient en bordure d'une limite terrestre ; *riparienses* ou *ripenses*, sur les rives d'un grand fleuve de démarcation, — était chargée de surveiller ses incommodes voisins et de briser leurs premières attaques ; en fait, elle tendait plutôt à s'arranger avec eux.

La proportion entre les deux groupes fondamentaux : armée de couverture, armée d'opérations, n'est pas facile à définir, malgré la *Notice des Dignités* (commencement du ve siècle), parce que sa nomenclature est en partie fictive et situe des garnisons dans les territoires que l'empire ne dominait plus ; si l'armée de Dioclétien arrive à un total deux fois supérieur à celle d'Auguste, il y eut par la suite bien des effectifs « sur le papier ». Les principes du recrutement n'avaient guère changé, sauf l'obligation pour la terre elle-même de fournir des hommes : tant par unité cadastrale *(capitulum)*. En fait, elle procura surtout de l'argent et, à côté du service héréditaire des *limitanei*, un autre système se généralisa : l'achat des conscrits.

On sait de reste que Dioclétien sépara dans les provinces attributions civiles et commandements militaires ; les derniers furent exercés par des ducs, dont les circonscriptions ne cadraient pas toujours avec les gouvernements des *præsides* civils. Les corps, amoindris comme nous l'avons indiqué, eurent à leur tête des tribuns, successeurs des centurions supprimés, et l'ensemble fut subordonné aux « maîtres de milice ». Tous ces chefs étaient des hommes de carrière, d'origine provinciale et, de plus en plus, barbare. La qualité de l'armée intérieure fut certainement améliorée par les réformes des IIIe-IVe siècles, mais l'empire avait, dans les troupes de couverture, des éléments de jour en jour plus détestables, qui imposèrent aux autres unités une tâche sans cesse alourdie et finalement désespérée.

II

La marine (1).

Nous avons dit déjà que, sous la République (2), la marine ne fut pour les Romains qu'un instrument occasionnel : on construisait des vaisseaux, même en très grand nombre et rapidement, pour une opération donnée. Après la destruction de Carthage, les flottes royales du monde grec ne causant plus aucune alarme, Rome put se croire maîtresse incontestée sur toute l'étendue de la mer intérieure, et ce fut seulement la grande république mouvante des pirates qui remit en activité les chantiers maritimes. Toutefois Pompée, César, Antoine, Octave eurent encore des escadres, mais qui n'étaient habituellement qu'un outillage de guerre civile et ne survivaient guère à la victoire de leur organisateur. C'est aux villes alliées qu'on se contenta généralement de demander les navires indispensables, ajoutant à leurs équipages, en cas de besoin, des citoyens romains de la dernière classe, exempts du service légionnaire, ou même des affranchis. Les Romains, en un mot, n'avaient pas le goût de la navigation, et leur politique tendit, pendant des siècles, à ruiner la marine des autres peuples, pour rendre la leur superflue.

Auguste, le premier, rompit avec cette tradition de paresse mal avisée ; sa prudence se plaisait aux institutions permanentes, et, sur mer comme sur terre, il voulut une force armée toujours prête. Il en avait les éléments au lendemain d'Actium : ses navires, et ceux de l'ennemi qu'il n'avait ni laissés fuir ni coulés, lui permirent de créer une flotte qui reçut pour point d'appui *Forum Iulii* (Fréjus), sur la côte gauloise, et deux autres dont les ports d'attache principaux étaient Misène et Ravenne. Celle de Fréjus fut supprimée dès le Ier siècle,

(1) Fiebiger, XLVII, III, col. 2630-2649.
(2) J. Kromayer XXX, LVI (1897), p.426-491.

mais les deux autres connurent une longue carrière : on les appela prétoriennes, sans doute pour souligner leur rattachement étroit à la personne même du prince, que les navires pouvaient avoir à escorter dans ses déplacements par mer. Un rôle de police leur appartint essentiellement : celle de Misène eut pour domaine toute la Méditerranée occidentale, où les côtes de Sardaigne en particulier exigeaient une surveillance attentive, mais elle poussait des pointes jusqu'en Égypte et en Syrie du Nord ; celle de Ravenne opérait en Adriatique et dans les eaux grecques. L'épigraphie donne à penser que certains ports de relai leur étaient communs.

Leur mission très large n'empêchait point d'autres formations d'un caractère régional, dont la date de création n'est pas toujours certaine : flotte de Bretagne, faisant le service de la Manche et contrôlant les deux rives ; flottes d'Alexandrie, du Pont, de Syrie, d'Afrique. Celles-là n'avaient qu'un faible rayon d'action ; elles abandonnaient aux prétoriennes les longues croisières. Enfin il y eut sur les grands fleuves-limites, Rhin et Danube, — pour l'Euphrate on ne sait, — des flottilles formées sans doute de bateaux plats et de petite taille, mais qui, sans constituer de véritables instruments de combat, montraient aux barbares voisins la puissance romaine toujours vigilante ; certains transports pour le compte de l'État devaient être également par là facilités.

Le personnel naviguant fut sous l'Empire un peu moins mélangé qu'auparavant : c'étaient de vrais soldats que les *classiarii* ou *classici* ; aussi ne voit-on plus de prisonniers de guerre ou de condamnés parmi eux. Après une courte période, où des esclaves du prince furent enrôlés, on engagea des pérégrins, qui recevaient la cité romaine avec leur congé et, depuis Hadrien, le droit latin dès l'entrée en service. C'étaient essentiellement des volontaires, mais une sorte de conscription devait fonctionner pour combler à tout prix les vides ; non pas partout, d'après les inscriptions : la plupart des hommes d'équi-

page venaient des régions grecques (Égypte, Syrie, Asie Mineure, Thrace), en dehors d'un fort contingent de Corses, de Sardes et de Dalmates. Leur service se prolongeait normalement bien plus que dans l'armée de terre, vingt-six à vingt-huit ans, sinon davantage ; mais beaucoup mouraient jeunes ; la vie à bord était rude, et la discipline certainement rigoureuse.

L'empereur avait le commandement suprême de ses navires, comme de ses légions. Ses délégués aux fonctions d'amiral appartenaient à l'ordre équestre ; les officiers subalternes étaient des gens de carrière ainsi que dans l'armée. Les *classici* trempèrent, eux aussi, dans des complots contre les souverains, prirent parti dans les guerres civiles, contribuèrent à faire ou défaire des empereurs ; forts d'une vingtaine de milliers d'hommes au moins et disposant, en somme, du ravitaillement de l'Italie, par la latitude qu'ils avaient d'intercepter les arrivages de blé, comment eussent-ils résisté aux tentations ? Pourtant la marine impériale traverse l'histoire presque en silence ; elle a rempli sa tâche de son mieux. Pour elle également vint, malgré tout, la décadence. Certes, Dioclétien doubla les effectifs, créa des flottes nouvelles, sur les rivières ou même les lacs ; la *Notitia*, au ve siècle, en nomme un nombre considérable, surtout en Occident. On n'échappe guère à l'impression que tout cela n'était que mirage, ou hypocrisie administrative.

III

Les voies.

Un des titres de gloire de la domination romaine, ce sont ces célèbres routes (1) qui sillonnèrent tout l'empire et dont l'entretien était l'objet des soins les plus diligents. On s'imagine

(1) Besnier et Chapot, **XLIII**, art. *Via* ; **CLX** ; **CXLII**, V, p. 188 et suiv. **CXXXIV**, p. 297 et suiv. Voir la carte à la fin du présent livre.

trop volontiers, parce que nous manquons d'informations sur la matière, qu'il y eut tout à créer, où à peu près. La Grèce semble, il est vrai, s'être fort peu souciée des communications terrestres ; elle était trop morcelée pour en ressentir l'importance vitale, trop adonnée en outre au commerce par mer. Mais les monarchies orientales ne montrèrent pas la même négligence : Hittites et Perses avaient ouvert des voies en Asie Mineure, que les successeurs d'Alexandre améliorèrent et étendirent. De même il y eut de bons chemins en pays étrusque, et en Gaule avant la conquête de César. Mais nul réseau, assurément, n'eût pu soutenir la comparaison avec celui dont l'établissement commença dès la République, tout d'abord pour l'Italie et l'Asie, et qui acheva de se constituer dans les deux premiers siècles du principat.

Réseau très dense ; aucun des *Itinéraires* conservés n'en donne une idée complète ; constamment l'on découvre des tronçons de voie dont ils ne font pas mention (1). Routes empierrées, d'autre part, avec une conscience extraordinaire (2), et dont les substructions, au moins dans les pays humides, seraient à comparer avec celles des maisons d'habitation. Jamais, depuis lors, la voirie n'a déployé un tel luxe de précautions ; l'épaisseur et la solidité de la maçonnerie sous-jacente n'empêchaient point d'ailleurs le revêtement de surface de s'éroder et de s'user rapidement (3), et c'est ce qui explique les réfections fréquentes dont les milliaires portent le témoignage et souvent la date. Du moins chaque fois le travail de réparation se bornait à peu de chose, et les Romains se sentaient rassurés contre les effondrements ou autres gros accidents. Ils ne craignaient point de couper au plus court, en dépit des fortes pentes, et les parcours étaient étrangement rectilignes ; on a pu rendre compte de ce fait (4) par la médiocrité et le très pauvre rendement de leurs attelages. Les indi-

(1) M. Besnier, **XXXII**, XXVI (1924), p. 22. — (2) **LXXVII**, I, p. 41-47.
(3) Lefebvre des Noettes, **XII**, 1924, p. 253-261. — (4) Id., *ibid.*, p. 85-90

cations de distances, dans une ou plusieurs directions, gravées sur les bornes, étaient pour les voyageurs d'un secours inappréciable dans les contrées de faible peuplement. Non seulement le pouvoir central prit à cœur la question routière, mais les gouverneurs, dont elle relevait, surent y intéresser les populations et leur faire comprendre, puisque la dépense leur incombait, que le rôle des voies était économique autant que militaire.

On n'a point encore relevé — on ne pourra jamais connaître — en totalité ce réseau romain, mais les principales artères soulèvent peu de discussions quant à leurs lignes générales, car les documents littéraires et épigraphiques nous les révèlent. Les cartes provisoires qu'on en a pu dresser (1) permettent deux constatations immédiates : ce réseau se superpose curieusement, en bien des contrées, à celui de nos voies ferrées, et, en second lieu, il est particulièrement riche aux frontières de l'empire et dans les régions de grande activité commerciale. Dans certains pays, notamment l'Asie Mineure, il fait paraître encore plus dérisoires les moyens actuels de pénétration ; en Afrique du Nord, il n'y a pas bien longtemps, semblable rapprochement eût assuré un avantage décisif à l'antiquité romaine : on note avec saisissement que l'oasis perdue de *Cydamus* (Ghadamès) était reliée à deux ports de la côte libyenne. Le manque d'espace nous laisse tout juste mentionner que toute cette organisation procédait de grandes idées directrices et que les voies essentielles étaient vraiment conçues et exécutées comme des chemins internationaux.

(1) **XLIII**, fig. 7434 et 7439.

CHAPITRE II

LES FINANCES

Nous n'avons pas à revenir sur une question traitée ailleurs (1) : les grandes administrations financières, comme l'*ærarium* et le *fiscus*, et l'absorption graduelle de la première par la seconde. Ne rentrent dans notre plan que les charges supportées par les habitants et le mode de perception.

Les anciens professaient, en ces matières, une opinion à l'opposé des préférences qui se font jour de plus en plus chez les nations modernes : pour eux, l'impôt direct était indigne d'un homme libre, et l'on n'y devait recourir qu'en cas de nécessité absolue. Aussi, sous la République, les dépenses extraordinaires, solde des troupes, frais de guerre variés, étaient seules couvertes par un impôt spécial sur la fortune, dit *tributum*, qu'on remboursait, du reste, quand le butin et les contributions de l'ennemi en fournissaient le moyen. Dès la conquête de la Macédoine, les citoyens de Rome en furent définitivement affranchis. Pour eux donc, au moment où notre étude commence, et pour tous les Italiens après la guerre sociale (les Transpadans depuis César), il n'est plus question, à part les extorsions passagères des triumvirs, que d'impôts indirects, *vectigalia* au sens large. Ce sont ceux qui, depuis longtemps, alimentaient le trésor de façon régulière.

D'abord le *portorium* (2), terme qui désignait à la fois les octrois, péages et douanes, terrestres ou maritimes. Déjà, sous

(1) T me XVIII. — (2) CAGNAT, **XLIII**, art. *Portorium*.

la République, il existait plusieurs circonscriptions douanières, correspondant aux diverses provinces, Sicile, Asie, Espagne, Gaule. Leur délimitation devient beaucoup plus précise sous l'Empire, grâce aux données épigraphiques, qui montrent que quelques-unes englobaient plusieurs provinces et nous aident à retrouver un certain nombre de bureaux d'encaissement. Le taux de taxation n'était pas le même partout ; le plus souvent il atteignait à 2,5 p. 100, d'où le nom de *quadragesima*. Le droit de douane se percevait sur tous les articles destinés au commerce, sous réserve de franchises motivées par la raison d'État. La recette en fut d'abord affermée à des financiers indépendants, puis à des personnages qui étaient en même temps fonctionnaires impériaux, et peu à peu l'on s'achemina vers la perception directe par des procurateurs et leurs surbordonnés.

Des octrois fonctionnaient à l'entrée de certaines villes ; c'était pour elles un privilège consenti par l'État, soit qu'il tolérât la persistance d'une organisation antérieure à la conquête, soit qu'il en fît la récompense de quelque service rendu.

Au produit des douanes s'ajoutaient les revenus du domaine national, qui s'enflèrent à mesure que les conquêtes élargissaient l'*ager publicus*. Une portion en était louée pour la culture à des particuliers ; le reste, les collines, les surfaces boisées, les terrains maigres, consacré au pacage. Au moment de la transhumance, quand les troupeaux quittaient les vallées pour aller passer l'été sur les monts, les agents des publicains en prenaient note, et cette notation, *scriptura* (1), devint le nom du droit de pâture ou de transit prélevé à cette occasion. Il y eut des étendues considérables d'*ager scriptuarius*, non seulement dans l'Italie méridionale, mais en différentes provinces d'Afrique ou d'Asie.

Le domaine public comprenait aussi des monopoles : les mines et salines appartenaient à l'État. Et toutes ces redevances

(1) CXC,. d355.

suffisaient à entretenir les services publics en dehors des temps de crise, guerre extérieure ou guerre civile.

Quand Octavien, après avoir pressuré les propriétaires fonciers d'Italie, devint Auguste, il ne s'obstina pas à préférer les contributions directes ; mais, comme les dépenses s'étaient beaucoup accrues, par la création d'une armée permanente et l'établissement des traitements fixes, il fallut réaliser de nouvelles ressources. Il institua donc des droits de transmission (6 apr. J.-C.), passant outre aux protestations violentes qu'un projet semblable de César et des triumvirs avait soulevées. La menace de voir rétablir l'ancien impôt direct fit accepter la *vicesima hereditatium* (1), qui frappait tous les héritages, excepté ceux des parents tout proches et des pauvres. Nerva et Trajan ayant interprété avec largeur ces atténuations, Caracalla, au contraire, les supprima et, par l'extension du droit de cité, rendit cet impôt de 5 p. 100 très fructueux. Mais, à l'origine, il n'atteignait que l'Italie. Auguste y ajouta la *centesima rerum venalium*, impôt sur les ventes (aux enchères seulement, croit-on), dont le taux varia plusieurs fois, jusqu'au jour où Caligula le supprima pour les habitants de l'Italie. Enfin il fut encore créé (en 7 apr. J.-C.), un impôt de 4 p. 100 sur les ventes d'esclaves, acquitté par les acheteurs dans les premiers temps, par les vendeurs depuis Néron.

Tout cela était assez peu de chose auprès des contribution qui pesaient sur les provinces.

D'abord celles-ci n'échappaient pas aux charges indirectes que nous venons d'énumérer, et les douanes intérieures grevaient sérieusement, par leurs taxes *ad valorem*, les marchandises en transit. Mais, de plus, les provinces payaient le tribut (2), marque de sujétion depuis 167 avant notre ère. Des rois et des pays vassaux l'avaient déjà payé. Souvent, après la conquête, il ne représente pas autre chose que l'impôt versé

(1) CAGNAT, **XLIII**, art. *Vicesima hereditatium.*
(2) LÉCRIVAIN, **XLIII**, art. *Tributum.*

aux anciens maîtres de la contrée : ainsi la dîme en Sicile, Sardaigne, Asie. Elle fut d'abord payée en nature, puis, à une date variable suivant les pays, transformée en une dette d'argent ; c'est ce que fit César en Asie. Par un abus intolérable, les habitants se virent contraints d'accumuler les versements anticipés : dans la même région, Cassius lève en une fois la dîme de dix ans, Antoine celle de neuf. En Judée, les Séleucides avaient exigé la redevance du tiers des céréales ; elle fut maintenue telle quelle, puis réduite au quart par Jules César. Pour diverses provinces, le montant et la nature exacte de l'impôt sous la République n'apparaissent pas clairement.

Les choses se précisent sous l'Empire, et les procédés se perfectionnent. Le cens périodique fournit les listes des individus vivants, avec l'estimation des fortunes ; ainsi les personnes peuvent être classées et leurs charges fixées. Le cens, d'abord quinquennal, finit depuis Hadrien par n'être renouvelé que tous les quinze ans. L'arpentage fut une plus grande entreprise: commencé par César, il demanda vingt-cinq ans de travaux continus ; après quoi on put dresser le cadastre. Un nombre formidable de spécialistes s'attela à ces deux grandes opérations et aux retouches constamment nécessitées par la seconde. Chaque propriétaire devait déclarer son avoir et l'estimer lui-même, sous le contrôle des agents de l'État. On distinguait diverses catégories de terrains : champs cultivés, plantations de vignes ou d'oliviers, forêts, pâturages ; maisons de ville et bâtiments de rapport entraient encore dans le dénombrement, avec les biens mobiliers, meubles d'appartements, esclaves, et aussi les capitaux en espèces ; tout cela comme prolongement de la propriété foncière, car l'impôt portait sur le sol lui-même, non sur celui qui le possédait ; même le citoyen romain, en province, n'en était pas exempt, ou il fallait que sa terre eût le *ius italicum*, qui l'assimilait au sol de l'Italie, exonérée.

L'impôt foncier proprement dit n'est connu que par des allusions éparses, sauf en ce qui concerne l'Égypte, pour laquelle

les papyrus abondent en renseignements. Sous sa forme la plus ancienne, c'était un impôt de quotité, généralement la dîme ; il y eut des contrées, l'Asie par exemple, où César le remplaça par un impôt de répartition, dit *stipendium* aussi bien que *tributum* ; mais ailleurs l'impôt de quotité paraît bien avoir été conservé ; on doit l'admettre pour la Bretagne et les champs Décumates de Germanie.

Au *tributum soli* Auguste, songeant à ceux qui n'étaient pas propriétaires fonciers, juxtaposa le *tributum capitis* (1), dont l'aménagement durant le Haut-Empire est plein d'obscurités. Un autre impôt atteignait la plèbe des villes, artisans, petits commerçants, membres des corporations ; sous Sévère-Alexandre, il porte le nom d'*aurum negotiatorium*, mais il remonte sans doute beaucoup plus haut.

Le régime de la ferme avait été généralement consolidé pour les impôts indirects, notamment pour celui d'Auguste sur les successions ; mais ce n'était plus au bénéfice de grands spéculateurs de l'ordre équestre, opérant sur des quantités de contributions mises ensemble aux enchères dans la capitale : sous l'Empire, on n'adjugea en bloc que de petites entreprises, et sur place, en province même ; les soumissionnaires furent alors en général des personnages de moindre surface et de moins grande avidité. Encore les publicains d'espèce nouvelle ne se rencontrent-ils que dans quelques provinces sénatoriales, et le plus souvent l'impôt foncier leur échappe.

César avait en Asie abandonné la perception aux municipalités ; ce régime fut étendu à bien d'autres parties de l'empire ; les villes, chaque année, devaient faire la levée chacune dans son district, sous la surveillance de magistrats romains, les procurateurs (2), agents spécialisés de l'ordre équestre, placés à la tête de circonscriptions financières. Dans chacune, l'un d'eux dirigeait tout un personnel de commis, esclaves ou affran-

(1) SEECK, *Capitatio*, **XLVII**, III, col. 1513-1521.
(2) CAGNAT, **XLIII**, art. *Procurator*.

chis. A l'intérieur des cités, on adopta d'abord couramment le système de la liturgie grecque ; mais, comme ce genre de *munus* trouvait de plus en plus difficilement des titulaires, on l'attribua globalement aux décurions ; en Orient, des commissions de dix ou vingt membres, *decaproti*, *icosaproti*, étaient chargées de recueillir l'impôt. Les deux procédés donnaient médiocre satisfaction, et les procurateurs durent souvent opérer eux-mêmes, par l'entremise de leurs subordonnés. La perception directe se répandit de plus en plus dans l'empire et finalement s'appliqua à toutes les sortes de contributions.

Les réformes de Dioclétien et de ses successeurs n'amenèrent presque aucun changement dans les impôts indirects, sauf que certains taux s'élevèrent et qu'on ne greva plus les affranchissements ni les héritages. Mais la taxe foncière fut à bien des égards modifiée. Le Bas-Empire avait le goût des catégories nettement délimitées et d'importance réduite. On pensa simplifier en divisant la matière imposable en unités fiscales, chacune étant astreinte à une redevance identique ; elle s'appelait *iugum* ou *caput* ; l'étendue superficielle n'importait pas ; on ne considérait que la valeur, qui dépendait de la qualité du terrain et du genre d'exploitation. Les transferts de propriété étaient signalés, enregistrés, inscrits au cadastre, dont les recensements périodiques garantissaient la fidélité. Des revisions constantes s'imposaient, car on tenait compte aussi des meubles, des troupeaux ou bestiaux, des colons ou esclaves, qui s'ajoutaient au prix du sol proprement dit, et leur teneur pouvait se modifier souvent. En fait, néanmoins, la valeur constante du *caput* était un mythe, car on avait institué une sorte de période budgétaire de quinze années ; mais tous les ans chaque préfet du prétoire déterminait l'*indictio* (1), ou chiffre total des sommes que son territoire devait acquitter : réparti entre les provinces, et dans chaque province entre les cités, l'impôt était enfin divisé, cité par cité, entre les contri-

(1) SEECK, **XLVII**, IX, col. 1327-1332.

buables par des *principales*, et les curiales répondaient solidairement de l'exact paiement de la contribution. Celle-ci porte divers noms, entre lesquels une discrimination rigoureuse demeure malaisée ; il semble toutefois qu'on ait qualifié *tributum* la partie réglée en argent, *annona* celle qui était fournie en nature.

La suppression de la dîme s'explique à merveille. La population de l'empire diminuant d'âge en âge, les revenus de l'État auraient baissé toujours plus, alors que ses besoins s'accroissaient au contraire ; un impôt de répartition était donc théoriquement mieux indiqué. D'autre part, en fixer le montant en espèces eût été pour l'administration une duperie, vu que la monnaie ne cessait point de s'avilir. En conséquence, l'*annona* absorbait, depuis la fin du IIIe siècle, la majeure part de l'impôt foncier ; elle avait pour objet de ravitailler les capitales, la cour et les hauts fonctionnaires, enfin et surtout l'armée. Les contribuables devaient transporter eux-mêmes les denrées ainsi réquisitionnées, des vivres principalement. Mais, à titre accessoire, l'État exigeait encore des habits militaires, des chevaux, des matières premières pour les fabriques. Il dépendait du fisc de prévoir le paiement en espèces métalliques ou en nature, d'accepter ou de refuser, au lieu de marchandises, l'équivalent en argent, *adæratio*.

L'impôt foncier n'eût pas atteint un nombre suffisant de contribuables si à la *capitatio terrena*, qui ne portait que sur les domaines un peu importants, on n'avait joint la *capitatio plebeia* ou *humana*, frappant les tout petits propriétaires et ceux qui ne l'étaient aucunement, et aussi le chrysargyre, transformation de l'ancien impôt sur le commerce et l'industrie.

En somme, cette administration fiscale fait l'effet d'une machine très savamment montée ; la technicité y devient extraordinaire. Mais bien mieux eût valu un régime politique, social, économique, plus stable, moins dispendieux et visant plus à accroître les facultés du contribuable qu'à en tirer le maximum de rendement, dût-on l'épuiser.

CHAPITRE III

LE CADRE MUNICIPAL

L'Empire romain était sorti d'une ville, s'était formé autour de cette ville. Situation étrange pour nous modernes, que les monarchies antiques n'auraient pas comprises, — car elles avaient toujours le souverain comme principe d'union, — et qui ne trouve même que des précédents incomplets dans l'histoire de la Grèce : ainsi l'empire d'Athènes ne groupait théoriquement que des alliés. Cependant c'est de ce côté qu'on découvre les plus frappantes analogies. Grecs et Latins étaient d'accord sur la conception de la cité, *polis* ou *civitas*, et n'admettaient guère un organisme politique différent de celui-là ; toute autre combinaison leur faisait l'effet d'un régime transitoire (1).

Il ne faut pas se représenter la cité, grecque ou romaine, uniquement comme une agglomération de personnes, suivant le type des grandes communes françaises ; elle a, en outre, son « territoire », plus ou moins étendu, souvent très vaste. Quelque chose de ce statut singulier se rencontre au Moyen Age dans les villes hanséatiques, à Genève et dans certaines petites républiques italiennes, principalement Venise ; exceptions rares (2). Un souvenir pourtant de ce passé lointain peut se reconnaître dans le fait qu'aujourd'hui les communes italiennes ont une superficie moyenne très supérieure à celle des nôtres.

On aurait tort toutefois de supposer qu'une pensée profonde donna naissance au régime municipal dans l'Empire romain.

(1) **LXIV**, p. 224 et suiv. ; **CXXXIV**, p. 264 et suiv.
(2) **CLXXXIII**, p. 4, 12.

Des exemples tout prêts s'étaient proposés dès les premiers jours de la conquête : les royaumes restreints de Sicile avaient réuni plusieurs cités ; les grands États hellénistiques avaient pareillement maintenu — ou supprimé, selon les cas — de véritables autonomies urbaines ; des privilèges variés, qu'attestent pour ce temps-là les inscriptions, sont précisément ceux que les Romains accordèrent ou refusèrent en Asie, suivant l'attitude des villes à leur endroit. Le régime municipal fut un auxiliaire incontestable de l'expansion romaine : il fournit un prétexte d'intervention commode pour « libérer » des cités opprimées ; d'autre part, les villes, ne s'accordant pas toutes contre l'étranger, gardant leur esprit particulariste, offraient une moindre résistance qu'un État vraiment centralisé, et les clans barbares eux-mêmes, malgré la précarité de leur entente, furent bien plus durs à subjuguer (1).

Après la conquête, les organisations urbaines préexistantes eurent pour Rome cet immense mérite de lui épargner les mille tracas que lui aurait causés le détail de l'administration ; lorsque cinq cents milles carrés passaient brusquement en son pouvoir, il lui aurait fallu, pour veiller à tout, une véritable armée de fonctionnaires, qu'elle n'avait pas. Son libéralisme trouva un point d'appui dans la nécessité. Cette difficulté à tout régler par elle-même s'était déjà fait jour quand la ville de Rome avait dominé l'Italie ; il en alla de même quand l'Italie prit la tête d'un empire méditerranéen.

La tâche fut plus ardue en Occident qu'en pays grec, où il suffit de conserver ce qui était, en assurant la prédominance d'une classe ; en Espagne, en Gaule, c'est d'une véritable création qu'il s'agissait. Encore procéda-t-on avec beaucoup de prudence, tirant parti le plus possible des institutions antérieures, sans s'attacher à un plan uniforme. On compta sur l'émulation, sur le système des récompenses, qui avait produit

(1) *Ibid.*, p. 23, 38 ; **CLIII**, p. 462-476.

de bons résultats en Italie : une sorte de hiérarchie avait séparé les cités de droit romain, avec ou sans suffrage, et celles qui possédaient le droit latin (1) ; une sage conduite, un dévoûment reconnu envers la métropole permettaient de monter de l'un à l'autre échelon. Cette gradation pouvait aussi convenir dans les provinces.

Une deuxième ressource s'offrit encore : l'établissement, surtout en pays nouvellement annexé, de colonies, centres d'influence, garnisons masquées, les unes formées de vétérans légionnaires, citoyens romains, les autres recrutées dans les corps auxiliaires et simplement latines. Dans toutes, la population indigène s'infiltrait peu à peu par sélection. Leur constitution était copiée sur celle de Rome (2).

A part ce groupe, toutes les agglomérations variées formaient la masse des cités pérégrines, étrangères (3). Au bas de l'échelle, les cités stipendiaires ou « assujetties », comme l'indiquait le tribut à verser ; ce qui leur restait d'indépendance de fait était concession gracieuse, mais où Rome trouvait son compte. Au-dessus, les cités libres, moins différentes des premières qu'on ne croirait de prime abord, car leur immunité fiscale restait incomplète, et cette liberté elle-même toujours révocable ; rien de plus flottant que la notion de l'autonomie, à laquelle les Grecs se raccrochaient passionnément. Plus haut encore, en principe, les cités fédérées, dont l'indépendance n'était pas plus grande, mais passait pour mieux garantie, ayant sa source dans un traité ; question de nuances, en réalité ; au moindre mécontentement, Rome se chargeait d'établir que telle cité avait rompu le contrat.

La vieille qualification de municipe, création du IVe siècle avant notre ère, finit par s'élargir, et on la donna à toutes les

(1) T. XVI, p. 262, 269.
(2) *Ibid.*, p. 268 ; ARNIM VON GERKAN, *Griechische Städteanlagen*, Berlin-Leipzig, 1924, *in fine*.
(3) Tome XVI, p. 272 et suiv.

villes qui pratiquaient des usages calqués sur ceux de la cité romaine. Le langage courant désigna même ainsi toutes les cités de l'empire, et de là viennent nos « municipalités » françaises. Il y eut des villes qui tinrent, en outre, à porter le titre de colonie ; leur nom compliqué se chargeait du gentilice de l'empereur, et elles y voyaient une sorte de patronage rassurant ; ce n'était pas toujours pour bénéficier du droit romain : dans les provinces d'Orient, en particulier, et surtout en Asie, les populations demeurèrent extrêmement fidèles à leurs vieilles coutumes indigènes (1).

Aux yeux des Romains, toutes ces distinctions avaient peu d'importance, et ils riaient souvent entre eux de celle que les provinciaux y attachaient (2). Chaque ville avait-elle sa charte particulière ? En tout cas, les dispositions que celle-ci contenait devaient être en grande partie conformes à un modèle passe-partout (3). Les différences tenaient à d'antiques usages et ne portaient parfois que sur les vocables officiels : en Afrique, jusque sous Hadrien, certaines localités ont encore pour premiers magistrats des suffètes (4), comme du temps des Carthaginois ; il y eut aussi des vergobrets en Gaule ; seulement, cette fois, le magistrat est unique, ce qui tranche sur les municipes et leurs duumvirs. En pays grec, aucun nom romain de magistrat n'eut la faveur des villes, qui gardèrent leurs archontes sans grands pouvoirs et leurs stratèges sans armée.

Les assemblées populaires se rencontraient partout, sauf en Gaule, où la classe inférieure n'avait jamais eu qu'une condition subordonnée. Elles prirent en Occident le nom romain de comices, et le peuple, par elles, garda des droits électoraux théoriques qu'à Rome même il n'avait plus depuis

(1) L. MITTEIS, *Reichsrecht und Volksrecht in den östlichen Provinzen des römischen Kaiserreichs*, Leipzig, 1891.
(2) **LXXXII**, p. 126. — (3) **CLIII**, p. 174-430.
(4) **XLI**,,I ,7 VII 765, 10525, etc.

Tibère. Mais le rôle des comices s'effondra quand les fonctions publiques devinrent à ce point onéreuses qu'elles cessèrent d'être enviables et furent déférées d'office par un autre pouvoir à des gens qui ne se seraient point spontanément dévoués.

Les magistrats avaient compétence militaire, civile, judiciaire. Peu de chose à dire de la première : toutes les villes ne possédaient pas leur milice, et les progrès de l'insécurité témoignent assez d'une déplorable incurie. Le brigandage sévit librement à la basse époque ; mais alors on ne songeait qu'aux invasions, et tout l'effort portait sur la construction des remparts. Sur les juridictions urbaines nous sommes bien mal éclairés : aux premiers siècles, elles tranchaient en principe, dans les villes libres, toutes les contestations civiles et jugeaient même des crimes et délits. Mais quelques témoignages conservés par hasard montrent l'intervention de l'empereur et de ses agents dans de nombreux procès. Au IIIe siècle, les prudents ne reconnaissent aux autorités locales que le droit de punir les contraventions, d'enquêter sur les affaires plus sérieuses ; toute cause leur échappe où l'intérêt engagé dépasse un chiffre modique.

Les finances municipales, voilà certainement le domaine essentiel de l'activité des magistrats : les revenus des villes (1) pouvaient atteindre à des sommes fort appréciables quand elles disposaient d'un territoire étendu. Il était directement exploité, ou remis en parcelles à des particuliers à charge de redevance. L'État romain ne tarda pas à accaparer des ressources précieuses, comme les forêts, pêcheries, mines et carrières ; les octrois furent maintenus dans nombre de cités, en particulier les fédérées ; elles n'empêchaient pas la coexistence des douanes impériales. Le droit de battre monnaie entraînait quelques bénéfices pour les ateliers de frappe ; ce

(1) **CLXXXIII**, p. 450 ; **CLIII**, p. 2-68.

privilège fut bien plus répandu en Orient qu'ailleurs, eu égard à des traditions que Rome ne voulait pas ouvertement combattre ; toutefois, au IIIe siècle, le monnayage d'État élimine à peu près les autres.

En pays grec, surtout, les mauvaises habitudes s'éternisaient ; on dédaignait de prévoir un budget régulier (1) ; il paraissait tellement plus simple de recourir, en cas d'embarras, à la générosité volontaire, ou provoquée, d'un citoyen. Il y eut des fondations, mais trop inégales, le plus souvent, à la manie somptuaire, aux dépenses d'apparat : constructions d'édifices publics, d'une taille et d'un luxe exagérés, spectacles et fêtes, et ce fléau des ambassades que le pouvoir central dut enrayer, en chargeant les gouverneurs eux-mêmes de transmettre à Rome les vœux et hommages des habitants. Chaque municipalité devait aussi payer ses médecins, qui soignaient gratuitement (2) ; on rétribuait des professeurs, mais de préférence par un détour, en leur conférant des immunités. Les travaux publics, voirie, conduites d'eau, éclairage, — presque partout médiocre, — restaient fréquemment en souffrance, quoique alimentés par les droits qu'acquittaient les négociants en boutique.

Le mauvais état des finances municipales eut pour conséquence la création des curateurs de cités (3) (*logistes* en pays grec), rares d'abord, occasionnels, et s'occupant de plusieurs centres à la fois, puis très nombreux et devenus, au IIIe siècle, magistrats réguliers de chaque ville. Des correcteurs (4) devaient s'y adjoindre, depuis Trajan, dans les provinces d'Orient.

Rome marqua aussi sa tutelle en fortifiant l'autorité de la seconde assemblée, le sénat (« conseil » dans les villes grecques), investi du contrôle en toutes matières. En pays

(1) **CLIII**, p. 68-173. — (2) S. REINACH, **XLIII**, art. *Medicus*, p. 1692.
(3) KORNEMANN, *Curator reipublicæ*, **XLVII**, IV, col. 1806-1811.
(4) A. VON PREMERSTEIN, **XLVII**, IV, col. 1646-1656.

latin au moins, tous les cinq ans, les duumvirs, dits alors quinquennaux, dressaient la liste du sénat (1), où entraient des magistrats sortis de charge et ce qu'il fallait de censitaires pour atteindre le chiffre total, de cent d'ordinaire en Occident, ailleurs très variable. Ce devint très vite une caste, enviée au début, puis exploitée et écrasée par les responsabilités, notamment vis-à-vis de l'impôt. Cette même classe sociale fournissait les magistrats, qui étalaient en Occident tout l'appareil extérieur des consuls : toge prétexte, chaise curule, cortège de licteurs. Mais cette pompe compensait faiblement des réalités onéreuses : la *summa honoraria*, libéralité « d'avènement », proportionnée à la richesse individuelle, sans parler de bien d'autres, que les circonstances faisaient naître dans l'exercice des fonctions.

Ce sénat devint peu à peu la seule puissance dans les villes ; à Rome même, les comices étaient frappés de déchéance ; ils le furent à leur tour en province. Et ce fait entraîna la ruine de la vie locale, de cet orgueil dont l'exagération portait à rire, mais qui fouettait les activités. Quand les cités pérégrines se furent adaptées à leur moule uniforme, un abaissement s'ensuivit et Rome en pâtit la première. En vain elle avait multiplié les cités ; elle avait patiemment, à la suite des Séleucides en Asie, changé en vie urbaine la vie de clan, créé de nouveaux centres en procédant à une reprise utile sur de vieilles principautés, civiles ou sacerdotales ; par un mouvement inverse, de vastes territoires se couvraient de domaines impériaux (2), où végétaient de misérables serfs, sans ressort moral et sans espoir.

Les Romains avaient vu juste dans le principe en estimant que l'esprit municipal devait être encouragé, même dans ses excès. Il y eut là un sentiment que notre époque aurait peine à comprendre ; l'attribution honorifique du titre de citoyen

(1) KUEBLER, *Decurio*, **XLVII**, IV, col. 2319-2352.
(2) KORNEMANN, *Domänen*, **XLVII**, Suppl. IV, col. 238-261.

d'une ville à un homme déjà membre d'une autre n'est qu'une faveur extrêmement rare, tout juste prise au sérieux ; les anciens professaient une opinion toute différente : des athlètes, des professeurs, des artistes se faisaient gloire d'appartenir ainsi à plusieurs cités ; c'était pour eux comme une décoration. Car le citoyen d'une ville n'était pas une simple unité, un numéro perdu entre plusieurs millions ; il participait à un gouvernement direct.

Mais Rome ne tira pas toutes les conséquences d'une exacte conception. Sans doute, les libertés locales ne s'effritèrent qu'à la longue (1) ; il y eut des villes où l'assemblée du peuple ne fut annihilée vraiment qu'au IIIe siècle ; néanmoins la même décadence les atteignit toutes. La prépondérance, décidée en haut lieu, d'une seule classe, la classe riche, à laquelle on imposait en retour des prestations qui l'accablaient, mit fin aux disputes dans la cité, mais parce qu'elle les rendait inconcevables. Aux uns les honneurs étaient interdits par définition ; aux autres ils pesaient lourd ; les empiètements continus du pouvoir central enlevaient tout relief aux fonctions publiques, ne leur laissant que le labeur ingrat et la responsabilité. Aussi, quand la crise économique se développe, les magistrats se dérobent ; pour les recruter mieux, on leur fait attribuer la cité romaine, c'est le *Latium minus*. Mesure insuffisante ; toute la curie est appelée aux charges publiques, et ses membres reçoivent le même honneur (*Latium maius*) (2). Mais que vaudra ce stimulant quand chacun sera citoyen romain ? La curie elle-même est désertée ; alors tout y entre sous la contrainte : étrangers, affranchis, bâtards, femmes et enfants ; il suffit que ce soient des *possessores*. Et comme ils possèdent de moins en moins, on répartit les charges sur un plus grand nombre de têtes ou, pour mieux dire, de patrimoines. Les magistratures se démembrent, se divisent, se

(1) **CLIII**, p. 476-538. — (2) **CLXIII**, III, p. 33-40.

diluent dans la pluralité des curatelles, partagées entre les décurions et de plus en plus multipliées, amenuisées.

Celles-ci cependant demeuraient rebutantes ; ce fut à qui y échapperait. Un seul moyen s'offrait : l'entrée dans la classe des sénateurs d'empire, des clarissimes, exonérés des *munera* écrasants de la curie. On y parvient par faveurs individuelles, qu'on achète au besoin ; un gros sacrifice momentané, unique, vaut mieux qu'une suite indéfinie de pertes à subir. Mais bien peu sont en mesure d'atteindre cet échelon suprême ; les autres n'ont pour ressource que d'exploiter à fond ceux pour qui ils répondent. Devant les plaintes suscitées par les exactions des *exactores*, les empereurs imaginent autre chose, créent des agents de neutralisation, les « défenseurs » (1). Pauvre expédient ; ceux-ci ne sont bientôt que des persécuteurs supplémentaires, ou, désignés par tous, et obligés d'avoir pour tous des ménagements, prennent figure de simples curiales, plus accablés que les autres, parce qu'ils ont des attributions plus étendues.

Fuir le service public devient le rêve universel : tel, qui n'a point le goût des armes, s'enrôle dans l'armée, ou trouve le métier de colon, si misérable qu'il soit, plus stable, plus à l'abri de l'imprévu, ou encore se réfugie dans le clergé, se fait moine, et, alors que les barbares cherchaient à entrer dans l'empire, on voit, par un curieux chassé-croisé, des citoyens qui passent chez les barbares.

Le pouvoir central ne découvrit qu'un remède à cette désertion : parquer chacun dans sa classe et sa catégorie sociale, lui et ses descendants : sénateur le fils de sénateur, curiale le fils de curiale. Et la mesure ne se limite pas aux fonctionnaires. On avait défendu aux gens des curies de se livrer au commerce, aux affaires, qui peuvent enrichir, mais également ruiner et supprimer ainsi le patrimoine servant de

(1) SEECK, XLVII, IV, col. 2365 et suiv.

gage à l'État ; car le négoce et le métier ne donnaient plus le profit escompté. Rome, qui avait besoin d'eux, les soumit à la réquisition éventuelle ; il fallut donc, bon gré mal gré, dans ce milieu encore, faire partie d'une corporation (1), s'y maintenir de père en fils, accepter une destinée invariable, indépendante des vocations et des initiatives.

L'empire, trop vaste, soumis à une autorité à la fin plus tracassière et tyrannique que ferme, et appauvri, avait des besoins croissants auxquels devait pourvoir une population de plus en plus réduite. Aucun artifice ne pouvait le sauver, et toutes les mesures prises ne faisaient qu'aggraver le mal ; on tendait à une sorte de paralysie universelle.

*
* *

Dans toutes les cités antiques, la religion tenait une place considérable ; les institutions qui s'y rattachent prêteraient à d'amples développements (2) ; nous voulons seulement en préciser le caractère.

Certaines distinctions s'imposent, par-dessus tout entre l'Orient et l'Occident. Les populations méditerranéennes s'étaient fait des croyances toutes pratiques, n'embarrassant aucune conscience, qui dictaient moins de devoirs qu'elles ne procuraient d'utiles recettes, et fournissaient aux hommes de nobles occasions de célébrer des fêtes magnifiques. La Grèce, à cet égard, avait éclipsé l'Italie, si bien que cette dernière se plut à emprunter au monde hellénique des types divins qu'elle rapprochait des siens ; ceux-ci furent largement grécisés, au moins dans leurs traits plastiques. Mais Rome connut très peu la réciprocité : les vieilles divinités abstraites du Latium ne purent offrir quelque intérêt, en province, qu'aux rares Italiens transportés au loin par leurs fonctions.

(1) **CCI**, II, chap. VII ; **CCXIV**, II, p. 208. — (2) **Voir déjà t. XVII**, *passim*.

Les pays grecs gardèrent leur panthéon, non sans y associer les dieux que les peuples d'Afrique ou d'Asie leur avaient appris à connaître ; le formulaire, les rites et l'organisation cultuelle des Romains ne pénétrèrent à peu près pas dans la moitié orientale de l'empire ; Rome, de ce côté, s'était habituée seulement à recevoir : la pompe et les pratiques, dirons-nous, « confortables » de la religion gréco-romaine flattaient le dilettantisme des hautes classes de la société impériale.

Dans les provinces d'Occident et celles qui avoisinaient le Nord de l'Italie, il en fut autrement : les prêtres des cultes nationaux portèrent des noms et des insignes latins ; il y eut des collèges sacerdotaux selon les types d'Italie ; les villes provinciales possédèrent leurs augures et leurs pontifes ; au-dessus de tous les prêtres s'élevait le ministre de la religion impériale, la seule qui eût vraiment pénétré les cités grecques, où son desservant était dit prêtre par excellence (*archiereus*).

Il est toutefois très manifeste que, pour les couches inférieures, ces rites pseudo-latins avaient un simple attrait de commande ; les dirigeants, dans chaque cité, citoyens romains ou près de l'être, y apportaient seuls une sorte de conviction, toute laïque d'ailleurs par son origine. Encore des œuvres d'art retrouvées, par exemple, en Afrique (1) ou en Gaule (2), et parfois d'une taille ou d'une qualité qui ne laisse guère admettre que ce fussent des idoles pour le bas peuple, représentent-elles des divinités qui ne sont que très peu, ou nullement, grecques ou romaines. En tout cas, les simples, paysans, ouvriers, restèrent très fidèles aux antiques fétiches du terroir, qui, même affublés d'oripeaux latins, conservaient leurs caractères indigènes ; l'épigraphie a mieux traduit que l'art le sentiment profond des foules (3).

(1) **LXXVII**, I, p. 437 et suiv. — (2) *Ibid.*, p. 454 et suiv.
(3) Cf. J. TOUTAIN, *Les Cultes païens dans l'empire romain*, Paris, 1908 et suiv.

Celles-ci avaient cependant de bonne heure témoigné à la divinité d'Auguste un attachement spontané, qui se marqua par l'institution, toute privée au début, de l'augustalité (1). C'était une libre association groupant les travailleurs de la boutique, de l'atelier, parfois due à quelque initiative impériale en faveur de cette classe modeste, plus souvent à un instinct de loyalisme, ou au désir de ne pas rester en arrière des cités voisines. Il arrivait, du reste, qu'une confrérie, déjà constituée pour un objet différent, se mît sous le patronage du maître de l'empire.

Les pouvoirs municipaux ne tardèrent pas à transformer ces groupements indépendants en collèges officiels, qui d'une ville à l'autre n'obéirent pas toujours à des règles absolument identiques. D'une façon générale, les six personnages en fonctions auprès de l'autel d'Auguste (*seviri*) furent désormais désignés par le conseil des décurions, qui leur conféra des privilèges : places d'honneur dans les fêtes civiques, couronne et toge prétexte, licteurs portant les faisceaux et marchant à leur tête comme devant les magistrats; tout cela pour compenser des devoirs qu'ils assumaient : sacrifices suivis de repas, célébration de jeux, exécution de travaux urbains et autres libéralités. Ces dignitaires, leur année expirée, entraient dans l'ordre de l'augustalité, qui se recrutait principalement par cette voie, mais aussi par la faveur de l'*adlectio*, avec dispense du sacerdoce.

L'ordre des Augustales comprenait bien quelques ingénus, mais il y entra surtout des affranchis, artisans, marchands, à qui l'exercice d'une profession étrangère à la noblesse municipale procurait l'aisance, ou même la richesse. Ils obtenaient ainsi des honneurs fort enviables, qui les plaçaient immédiatement au-dessous des décurions; ce furent « les bourgeois de l'empire romain, des bourgeois qui aspiraient à devenir gentilshommes » (2).

(1) CLXIV. — (2) CLXIV, p. 123.

L'augustalité se rencontre presque exclusivement dans les cités pourvues d'une constitution romaine, municipes ou colonies; en fait, elle a pullulé en Italie, mais, à part un certain nombre d'exemples fournis par la Narbonnaise et la Bétique, quelques-uns le long du Rhin, du Danube et de la côte dalmate, elle est à peu près inexistante dans le reste de l'empire et s'est en somme concentrée dans les régions de très ancienne romanisation.

Sa disparition n'a pas date certaine et ne résulte du reste que d'un effacement lent; le sévirat a cessé de meilleure heure dans certaines villes que dans d'autres. L'augustalité était en quelque sorte accrochée à la curie ; les mêmes raisons qui faisaient fuir le décurionat ont dû écarter les candidatures à la prêtrise d'Auguste, et cette fois il ne s'agissait plus d'une institution indispensable que le gouvernement romain dût faire vivre à tout prix — il ne s'en était jamais occupé. C'est le désarroi économique qui l'a tuée; elle a succombé parce que la bourgeoisie, son support, disparaissait elle-même ; le christianisme n'a sûrement pas eu besoin de lui donner le coup de grâce.

CHAPITRE IV

LE CADRE PROVINCIAL

Si Rome tint à conserver, autant que possible, certaines autonomies qui lui semblaient un stimulant de l'activité locale, — et de là le développement de la vie urbaine, — elle n'hésita pas davantage, dans le cadre de la province, à associer les habitants de l'empire, en leur accordant certaines franchises, au fonctionnement de l'administration.

C'est en matière de justice que cette participation des sujets à la vie publique prend sa forme la plus frappante. On ne voit pas qu'ils aient été admis à intervenir dans les affaires d'ordre pénal — n'auraient-ils pas péché par excès d'indulgence ? — mais dans les contestations civiles ils semblaient devoir apporter au gouverneur, venu de loin et mal informé tout d'abord de l'esprit de sa province, l'appui d'une expérience qui n'était pas à dédaigner ; les parties, plaidant devant des hommes de leur milieu et de leur race, pouvaient se sentir mieux protégées contre l'arbitraire ou l'indifférence. Aussi, dès la République, les gouverneurs tinrent des assises périodiques dans les principales villes relevant de leur juridiction : les règles de droit étaient précisées d'avance dans leur édit, les questions de fait tranchées avec le concours de notables, d'assesseurs pris, selon le mode ordinaire, parmi les indigènes non citoyens romains pour tout procès pendant entre pérégrins. Ces audiences, tenues publiquement, s'appelèrent *conventus*, et le même mot désigna, en outre, les circonscriptions constituant

des ressorts judiciaires ; on constate des *conventus iuridici* en Espagne, en Dalmatie et en Asie (1).

Toutefois, ce n'était jamais qu'une poignée de sujets qui pouvaient de la sorte jouer un rôle dans les affaires publiques. Les assemblées provinciales devaient permettre à la majorité d'entre eux de faire entendre la voix des populations et d'en traduire les vœux. Sous la République principalement, l'institution aurait rendu de très précieux services, car c'était le temps des sinistres abus, et combien de gouverneurs auraient pu être accusés à Rome de prévarications et de cruautés ! En fait, déjà alors, des doléances s'élevèrent fréquemment et ne restèrent pas toujours inutiles ; il leur arriva de fournir à des haines privées une bonne occasion de s'assouvir. On ne sait pas du moins comment de telles démarches s'organisèrent, dans quel *commune* furent groupés les griefs des diverses cités, qui désigna l'ambassade chargée d'une plainte en règle. L'institution d'un *concilium* régulier mit bien du temps à s'établir.

On la rattache habituellement à celle du culte provincial (2). La religion, très certainement, est à l'origine de ces assemblées ; mais bien avant Auguste elle avait préparé les voies. Une importante réunion de délégués trouva son prototype dans les *koina* d'Orient (3) ; de ces *koina*, en effet, bon nombre existaient en pays grecs, et qui célébraient des cultes communs ; mais le lien religieux se superposait souvent à un lien ethnique, ou tout au moins régional, qui avait pris toute sa force à l'époque hellénistique. Par suite, les *koina* d'époque romaine, issus de ceux-là, ne recouvrent pas toujours exactement les territoires des provinces ; il n'arrive jamais que l'un d'eux empiète sur plusieurs gouvernements romains, mais un seul de ceux-ci peut embrasser plusieurs *koina*. La nomenclature

(1) KORNEMANN, **XLVII**, IV, col. 1173-1179.
(2) **LXIV**, p. 216 ; **CXXXIV**, p. 266.
(3) KORNEMANN, **XLVII**, Suppl. IV, col. 929.

de ces assemblées provinciales des régions grecques met le fait en évidence (1), et l'on constate en Asie proconsulaire un *commune Asiæ* général, au-dessus de divers goupements secondaires.

En Occident, par contre, c'est le régime impérial qui créa de toutes pièces ces petits parlements provinciaux (2), et, preuve manifeste que le culte de Rome et d'Auguste en fut le facteur déterminant, celui qui les rendit inoffensifs, même avantageux pour l'État, ce furent en Occident les provinces les plus récemment soumises où s'introduisit en premier lieu le culte impérial (3). Pour ces contrées, une existence toute nouvelle venait de commencer ; il leur était plus facile qu'à d'autres d'accepter cette marque de subordination à Rome, qui venait à l'instant de leur imposer sa loi, et à l'empereur, premier serviteur de Rome et son instrument. Nous n'avons pas à revenir sur la nature de ce culte (4) ; rappelons seulement que l'Auguste en question fut d'abord l'ancien Octavien, puis le César régnant, sans égard à son nom personnel.

Les usages locaux déterminèrent l'organisation du culte, nullement uniforme. Chez certains peuples, accoutumés depuis longtemps aux cérémonies religieuses en pleine campagne, on se réunit seulement autour d'un autel, qui pouvait du reste affecter des proportions monumentales, comme celui du confluent, à Lyon. Ailleurs, il s'éleva un temple véritable, dit *Augusteum* [*Sebasteion* (5) en pays grec], terme qui désignait indifféremment un temple municipal ou provincial. Le plus célèbre de ces temples provinciaux d'Orient est le *Sebasteion* d'Ancyre, où le souvenir du premier Auguste se perpétue — jusqu'à nos jours — par le texte, gravé sur les parois, de son testament politique.

(1) *Ibid.*, col. 930 934.
(2) Id., **XLVII**, IV, col. 803-830 ; **XCVI**, p. 351 et suiv. — (3) **LXIV**, p. 217.
(4) Cf. tome XVII, p. 452 et suiv. Add. G. Herzog-Hauser, **XLVII**, Suppl. IV, col. 814-853.
(5) V. Chapot, **XLIII**, art. *Sebasteion*.

Le grand-prêtre qui présidait aux cérémonies ne reçut pas non plus toujours le même titre : en Espagne, en Narbonnaise, on lui garda la vieille qualification latine de flamine ; d'habitude, c'était le *sacerdos provinciæ* (1), dignitaire très en vue, qui avait généralement rempli quantité d'offices, donc un aristocrate, et le plus souvent un citoyen romain. Les délégués des villes le choisissaient parmi eux et le nommaient habituellement pour un an ; les compétitions devaient surgir moins encore entre les personnes qu'entre les cités. En Asie proconsulaire, l'émulation s'accroissait d'un fait exceptionnel, la pluralité des temples provinciaux ; aussi les lieux de réunion de l'assemblée étaient multiples (2), et parfois même le *koinon* ne tint ses séances qu'auprès d'un temple municipal des empereurs. Ces rivalités révélaient à la fois un goût marqué pour les distinctions vaines et des préoccupations d'intérêt : le grand concours de population occasionné par la session du *koinon* procurait des profits matériels à la localité où elle se tenait. On se demande toujours (3) si l'archiereus d'Asie est à confondre avec l'asiarque, celui de Bithynie avec le bithyniarque, etc., car, dans tout l'Orient grec, on retrouve cette série de titres parallèles ? Si oui, le fait attesterait le prix incomparable attaché à ce titre de grand-prêtre, car il faisait du titulaire, pour quelques jours, une sorte de magistrat suprême de la province. Il était unique ; pas de collégialité. Il s'avançait en tête du cortège processionnel se dirigeant vers le temple ou l'autel et y célébrait le sacrifice ; il présidait le banquet qui y faisait suite et les jeux, par lesquels la réunion des délégués commençait de prendre un caractère plus profane. Puis, dans le local le mieux approprié, selon les ressources de l'endroit, avait lieu l'assemblée proprement dite.

On y délibérait des affaires de la province, des vœux à présenter, des réclamations à soutenir, et la session la plus impor-

(1) Id., *ibid.*, art. *Sacerdos provinciæ*. — (2) LXXXII, p. 165.
(3) Kornemann, XLVII, Suppl. IV, col. 936.

tante était certainement celle qui suivait le départ d'un gouverneur. D'ordinaire, une sorte de complaisance inconsciente et craintive poussait les députés à proclamer les hauts mérites du magistrat. En pays grec surtout, les décrets élogieux, hyperboliques, ne manquaient pas, et l'on élevait tant de statues à des athlètes qu'on pouvait bien en dresser une à un représentant de Rome ; c'était pour le successeur comme une invite à se montrer bienveillant. Mais il y eut plus d'une fois, même sous l'Empire, des administrateurs maladroits ou peu scrupuleux ; leurs pouvoirs étendus multipliaient les motifs de récriminations.

Nous ne sommes pas sans connaître plusieurs procès (1) intentés par des provinciaux à leurs gouverneurs. Le cas le plus délicat était celui où les griefs ne concernaient que quelques cités, et non l'ensemble ; faut-il admettre que les députés des villes, élus dans leurs sénats, en recevaient un mandat impératif, ou simplement des instructions générales ? Il est clair que, dans la première hypothèse, si le gouverneur n'avait gravement mécontenté que la minorité des habitants, un vote de blâme ou de plainte devenait difficile à obtenir ; si, au contraire, les délégués restaient libres de se prononcer en séance, certains faits très graves étaient de nature, au cours des débats, à influencer toute l'assemblée. Nous avons du moins la preuve, par la célèbre inscription de Thorigny (2), qu'il s'instituait une véritable délibération ; donc une certaine latitude d'appréciation appartenait à chacun.

Quand un recours contre l'ancien gouverneur était voté, une députation spéciale allait à Rome requérir une poursuite auprès des bureaux compétents et en faire valoir les raisons. Les ordres supérieurs, sénatorial et équestre, voyaient naturellement de mauvais œil de telles instances ; mais les empereurs en soutinrent constamment la légitimité de principe. Autre

(1) **CXVII**, p. 173 et suiv. — (2) **XLI**, XIII, 3162 ; **LXXIX**, p. 129 et suiv.

chose était la recevabilité de fait, et le prince en demeurait seul juge ; s'il daignait accueillir la requête, son conseil, ou bien le Sénat, tranchait l'affaire quant au fond, après les plaidoiries d'usage ; les députés assistaient à l'audience, où ils obtenaient d'habitude l'appui du patron de la province, grand personnage romain qui avait des motifs de s'y intéresser. Certains gouverneurs reconnus coupables furent exclus du Sénat, ou privés pour l'avenir de tout gouvernement provincial, même condamnés à des peines sévères comme l'exil.

Dans les deux cas, approbation avec honneurs, ou critique et procès, il y avait des frais, en dehors de ceux qu'exigeait le fonctionnement même de l'assemblée, entretien d'un personnel spécial et aménagement des locaux. Légalement, les *concilia* rentraient dans la catégorie des collèges autorisés, disposant donc de ressources éventuelles (cotisations des villes et sans doute aussi libéralités individuelles) ; la gestion de cet avoir, semble-t-il, incombait le plus souvent au grand-prêtre lui-même. Les *koina* d'Orient eurent jusqu'au droit d'émettre des monnaies de bronze (1).

On s'explique aisément le sentiment de condescendance des Césars envers les assemblées provinciales, allant de pair d'ailleurs avec un examen objectif des questions soulevées. Il leur plaisait de faire sentir à ces hauts fonctionnaires, souvent portés à l'autocratie, et dont plus d'un menaça l'empereur régnant, qu'un bon accord reliait le maître suprême et ses sujets. De surcroît, le culte de Rome et d'Auguste n'en pouvait être que plus chaleureusement célébré. Les princes sentaient bien que ces petits congrès, réunis quelques heures auprès d'un autel ou d'un temple, n'ébranlaient aucunement la sûreté de l'État ; mieux valait même s'appuyer sur eux pour limiter l'arbitraire des proconsuls et des légats. Les plaintes fondées et reposant sur de graves allégations avaient seules

(1) **XLVII**, Suppl. IV, col. 938 et suiv.

chance de venir jusqu'à Rome, car une instance mal engagée offrait plus de périls que le silence : le successeur de l'accusé donnait sans doute son avis avant le jugement, et l'insuccès de la requête devait le mettre en garde contre ses ressortissants.

Nous n'avons pas d'exemple d'assemblées provinciales où l'on ait fait la tentative d'encourager ou de provoquer la moindre défection. Très satisfaites de recevoir de loin en loin une lettre du souverain, qui les félicitait de leur louable esprit et leur annonçait quelque heureuse nouvelle, elles étaient en général des foyers de loyalisme, et l'on a rappelé avec raison (1) que, dans les grandes crises qui agitèrent le monde romain, compétitions au trône, insurrections d'armées ou de gouverneurs, jamais, apparemment, ces *concilia* ne prêtèrent un concours, qui ne doit même pas avoir été recherché.

*
* *

Les histoires romaines ne parlent guère, ou pas du tout, des assemblées provinciales après la réforme de Dioclétien. On aurait facilement ce préjugé (2) que la conversion des empereurs au christianisme, rendant impossible le culte dont ils avaient été l'objet, aura enlevé à cette institution sa principale raison d'être. Mais il est établi depuis longtemps que l'Église fit preuve d'un sage opportunisme, trouva des compromis, des formules laissant survivre le caractère sacré du monarque, sans offenser aucune croyance (3) ; et ce culte, dont l'intérêt civil n'avait point diminué, n'a pas dû disparaître avant le premier Théodose.

Au témoignage des inscriptions, les *concilia* furent affectés par la multiplication des provinces et l'assimilation de l'Italie au reste de l'empire (4). Une nouveauté, au moins réglemen-

(1) **CXXXIV**, p. 267.
(2) Cf. E. LOHMEYER, *Christuskult und Kaiserkult*, Tübingen, 1919.
(3) **LX**, p. 287 et suiv., 329 et suiv. — (4) **XLVII**, IV, col. 821 et suiv.

taire, de ce temps, c'est que désormais une assemblée se tient *obligatoirement* dans chaque province (1). Sous le Haut-Empire, l'esprit municipal restait prédominant, et le lien provincial y perdait de sa force. Mais, cet esprit ayant décliné, les empereurs travaillèrent à y substituer un esprit provincial, façonné à leur guise, afin de consolider le système des groupements et des divisions administratives servant de levier au nouveau régime. Il y avait des sessions ordinaires et d'autres extraordinaires ; les *possessores* devaient, charge supplémentaire, s'y rendre sous peine d'amende : c'étaient les *honorati*, noblesse d'empire, et les *primates* parmi les curiales ; les *decreta*, *desideria*, *postulata*, *querelæ* sortis des délibérations passaient sous les yeux du gouverneur, qui les devait enregistrer et transmettre au prince, dont l'approbation était toujours nécessaire. Les empereurs chrétiens n'acceptèrent plus les sacrifices et marques de dévotion de jadis, mais le grand-prêtre conserva l'administration des temples subsistants et l'organisation des jeux, modifiés de telle manière que tout le monde pût sans scrupule y assister. Les *concilia* laïcisés virent augmenter leur rôle politique.

Et il y en eut aussi pour les diocèses (2), pour tous probablement, bien que nos textes en rappellent fort peu ; le mécanisme impérial n'avait plus sa souplesse d'autrefois : partout des cadres rigides, uniformes. La périodicité régulière de ces assemblées est attestée au moins pour le ve siècle. Les représentants des curies y devaient être moins nombreux, et, autre différence avec les *concilia* plus restreints, les gouverneurs de toutes les provinces du diocèse y assistaient, ainsi que le préfet du prétoire ; l'absence injustifiée se payait d'une amende, particulièrement élevée pour ces derniers personnages. Les fonctionnaires d'État avaient ordre de n'apporter aucun obstacle aux discussions, aux plaintes concernant leur gestion ;

(1) *Cod. Theod.*, XII, 12, 11-13. — (2) **XLVII**. IV. col. 823, 826.

car un contrôle sur eux était reconnu aux *concilia*, ainsi que le droit de délibérer sur quantité de questions administratives. qu'indiquent diverses constitutions au Code Théodosien (1).

Mais ce recueil est plein de dispositions fort honnêtes qui ne furent que des mesures inappliquées. Le personnel corrompu de l'Empire finissant demeurait le plus fort, et, en dépit des « patronages » obtenus à grand'peine, les provinciaux se brisaient à une opposition bureaucratique, sur place et à Rome même. Ils durèrent pourtant, ces *concilia*, jusqu'à la fin du ve siècle au moins, et l'on a trace d'un procès intenté à un préfet du prétoire en 468, à l'instigation des Gaulois (2). C'est dire que parfois le bon droit parvint encore à se faire entendre; il y fallut sans doute le renfort de circonstances exceptionnelles.

L'histoire ne saurait oublier que ces assemblées, provinciales ou diocésaines, ont servi de modèles aux conciles, provinciaux ou primatiaux, de l'Église chrétienne, où, depuis le IIe siècle, des évêques venaient discuter des questions de doctrine et de discipline. Quoique irréguliers et plus rares, et bien que leurs canons dussent être souvent répétés faute d'observance, ils ont laissé une trace plus durable, car, au rebours des synodes du paganisme, ils avaient pouvoir de décision. Peut-être cependant faut-il faire remonter aux assemblées provinciales l'origine première de nos modernes parlements (3).

(1) **CXVII**, p. 279 et suiv. — (2) **LXXIX**, p. 334.
(3) TENNEY FRANK, *Classical Journal*, XIV (1918-1919), p. 533-549.

TROISIÈME PARTIE

LA VIE RÉGIONALE (1)

CHAPITRE PREMIER

L'ITALIE

Conquise de haute lutte, après des guerres nombreuses et généralement dures, l'Italie n'en fut pas moins pour Rome la possession la plus assimilable, pour des raisons ethniques qui, entre elle et la métropole, créaient une sorte de lien de famille. L'élément latin y tenait une grande place, et il avait comme une parenté avec la race étrusque, qui longtemps le marqua de son empreinte (2). On croirait donc qu'un long contact et des intérêts semblables, à tout prendre, auront vite rapproché plus étroitement de Rome d'anciens ennemis et fait d'eux beaucoup moins des sujets que des compatriotes. On penserait qu'une culture commune, l'aisance et la rapidité des relations à travers tout le pays, l'expansion progressive du droit de cité romaine éveillèrent dans chaque partie du territoire une vie locale intense, et qu'un souvenir précis nous en reste par l'écho retentissant de la littérature, par l'abondance des ruines et des souvenirs épigraphiques.

Il en faut bien rabattre. D'abord, à part quelques localités

(1) Après hésitations, vu les précédents, on s'est décidé à suivre, dans cette étude régionale des nombreuses possessions de Rome, l'ordre approximatif des annexions ; c'est d'ailleurs une règle à laquelle il fallait bien, dans le détail, apporter quelques tempéraments.

(2) R. A. L. FALL, *Etruria and Rome*, Cambridge, 1924 ; cf. p. 145 et suiv.

exceptionnelles, comme ce Pompéi incessamment fouillé et quelques autres, voisines de Rome ou de Naples, les plus importantes mêmes parmi les communautés antiques ne revivent devant nous que très médiocrement. Un bien petit nombre d'entre elles ont donné lieu à des monographies détaillées, méthodiques, et il suffit de parcourir l'ouvrage d'ensemble de Nissen (1), le moins ancien sur ce vaste sujet, pour reconnaître combien pauvre était encore, au début de ce siècle, notre documentation historique et archéologique.

Quant à l'organisation de l'Italie par les Romains, l'annexion achevée, les grandes lignes en ont été indiquées déjà dans un autre volume (2). On a vu cet assortiment compliqué, issu des circonstances, de colonies à population double, dont l'élément indigène se dérobe à nos regards, de colonies romaines et de colonies latines, de préfectures, de municipes avec ou sans suffrage, suffrage que la distance laissait d'ailleurs sans emploi. Il n'y a guère à ajouter à ce tableau pour le demi-siècle qui s'écoule après 146. On vanterait à tort l'esprit de prudence qui aurait conduit le gouvernement à ménager des transitions, à ne point ouvrir trop rapidement les bras à des populations récemment soumises et qu'il convenait d'observer. A la date indiquée, il y avait beau temps que les Samnites, rudes adversaires, avaient renoncé à toute indépendance. L'invasion d'Hannibal n'avait provoqué d'abord aucune scission; on se plaignit seulement en Italie d'être mal défendu par les temporisations de Fabius. Pour s'expliquer les défections ultérieures, il faut tenir compte de l'effet de terreur produit par la présence du chef carthaginois et sa victoire de Cannes ; le Sud uniquement trahit la cause romaine. L'incomplète résistance des classes populaires révèle la faute commise par la métropole, qui ne mit tout de suite que les riches dans ses intérêts. Au Nord de l'Italie, aucun îlot insoumis n'existait plus; les Gaulois de la

(1) **CLXVII.** — (2) **Tome XVI, chap. v.**

région du Pô avaient été écrasés dès longtemps ; les Ligures montagnards, exterminés ou déportés ; le pays, vers 176, était tranquille dans ses frontières reportées jusqu'aux Alpes et garanties encore vers l'Est, plus chargé d'inconnu, par des travaux de défense que les hostilités récentes sur le même théâtre ont fourni l'occasion d'étudier de plus près (1).

Pourtant, lorsque éclata la guerre sociale, en 90, rien n'avait été accompli pour attacher à Rome ses alliés. L'attitude de la métropole à leur égard était faite non de réserve, mais de mépris ; l'incertitude de la propriété, les extorsions, l'arbitraire brutal des magistrats romains à leur passage entretenaient une sourde irritation, et à la fin les Italiens perdirent patience. A quoi visaient-ils ? A une sécession ? Nullement. Ils réclamaient le droit de cité ; leurs aspirations ressemblaient à celles de la plèbe longtemps auparavant. Mais la plèbe romaine elle-même, une fois satisfaite, n'était point disposée à partager avec tant de nouveaux venus ses privilèges touchant le droit de suffrage et les distributions de blé. Les démocrates seuls les soutenaient, depuis C. Gracchus jusqu'à Livius Drusus ; enfin, n'obtenant rien par les voies légales, ils se résolurent à la guerre (2).

Le mouvement partit des paysans et de la classe moyenne ; les insurgés choisirent des chefs au dehors, plutôt que d'obéir à leurs nobles ; la révolte se borna en fait à la moitié méridionale de la péninsule, moins libéralemeut traitée que le Nord. Marses, Samnites, Lucaniens (3) se lièrent par serments, par otages, et nouèrent une confédération, avec une capitale dans les Abbruzzes, qu'ils appelèrent *Italica*. Manœuvre séparatiste ? En apparence ; les Samnites frappèrent des monnaies avec légendes osques ; l'une d'elles représentait le taureau samnite éventrant la louve romaine. Au fond, l'on jalousait les congé-

(1) K. Pick et W. Schmid, **XIX**, XXI-XXII (1922), *Beiblatt*, p. 277-308.
(2) **CLXII**, V, chap. VII.
(3) Cf. Giac. Racioppi, *Storia dei popoli della Lucania e della Basilicata*, Roma, 2e éd., 1902, II, *in fine*.

nères qui avaient, à titre individuel, obtenu de Rome le statut convoité ; la république nouvelle copiait celle que l'on combattait. *Italica* était la capitale d'un empire ; seulement tous y avaient droit de cité, et cela même indiquait les vraies aspirations des révoltés.

Le gouvernement romain sut comprendre l'exacte situation. Dès le début de 90, la loi *Iulia* accordait l'entier droit de cité à tous les Italiens restés dans le devoir ; on évitait ainsi tout prétexte à de nouvelles insurrections, et on s'acheminait vers des concessions supplémentaires, qui ne se firent pas attendre : dès le début de 89, en effet, les tribuns Plautius et Papirius firent octroyer la même faveur à tout Italien, rebelle ou non, qui irait à Rome la réclamer dans un délai de deux mois. Des défections devaient s'ensuivre dans la ligue ennemie. Les craintes de Rome étaient d'ailleurs fort vives, vu qu'une troisième loi, celle du consul Pompeius Strabo, attribua le droit de cité aux Gaulois établis au Sud du Pô, et le droit latin à ceux de l'autre rive. Ces derniers furent alors répartis entre un certain nombre de circonscriptions urbaines, auxquelles les Celtes des tribus alpines furent incorporés en qualité de pérégrins.

L'opposition elle-même céda peu à peu, par étapes. Un point d'honneur compréhensible et le vain espoir d'un secours de Mithridate prolongèrent seuls les hostilités ; les Samnites surtout, plus belliqueux et plus récemment courbés sous le joug, continuèrent la lutte avec acharnement. Malgré leur défaite finale, le Sénat eut la sagesse de ne point revenir sur les concessions faites à l'heure du péril ; il jugea même adroit d'y ajouter encore. Plus d'un, qui eût volontiers profité des dispositions de la loi Plautia Papiria, s'était trouvé pratiquement dans l'impossibilité de l'invoquer. Un sénatusconsulte de 87 ouvrit pour eux tous un nouveau délai d'inscription.

Toutefois on entassa ces citoyens de la dernière heure dans des tribus nouvellement créées, au nombre de dix seulement,

et qui devaient voter les dernières (1); mais les populations éloignées de la capitale tenaient bien moins aux privilèges politiques qu'à la plénitude des droits civils. A cela près, Rome se montra généreuse et accueillante; c'était son avantage. L'union s'était scellée dans la souffrance; de sanglantes batailles avaient fait périr les meilleurs des soldats romains, et la population libre de l'Italie avait elle-même beaucoup diminué; la république avait besoin de recrues supplémentaires; de part et d'autre se faisait jour la concordance des intérêts.

Tout serait définitivement rentré dans l'ordre sans la rivalité de Marius et de Sylla : contre ce dernier, la faction opposée fit appel aux Toscans, aux Cisalpins, aux Samnites. Le triomphe du dictateur amena de terribles représailles : beaucoup virent leurs biens vendus à l'encan, à vil prix, ou alloués aux vétérans de son armée. Mais de telles rigueurs ne dépassaient pas les proscriptions, déportations, spoliations perpétrées dans la métropole. Celle-ci et le reste de l'Italie éprouvaient désormais dans les discordes civiles les mêmes incertitudes; il s'agissait pour tous de ne point errer en fixant son choix.

L'Italie se trouva dès lors quelque temps dans une situation singulière : ses habitants ayant le plein droit de cité, du moins ceux qui l'avaient demandé, et ils étaient fort nombreux, la condition de cité-État devenait pour la ville de Rome absolument paradoxale; ce n'était plus, dirait-on, que la capitale d'un État au sens moderne du mot, à savoir la péninsule italienne. Mais les choses n'allèrent point si simplement. D'abord il subsistait des enclaves pérégrines, et puis colonies et municipes continuaient d'exister sous leurs noms différents. Les unes et les autres passèrent sous l'autorité du prêteur « urbain »; donc ils relevaient de la « cité », qui semblait les avoir attirés à elle dans une pensée égalitaire, et ils n'étaient administrés en théorie que par des délégués de ce préteur, préfets (ou duovirs.

(1) V. CHAPOT, XLIII, art. *Tribus*, p. 426.

quattuorvirs) *iure dicundo*. Sur place, tout citoyen n'avait part qu'aux affaires de sa ville particulière ; pour se mêler à celles de l'empire entier déjà fort étendu, il fallait venir à Rome, à certaines dates. En fait, bien peu s'y décidaient ; le « Romain » n'habitant pas Rome était ainsi, d'ordinaire, une sorte de citoyen de seconde classe et, dans la bouche de Cicéron, *Italicus* demeurait encore une qualification dédaigneuse.

Cette *Italia* fut d'ailleurs réduite par Sylla (en 81), sinon plus tôt. Toutes les régions Nord avaient été d'abord administrées par les magistrats mêmes de la ville de Rome ; mais voilà qu'on trouve des *prætores* ou des *proprætores* de Cisalpine ; cette dernière est devenue comme une province, séparée du reste de la contrée par l'Arno vers la mer Tyrrhénienne, et par le petit fleuve du Rubicon, qui débouchait dans l'Adriatique entre Ravenne et Rimini.

Quant aux villes situées plus au Sud, bien que tenues pour un prolongement de Rome, elles étaient régies par des *leges datæ*, chacune ayant la sienne, différente de celles des voisines par quelques détails ; et l'on considère de moins en moins la célèbre *lex Iulia municipalis* comme le type même de ces lois municipales (1). Aucune cependant n'était soumise à un gouverneur, ni astreinte au tribut, non plus qu'à l'impôt foncier, et c'était l'essentiel. Aussi, contre les triumvirs, l'Italie satisfaite fit-elle cause commune avec le Sénat.

Fâcheuse inspiration ; c'était l'autre parti qui détenait la force et en tira les conséquences (2) : contributions variées, logement des gens de guerre, confiscations, tel fut le régime que connut alors la péninsule. Et lorsqu'Octave l'eut reçue dans son lot, il commença par fournir des terres à ses vétérans, leur attribuant le territoire de vingt-six villes, sans indemnités pour les expropriés. Des légats procédèrent aux assignations ; on les étendit

(1) Résumé de la controverse dans CXXXIII, III, p. 553-564.
(2) APPIAN., *Bell. civ.*, et DIO CASS., XLVII.

à la Cisalpine, qui ne compta plus comme province séparée (43-42).

L'Italie indignée s'insurgea ; la guerre dite de Pérouse dura de longs mois ; plus d'une cité fut pillée, incendiée, vidée de sa population. Octave se montra implacable envers ceux qui avaient fomenté le mouvement ; après quoi, l'effet d'intimidation accompli, il lui parut habile de témoigner quelque clémence, de réduire les impôts, de restituer une part de leurs biens aux anciens proscrits. Au fur et à mesure que son prestige grandissait, qu'il éclipsait ses concurrents, il se relâchait un peu plus de sa rigueur et achetait cette fois les terres des municipes, pour la fondation de colonies nouvelles. Il arriva même que l'élément militaire se fondît dans la ville primitive, qui, de municipe, prit le titre de colonie ; un avantage pratique en résultait, car les colonies étaient considérées comme une partie de la métropole, et Auguste concéda à leurs décurions le droit d'envoyer leurs votes à Rome, au lieu de se déranger pour assister personnellement aux comices. Ainsi les conditions politiques de l'Italie restèrent finalement privilégiées au regard des provinces; mais elle n'en sortait pas moins épuisée des longues années de guerres civiles (1).

Ces guerres, heureusement, furent pour elle, autant dire, les dernières jusqu'aux invasions ; et l'Italie ne se souleva plus. Rome la soumit dès lors à un régime obscur pour nous sur beaucoup de points (2) ; les règles véritables nous échappent, et, s'il y en eut de fermes, des cas contradictoires donnent à penser que l'État en usait librement avec elles. Elles n'impliquaient nullement, dans chaque ville, l'application absolue du droit romain, faisant litière de tous les vieux usages locaux (3).

Ainsi en était-il de l'administration de la justice : le Sénat, les consuls et préteurs, l'empereur enfin y concouraient pareil-

(1) **CXLIII**, p. 28-37. — (2) **CLXVII**, I, p. 81-87.
(3) J. Toutain, **XLIII**, art. *Municipium*, p. 2027.

lement, suivant des distinctions qu'on n'aperçoit pas. En pratique, il semble bien que la juridiction impériale l'emportait toujours davantage dans les affaires importantes, où elle s'exerçait par des subordonnés, préfet de la ville et préfet du prétoire. Toutefois c'était là pour les Italiens une situation incertaine.

De même, aucune mesure légale ne les exonérait du service militaire; mais, en fait, ils en furent désormais presque toujours exempts ; les provinces suffisaient à fournir des recrues qu'attirait l'octroi, immédiat ou différé, de la cité romaine. Restaient cependant les cohortes prétoriennes et les cohortes urbaines, chargées de garder l'empereur et la ville de Rome, et qui se constituaient principalement par des enrôlements volontaires en Italie. Pour la vider de toute garnison, il eût fallu pouvoir compter sur une tranquillité constante; or, à défaut de querelles entre colonies ou municipes, ou entre groupes d'habitants de villes différentes (1), il y eut souvent à réprimer des émeutes d'esclaves.

En ce qui concerne les impôts, même imprécision : la dispense du tribut ne résultait pour l'Italie d'aucune décision de principe, et le recensement, condition préalable de sa levée, y avait lieu aussi bien qu'ailleurs. Malgré tout, les contributions de ce genre y demeuraient exceptionnelles (2); elles étaient motivées par quelque grande catastrophe ou de soudains besoins d'argent chez quelque prétendant à l'empire. De même, l'impôt foncier ne frappa point les habitants de la péninsule; cette dispense avait son fondement dans une théorie sur le *ius Italicum*, théorie qui n'eut pas l'occasion d'être sérieusement contestée par le pouvoir. Une preuve d'ailleurs que les Césars ne songeaient point à exploiter dûrement l'Italie, c'est qu'ils entreprirent à leurs frais, et à son bénéfice, bon nombre de travaux publics : remparts de villes,

(1) Voir un exemple amusant : **LXXVII**, II, p. 106.
Ch. LÉCRIVAIN, **XLIII**, art. *Tributum*, p. 431.

canaux, ports et quais, aqueducs, fossés de drainage, et surtout entretien de routes.

Pline nous a rapporté (1) une liste des onze régions entre lesquelles Auguste divisa l'Italie (2), dressant pour chacune d'elles la liste alphabétique des colonies et municipes, division dont cet auteur n'a retenu que l'intérêt purement géographique (3) et qui, en effet, fondée sur les dénominations traditionnelles des peuples, rappelait assez bien les races anciennes de la péninsule ; mais elle semble, en l'état actuel de nos connaissances, n'avoir eu d'utilité qu'à l'égard du recensement (4). Peut-être aussi servit-elle de cadre aux différentes administrations qui furent alors introduites, chaque district, judiciaire ou financier, englobant plusieurs régions à la fois, sans en morceler aucune. On arrivait ainsi à rompre l'unité péniblement acquise de cette contrée, à reconstituer le régionalisme. Ses habitants ne pouvaient déjà plus s'opposer fièrement aux *provinciales*, et l'interdiction faite aux sénateurs, aux membres du conseil de l'empire de passer la frontière de l'Italie sans autorisation du prince allait être levée du côté de la Sicile et de la Narbonnaise. L'organisation de l'Italie se rapprochait toujours davantage du régime provincial.

Les empereurs n'en continuèrent pas moins à lui manifester leur bienveillance : l'institution alimentaire, au profit des enfants indigents, répartis entre quatre préfectures (5), fut un grand bienfait pour les villes, auxquelles les Antonins permirent encore de recevoir les libéralités consenties par tel ou tel citoyen envers sa petite patrie. Mais alors il sembla nécessaire de surveiller les finances municipales, dont les ressources

(1) *Hist. nat.*, III, 46 et suiv.

(2) Elle aurait eu alors environ 14 millions d'habitants (dont 10 d'hommes libres), suivant une évaluation forcément un peu élastique [TENNEY FRANK, **XIV**, XIX (1924), p. 329-341].

(3) **CLXIII**, V, p. 268-285 ; LACKEIT, **XLVII**, Suppl. III, col. 1248-1262.

(4) THÉDENAT, **XLIII**, art. *Regio*, p. 820 et suiv.

(5) **CXXIX**, p. 212-224 ; cf. p. 221.

étaient accrues par le bon vouloir de l'empereur lui-même. Ce fut le rôle des *curatores rei publicæ*, fonctionnaires d'État qui, sans ruiner l'autonomie des villes, la subordonnaient néanmoins à une autorité analogue à celle d'un gouverneur de province.

Dans les questions de justice, les tribunaux de Rome étaient restés compétents pour tout procès qui, au sein d'un municipe, mettait en cause le droit d'*imperium*. Afin de leur épargner cette lourde surcharge, Hadrien désigna quatre « consulaires », placés chacun à la tête d'un district. Antonin supprima cette fonction, qu'il avait exercée pourtant, mais Marc Aurèle la rétablit et la réserva à d'anciens préteurs qui prirent le titre de *iuridici* (1). L'Italie ne releva pas d'eux tout entière ; il subsista une *urbica diœcesis* justiciable des tribunaux de la capitale ; ailleurs le *iuridicus* possédait une haute juridiction civile et administrative, probablement aussi criminelle. Il servait d'agent de liaison entre le pouvoir central et les villes, en vertu d'un droit général de surveillance, et ses pouvoirs allèrent croissant, par empiétements successifs sur les fonctionnaires locaux. Le nombre et l'étendue des ressorts judiciaires, dits aussi *regiones*, ne sont pas sûrs ; on entrevoit quelques modifications temporaires ; normalement ils étaient quatre : Transpadane, Sud de la « botte » depuis la Campanie, alentours de Rome, contrées en bordure de l'Adriatique et de la mer Tyrrhénienne (2). Ces régions ne concordaient donc ni avec celles d'Auguste, ni avec les districts procuratoriens créés pour la gestion des domaines impériaux (3). Au criminel, nouvelles distinctions : le préfet de la ville était compétent dans un rayon de cent milles autour de Rome, tout le reste relevant du préfet du prétoire. Tant de sectionnements enchevêtrés n'avaient pas encore donné à l'Italie un régime vrai-

(1) Berger, **XLVII**, X, col. 1147-1151.
(2) **CXLIII**, p. 130 et suiv.
(3) **CXXIX**, p. 127 et suiv.

ment provincial ; mais ils le préparaient et on devait y venir au IIIe siècle (1).

Alors parut, éliminant les autres, un agent supérieur, le *corrector* ; le premier sous Caracalla, *electus ad corrigendum statum Italiæ* ; un autre, sous Gallien, fut aussi peut-être *corrector totius Italiæ*. Magistrats temporaires, semble-t-il, qu'Aurélien rendit permanents (2) ; mais il les affecta seulement à quelques régions, sans doute pour y réprimer des séditions et le brigandage qui y sévissait comme aux confins de l'empire. Un reste de scrupule se devine encore dans leur désignation : tout comme le titre de *iuridicus per Italiam, regionis Transpadanæ* (3) paraît affirmer l'unité de l'Italie, on trouve un *corrector Italiæ, regionis Transpadanæ* (4) ; mais le même est dit ensuite *corrector Campaniæ*. En tout cas, depuis Aurélien, ces « correctures », noms à part, sont comparables à des provinces (5). Les *iuridici* antérieurs étaient des sénateurs italiens, souvent grands propriétaires dans leur ressort même ; les correcteurs sont habituellement étrangers à l'Italie et surtout à leur circonscription.

Au début du IVe siècle, toute fiction disparaît : l'Italie, cette fois, est divisée en huit « provinces » : Transpadane, Istrie-Vénétie, Émilie-Ligurie, Flaminie-Picenum, Étrurie-Ombrie, Campanie-Samnium, Lucanie-Bruttium, Apulie-Calabre. Entre cette liste et celle des régions d'Auguste, les divergences s'atténuaient ; pour supprimer trois unités, on avait réuni Toscane et Ombrie, Campanie et Samnium, modifié la répartition des territoires autour de Rome. Une fois de plus, on consacrait les vieux groupements ethniques ou politiques ; les liens de voisinage, les rapports économiques ou religieux avaient donc gardé leur force latente sous le masque trompeur de l'unité. Les Césars de l'époque ne crurent rien risquer

(1) HOMO, **XXXV**, CXXXVII (1921), p. 161 et suiv.
(2) **CXXXV**, p. 144 et suiv.
(3) **XLI**, V, 1874. — (4) *Ibid.*, VI, 1418. — (5) **CXLIII**, p. 172.

à cette résurrection ; le morcellement valait à leurs yeux toutes les garanties et il devait encore s'accroître (1).

Mais une Italie demeurait, comme diocèse (2), complétée par les trois grandes îles de Sicile, Corse et Sardaigne, ainsi que par les Alpes Cottiennes et la Rétie, boulevards contre la barbarie du Nord. Seulement cette *diœcesis Italiciana*, qui débordait ses limites naturelles, fut très tôt dédoublée, au moins vers 320 ; il y eut un vicaire « des régions suburbicaires », en résidence à Rome ; un autre préposé à l'Italie « annonaire », l'ancienne Gaule Cisalpine, taxée pour l'entretien de la cour impériale, et il résidait à Milan, comme l'empereur lui-même.

Les anciens privilèges de l'Italie avaient été, de fait plus que de droit, admis par la jurisprudence plutôt que créés par la législation ; aussi, tant pour le service militaire que pour les contributions, on ne s'y était jamais arrêté en cas de nécessité pressante. Or, à la longue, l'exception devint la règle (3), sans lois nouvelles, sans abolition expresse d'avantages qui n'étaient que des tolérances, par le fait des événements, des grands besoins en hommes et en argent du IIIe siècle ; l'édit de Caracalla eut son rôle dans cette évolution, car les citoyens romains foisonnèrent dès lors dans toute l'étendue de l'empire, et l'Italie n'eut plus à cet égard aucune supériorité ; enfin, lorsque certains empereurs eurent transféré leur cour dans des villes lointaines, la vieille terre latine ne fut plus le centre incontesté de tout le monde romain.

Ils évitèrent pourtant de traiter officiellement les Italiens en provinciaux qu'ils étaient devenus, respectèrent les libertés et traditions des villes (4). La vie régionale suivit son cours naturel, tendit vers un particularisme qui était dans la logique des choses, car cette contrée toute en longueur, quoique

(1) *Ibid.*, p. 207 et suiv.
(2) L. CANTARELLI, *Studi e documenti di storia e diritto*, XXII-XXIV (1901-1903).
(3) **LXIV**, p. 211-216. — (4) **CXLIII** Conclusion.

aujourd'hui politiquement unie, présente toujours du Nord au Sud des différences qui n'échappent même pas aux observateurs superficiels. Ces nuances, pour l'époque impériale, se laissent moins facilement saisir ; l'historiographie antique s'en tient habituellement aux événements de guerre, auxquels bien peu de municipes prenaient une part notable. Le nombre de ceux-ci s'est élevé au détriment de leur importance : 474 sous Auguste d'après Strabon ; près de 1200 au IIIe siècle, selon Élien. Leurs annales ont péri ; les seuls souvenirs qui nous en restent, ce sont leurs rares monuments encore visibles ou dont quelque débris revient à la lumière sous la pioche du fouilleur (1).

(1) Voir les notices de **XLI**, tomes V et IX à XI ; A. L. FROTHINGHAM, *Roman Cities in Northern Italy*, London, 1910 ; et comme exemples : SANTO MONTI, *Como romana*, 2e ed., Como, 1908 ; PASCHETTO, *Ostia, colonia romana*, Roma, 1912 ; Ch.-Ant. DUBOIS, *Pouzzoles antique*, Paris, 1907. Pour les classes sociales et la formation des *latifundia* en Italie, où l'évolution est la même à c t égard que dans les provinces, **CXC** *bis*, p. 182-193.

CHAPITRE II

LA SICILE

Il est un peu déconcertant que la Sicile d'époque romaine soit si mal connue (1). Sans les déprédations de Verrès et sans les rébellions d'esclaves, un silence presque absolu se serait fait sur son histoire. Sa topographie même manque de précision ; elle est forcément dans la dépendance du régime des rivières, absolument instable ; les variations des petits cours d'eau, favorisées peut-être par un déboisement dû aux Sarrasins, ont laissé perdre leurs noms antiques ; ils sont remplacés presque tous par des noms arabes du Moyen Age ou des formes vulgaires toutes récentes ; l'emplacement des localités secondaires en devient très incertain. Les géographes de l'ère impériale faisaient eux-mêmes preuve, à l'égard de cette île, d'une prodigieuse ignorance ; Strabon s'en reposait sur des documents périmés.

Quand les Romains prirent possession de la Sicile, ils eurent affaire à des populations qui n'avaient rien d'italique, à part les plus anciens occupants, Sicules et Sicanes, dont il restait encore quelques tribus sur les plateaux de l'intérieur, où elles conservèrent, avec une certaine indépendance en pleine période romaine, leurs coutumes ancestrales, leurs types d'habitations (cavernes, huttes de roseaux et d'argile) et leurs sépultures, cellules à corridor s'ouvrant à flanc de coteau. Mais, pratiquement, il n'y avait à compter qu'avec les

(1) Ziegler **XLVII**, II*a*, col. 2501-2511.

Grecs, dominant à l'Est, et les Phéniciens, au couchant.

Nous n'avons pas à revenir ici sur les circonstances de la conquête (1), sur l'occasion que Rome saisit de prendre pied dans l'île, en venant au secours de pillards campaniens, dont le roi de Syracuse, Hiéron, ne pouvait tolérer les brigandages. Obéit-elle, s'est-on demandé (2), à des raisons stratégiques ou économiques ? En vérité, il s'agissait par-dessus tout de rejeter Carthage en Afrique; avec les Grecs un accommodement était concevable et, en effet, Hiéron, maintenu dans son petit royaume, ami des Romains depuis 263, leur demeura fidèle, bien qu'ils eussent accaparé tout le reste (241). Il fallut la sottise de son successeur, dupe des agents carthaginois, pour amener une nouvelle intervention romaine : après l'assaut de Syracuse (212) et d'Agrigente (210), la Sicile, définitivement, n'eut plus qu'un maître.

Une première « province » y avait été constituée dès l'an 227, mais dont le souvenir fut effacé par la réorganisation consécutive à ces derniers événements; puis une refonte ultérieure, aux termes de la *lex Rupilia*, amena l'île à la condition qui était la sienne vers la fin de la République. Un sort variable attendait les diverses cités; on traita avec bienveillance les mieux disposées pour la cause romaine avant la chute de Syracuse. Néanmoins, d'une façon générale, la domination de Rome fut d'abord indulgente : des Siciliens s'étaient enfuis au temps de la guerre; on les décida à revenir dans leur patrie, où leurs biens leur furent restitués.

L'île était gouvernée par un prêteur généralement annuel, assisté de deux questeurs; or aucune province n'en eut jamais plus d'un; l'explication de Mommsen, fondée sur l'ancienne division du pays entre Carthage et Syracuse, est vraisemblable, sinon prouvée. De fait, l'un résidait à Lilybée, où il succédait à l'ancien questeur de la flotte; le second à Syracuse. Il y avait

(1) Tome XVI, p. 321-332. — (2) **CXXXIX**, p. 27.

de la besogne pour des agents financiers, car on escomptait un important tribut; les Siciliens y étaient d'ailleurs habitués. Les premiers préteurs laissèrent une bonne réputation. Après la ruine de Carthage, Scipion Émilien se donna l'élégance de rendre à la Sicile, sur l'énorme butin, tout ce que les Carthaginois en avaient jadis enlevé, statues et autres œuvres d'art; les magistrats municipaux se rendirent en Afrique pour le partage.

L'île, dès le début, fournit à Rome un utile point d'appui, des troupes parfois, ou leur solde, des gens de mer, surtout du grain. Les Romains cherchèrent à relever l'agriculture, qui avait beaucoup souffert des longues hostilités. Ils firent, suivant l'exemple punique, exploiter les terres par des colonies d'esclaves, notamment par leurs prisonniers d'Afrique. Il y en avait énormément, et qui appartenaient soit aux Romains, soit aux riches indigènes. Maltraités, sans vêtements, à peine nourris, ils se procuraient le nécessaire en pillant, détroussant, tuant, s'il le fallait, les voyageurs ou les paysans. Pourtant, les petits propriétaires avaient leurs sympathies, par opposition à ceux des *latifundia*. Près de 200 000 de ces malheureux se révoltèrent, dévastèrent les grands domaines, réussirent à s'emparer de villes fortifiées; plusieurs préteurs furent massacrés. Il devint indispensable d'expédier de gros contingents, sous d'habiles consuls, pour chasser les esclaves de leurs repaires à Tauromenium et à Henna; enfin Rupilius (1) parut en venir à bout (131) et, s'en prenant aux causes du soulèvement, tâcha de favoriser la petite propriété, dans l'intérêt de Rome d'ailleurs, car, sur la grande, l'élevage tôt ou tard remplaçait le labour. Mais celle-ci savait se défendre et la réforme en vue exigeait des délais.

Une nouvelle insurrection éclata en 104, à l'instigation, comme la première fois, de quelque « devin » exalté; de l'Ouest

(1) MUENZER, **XLVII**, I*a*, col. 1250.

elle s'étendit à l'île entière, eut son « roi » contre qui deux préteurs luttèrent péniblement ; si bien que, devenus suspects à Rome, et bannis, ils durent faire place au consul M'. Aquillius, lequel eut besoin de deux ans pour en finir (101). Ce ne fut pas sans de multiples hécatombes, qui laissèrent la Sicile dépourvue de main-d'œuvre et partiellement en friche. En revanche, faute de bras serviles, la grande propriété tendit au

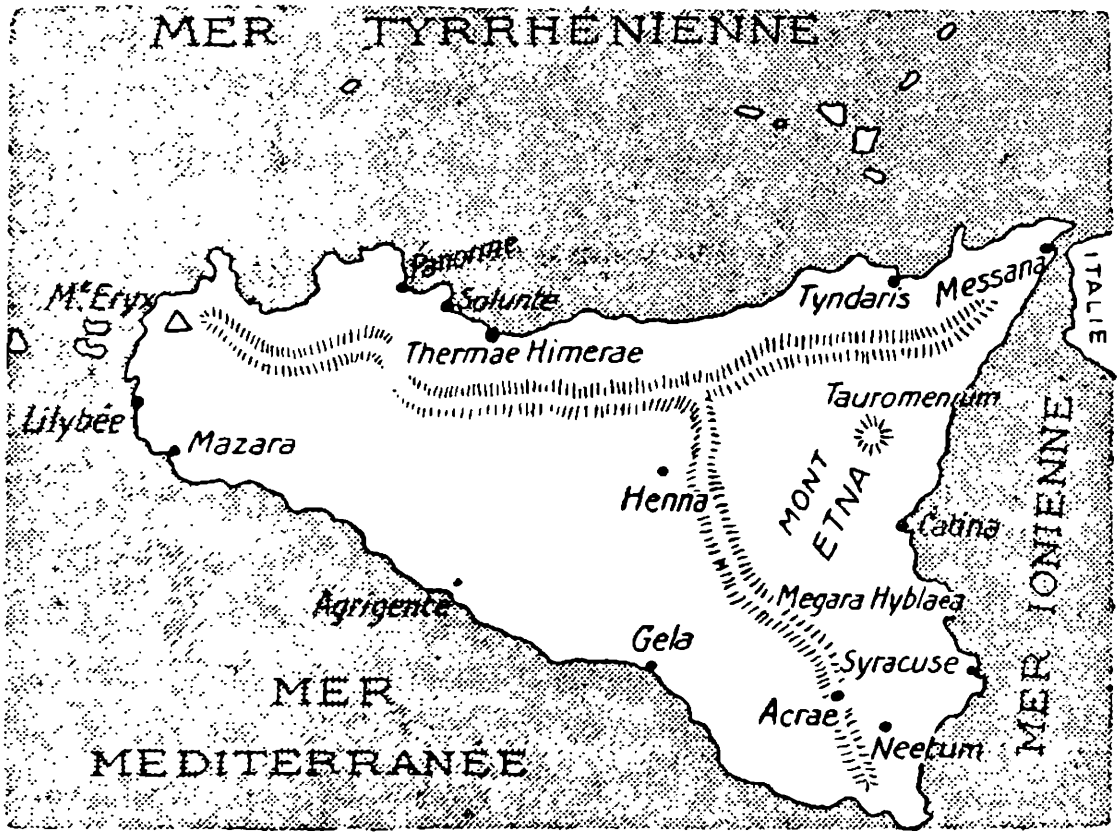

Carte I. — La Sicile romaïne.

morcellement, et les paysans libres en retirèrent quelque avantage.

La guerre sociale, par bonheur, ne déferla point jusque-là, et Pompée, qui expulsa un préteur de Marius, traita les Siciliens avec bienveillance. Plus durables, les réformes de Sylla auraient affaibli utilement la puissance des chevaliers ; déjà auparavant, on avait projeté d'établir des colonies romaines, afin de mettre à l'écart des meilleures terres arables cet ordre avide et corrompu. Il n'en fut que plus âpre, ayant trouvé un

préteur complaisant, le célèbre Verrès (73-71), dont nous ne pouvons que résumer les méfaits (1).

Il pactise avec les pirates, au lieu de leur donner la chasse : une bande d'écumeurs envahit un beau jour le port de Syracuse. Juge des provinciaux, il vend ses arrêts. Haut contrôleur des administrations municipales, il ne tolère aucune nomination qui n'ait son agrément, payé ; lui-même choisit partout les censeurs, qui estiment l'avoir des gens d'après leurs pots-de-vin. Il partage avec les fermiers de la dîme des bénéfices scandaleux, vole les particuliers, et même les chevaliers romains, met la main sur les œuvres d'art dans les maisons de ses hôtes, ordonne à un haut magistrat de *Catina* (Catane) de lui envoyer toutes les matières d'argent de la ville et fait piller pour lui un temple de *Melite* (Malte), qui dépendait de sa province.

Celle-ci se lassa de tout subir. Il y avait eu des gouverneurs de Sicile condamnés pour prévarications ; mais c'étaient des Romains qui les avaient accusés et fait poursuivre par haine personnelle. Cette fois, les villes agirent elles-mêmes ; elles se souvinrent du jeune questeur qui récemment s'était acquis leur estime, Cicéron ; il accepta de les défendre, heureux, pour se pousser, de s'attaquer à un membre de la vieille aristocratie. Son enquête sur place obtint de tous côtés un accueil chaleureux ; l'histoire vraie apparut à ses yeux, toute différente de celle qu'avait forgée un gouverneur qui extorquait aux assemblées municipales des décrets de louanges.

Et pourtant, sans les exactions individuelles et surtout celles de ce Verrès, la Sicile aurait eu, entre les provinces déjà constituées à cette heure, une situation privilégiée (2). Rome avait conservé, en matière d'impôt sur les récoltes, la législation syracusaine, libérale et entourée de garanties. Les dîmes étaient affermées en nature, par petites parcelles et tous les

(1) **CXXXII**, p. 134 et suiv. ; **LXXVIII**, p. 255-277.
(2) **LXXVIII**, p. 1 et suiv.

ans, en Sicile, non à Rome ; tous pouvaient concourir à l'adjudication, même les cités ; les sociétés romaines, en fait, se trouvaient exclues. Mais l'opération avait lieu sous la présidence du préteur, et les artifices de procédure mettaient à sa disposition de terribles moyens. Par les achats forcés de grains, dont il réglait arbitrairement les conditions, il réalisait d'énormes bénéfices. Juge légitime en toute contestation, il pouvait soutenir ou paralyser les fermiers faisant valoir leurs droits. Il en vint ainsi à se faire le vrai décimateur de la Sicile, pourvu d'un monopole, mais secret, dissimulé derrière de petites gens, ses familiers, qui seuls paraissaient officiellement ; et, dans les procès relatifs à la dîme, aucune conciliation n'était admise par les juges, ses valets : on saisissait les biens du débiteur malheureux. Ces iniquités aboutirent à dépeupler les champs ; les gens fuyaient, plutôt que de peiner au seul profit d'un maître impitoyable, et laissaient en jachère une foule de domaines.

Il n'en faut pas conclure pourtant à la ruine totale et immédiate du pays. Dans les guerres civiles, ce fut toujours un centre de ravitaillement, et quand Sextus Pompée, devenu pirate, s'en fut emparé, on crut la famine aux portes de Rome, faute de recevoir les grains de la Sicile — et ceux de Sardaigne, il est vrai. Octavien et Antoine durent composer avec Sextus, jusqu'à ce qu'Agrippa réussît à l'expulser.

Malgré les guerres du IIIe siècle, Rome avait reçu la Sicile dans un état prospère ; le très gros contingent d'esclaves révoltés suppose une population particulièrement dense. Or, quelques indices conduisent à l'impression contraire en ce qui concerne la fin de la République. La domination de Sextus, la reconquête par Octavien avaient livré le pays à des bandes d'esclaves, moitié soldats, moitié brigands. La condition la moins misérable, pour les Siciliens, était celle des bergers, des chevriers ; leurs troupeaux mêmes leur fournissaient de quoi manger et se vêtir ; cette richesse ambulante était la moins

exposée, car, circulant en groupes armés, ils pouvaient la défendre. Ce genre d'exploitation continua sans encombres, et longtemps la Sicile demeura avant tout la contrée des brebis, des laines et des peaux. La grande propriété s'était reconstituée, grâce aux confiscations de César sur les chevaliers, aux vastes concessions faites à Agrippa et autres personnages de premier plan. Les noms modernes en *ano* ont conservé le souvenir de ces *latifundia*, où s'étaient établis des groupes de colons. Le nombre et l'importance des cités diminua ; Strabon l'affirme nettement, surtout pour la côte Sud ; il signale toutefois comme disparues des villes qui, de son temps, existaient encore inscriptions et monnaies l'attestent.

Question controversée d'ailleurs que le nombre des cités siciliennes aux diverses époques. Les *Verrines* en indiquent 65, et cette liste doit être des plus sûres (1) ; mais la plupart ne peuvent s'identifier ; 22 seulement — un tiers — se reconnaissent sous les noms actuels. Plus de la moitié payaient la dîme ; des autres trois étaient privilégiées, les « fédérées », dès le début favorables aux Romains : *Messana* (Messine), *Tauromenium* (Taormine) et *Neetum* (Noto). La liste de Pline l'Ancien donne encore 68 cités, et ce document, basé en partie sur une statistique officielle du temps d'Auguste, a trouvé des approbateurs résolus (2) ; n'empêche qu'il fourmille d'erreurs graves, comme lorsqu'il place des ports certains à l'intérieur des terres. Une remarque (3) a son prix : à l'aube du christianisme, des sièges épiscopaux s'étaient formés dans tous les centres populeux ; ils abondaient dans l'Italie méridionale et en Afrique ; la Sicile n'en comptait que dix, dont neuf rien que sur les côtes. C'est là que les Romains préféraient

(1) **LXXVIII**, p. 207-225.

(2) Cf. Ettore Pais, *Osservazioni sull' amministrazione della Sicilia, durante il dominio romano* (*Archivio storico siciliano*, N. S., XIII (1888), p. 113-252).

(3) Enrico Loncao, *La Sicilia romana* (extr. de la *Rivista italiana di Sociologia*), Palermo, 1905.

séjourner, délaissant les régions montueuses de l'intérieur.

Nous ne savons même pas au juste quelle condition fiscale fut faite légalement aux Siciliens à une époque pour laquelle les textes sont moins rares. D'une lettre de Cicéron (1), il appert que Jules César leur conféra à tous la latinité ; or ce n'était là, habituellement, qu'une situation d'attente. En résulte-t-il qu'ils fussent, suivant l'idée de Mommsen, déjà citoyens romains à l'époque d'Auguste ? Il est du moins difficile d'admettre que la *civitas Romana* ne leur soit pas venue longtemps avant Caracalla ; leur pays était comme un prolongement de l'Italie ; les sénateurs romains pouvaient s'y rendre librement (2). De la cité romaine la Sicile d'ailleurs jouit quelques années (jusqu'en 36) : Marc-Antoine la lui avait accordée en exécution, disait-il, d'une volonté suprême de César, et durant cette période les dîmes furent sans doute supprimées comme en Asie. Mais pour avoir subi le joug de Sextus Pompée, elle fut d'abord traitée avec rigueur, dut payer le *stipendium* des territoires conquis et perdre la *civitas Romana*, qu'elle recouvra par la suite, à une date inconnue.

L'histoire de la Sicile sous l'Empire est une page blanche ; nous aurons, pour plus d'une province, à faire une telle observation, qui incline à l'optimisme, car l'historiographie antique notait surtout les événements fâcheux. Ainsi une source de basse époque mentionne seulement une nouvelle guerre servile sous Gallien (3) ; elle put avoir les mêmes causes et le même caractère que les précédentes ; du reste, au IIIe siècle, le trouble fut général.

Auguste, qui fit de l'île une province sénatoriale prétorienne, témoigna aussitôt son bon vouloir aux cités et s'employa à relever les ruines récentes. Il envoya des colons militaires — les vétérans à gratifier ne lui manquaient pas — à Syracuse, Catina, Thermæ Himeræ, Tyndaris, Tauromenium, et à

(1) *Ad Attic.*, XIV, 12, 1. — (2) Ci-dessus, p. 143.
(3) TREB. POLL. (*Scr. hist. Aug.*), XXIII, 4, 9

Panorme (Palerme), qui en reçut encore de Vespasien et d'Hadrien. Il visita deux fois la Sicile, où furent aussi Caligula, Hadrien, et qui compta Septime-Sévère parmi ses proconsuls.

Un lien entre les indigènes et leurs maîtres romains pouvait venir du sentiment religieux, et justement il existait à l'extrémité occidentale, sur l'Eryx (Monte San Giuliano) un temple de Vénus que, selon la légende, Énée lui-même y avait dédié à sa divine mère et à son père héroïsé (1). Alors que beaucoup d'autres sanctuaires de la contrée étaient, au dire de Diodore, comme abandonnés et tombaient en ruines, celui-là avait vu grandir son prestige. Consuls et préteurs y sacrifiaient, y apportaient leurs offrandes ; les publicains lui vouaient une part de leurs profits. Le questeur de Lilybée avait la haute surveillance des trésors qui y étaient renfermés et, du consentement de l'autorité romaine, quatorze des villes principales s'entendirent pour l'entretien du temple, préposant à la garde de Vénus Érycine une troupe de 200 hommes, aux ordres d'un tribun (2). Cette dévotion a laissé un souvenir plus durable que les manifestations siciliennes en l'honneur des Césars divinisés. L'assemblée provinciale, centre ordinaire du culte loyaliste, semble avoir eu en Sicile un rôle des plus insignifiants. L'Empire mit la paix entre des villes qui jadis avaient eu de trop fréquents conflits, mais ne paraît pas s'être autrement soucié de les unir et de les grouper. Dans les organisations municipales, nous pouvons seulement reconnaître la prépondérance ordinaire de l'élément ploutocratique.

Si les localités populeuses déchurent de la splendeur où elles étaient montées aux ve-ive siècles, on y trouve cependant des restes de constructions d'époque romaine, principalement impériale, et Solunte fut entièrement rebâtie. Pas de temples, sauf à Agrigente (Girgenti) ; l'effort édilitaire se porta surtout sur les installations d'agrément, de rencontre, les thermes, les

(1) **CXXXIX**, p. 90 et suiv.
(2) **XLIV**, I, 501.

gymnases ; des amphithéâtres s'élevèrent à Catina, Syracuse, Thermæ Himeræ ; les théâtres plus anciens de Tauromenium, Catina, Syracuse, Acræ et Tyndaris furent restaurés et transformés suivant les nouveaux modèles ; des aqueducs amenèrent, à Thermæ notamment et à Panorme, l'eau pure dont aujourd'hui encore la Sicile n'est point partout généreusement pourvue.

Malgré tout, c'est une impression de décadence que laissent en ce pays les siècles de paix romaine. Le régime économique (1) y était pour beaucoup ; les exportations de blés continuèrent sous l'Empire, mais fort réduites ; d'autres régions, l'Égypte, la Chersonèse, dédommageaient la métropole du déficit ; l'île donnait encore des fruits, du miel, du vin ; les cendres produites par le foyer de l'Etna formaient pour les vignobles un engrais naturel de premier choix ; l'immense volcan était d'ailleurs une curiosité réputée chez les touristes, parmi lesquels il faut compter Hadrien, qui en fit l'ascension. L'élevage compensa quelque peu le déclin de la culture ; les troupeaux de bœufs, de chevaux donnaient à admirer des animaux de forte taille. La pêche était active. Mais, en somme, les cités côtières accusaient seules une certaine prospérité. Le réseau routier en témoigne ; à défaut de bornes milliaires, — aucune n'a été retrouvée, — les itinéraires anciens nous apprennent qu'une voie faisait le tour de l'île ; le nom de voie *Valeria*, attribué au tronçon qui suivait la rive Nord, suppose l'initiative d'un gouverneur des premiers temps de l'occupation ; la *Pompeia*, dont parle Cicéron et qui traversait Messine, intéressait sans doute le rivage oriental. Des chemins secondaires relièrent aussi Agrigente avec Panorme et Catane, celle-ci avec Thermæ Himeræ, Gela avec Syracuse, mais, en dépit de quelques documents tardifs et isolés, le réseau paraît avoir souffert d'une longue négligence.

C'est même à une conclusion assez étrange qu'aboutissent

(1) CXC *bis*, p. 194-197.

les études les plus approfondies (1) : malgré la proximité de l'Italie et une longue domination, la Sicile ne fut jamais complètement romanisée. La distinction persistait entre les divers éléments ethniques ; le langage des Sicules n'avait pas disparu, et Apulée (2), au IIe siècle, parlait encore de l'île « trilingue ». La création de la province fut le début d'une très grande activité monétaire dans beaucoup de cités, et chez plus d'une notamment qui jusque-là n'avait point eu le droit d'émission ; mais, sur les pièces, les légendes grecques prédominent jusqu'à l'époque d'Auguste. Sous la République, les inscriptions latines, dédicaces à des dieux, à des patrons romains, sont dues à des étrangers et non aux indigènes. En créant des colonies, on y imposait l'usage du latin, mais, dans les municipes, les textes officiels continuaient d'être rédigés en grec (3), ou bien dans les deux langues (4) ; l'idiome hellénique devait d'ailleurs se maintenir jusqu'en plein Moyen Age. Parmi les écrivains originaires de Sicile, les premiers de l'époque impériale conservent la langue des ancêtres ; puis on en voit de l'une et l'autre sorte ; le latin paraît l'avoir emporté seulement au IVe siècle de façon définitive.

Le christianisme, une fois implanté dans l'île, n'y témoigna même pas d'une empreinte romaine ; c'est une action orientale qu'attestent à cet égard les monuments, les nombreuses catacombes (Agrigente, Mazara, Lilybée, Panorme et Syracuse) et leur décoration. L'esprit local se manifestait aussi, chez ces peuples d'agriculteurs, de bergers, pleins d'enthousiasme religieux, mais surtout à l'égard des forces naturelles, par un foisonnement d'histoires suspectes, récits de miracles et de martyres extravagants.

La prospérité générale reparut vers la fin de l'occupation sarrasine, et celle des Normands marque pour la Sicile une période brillante de renouveau artistique. Le pays, aujour-

(1) **CXXXIX**, p. 106 et suiv. ; **XLVII**, II*a*, col. 2518.
(2) *Metam.*, XI, 5. — (3) **XLIV**, I, 509. — (4) *Ibid.*, 499.

d'hui, est nettement italien, mais en vertu d'une assimilation assez récente, et encore sa population présente-t-elle des caractères physiques et moraux d'une telle nature que la recherche des survivances s'oriente naturellement vers les influences médiévales.

CHAPITRE III

CORSE ET SARDAIGNE

Ces deux îles (1) ne pouvaient manquer d'appartenir à Rome de bonne heure, dit-on volontiers, surtout en Italie, car elles sont le complément naturel de ce pays, ainsi que la Sicile. Leur destinée à toutes trois n'a cependant pas été la même aux temps modernes : Sardaigne et Sicile ne furent réunies qu'en 1860, après des siècles de séparation, et la Corse a subi seule l'attraction septentrionale, déjà une première fois sous nos Carolingiens.

Au IIIe siècle avant notre ère, elles furent également disputées entre Rome et Carthage, étant de première importance pour la maîtrise complète de la Méditerranée occidentale ; c'est vers la même date qu'elles passent presque ensemble de l'une de ces puissances à l'autre. Les Romains eurent-ils plus tôt encore des visées sur l'une d'elles ? Au témoignage isolé de Théophraste (2) (mort au commencement du IIIe siècle), ils auraient envoyé en Corse vingt-cinq navires, pour y fonder une ville ; mais ils se laissèrent rebuter par les forêts touffues, par les branches d'arbres qui, jusque dans les criques, déchiraient les voiles des vaisseaux ; l'escadre se borna à charger du bois de construction sur un radeau immense, qui disparut en mer. La donnée a peut-être un fondement historique, mais la légende paraît s'en être emparée.

(1) X. Poli, *La Corse dans l'Antiquité*, Paris, 1907 ; Ét. Michon, **XXIV**, VIII (1888), p. 411-425 ; Huelsen, **XLVII**, IV, col. 1657-1660 (*Corsica*) ; Philipp, *ibid.*, Ia, col. 2490-2495 (*Sardinia*).

(2) *Hist. plant.*, V, 9, 2.

Les annales romaines relatent seulement une première opération, celle du consul L. Cornelius Scipio en 259 (1); encore les détails font-ils défaut. Les insulaires se seraient révoltés contre les Carthaginois; qui détenaient au moins tout le littoral; ce n'était pas pour se donner aux Romains, car ceux-ci, débarrassés, ou à peu près, de leurs rivaux d'Afrique, qui continuaient d'intriguer dans les îles, y durent ensuite dompter les indigènes. Une expédition en 238 mit fin tout au moins à l'hostilité ouverte de Carthage, mais ne supprima pas l'appui donné sous main aux colons libyens et puniques, surtout après la bataille de Cannes. Le soulèvement dirigé en 215 par un certain Ampsicoras — forme punique — est un indice de cette action insidieuse. Les textes qui concernent tous ces événements sont ambigus, semblent trahir des confusions de noms, de dates (2); les Fastes triomphaux portent la marque d'exagérations certaines de la part des généraux vainqueurs. Toujours est-il que l'opposition des Corses et des Sardes de l'intérieur dura de très longues années; tout concourait d'ailleurs à la stimuler. C'était l'époque où Rome avait d'énormes be-

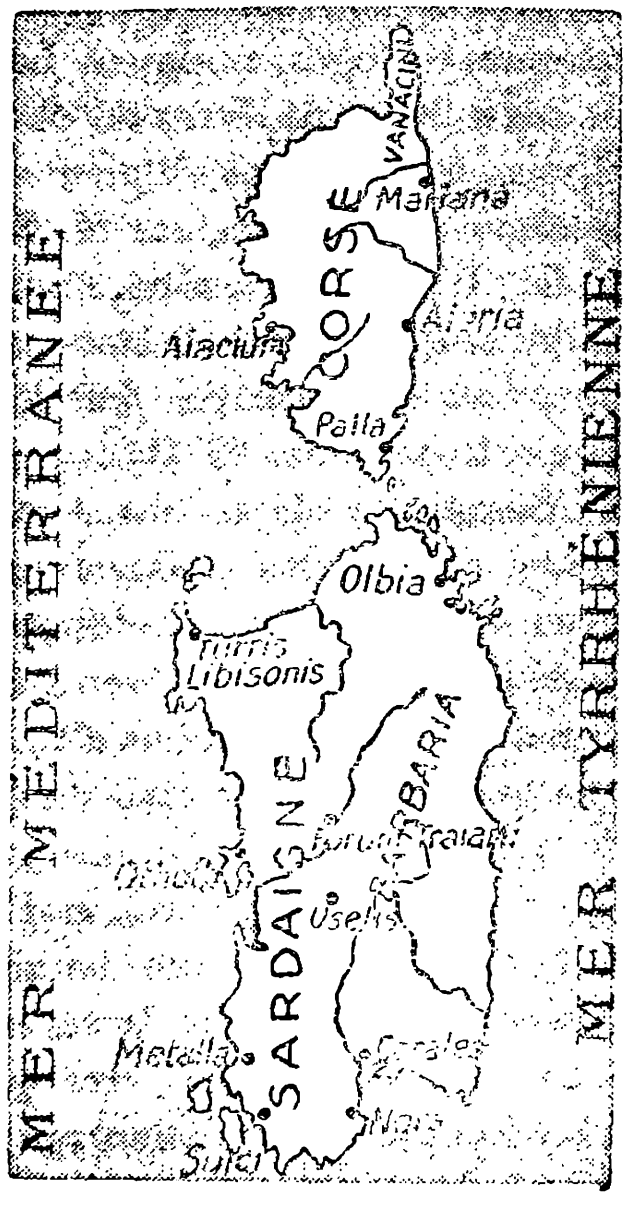

Carte II. — Corse et Sardaigne.

(1) O. Leuze, XXIII, II (1902), p. 406 et suiv. — (2) CLXXIII, chap. I-IV.

soins de blés pour ses armées en pays grecs ; ses réquisitions dépassaient toute mesure : plutôt qu'une dîme annuelle, elle en réclamait deux, ou davantage. De telles cargaisons furent transportées vers le Tibre que les greniers n'y suffirent pas ; il en fallut bâtir de nouveaux. On prélevait encore sur la Sardaigne des vêtements, toges, tuniques. La Corse devait livrer des otages et des milliers de livres de cire, n'ayant rien autre à donner. Une nuée d'usuriers s'étaient abattus, suivant l'usage, sur ces territoires, et le préteur M. Porcius Cato fut seul à les proscrire. D'année en année, l'insurrection renaissait, offrant aux ambitieux l'occasion de nouveaux triomphes ; l'un d'eux aurait dû avoir un caractère définitif : une tablette votive qui s'y rapporte parle des 80 000 ennemis tués ou faits prisonniers par Ti. Sempronius Gracchus, — mais par qui le chiffre fut-il vérifié ?

Les côtes et les plaines voisines du littoral furent seules assez vite pacifiées, car des escadres romaines croisaient sans cesse au large, pour prévenir tout coup de main carthaginois ; et puis des soldats venus d'Italie avaient dû recevoir des assignations de terres ; c'était un élément de choix pour le soutien de la cause romaine. Les indigènes de la montagne, les *pelliti* (gens couverts de peaux), mal armés, avaient commis d'abord la faute d'accepter une bataille rangée, courant ainsi à un désastre. Mais, par la suite, ils changèrent de tactique : se tenant cois devant les forces gouvernementales, ils profitaient d'un éloignement momentané de ces troupes et soudain dévalaient vers les plaines cultivées pour de fructueuses rapines. Il semble que Rome ait renoncé à les poursuivre dans leurs repaires. Lorsque l'on voit les sénateurs n'accorder au général, au lieu du grand triomphe, que le triomphe plus modeste *in monte Albano*, on n'ose guère croire au seul effet de la jalousie ; en réalité, les succès obtenus étaient peu de chose auprès des victoires d'Orient, le butin médiocre — en Corse de la cire ! — les adversaires méprisables, *latrunculi mastrucati*, dit Cicéron, simples gérands vêtus de peaux de moutons ; et ceux qu'on

capturait ne méritaient même pas leur qualificatif ordinaire, *Sardi venales*, car leur fierté native les rendait indociles ; les mesures de rigueur n'en avaient pas raison. On disait de même des Corses : quiconque en a acheté regrette son argent. On renonçait à envoyer dans la montagne des effectifs minés par la malaria ; mieux valait surprendre les bandes en liesse, lorsqu'après le pillage elles se réunissaient pour festoyer.

Dans les luttes civiles qui déchirèrent la République au dernier siècle, les îles de la mer Tyrrhénienne jouèrent un rôle capital. En Corse au moins, — pour la Sardaigne on ne sait, — Marius et Sylla, à Mariana, à Aleria, établirent en foule leurs vétérans. Les disponibilités en céréales contribuèrent pour beaucoup à abattre ou favoriser les chefs de partis ; M. Æmilius Lepidus, adversaire de Sylla, travaillait à arrêter les convois de grains dirigés vers la métropole. Quand la puissance des pirates exigea de Pompée un gigantesque plan d'opération, ses efforts se portèrent pour une bonne part sur ces parages ; durant les cinq années (57-51) de sa *cura annonaria*, il n'y eut en Sardaigne que des gouverneurs à sa disposition. Puis César fit occuper l'île par ses délégués ; c'est elle qui, avec la Sicile, ravitailla les armées du dictateur ; la rivalité entre Carales et Sulci, qui tenait pour les Pompéiens, céda devant des mesures extrêmes, notamment des confiscations. Lors du second triumvirat, la même histoire recommence : Octavien avait eu dans son lot, pour cinq ans, la Sardaigne, chargée de fournir du blé aux armées qui devaient, en Orient, combattre Brutus et Cassius ; mais un nouveau corsaire, Sextus Pompée, se lançait à la poursuite des cargos. Dans l'île même, un affranchi de Pompée menait une guerre de partisan, servant l'un, servant l'autre, et les trahissant tous, jusqu'au jour où les compétitions furent tranchées définitivement à Actium.

Cette participation, de fait, non volontaire, des deux îles aux discordes romaines est le trait le plus saillant de leur histoire

à la fin de la République. Mais une distinction s'impose entre les forêts du centre et la zone littorale, seule exploitée et, surtout en Sardaigne, d'utilité appréciable pour les Romains. L'intérieur formait comme une autre contrée : aucun passage aisé dans les fourrés inextricables ; un consul chargé d'y conduire des opérations avait fait venir de l'Italie des meutes de chiens limiers, qui pourchassaient les Sardes jusque dans leurs cavernes ; au IIe siècle avant notre ère, des armées de 20 000 hommes, chiffre alors imposant, bataillèrent vainement pour venir à bout de ces nouveaux sujets : l'héroïsme et la ténacité des indigènes, l'ascendant de leurs chefs compensaient les défauts d'un armement médiocre ; par le récit de quelques épisodes, les annalistes romains laissent voir toutes **les difficultés de la pacification.**

L'entreprise en avait été ajournée du temps de Sylla, de Pompée, d'Octavien ; les moissons de la plaine et la piraterie avaient seules retenu l'attention. Aussi l'Empire, à ses débuts, put bien s'illusionner, faire de la Corse et de la Sardaigne réunies une seule province sénatoriale. Mais il dut suffire de quelque velléité policière, de tracasseries imprudentes, pour soulever derechef les montagnards (6 apr. J.-C.). Elles passèrent alors dans la part de l'empereur, qui y maintint une force armée, non plus la ou les légions qui y avaient séjourné autrefois, mais seulement des auxiliaires, adaptés au climat ; on enrôla dans les zones paisibles des Sardes et des Corses, on amena des Ligures, de race apparentée, enfin des Maures d'Afrique. Et ils reçurent ce mot d'ordre peu ambitieux : empêcher toute descente vers les champs cultivés.

Les razzias recommençaient en effet dans les périodes troublées, comme il arriva en 69 après la mort de Néron. Une inscription de Sardaigne (1) nous donne le texte d'une décision, relatée par Vespasien, interdisant aux *Galillenses* des hau-

(1) **XLI, X, 7852.**

teurs d'envahir les terres des *Patulcenses* de la plaine (*campani*). En Corse, vers ce temps, un procurateur impérial voulut se servir des indigènes en faveur de Vitellius : il leur fit prêter un serment de fidélité, après avoir égorgé les tenants d'Othon. Mais les Corses s'intéressaient peu à toutes ces concurrences ; ils mirent à mort le partisan et envoyèrent sa tête à Vitellius. Ce menu fait révèle suffisamment ce qu'on pouvait attendre de ces insulaires inassimilables. Nous avons par ailleurs (1) rappelé les ressources qui, en Sardaigne au moins, étaient à leur disposition : ces *nuragues*, dont des milliers subsistent aujourd'hui, conservées peu ou prou, refuges fortifiés au temps qui les vit naître, pouvaient remplir encore semblable destination au profit d'insurgés résolus ; le gouvernement romain lui-même en a peut-être utilisé quelques-unes, comme autant de *castella* qui surveillaient les débouchés.

Mais il put négliger l'intérieur, son sol maigre et propre seulement à la pâture, à l'exploitation forestière. Une voie cependant traversa la Sardaigne ; elle suivait les vallées les plus accessibles et ne reliait que de rares centres d'habitation sans importance : Uselis, *Forum Traiani*. Encore fallut-il la jalonner de postes fortifiés — détail symptomatique, car ces châteaux n'étaient point élevés contre un ennemi du dehors, que dès le débarcadère on aurait arrêté. En somme, le réseau des routes romaines de Sardaigne concorde à très peu près avec celui des voies ferrées actuelles ; la nature avait marqué certaines lignes de passage, où l'autorité dut, sans trop de peine, assurer une faible circulation ; elles formaient des zones neutres dans le maquis, isolé à dessein sous le nom officiel de *Barbaria*, pays des barbares. Une sorte de séparation administrative est prouvée par l'existence d'un *evocatus Augusti, præfectus I cohortis Corsorum et civitatum Barbariæ in Sardinia* (2). Quant à la Corse, les gouverneurs eurent comme

(1) **XII**, 1923, p. 86-90. — (2) **XLI**, XIV, 2954.

l'effroi de ses cantons alpestres ; une voie unique est indiquée par les routiers, le long de la côte Est, la plus basse et la plus malsaine, entre Mariana et Palla ; il y a pure hypothèse à en restituer une autre sur la carte entre Aleria et *Aiacium* (Ajaccio).

Le commandement, dans ces deux îles, a pu tenter, sous la République, certains hommes qui cherchaient aventure et souhaitaient un triomphe présumé facile ; mais, quand la province était tenue pour pacifiée, aucun n'avait hâte de s'y rendre : plus d'un gouverneur n'y arriva qu'avec un très sensible retard ; il y en eut qu'on dispensa d'y aller. Elle avait en Italie médiocre réputation : pays déshérité, pensait-on, insalubre, maussade d'aspect, arriéré, dénué de toute société polie ; *pestilens*, répètent à l'envi nombre d'auteurs en parlant de la Sardaigne, et en effet la malaria régnait dans les régions côtières, les seules où le Romain eût à séjourner, celles où Carthage, que le blé seul intéressait, avait pratiqué le déboisement et défendu la replantation. Sénèque, en huit années d'exil, a déclamé avec emphase sur la *cœli gravitas* estivale de la Corse (1).

Les deux îles étaient classées comme lieux de relégation. On déporta en Sardaigne C. Cassius Longinus, le jurisconsulte accusé de conspiration par Néron ; Crispinus, préfet du prétoire ; Anicetus, le meurtrier de la première Agrippine. En dehors de ces personnages connus, il en vint en foule que l'État tenait en suspicion pour leurs croyances : Tibère y expédia 4000 affranchis inculpés de superstition judaïque (2) ; nombre de chrétiens, lors des persécutions, y furent envoyés aux mines, et il s'y forma de la sorte un petit noyau de population de langue grecque.

On a peine à se représenter et à suivre les changements constants dans le régime administratif. Aux premiers siècles,

(1) SENEC., *Epigr.*, I ; *Dial.*, XII, 6, 5 ; 7, 8 ; 9, 1. — (2) TAC., *Ann.*, II, 85.

normalement, un préteur régissait les deux îles à la fois ; s'il y avait des combats en perspective, Rome donnait plutôt à chacune son préteur, ou même envoyait avec l'armée un consul ou un proconsul. Puis, sous Auguste commencent à apparaître de simples procurateurs d'ordre équestre ; le fait se renouvelle sous Claude, Néron, Hadrien, Commode, et de façon constante au IIIe siècle. En 67, Néron abandonna la Sardaigne au Sénat, pour compenser la perte subie par ce dernier quand la « liberté » fut donnée à l'Achaïe ; cette faveur n'eut qu'une très courte durée. Par la suite, on voit alterner bizarrement procurateurs et proconsuls. Les deux îles sont ou paraissent être généralement unies ; mais on soupçonne une opposition effective entre deux titres comme *præfectus Corsicæ* (1) et *proconsul provinciæ Sardiniæ* (2) ; sous les empereurs syriens, les titres complets des gouverneurs ne rappellent plus que des *procuratores Augusti et præsides provinciæ Sardiniæ* (3). Il reste en tout cela beaucoup d'obscurités. Au IVe siècle, Sardaigne, Corse et Sicile sont soumises ensemble à un *rationalis Irium provinciarum*, plusieurs fois nommé au Code Théodosien ; mais dans la *Notitia dignitatum* les deux premières sont des provinces distinctes. On a dû prendre à leur égard bien des mesures de circonstance.

Comment se comportèrent la plupart des gouverneurs ? Réserve faite des périodes de guerre, qui ne permettent aucune opinion moyenne, nous n'avons de données que sur le désintéressement de Caton l'Ancien, qui daigna ne point se prévaloir, pour son entretien et celui de son escorte, des droits attachés à sa magistrature ; sur l'abnégation du questeur C. Gracchus, qui dépensa ses deniers propres plutôt que d'être à charge à ses administrés ; sur les réquisitions abusives d'un Scaurus, que l'éloquence de Cicéron ne réussit point à faire définitivement absoudre ; sur un gouverneur du temps de Néron, condamné

(1) **XLI**, XII, 2455. — (2) *Ibid.*, VI, 1501, 1503. — (3) *Ibid.*, X, 7683 et suiv

pour exactions. La prosopographie de la province nous fournit un certain nombre de noms, mais qui ne sont pour nous que des noms. Sous l'Empire tout au moins, comme en d'autres pays, les fonctionnaires corrects durent être la grande majorité. On est tenté de redire que l'absence de nouvelles est un heureux symptôme.

Si la Corse et la Sardaigne subirent, pour quatre-vingts ans environ, la domination des Vandales, rien ne donne à penser qu'elles l'aient acceptée avec joie ni appelée. D'ailleurs, avant d'en venir à une véritable conquête, ces barbares, chaque printemps, exécutèrent le long des côtes des croisières de pillage ; Genséric, leur roi, voulait surtout affamer Rome ; il reprenait au bout de quatre siècles la tactique de Sextus Pompée et l'aggravait encore en attaquant les villes et en incendiant les greniers du fisc. Il fallut agir à plusieurs reprises contre l'envahisseur ; enfin, quand leur royaume d'Afrique eut succombé, Bélisaire chassa aisément les Vandales des deux îles, qui furent rattachées pour un temps à l'Empire byzantin. Et c'est alors surtout qu'elles connurent un régime d'oppression, — mais il est en dehors des limites chronologiques de cet ouvrage.

Le Haut-Empire, auquel nous devons nous borner, semble en définitive n'avoir témoigné à la Sardaigne et à la Corse qu'une très faible sollicitude ; aucun César, à notre connaissance, ne les visita jamais. Leur valeur économique avait bien diminué à la longue ; Carthage détruite, aucune puissance navale ne menaçait Rome de ce côté, et les ressources frumentaires, les *opimæ Sardiniæ segetes feraces* que chantait encore Horace, pour obéir à la tradition, ne valaient point celles des provinces plus récemment acquises ; on commençait à dédaigner aussi la qualité du grain sarde.

En dehors de ce produit, l'Italie recevait peu de chose des deux îles. Des sangliers en étaient, paraît-il, expédiés à Rome en grand nombre ; exportation secondaire, en vérité, comme

celles des lapins, qui pullulaient en Corse. Les chevaux de petite race qui s'y élèvent encore, mais ont presque disparu de la Sardaigne, ne répondaient guère à la demande de la métropole. Le miel abondait, mais n'avait pas l'estime des connaisseurs. Les productions de cette province et celles de l'Italie n'étaient point complémentaires. Du reste, les troupeaux indigènes, mouflons en Sardaigne, chèvres en Corse, suffisaient seulement aux besoins du pays ; c'étaient des animaux demi-sauvages, sans étables, qui erraient en liberté, mais ne fuyaient point la compagnie de l'homme ; déjà, comme aujourd'hui, ils se rassemblaient quand venait à retentir l'appel musical du pâtre.

De vin, l'Italie ne manquait point par elle-même. Une permission spéciale était nécessaire aux provinciaux qui voulaient cultiver la vigne ; les Sardes durent l'obtenir, et ils en tirèrent une richesse ignorée avant l'Empire ; les légionnaires de la République partant pour la Sardaigne emportaient leur vin avec eux ; or, les monuments funéraires de Cagliari en forme de tonneau (1) laissent forcément supposer un développement des vignobles dans la période suivante. Les bois insulaires, pins, sapins et chênes, auront été mis à contribution par les chantiers navals. En revanche, les peaux épaisses d'animaux, vraies cuirasses dont les Sardes se faisaient — se font encore — des vêtements rendaient, sous leur climat rigoureux, plus de services qu'en Italie. Les deux îles avaient enfin leurs carrières de granit, mais la péninsule voisine n'était point pauvre en matériaux de construction. Les mines, du moins, furent mises à profit par la métropole : le plomb argentifère, plus tard le fer, surtout au IVe siècle, ont été certainement l'objet d'un trafic que ne laisse même pas entrevoir la médiocrité de nos sources ; les masses de plomb qu'on a retrouvées, gravées aux noms d'Auguste ou d'Hadrien, montrent que les exploitations étaient propriété impériale.

(1) Par ex., XLI, X, 7703.

Toutes les suppositions qu'on a pu faire sur le chiffre de population de ces contrées sont dépourvues de base. Les étapes de la romanisation y sont également bien difficiles à reconnaître. Nous ne savons pas comment fut réparti depuis l'origine l'*ager publicus* : des lots de terre durent être distribués aux vétérans, aux Sardes restés fidèles durant les rébellions des premiers siècles ; mais la concession individuelle du droit romain, même du droit latin, paraît avoir été tardive, lente et parcimonieuse. Rome a favorisé en Sardaigne, non pas la création des cités proprement dites, — il n'y en eut en tout que dix-huit, — mais la naissance de simples agglomérations rurales, *vici* ou *villæ*, plus avantageuses pour la culture. Les *latifundia* s'y sont déplorablement multipliés ; les serfs de la glèbe ne pouvaient guère quitter un pays auquel son insularité faisait comme une muraille ; restait la ressource de gagner le maquis, où il était ardu de les poursuivre, et où les nuragues tout au moins leur ménageaient un asile nocturne.

Peu de villes méritent une mention ; nous ne savons presque rien de *Turris Libissonis* (Porto Torres), seule colonie de droit romain, du temps de César ou d'Auguste ; d'Uselis qualifiée *colonia Iulia* sous les Antonins. Les cités côtières, d'abord florissantes, plus que celles du xxe siècle, ont été ruinées par les Sarrasins, notamment Sulci, bourgade qui prospérait par le commerce du plomb. Les principales furent : Nora, peut-être la capitale au début, vu son rôle évident de *caput viarum*, et qui conserve des vestiges d'un beau théâtre et d'un aqueduc ; Carales enfin et surtout, dont le district à lui seul a fourni les deux tiers des inscriptions de Sardaigne ; des ruines attestent un centre actif et populeux. Là devait siéger l'assemblée provinciale, dont nous n'avons aucun souvenir ; la justice y était rendue certainement, mais on a pu (1) supposer, eu égard aux difficultés des communications, l'existence de quatre *conventus*

(1) **CLXXIII**, p. 389 et suiv.

(Carales, Othoca, Turris, Olbia), qui feraient remonter à l'époque romaine l'origine des quatre « judicats » du Moyen Age. Le Corse n'avait que deux agglomérations notables : Aleria, — un nom, et rien de plus, aujourd'hui ; — Mariana, dont Bastia est en fait l'héritière. La presqu'île du cap corse était occupée par les *Vanacini*, peuplade plus évoluée, fidèle à la mémoire d'Auguste son bienfaiteur.

L'intérieur des deux contrées ne dépassa pas le régime des clans, source première des rivalités de famille et de la *vendetta* qu'on n'en a pu extirper. Les vieux rites se perpétuaient ; les noms de personnes et de lieux y témoignaient rarement de l'influence romaine ; même dans les cités — à Carales ! — persistèrent quelque temps des magistrats à nom punique, les suffètes. La langue de Carthage était toujours parlée au temps de Sylla, et les cultes phéniciens s'attardaient, non moins que la dévotion envers l'énigmatique divinité locale, Sardopater.

C'est le christianisme (1) avant tout qui fut pour l'esprit romain un véhicule, lui qui donna à a Sardaigne quelques personnalités éminentes, comme ce Lucifer de Cagliari, en qui se remarquait l'énergie indomptable de la race. Lorsque les évêques orthodoxes d'Afrique furent persécutés par les Vandales ariens, ceux-ci se souvinrent que l'île était depuis longtemps un lieu de relégation : 150 prélats, pour le moins, y furent exilés, ou en Corse ; les premiers y abattirent des arbres pour les constructions de navires ; les autres, mieux traités, eurent latitude de vivre en cénobites ; ils représentaient et entretenaient la culture de l'âge précédent. L'évêque de Rome aussi, gratifié par Constantin de terres sardes, conserva avec cette province, devenue byzantine, des rapports qui y prolongeaient la même action. Puis vinrent d'autres suzerainetés, d'autres influences. Celles du Nord finirent par l'emporter en Corse, et si, chez sa voisine, la fidélité envers la grande patrie

(1) D. FILIA, *La Sardegna cristiana*, Sassari, I (1909).

est certes indubitable, une sorte de grave dignité, contrastant avec la mobilité italienne, des formes dialectales qui rappellent l'espagnol s'expliquent par la longue domination aragonaise ; celle-ci et l'atavisme insulaire, reconnaissable à certains vieux usages, à la façon de se vêtir, pèsent encore visiblement sur les Sardes d'aujourd'hui.

CHAPITRE IV

L'ESPAGNE

I

Le pays et les habitants.

La grande péninsule ibérique est une des premières contrées où Rome ait porté ses armes, sans plan prémédité, par le seul effet des circonstances. Une lutte à mort était engagée contre Carthage, qui, expulsée de Sicile, se maintenait en Espagne. Il semblait moins ardu d'y poursuivre l'ennemi héréditaire qu'en Afrique même, centre de sa puissance. Encore peut-être le Sénat aurait-il hésité, s'il avait su l'étendue de ce pays, sa nature géographique, le caractère des habitants. Mais il n'avait que des informations très flottantes et n'entendait parler que des régions côtières, couvertes de colonies grecques ou phéniciennes. Une connaissance plus précise de l'Espagne ne fut acquise que sur le tard, après les longues campagnes qu'exigèrent la conquête et sa consolidation définitive. Le séjour de Polybe y fut trop écourté ; Strabon le premier porte une appréciation à la fois juste et moins sommaire.

Il n'y avait pas en Espagne un fond unique de population (1) : aux premiers habitants, des Ligures, s'étaient superposés des Ibères, sans doute venus d'Afrique, et, comme dans toutes les régions méditerranéennes, il s'y était ajouté des Grecs, des Phéniciens de Syrie ou de Carthage, enfin des immigrés du Nord, en l'espèce des Celtes, d'où le nom général de Celti-

(1) Schulten, **XLVII**, VIII, col. 2013 et suiv.

bères (1). Ce terme répond à la réalité; en effet, sauf dans les ports peut-être, les différences natives s'étaient effacées, et le terroir avait exercé sur tous cette emprise si forte qui s'affirme encore aujourd'hui (2).

Malgré sa forme régulière, tendant vers le carré, l'Espagne est un pays sans unité, où l'orographie détermine une foule d'étroits compartiments, entre lesquels les communications demeurent difficiles. Son morcellement explique l'extrême lenteur de toute évolution, l'esprit de clan, le goût de l'indépendance (3). Comme de notre temps, l'influence du climat a fait un groupe à part des gens du Sud et du Sud-Est, moins farouches, plus cultivés et de meilleure heure, grâce aux navigateurs qui les visitèrent. Pourtant on relevait chez tous les Espagnols des instincts belliqueux, une grande fierté naturelle, une singulière endurance et, en dépit d'une certaine frivolité, qui se marquait déjà par la passion de la danse, un stoïcisme spontané et une obstination hautaine avec laquelle durent compter tous les envahisseurs. L'élément celte implanté dans le pays s'y était rapidement transformé : le type ethnique, blond, grand et fort, ne se reconnaissait plus dans les Ibères, de taille à peine moyenne, plutôt maigres et bruns ainsi que les Africains, et non point comme nos pères mangeurs et buveurs intrépides, mais sobres au contraire, d'une grande frugalité. Moins mobiles que les Celtes, plus concentrés, plus sombres, ils se refrénaient mieux ; le mépris de la mort allait parfois chez eux jusqu'au suicide, pour secouer le fardeau de la vieillesse ; la fin volontaire par le poison ne les effrayait pas ; rien d'étonnant, par suite, si les communautés chrétiennes d'Espagne comptèrent de nombreux martyrs.

Le caractère national avait de beaux côtés : l'esprit chevale-

(1) **CXCVIII.**

(2) Cf. H. Fertig, *Spanien, Land und Leute in dem letzten Jahrhundert vor Christus*, Bamberg, 1902.

(3) **XLVII**, VIII, col. 2026 et suiv.

resque est signalé très anciennement chez les Ibères ; ils étaient hospitaliers, fidèles à leur parole, dociles au chef accepté, sensibles aux procédés courtois et, quoique prêts à exposer leurs vies, ménagers de celles des autres ; les traits de cruauté

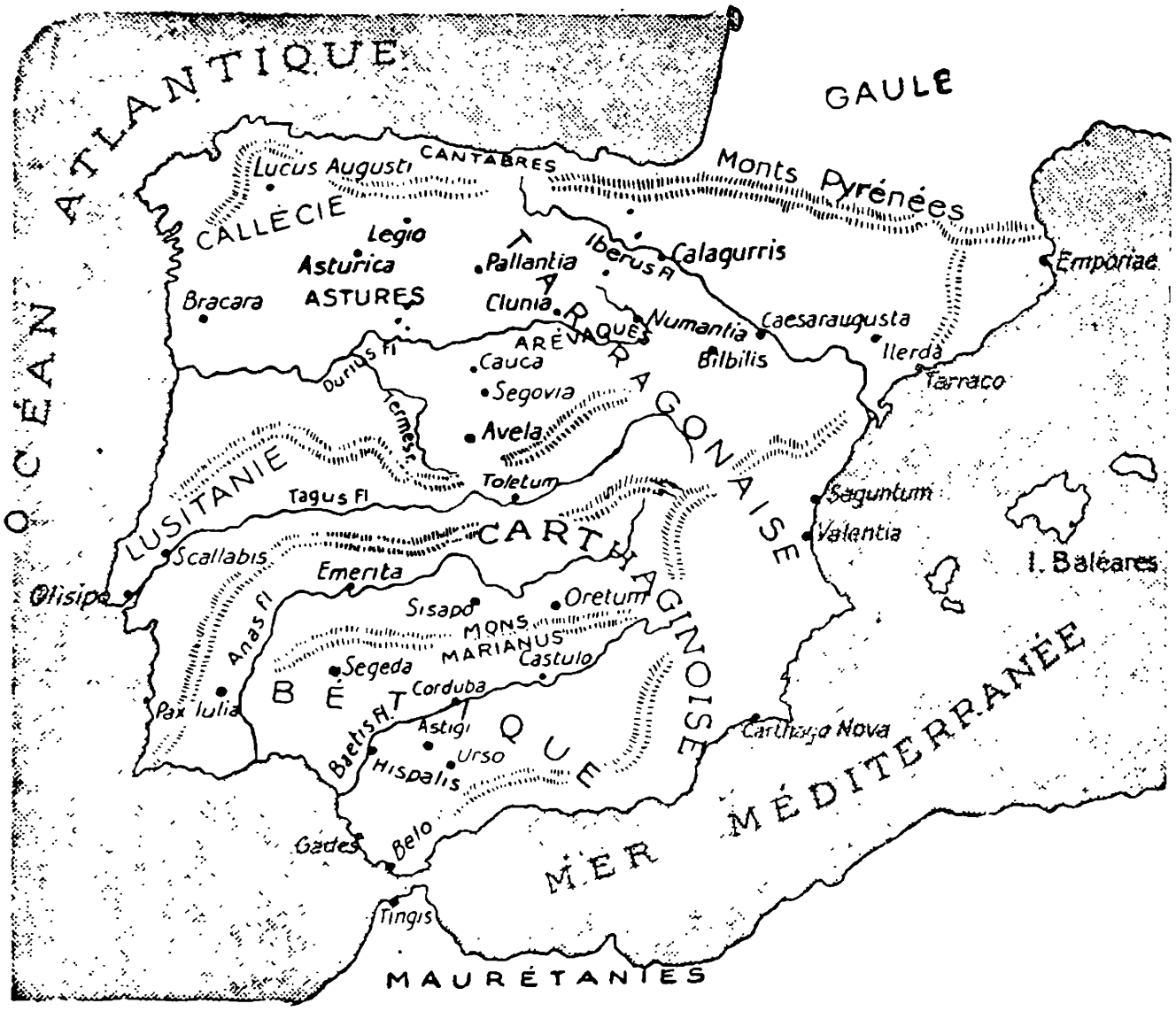

Carte III. — L'Espagne romaine.

n'abondent pas dans leur histoire. Très individualistes, ils respectaient la liberté d'autrui ; il n'y eut jamais beaucoup d'esclaves en Espagne. L'intelligence avait plus de prestesse que de pénétration ; l'imagination était vive, mais gâtée par une pente à l'emphase et au langage précieux. Au total, une tendance à se replier sur soi-même et à repousser l'influence étrangère. Le mot de patriotisme prend même à l'égard des Ibères

un sens étroit ; ils bornaient leur regard à une très petite patrie (1), le clan auquel ils appartenaient. Et, destinés par là à ne former que de menus groupes sous les armes, ils étaient moins habiles à la bataille rangée qu'aux rapides chevauchées, à la guerre de surprises, ce que l'on nomme aujourd'hui d'un nom de là-bas la *guerilla*, à laquelle les femmes elles-mêmes étaient capables de prendre part (2).

Il fallut à Rome deux cents ans (218-19) pour s'assurer la possession paisible de cette contrée, alors que, pour la Gaule, sept ans devaient suffire. Est-ce donc que les Ibères montrèrent des qualités supérieures à celles des Gaulois ? Les généraux qui commandèrent en Espagne n'étaient pas tous des incapables, le nom de Scipion n'y fut pas amoindri, et six chefs d'armée, en quinze années seulement, obtinrent sur les Ibères le triomphe, qu'on ne décernait pas complaisamment. Mais il y avait en Gaule de larges groupements ; vis-à-vis d'eux une opération ou une négociation conduisaient à des résultats d'importance. En Espagne, au milieu d'une poussière de clans, sur un terrain partout accidenté, à qui se prendre ? où obtenir une décision ? D'ailleurs les troupes engagées n'atteignaient point aux effectifs dont César disposa en Gaule.

II

La lutte pour l'indépendance (3).

La conquête proprement dite, qui aboutit à la création de la double province d'Espagne, se fit plus encore sur les Carthaginois que sur les indigènes, dont beaucoup accueillirent volontiers les Romains, croyant échapper mieux à toute domination. Pourtant le tribut pesait lourd, et ces rudes montagnards ne s'y habituèrent pas avec le fatalisme résigné des

(1) **XLVII**, col. 2021 et suiv. — (2) **LXX**, p. 61-74 ; **CXCVIII**, p. 179-252.
(3) M. Marchetti, **XCIV**, III, p. 765-775 ; Schulten, **XLVII**, VIII, col. 2034 et suiv.

Orientaux. Et puis, chez ces populations constamment rivales la soumission à Rome des uns était pour les autres une raison de l'esquiver. L'entêtement héroïque de l'adversaire inspira à quelques chefs romains des actes de fourberie qui firent plus de tort à leur diplomatie que les pires rigueurs. Caton achète à prix d'or des concours qu'il dédaignera de récompenser ensuite ; puis il écrase d'impôts les exploitations minières et fait démanteler quatre cents bourgades. Seul Sempronius Gracchus montra de la bonne foi et de la modération, et son nom resta vénéré. Les autres essayèrent inutilement de la terreur ; Caton vendit un nombre considérable de prisonniers, mais ceux-ci absorbaient le poison qu'ils portaient sur eux ou tuaient leurs maîtres, faisaient sombrer le navire qui les emmenait au loin. Dépouillés par des préteurs avides, les Celtibères, par bandes, interceptaient les communications de l'ennemi, risquaient un coup de main contre la tente même du général. Les habitants de Cauca, sur la foi d'un traité, s'étaient rendus à Lucullus, qui viola sa parole et en fit égorger 20 000. Galba, vaincu par les Lusitaniens, passe une convention avec eux, leur distribue des terres ; une fois désarmés et dispersés, 7 000 sont massacrés (1).

Il en réchappa, un entre autres, à mettre en tête de tous les insurgés (Vercingétorix, Hermann, Tacfarinas, le Décébale), qui cherchaient à unir contre Rome les forces congénères éparpillées. Celui-là n'était pas un aristocrate, un chef de tribu, mais un homme de rien, un chasseur, un pâtre, un brigand, Viriathe (2). Il connaissait tous les sentiers de la montagne et en devenait insaisissable ; il put même assurer la fuite de 10 000 Lusitaniens serrés de près dans une position présumée sans issue. Il n'avait d'abord avec lui qu'une poignée de ces cavaliers agiles si nombreux en Espagne ; bientôt

(1) Pour cette première période, GŒTZFRIED, *Annalen der römischen Provinzen beider Spanien* (218-154), Diss. Erlangen, 1907.

(2) Ad. SCHULTEN, **XXIX**, L (1917), p. 209-237. Voir au tome XVI, p. 378.

à la tête d'une armée, il exerça sur elle une vraie fascination. Pendant que les Romains s'emparaient des places fortes, Viriathe, coupant leurs lignes d'arrière, réussit à enfermer le consul dans un défilé, près d'Italica, et le força à capituler. Tel fut l'aboutissement d'une lutte de huit ans (149-141). Paix et amitié devaient exister entre les adversaires, chacun gardant ce qu'il possédait.

Mais, redoutable par sa tactique, *latrocinii more* (1), Viriathe l'était plus encore par ses vues d'avenir, son dessein d'accorder les deux peuples principaux de l'Espagne du centre, le sien et les Celtibères. Des traîtres, gagnés par un émissaire du Sénat, toujours attentif à diviser, l'assassinèrent dans l'année qui suivit l'armistice. Ses partisans ne surent pas comme lui mener la *guerilla* ; ils finirent par se soumettre et furent transplantés en masse bien loin, aux bords de la Méditerranée ; la ville de *Valentia*, produit de cet exode, rend du moins par son nom hommage à leur valeur. Les annalistes romains ont contribué eux-mêmes à la gloire de Viriathe, resté en Portugal un héros national. Au dernier siècle, les partisans carlistes, vu leurs méthodes de combat, s'inspirèrent, dirait-on, de son exemple.

Lui disparu, tout n'était pas fini : les Celtibères ne firent pas preuve d'un moindre acharnement que les Lusitaniens (2). Ils avaient déjà infligé au consul Nobilior deux graves défaites dans la vallée du Douro (153). Sur les bords de ce fleuve, chez les Arévaques, Rome rencontra ses plus redoutables antagonistes ; ce n'est plus un homme qui passe au premier plan, c'est une ville, Numance. La guerre près de ses murs (3) fut d'abord suspendue par une trêve de neuf ans (152-143), le consul Marcellus s'étant décidé à traiter (4). Il ne tenait qu'à Rome de prolonger cette accalmie. Mais, comme les Numantins avaient

(1) Liv., XXI, 35, 2. — (2) **CXCVIII**, p. 332 et suiv.
(3) Su cette forteresse, **CXCVII**, p. 16-54.
(4) Tome XVI, p. 377.

recueilli leurs alliés et parents, les gens de Segeda, et vainement sollicité pour eux la pitié de l'ennemi, sommés de livrer eux-mêmes leurs armes, ils s'y refusèrent et furent vainqueurs.

Ils n'étaient pourtant que 8 000, aidés peut-être de quelques contingents accourus du dehors à la dérobée ; mais d'âpres collines et des forêts profondes couvraient la cité, et les coups de surprise se succédaient. Pompeius, Popilius Lænas échouèrent tour à tour ; le consul Mancinus se laissa cerner dans une impasse, avec 24 000 hommes, par 4 000 Numantins. Avec d'autres adversaires que les Romains, les offres généreuses des habitants auraient bien pu passer pour une adroite politique : loin de massacrer ces hommes à leur merci, ils ne requirent que leurs armes et la paix ; ils firent jurer le consul, ses principaux officiers et le questeur Tiberius Gracchus, dont la probité rappelait les vertus de son père, ce Sempronius à qui l'Espagne avait dû vingt-cinq ans de tranquillité. Mais le Sénat repoussa le pacte, livrant pour toute compensation aux Numantins le consul demi-nu et garrotté, laissé un jour entier aux portes de la ville. Pour essayer d'une diversion, Æmilius Lepidus s'attaqua sans raison à la grande ville des Vaccènes, Pallantia ; mais les « guerilleros » le coupèrent de ses convois et la disette désola les assiégeants ; tant d'hommes périssaient que le consul se résigna à lever honteusement le siège, abandonnant les malades et les blessés.

Numance était devenue la « seconde terreur » de Rome. Celle-ci finit par faire appel à celui qui l'avait délivrée de la première, au vainqueur de Carthage, Scipion Émilien. Sa résolution froide, implacable à l'occasion, devait conduire au succès ; ses procédés de terreur agirent pour commencer sur ses propres soldats, dont le découragement faisait fléchir la discipline. D'ailleurs ses effectifs furent doublés, portés à 60 000 hommes. Néanmoins, comptant sur sa patience, il préféra réduire la ville en l'affamant. Il l'entoura d'une circon-

vallation de 9 kilomètres, protégée par sept camps (1), avec des tours fortifiées de distance en distance. Pous empêcher les barques ou les plongeurs de pénétrer dans la ville par le Douro, il ferma le fleuve avec des câbles et des poutres armées de pointes de fer, entre deux châteaux forts. C'était la première fois qu'on bloquait une ville prête à la lutte ; Alésia n'est qu'une répétition de Numance, avec des moyens perfectionnés. Malgré un rigoureux contrôle, quelques Numantins parvinrent à percer les lignes d'investissement et implorèrent du secours sur tout le territoire des Arévaques ; une seule bourgade osa promettre des auxiliaires. Scipion, averti, se les fit livrer, et quatre cents jeunes gens subirent un châtiment pire que la mort, l'amputation des mains.

Désespérés, les Numantins se préparèrent, par un repas funèbre de chair à moitié crue, à trouver la mort dans un combat suprême, auquel le chef romain se refusa, n'admettant que la reddition pure et simple. Mais la famine faisait son œuvre : bientôt l'herbe manqua, même le cuir, les peaux de bêtes dont les assiégés avaient fini par se contenter ; ils dévorèrent les cadavres humains, on s'entretua, les malades, les faibles furent abattus et mangés par les plus robustes ; la misère avait rendu fous et inconscients les survivants. Il y en eut qui se supprimèrent par le feu, le fer ou le poison. Quand les derniers eurent vu leur petit nombre, — une centaine environ, — ils sortirent chancelants, aux trois quarts nus, couverts d'immondices, les yeux hagards, les cheveux hérissés, leurs ongles trop longs semblant des griffes d'animaux sauvages ; — trop délabrés pour faire des esclaves, quelques-uns seulement ornèrent le triomphe du vainqueur ; à cela se réduisit son butin.

La ville fut incendiée, mais on ne brûla que des pans de murs ; tout le reste avait été détruit ou consommé. Le territoire fut réparti entre les voisins qui avaient capitulé. Plus

(1) **CXCVIII**, carte IV ; **CXCVII**, carte I ; circonvallation, p. 62-76.

tard seulement, sous Auguste, s'éleva de ces cendres une deuxième Numance, humble village à qui nul autre rôle ne semblait réservé que de perpétuer le souvenir d'un héroïque et atroce épisode.

Appien l'a retracé (1) avec un luxe de détails qu'il devait tenir de Polybe, témoin oculaire, dont la déférence à l'égard de Rome a résisté à tant d'horreurs. Les fouilles conduites par Schulten (2) ont apporté la confirmation et comme l'illustration de ce sombre récit. On a retrouvé les camps de Scipion, constructions de pierre aussi solides que les camps permanents de l'époque impériale ; sauf une qui barrait la plaine, ces forteresses purement défensives perchaient sur des hauteurs en partie escarpées ; l'une d'elles, restée complète, répond entièrement au schéma de Polybe décrivant les camps romains de son temps. D'autres, de moindres dimensions, s'éloignaient davantage de la ville encerclée. L'intérêt de ces découvertes est d'autant plus marqué que les vestiges topographiques des guerres sont extrêmement rares en Espagne : la plupart des fortins que les Romains élevèrent ont été transformés de fond en comble par les envahisseurs arabes. On ne voit guère à mentionner que les restes, à Leon, du campement de la légion *X Gemina*, les ruines analogues de Viseu en Portugal, et surtout celles, plus récemment explorées, à 2 kilomètres au Nord de Caceres, d'un camp romain de l'époque de Sertorius (3).

Sertorius ! Encore un nom prestigieux chez les Espagnols, — lui-même n'en était pas un. Il faut arriver jusqu'à ce partisan pour constater un soulèvement notable ; l'épouvantable exemple fait à Numance valut aux gouverneurs romains, durant cinquante années, une accalmie relative, dont Metellus profita pour conquérir les Baléares (4) sur les pirates qui

(1) *De reb. Hisp.*, 70-98 ; cf. 97.
(2) **CXCVIII**, p. 332-375 ; cf. **XIII**, XV (1913), p. 365-383.
(3) Ad. SCHULTEN, **XVIII**, XXXIII (1918), p. 75-106. La ville de Norba elle-même, colonie de vétérans sous Auguste, succéda au camp de Metellus, l'adversaire de Sertorius. — (4) **XLVII**, II, col. 2823-2827.

l'occupaient (123), et que troubla seulement en 90 un soulèvement des Arévaques, auquel mit fin la destruction de la ville de Termantia. Mais tout espoir de liberté n'était pas évanoui. On le vit bien quand un ancien lieutenant de Marius, fuyant l'Italie devant Sylla, vint se réfugier en Espagne. Ce Sertorius, déjà lié avec les Celtibères, qui défiaient le préteur Valerius, sut rallier à sa cause les Lusitaniens. Agile comme eux, plus qu'eux, vite informé du pays, de sa nature accidentée et du tempérament indigène, habile à frapper les esprits par des récits miraculeux, soutenu par un entourage nombreux d'émigrés accourus à sa suite, il put d'abord paraître aux Espagnols comme un champion sérieux de leur indépendance. Il attira donc les hommes résolus et, se dérobant aux atteintes du lieutenant de Sylla, Metellus, tint plusieurs années la campagne. Mais, quand d'autres bandes d'Italiens l'eurent rejoint avec Perperna, révélant aux Ibères le caractère de plus en plus romain de cette insurrection, où eux n'étaient admis qu'à un service obscur, écartés de toute direction, leurs illusions fondirent ; il y eut des complots qu'attisa Perperna et dans lesquels le chef périt assassiné. Ainsi se terminait un deuxième conflit de huit ans (80-72) (1). Pompée, parti en guerre contre Sertorius, n'eut plus, après ce dénouement, qu'à recueillir la soumission de toute la contrée.

Et cependant César, nommé gouverneur en 60, y trouva encore l'occasion de quelques succès militaires au Nord du Tage ; peut-être ses administrés lui en voulaient-ils surtout de trop s'enrichir à leurs dépens. Ils devaient le revoir dix ans plus tard, toujours préoccupé de ses seuls intérêts et tentant de débaucher les troupes pompéiennes, dont les meilleures étaient en Espagne sous de médiocres généraux. Il s'ensuivit une guerre assez rude, mais il avait cet avantage de bien connaître le pays et le genre de combats qu'on y pouvait livrer. Dans

(1) **XLVII**, II*a*, col. 1746-1758 ; Guill. STAHL, *De bello Sertoriano*, Diss.

cette querelle qui les touchait peu, aucune difficulté ne lui vint des Ibères.

Restait néammoins à dompter les Astures et les Cantabres, montagnards intraitables retranchés sur leurs sommets au Nord-Ouest de la péninsule. Ce fut la tâche du principat, presque à ses débuts (29-19). Agrippa réussit à détruire leurs nids d'aigle et assura l'avenir par une transportation en masse des habitants dans les plaines. Et il mit fin aux résistances, à part quelques agitations sporadiques, à peine dignes d'une mention (1). L'Espagne était désormais *provincia pacata*. Faut-il conclure que, rebutée par tant d'échecs, elle sentit l'inanité de tout effort de libération ? Une autre explication vient encore à l'esprit : l'histoire ne dit pas tous les abus de pouvoir dont souffrirent les populations sous la République : le régime plus équitable instauré par l'Empire dut les incliner à la résignation. Mais le rappel de tous ces événements nous aidera à comprendre tout à l'heure ce que fut en réalité la « romanisation » de l'Espagne.

III

Le gouvernement (2).

Aucun État n'existait en ce pays avant l'arrivée des Romains ; les tribus nouaient parfois des coalitions éphémères, c'était tout. Le problème se posa donc aussitôt : y aurait-il une province d'Espagne ? ou plusieurs ? comment délimitées ? Une ère provinciale (3) se laisse reconnaître dès 206, après le départ de Scipion l'Ancien ; elle concerne une province unique, probablement, à laquelle deux succédèrent officiellement en 197, qualifiées simplement *Hispaniæ Citerior* et *Ulterior* (plus au delà par rapport aux voies d'accès continentales). Près de la

(1) **CXCVIII**, p. 379 et suiv.
(2) Mispoulet, **XXXI**, XXXIV (1910), p. 301-328 ; **XLVII**, VIII, col. 2036 et suiv.; **XCIV**, III, p. 775 et suiv.
(3) C. F. Fita, **VIII**, LXI (1912), p. 475-497.

côte, on les borna sans peine et tout de suite, en partant de quelque petite rivière près de Carthagène ; la ligne de partage poussait jusqu'au *saltus Castulonensis* ; plus loin, en raison de l'état de guerre, chacun des deux chefs d'armée faisait entrer dans son domaine les tribus qu'il parvenait à réduire (1). Mais, Numance tombée, une commission de dix sénateurs régla plus avant la démarcation précise, celle-là même, sans doute, qui durait encore à l'avènement d'Auguste : passant par les *iuga Oretana*, coupant le Tage en aval de Tolède et laissant à l'Est Avila, elle tournait vers le Nord-Ouest pour atteindre le Douro en amont du confluent du Tormes.

Antérieurement le pays avait été scindé en *civitates*, qui acquittaient un tribut fixe en monnayant une part de leurs richesses métalliques ; mais, après 133, les ateliers romains se réservèrent la frappe du métal espagnol. L'État ignorait, administrativement, les clans indigènes ; leur association arbitraire par le fisc, au mépris des sentiments réciproques, dut être une cause de vexations fréquentes et de rébellion envers l'autorité.

Le partage des provinces de l'an 27 attribua la Citérieure au prince, et au sénat l'Ultérieure, appelée maintenant Bétique ; mais de celle-ci on détacha la Lusitanie, autre gouvernement impérial, séparé en gros de la Bétique par le cours de l'*Anas* (Guadiana), et où furent transférées toutes les troupes de l'Ultérieure, car la Lusitanie était la moins docile, et l'on pressentait déjà les opérations inévitables contre les peuples du Nord-Ouest qui faisaient corps avec elle. Dion Cassius fixe à 27 même cette division tripartite, date contestée par les uns (2), mais de peu, acceptée par les autres (3), et vraisemblable. Les chefs-lieux respectifs ne semblent pas avoir été tout de suite définitivement choisis : Tarragone, peu à peu, l'emporta sur Carthagène pour

(1) **LI**, p. 16.
(2) MOMMSEN, *Res gestæ* [2], *Additamenta*, p. 222 ; GAROFALO, **VIII**, XXXVI (1900), p. 177 et suiv. ; **CCXIII**, p. 179 et suiv.
(3) **LXXII** ; **LI**, p. 25 et suiv.

la Citérieure, Cordoue sur *Hispalis* (Séville) en Bétique ; la Lusitanie eut pour capitale *Emerita* (Merida), fondée en 25. Les gouverneurs de Lusitanie avaient soumis les Astures et ceux de la Citérieure les Cantabres ; toutefois, vers 2 av. J.-C., Auguste préféra classer les uns et les autres dans cette dernière province, qu'agrandit au Sud-Est la zone très peu sûre de la Sierra Morena (1). Désormais elle s'appela plutôt Tarraconaise ; vaste circonscription hétérogène, elle laissait en dehors la Bétique (2), agricole et paisible, plus évoluée, qu'agitaient seulement au IIe siècle les pirates partis du Rif marocain, et la Lusitanie (3), naturellement orientée vers l'Ouest, comme le moderne Portugal.

Les guerres cantabriques paraissent avoir motivé, au Ier siècle, la division de la Tarraconaise en trois circonscriptions qualifiées diocèses, chacune obéissant à un légat du gouverneur : *Callæcia* (Galice), Asturie-Cantabrie, et enfin le reste. Régime de circonstance, tout militaire, qui disparut sous Claude, le calme revenu (4). On maintint seulement les *conventus iuridici* (5), et tous les Ibères compris dans le même *conventus* finirent par contracter, grâce aux assises périodiques, aux rendez-vous d'affaires, une manière de solidarité morale, que renforça l'autorité avec adresse en donnant même cadre à l'organisation du culte impérial (6). Pline énumère les sept *conventus* de la Citérieure : Tarragone, *Asturica* (Astorg), *Bracara* (Braga), Carthagène, Clunia, *Lucus* (Lugo) et *Cæsaraugusta* (Saragosse). La Bétique en comptait quatre : Astigi, Cordoue, *Gades* (Cadix) et Séville. On reconstitue fort mal, dans le silence de cet auteur, les trois de Lusitanie : Merida, *Pax Iulia* (Beja) et *Scallabis* (Santarem). Seuls peut-être ces *conventus* ont pu avoir quelque influence sur les groupements ultérieurs, en particulier sur la formation des vieilles provinces

(1) Pour le détail, **LI**, p. 37-40. — (2) **XCIV**, III, p. 881 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 906 et suiv. — (4) **LI**, p. 44 et suiv. — (5) *Ibid.*, p. 83 et suiv.
(6) **XCIV**, III, p. 829 et suiv., 895 et suiv.

du royaume actuel. L'aménagement du temps d'Auguste reposait sur les données de l'expérience, l'observations des faits ; les siècles suivants le conservèrent; de Pline à Ptolémée, à peine quelques rectifications très minimes (1). Sous Caracalla, une *Hispana Nova Citerior Antoniniana* n'isola que pour très peu d'années Asturie et Galice (2), et quant à Dioclétien (3), il ne fit que découper arbitrairement en trois l'ancienne Citérieure : *Gallœcia*, *Carthaginiensis* et *Tarraconensis*. Les Baléares devinrent province distincte entre 369 et 385.

En d'autres provinces, les Romains s'attachaient à briser, désunir les confédérations ; en Espagne, ce souci leur fut épargné. Ils voulurent plutôt tirer l'indigène de son existence étroite et mesquine, combattre chez lui la tendance à se replier, à ignorer le voisin. L'unité politique, avant la conquête, n'était pas la grande tribu, comme chez les Celtes ou les Germains; le clan ibérique, strictement local, restait lié à une agglomération, ville, château fort ou simple tour de guet. Pays des mille cités, disait de l'Espagne un géographe ancien (4) ; Pompée, élevant son trophée, se glorifiait d'en avoir soumis 876 entre les Alpes et les colonnes d'Hercule (5). Pline n'en comptait que 513 (293 pour la Tarraconaise seule), mais le vainqueur faisait état des châteaux et des tours. Dans cet éparpillement, quelques villages se réduisaient à une famille. Les Romains trouvaient déjà la *gens* restreinte ; or les *gentes* étaient nombreuses, sans relations amicales, rarement unies contre l'étranger ; elles se retiraient simplement dans une place forte, comme Cauca, Pallantia, Termantia et Numance. La cellule préférée des Ibères était la *gentilitas*, intermédiaire entre la famille proprement dite et la *gens* ; l'épigraphie impériale la mentionne encore, soit telle quelle : *gentilitas Desoncorum ex gente Zœlarum* (6), ou par un génitif : *Flavinus Comenesciquum*

(1) **LI**, p. 114. — (2) **XLI**, II, 2661, 5680. — (3) **XCIV**, III, p. 928 et suiv.
(4) *Geogr. Græc. minor.* II, 266. — (5) PLIN., *Hist. nat.*, III, 18.
(6) **XLI**, II, 2633.

Flavi f. Caucensis (1). Il importe donc peu de recenser les *civitates* d'Espagne aux diverses époques. Cinquante d'entre elles, sous Auguste, avaient le plein droit de cité ; un nombre égal le droit latin, que Vespasien étendit à toutes les communes non romaines (2). La *civitas Romana* ne se propagea guère avant Caracalla.

L'occupation militaire (3), après la pacification, se borna à peu de chose. Sous Tibère, la légion *IV Macedonica* était en Cantabrie, la *VI Victrix* et la *X Gemina* en Asturie-Galice ; trois seulement ; et cinquante ans plus tard une seule, la *VII Gemina* depuis Vespasien, concentrée dans cette Asturie montagneuse où elle laissa son nom à la ville de Leon. Par ailleurs, quelques corps auxiliaires ; et ces troupes étaient généralement appelées au dehors. Frontière d'empire par ses seuls rivages maritimes, c'est peut-être d'une flotte que l'Espagne aurait eu le plus besoin (4).

Les qualités de la race permirent un recrutement considérable de troupes ibères pour le service romain ; César tira de cette contrée sa garde personnelle ; aux *auxilia* elle procura des cohortes équestres, une élite par les hommes et par les montures, petites bêtes au pas vif, aussi alertes en montagne qu'en terrain plat ; toute cette cavalerie d'Espagne était renommée.

Le réseau routier (5) fut activement poussé dès l'origine ; Mommsen (6) l'a justement remarqué, l'Espagne est la seule province d'Occident où l'on ait retrouvé des bornes milliaires remontant à la fin de la République. Une voie, déja commencée en 120, longeait la côte orientale depuis la frontière des Gaules, allait par Valence jusqu'à Carthagène, et plus tard au

(1) *Ibid.*, 2729.
(2) MAC ELDERRY, **XXII**, VIII (1918), p. 55, 61 et suiv.
(3) **XCIV**, III, p. 819-829 ; A. SOLARI, *Rivista indo-greco-italica*, V (1921), p. 111 et suiv.
(4) MAC ELDERRY, **XXII**, IX (1919), p. 89-92.
(5) **XCIV**, III, p. 855, 902, 924. — (6) **CLXII**, IX, p. 92.

delà (1) ; de Barcelone un embranchement menait vers Ilerda.

De Carthagène, Auguste conduisit une route sur Cadix, par Cordoue et Séville ; ces deux dernières cités, ainsi que Saragosse et Merida, étaient bien plus que des carrefours ; il partait jusqu'à huit grands chemins du chef-lieu de la Lusitanie. Cette province avait aussi sa ligne côtière, interrompue seulement sur la rive cantabrique, où suffisaient les relations par eau. Les plateaux de l'intérieur n'avaient pas été oubliés : la découverte récente d'itinéraires épigraphiques (2) a révélé les ressources routières de Leon et le réseau des voies qui rayonnaient d'Astorg. Essai d'unification, certainement, mais d'effet limité ; ces documents montrent l'emploi d'une mesure locale, la *milia*, différente du mille romain et sans valeur constante dans un faible rayon. Les routes étaient nombreuses dans la Bétique, riche par ses mines et ses cultures. Des chemins transversaux, dans l'ingrate Castille, reliaient entre eux les grands fleuves ; d'autres en suivaient les vallées, bien que la navigation y trouvât alors, avec les bateaux plats, des facilités qu'elle n'a plus aujourd'hui. Certains auteurs font allusion à des canaux creusés en Bétique pour raccorder les longs estuaires. L'Espagne aussi bénéficia de cette science hydraulique dont on a de si beaux modèles sur le sol africain.

IV

La vie économique.

Les écrivains anciens dépeignaient volontiers l'Espagne comme un paradis, suivant une opinion toute faite ; Polybe (3) lui-même n'y a pas échappé en vantant les richesses de la Lusitanie. Pour le climat au moins, cette réputation a bien changé. Il est vrai que les Grecs et les Romains étendaient à toute

(1) G. Bonsor, *Les Villes antiques du détroit de Gibraltar*, **XIII**, XX (1918), p. 77-127.

(2) M. Besnier, **XIII**, XXVI (1924), p. 5-26. — (3) XXXIV, 8.

la péninsule ce qu'ils avaient le droit de dire des régions côtières ou méridionales, celles qu'ils connaissaient le mieux, et qu'en outre le déboisement, bien moins dû, peut-on croire, à l'exploitation des mines qu'à l'occupation prolongée des Arabes, a pu modifier les conditions de température et le régime des eaux.

Les ressources économiques (1) étaient considérables, bien qu'elles ne semblent pas, d'après les textes, avoir fait vivre une population très dense. L'élevage donnait d'excellentes races de chevaux, des bœufs, des porcs, des chèvres et des moutons surtout; on chassait le lièvre et aussi le lapin, fléau des récoltes — cet animal est le symbole de l'Espagne sur les monnaies d'Hadrien. Les mers voisines, poissonneuses, fournissaient un très notable article d'exportation; des fouilles ont fait retrouver à *Belo* (Bolonia), dans le sud de la Bétique, les vestiges d'établissements romains où, dans de grandes cuves, on nettoyait, séchait et salait le poisson (2). Riche aujourd'hui par ses vins, ses oranges, ses citrons, l'Espagne l'était du moins, dans l'antiquité, par ses oliviers, comme en font foi tant de tessons ibériques amoncelés sous l'Empire au Monte Testaccio de Rome, et enfin par ses bois de teinture, ses blés, son lin, qui ne comptent plus guère.

Parmi les produits du sous-sol (3), défiant alors toute concurrence, les métaux nobles, or et argent, attirèrent d'abord les convoitises étrangères; certaines mines passèrent à l'État, d'autres à des particuliers : le *Mons Marianus* (Sierra Morena) rappelait un très fructueux accaparement de Marius. Fer, cuivre, plomb occupaient quantité de mineurs; Caton avait seulement frappé d'un tribut l'exploitation indigène; sous l'Empire, la confiscation y joua son rôle ordinaire. C'est une exploitation

(1) **CLXII**, IX, p. 92; **LXX**, chap. VI; **XCIV**, III, p. 779-784; **XLVII**, VIII, p. 2040 et suiv.; **LXXXIII**, p. 150-167.
(2) M. DE FIGUEIREDO, **XIII**, VIII (1906), p. 109-121.
(3) ORTH, *Bergbau*, **XLVII**, Suppl. IV, col. 120 et suiv., 147.

d'État que fait connaître la table d'Aljustrel (1) : au *metallum Vipascense* est préposé un *procurator Cæsaris*, donnant à ferme l'extraction et toutes opérations subséquentes. La régie impériale, pour assurer la subsistance dans un pays perdu et pourvoir aux premiers besoins de la cité ouvrière, s'est attribué le monopole de tous services et fournitures nécessaires à la population que les mines faisaient vivre. Le minerai brut s'exportait largement, sans mettre obstacle à certaines industries métallurgiques : les lames de Tolède ont une célébrité deux fois millénaire.

Les richesses locales n'attirèrent pas les seuls Romains ; partout s'établirent des marchands orientaux ; on suit leur trace dans les villes commerçantes : les cultes qu'ils avaient introduits (Mithra, la Mère des Dieux) ont pénétré par les vallées jusqu'au cœur du pays. Il vint aussi quantité d'Africains, et c'est avec l'Afrique que l'Espagne entretint les relations les plus actives (2).

V

Les villes (3).

Cependant, plus que tout autre, l'élément italien a envahi l'Espagne. D'après les inscriptions, d'autre part, beaucoup d'indigènes portent le gentilice d'un ancien gouverneur ou chef d'armée : Sempronius, Cornelius, Pompeius ; c'est là un fait significatif. On estimait au fond le caractère ibérique ; on accordait sans crainte des places de confiance à des gens « tout d'une pièce », aux dehors un peu rudes, mais d'une moralité très supérieure à celle des Asiatiques.

La colonisation (4) a facilité les contacts. Déjà Scipion l'Ancien avait fondé Italica, près de Séville, et Marcellus Cor-

(1) Dessau, *Inscr. lat. sel.*, II, 1, p. 682. — (2) Albertini, **XLVI**, p. 297-318.
(3) **LXX**, chap. IX ; **CCXIII**, p. 33 et suiv.
(4) **XCIV**, III, p. 797, 877.

doue, au milieu du IIe siècle ; César et Auguste créèrent plus de colonies en Espagne qu'en aucune autre province. Ce développement de la vie urbaine commence à ressortir des recherches archéologiques qu'active depuis peu la « Junte supérieure d'excavations et d'antiquités ». Elles ont donné de beaux résultats à Merida (1) : le plan de l'ancienne colonie et capitale lusitanienne, création toute romaine en un pays de brigands, un Mayence alpestre, se reconnaît encore sous le tracé de la ville moderne. Les vétérans s'y étaient agrégé un élément ibérique, et la cité couvrait une aire très étendue. Malgré son origine essentiellement militaire, ce devint un centre de diffusion pour la haute culture, et ses ruines sont parmi les plus majestueuses ; le colossal, visiblement cherché, y donne une sensation de puissance (2) : larges murs de granit, grandioses aqueducs à arcades, avec château d'eau et réservoirs (3), égouts souterrains, arc de triomphe, pont sur le fleuve, cirque de vastes proportions comme était le théâtre (4), orné à profusion de statues et autres sculptures, tout cela revient au jour peu à peu. A Bolonia, le déblaiement, dû aux initiatives françaises, a fait reparaître ses maisons stuquées, hâtivement peintes et couvertes de graffittes, son théâtre, son forum, sa fontaine monumentale (5). La Junte a encore porté son attention sur l'amphithéâtre d'Italica, sur les ruines de Cordoue et, plus au Nord, sur celles de Sagonte, Ségovie, Bilbilis. A Clunia, l'ancienne ville ressuscite : voici son forum, son théâtre, son temple de Jupiter, sa basilique flanquée d'échopes (6). Astorg a conservé ses portes et murs romains, avec leurs tours. A l'extrême Nord, les Catalans explorent Ampurias (7), dont le nom est encore une sur-

(1) Max MACIAS LIÁÑEZ, *Mérida monumental y artistica*, Barcelone, 1913; Ad. SCHULTEN, *Merida, das spanische Rom*, Barcelone, 1922.
(2) P. PARIS, **XIII**, XVI (1914), p. 269-316.
(3) R. LANTIER, **XIII**, XVII (1915), p. 69-83.
(4) **XIII**, XX (1918), p. 93 ; XXII (1920), p. 204 et suiv. ; Pierre PARIS, etc., *Fouilles de Belo*, I, Paris, 1923.
(5) ID., **XV**, 1915, p. 164-174. — (6) *Museum* de Barcelone, I-II (1911-1912).
(7) P. PARIS, **XIII**, XV (1913), p. 129 et suiv. ; **XVI**, LX (1925), p. 66-73.

vivance ; *Emporiæ*, « les marchés », formait une ville double : quartier des Ibères, quartier des Grecs venus de *Massilia*. A Tarragone, on retrouve, par intervalles, des vestiges de maisons, de tombeaux, des débris d'œuvres d'art gréco-romaines ; très favorisée par Auguste, qui s'y arrêta deux ans, elle grandit au détriment de Carthagène, dont le déclin s'achève au début de notre ère.

VI

Romanisation de l'Espagne.

Elle fut donc active, efficace, — et très précoce, ajoute Mommsen (1), — ébauchée dès la République, avant même la pacification complète, et toutes ces villes ruinées, où triomphe le style d'Empire, semblent confirmer cette impression. L'Espagne n'a-t-elle pas donné à Rome des souverains ? Trajan était d'Italica ; Hadrien devait le jour à une femme de Cadix, et les monnaies ne le qualifient pas sans raison de *Restitutor Hispaniæ* ; Marc-Aurèle descendait d'une famille de la Bétique, et Théodose aussi y avait des liens de parenté. Mais des provinciaux de cette sorte, on en remarque d'autres dans les annales de l'Empire, et ces faits-là, comme le décor romain des grandes cités, attestent seulement que bien des Italiens sont allés s'établir en Espagne sans esprit de retour, y ont fait souche, et que leurs descendants s'y sont acclimatés pour des générations.

Il s'est formé toute une littérature latine d'Espagne (2), avec les Sénèque, Lucain (de Cordoue), Columelle l'agronome, le grammairien Hygin, bibliothécaire d'Auguste, Pomponius Mela le géographe, et surtout Quintilien (de Calagurris), Martial (de Bilbilis). Le tour d'esprit de ces auteurs répond en général à ce que nous savons de la race ; mais c'est qu'ils ont subi l'influence du milieu. En dehors des métis, on voudrait

(1) **CLXII**, IX, p. 86 et suiv. ; cf. **XCIV**, III, p. 777 et suiv.
(2) **CLXII**, IX, p. 95 ; **LXX**, chap. X.

pouvoir distinguer le Romain immigré, ou ses fils, et d'autre part les indigènes romanisés (1). De ceux-ci il y en eut, la chose ne fait pas doute, bien que le gouvernement n'ait pas, dans les provinces, plus qu'en Italie même, pris grand souci de l'enseignement. Les villes amalgamaient une population cosmopolite, dont le latin fut forcément la langue commune, langue apprise par beaucoup comme une langue étrangère, correctement parlée (car le latin des inscriptions est plus pur en Espagne que dans la généralité des provinces), où les termes vulgaires ne s'introduisirent qu'à la longue et qui garda des traces d'archaïsme, grâce à la haute ancienneté de nombreux établissements romains datant de la République.

Il y a là une création artificielle ; les lettrés appartiennent presque exclusivement aux colonies romaines. Il est très vrai que les relations des autres cités avec le pouvoir ne s'exprimaient que dans la langue d'empire ; mais un édit de Vespasien autorisa expressément l'usage des parlers locaux dans les relations privées. Si l'épigraphie nous rend très peu de textes rédigés dans ces idiomes ibériques, c'est que les populations incultes n'écrivaient pas. La persistance jusqu'à nos jours des dialectes de Biscaye et de Navarre, protégés par la nature de ces pays si peu accessibles aux actions du dehors, ne prouve point l'extinction très ancienne des autres. L'histoire ne parle pas de ces indigènes tenus pour négligeables ; au temps d'Isidore de Séville (2) (VIe siècle), ils habitaient encore de pauvres demeures, en pierres sans mortier, crépies d'argile crue, quelquefois en pisé. Les Romains réussirent aisément à faire admettre dans les villes leurs manières composites, simple placage dont les gens des campagnes avaient à peine la notion. Toutes les influences extérieures se donnaient du reste libre cours ; l'Orient asiatique ou africain a mis son empreinte

(1) Distinction négligée dans **CXC** *bis*, p. 198-202.
(2) *Etym.*, XV, 9.

durable sur les ouvrages du pays : le clinquant, la surcharge y furent très appréciés. Les cultes romains, privés ou impérial, ne se sont réellement implantés que dans les mêmes centres, coloniaux ou militaires, et surtout en Bétique. Par ailleurs, on relève plutôt de frappantes analogies avec les rites celtiques.

Les langues modernes d'Espagne dérivent du latin, mais cela ne tient pas seulement à l'occupation romaine. Lorsqu'au ve siècle les barbares affluèrent, laissant à Rome une suzeraineté nominale, faux semblant qui finit par disparaître, leurs souverains gardèrent dans leur chancellerie l'usage du latin, et l'Église chrétienne, spécialement, contribua à le répandre par sa prédication et ses écoles. Une deuxième floraison de la littérature d'Espagne se produisit avec Prudence, Orose, Iuvencus, d'autres encore qui étaient, ceux-là, vraiment des Espagnols et ne représentaient guère, comme on l'a dit (1), qu'une médiocrité. Le christianisme ayant figure romaine, il resta quelque chose de la façade antérieurement édifiée ; le développement municipal, certains articles de loi trahissant leur origine, et la conception persistante d'une religion d'État toute ritualiste, sans métaphysique ni éthique, sont des survivances de l'esprit romain.

Mais partout, et aussi bien dans la Bétique, devenue « Vandalousie », les Ibères, si dévots aux empereurs, acceptèrent aussitôt la domination des barbares, moins férus de contrôle et de fiscalité. Rome n'avait même pas réalisé l'unité de l'Espagne, dépourvue d'institutions communes, de tout centre moral (2) ; comment s'en étonner quand aujourd'hui encore, dans cette péninsule, scindée en deux royaumes, — dont le plus grand miné par le régionalisme, — subsistent toutes les cloisons que la nature a élevées ?

(1) H. LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. XXXIV et suiv.
(2) LI, p. 128.

CHAPITRE V

LA GRÈCE D'EUROPE

I

Situation générale.

Bien que déclarées libres, la Macédoine et la Grèce propre étaient pratiquement, depuis de longues années, sous la surveillance romaine, lorsque les insurrections qui se produisirent de part et d'autre, au milieu du IIe siècle av. J.-C., amenèrent le vainqueur à établir un régime plus rigoureux. L'ère provinciale (1) de la Macédoine (148) nous révèle sans ambiguïté depuis quand l'ancien royaume de Persée reçut un gouverneur, qui était préteur proconsulaire. On supprima les quatre districts découpés dans ce territoire ; les charges fiscales ne furent peut-être pas augmentées ; mais la domination étrangère se manifesta tout aussitôt par l'établissement de la voie Egnatienne, route militaire reliant Thessalonique à l'Illyrie. Rome, en effet, engloba du même coup cette dernière contrée dans la nouvelle province et y annexa également les côtes de Thrace. Quelques villes seulement conservèrent leur indépendance : Apollonie, Épidaure, Amphipolis, Thessalonique, Ænos, Abdère, ainsi que les îles de Samothrace et de Thasos.

La situation est moins claire concernant la Grèce propre (2). Laissons la destruction de Corinthe, accomplie en haine de la

(1) *Journ. of Hell. Studies*, VIII (1887), p. 360; H. N. Tod, **III**, XXIII (1918-1919), p. 206-217.

(2) **LXXXV**, p. 640 et suiv.; G. Niccolini, *La Grecia provincia* (*Studi storici per l'antichità classica*, 1910, 3, p. 423-444).

démocratie et surtout pour ruiner une rivalité commerciale qui déplaisait aux financiers romains. En fait, Rome ne décréta *ager publicus* que l'Eubée, la Béotie, quelques cantons près de l'isthme ; le reste du pays ne paraît pas avoir été soumis à un tribut ; les ligues, déclarées dissoutes tout d'abord, purent renaître, l'amphictyonie delphique une des premières, — en attendant qu'Auguste la réorganisât lui-même ; — puis ce fut le tour des Achéens (1), des Étoliens (2), des Béotiens, Eubéens, Locriens, Phocidiens, Doriens (3), qui gardèrent au moins les apparences de l'ancienne union, avec leurs magistrats propres et leurs monnaies fédérales. Mais Rome imposa partout le régime oligarchique, rendit à l'Aréopage d'Athènes son antique rôle et remplaça par l'élection le tirage au sort.

Ces nouveautés justifiaient l'emploi d'une ère nouvelle (146), dont beaucoup de cités firent usage, d'après les inscriptions. Mais la Grèce ne fut pas alors réduite en province ; quand le gouvernement central était conduit à intervenir, il déléguait à cet effet le proconsul de Macédoine, investi normalement d'un contrôle à distance, plus sérieux dans les territoires de l'*ager publicus*. Polybe (4) pouvait se faire gloire d'avoir obtenu des conditions de faveur pour sa grande patrie, qui ne passa sous le régime provincial qu'à l'aube du principat.

Les limites du gouvernement de Macédoine peuvent être indiquées (5) : à l'Est, la rivière *Nestos* (la Mesta) ; sur l'Adriatique, un point mal déterminé au Sud de l'embouchure du *Drilon* (le Drin) ; du côté septentrional, elles laissaient en dehors le haut plateau de Dardanie. La capitale fut Thessalonique, choisie, à défaut d'un passé glorieux, pour son admirable situation. Les premiers gouverneurs n'eurent pas une sinécure : la population demeurait calme, mais il fallait lutter sans cesse contre les barbares, qui menaçaient tous les confins terrestres de la province, principalement les Thraces et la peuplade

(1) *Inschriften von Olympia*, 328. — (2) DITTENBERGER, *Sylloge* ³, 744.
(3) *Inscript. Græcæ*, III, 568. — (4) XL, 13. — (5) **CXLVI**, carte 33 (1911).

celte des Scordisques. Le détail de cette histoire nous échappe jusqu'aux guerres de Mithridate, dont il suffira, en ce chapitre, de souligner les conséquences pour la Grèce propre.

Elles portèrent à l'extrême des fléaux dont la contrée était depuis longtemps accablée, dont ses fils eurent la responsabilité initiale, mais qu'il ne dépendait plus d'eux d'enrayer (1). L'appauvrissement de la Grèce, en biens, en hommes, était effroyable, et la ruine matérielle contribuait encore à la dépopulation. Les guerres de la République romaine avaient multiplié les esclaves — beaucoup étaient de souche hellénique. Parmi les hommes demeurés libres, les uns, les moins dégénérés physiquement, avaient pris rang, bon gré mal gré, dans les armées romaines ; il y eut des morts parmi eux, et, d'autre part, beaucoup de ceux qui avaient servi sous Sylla, Péloponésiens, Macédoniens, Thessaliens, se résignèrent à suivre leur chef rentrant en Italie pour y combattre les Marianistes. Ils y retrouvèrent ou précédèrent des émigrés civils, entraînés à un exil volontaire par les ravages en Hellade, par les réquisitions subies, les dettes contractées, l'espoir de se refaire, dans les contrées de l'Ouest désormais enrichies, en pratiquant un art, en apportant à l'Italie la main-d'œuvre exercée qui lui faisait défaut. Ceux qui restaient au pays, c'étaient plutôt les « possédants », parce qu'on leur réservait — avant de les leur infliger — les fonctions publiques et l'influence ; c'étaient surtout les propriétaires fonciers, rivés au sol natal par leurs biens mêmes, qu'ils cultivaient s'ils possédaient assez d'esclaves, ou abandonnaient à la pâture. Et tous se faisaient une loi de limiter leur descendance. Ainsi, par les départs et la dépopulation continue, d'anciennes métropoles de l'intérieur tombaient au rang de villages.

Pire encore la situation des villes côtières, autrefois les plus fortunées : Mithridate avait trouvé des auxiliaires précieux

(1) **CXXVIII**, I, p. 359 et suiv. ; **CLXII**, X, p. 22 et suiv.

chez les pirates; lorsqu'ils avaient suffisamment pillé un bourg du littoral, l'habitant volé et laissé sans ressources finissait par adopter lui-même un métier dont il avait constaté le large rendement; l'élément grec envahit bientôt cette république flottante, longtemps recrutée surtout dans les montagnes d'Anatolie. Et Rome n'en témoigna que plus de rigueur aux régions qui avaient fourni aux pirates des effectifs ou des repaires; telle la Crète, dévastée et presque vidée à l'heure où l'on en fit une province. Lorsque Pompée eut nettoyé les mers et capturé par suite tant d'Hellènes descendus à cette abjecte condition, il eut l'idée de les établir sur des points particulièrement dépeuplés; ce fut pour la terre grecque une récupération sans gloire et sans profit.

De ce fait affligeant beaucoup de Romains ont dû tirer des conclusions excessives. Une dualité de sentiments à l'égard des Grecs, estime pour leurs talents, mépris pour leur caractère, causait quelque flottement dans la politique du Sénat. Le recul des événements nous permet une appréciation plus juste que la sienne. L'Hellène de ces temps-là, de la fin de la République, était un désillusionné, qui n'aspirait qu'à la tranquillité; nullement coupable si Mithridate avait soulevé tant de conflits. Mais les Romains eux-mêmes jetaient leurs sujets dans les plus graves perplexités. Durant plus de cinquante ans, la Grèce assista aux querelles intestines de l'Italie, sans pouvoir se borner au rôle idéal de spectatrice. Les grands chefs de parti, Sylla, Marius, Pompée, César, Brutus et Cassius, Antoine, Octave, et même les comparses, ne tenaient point le Grec en dehors de leurs factions. C'était partout un incessant racolage, car il fallait des hommes, et pour la guerre civile et pour les conquêtes lointaines, élément de prestige. Or la recrue ne choisissait pas toujours librement ses étendards, et il y eut des enrôlements de contrainte. Quant aux villes, de qui les chefs rivaux attendaient un secours matériel, des fournitures et des informations, elles ne souhaitaient rien

tant que la neutralité ; mais celles qui s'y obstinaient, se croyant ainsi au comble du loyalisme, adoptaient l'attitude la plus dangereuse, car chacun les pouvait soupçonner d'hostilité sournoise. Souvent le premier qui se présentait s'assurait par la force leur concours. Trouvaient-elles le temps de prendre parti ? Sur quoi alors se déterminer ? Il arriva que telle cité, en dissentiment avec sa voisine, qui déjà avait fixé ses préférences, passa d'instinct à la faction opposée. Hormis ce cas, elle balançait et, s'il y avait urgence, se fondait sur quelque rumeur, vraie ou fausse, subissait l'ascendant d'un notable, sincère ou acheté. Alors le chef romain s'installait chez l' « alliée », mettait à contribution ce bon vouloir, presque inconscient, demandait, exigeait, prenait, sous promesse de large compensation après la victoire. Vainqueur, il oubliait une part de ses engagements ; vaincu, il disparaissait, et l'adversaire venait manifester son courroux, pillant à son tour par représailles, évitant plutôt les autres cruautés qu'il savait inutiles, et il vantait sa longanimité, hommage, disait-il, aux glorieux ancêtres d'une population dégénérée (1). Telle est la comédie sinistre qui se joua plus d'une fois.

Aussi un contemporain d'Auguste, Strabon (2), fait un rapport navrant sur la situation de la Grèce : ce n'est que ruines du Nord au Sud, en Macédoine, Thessalie, Épire, Béotie, Étolie, Arcadie, dans une bonne partie de l'Attique, dont le grand port, le Pirée, a été détruit sous Sylla ; les contrées jadis un peu à l'écart, et par là préservées, comme l'Acarnanie, ont partagé le même sort. Les îles de l'Archipel n'ont pas moins souffert : Délos, qui fut une fourmilière, n'est plus qu'un roc abandonné. Ce géographe, il est vrai, habituellement retarde, et d'autres sources nous montrent, dès le début de l'Empire, des tentatives de restauration.

Jules César, déjà, avait relevé Corinthe (3) en 44 ; il y établit

(1) Dio Cass., XLII, 14; Appian., *Bell. civ.*, II, 88.
(2) *Geogr.*, VIII, *passim*. — (3) **XLVII**, Suppl. IV, col. 1033-1036.

des prolétaires italiens, des affranchis, en fit une colonie romaine au nom retentissant (*Colonia Laus Iulia Corinthus*); seulement la ville nouvelle n'eut plus l'éclat, l'activité des anciens temps; par l'afflux de ce nouveau sang trop impur, c'était devenu un milieu interlope et dissolu, tirant de sa richesse et de ses délices comme un attrait de scandale.

Auguste continua cette œuvre de reconstitution. Mais d'abord la condition de la Grèce fut transformée par les mesures générales de l'an 27. Le Macédoine était maintenant plus sûre de ses frontières et agrandie vers l'Est par l'annexion d'une série de villes sur la côte orientale de Thrace. Auguste en détacha l'Achaïe, province distincte, séparée de l'autre vers le Sud de la Thessalie (1); cette dernière contrée resta d'ailleurs sous un régime spécial, avec une assemblée fédérale qui lui était propre. Il semble bien que les villes autrefois libres ne perdirent point cette qualité; on considère comme telles Athènes (2), à qui sa gloire passée devait conserver jusqu'au bout des privilèges; Élatée, Thespies, Tanagra, Pharsale — où César avait vaincu! — Égine, les îles Ioniennes, au moins Céphallénie et Zacynthe, Sparte (3), qui racheta la double erreur d'une alliance avec Mithridate, puis avec Pompée, par ses bonnes dispositions en deux circonstances : 2 000 Lacédémoniens, en effet, combattirent à Philippes contre Brutus et Cassius, d'autres à Actium pour Octave; de ce fait la présidence des jeux actiaques attribuée à la ville fut certes une belle récompense; peu après, Auguste devait encore agrandir le territoire spartiate, aux dépens de la Messénie, fidèle à Antoine. A Delphes on réforma l'ancienne ligne des amphictyons (4); dix-sept peuples furent désignés pour l'administration du sanctuaire.

(1) Délimitation mal connue; cf. J. NETUSIL, analyse du livre russe de S. ZEBELEV, Ἀχαϊκά (*Berlin. philol. Wochenschrift*, 1905, col. 895-902).
(2) **CLXII**, X, p. 8 et suiv. — (3) **CLXXXIII**, p. 433.
(4) **CLXII**, X, p. 3-5.

Les vieilles cités, les plus glorieuses aux derniers siècles, étaient traitées avec égard, mais leur prospérité déclinait, contrairement aux centres récents ou particulièrement rappelés à la vie. Corinthe, encore gratifiée de nouveaux dons, eut rang de capitale (1) ; elle avait une situation centrale, et c'était désormais une ville romaine, ou du moins impériale, très peu grecque, cosmopolite, bondée d'éléments orientaux, juifs, syriens, égyptiens. Analogue le cas de Patras (2), tombée dans une extrême misère dès le IIe siècle et qu'Auguste recréa en quelque sorte ; il y implanta des vétérans, y fit venir des habitants d'autres cités déchues, notamment de Dymé, où avaient été parqués les pirates faits prisonniers au temps de Pompée. Le territoire de cette colonie, considérablement accru, débordait jusque sur la rive Nord du golfe de Corinthe, par une sorte de synœcisme qui rappelait celui dont Thessalonique était sortie. Un autre donna naissance à Nicopolis (3), au voisinage d'Actium, et le souvenir de la grande victoire se trouva ainsi éternisé sur place : on fit, de tous les pauvres villages disséminés dans ce canton d'Épire, une cité unique où la population se transporta et qui devint une des plus importantes de l'Achaïe.

II

Le role des empereurs.

L'histoire de la province, à partir du début de l'empire, est faite de menus épisodes ; aucun événement de guerre ne vint, avant le milieu du IIIe siècle, troubler son existence paisible, monotone, en grisaille, qui donne l'impression d'une sorte de léthargie. L'évolution du monde grec, si rapide à certaines heures, semble, durant cette longue période, presque complètement arrêtée (4).

(1) Ci-dessus, p. 199, note 3. — (2) **CLXXXIII**, p. 430.
(3) **CLXII**, p. 58 et suiv.
(4) Cf Corrado Barbagallo, *Il tramonto di una civiltà*, Firenze, [1924], II, p. 183 et suiv.

Les attentions d'Auguste, ses initiatives diverses, même les plus bienveillantes, avaient eu sans doute une contre-partie fâcheuse, car, au lendemain de sa mort, en 15, une ambassade achéo-macédonienne vint à Rome solliciter un allègement des charges qui pesaient sur les provinciaux. Le Sénat laissa donc à l'empereur les deux gouvernements, le régime des légats étant le moins dispendieux, et Tibère prorogea les pouvoirs des administrateurs qui s'étaient signalés par une habile gestion ; des faux frais écrasants disparurent du même coup. Germanicus, son neveu, au cours d'un voyage, procéda en Grèce à une utile inspection ; Tibère fit sentir sa sévérité, le cas échéant, aux agents du pouvoir central.

Claude, néanmoins, rendit à l'Achaïe et à la Macédoine des gouverneurs sénatoriaux ; lui aussi favorisa ses sujets hellènes, répara les exactions et les folies de Caligula, restitua aux villes les ouvrages d'art que ce dernier leur avait arrachés, libéra les jeunes gens que ce prince aliéné avait amenés de force à Rome pour célébrer son propre culte. Claude, tout imprégné des lettres, des sciences et de l'art grecs, éprouvait pour les Hellènes une sympathie particulière ; une lettre de lui au Sénat (1) traduit en termes chaleureux ces sentiments ; il alla, paraît-il, jusqu'à vouloir transporter à Rome les mystères d'Éleusis. Il eut encore égard aux situations financières embarrassées, et Byzance, grâce à lui, obtint une remise d'impôts pour cinq ans. On a remarqué, au surplus, que les empereurs de la *gens Claudia* ont tous montré leur bon vouloir aux populations de langue grecque (2) ; aussi les *Claudii* étaient-ils nombreux en Orient.

Par contre, le règne de Néron (3) trahit tout autre chose qu'une politique suivie et modérée. C'est en terre grecque surtout que ce « mélange de fou, de jocrisse et d'acteur » sentait

(1) SUET., *Claud.*, 42.
(2) Eug. ALBERTINI, **XXIV**, XXIV (1904), p. 247-276.
(3) **CXXVIII**, II, p. 97 et suiv. ; **CXXVI**, p. 382-392.

son imagination bouillonner et qu'il chercha un théâtre pour ses exhibitions d'esthète. Rien ne le touchait plus, hors le souci de sa renommée d'artiste ; le choix des gouverneurs ne lui

Carte IV. — Macédoine, Achaïe, Crète.

importait guère : l'un d'eux, en 61, ne savait même pas la langue du pays, — on avait dû chercher cet ignorant exceptionnel, — et les malversations des proconsuls ne pouvaient intéresser un souverain qui ne craignait pas de donner l'exemple. Après l'incendie de Rome, il voulut remplacer les œuvres d'art détruites par le sinistre et ne vit qu'un moyen,

renouvelé des exploits de Mummius et autres, la réquisition. Les enlèvements recommencèrent ; dans cette rapine précipitée on prit en masse, sans plan ni méthode ; des commissaires de sac et de corde mirent au pillage Athènes, Delphes, Olympie, les grands sanctuaires et jusqu'aux petites localités ; comme on avait trop enlevé, l'excédent fut le bénéfice personnel du prince ; des statues de bronze, jetées au creuset, enrichirent sa cassette. Il sut aussi trouver des prétextes pour la mise à mort des gens fortunés et la confiscation de leurs biens.

Puis lui-même se rendit en Hellade ; il ne croyait pas l'Italie capable d'apprécier ses mérites ; le poète et musicien qu'il était avait besoin d'un autre public. Et il parut dans les concours : on l'applaudit par ordre — un rival redouté disparaissait subrepticement. Il eut donc une série de bruyants succès, qui durent l'éblouir et lui inspirer l'ostentation d'une grande générosité, éclipsant celle des plus illustres philhellènes du temps passé. Une inscription (1) nous a rendu son emphatique discours de Corinthe : « Vous tous, habitant l'Achaïe ou la terre jusqu'ici nommée Péloponèse, Hellènes, recevez, avec l'exemption du tribut, la liberté... ». La terre *jusqu'ici* nommée Péloponèse ? Sans doute avait-il projeté de lui donner un autre nom après l'achèvement d'un grand travail, le percement de l'isthme de Corinthe, qu'il entreprit avec solennité, mais ne poussa pas jusqu'à son terme, rebuté qu'il fut par des difficultés qui semblent dues à des erreurs techniques. Le canal, exécuté de nos jours, n'a rendu que de médiocres services ; en ces temps lointains il eût été plus utile.

Enfin, pour atténuer peut-être l'impression produite par ses larcins, Néron accorda 100 000 deniers à la Pythie delphique et 250 000 aux hellanodices d'Olympie. Mais Galba exigea le reversement de ces sommes, sans nulle compensation.

Les empereurs d'esprit strictement romain n'étaient portés

(1) M. Holleaux, **X**, XII (1888), p. 510-528.

envers les Grecs qu'à la justice et à la modération. Vespasien décréta que ces gens « n'étaient plus capables de faire de leur liberté un raisonnable usage », et il la supprima, entendons : la liberté générale de tout le pays, sans entreprendre apparemment sur l'autonomie spéciale de telle ou telle cité. C'est en effet pour enquêter sur les finances de ces villes libres d'Achaïe que Trajan envoya un agent extraordinaire. La question d'argent était toujours la plaie des cités, comme celle des particuliers.

Le véritable philhellène, ce fut Hadrien (1), Hellène lui-même plus que Romain de goûts, de culture, et sa sympathie s'étendait aux Grecs ses contemporains, tandis que les nobles d'Italie affectaient de réserver la leur aux grandes figures des siècles révolus. Il résida souvent, longtemps, à Athènes, son centre de rayonnement ; il s'y montrait entouré de l'élite intellectuelle, assistait aux fêtes solennelles, en acceptait la présidence. Ses bienfaits ont laissé leurs traces au Sud de l'Acropole (2) : au territoire urbain, trop exigu pour la population, il annexa un agréable faubourg, qui fit comme une deuxième cité ; deux inscriptions célèbres, sur l'arc au nom de l'empereur, opposent encore aujourd'hui la ville de Thésée et celle d'Hadrien. Son œuvre ne fut pas de pure vanité ; il ne jugea pas indigne de lui de terminer seulement le temple colossal laissé inachevé depuis deux siècles par un roi de Syrie, car il en voulait faire le sanctuaire réservé aux fêtes panhelléniques (3), le rendez-vous général des Grecs, trop dispersés et désunis à son gré, même de ceux qui habitaient en dehors de l'Achaïe ; la paix romaine devait les rassembler, et l'effigie du prince, auprès de la statue du dieu, montrait que le souverain, premier dévot de l'Olympe hellénique, présidait à l'union de la Grèce et de Rome.

(1) **CXXVII**, p. 105-121.
(2) G. Fougères, *Athènes*, Paris, 1912, p. 146 et suiv.
(3) **CCXXVII**, p. 195 et suiv., 271 et suiv.

D'autres villes encore éprouvèrent sa sollicitude : Patras, dont les monnaies le disaient *Restitutor Achaiæ*; Corinthe, où par ses soins un aqueduc amena des eaux abondantes ; et, pour favoriser encore sous une autre forme les relations entre cités, c'est grâce à lui qu'une route, grande nouveauté en ce pays, relia la Grèce centrale et le Péloponèse en suivant le rivage du golfe Saronique.

Paternelle pour tout l'empire, l'administration des Antonins fut bienfaisante aussi pour la Grèce. Antonin le Pieux avait jadis gouverné personnellement l'Achaïe ; il en connaissait les misères et les besoins ; quand de terribles tremblements de terre y eurent apporté la désolation, il combla de libéralités les villes, comme Sicyone, que le fléau avait visitées. Marc-Aurèle, qui pensait en grec, ressentait les mêmes dispositions bienveillantes, mais la crise qui éclata sous ce règne eut en Achaïe son prolongement : la vague barbare qui vint battre les bords du Danube déferla un moment jusqu'à la Grèce centrale, s'arrêtant sous les murs d'Élatée en Phocide. Et les légions qui rentraient de la guerre contre les Parthes en rapportèrent la peste, dont toute la province souffrit cruellement, et d'abord Athènes.

N'importe ; le IIe siècle, comme le Ier, avait au moins maintenu la paix intérieure ; lorsque, sur son déclin, recommencèrent les compétitions au trône, on put croire qu'allaient revenir les plus mauvais temps de la République. Les Hellènes eurent la fâcheuse inspiration de prendre parti pour Pescennius Niger, quand Sévère devait l'emporter. Il y eut des représailles, dont l'histoire parle peu en dehors du châtiment impitoyable de Byzance, après un siège de trois ans (196) : soldats et magistrats exécutés, les biens des citoyens saisis, l'autonomie municipale supprimée, les célèbres murailles rasées, non sans danger pour l'arrière-pays. Et telle était pourtant l'emprise de l'hellénisme sur les Romains les moins polis et les plus rudes que Sévère bientôt s'adoucit, s'arrêta dans la ville, y entreprit

de vastes constructions, en attendant que Caracalla, son fils, rétablît la cité dans tous ses droits (1).

Mais le milieu du IIIe siècle ouvrit toute une série d'épreuves : la Macédoine fut ravagée par les Goths ; de la mer Noire, Goths et Germains poussaient jusqu'en Égée leurs incursions de pirates, sur leurs nombreux esquifs de vive allure que dirigeaient des matelots grecs terrorisés et contraints à les servir. Puis d'autres barbares envahirent toute la Balkanie, dévastèrent la Macédoine, s'emparèrent des villes principales même en Peloponèse. Aucune catastrophe n'égala encore pour la Grèce la campagne d'Alaric (395-396) : ce furent de longs mois de massacres, de pillages, d'incendies. Contre cette marée de fanatiques, il semble à peine que les habitants aient cherché à se défendre ; la grande douceur des Grecs d'Empire avait tourné en ataxie. On ne vit guère se relever de leurs décombres que les cités côtières, pour qui la mer demeurait un stimulant, un appel à la vie. Théodose II prit enfin, sous l'influence d'une princesse formée aux lettres grecques, Eudocie, une série de mesures qui allégeaient le sort de l'Achaïe ; mais elles marquaient la fin de la vie constitutionnelle en Grèce, et le pays dès lors perdit à jamais l'ancienne physionomie que lui prêtait la « cité ».

III

La vie locale.

Il l'avait conservé durant des siècles, ce type figé ; Rome n'avait que très à la longue entrepris de le modifier. Les vieilles magistratures avaient gardé leurs noms, leurs attributions de principe, mais rétrécies dans la pratique depuis que les cités n'étaient plus des États, rien que des villes au sens moderne du mot. Quelques exceptions subsistaient cependant, et il y

(1) Kubitschek, **XLVII**, III, col. 1140.

eut des conflits de frontières dépassant l'intérêt d'un territoire de commune. Entre la Messénie et Sparte, une contestation portant sur quelques districts fut tranchée par Auguste en faveur de la seconde, en sens inverse sous Tibère. Athènes continuait d'avoir des possessions hors de l'Attique ; seulement, plutôt que les éléments d'un empire, c'étaient des propriétés, une source de revenus — qui toutefois la laissait besogneuse ; Hadrien lui attribua encore ceux de l'île de Céphallénie et dispensa force aumônes à la population indigente. Athènes paya ces bienfaits selon ses moyens en créant une treizième tribu, l'Hadrianide, et en participant avec ardeur à l'héroïsation du favori Antinoos. Nous pourrions apporter, sur la vie municipale, bien des détails qui ne différencient guère, à ce point de vue, l'Europe de l'Asie ; l'épigraphie les a multipliés bien davantage pour l'Asie Mineure, où il suffira de les étudier. Pareils dans les deux contrées étaient ces « correcteurs » qui commencent à se répandre à partir de Trajan (1).

L'accoutumance aux formes désuètes laissa célébrer selon les anciens rites les grands souvenirs nationaux : tous les ans, à Platées, les Panhellènes sacrifiaient à Zeus « libérateur », en mémoire des combattants tombés dans la guerre contre les Perses. Comme on nommait régime aristocratique la remise des pouvoirs locaux aux citoyens aisés, on entretint vaniteusement le culte des vieilles familles, puissantes dans l'âge archaïque ; les Spartiates se réclamaient toujours des mêmes ancêtres divins. A Athènes, Hérode Atticus faisait ressortir sa descendance des Kerykes ; mais noblesse obligeait, dans la note somptuaire : il fut donc un des grands évergètes de son temps. D'autres arrivaient du dehors, car Athènes toujours plus, diverses cités aussi dans une moindre mesure devenaient pour le monde rendez-vous de touristes ; les riches étrangers avaient

(1) Ci-dessus, p. 118.

en Achaïe leur séjour de plaisance, une villa acquise de quelque indigène endetté.

Pour motiver leurs visites, il n'y avait pas, comme en Égypte, l'attrait de l'exotisme, d'une civilisation ignorée. Rien n'était plus familier à tous que l'hellénisme, du moins celui d'alors, et ils se plaisaient justement à fréquenter ces fêtes et jeux publics, la grande gloriole, l'occasion principale de lourdes dépenses pour les cités, où les mêmes exercices se déroulaient presque immuables, mais où l'élément grec ne s'isolait plus, ouvrait ses portes au « barbare », et où les figurants ne représentaient plus la jeunesse frémissante d'ardeur religieuse et patriotique, mais des professionnels cosmopolites, constamment en tournées, chargés d'honneurs et gratifiés d'immunités. L'esprit des spectacles avait changé; toutefois l'âme grecque demeurait attachée aux exhibitions où l'adresse, l'élégance, la force agile triomphaient; et les tueries de gladiateurs n'en obtinrent jamais que des acclamations de politesse.

Athènes offrait encore sur le tard une attraction de premier ordre avec son « Université » (1), glorieuse d'autant plus qu'assez longtemps elle ne trouva nulle part de concurrente sérieuse, pas même à Rome ni à Constantinople, mais « byzantine » par l'esprit, au sens que nous prêtons à ce mot, étroitement attachée aux enseignements traditionnels, philosophie, sophistique, qu'elle ne rénovait guère. Nos sources font connaître, par leurs noms sans éclat, beaucoup de ses professeurs, parfois miséreux, mal payés, dédommagés du moins par quelques privilèges fiscaux et des allocations en nature. Ce sont néanmoins, aux IVe et Ve siècles surtout, les grands personnages de la cité, que distinguent leur costume, leur escorte de disciples. Ils ont été élus, au théâtre, par le conseil de direction, après parades oratoires qui servaient de concours. Leurs rivalités dégénèrent en querelles, où interviennent les étu-

(1) CXXVIII, t. III.

diants, très jeunes gens, à la fin mêlés de jeunes filles, et qui se groupent en corporations, essaient d'arracher aux autres maîtres leur auditoire. La néoplatonisme ne revivifia qu'à peine la science desséchée, qui s'apprenait dans leurs cénacles. Mais l'importance historique de l'Universié d'Athènes est cependant considérable : liée aux conceptions du paganisme grec, elle contribua, par son recrutement fort large, par son rayonnement, à retarder les progrès du christianisme, tout spécialement en Achaïe et chez les hommes cultivés. Les masses résistèrent moins à la religion nouvelle, mais elles non plus n'arrivaient point à se déprendre des formes vides de la mythologie ; celles-ci revêtaient seulement un extérieur chrétien ; ainsi s'expliquent le culte des saints, locaux autant que possible, la passion des reliques, la manie de capter par des promesses les complaisances célestes, la coutume des malades d'aller dormir dans les églises, comme jadis chez Asclépios.

Cette tendance des Hellènes à se replier obstinément dans les traditions nationales prête seule un aspect particulier à certaines institutions. Dans les autres gouvernements, l'assemblée provinciale avait pour fonction première de rendre hommage à l'autorité suprême, d'entretenir le culte impérial. Sans se dérober à ce devoir, le *koinon* des Achéens, réuni à Argos, évoque plutôt le passé, auquel la race borne sa vue, s'en tenant à la langue des aïeux, bien que déformée et corrompue à la longue par la cohue des étrangers, comme toutes celles en usage dans l'Orient d'aujourd'hui. L'édit de Caracalla, qui faisait des Hellènes des citoyens romains, privilégiés par leur culture et leurs dons naturels, ne les porta pas plus que les avances marquées de leurs maîtres à l'étude du latin, dont la pratique était nécessaire pour la gestion des hautes magistratures d'empire. Les dignités municipales contentaient la majorité d'entre eux ; loin de chercher à s'élever par la voie du *cursus honorum*, ils trouvaient plus de gloire à attirer vers leur patrie les hommes du dehors, en conférant avec apparat

un droit de cité dont on arrivait à battre monnaie. On résistait par inertie à l'esprit romain (1); les moins réfractaires furent les derniers venus à l'hellénisme, les gens des pays tardivement hellénisés.

*
* *

La réorganisation de Dioclétien, qui multiplia les circonscriptions territoriales, n'eut guère qu'à confirmer, sanctionner des divisions légales ou de fait qui existaient déjà. L'Achaïe, jusqu'au Sperchios, garda son unité qu'il n'y avait nulle raison de rompre. A supposer que la Thessalie (2) en eût été détachée dès le Haut-Empire, ce qui est contesté et insuffisamment prouvé par l'existence d'un *koinon* des Thessaliens, à Larisse, auquel Hadrien et Antonin envoyaient leurs rescrits (3), cette séparation devint complète et définitive. L'Épire, depuis longtemps distincte, au moins depuis Trajan, peut-être depuis Néron, se divisa en deux : l'ancienne, au Sud, vraiment grecque, et la nouvelle, l'albanaise, plus barbare, d'ailleurs prise en partie sur la Macédoine. Cette dernière non plus ne changea qu'à peine, fut seulement un peu amoindrie vers le Nord; son *koinon* de Berœa, fondé probablement par Auguste et que ses monnaies surtout ont permis d'étudier (4), ne donnait corps qu'à d'assez vaines apparences. La contrée avait perdu son rôle stratégique, mais le régime municipal ne s'était guère développé en conséquence ; à part les anciennes villes maritimes et diverses colonies romaines, comme Philippes, pourvues de magistrats spéciaux, les politarques, dont le nom même ferait croire à une liberté très relative, on ne trouvait en Macédoine que des villages dans

(1) **CLXII**, X, p. 27-31.
(2) Cf. Friedrich STÆHLIN, *Das hellenische Thessalien*, Stuttgart, 1924.
(3) *Dig.*, V, 1, 7; XLVIII, 6, 5, 1.
(4) H. GÆBLER, *Zur Münzkunde Makedoniens* (*Zeitschrift für Numismatik*, XXIV [1904], p. 245-338; XXV [1905], p. 1-38).

des cantons isolés. Rome se désintéressait d'elle généralement, lui demandait parfois des combattants ou des prétoriens, ne retenant de son passé que les qualités militaires dont son histoire témoignait.

IV

Les régions excentriques.

La Thrace, immédiatement voisine de la Macédoine, s'était adaptée à la domination romaine (1) ; elle reçut même un léger vernis hellénique. Le populaire continua d'y parler une langue dont il ne nous reste aucun monument écrit, mais les formes des noms, de personnes et de lieux, trahissent la persistance de cet idiome. Le grec apparaît dans les inscriptions, incorrect, déformé; la mythologie également s'est implantée dans le pays, pas très profondément : l'idole courante, c'est l'homme de guerre héroïsé, si répandu qu'on a pris l'habitude de le dénommer « cavalier thrace ». On le voit par ces monuments grossiers (2), la Thrace n'a pas été plus vraiment hellénisée que le centre de l'Asie Mineure, qui avait avec elle des rapports ethniques et qui lui fournit, croit-on, même sous l'Empire, des éléments de colonisation. Les habitants étaient des barbares, qu'on mit bien du temps à réduire.

Tout d'abord, on les groupa en cercles ou stratégies, divisions concordant avec les tribus ou clans. Les centres de population de l'intérieur ne furent organisés en villes qu'à partir de Domitien ; on unissait divers villages sous le vocable d'une même cité ; le fond des choses en dut être peu modifié. Les ressources agricoles de la contrée (blés, vignes, champs de roses) étaient plus favorables à la vie campagnarde ; pourtant Philippopolis, lieu de réunion de l'assemblée provinciale,

(1) **CLXII**, X, p. 67-74 ; cf. Arthur Stein, *Römische Reichsbeamten der Provinz Thracia*, Sarajevo, 1920.

(2) Cf. les publications de G. Seure dans la *Revue archéologique* et **XXXII** des toutes dernières années.

atteignit à une certaine importance. Soumise d'abord à un procurateur qui relevait, non de la Macédoine, mais du légat de Mésie, la Thrace eut son légat à dater de Trajan. Dioclétien sépara du gouvernement conservé sous le même nom, et qui comprenait la partie la plus arriérée, le centre de la Roumélie, d'autres petites provinces : le Rhodope, zone des villes côtières du Nord de l'Égée, très anciennement grecques celles-là, mais fort déchues ; l'Hémimont, qui engloba, avec une banlieue, les cités helléniques sur le rivage Ouest de la mer Noire ; enfin on dénomma Europe Byzance et la zone dont on l'entoura, sur la côte de la Propontide.

L'ancienne Byzance n'avait rien de commun avec le pays thrace ; elle était restée attachée à la Bithynie au moins jusque sous Trajan. Constantinople capitale s'isola plus que jamais de l'arrière-pays, notamment par un très long mur. Pourtant, si elle garda longtemps un caractère latin, grâce à la langue officielle et au personnel de la cour, l'attraction qu'elle exerçait sur le monde grec, l'afflux continu de gens de cette race, les trésors artistiques arrachés de l'Hellade pour orner la ville impériale, tout contribua à la transformer dans le sens hellénique (1).

Tout comme les villes « en chapelet » du Rhodope et de l'Hémimont, reliées entre elles par la mer et sans grandes relations avec l'intérieur, plus au Nord, en bordure de la Mésie Inférieure (2), Odessos, Dionysopolis, Callatis (3), Tomi et Istros, « pentapole » dont l'addition ultérieure de Marcianopolis fit une « hexapole », constituaient une confédération séparée, avec son *koinon* et son chef religieux, le pontarque (4). La description d'Ovide, l'exilé de Tomi, même si on la suppose entachée d'exagération, aide à comprendre que ces villes aient jugé bon de s'unir, pour avoir par la mer une

(1) **CXXVIII**, III, p. 238 et suiv. — (2) **CLXII**, X, p. 74-78.
(3) O. TAFRALI, *Revue archéologique*, 1925, I, p. 238-292.
(4) J. TOUTAIN, **XXVII**, LXII (1901-1903), p. 123-144.

sauvegarde contre les Gètes et les Sarmates de la Dobroudja (la Scythie de Dioclétien). C'étaient de rudes voisins, dont les Grecs eux-mêmes avaient prudemment adopté le costume, ce vêtement ajusté que nous montre la colonne Trajane, et parlaient même un peu la langue. Grâce à ce compromis, l'indigène tolérait, afin d'exporter les produits de son sol et de se procurer certains articles, cet intermédiaire qualifié que l'Hellène a toujours été.

Si l'empire s'arrêtait officiellement aux bouches du Danube, il donnait encore son appui à d'autres cités grecques surgies plus au delà (1), dans les estuaires des grands fleuves, comme Tyras, près de la moderne Odessa, et Olbia, et au royaume du Bosphore. La côte Nord de l'Euxin avait été pour les Grecs le premier Eldorado ; on vantait à bon droit les richesses de la grande plaine scythe, et ces régions trafiquaient depuis des siècles avec le monde occidental, qui en amenait des esclaves, des peaux et fourrures, des bois, des thons pêchés près des rivages (2). La Chersonèse Taurique (3), ou Crimée d'aujourd'hui, comptait surtout deux villes importantes : Chersonèse (vers Sébastopol) et à l'Est Panticapée (Kertch); en outre Phanagoria et Théodosie. Les difficultés d'une entente avec les gens de l'intérieur leur faisaient sentir le besoin d'un protecteur. Mithridate le Grand, roi de Pont, avait d'abord assumé ce rôle, dans lequel, après sa grande défaite, il fut naturellement supplanté par les Romains. Des monuments de toutes sortes, ruines de murs, traces d'un camp, textes épigraphiques, attestent à nos yeux leur activité de ce côté. Une inscription de Chersonèse rappelle la mission accomplie auprès de Jules César, dont il tenait le droit de

(1) Ernst von Stern, **XXIII**, IX (1909), p. 139-152 ; Ellis Minns, *Scythians and Greeks*, Cambridge, 1913, *passim* ; M. Rostowzew, *Iranians and Greeks in South Russia*, Oxford, 1922, p. 147-180.

(2) L. Preller, *Ausgewählte Aufsätze*, Berlin, 1864, p. 441-467.

(3) **CLXII**, X, p. 79-89 ; Brandis, **XLVII**, III, col. 2254-2269.

cité romaine, par un notable de cette ville (1), un de ces armateurs comme il y en eut aussi à Olbia, dont les navires avaient un équipement défensif contre les pirates et qui faisaient eux-mêmes, au besoin, de la piraterie. César obtint peut-être par là des flottilles pour ses expéditions, et il garantit à Chersonèse sa liberté; Auguste fit de même, et Antonin plus tard.

Quant au royaume du Bosphore en général, sa dynastie acceptait parfaitement la haute tutelle de Rome; ce système de protectorat était également avantageux pour les empereurs, moins onéreux en outre que le régime provincial; Auguste et Agrippa s'en tinrent pour satisfaits après avoir rêvé d'autre chose; les relations avaient lieu aisément par le canal des fonctionnaires de Bithynie (2). Cette tutelle, manifestée par la présence — encore sous les Sévères (3) — d'un petit corps romain s'ajoutant aux milices locales, par les subsides impériaux dont on achetait la paix, fit accepter aux barbares des steppes le voisinage de ces Grecs, qu'ils ne troublèrent plus comme précédemment. Aussi Panticapée jouit, pendant les trois premiers siècles de notre ère, d'une nouvelle période extrêmement florissante, dont portent témoignage ses splendides *tumuli*, avec chambres sépulcrales en pierres de taille et riche mobilier (4).

A la longue toutefois, ces souverains du Bosphore perdirent qeaucoup de leur caractère hellénique; déjà sous les Antonins, les classes dirigeantes participaient surtout à la culture asiatique. Les monnaies d'or locales continuaient de porter l'effigie d'un César, mais dont l'allure et le costume devenaient purement iraniens (5). Les choses auraient pris sans doute un

(1) M. Rostowzew, **XXII**, VII (1917), p. 27-44.
(2) Id., **III**, XXII (1916-1918), p. 1-22.
(3) Fr. Cumont, *Bull. de l'Assoc. Guillaume Budé*, oct. 1924, p. 53.
(4) Rostowzew, **XX**, 1920, p. 49-61.
(5) Id., **XXXIII**, XXXII (1919), p. 479.

autre cours si une véritable domination impériale s'était exercée là. Rome n'était pas du moins absente de ces parages et, sauf sur la côte inhospitalière entre Phanagoria et Dioscurias, il faut reconnaître qu'elle gardait des accointances avec tout le pourtour du Pont-Euxin.

*
* *

On peut, à la Grèce propre, rattacher la Crète (1), qui en dépend géographiquement. Son histoire reste obscure durant la République ; le fait certain est que, sous Auguste, unie à la Cyrénaïque, elle formait une province abandonnée au Sénat. Rattachement singulier, tenant peut-être à ce qu'une portion de l'île avait été, en même temps que Cyrène, donnée par Antoine à Cléopâtre, et qui est peut-être antérieur au principat. Assez misérable paraît avoir été la destinée de la Crète, et d'ancienne date ; le centre de la prestigieuse civilisation minoenne n'était plus, depuis l'invasion des Doriens, qu'un réservoir de mercenaires (2), d'archers, un nid de pirates qui résista longtemps à l'invasion romaine, mais fut soumis en 67 av. J.-C. par Q. Cæcilius Metellus, dit depuis Creticus (3). Les tentatives d'union ou de syncrétisme avaient toutes échoué du temps de l'indépendance. C'est encore sous les Romains que le groupement des villes semble le moins lâche, avec ce *koinon* qui frappa monnaie de Tibère à Marc-Aurèle et dirigea des jeux quinquennaux.

Deux villes seulement émergent à cette époque : Gortyne, capitale de la double province, et sur le territoire de laquelle Auguste préleva un riche domaine, dont Capoue eut pour des siècles la propriété ; Cnossos enfin, devenue colonie romaine.

(1) R. Paribeni, **XCIV**, II, p. 1257-1275 ; G. Karo, **XLVII**, XI, col. 1800.
(2) G. Cardinali, *Creta nel tramonto dell' ellenismo* [*Rivista di filologia*, XXXV (1907), p. 1-32].
(3) P. Foucart, **XX**, 1906, p. 569 et suiv.

Les fouilles des Italiens ont révélé l'importance de Gortyne (1) et des constructions qui s'y élevèrent sous l'Empire; elles ont permis de reconnaître une part de l'*agora*, un théâtre romain, un grandiose *prætorium*, palais du gouverneur, un nymphée, un aqueduc, un odéon. La cité put garder sa législation particulière, vu que le texte de la célèbre loi fut regravé et exposé aux regards jusqu'à la fin du IIIe siècle. Gortyne avait souffert des tremblements de terre; aussi plusieurs édifices ont-ils été reconstruits, en style de décadence; un peu partout se remarquent des traces de remaniements byzantins, car la Crète, séparée déjà par Dioclétien de la Cyrénaïque, fut rattachée à l'empire d'Orient en 395. Un temple élevé à des divinités égyptiennes paraît le seul symbole de cette union de l'île avec un territoire africain.

(1) L. PERNIER, II, I (1914), p. 373 et suiv.; ID., VI, XVIII (1915), p. 49-68.

CHAPITRE VI

L'ASIE MINEURE

L'étude de la Grèce d'Europe à l'époque romaine laisse une impression plutôt désolante. Les maîtres du pays n'y ont guère vu qu'un musée d'antiquailles, gardé par des petits-neveux dégénérés. Dans les parties septentrionales, Macédoine et Thrace, où il restait une œuvre à accomplir, nous avons constaté que les gouvernants se tenaient sur la réserve, bornaient à peu de chose leur lente initiative.

Le tableau que nous offre l'Asie Mineure aux mêmes périodes n'est point le même tout à fait, et Rome a mené à bien la tâche appréciable d'y répandre l'hellénisme. Elle n'y a fait preuve d'aucune méthode originale ; on se rend compte de plus en plus, en observant la colonisation intérieure poursuivie par les Séleucides et les Attalides, que la voie était déjà tracée ; les Romains n'ont été que des continuateurs. Comme les souverains hellénistiques, ils ont fondé des cités nouvelles, en rapprochant, en groupant sous des institutions communes des populations isolées ; ils ont travaillé au développement du régime municipal, réduisant l'étendue et l'indépendance des petits États sacerdotaux, nombreux en Anatolie, qui constituaient des domaines de culture et même des ateliers autour d'un sanctuaire féodal.

Aucune contrée peut-être n'a présenté mosaïque de peuples comme l'Asie Mineure. Déjà, avant Alexandre, elle avait été le lieu de rencontre d'une foule d'idiomes que les linguistes

considèrent comme n'étant nullement apparentés (1) ; ce qui suppose une grande confusion dans l'ordre ethnographique. Les choses n'ont point changé dans les siècles suivants : au temps d'Auguste, Strabon (2) constate que, rien qu'à Cibyra, on parle le pisidien, le solyme, le grec et le lydien. Langues de races barbares, du reste, à peu près toutes, qu'il n'y avait que profit pour la civilisation générale à unifier autant que possible, sous l'action de l'hellénisme. Elles étaient à ce point primitives que la plupart n'ont laissé d'autres vestiges que leurs noms ; Lydiens, Cariens, Phrygiens ont presque seuls des monuments de leurs très anciens âges ; les Celtes du plateau central nous sont mieux connus, par leurs congénères demeurés en Europe.

Toutes nations, au surplus, faciles à maintenir sous une domination ferme et tolérante et dont les réactions contre Rome ont été rares, sans conséquence ; comme les Grecs, elles ne songeaient point d'elles-mêmes à s'émanciper. Aussi l'administration romaine, en découpant peu à peu cette vaste presqu'île, ne chercha point une organisation propre à briser les anciens moules ; les frontières des provinces rappellent à peu près celles des États qui avaient précédé, abstraction faite des concessions temporaires de territoires ayant pour but de payer une aide fournie à point nommé, ou de charger quelque dynaste d'une mission préparatoire qui devait conduire à l'annexion. Les peuples d'Anatolie résistaient si mollement à une suzeraineté étrangère qu'en bloc, presque tous, ils acceptèrent bien vite celle de cet Iranien hellénisé qu'était Mithridate le Grand. La lutte acharnée qu'il fallut soutenir contre lui fit à Rome une nécessité d'atteindre toutes les régions ou l'hellénisme s'était récemment encore conservé (3).

(1) H. SAYCE, **XXXIX**, p. 259. — (2) XIII, 1, 17
(3) **CLXXXV** p. VII et suiv.

I

L'Asie proconsulaire.

Le joyau de l'Asie Mineure s'appelait la province d'Asie, la Proconsulaire. Ses limites (1), quasi constantes, — elles ne furent modifiées que dans une partie de la Phrygie, — enfermaient à peu près tous les districts qui ont leurs débouchés naturels vers l'Ouest et n'y ajoutaient presque rien. Elle comprenait essentiellement : Phrygie, Carie, Lydie, Mysie, et cette Ionie qui avait un si brillant passé. Les villes s'y comptaient par centaines ; Sylla paraît avoir fait entre elles une répartition des territoires, qui reste pour nous dans le vague. Toujours est-il que l'on parlait de la terre aux nombreuses villes (πολύπτολιν αἶαν). Toutes les agglomérations ne constituaient pas d'ailleurs des cités ; les plus modestes, des bourgades (κῶμαι), disposaient dans la pratique d'institutions particulières, mais relevaient juridiquement d'une πόλις comme les faubourgs d'une localité moderne forment partie intégrante de la commune. En Phrygie seulement, aux débuts de la province, nombre d'indigènes vivaient encore κατὰ κώμας, dans des villages arriérés, sans droit municipal ; au Nord toutefois, les parties les plus rudes du plateau mysien, d'abord livrées à quelques chefs de bandes suspects, furent assez tôt civilisées par des fondations de cités.

Les richesses naturelles abondaient dans presque toute l'étendue de la Proconsulaire ; mais c'est dans la région Nord-Ouest qu'on les avait naguère le plus réellement exploitées, car, mieux que les Séleucides, les souverains de Pergame, dont ces cantons constituaient le royaume, surent adopter une véritable politique économique (2). Ils avaient tiré bon parti de leurs mines de cuivre et d'argent, des bois de charpente de leurs forêts, développé l'agriculture ; champs

(1) **LXXXII**, p. 85 et suiv.
(2) M. Rostowzew, **XXXIX**, p. 359-390.

de céréales, vignobles, olivettes, arbres fruitiers prospéraient ; moutons et chèvres fournissaient leurs toisons à une industrie très florissante de tissus de laine et de tapis ; l'élevage des chevaux, dans la région de l'Ida, assurait la remonte incessante d'une cavalerie réputée. Ainsi ces rois purent-ils entretenir des forces de guerre qui firent d'eux de très utiles alliés pour les Romains. Vers le Sud, la vallée du Méandre était déjà, comme aujourd'hui, une des plus riches de l'Asie Mineure. L'activité commerciale de tout le pays ressort nettement de la multitude des corps de métiers ; les inscriptions nous font connaître une masse de collèges d'artisans (1), où les représentants des industries de luxe semblent tenir une place prépondérante. Ces associations se trouvent répandues un peu partout dans les districts occidentaux de la province ; la Phrygie retardataire a moins donné. C'est vers elle notamment que se porta l'effort de colonisation, qui semble avoir pleinement réussi, surtout à partir d'Auguste.

Les villes fourmillaient, qui pouvaient se targuer d'une noble histoire ; plus d'une avait tenu rang de capitale. Rome n'affecta pas d'ignorer leur ancien rôle ; elle ne se souciait pas non plus de réveiller leurs grands souvenirs. Elle leur refusa généralement la liberté, l'autonomie, concédée plus volontiers aux villes secondaires. En revanche, elle lésina peu sur les distinctions honorifiques (2), les vains titres de métropole, de « première de l'Asie » ; aux cités anciennes et de premier plan : Éphèse (3), capitale, Smyrne, Cyzique (4), Milet, Pergame, Sardes, etc., on conféra le néocorat (5) ou droit de posséder un temple des Césars ; un ou plusieurs ; les néocorats se cumulèrent : Éphèse en eut quatre ; Pergame et Smyrne, trois ; la qualification de néocore était gravée sur leurs médailles (6), en exer-

(1) **LXXXII**, p. 167 et suiv. ; **CCXIV**, III, *init.* — (2) **LXXXII**, p. 136.
(3) G. LAFAYE, *Conférences du Musée Guimet.* **XXXII** (1909), p. 1 et suiv. ; *Forschungen in Ephesos*, I-III, Wien, 1906-1923.
(4) F. W. HASLUCK, *Cyzicus*, Cambridge, 1910, p. 178-191.
(5) *Ibid.*, p. 450. — (6) B. PICK, **XIX**, VII (1904), p. 1-41.

gue des types qui laissaient voir la pluralité des sanctuaires. La rivalité des villes est ainsi accusée par les monnaies autant que par l'épigraphie ; c'est un trait caractéristique de l'Asie au temps des Romains. Ceux-ci semblent avoir multiplié à dessein les cités d'importance moyenne et contribué à ce nivellement en remaniant les territoires.

II

La Bithynie et le Pont.

La Bithynie (1), beaucoup moins étendue, nettement distincte de l'Asie par sa population, dont le noyau principal était d'origine thrace et fournissait de vaillants soldats, représentait encore une contrée fertile et populeuse, aux cités espacées, mais généralement prospères (2). Heureusement située, en communications faciles avec le continent européen par le Bosphore et par Byzance, ville bithynienne bien que placée sur l'autre rive, elle entretenait aussi des rapports constants avec la Chersonèse Taurique. Les rois, dont on possède de belles séries monétaires, avaient su gérer prudemment leurs finances ; ils n'avaient pas manifesté à l'égard de Rome les mêmes dispositions empressées que les Attalides, sauf le dernier, qui lui légua son royaume. L'intervention immédiate de Mithridate en imposa aux habitants, et c'est une vraie conquête qui permit l'exécution du testament (3).

La Bithynie, d'abord sénatoriale, fut plus d'une fois, au cours du 1er siècle de notre ère, soumise à des procurateurs impériaux (4), et, avant de devenir véritablement province de César, probablement sous Marc-Aurèle, eut pour gouverneur un légat envoyé en mission extraordinaire, Pline le Jeune (5). La correspondance de ce gouverneur timoré et très préoccupé

(1) Brandis, **XLVII**, III, col. 523 et suiv.; **CLXXVI**, p. 1-68.
(2) **CLXXX**, p. 179-197. — (3) Ci-dessus, p. 30.
(4) **CLXXIX**, p. 373 et suiv.
(5) U. Wilcken, *Plinius Reisen in Bithynia und Pontus* [**XVI**, XLIX (1914), p. 120-136].

des vétilles, qui ne cessa d'importuner son souverain par les questions de détail, nous fournit quelques données éparses sur la physionomie de la contrée au temps de Trajan, ainsi que sur la *lex Pompeia* qui lui servait de charte et dont les dispositions, très spéciales, ne s'étendaient nullement aux provinces voisines. L'auteur de cette loi s'empressa d'annexer à l'empire la région pontique, le domaine propre de son grand adversaire Mithridate, à part le territoire d'Amisos, laissé libre, et l'extrémité orientale, octroyée au roi galate Deiotarus. On eut ainsi une province double, *Pontus et Bithynia*, qui resta telle jusqu'au jour où Dioclétien sépara la Bithynie de l'ancien Pont, devenu l'*Honorias*, à l'Est du Sangarios.

La côte était dès longtemps colonisée. Pompée se préoccupa de régler le régime municipal des contrées de l'intérieur. Il avait divisé tout le territoire soumis aux anciens rois entre onze cités, nées d'une transformation de quelques grands villages et situées pour la plupart le long d'une voie fréquentée, que séparait de la mer une chaîne montagneuse. Combien rentraient dans le Pont « bithyniaque », on ne sait. Sur la côte, Heraclea Pontica, détruite pendant la guerre contre Mithridate, puis restaurée à la longue, reçut une colonie de citoyens romains. La création de Sebastopolis, Comana Pontica, Iuliopolis, Germanice-Flaviopolis et du groupement des *Agrippenses* montre les progrès de la colonisation hellénique. Cependant ces nouvelles agglomérations furent toujours éclipsées par les vieilles villes royales (1); la prépondérance appartint constamment à Nicomédie, malgré l'ardente rivalité de Nicée, révélée à nos yeux par les discours de Dion de Pruse, dont la patrie restait fort distancée par les deux autres.

L'administration romaine avait son siège à Nicomédie; là se donnaient les fêtes et les jeux les plus brillants ; Pline avait rêvé pour elle de travaux hydrographiques qui demeurèrent à

(1) Joh. Sœlch. **XXIII**, XIX (1924), p. 165-188.

l'état de projet. Des mouvements séismiques (1) l'éprouvèrent à plusieurs reprises, mais ne ralentirent point son activité. Comme son émule Nicée, elle souffrit plus gravement de l'invasion des Goths (258). Dioclétien fit de Nicomédie sa résidence ; en compensation, un grand concile se réunit à Nicée. La liberté appartint, au moins passagèrement, à Pruse, à Chalcédoine, à Byzance ; Apamée et Sinope (2), depuis César, eurent la condition de colonies italiques. La province dut payer au début la dîme comme l'Asie, et il semble bien que le centre et le siège social de la puissante société internationale des publicains aient été en Bithynie (3).

Les guerres civiles antérieures à l'Empire y exercèrent leur répercussion : des Bithyniens combattirent à Pharsale dans l'armée de Pompée ; le pays, après la mort de César, dut fournir l'argent et les hommes réquisitionnés par Brutus et Cassius ; Antoine usa des mêmes procédés. Puis la paix s'étendit sur la province, troublée seulement à l'occasion par les querelles des villes, qui se disputaient, quelquefois à main armée, un titre de préséance. La compétition de Sévère et de Niger eut un retentissement plus fâcheux sur ces parages, presque négligeable cependant auprès des pillages incendiaires que commirent les barbares au IIIe siècle.

La dualité de la province s'exprimait, en dehors de son nom, par l'existence de deux *koina* : le premier, propre aux cités bithyniennes, s'assemblait à Nicomédie ; le second ne recueillit peut-être pas l'adhésion de toutes les villes du Pont, — l'esprit séparatiste se renforce aisément dans les régions montagneuses, — car une inscription, de la seconde moitié du IIe siècle au plus tôt (4), mentionne le *koinon* « des dix villes du Pont » ; or, à pareille date, la demi-province du Pont en

(1) Sur cette plaie de l'Asie Mineure, CAPELLE, **XLVII**, Suppl. IV, col. 352 suiv. — (2) D. M. ROBINSON, *Ancient Sinope*, Chicago, 1906, p. 252etsuiv (3)R. LAURENT-VIBERT, **XXIV**, XXVIII (1908), p. 175.
(4) **XLIV**, III, 79.

devait comprendre plus de dix; on a même cru longtemps, nous l'allons voir, qu'un plus grand nombre avait fait bande à part. Cette assemblée provinciale variait peut-être ses lieux de réunion ; d'après le texte ci-dessus, elle aurait choisi Héraclée, mais un second (1), qui signale un pontarque à Amisos, laisse supposer un autre rendez-vous.

III

La Galatie.

Appuyée aux confins de la Bithynie et de l'Asie proconsulaire, s'étendait plus à l'Est la Galatie (2). Son nom même indique ses origines. Dans une région pauvre, aride et plate, au rude climat, également excessif au cœur de l'été torride et de l'hiver glacé, sans végétation en beaucoup de cantons, par suite de la salure des eaux, et où l'on creusait des fosses en guise de poêles souterrains, alimentés avec le fumier desséché des animaux, les rois de Bithynie avaient parqué les débris des bandes gauloises d'abord éparpillées, après le pillage de Delphes, dans toute l'Asie Mineure occidentale ; nés pour la guerre, ces Celtes avaient fourni des mercenaires à tous les rois d'Orient et cherché à déborder les limites de cette misérable contrée. Mais les Romains et le roi de Pergame les battirent, les maintinrent de force dans leurs steppes ; enfin l'hellénisme les gagna peu à peu et adoucit leurs mœurs brutales. Ce furent des alliés par persuasion, et ils se sentirent engagés envers Rome par la grande-prêtrise de Pessinonte, d'où l'on avait anciennement transféré en Italie la fameuse pierre noire, pour ramener le calme dans la capitale.

Ils se répartissaient entre trois grandes fédérations, qui n'avaient point encore franchement fusionné sous l'Empire : *Tolistoboii*, *Tectosages* et *Trocmi*. Chacune se divisait en

(1) *Ibid.*, 97.
(2) **CLXXVI**, p. 173 et suiv.; V. Chapot, **XLII**, art. *Galatie*.

quatre classes ou tétrarchies (1) ; mais Mithridate avait mis à mort la plupart des tétrarques, avec leurs femmes et leurs fils. Pompée remplaça vers 63 la principauté de clan par celle de race ; il n'y eut plus que trois tétrarques et même, on l'a vu, à un moment l'un des trois domina, puis supprima les autres. A Deiotarus succéda Amyntas, qui gagna du terrain vers le Sud et dont le royaume se transforma en province de Galatie après sa mort, en 25 av. J.-C. Mais on ramena le nouveau gouvernement à des limites plus étroites ; ces populations turbulentes furent isolées de la mer tant par le Nord que par le Sud. Amyntas avait trahi Brutus, puis Antoine ; on jugea bon de concentrer ces Galates et de les surveiller. La Paphlagonie, qu'on ajouta à la province en 6 av. J.-C., ne lui procura qu'une annexe purement continentale, séparée par une haute barrière de la zone du Pont (de Bithynie). D'autres additions : Pont Galatique (en 2), Pont Polémoniaque (en 63), Arménie Mineure (en 74 probablement), n'eurent qu'un caractère provisoire, car ces contrées, dépendances naturelles de la Cappadoce, restèrent à la Galatie tant que son légat fut à la tête de la Cappadoce également. Ce rattachement, dû à Vespasien (74), cessa momentanément sous Domitien, puis définitivement en 114, lorsque Trajan fit entrer pour peu d'années la Grande Arménie dans l'empire. Vers 138, le Sud de l'Isaurie, le Sud et l'Est de la Lycaonie passèrent à la province de Cilicie. La Galatie, alors enfin, eut sa configuration définitive, assez étrange, car c'était une longue et étroite bande de terre, à double échancrure en son milieu et poussant en diverses directions des pointes singulières. Sauf peut-être un agrandissement tardif, au IIIe siècle, vers le Nord (2), elle resta sans changements jusqu'à la réorganisation générale de Dioclétien. On en détacha alors la Lycaonie au Sud ; la Paphlagonie, au Nord, se prolongea jusqu'à la mer ; la *Galatia Prima* comprit

(1) V. Chapot, **XLIII**, art. *Tetrarchia*.
(2) V. Chapot, **XXXIX**, p. 104.

les deux anciennes tétrarchies de l'Est, avec Ancyre et Tavium ; la *Galatia Salutaris*, celle de l'Ouest, avec Pessinonte, empiéta sur la Phrygie, province plus escarpée que l'autre et plus salubre, d'où son nom, qu'expliquent peut-être aussi ses richesses thermales.

Ces Gaulois d'Asie (1) étaient devenus des « sangs-mêlés » par intermariages avec des Phrygiens, et leurs cultes avaient dépouillé tout caractère celtique; ils ressemblaient aux cultes indigènes d'Asie Mineure. Le loyalisme des Galates resta au-dessus de tout reproche ; Auguste ne courut aucun risque à enrôler en bloc, sous le nom de *legio Deiotariana*, l'armée que le chef reconnu de tous les tétrarques avait formée et entraînée à la romaine. Les Galates transcrivirent en entier sur les murs de leur temple, l'*Augusteum*, le testament de l'empereur, glorification du nouveau régime. Mais ce peuple, à certains égards, évolua avec une extrême lenteur; la langue celtique se maintint jusqu'au IVe siècle au moins ; la vie urbaine se développa tardivement (2). Le clan persistait, sans inconvénients pour Rome, car il avait une base aristocratique ; les notables se vantaient de descendre des anciens tétrarques. Les libéralités des riches à leur groupe prenaient rarement la forme d'une célébration de jeux scéniques à la grecque ; ils offraient plutôt des jeux de gladiateurs, des combats d'animaux sauvages, des tauromachies, qui réveillaient les impulsions sanguinaires de l'instinct ancestral et ne pouvaient déplaire aux Romains, eux-mêmes passionnés pour les spectacles de l'amphithéâtre et les *venationes*. Et puis la solidité des liens de famille, la force inébranlée de la puissance paternelle chez les Galates, c'étaient entre eux et leurs maîtres autant de raisons de se comprendre.

(1) CCII, *in fine*. — (2) CLXXX, p. 221-267.

IV

La Cappadoce

Outre la Galatie, l'inculte et monotone plateau central comprenait encore la Cappadoce (1), qui, sous la domination des Perses, avait subi l'empreinte iranienne, comme l'Arménie sa voisine; un contact séculaire avec des peuples de traditions orientales facilita la persistance de mœurs et usages tout opposés aux coutumes helléniques. Les souverains de ce pays, les Ariarathe, vrais satrapes, et de sang perse, aussi bien que la noblesse locale, n'avaient point supprimé des principautés ecclésiastiques, prenant pour centre un sanctuaire de Mâ ou de quelque autre divinité analogue, qui rappelait les temples privilégiés de Babylonie et de Judée. Ces petits États sacerdotaux, avec leurs biens-fonds, leurs milliers d'hiérodules et de serfs de la glèbe, continuèrent de vivre jusqu'en pleine époque romaine. Mais le gouvernement impérial regarda d'un œil jaloux leurs pouvoirs autonomes et, peu à peu, ces organismes si étranges, qui avaient d'ailleurs grandement contribué à l'exploitation agricole de la contrée, là où elle offrait autre chose que de maigres terrains de pâture, virent leurs possessions se restreindre, soit au profit d'une cité grandie dans leur ombre et à leur détriment, soit par l'extension progressive de quelque domaine impérial (2).

Les Ariarathe s'étaient d'abord entourés de mercenaires gaulois, mais, lorsque les Galates, vaincus par les nations limitrophes, durent se résigner à une vie pacifique, c'est encore du côté de Rome que les rois de Cappadoce jetèrent les yeux, afin de consolider leur pouvoir dynastique ; ce furent pour elle des clients et pour Pergame des alliés. Ainsi cette monarchie put durer plus de trois cents ans (3). Quand enfin Tibère eut

(1) *Ibid.*, p. 267-314; Ruge, **XLVII**, X, col. 1910-1917.
(2) **CXC**, p. 294. — (3) **LXVIII**, p. 645.

créé la province, en 18, il laissa d'abord subsister les dix stratégies ou préfectures instituées par le gouvernement royal, circonscriptions administratives gardant leur utilité pratique en un pays qui ne comptait que deux cités : Mazaca (depuis Césarée) et Tyane (qui devint colonie romaine), perdues au milieu de pauvres bourgades et de châteaux forts dont le pays se hérissait (1).

Le procurateur romain préposé à la tutelle du dernier monarque demeura en fonctions ; en cas de besoin, le gouverneur de Syrie lui devait prêter son concours militaire ; les petits princes indigènes furent tolérés quelques années, à condition de se tenir tranquilles. En 70 seulement, Vespasien mit à la tête de la Cappadoce un légat consulaire avec d'imposants effectifs, car les événements d'Arménie sous Néron avaient fait apparaître la nécessité de renforcer les abords du Taurus. Après sa soudure temporaire à la Galatie (2), cette province, étirée jusqu'à l'Euxin, réunit les divers « Ponts » (*Galaticus*, *Polemoniacus* et *Cappadocicus*), qui n'étaient pas reliés à la Bithynie. Elle avait fort peu d'unité : la partie méridionale, la vraie Cappadoce, dont nous avons plus haut défini la nature, s'ouvrit à la longue, une des dernières, au régime municipal et à la civilisation hellénique, sous l'action des Romains, qui y créèrent quelques cités ; on n'y parla longtemps qu'un grec médiocre dont se moquaient les gens de l'Occident. C'est le christianisme qui, sur le tard, avec cette langue pour véhicule, propagea dans cette région un hellénisme transformé : des docteurs comme saint Basile faisaient l'ornement de Césarée, devenue une capitale populeuse et dont les monnaies circulaient fort au loin.

Plus au Nord, on entrait dans un pays tout différent, en trois zones : forêts, vergers et vignobles, pâturages et terres à blé, pour ne rien dire des richesses minérales. La description de

(1) **CLXXXIII**, p. 353 et suiv.
(2) Ci-dessus, p. 226.

Strabon (1), natif d'Amasée, laisse entrevoir une prospérité qui n'existe plus de nos jours et qui émerveilla les Romains en 72, quand ils y vinrent de Galatie; la manie musulmane du déboisement y a tari les sources ou fait des marécages. Dans un premier district très étendu étaient groupées, en un κοινὸν Πόντου dont on a mis longtemps à reconnaître l'exacte condition (2), car il n'avait qu'en latin une désignation plus précise : *Pontus Mediterraneus*, ou Pont de l'intérieur, six villes que leurs médailles fédérales nous montrent alignées côte à côte : c'étaient, sûrement, Néocésarée, Sebastopolis, Comana Pontica, probablement Amasée et Zela, peut-être Sébastée (3). Ce *koinon* a dû naître sous les derniers Mithridate; la contrée avait été le centre de leur puissance. Il y avait là, en outre, comme une poussière de bourgades (*Chiliocomon*) (4); Rome y délimita les territoires des cités et, par le ministère d'un procurateur spécial, veilla aux intérêts du trésor dans ce Pont de l'intérieur, dont les populations pratiquaient encore l'antique solidarité.

Au delà d'Amisos, ville libre très prospère de la province de Pont et Bithynie, la côte de l'Euxin n'offrait à la navigation que quelques petits havres de cabotage; l'un d'eux, appelé à un plus bel avenir, cessa de végéter le jour où Vespasien adjoignit à la Cappadoce la Petite Arménie : Trébizonde eut alors un rôle commercial et stratégique de premier ordre; mais on ne peut en isoler l'étude de celle de la frontière romano-parthe, qui intéresse aussi la Cappadoce orientale et son grand camp retranché sur l'Euphrate, Mélitène.

V

La zone méridionale.

A la haute chaîne côtière du Pont, une autre correspondait

(1) XII, 39; **CLXXVI**, p. 365 et suiv.
(2) V. Chapot, **XXXIX**, p. 98 et suiv.
(3) **XLVIII**, II, *passim*. — (4) *Ibid.*, p. 144 et suiv.

au Sud de l'Asie Mineure (1), moins régulière, plus en zigzags, plus sauvage, culminant à des altitudes supérieures. La nature de cette zone littorale explique le caractère farouche de ses habitants et les raisons qui déterminèrent Rome d'assez bonne heure à y prononcer une intervention. Brigands de terre et de mer pullulaient d'un bout à l'autre. Sauf dans la plaine (*Cilicia Pedias*) tournée vers Cypre et la Syrie et propice à la culture, les ressources essentielles des habitants se limitaient aux bois de construction et aux troupeaux de chèvres, dont le poil servait à tisser les toiles à voile. Ils avaient ainsi de quoi se faire des navires, et, comme la contrée offrait peu de matières d'exportation, les équipages allaient à distance troubler le commerce auprès des ports actifs, pillaient, rançonnaient et revenaient dans leurs repaires quand la cale était pleine. Après la première campagne de Marc-Antoine contre les pirates en 103, les Romains prirent pied dans le pays, et une province de Cilicie-Pamphylie est mentionnée à cette époque. La lutte contre Mithridate, les cessions de territoires à Amyntas remirent tout en question, et le mot de province, appliqué à cette longue bande de terrain, garda plutôt son sens originaire de commandement personnel confié à un chef dans une région donnée. Aussi ce dernier était-il très vaste, mais variable au gré des circonstances, et il y eut ensuite, dans la répartition de cette zone entre plusieurs provinces, des changements incessants, dont on ne saurait donner le détail ici, d'autant que nombre de points sont encore à fixer.

Le brigandage continental avait entraîné des guerres permanentes, dont certains épisodes seulement sont arrivés à notre connaissance. Le hasard a voulu que la Cilicie fût gouvernée en 52-50 par le grand orateur Cicéron (2), dont la correspondance abonde en renseignements et qui s'illustra par une expédition contre les gens du mont Amanus, à la frontière

(1) **CLXXX**, p. 361-387 ; RUGE, *Kilikien*, **XLVII**, X, col. 385-389.
(2) **CXXXVII**.

ROXOLANS
SARMATES
GÈTES
Orbia
Borysthène fl.
Tyras
ALAINS
Panticapée
BOSPHORE-CIMMÉRIEN
Phanagoria
Théodosie
CHERSONÈSE TAURIQUE
Chersonèse
Mont Caucase
GÈTES
Istros
Tomi
Callatis
PONT-EUXIN
Diosicurias
COLCHIDE
IBÉRIE
Harmozica
Danube fl.
Odessos
Marcianopolis
Dionysopolis
Sinope
Amisos
Trapézonte
Gorneae
ARMÉNIE
Artaxata
Araxe fl.
THRACE
Héraclée
PAPHLAGONIE
Amasée
PONT
Néocésarée
Elegeia
Caenopolis
Byzance
Chalcédoine
Zela
Comana
Satala
PETITE ARMÉNIE
MÉDIE ATROPATÈNE
PROPONTIDE
Nicomédie
Nicée
Pruse
Cyzique
BITHYNIE
Sangarios fl.
Ancyre
GALATIE
Sébastopolis
Sébastée
Rhandeia
Tavium
CAPPADOCE
Mélitène
REGIONES TRANSTIGRITANAE
Amida
Nymphios fl.
ASIE
Ilium
Pessinonte
Halys fl.
Césarée
MYSIE
PHRY
PARTH
et

Carte V. — Asie Mineure, Syrie-Palestine, frontière d'Orient.

syrienne. Nous avons aussi quelques données sur la mission, confiée par Auguste au Galate Amyntas, de réprimer les mouvements de Pisidie et d'Isaurie ; mais ce chef trouva la mort dans ses opérations contre les *Homonadenses* (1), qu'on ne put réduire qu'en appelant à la rescousse le gouverneur de Syrie.

Un district, isolé du voisinage par sa configuration et qui s'avançait en promontoire dans la mer, la Lycie, un Tyrol asiatique, a-t-on dit (2), paraît avoir mené une existence plus calme. Non seulement une langue locale s'y développa, qui a laissé de nombreux souvenirs épigraphiques toujours mal expliqués (3) et qui persiste en pleine époque romaine, mais il y avait là une ligue, un *koinon* (4) de vingt-trois villes, auquel l'annexion ne changea rien, car il avait résisté aux avances de Mithridate. Les habitants, manifestement très cultivés, avaient témoigné, déjà avant la conquête perse, d'une civilisation originale : leurs tombeaux rupestres sculptés s'inspirent d'un art très ingénieux de la construction en bois. On louait d'ailleurs les Lyciens de ne s'être jamais adonnés à la piraterie (5). Sujets de Rhodes quelque temps et initiés par elle à l'hellénisme, ils devinrent à la fin complètement grecs.

Plus à l'Est, en Pamphylie, en Cilicie, l'hellénisation avait commencé en divers endroits de la côte par l'effet du protectorat des Ptolémées. L'action des Séleucides, puis des Attalides (qui fondèrent Attaleia), fut moins sensible et entravée par les pirates. C'est Rome qui paracheva cette œuvre : elle établit à Antioche et à Séleucie (de Pisidie) des colonies de vétérans, fonda Cremna, Parlais, Olbasa. Les villes plus anciennes de Pamphylie et de Pisidie présentent encore des ruines remarquables, qui donnent une haute idée de leur prospérité et qui sont en général d'époque romaine. On a fait l'observation (6)

(1) W. M. Ramsay, **XXII**, VII (1917), p. 229-275.
(2) **CLXXXIII**, p. 363 et suiv.
(3) Cf. *Tituli Asiæ Minoris*, I. — (4) **CV**. — (5) Strabon, XIV, 664.
(6) **CL**, I, p. 14.

que la plupart de leurs monuments où l'on peut lire une dédicace ont été érigés par des particuliers, ce qui suppose un état économique favorable au développement de la richesse ; les inscriptions, nombreuses et parfois très longues, qu'on y a découvertes évoquent une vie municipale fort active. D'ailleurs, les constructions sont dans une note somptueuse et, à part les travaux hydrauliques, nymphées, aqueducs, ont un caractère d'apparat, dû à des générosités associées. Les tours d'Attaleia (1), sa porte « d'Hadrien » sont de beaux spécimens de l'art décoratif d'Empire. Temples, basiliques, agoras et portiques, salles de réunion étonnent le visiteur, qui compare avec le misérable aspect des habitations modernes de la contrée ; ce contraste est marqué de la façon la plus frappante par la série des théâtres qui, à Aspendos, Pergé, Sagalassos, Selgé, Sidé, Termessos, ont dû faire entendre aux indigènes même des chefs-d'œuvre classiques de l'ancienne Grèce.

C'est Vespasien qui instaura, pour toute cette zone méridionale de l'Anatolie, un régime enfin plus stable. En Cilicie, agrégat de territoires, où foisonnaient les ères diverses et les métropoles, et qui garda durant un siècle les roitelets vassaux qu'Antoine avait désignés et Auguste maintenus, une province impériale fut créée (2), à laquelle on rattacha, vers son extrémité Nord-Ouest, sans doute à l'avènement d'Antonin (3), les pauvres districts d'Isaurie et de Lycaonie enlevés à la Galatie. Rattachement conçu d'abord comme transitoire, car un des gourverneurs est dit officiellement (4) légat *des provinces* de Cilicie, Isaurie, Lycaonie. D'autre part, Vespasien revint à l'idée première de Claude et associa Lycie et Pamphylie sous un même légat, sans leur interdire des *koina* distincts ; Hadrien rendit au Sénat cette double province, par échange avec la Bithynie.

(1) **II**, III (1916/1920), p. 5 et suiv.
(2) **XI**, 1905, p. 225 et suiv.
(3) RAMSAY, **XIX**, VII (1904), *Beiblatt*, col. 57-132.—(4) **XLIV**, III, 290.

On voit toutes les complications, les changements alternés de l'organisation provinciale dans l'Orient grec ; le Bas-Empire revint plus ou moins vite au morcellement de l'Anatolie méridionale, en se laissant guider par l'ethnographie, à laquelle étaient imputables toutes ces dénominations : Lycie, Pamphylie, Pisidie, Lycaonie, Isaurie ; ce furent autant de provinces séparées au IVe siècle, et la Cilicie, plus vaste, en fournit deux. Seules de toute l'Asie Mineure, la Proconsulaire et la Bithynie restèrent, avant Dioclétien, affranchies de tant de vicissitudes.

VI

Les institutions municipales.

C'est elles aussi dont les nombreuses inscriptions reflètent le mieux la vie municipale (1), avec son protocole ingénu, la grandiloquence redondante des décrets, presque uniformément rendus à la gloire des magistrats romains ou à celle d'un évergète national.

Chaque ville, en fait, avait son *ekklesia* (2), comprenant en principe tous les citoyens. Imaginons une assemblée souvent bruyante, désordonnée, où l'on admettait même des enfants, peut-être des femmes, et non seulement les citoyens romains de l'endroit, mais même des gens, athlètes, artistes lyriques, qui possédaient le droit de cité dans plusieurs villes ; celles-ci en faisaient d'habitude le don gracieux, mais, semble-t-il, le vendirent parfois à guichet ouvert. Dans ces séances, pas de discussion, ni d'amendements aux projets déposés par les magistrats municipaux, qui convoquaient la foule et présidaient ; on acclamait. L'assistance nommait aux emplois principaux, mais toujours les candidats de la *boulè*, et celle-ci, respectant la forme pour les vieilles magistratures, pour-

(1) Is. Lévy, **XXXIII**, VIII (1895), p. 203-205; XII (1899), p. 255-289; XIV (1901), p. 350-371.
(2) **LXXXII**, p. 205-216.

voyait seule à celles de création récente, les plus importantes en réalité.

Cette *boulè* (1), le « conseil », amoindrit de plus en plus le rôle de l'assemblée du peuple ; le gouvernement romain y contribua — à cet égard, en ce qui concerne la Bithynie, la *lex Pompeia* révèle un plan arrêté. En cette province, des fonctionnaires spéciaux, que Pline (2) appelle *censores*, désignaient les *bouleutes*, en choisissant parmi les *honestiores*. Pour les autres parties de l'Asie Mineure, le procédé de recrutement nous échappe, mais on croit surprendre, dans certains cas, une sorte de cooptation et même l'intervention impériale par l'intermédiaire des magistrats. En fait, ce conseil était assez nombreux, comprenait jusqu'à des centaines de gens d'après certains textes, et, comme les familles riches ne pouvaient à ce point pulluler, l'examen préalable (*docimasie*) ne devait pas être bien redoutable aux hommes fortunés ; il y avait d'ailleurs des exceptions à l'observance de toutes les règles. On payait un droit d'admission, l'*honorarium* ; mais tel ou tel est glorifié sur marbre d'y avoir échappé, et, détail plus amusant qu'une longue inscription nous rappelle, un donateur généreux, à Éphèse, légua de quoi donner tous les ans à chaque bouleute la somme dérisoire d'un denier (3).

Ce sont les *probouleumata* de cette assemblée supérieure qui deviennent, pratiquement, des décrets ; en certains domaines principalement, ordre public, finances, voirie, grands travaux, elle a même l'air d'esquiver la formalité d'une ratification populaire. Il y a donc honneur véritable à en faire partie ; avantage matériel aussi ? ou au contraire charge onéreuse ? Cela dépend des villes ; mais, bien souvent, on voit, de par l'obligation d'être généreux et en vertu des privilèges résultant de certaines fondations, les mêmes hommes donner d'une main et recevoir de l'autre, et l'on devine des scènes, pour

(1) **LXXXII**, p. 195-205. — (2) *Ep. ad Traian.*, 79, 80, 112, 114.
(3) *Ancient Greek Inscriptions in the British Museum*, III, 481, l. 129.

nous bouffonnes, derrière cette façade de respectabilité et de solennité.

C'est un peu le même spectacle que devait offrir une nouvelle institution, spéciale à l'Asie Mineure et très répandue dans la Proconsulaire, la *gérousie* (1), dont on a quelques exemples antérieurs à l'Empire. Sa nature vraie est mal éclaircie. Corps officiel, évidemment, puisque des monnaies le mentionnent, mais dont les attributions demeurent très vagues à nos yeux et ont pu varier d'une ville à l'autre. L'activité de celle d'Éphèse, capitale de l'Asie, ressort médiocrement encore de divers textes épigraphiques : cette gérousie paraît s'être occupée des intérêts matériels du sanctuaire d'Artémis; et l'on dirait que sa gestion ne fut point irréprochable, car Hadrien en écrivit au proconsul, qui désigna un logiste pour la vérification des comptes.

A côté de cela, ces assemblées — de vieillards, d'après leur nom — avaient aussi leurs caisses privées, qui se prêtaient à la fois à la spéculation et à des libéralités envers l'État. Telle gérousie possède une palestre, qu'elle loue sans doute aux usagers; telle autre, dans les gymnases publics, pour aider les finances municipales, prend à sa charge les fournitures d'huile; par contre, elle prélève des redevances sur ceux qui y fréquentent, procure du linge à titre onéreux aux visiteurs d'un établissement de bains, possède à la porte la gérance d'une sorte de buvette. Dans diverses communes, surtout en Pisidie, c'est la gérousie qui recueille les amendes pour violation de sépulture.

Elle n'est pas, comme *boulè* et *ekklesia*, un rouage nécessaire de la cité; plus d'une gérousie n'a pris naissance qu'à une date tardive : ainsi celle de Sidyma sous Commode, et des inscriptions, qui en énumèrent les membres, montrent que les bouleutes y prédominaient (2). A quelle utilité répond-elle

(1) **XXXIII**, VIII (1895), p. 231 et suiv.; **LXXXII**, p. 216-230.
(2) **XLIV**, III, 582, 597-598.

donc ? On y menait la vie de cercle, a supposé Mommsen, et c'est possible. L'esprit corporatif faisait rage dans le monde grec, et la vanité s'en mêlait.

On le constate encore par une autre sorte de collège, les *neoi* (1), également particuliers à l'Asie Mineure, réunissant les hommes sortis de l'éphébie, qui y prolongeaient les mêmes exercices et s'entraînaient à la vie publique. Les *neoi* de Pergame existaient déjà sous les Attalides ; ils y formaient une petite cité dans la grande, ayant ses magistrats et ses assemblées. Ainsi tout met en évidence cette manie des Grecs de s'associer pour palabrer, jouer un rôle de surface, prendre et graver de vaines décisions.

Les fonctions publiques affectent un caractère dont l'ancienne Grèce eût été bien surprise. Elle connaissait déjà, à côté des magistratures (ἀρχαί), les liturgies, obligations honorifiques imposées aux plus riches, et le langage officiel traduisait cette distinction, comme à Rome on séparait *honos* et *munus*. Si elle persiste en théorie, de nombreux exemples épigraphiques prouvent que, pratiquement, elle s'efface, se marque moins entre les offices eux-mêmes qu'entre les titulaires, suivant qu'ils ont beaucoup ou peu dépensé. Une bourse bien garnie, voilà la première condition requise du candidat ; aussi ce peut être une femme, qui devient hipparque, agonothète, offre des repas publics (2). Des inscriptions de Sillyon (Pamphylie) (3) énumèrent avec complaisance les nombreux titres de gloire d'une Ménodora, fille, petite-fille, arrière-petite-fille de gens qui ont rempli toutes sortes de fonctions — elle aussi — et elle a donné — les sommes sont précisées — tant pour celle-ci, tant pour celle-là, versé aux divers membres, individuellement, des trois grandes assemblées, à leurs femmes,

(1) P. GIRARD, **XLIII**, art. *Neoi*. — (2) **LXXXII**, p. 162.
(3) **XLIV**, III, 800-802. Cf. l'inscription d'Opramoas à Rhodiapolis (*ibid.*, 933), dont les honneurs et libéralités sont récapitulés en plusieurs centaines de lignes.

aux affranchis, aux métèques ; emplois officiels et générosités, tout s'entremêle, se confond. Notons un personnage liturge « dès l'enfance » ; l'épitaphe d'un autre le qualifie ἥρως ; c'est un mort (héroïsé) dont le patrimoine pourvoit aux frais d'un service public. Bien mieux, un dieu même peut devenir magistrat, vu qu'il a un trésor ; voici qu'à Colophon Apollon est prytane pour la soixante-troisième fois ; ailleurs il figure souvent comme fonctionnaire éponyme.

La *summa honoraria*, de son nom romain, ou don « de joyeuse entrée en fonctions », était naturellement de rigueur, mais son minimum seul aura pu être fixé. Réciproquement, un beau titre récompense très bien une libre prestation. Les débours d'un dignitaire en cours d'activité menacent de s'enfler à tel point qu'on a trace d'un accord, d'un partage entre le bon vouloir individuel et les moyens du trésor public. Les citoyens en mesure de subvenir à des attributions de plus en plus dispendieuses n'étant pas toujours foule, on voit honneurs, fonctions s'accumuler à la fois sur les mêmes têtes, et il y eut des magistratures « à vie ». Il n'y avait plus moyen, en dépit de la législation romaine, rappelée aux Asiatiques sous Antonin (1), d'observer un *cursus honorum* et de promouvoir *gradatim*. Il se forma une sorte de *nobilitas* ploutocratique ; plus d'un, d'après les inscriptions, se réclama d'un père et d'une série d'ancêtres comblés de magistratures et de liturgies.

Tout comme le recrutement s'est uniformisé, en raison des impérieuses conditions de fortune, de même les qualifications n'ont plus guère d'importance et s'écartent complètement de leur sens primitif. En réalité, dans chaque ville, au moins depuis le début de l'Empire, une poignée de notables garde le premier rôle, reste en rapports constants avec les assemblées délibérantes et avec les autorités romaines : sous ce titre vague οἱ ἄρχοντες, elle comprend, outre le secrétaire de la cité, une synar-

(1) *Dig.*, L, 4, 11.

chie (1) (car le système de la collégialité prévaut dans bien des cas) d'archontes au sens restreint, ou de stratèges, titres qui recouvrent des fonctions identiques et sont même synonymes, interchangeables ; fidélité toute formelle des Hellènes aux vieux cadres du temps de l'indépendance. On s'explique semblablement la survie d'une magistrature éponyme, alors que désormais les villes ont une chronologie fondée sur les ères (2).

A l'époque classique, il arrivait que les cités eussent besoin d'ambassadeurs, mais de loin en loin ; sous le joug de Rome, c'est constamment qu'elles envoient, soit au chef-lieu auprès du gouverneur, soit à Rome même, au palais impérial, des députés qui vont, rhéteurs infatigables, porter de vains hommages ou quelque requête à la suite d'une catastrophe (3). Trajan eut beau dire qu'une simple lettre suffirait pour exprimer les vœux des provinciaux, rien n'y fit, et les finances municipales continuèrent d'être obérées de très lourds viatiques, lorsque les délégués ne voyageaient pas à leurs frais. Ces démarches n'étaient pas toujours de pure politesse ; dans une conjoncture grave pour les intérêts communs, les envoyés s'appelaient syndics ; on voit en eux les ancêtres d'un magistrat permanent du IVe siècle, le *defensor civitatis*.

Le droit de justice (4) ne fut pas retiré aux autorités locales, au moins pour les affaires de médiocre importance ; mais les justiciables appréciaient peu les juridictions locales ; ils semblent avoir attribué plus d'impartialité au tribunal du gouverneur, prétoire itinérant qui se rendait, par intervalles, dans les divers diocèses ou *conventus*. L'appel à l'empereur, dans les litiges les plus sérieux, procurait encore une garantie supplémentaire. Pour les petites infractions, les agents spéciaux étaient compétents qui avaient autorité sur le marché. Ce n'est pas cette police-là qui semble avoir causé le plus de difficultés :

(1) **LXXXII**, p. 287. — (2) *Ibid.* p. 382 et suiv.
(3) PREMERSTEIN, **XLVII**, XII, col. 1138-1141.
(4) **CLXII** X, p. 131 ; **LXXXII**, p. 125, 250.

on assurait l'ordre aisément parmi la population agglomérée ; mais, dans les alentours qui formaient le « territoire » de beaucoup de cités, la sécurité demeurait précaire ; certaines régions montueuses de Phrygie, de Carie, furent jusqu'au bout désolées par le brigandage. Pas de garnison, sauf aux abords de la frontière parthique ; l'armée, du reste, n'avait guère pour rôle que de réprimer des soulèvements, qui en Asie ne se produisaient pas; rien que des détrousseurs et des éléments ouvriers prêts à l'émeute et à la grève.

On recourait donc à une sorte de gendarmerie, mais, comme les gendarmes imitaient les voleurs, ou du moins exploitaient les populations qu'ils avaient mission de protéger, Rome intervint, sans enthousiasme, imposa des officiers de paix (irénarques) (1), en principe désignés par le proconsul ; seulement la *boulè* lui présentait des candidats et elle dressait sa liste d'après les vieux errements : une inscription du IIIe siècle rappelle un irénarque enfant (2).

Mais le service le plus défectueux fut celui des finances municipales — et par là les Hellènes d'Asie restaient dans la tradition grecque. Rome exigeait beaucoup d'eux ; une seule ville paraît avoir joui d'une immunité durable, *Ilium Novum*, qui bénéficia de l'artifice rattachant à la *gens Iulia* la descendance d'Énée (3). Néanmoins les trésors des villes souffrirent plus encore du goût d'ostentation, des constructions magnifiques et peu utiles, ou trop luxueuses, des jeux, statues et autres récompenses auxquelles ne suffisaient pas les fortunes privées. Au besoin, on empruntait au trésor d'un dieu, qui pratiquait l'usure comme le commun des banquiers.

Le pouvoir central s'efforça de corriger ces abus : dès le IIe siècle paraissent, dans certaines villes, des logistes ou contrôleurs des comptes ; ce sont habituellement des Asiatiques, mais fonctionnaires romains de haut rang et qui instrumentent

(1) **XLVII**, Suppl. III, col. 419-423. — (2) **X**, VII (1883), p. 272.
(3) **LXXXII**, p. 536.

en dehors de leurs propres cités. Après les Antonins, le logiste devint régulier et permanent, simple agent des autorités de l'Empire. Celui-ci, toutefois, sut comprendre l'intérêt d'une institution à laquelle le droit romain avait jusque-là répugné : les libéralités des particuliers envers les villes auraient nécessité un consentement supérieur, du prince ou du Sénat, qu'on n'obtenait pas facilement. Or les fondations (1) en faveur de la patrie étaient, en Grèce, pratique courante et libre. Le gouvernement ferma les yeux jusqu'au jour où Nerva consacra pour toutes les cités de l'empire le droit de recevoir des legs. Et les sommes ainsi obtenues valurent souvent aux villes d'Asie un précieux appoint budgétaire.

On aurait tort, du reste, de juger de la situation économique de l'Asie Mineure en général d'après les finances des villes. La prospérité de l'État est fonction des finances privées, et, si le régime ploutocratique mit largement à contribution les ressources des particuliers, il ne les tarit pas, puisqu'il y eut, comme en témoignent les inscriptions avec un accent de fierté, des familles où chaque génération se composait de magistrats. Commerce et industrie demeurèrent florissants (2), au moins jusqu'aux invasions : la multitude des corporations (3), l'affluence des *Romani consistentes* ne laissent point de doutes à ce sujet ; l'adulation envers les Césars, la faveur accordée au culte impérial sont également significatives. Il valait mieux alors habiter en Asie que dans la Grèce d'Europe.

La vie intellectuelle (4) n'était point méprisable ; certes on ne peut citer aucun centre d'études comparable à l'Athènes de cette époque ou à la Pergame d'autrefois ; mais, si la masse restait ignorante, en grande partie fidèle aux vieux dialectes (5),

(1) Cf. Bernhard LAUM, *Stiftungen in der griechischen und römischen Antike*, Leipzig-Berlin, 1914.

(2) **CLXII**, X, p. 138 et suiv. ; **LXXXIII**, p. 76-96.

(3) Cf. POLAND, *Geschichte des griechischen Vereinswesens*, Leipzig, 1909 ; **CCXIV**, III, p. 23-65.

(4) **CLXII**, X, p. 141 et suiv. — (5) Karl HOLL, **XVI**, XLIII (1908), p. 240-254.

enfoncée dans la basse superstition, une élite nombreuse se rencontrait un peu partout. Nombre de professeurs étaient honorés, dispensés des charges municipales ; s'ils pratiquaient habituellement des genres conventionnels et vides : la sophistique, la rhétorique, quelques-uns s'élevèrent au-dessus de cette pauvre moyenne, et la médecine ne déserta pas les traditions de l'école de Cos. C'est en Asie Mineure que jette ses derniers feux l'hellénisme païen et que le christianisme recrute ses premiers grands apologistes.

VII

Cypre.

Le pays avait une sorte d'annexe dans cette île de Cypre (1), qui, aux temps archaïques, donna asile à tant de cultures diverses grâce à sa situation favorable sur les grandes voies d'échange. Nous avons vu comment elle fut conquise en 58 avant notre ère, à la suite d'une mission de Caton. Les louches opérations qui s'accomplirent alors durent faire pressentir aux habitants, résignés car impuissants, les joies que leur ménageait le régime romain. Unis administrativement à la Cilicie, ils eurent ainsi en 51-50 Cicéron pour gouverneur. Il paraît ressortir de sa correspondance qu'il dédaigna de visiter cette partie de sa province ; la plainte arriva seulement jusqu'à lui des villes que rançonnaient quelques amis du pouvoir et qui s'exonéraient à grands frais du logement des gens de guerre. Cypre, en outre, était fort visée par les publicains et par une bande de spéculateurs, parmi lesquels on devine, derrière des hommes de paille, les citoyens les plus en vue de la République, tel M. Brutus, le neveu de Caton. Cicéron dut intervenir malgré lui dans le règlement d'intérêts usuraires, au mépris de la loi.

(1) V. Chapot, **XLVI**, p. 68-83.

Une sorte de gouverneur particulier, un questeur, venait enfin d'être mis à la tête de l'île vers 49, lorsque celle-ci devint un objet de marchandages privés pour César, ensuite pour Antoine, qui la cédèrent à des princes Lagides, puis à la fameuse Cléopâtre. Actium trancha cette question comme bien d'autres, et Auguste garda Cypre dans son lot. Là aussi on espérait fermement du principat un peu de clémence et de justice; alors les marques d'obédience ne se firent pas attendre; témoin certains calendriers locaux, où les noms de mois sont autant d'hommages rendus à l'empereur (1).

L'histoire de Cypre désormais reste pour nous dans l'ombre — bon signe sans doute; à part quelques tremblements de terre, une révolte des Juifs qui détruisirent, en 117, la capitale, Salamine, elle vécut dans la paix, de l'exploitation de son minerai de cuivre. L'activité municipale y était médiocre et faibles les rivalités; Paphos seule revendiquait aussi le titre de métropole. Aucune des quinze villes n'émit de monnaie particulière; on ne connaît que des pièces du *koinon* provincial (2). Rome n'aura vu finalement dans cette île, comme les Anglais aujourd'hui, qu'une base stratégique éventuellement utilisable, mais nulle garnison permanente n'y parut nécessaire, car, dès 22, Auguste laissait Cypre pour toujours au Sénat.

(1) W. KUBITSCHEK, **XIX**, VIII (1905), p. 111-116; A. VON DOMASZEWSKI, *Abhandlungen zur römischen Religion*, Leipzig, 1909, p. 234 et suiv.

(2) G. F. HILL, *Catalogue of the Greek Coins of Cyprus*, London, 1904, p. CXVIII-CXXXIII.

CHAPITRE VII

LA SYRIE-PALESTINE ET LA FRONTIÈRE D'ORIENT

Les territoires dont Pompée s'était emparé en 64 constituaient une région aux limites imprécises, dont la longueur, du moins entre la Cappadoce et la frontière d'Égypte, atteignait à environ 700 kilomètres. Y assurer la paix et le bon fonctionnement d'un gouvernement régulier, à la fois nouveau et uniforme, n'allait pas sans difficultés graves, étant donné surtout l'amalgame de populations auquel l'autorité romaine devait avoir affaire : Araméens, concentrés principalement dans le Nord ; Phéniciens, le long de la côte habitée par leurs ancêtres ; Arabes, au delà des chaînes côtières et des cours d'eau qui les bordaient ; Juifs, particulièrement nombreux en Palestine ; Ituréens et Iduméens, qui les encadraient ; toutes races sémitiques, mais différenciées peu ou prou, et enfin, compliquant encore le problème, quantité de Grecs introduits par les Séleucides dans tous les cantons du Nord et du Sud ; or les Romains s'étaient habitués à donner ou laisser la prépondérance, dans leurs diverses possessions d'Orient, à l'élément hellénique, le plus civilisé de tous, le plus souple et le mieux adapté aux méthodes du gouvernement provincial par l'attachement atavique au système de la cité.

Tous ces peuples que nous venons d'énumérer, entrés en relations progressivement, par des voies toutes simples, une sorte d'infiltration de nature économique, s'étaient plus ou moins entremêlés ; mais chaque groupe gardait ses institutions

propres : les Arabes, formant des tribus nomades qui obéissaient à des chefs de type militaire ; les autres Sémites, liés à un système oligarchique ou à la reconnaissance de quelque prêtre-roi ; les Grecs, fidèles au type d'organisation urbaine, tel sans doute que nous l'avons étudié en Asie Mineure (1), et dont l'évolution, après l'époque hellénistique, allait rester toujours dans la même ligne.

Un règlement, provisoire ou non, était chose délicate ; les Romains, heureusement, possédaient en ces sortes de choses un indéniable doigté. Pompée parcourut la province et y distribua savamment les punitions et les faveurs (2). Les cités grecques conservèrent leur autonomie, en tant qu'un gouvernement libre s'y était maintenu ; celles qui, comme Tripolis ou Byblos, avaient un tyran, sorte de parasite grandi au milieu des troubles et de la « décomposition sociale » (3) des derniers temps, en furent débarrassées par la hache. Le général romain affecta grande bienveillance envers l'émir arabe d'Émèse, qui avait séquestré, puis fait disparaître le dernier des rois de Syrie ; d'autres roitelets, phylarques ou tétrarques, révélèrent leur esprit de soumission en achetant opportunément la clémence du vainqueur.

En Palestine, deux compétiteurs, Hyrcan et Aristobule, se faisaient échec ; le lieutenant de Pompée, Scaurus, s'était prononcé pour le second, qui détenait les fonds de l'État ; mais Pompée prit en mains la solution du litige, dans des assises qu'il tint à Damas, au milieu des députés de toute la Syrie. Impossible de laisser froidement les choses suivre leur cours, car les deux concurrents comptaient chacun des partisans. Hyrcan ayant paru le plus docile, c'est lui qu'on intronisa de force après avoir donné l'assaut final au temple de Jérusalem.

(1) C'est une impression à laquelle on n'échappe pas, mais nous sommes très mal renseignés dans le détail; cf. **LXVIII**, p. 458 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 444 et suiv. — (3) *Ibid.*, p. 441.

Et Hyrcan fut grand-prêtre, mais la dynastie hasmonéenne, tolérée par les Séleucides, s'éteignit ; il n'obtint que la Judée proprement dite : toutes les villes de la côte, de Galilée, d'Idumée, retrouvèrent leurs franchises antérieures, et Jérusalem, ses murailles rasées, dut payer tribut. Il subsistait un État juif, à vrai dire très réduit, plutôt sacerdotal que politique. Le pays revenait, à titre transitoire, au morcellement de jadis, jugé plus favorable aux Romains.

I

Les Grecs de Syrie-Palestine.

De toutes les villes de Syrie, une seule eut une importance vraiment primordiale, Antioche (1), ex-capitale des Séleucides, où le gouverneur romain s'installa. De constantes faveurs lui vinrent de ses nouveaux maîtres ; nombre d'empereurs y passèrent, car cette étape s'imposait à quiconque poursuivait quelque entreprise en Orient. Dès l'année de Pharsale, les habitants s'étaient prononcés pour César, qui les récompensa en élevant une basilique, un théâtre et des thermes. Après Actium, le parti victorieux reçut aussi leurs avances ; Octave parut à Antioche en triomphateur ; il y construisit de nouveaux thermes et un cirque, Agrippa plusieurs villas luxueuses. Une grande rue droite traversait la ville sur une longueur de sept kilomètres, bordée des deux côtés d'un portique couvert ; Tibère accumula des masses de statues sous les colonnades ; Antonin le Pieux, pour paver la voie, fit venir du granit égyptien et gratifia Antioche du titre de colonie romaine. La disparition totale des édifices n'est pas due seulement aux tremblements de terre — d'ailleurs, après chaque catastrophe, on restaurait ce qui avait été détruit. Mais l'Oronte, qui charrie sans cesse des alluvions, a recouvert des monuments bien plus

(1) **CLXII**, XI, p. 14 et suiv. ; N. S. Bouchier, *A Short History of Antioch*, Oxford, 1921.

récents que ceux qui nous occupent ; il n'a respecté que l'enceinte justinienne, encore accrochée, hors de son atteinte, aux flancs du Silpios.

Les prodigalités impériales s'expliquent surtout par le charme de la contrée, la douceur du climat, la grâce du paysage ; le jardin suburbain de Daphné offrait ses hautes frondaisons, ses ondes jaillissantes ; Antioche elle-même était abondamment pourvue d'eau. On y menait une vie de plaisir, molle et insouciante, comparable peut-être à celle de nos stations de la « Côte d'azur ». Mais un esprit de « métropole » s'y donnait libre cours ; l'habitude de coudoyer les grands de la terre avait développé des tendances frondeuses et satiriques, que des souverains chatouilleux firent expier par quelques mesures de disgrâce, sans importance et sans durée. Par ce côté, Antioche rappelait Alexandrie, mais non par son activité intellectuelle, très amoindrie : le théâtre, les jeux y florissaient ; les cochers du cirque y formaient une caste ; la spéculation désintéressée n'y avait guère sa place. Cicéron vante pourtant les écoles d'Antioche ; mais quelle littérature convenait à cette capitale, à cette société riche, frivole et dissolue ? Les récits romanesques, inspirés de l'Orient babylonien, la poésie légère, les épigrammes. Même après que le christianisme eut acheminé Antioche vers de nouveaux destins, les manières ironiques et subversives y persistèrent et, sans l'intervention de deux princes de l'Église, Théodose eût fait subir à la cité le châtiment terrible qu'il allait infliger à Thessalonique. D'après Dion Chrysostome, elle avait alors bien plus de 200 000 âmes.

Sans doute l'officine monétaire, les ateliers d'armes ne représentent-ils qu'une petite part de son activité marchande, dont les industries d'art ont dû profiter ; le commerce de la soie aura trouvé là un débouché (1). Au surplus, c'est par les

(1) Albert HERRMANN, *Die alten Seidenstrassen zwischen China und Syrien* (*Quellen und Forschungen* de SIEGLIN, XXI), Berlin, 1910.

besoins d'Antioche que s'expliquent les travaux formidables d'aménagement et de protection exécutés au port de Séleucie de Piérie (1), en premier lieu ce canal gigantesque pour dévier un torrent de la montagne ; port de commerce et de guerre à la fois, les flottes prétoriennes y abordèrent fréquemment ; l'on s'occupait encore de l'approfondir sous Dioclétien.

Un havre, bon pour l'époque, faisait aussi la fortune de Laodicée (2), ville libre et colonie sur le tard, quand Septime-Sévère la releva des ravages de Pescennius et lui donna un moment la situation de capitale, pour se venger des quolibets d'Antioche. On a souvenir aussi, par les textes, de Tripolis et de ses magnifiques édifices. Les auteurs laissent entrevoir bien d'autres centres très vivants, dont il ne reste à peu près rien ; sur leurs ruines, aujourd'hui, s'élèvent d'ordinaire de misérables bourgades.

Toutes les communautés de Palestine, Pompée les avait déclarées libres, c'est-à-dire libérées de la domination juive ; même les villes créées par Hérode et ses fils reçurent une population principalement païenne. Nous connaissons bien mal leur condition politique, comme celle des localités libanaises (Abila, Chalcis, Émèse), qui conservèrent pour plus d'un siècle de petites dynasties de princes indigènes. Notons seulement, pour la combattre, la croyance trop répandue que les anciennes républiques phéniciennes, Aradus, Byblos, Tyr et Sidon (3), avaient sombré dans une déchéance définitive ; elles faisaient encore figure de cités.

Parmi les plus en vue, on citerait naturellement les villes que des Césars élevèrent au rang de colonie, non point celles qui durent aux empereurs syriens un titre devenu vain après Caracalla, mais celles qui l'obtinrent beaucoup plus tôt : sous Auguste Béryte, médiocre avant l'époque romaine, mais

(1) V. CHAPOT, **XXVII**, LXVI (1907), p. 149-226.
(2) HONIGMANN, **XLVII**, XII, col. 718 et suiv.
(3) ID., **XLVII**, II*a*, col. 2226.

depuis lors grande place de commerce, par ses vignobles et ses soieries, ville savante grâce à l'école de droit fondée au IIIe siècle (1) ; Héliopolis (2), ville sainte, qui a gardé jusqu'à nous son nom sémite de Baalbek ; sous Claude, Ptolémais ; sous Vespasien, qui y avait été proclamé, Césarée (Kaisarieh), création d'Hérode, bien vite au premier plan de toute la Palestine, et résidence des procurateurs romains de Judée (3)[; ville d'études, elle aussi, et une de celles où éclatèrent avec le plus de violence les conflits toujours menaçants entre Juifs et païens. La situation respective des deux partis se dérobe généralement à toute enquête ; il apparaît du moins que, selon les villes, il y avait entre eux égalité de privilèges, ou bien exclusion de l'un, de l'autre, en ce qui concernait le plein droit de cité (4).

Villes helléniques, disons-nous, y compris celles qu'Hérode a fondées, car les gouverneurs qu'il y nomma portaient des noms grecs (archontes, stratèges, éparques, ethnarques) ; la mode hellénistique s'imposait partout depuis longtemps, et les Romains n'eurent même pas à propager l'organisation urbaine des Grecs dans ce pays, où, renonçant à toute fondation nouvelle, ils se bornèrent à restaurer ou à accroître, par des envois de vétérans. Mais on ne doit pas se méprendre sur cet hellénisme souvent tout en surface, au moins très mélangé. La langue administrative était le grec ; les vieux idiomes n'avaient pas disparu et se parlaient encore dans la vie courante ; les noms propres, termes géographiques, noms de personnes, se tirent très fréquemment de vocables syriens à peine modifiés. Les Séleucides avaient porté trop peu d'intérêt aux questions d'ordre intellectuel pour donner beaucoup plus à ces nouveaux

(1) Paul COLLINET, *Histoire de l'École de droit de Beyrouth*, Paris, 1925.
(2) HONIGMANN, **XLVII**, Suppl. IV, col. 715-728 ; B. SCHULZ et H. WINNEFELD, *Baalbeck*, 1921.
(3) Leo HÆFELI, *Cæsarea am Meer, Topographie und Geschichte der Stadt nach Josephus und der Apostelgeschichte*, Münster, 1923.
(4) **CC**, II, § 23.

Hellènes qu'un fragile vernis ; et quant à la religion (1), on observe dans les pratiques syriennes d'alors ceci, — qui n'est pas moins vrai, d'ailleurs, de celles d'Anatolie ou de la plupart des provinces romaines — : les anciens cultes survivent, très clairement manifestés par les *épithètes* des dieux de nom grec ; la Syrie reste donc la terre des Baals ; l'Hélios d'Héliopolis n'était pas autre chose, ni l'Héliogabale (Élagabale), dont un empereur prit le nom.

Dans la même mesure, beaucoup de Juifs étaient hellénisés.

II

Les Juifs (2).

Ceux-là, en effet, avaient d'abord subi la domination des Séleucides, qui imposaient la langue grecque dans leurs nouvelles fondations. En dehors des colonies macédoniennes, l'araméen était devenu la langue populaire, mais le grec devait être assez largement connu dans les centres plus strictement juifs de Palestine, vu que le judaïsme, implanté dans tout le monde ancien par l'émigration, y prenait généralement forme hellénique. Au fur et à mesure que les documents se multiplient, on est de mieux en mieux renseigné sur l'étendue singulière de cette *diaspora* (3) ; elle ne nuisait pas cependant à l'union de la race, que, du reste, le gouvernement romain lui-même contribua à renforcer, en admettant partout les privilèges des Juifs, sauf quelques restrictions dans les pays d'Occident, où le judaïsme, il est vrai, avait bien plus timidement pénétré (4).

Ces privilèges, Rome les conserva pour diverses raisons (5) : ils étaient déjà affirmés en beaucoup d'endroits, et Rome inno-

(1) **LXXI**, chap. IX.

(2) G.-F. Lehmann-Haupt, *Israel, seine Entwickelung im Rahmen der Weltgeschischte*, Tübingen, 1911, p. 210-242 ; A. Schlatter, *Geschichte Israels von Alexander dem Grossen bis Hadrian*, 3. Aufl., Stuttgart, 1925.

(3) **CXLV**, I, p. 180-209. — (4) **CLXII**, XI, p. 71 et suiv.

(5) **CXLV**, I, p. 213 et suiv.

vait toujours le moins possible ; il existait aussi des traités d'alliance passés avec de petits monarques de Palestine, lesquels avaient fait consacrer le respect de leurs traditions ; et le gouvernement romain estima qu'il y avait plus d'imprudence à contraindre les Juifs qu'à les surveiller. Le hasard, en outre, les favorisa : dans la grande émeute d'Alexandrie, Jules César fut assisté par un Juif, ennemi-né des Alexandrins, qui devint par lui roi de Judée (1), et dont le fils, le célèbre Hérode (2), y régna trente-trois ans (37-4 av. J.-C.) ; un Juif dissident, à vrai dire, un Iduméen, et que les purs Israélites repoussaient, comme trop grec et trop romain à la fois ; toujours est-il que, plein de déférence pour l'empire, à qui il rendit toutes sortes de bons offices, il eut en retour son territoire agrandi, et Auguste ne retrancha rien aux privilèges garantis par César.

Ces derniers se résumaient dans l'indépendance politique et la liberté religieuse, le droit pour Israël d'avoir ses gouvernants, ses conseils, conseil des Anciens, grand Sanhédrin, corps de soixante-dix membres à la fois politique, législatif et judiciaire. Une institution fort originale, exceptionnelle, fut acceptée par les Romains : l'« argent sacré » (3). Tout Juif de Palestine ou de la *diaspora* expédiait chaque année à Jérusalem un didrachme pour le temple ; l'envoi était autorisé et protégé par l'administration romaine ; toutes ces cotisations totalisées formaient une grosse somme, car, manifestement, grâce à la prolificité de la race, la Palestine demeura fort peuplée, et les fils d'Israël, dispersés à travers le monde, représentaient aussi des millions d'hommes (4). Quelle qu'ait été la situation légale quant au devoir militaire, on constate l'entrée de nombreux Juifs dans les armées romaines. Enfin une question délicate pour des

(1) **CC**, I, p. 543.
(2) W. Otto, *Herodes*, Stuttgart, 1913 (extr. de **XLVII**, Suppl. II).
(3) **CXLV**, I, p. 377 et suiv.
(4) Pour les évaluations possibles, *ibid.*, I, p. 210 et suiv.

croyants farouches, dont la religion engageait les consciences — au rebours du paganisme — fut adroitement résolue : on les admit à faire un choix parmi les formes extérieures du culte impérial ; pour celles qui leur répugnaient, on se contenta, sauf au temps de Caligula, d'équivalents ou de compensations : sacrifices à Iahveh en faveur des empereurs, ou, en l'honneur de ceux-ci, offrandes et libres dons (1).

Il n'est pas de notre sujet de relater en détail les tragédies intestines de la famille royale iduméenne, les difficultés qu'éprouvèrent les tétrarques successeurs d'Hérode ; notons seulement que les querelles sanglantes entre Juifs obligèrent le gouvernement romain à abolir la royauté en Judée, qui devint province romaine (6 apr. J.-C.). La monarchie subsista dans le Haouran (jusqu'en 34) et en Galilée (jusqu'en 39). Les troubles continuèrent, malgré le respect affiché par Tibère à l'égard des anciennes coutumes ; le poids de l'impôt et surtout le recensement, envisagé comme un signe de servitude (2), entretinrent une vive agitation.

C'est alors que Caligula, hostile aux Juifs, — qui ne tenaient pas à ce présent, — restaura le pouvoir royal au profit d'un ami d'enfance, Hérode Agrippa, auquel Claude accorda tout l'ancien royaume d'Hérode ; mais son autorité (41-44), comme celle de son fils Agrippa II (50-100) sur quelques villes de Galilée, demeura purement nominale en face de la domination romaine (3). Entre temps avait éclaté la grande crise contemporaine des Flaviens, crise préparée par toutes sortes de facteurs : abus de pouvoir des agents de Rome, fanatisme déchaîné des « zélotes », disputes entre Juifs et Hellènes à Césarée, brigandage des bandes de partisans. A Jérusalem, la faction la plus violente l'emporta et déborda sur toute la Judée, où les Juifs massacrèrent à l'aise les non-Juifs.

Rome, décidée à sévir, dépêcha un légat impérial, le futur

(1) *Ibid.*, I, p. 339 et suiv. — (2) CC, I, p. 508-543.
(3) *Ibid.*, I, p. 549-564, 585-600.

empereur Vespasien, à la tête d'une armée de près de 50 000 hommes (1). Il lui fallut faire, petit à petit, la conquête du pays ; enfin, appelé sur le trône, il laissa le commandement à son fils Titus : la puissance du nombre, la science militaire, la famine chez les assiégés, le déchirement des partis dans la ville (zélateurs, brigands, suivants du grand-prêtre et modérés) donnèrent la victoire aux Romains ; durant le siège même, la ville et le temple avaient été incendiés : les vainqueurs ne campèrent que sur un monceau de ruines ; un tiers au moins de la population de Palestine avait péri (2).

Le résultat de sept années de guerre fut que, — pour employer le langage moderne, — Rome s'efforça de séparer le spirituel du temporel. Jérusalem, ville maudite, ne devait pas se relever ; son territoire tout entier devenait domaine impérial ; les survivants furent vendus ; quelques-uns durent lutter comme gladiateurs aux fêtes que Titus célébra à Antioche. Plus d'État juif ; plus de Sanhédrin ; plus de chef suprême en Palestine ; mais le judaïsme survécut comme religion ; on lui concéda un patriarche, chef spirituel de tous les Juifs, de Palestine ou d'ailleurs. Le grand temple anéanti et sa reconstitution interdite ne firent point abolir la contribution annuelle de chaque fidèle ; mais Rome la réserva à Jupiter Capitolin. Ainsi le judaïsme payait les frais de la guerre (3).

Dans la décision impériale, les gens de la *diaspora* ne reconnurent aucune tolérance ; ils ne pouvaient se résigner à l'absence de tout foyer national. Le lien religieux, maintenant unique, devint plus étroit et plus fort, et, en 126, à l'heure même où Trajan se heurtait dans ses nouvelles conquêtes à des difficultés inattendues, l'insurrection qui couvait éclata (4). A Cyrène, en Égypte, en Cypre, en Mésopotamie, les Juifs coururent sus à leurs ennemis, procédant par le massacre et

(1) R. CAGNAT, **XXXIV**, XXII (1891), p. XXXI-LVIII.
(2) CC, I, p. 600-642.— (3) H. DREXLER, **XXIII**, XIX (1924), p. 277-312.
(4) CC, I, p. 662-668.

la torture ; l'exemple donné par eux leur attira la peine du talion à Alexandrie, où les Hellènes leur purent tenir tête. Le fanastisme échoua contre des troupes régulières ; mais, quoique rigoureuse, la répression ne causa aucun découragement, et même c'est en pleine Judée qu'une nouvelle révolte, plus terrible encore, se produisit (132-135).

Hadrien s'était figuré la nation juive comme définitivement anéantie et n'ayant plus le souvenir du rôle antique de Jérusalem. Ce grand bâtisseur crut bon d'y édifier une ville neuve, une colonie de vétérans, d'élever sur l'emplacement du temple un sanctuaire à Jupiter Capitolin, successeur de Jahveh en tant que bénéficiaire de l'« argent sacré » ; le nom d'*Ælia Capitolina* devait évoquer tout ensemble l'œuvre du prince et cette nouvelle affectation. Premier grief. Un second résultait d'un grave malentendu. La circoncision, coutume égyptienne que les Hébreux avaient empruntée, fut, par une confusion singulière, mise sur le même rang que la castration, punie par la loi depuis Domitien ; d'où interdiction générale, sous peine de mort, s'adressant aussi bien aux Arabes et aux Samaritains qu'aux Juifs et qui, dans l'esprit de l'empereur, n'attentait nullement aux croyances (1). Or c'était un rite religieux, sur lequel Israël ne pouvait transiger.

Le hasard voulut qu'il y eût alors en Judée des hommes d'une énergie indomptable, de vrais conducteurs de foules, le prêtre Éléazar et le « prince d'Israël », ainsi que l'appellent ses monnaies, au vrai un prince de forbans, Simon, surnommé Bar-Kokheba ou le « fils des étoiles », qui étaient censées l'inspirer. Il s'ensuivit une guerre de trois ans (2), guerre de sièges comme soixante ans plus tôt, aussi sanglante, et qui ne changea rien à la situation légale, mais épuisa les forces de réaction du peuple juif. Depuis lors, l'histoire ne parle que

(1) **CXLV**, I, p. 264.
(2) CC, I, p. 670-704 ; J. DARMESTETER, **XXXIV**, I (1880), p. 42-55 ; **CXXVII**, p. 215-221.

d'actes de banditisme, liés sans doute, dans une certaine mesure, à la religion, mais que parvinrent à enrayer quelques opérations de police. On interdit aux Juifs de mettre le pied dans Ælia Capitolina (il y allait de leur vie), et la province de Judée, changeant d'appellation, devint celle de Palestine.

Mais, vis-à-vis des consciences, la politique des Césars n'innova pas. Les Juifs gardèrent le droit de constituer des synagogues ou lieux de réunion, d'obéir à leurs Anciens, à un chef de caractère purement confessionnel. On ne croit plus, malgré Mommsen (1), que Rome ait traité les vaincus en déditices ; ils devinrent citoyens romains, en effet, à partir de Caracalla (2) ; plus d'un l'était déjà. Ils avaient pu former des associations locales, dans le cadre de la législation romaine, tout comme les premiers chrétiens. Bien plus, Antonin le Pieux revint sur les mesures prises touchant la circoncision, qui put être pratiquée sur les enfants de naissance juive. Les empereurs chrétiens, comme les autres, maintinrent les privilèges des Israélites, qui à leurs yeux étaient restés dans la vérité jusqu'à la venue du Christ (3). Ce fut même l'autorité impériale qui intervint fréquemment pour protéger cette race contre une haine universelle, dans laquelle Grecs et Romains se rencontraient.

III

L'administration romaine.

Depuis le temps de Pompée jusqu'à l'établissement du principat, cette administration ne présente point en Syrie l'aspect d'un régime régulier et durable. Les gouverneurs, d'abord, sont des chefs d'armée qui ont à asseoir une suzeraineté, à en fixer les limites, à préparer ou à commencer de véritables guerres contre les nouveaux voisins, Arabes ou Parthes;

(1) **CLXIII**, III, p. 418 et suiv. — (2) **CXLV**, II, p. 19 et suiv.
(3) *Ibid.*, I, p. 226 et suiv.

d'autre part, plus encore que les agents de Rome, ils sont les hommes d'un parti; on a ainsi pu distinguer (1), dans cet intervalle de moins de quarante ans, une période où la Syrie subit l'influence prépondérante de Pompée (avec Scaurus, Gabinius, Licinius Crassus, Cassius Longinus, Bibulus, Metellus Scipio), une autre où les intérêts de César sont en question (avec son parent Sextus, Antistius Vetus), une troisième où le même Cassius se montre en champion de la République menacée, enfin une sorte de royauté de Marc-Antoine, qui place en Syrie ses lieutenants (Saxa, Ventidius, Sosius, Munatius Plancus).

Après Actium, Octavien lui-même doit commencer par certains règlements sur les lieux; puis intervient le partage de l'an 27. Dès lors la Syrie fut, et resta, province impériale (2), une des plus considérables du monde romain (3); aussi échut-elle à des personnages de première importance (4), tels qu'Agrippa, Varus (qui allait succomber en Germanie); Quirinius, qui dut pourchasser des brigands en Cilicie (5) et ensuite présider au recensement des Juifs; Pison, dont le souvenir est inséparable de la mort de Germanicus; Quadratus, en fonctions dix ans; Corbulon, préposé à la guerre d'Arménie, et de futurs empereurs (Trajan, Hadrien, Pertinax) ou candidats au trône (Avidius Cassius et Pescennius Niger).

Le légat de Syrie avait sous ses ordres (6) quatre légions qui, veillant aux frontières, devaient aussi maintenir l'ordre à l'intérieur, où l'esprit d'insubordination régnait généralement; à Antioche, en particulier, des troupes s'imposaient. Rome pensa bien faire en évitant de mettre dans ces garnisons des gens du dehors : le recrutement régional, de règle un peu

(1) CC, I, p. 304-316. — (2) J. DOBIAS, *Histoire de la province romaine de Syrie*, I, Prague, 1925 (en tchèque). — (3) **CLXII**, XI, p. 2 et suiv.
(4) CC, I, p. 318-337; **CXXI**, p. 11-42.
(5) F. BLESKMANN, **XXIII**, XVII (1921), p. 104-110.
(6) **LXXXI**, p. 72 et suiv.

partout sous les Antonins, semble être entré dans l'application beaucoup plus tôt en Syrie. En Palestine, on avait d'abord formé des *auxilia* de Juifs, et c'est sous Vespasien déjà que, selon Tacite (1), les soldats de la légion *III Gallica*, légion syrienne, acclament et saluent le soleil levant. Satisfaisant en d'autres provinces, le système se révéla mauvais dans celle-ci : peu portés à la discipline, les indigènes n'y étaient point invités par le mauvais exemple des cités turbulentes (2).

A partir de l'an 6, disions-nous, un nouveau gouvernement fut constitué dans le Sud, et la Judée eut à sa tête des magistrats qualifiés peut-être d'abord préfets, ensuite procurateurs (3). La question reste à trancher (4) de savoir s'ils étaient entièrement autonomes ou relevaient des légats de Syrie ; si ce ne furent pas véritablement des sous-ordres, on ne peut croire davantage à leur indépendance absolue. Ils résidaient à Césarée mais devaient fréquemment se rendre à Jérusalem. Nous avons la liste complète (5), et d'ailleurs courte, de ces agents, qui, bien que médiocres dans l'ensemble et point toujours fort scrupuleux, restèrent parfois de longues années à ce poste. De Vespasien à Hadrien (6), quelques noms seulement ont surnagé, et cependant, depuis la première insurrection, les gouverneurs de Judée sont des légats, prétoriens d'habitude, consulaires en temps de crise, par exemple ce Iulius Severus, qui mit fin à la deuxième révolte sous Hadrien.

L'étendue de la Syrie a beaucoup varié; ainsi qu'en Palestine, il y eut des annexions temporaires, abandonnées puis reprises. Entre l'Euphrate et la Cappadoce, un massif montagneux, le Nemroud-Dagh, dessinait comme un compartiment isolé (7), où des dynastes de langue grecque, mais qui se disaient Perses, en réalité métis, les souverains de Commagène, s'étaient cram-

(1) *Hist.*, III, 2. — (2) **CLXII**, XI, p. 5. — (3) **CXXIX**, p. 384 et suiv.
(4) *Ibid.*, p. 406 et suiv. — (5) **CC**, I, p. 487, 565-585.
(6) Depuis Hadrien, cf. S. KRAUSS, **XXXIV**, LXXX (1925), p. 113-130.
(7) **CXXXVIII**, p. 259 et suiv.; **LXXXI**, p. 269 et suiv;., HONIGMANN, **XLVII**, Suppl. IV, col. 978-990.

ponnés près de deux siècles. L'un d'eux, un Antiochos, se fit élever un monument qui traduit à merveille la nature composite de cette dynastie et de ses sujets. Tibère avait fait main basse sur ce territoire ; opération brusquée, mais politiquement bien comprise. Caligula renonça à la Commagène, rattachée vingt et un ans à l'empire (17-38) ; Vespasien la ressaisit en 72, et définitivement cette fois.

Le dernier de ces Antiochos, qui avaient leur capitale à Samosate, possédait une part de la Cilicie dite Trachée. La Cilicie *Campestris* formait alors une partie intégrante de la province de Syrie; mais certainement, au début du IIe siècle, il n'en allait plus de même. Or on ne voit pas quand le changement s'opéra ; il semble probable que la Cilicie obtint son unité, non pas sous Domitien ou Trajan, comme il a été soutenu, mais depuis Vespasien, et la fondation de Flaviopolis, dans la *Campestris*, en 73, dut coincider avec une réorganisation d'ensemble (1).

Au cours du Ier siècle encore, le petit royaume libanais de Chalcis et la tétrarchie d'Abilène, entre Béryte et Damas, furent incorporés à la Syrie (2), et la dynastie d'Émèse cessa de régner sous Domitien.

IV

L'Arabie.

Les régions à l'Est du Jourdain et de l'Anti-Liban s'étaient ouvertes également aux influences grecques, mais, dès la fin des Séleucides au plus tard, parvint à y prédominer celle des Arabes. Un ensemble de villes constituait la Décapole ; on a tant de peine à en dresser la liste qu'elles durent, en réalité, dépasser le chiffre de dix ; helléniques d'origine, elles comptaient presque toutes fort peu de Juifs dans leur population ;

(1) CXXI, p. 72-77.— (2) CC, I, p. 707-725.

les plus notables étaient sûrement : Héliopolis, Philadelphie (Amman), Gerasa (Djerach) et Damas (1).

La condition de cette dernière soulève encore un problème. Marquardt et Mommsen (2) estimaient qu'elle fut possession des rois arabes de Petra, jusqu'à la fondation de la province d'Arabie, — dont elle se trouva exclue, ce qui déjà paraît étrange. Plus vraisemblablement, avec les autres cités grecques, elle fut rattachée à la Syrie dès la formation de cette province, mais sous un régime de liberté municipale (3). Toutefois, en vertu de quelque faveur impériale, elle dut un moment appartenir au roi d'Arabie, car un ethnarque y gouvernait au nom de celui-ci du temps de saint Paul, et les séries monétaires romaines qui proviennent de Damas s'interrompent curieusement entre Tibère et l'an 64. L'empire avait noué des relations fréquemment amicales avec ces souverains, les Arétas et les Malchos (4). Divers éléments vivaient du reste côte à côte dans cette ville ; les Juifs, par exception, y pullulaient ; aussi Hérode lui avait-il fait don d'un théâtre et d'un gymnase.

Ces Arabes Nabatéens ressemblaient déjà à ceux d'aujourd'hui, sauf qu'on n'en voyait guère d'adonnés à l'agriculture; nomades presque tous, ils pillaient les champs des Grecs ou des paysans syriens, rançonnaient les caravanes ; ils étaient presque insaisissables, habitant avec leurs troupeaux de véritables cités souterraines, dont on ne pouvait forcer l'entrée, d'ailleurs à peine visible. Le roi Agrippa (I ou II) les exhorta naïvement et vainement à quitter ce genre d'existence (5). Le Haouran (6) souffrit beaucoup de leurs déprédations.

Une bonne part du commerce de l'Inde et de l'Arabie avec l'Occident longeait les côtes de la mer Rouge et, du port de

(1) BENZINGER, **XLVII**, IV, col. 2042-2018; H. VON KIESLING, *Damaskus*, Leipzig, 1909; C. WATZINGER et K. WULZINGER, *Damaskus* (*Wissenschaftliche Veröffentlichungen d. deutsch. türk. Denkmalschutzkommandos*, IV), 1921-24.
(2) **CXLII**, p. 14. — (3) BENZINGER, *loc. cit.*, et **CC**, I, p. 734, 790.
(4) **CC**, I, p. 726-744. — (5) Inscription de Canatha, **XLIV**, III, 1223.
(6) **CLXXXVII**.

Leucé Kômé, gagnait par une route Petra, puis Gaza (1). Pour protéger les convois, Trajan finit par mettre la main sur ces contrées ; il y eut des résistances de la part des Nabatéens, puisque cette annexion fut tenue pour une conquête. Elle eut pour exécutant le gouverneur de Syrie A. Cornelius Palma en 105 (2) ; bientôt une province d'Arabie absorba le royaume des Nabatéens originaires de l'Arabie Pétrée, accru de quelques villes de l'ancienne Décapole, principalement Philadelphie et Gerasa. Le premier légat connu gouvernait en 111, mais l'annexion est antérieure, vu l'ère de Bostra (22 mars 106) (3). Cette ère provinciale ne supprima pas l'ère de Pompée pour certaines villes, ni même les ères locales.

Les frontières de l'Arabie changèrent au cours des temps. Celle de l'Est, à la première époque, sont indiquées par les milliaires (4). Deux grandes voies existaient déjà au temps de Trajan : l'une, terminée en 111, allait en droite ligne, depuis le terminus Nord du côté de la Syrie, à Bostra, Philadelphie, et de là, suivant la lisière de la province, à Petra et à la mer Rouge ; l'autre, restaurée en 112 pour usage militaire, conduisait par un détour de Philadelphie à Bostra par Gerasa et *Adraa* (Der'at). Où devait passer la frontière ? Un peu à gauche de cette voie, entre Gerasa et Adraa, laissant l'Adjloun (5) à la Syrie, mais à l'Arabie le territoire de Gilaad, jusqu'au Yabbok au Nord ; la frontière Nord, peu distante de Bostra et d'Adraa, coupait probablement le massif montagneux du Haouran, là où il culmine vers 1 800 mètres, formant une sorte de centre de partage des eaux, des eaux fort rares et intermittentes, d'après les témoignages épigraphiques (6). En somme, le Sud du

(1) STRAB., XVI, 4, 23, p. 780 C ; *Peripl. mar. Erythr.*, 19 ; PLIN., *Hist. nat.*, VI, 28, 144.

(2) **LXXIII**, III, p. 249 et suiv. — (3) *Ibid.*, p. 303.

(4) P. THOMSEN, *Die römischen Meilensteine der Provinzen Syria, Arabia und Palästina* [**XXXVIII**, XL (1917), p. 1-103].

(5) Carl STEUERNAGEL, *Der Adschlun*, Leipzig, 1925.

(6) **LXXIII**, III, p. 265 et suiv.

Haouran seul appartenait à l'Arabie dans le principe ; mais, vers le temps de Septime-Sévère, on y aura rattaché quelque morceau de la partie Nord.

Dans le Sud, Aila, au fond du golfe qui borde à l'Est le triangle du Sinaï, relevait de la province ; au delà vers le Sud-Est toute délimitation serait arbitraire, et l'on ne sait de quel gouvernement dépendait la région désertique au Sud de la Judée.

Le Haouran (dont les Arabes rendent ainsi le nom grec Auranitide) se couvre de moissons aujourd'hui encore à la fin du printemps ; les gens y peuvent vivre, ignorants de toute civilisation, grâce aux vestiges laissés par celle des Romains : les réservoirs antiques, bassins ou citernes, sont toujours là pour procurer de l'eau ; nombre de maisons, après plus de quinze siècles (1), fournissent de précieux abris : élevés avec de longues pierres grises, volcaniques, parfaitement jointes sans mortier, elles ont souvent un étage, sont ornées de pampres et d'inscriptions ; des dalles plates forment le plafond ; pas de bois, tout est en pierre. L'artiste qui voudrait retracer des scènes de la vie du Christ et des Apôtres trouverait là pour ses tableaux les éléments d'un décor fidèle ; les habitations de cette contrée l'aideraient à situer les grandes figures de l'Évangile ; pour habiller ses personnages, il s'inspirerait à bon droit des costumes qu'on portait dans cette cité de Palmyre, qui nous retiendra tout à l'heure et dont les tours sépulcrales rappellent de très près les mausolées du Haouran.

Des Arabes, d'abord païens, adorateurs d'un dieu que les influences helléniques firent nommer Dusarès et assimiler à Dionysos (car la vigne poussait en ces pays, et des inscriptions grecques y ont été retrouvées), embrassèrent de bonne heure le christianisme et, parmi les premiers, eurent leurs monastères. A quel point ils s'ouvrirent aux idées et usages d'Occident, — bien que l'organisation en villages indigènes ait généralement

(1) M. DE VOGÜÉ, *Syrie centrale, architecture civile et religieuse*, Paris, 1866-1877.

prédominé, — on en juge par les ruines de Bostra, capitale de la province, dont il subsiste non seulement des restes du mur d'enceinte et un arc de triomphe, mais des thermes et une partie des gradins d'un assez vaste théâtre (1). Dans les régions absolument désolées, l'initiative des nouveaux maîtres du pays ne s'est marquée que par la construction de camps et de forteresses : Doumer (2), Daganiya près de Maan, El-Ledjoun, Kasr-Bcher, El-Kastal (3), Odrouk dans le voisinage d'Akaba (4) ; ces noms modernes de quelques-uns reflettent encore leur antique fonction (*legio, castra, castellum*).

Quant à Petra (5), la vieille métropole des Nabatéens qui avait si magnifiquement résisté aux Grecs, elle accepta une sorte de protectorat de Rome bien avant que la formation de la province d'Arabie en eût fait, de la capitale d'un roi, une cité secondaire ; les descriptions précises de Strabon et de Pline montrent les effets immédiats de cette pénétration antérieure. Dans cette vallée aujourd'hui déserte, il y eut un théâtre magnifique, dont les voyageurs modernes ont pu compter les trentre-trois gradins ; dès le 1er siècle de notre ère, les façades de tombeaux monumentaux creusés dans le roc combinent des éléments palestiniens et helléniques, surtout corinthiens, d'un type qui s'est propagé jusqu'aux environs de Médine. Des arcs de triomphe, des temples, de style baroque, mais grandioses, confirment la prospérité de Petra, lieu de commerce et de passage durant plusieurs siècles. On devait plus tard lui rendre son rang de capitale, à la tête de la *Palæstina III* ou *Salutaris* (6) ; mais les progrès des Arabes indépendants la ruinèrent et firent prendre au trafic de tout autres chemins.

(1) **LXXIII**, III.— (2) *Ibid.*— (3) *Ibid.*, II.— (4) *Ibid.*, I.

(5) L. DE LABORDE et LINANT, *Suppl.* au *Voyage en Syrie*, Paris, 1842; W. BACHMANN, C. WATZINGER, Th. WIEGAND, *Petra* (*Wissensch. Veröffentl. d. d. türk. Denkm.*, III), 1921 ; voir les planches d'Alexander KENNEDY, *Petra its Historyy and Monuments*, London, 1925.

(6) **CLXXXIX**, p. 22-30.

V

Deuxième période de l'histoire de Syrie.

En 193, la Syrie avait pour légat C. Pescennius Niger, alors que, Pertinax assassiné, les prétoriens venaient de mettre l'empire à l'encan ; toutes les légions des frontières s'en montrèrent indignées ; celles d'Orient acclamèrent Pescennius, chef de la plus importante province, sans considérer la tiédeur de quelques gouverneurs voisins (1). Mais leur champion ayant succombé, le vainqueur, Septime-Sévère, estima que la province de Syrie, trop considérable, donnait trop de pouvoir et de tentations à ceux qui y commandaient, et la scinda, sans doute dès 194 (2), en *Syria Cœle* (Syrie Creuse) et *Syria Phœnice*, la première avec deux légions, la seconde une seulement. La Syrie Creuse, la plus septentrionale, ne comprit pas uniquement, ni entièrement, la vallée de l'Oronte ; il est bien difficile de la délimiter (3). Celle du Sud paraît avoir été la plus étendue, atteignant Laodicée et Apamée d'une part, la Damascène de l'autre (4), mais la plus éloignée de l'Euphrate et des Parthes. Elle englobait notamment la célèbre Palmyre (5).

L'automobile, aujourd'hui, y mène de Damas en quelques heures ; ce trajet, tout récemment, exigeait une longue expédition, non sans risques ; pourtant les caravanes n'avaient pas cessé de traverser Palmyre.

Elle entre dans l'histoire quand les Romains commencent à s'occuper d'elle ; ses richesses déjà tentèrent Marc-Antoine, qui poussa jusqu'à elle, pour le pillage. Ne l'imaginons pas isolée des régions côtières autant que le sont ses ruines et reliée à Damas par une voie absolument désertique, jalonnée tout juste

(1) **CXXI**, p. 78-86.
(2) *Ibid.*, p. 87-90. Les gouverneurs connus : *ibid.*, p. 53-64.
(3) **LXXIII**, III, p. 249 et suiv. — (4) Ulpien, *Dig.*, L, 15, 1.
(5) **LXXX**, p. 14-20; cf. **XV**, 1925, p. 277.

de quelques points d'eau ; assurément, elle se trouvait à distance et à part du monde syrien, d'où une situation spéciale de demi-indépendance. Mais l'Islam et ses pratiques de déboisement ont fait le vide complet autour d'elle. Ce fut une république vassale, organisée en cité hellénistique, divisée en tribus, dont une prit le nom de l'empereur Claude, avec une assemblée populaire, un conseil des Anciens, des archontes, des décaprotes, des syndics ; dans la population, assez bigarrée, entraient des Syriens, des Arabes, des Grecs, des Juifs, des Perses même — l'onomastique en fait foi. Ville trilingue, où l'empire tolérait l'usage officiel du dialecte araméen, local, les hautes classes connaissant le grec et même le latin, utile dans les rapports avec l'autorité romaine ; l'épigraphie porte ici témoignage, car bien peu d'inscriptions sont rédigées en une seule langue.

Pour des Occidentaux, Palmyre était une grande oasis au milieux de régions très pauvres ; mais les Palmyréniens s'effrayaient peu des steppes qui les entouraient. D'après Appien (1), lorque Antoine voulut les dépouiller, il ne trouva qu'une cité vide ; les habitants avaient transporté leurs biens au delà de l'Euphrate, prêts à se défendre sur la rive gauche. Ils tenaient donc déjà la ligne du fleuve, et les fouilles récentes à Doura-Europos (Salihiyeh) (2), à quelque 150 milles romains de Palmyre, ont apporté de sérieuses présomptions dans le même sens. De là une position stratégique exceptionnelle sous la République : dans les contestations sans fin entre Romains et Parthes, Palmyre pouvait rester neutre (et Antoine prit prétexte de cette neutralité), ou donner son appui à l'un des deux adversaires. En fait, son intérêt la rapprochait des Romains, maîtres des territoires syriens, pour elle les plus proches et les plus faciles à atteindre, pourvu qu'on lui épargnât un assu-

(1) *Bell. civ.*, V, 10.
(2) F. CUMONT, **XXXVII**, III (1922), p. 206 et suiv.

jettissement trop étroit. Rome n'a pas dû lui interdire toute force armée particulière (1).

La campagne victorieuse de Trajan en Mésopotamie resserra les liens entre Rome et Palmyre ; rassurée enfin par la politique générale d'Hadrien, celle-ci s'appela depuis lors *Hadriana Palmyra*, en attendant de devenir une colonie au IIIe siècle. Son caractère propre n'en fut guère altéré : la grande colonnade (2) qui la coupait d'un bout à l'autre procède assurément du style gréco-romain, mais sans perdre son type asiatique ; les consoles appliquées sur les fûts, pour recevoir une statue ou un buste, ne doivent rien à l'ornementation classique. Le grand temple (3) associait des procédés de l'architecture romaine, qu'explique le voisinage, à un décor qui se ressentait de la dédidace à une divinité solaire. Les tours sépulcrales, mausolées de famille, en ont inspiré d'autres, mais n'ont rien copié. Les portraits funéraires (4), toutefois, qui rendent avec tant de réalisme les traits sémitiques des visages et reproduisent une bijouterie voyante et lourde, montrent des personnages en toge ; mais ces Palmyréniens avaient qualité de citoyens romains, car, sinon les plus beaux, du moins la plupart des hauts-reliefs conservés sont postérieurs à Caracalla ; ils datent de l'apogée de Palmyre, du IIIe siècle.

La ville n'avait cessé de prospérer sous la tutelle romaine ; c'est chez elle que résidaient les chefs des caravanes gagnant les comptoirs commerciaux des bords de l'Euphrate. Les finances locales tiraient de gros revenus des douanes, indépendantes sans doute, mais approuvées par l'autorité supérieure, dont une longue inscription nous a conservé le tarif (5), daté du règne d'Hadrien.

On sait que les circonstances donnèrent à Palmyre, au milieu

(1) **CLXII**, X, p. 271. — (2) **LXXX**, pl. VIII. — (3) *Ibid.*, pl. I-IV.
(4) D. SIMONSEN, *Sculptures de Palmyre à la Glyptothèque Ny-Carlsberg*, Copenhague, 1889.
(5) **XLIV**, III, 1056 ; **LXXX**, p. 28-38.

du IIIe siècle, un rôle hors de proportion avec celui qu'elle avait tenu jusque-là. Les tendances monarchiques, qui prévalurent toujours dans l'Orient asiatique, avaient fait placer, au moins à cette époque, au-dessus des fonctionnaires municipaux, une sorte de chef suprême qualifié dans les inscriptions exarque ou prince, et sénateur romain. Un dignitaire ainsi désigné, Hairanès, avait rendu de singuliers services à Septime-Sévère dans sa guerre contre les Parthes. Quand Valérien fut tombé en captivité (260), le fils d'Hairanès, Septime Odenath, harcela utilement les troupes perses qui revenaient d'Antioche en guerroyant pour leur propre compte. Gallien, non encore reconnu, courant au plus pressé, répondit aux avances d'Odenath (1), qui prit le titre de roi, laissant l'administration de la ville à un autre notable, à la fois procurateur impérial et fonctionnaire royal ; pendant ce temps, ce nouveau souverain, non content de voir les Perses repoussés, s'opposait aux Goths en Cappadoce et allait par deux fois attaquer en plein Iran les Sassanides ; il n'avait jamais enfreint les apparences du loyalisme lorsque, mystérieusement pour nous, il fut assassiné avec un de ses fils.

L'autre, né de sa seconde femme, Zénobie, fut proclamé ; elle-même prit le titre de reine et gouverna pour ce Waballath, un enfant. Nous ne saurions retracer ici (2) l'épopée fulgurante de cette domination de six ans (267-273), l'occupation de l'Égypte par les Palmyréniens, leurs garnisons poussées jusqu'en Asie Mineure, aux portes de Byzance. Il y eut là comme une réaction vive du monde arabe et araméen, suscitée par le désordre des temps et facilitée par le mandat qu'avait confié au prince de Palmyre l'empire aux abois ; les officiers romains restés sur place n'avaient aucun titre très sûr à le contrecarrer. Quand Aurélien, pour rétablir l'unité, rompit avec Wabal-

(1) Homo, **XXXV**, CXIII (1913), p. 235-248.
(2) Cf. **CLXII**, X, p. 290 et suiv.; Homo, *De Claudio Gothico*, p. 60-68.

lath (1), aussitôt proclamé empereur par les siens, toutes les troupes romaines de Syrie ne se rangèrent pas sous les mêmes étendards : les légions l'emportèrent sur les escadrons de nomades dont les « raids » avaient réussi tant que le pouvoir central s'abstenait. L'élément syrien de la région côtière, nullement séparatiste, ne s'opposa point à la ruine de Palmyre, qui devint un simple village où les caravanes ne fréquentaient plus.

Rome avait bien senti où gisait le danger : déjà, avant ces événements, la légion *X Fretensis* avait été transférée de Jérusalem à Aila, plus tard, la *III Gallica* fut postée entre Damas et Palmyre et la *IV Scythica* aux environs de cette dernière, qui, déchue comme ville, servit de camp pour une légion supplémentaire, qu'y plaça Dioclétien (2).

Rien d'incertain dans le détail comme la naissance et l'exacte délimitation des provinces plus réduites du IVe siècle dans ces contrées (3). Nul souvenir appréciable du rôle qu'y ont pu jouer les assemblées provinciales : aucune n'est attestée pour l'Arabie ; quelques monnaies seulement rappellent les *koina* de Syrie et de Phénicie.

La politique tendant à reconnaître des chefs arabes (4), vassaux de l'Empire, ne cessa pas après la chute de Zénobie. Par diverses sources nous connaissons plusieurs phylarques du nom d'Imroulqais, qui au IVe siècle procurèrent de la cavalerie aux Romains, et une « reine des Saracènes », Maouiya, dont la fidélité montra quelque flottement. A la fin du Ve siècle et au début du suivant, les relations entre ces Sarrasins et l'empire provoquèrent toute une série de négociations et d'ambassades. Enfin Justinien devait approuver la formation d'un État arabo-romain, pour balancer l'État arabo-perse de Hira. On en retira des services précaires, exigeant des subsides que le

(1) **CXXXV**, p. 84-115. — (2) **LXXXI**, p. 88.
(3) **LXXIII**, III, p. 260, 271 et *passim*. — (4) *Ibid.*, p. 285 ; **C.**

Trésor parfois avait peine à payer. Le danger arabe, en Syrie, fut un des grands soucis de Byzance (1).

VI

La vie économique (2).

Depuis qu'elles sont administrées par des puissances européennes, en vertu d'un mandat de la Société des Nations, la Syrie et la Palestine ont été recensées. Maigre résultat : trois millions d'habitants, trois métropoles (Damas, Alep, Beyrouth) et un certain nombre de villes moyennes. L'époque romaine, très certainement, connut des chiffres bien plus élevés. L'Islam a déployé sur cette terre fortunée sa paresse, son fatalisme devant les ruines, son insouciance de l'hygiène, sa résistance aux progrès matériels. De plus, bien des produits lointains, changeant d'itinéraire, sont convoyés par eau. La Syrie d'aujourd'hui compte moins que l'ancienne comme région de passage ; le tarif de Palmyre énumère quantité d'articles dont le transit a cessé même le long des côtes. Et les ressources locales ont diminué ; le champ d'exploitation s'est rétréci, principalement au Nord ; autour d'Alep, centre artificiel, né d'un besoin de sécurité qui pousse à l'entassement, c'est maintenant partout la lande déserte, et la rive droite de l'Oronte est à peu près abandonnée.

L'antiquité laisse entrevoir un tout autre tableau (3). Là où s'éparpillent de misérables campements de « scénites » modernes, abrités, pour quelques heures peut-être, sous un lambeau de toile grossière, le voyageur qui s'aventure sous bonne escorte remarque une foule de citernes et de réservoirs rupestres, que l'Empire ottoman ne sut même pas entretenir ; et il traverse les ruines de cités véritables, qui représentent une conquête méthodique sur le désert, commencée peut-être

(1) **LXXXI**, p. 30-35. — (2) **LXXXIII**, p. 36-65 ; **CXC**, *bis*, p. 242-253.
(3) **CLXII**, **XI**, p. 26 et suiv.

dès le Haut-Empire, mais sans doute ruinée par les batailles, et en tout cas reprise entre les IVe et VIe siècles, auxquels remontent des constructions délicatement ornées, maisons, couvents, églises, qui dévoilent la part très large de la Syrie dans la formation de l'art chrétien oriental (1). Dans le Haouran, on ne se contentait pas, sous le régime romain, de la ressource des pluies d'hiver emmagasinées ; des aqueducs captaient les eaux lointaines et les amenaient en terre sèche.

La production indigène (2) a également perdu en variété et en abondance. Les céréales poussent dru partout où on les sème, et la culture maraîchère, les arbres à fruits bénéficient toujours d'un soleil fécondant ; la vigne, tardivement réintroduite par des missions chrétiennes et des colonies étrangères, a repris racine dans un sol des mieux appropriés et dont les crus antiques se répandaient en Perse tout comme en Italie. Le mouton, qui exige peu de soins, est presque seul article d'élevage ; que valent les rares buffles de la plaine d'Antioche auprès des bouveries célèbres qui firent, avec les haras royaux, la réputation d'Apamée ? Industriels, les Syriens de l'antiquité travaillaient la laine et le lin, répandaient sur tous les marchés des toiles prisées pour leur finesse, dont l'Édit de Dioclétien sur le maximum consacra la réputation. On ne s'étonnera pas de la disparition des teintureries de pourpre ; la verrerie phénicienne n'est plus qu'un souvenir, alors que les procédés de soufflage furent peut-être découverts à Sidon ; la décadence, il est vrai, en remonte au IVe siècle (3). La Syrie possédait de précieuses pierres à bâtir, basaltes, calcaires, marbres de Sidon ; l'activité constructive des anciens, le pavage des routes dans les régions proches des rivages avaient développé l'exploitation des carrières : celles d'Enesh, aux bords de l'Euphrate (4),

(1) H. CROSBY BUTLER, *American Archaeological Expedition to Syria in 1899-1900* (II, *Architecture and other Arts*), New-York, 1903; *Exploration to Syria 1904-1909*, Leyde, 1915 et suiv.; HONIGMANN, **XXXVIII**, XLVI (1923), p. 149-192; **XLVII** (1924), p. 1-64. — (2) **LXXI**, chap. VII.
(3) **XLIII**, art. *Vitrum*, p. 937, 938, 944. — (4) **XCII**, p. 151 et suiv.

révèlent encore les modes d'extraction, avec recours usuel à la main-d'œuvre militaire. L'Européen surtout utilise aujourd'hui ces matériaux ; l'indigène s'accommoderait de l'appareil archaïque en pisé. Enfin les richesses forestières, objet de convoitise, fournissaient un matériel de choix aux constructions navales ; mais les futaies ont disparu et du Liban et de la Commagène ; la grande végétation arborescente ne persiste que dans les districts largement arrosés, tels que la basse vallée de l'Oronte, ou par endroits sur les bords de l'Euphrate.

L'étude du passé révèle les « possibilités » qui s'offrent encore à la Syrie sous une tutelle plus éclairée. Les heureux dons de la race, du moins pour le négoce, avaient poussé les Syriens à s'expatrier, à se répandre partout où pouvaient naître de vastes entreprises (1). Les Romains de vieille souche constataient cette invasion véritable en affectant de s'en indigner.

VII

Arménie et Mésopotamie. — La frontière de l'Euphrate.

La délimitation de l'empire à son extrémité orientale s'est heurtée à des difficultés qu'on ne rencontrait pas ailleurs. Aucune barrière naturelle, fleuve ou ligne de faîte, ne pouvai être pleinement utilisée. Entre la partie septentrionale de la Syrie et le Caucase, s'étale d'abord au Sud la vaste plaine de Mésopotamie, qui prolonge ses faibles ondulations jusqu'au golfe Persique ; plus au Nord se dresse l'énorme massif arménien, composé de plusieurs plateaux de 1 000 à 2 000 mètres d'altitude, entaillé par des déchirures profondes où serpentent les fleuves et d'où émergent, par endroits, de puissants cônes volcaniques, dont l'un, le Grand Ararat, frontière commune de trois nations aujourd'hui, culmine à plus de 5 000 mètres.

(1) **CLXII**, XI, p. 31 ; **LXXXIII**, p. 54 et suiv., et 253.

L'orientation générale des plissements est d'Ouest en Est ; ce massif du Taurus, barrière sérieuse entre le Nord et le Sud, n'en constitue donc qu'une médiocre entre l'Asie Mineure et la Perse. Ainsi s'expliquent les influences iraniennes sur l'Arménie, sa langue, ses usages, ses costumes nationaux ; elles s'exerçaient d'ailleurs à la fois par la Médie et la Cappadoce, bien avant que la Grèce et Rome eussent eu le temps de faire sentir les leurs. A première vue, le grand coude de l'Euphrate, qui coule très encaissé, devait fournir une limite très convenable depuis Sura jusqu'au delà de Mélitène, et la science moderne, spontanément, a employé cette expression : frontière de l'Euphrate. Mais, en dehors de sa partie médiane, le fleuve, bien au contraire, se prêtait doublement à l'invasion : vers ses sources, par les deux rivières qui se réunissent pour le former, et dont l'une prolonge exactement l'Araxe ; vers l'embouchure, par son rôle de guide et de pourvoyeur d'eau (1) à travers le steppe immense et désolé. Grâce à lui et au Tigre, la Mésopotamie elle-même n'était pas moins une région de passage, dans laquelle rien n'indiquait où placer les bornes entre deux États, l'un et l'autre étendus et de forte armature.

Dans un autre volume de cette collection (2), il est traité longuement des Parthes, successeurs d'Alexandre en Iran après l'inévitable retraite des Séleucides, ces « Turcs de l'antiquité », comme on les a appelés (3), campagnards tolérants, naturellement libéraux, chez qui l'hellénisme macédonien continua longtemps sa vie déclinante (4), peu disposés aux agressions, mais trop souvent attaqués et trop peu oublieux de la récente domination étrangère pour ne pas passer eux-mêmes à l'attaque, ne fût-ce qu'à titre préventif. Préparer la guerre, qu'était-ce en somme pour ces archers, cavaliers intré-

(1) Aussi les Romains en avaient fait un dieu : **XCII**, p. 247 et suiv.
(2) Tome XXIV.— (3) **CLXXXI**, p. 25 et 245.
(4) Voir mes *Destinées de l'Hellénisme au delà de l'Euphrate*, **XXVII**, LXIII (1904), p. 207-296.

pides, qui se rendaient au combat comme à la chasse ?

Encore n'y eut-il que le contact direct pour les rendre inamicaux. Avant d'atteindre le Haut-Euphrate, Rome avait dû en finir avec Mithridate. Nous avons vu les exploits de son gendre Tigrane II, roi d'Arménie. « Roi des rois » lui aussi, il ne pouvait que porter ombrage au souverain parthe, qui vit sans déplaisir les Romains aux prises avec lui. Le roi Phraate accepta un traité d'alliance avec Pompée, lequel put ainsi contraindre Tigrane à la paix, se débarrasser de Mithridate et s'emparer de la Syrie (1).

Belle annexion pour l'heure. On admit de part et d'autre l'Euphrate comme frontière, et la Mésopotamie resta aux Arsacides. Rome pourtant préludait aux conquêtes futures en imposant sa protection aux princes d'Édesse, en reculant vers le Sud les limites de l'Arménie, réduite à la vassalité. Le roi des Parthes marqua une opposition immédiate en déclarant la guerre aux Arméniens ; Crassus, gouverneur de Syrie, intervint aussitôt en Mésopotamie, se fit battre à Carrhæ (53) ; mais son lieutenant Cassius arrêta l'ennemi au seuil de la Syrie, et l'état de choses ne fut point modifié (2).

Dans la période suivante, les intérêts de Rome passent au second plan, derrière ceux des chefs qui mènent la guerre de partisans. Les rapports avec l'Arsacide prennent un autre aspect : au cours des luttes civiles, tel général romain se garde de dédaigner l'aide des Parthes ; Pompée y renonça, la jugeant onéreuse ; mais ils combattirent en Syrie le légat de César, et Cassius reçut des cavaliers iraniens qui prirent part, inutilement, à la bataille de Philippes (3).

Quand le parti adverse l'eut emporté, un exilé romain, Labienus, tint auprès des Parthes le rôle qu'avaient joué à la cour de Suse certains Hellènes expatriés. Le roi Orodès pressentait bien qu'il lui faudrait rendre des comptes ; il prit les

(1) Ci-dessus, p. 34. — (2) **LIII**, p. 54 et suiv. — (3) **CLXII**, X, p. 179.

devants, et son fils Pacorus fit main basse sur la Syrie, négligée par Antoine qu'enchaînait Cléopâtre ; heureusement, Ventidius Bassus repoussa l'adversaire au delà de l'Euphrate, mettant Antoine en mesure de combiner les plans dont nous avons parlé ailleurs (1).

Ses opérations avaient échoué, mais laissé des ressentiments, des rancœurs, des germes de guerres nouvelles. Auguste ne put se dispenser d'intervenir. On se borna, pour commencer, à placer sur le trône d'Arménie des princes dévoués à Rome. C'était agir à l'encontre du sentiment national, excité sous-main par les Parthes ; ces princes furent détrônés. Tibère n'insista pas, mais, afin d'assurer mieux l'empire en Orient, supprima des principautés vassales et porta jusqu'à l'Euphrate la domination directe des Romains (2).

Suit une période ingrate et monotone dans ses répétitions (3) ; l'Arménie demeurait une pomme de discorde. Rome prétendait sur elle à la suprématie ; les Parthes répétaient que ce pays voulait être parthe. Une série d'intrigues se noua autour du Taurus : rivalités personnelles entre princes orientaux, entre généraux romains, entre peuplades asiatiques, parmi lesquelles l'or italien semait la division. Après les deux campagnes de Corbulon (4), on adopta, entre bien des politiques possibles, celle qui avait été d'abord écartée : le roi d'Arménie serait un cadet de la famille royale des Parthes, qui recevrait l'investiture du César romain. Néron se proposait surtout de garder à sa discrétion les défilés du Caucase ; une garnison romaine, effectivement, campait, sous Vespasien, en Ibérie, près de la moderne Tiflis, dans la place d'Harmozica (5). Les Parthes n'avaient pas lieu de s'en émouvoir ; la paix régna entre eux et Rome durant toute la dynastie des Flaviens.

(1) Ci-dessus, p. 45. — (2) Ci-dessus, p. 62.
(3) **LIII**, p. 81 et suiv. ; 85 et suiv. — (4) Ci-dessus, p. 65 et suiv.
(5) **XLI**, III, ad n. 6052.

Nous avons signalé les ambitions de Trajan, déchaînées au premier grief, ses conquêtes auxquelles son successeur eut la prudence de renoncer (1). Même la suzeraineté théorique sur la seule Arménie avait déjà, sous Hadrien et Antonin, failli rallumer le conflit ; elle fut le seul motif d'une agression parthique dès la première année de Marc-Aurèle. Les légions de Cappadoce, formées d'Orientaux indolents, se laissèrent battre aussitôt après la traversée de l'Euphrate ; mais, des troupes d'Occident étant venues à la rescousse, la capitale arménienne, que les auteurs appelaient Artaxata et qui porte, sur une monnaie (2), avec le titre de métropole, le nom d'Artaxisata, fut prise d'assaut et détruite, et l'on plaça sur le trône un ancien Arsacide, qui était devenu sujet et sénateur romain.

On se rappelle (3) qu'en Mésopotamie les succès ne furent pas moins rapides et que Rome garda la suzeraineté sur les princes d'Osrhoène, que la lutte pour l'empire amena Septime-Sévère à annexer toute la région jusqu'au fleuve *Aborras* (Khabour), y compris Singara, voisine d'un de ses affluents. La province de Trajan ressuscitait pour moitié, avec Nisibis comme capitale (4). Mais Sévère ne conserva qu'une portion de l'Arménie, à l'Ouest du lac de Van, et l'on ne sait s'il maintint la garnison romaine qui se trouvait sous Commode à Cænopolis (5), près d'Artaxisata et de la moderne Etschmiadzin.

Ce règlement était-il fait pour assurer la paix ? Déjà difficile avec les Parthes, celle-ci semblait impossible avec les Perses Sassanides, devenus les maîtres de l'Iran. Race fanatique, beaucoup plus orgueilleuse, hostile à l'hellénisme et à toutes les choses de l'Occident. Les constatations sur place des voyageurs archéologues conduisent à cette conclusion, qu'aux premiers siècles les travaux de fortification sur l'Euphrate supé-

(1) Ci-dessus, p. 70 et 72. — (2) Ern. BABELON, **XV** 1911, p. 363-374.
(3) Ci-dessus, p. 77. — (4) **CXCII**, p. 392.
(5) *Ibid.*, p. 373 ; **XLI**, III, 6052.

rieur et moyen se réduisirent à fort peu de chose. Les camps de Mélitène et de Satala, l'un au bord, l'autre au voisinage du fleuve, commandaient des carrefours de routes et avaient d'importantes garnisons, mais qu'on empruntait plutôt pour des opérations sur un autre terrain. C'est après l'avènement de la dynastie d'Ardeshir qu'on ne se fie plus à la haute chaîne du Nord ni aux rives escarpées de l'Euphrate,et jusqu'au temps de Justinien il faut relever et renforcer les murailles de Satala, Mélitène, Sura, Nicephorium et Circesium, pour ne rappeler que les principales parmi les forteresses que Procope énumère (1).

La Mésopotamie va être le théâtre d'hostilités presque permanentes. Il serait long et rebutant de retracer par le menu les engagements au IIIe siècle : guerre coûteuse et sans résultats sous Sévère-Alexandre, guerres sous Maximin, sous Gordien ; situation indécise ou tout au moins très mal connue durant l'expansion de Palmyre. Toujours est-il qu'à la mort de Carus la frontière de Septime-Sévère se trouvait rétablie, grâce notamment aux troubles intérieurs qui affligèrent aussi l'Empire perse. Celui-ci en sortait à ce point affaibli que Galère remporta une grande victoire, après laquelle Dioclétien, sagement modéré, se contenta de quelques remaniements dans l'Arménie méridionale (2). Le grand intérêt de l'opération fut qu'elle permit d'occuper et de fortifier une position dominante aux bords du Tigre, à *Amida* (Diarbékir).

L'Empire romain ouvrait par là une poche menaçante dans le domaine sassanide ; mais on sait déjà que tout fut remis en question dès 363 : du Khabour, la frontière rejoignit au plus court un petit affluent du Tigre, le Nymphios ; au delà, en vertu d'un dernier arrangement (vers 387), elle se prolongea presque en ligne droite jusqu'à l'embouchure de l'*Acampsis* (Tchorouk), sur le Pont-Euxin. Rome abandonnait Nisibis,

(1) **LXXXI**, p. 269-297, 347-355.— (2) Ci-dessus, p. 83.

mais conservait Amida, plus utile, s'accommodait enfin, à peu de chose près, de la limite de Sévère, légèrement redressée des deux côtés du Tigre, au détriment de Rome au Sud, à son avantage sur la rive gauche. C'était la meilleure démarcation : elle dura plus de deux siècles, car elle équilibrait les deux empires. On avait enfin reconnu que l'Euphrate inférieur, pas plus que le Tigre, ne pouvait fournir une bonne frontière ; tous deux n'avaient procuré que des chemins d'invasion (1). L'important « parallélogramme mésopotamien » (2) reçut des Romains un réseau serré de routes, mais aucune voie, sauf d'Ouest en Est, ne traversa le massif du Taurus.

Ainsi, sur ces territoires si longtemps contestés, toute notre information se réduit à des faits de guerre fastidieux. De la vie locale, rien ne transpire qu'à dater de la pleine époque chrétienne, dont nous n'avons pas à nous occuper

(1) **LXXXI**, p. 377 et suiv.
(2) K. REGLING **XXIII**, I (1902), p. 443-476.

CHAPITRE VIII

L'ÉGYPTE

La tentation est grande de consacrer à ce pays des développements étendus, en rapport avec la masse des documents dont le flot régulier se déverse depuis un tiers de siècle. Mais l'énormité même du sujet ne nous permet de songer qu'à une sorte d'orientation, un raccourci, qui nous épargne des disproportions trop choquantes dans le tableau d'ensemble de l'empire. Après tout, bien des institutions de l'Égypte romaine sont de simples emprunts à celles des Ptolémées, déjà décrites dans un autre volume (1).

I

Aperçu historique.

On a vu plus haut (2) les préliminaires de l'annexion, retardée par les guerres civiles (3), mais qu'avait préparée, sans gouvernement direct, une occupation militaire, limitée au Delta, comme il suffisait. Octavien lui-même ne s'aventura pas au delà : héritant du pouvoir royal, il était maître du pays, et la province, en fait, constituée (30).

Le premier gouverneur, Cornelius Gallus, dut déjà apaiser deux révoltes, l'une au Nord, l'autre au Sud. La passivité naturelle aux indigènes n'allait pas sans un instinct de résistance à l'étranger. Le chef romain en triompha sans peine ; il se fit

(1) Tome XV. — (2) P. 41 et 46. — (3) LV.

dresser des statues ; des inscriptions à sa louange furent gravées sur les pyramides ; un monument trilingue atteste qu'il s'avança jusqu'à l'île Philæ (1), y reçut les envoyés des Éthiopiens ; une convention avec eux mit leur pays sous le protectorat romain, sans force armée, et fixa la frontière à la première cataracte.

L'emprise de Rome sur la vallée du Nil s'accomplit en somme si rapidement qu'Auguste put organiser la mission économique chez les Arabes, dont nous avons parlé ailleurs (2). On s'aperçut à cette occasion que l'unique danger menaçant l'Égypte tenait aux voisins du Sud. Profitant de l'expédition d'Arabie, ces Éthiopiens, que l'on croyait liés par un traité, opérèrent quelques razzias et enlevèrent même des habitants. Le gouverneur C. Pretronius les dépouilla de leur butin, leur fit des prisonniers et, avant de se retirer, laissa une garnison de 400 hommes dans la forteresse de Prémis. Les Éthiopiens voulurent secouer ce joug. C'est encore par une négociation que le conflit se dénoua ; ils durent abandonner une partie de leur territoire, la Basse-Éthiopie, qui, pour près de trois siècles, fut rattachée à l'Égypte. Néron avait porté ses vues plus loin, mais les événements du Delta l'empêchèrent de passer à l'exécution.

La population égyptienne ne donnait plus signe d'opposition directe à l'empire, surtout depuis que la défense de porter les armes, suivie d'une perquisition générale, avait d'avance paralysé toute volonté de rébellion. Seulement, ce qui n'était pas possible contre l'armée romaine offrait moins de risques vis-à-vis d'un élément important, mais désarmé, les Juifs (3). Déjà un fort mouvement d'antisémitisme s'était produit sous Caligula à Alexandrie. Claude s'employa à le calmer (4). Rome, traditionnellement, favorisait les Israélites ; nous avons indi-

(1) MASPERO, **XV**, 1896, p. 110 et suiv.; **XLIV**, I, 1293.
(2) Ci-dessus, p. 56.— (3) **CIX** ; **XXXIV**, LXXIX (1924), p. 113-144.
(4) **LVII** ; P. JOUGUET, **XX**, 1925, p. 5-21.

qué leurs privilèges (1). Les autres catégories d'habitants en éprouvaient à leur égard un sentiment jaloux qui se doublait de mépris. Pour avoir un prétexte, les autres Alexandrins affectèrent un loyalisme que blessait la répugnance des Juifs à célébrer le culte impérial. La complicité d'un préfet excita les passions ; les troubles continuèrent, jusqu'à ce qu'un autre gouverneur, sous Claude, prenant le parti inverse, eût fait mettre à mort les instigateurs du mouvement antisémite.

Une chaude alerte, pire encore, se produisit en 66 (2). Les Grecs s'étaient réunis dans l'amphithéâtre, afin d'élire une ambassade qu'ils voulaient envoyer à Néron. On s'aperçut que des Juifs s'étaient insinués dans l'assemblée, et on leur fit un mauvais parti. Le gouverneur d'alors, T. Iulius Alexander (3), était de leur race, mais avait abjuré sa religion. Ils escomptèrent cependant sa neutralité tout au moins ; la communauté entière se souleva, lança des pierres contre les antisémites et voulut mettre le feu à l'amphithéâtre. Alexander fit intervenir la troupe ; le quartier israélite fut pillé, incendié ; on s'y battait encore après le départ des soldats.

Les Juifs parurent enfin matés ; sentaient-ils leur faiblesse ? La destruction de Jérusalem, peu après, aurait pu consommer la ruine de leurs espoirs. En réalité, leur ressentiment couvait sous la cendre ; au bout d'un demi-siècle, il fit explosion (115), non pas en Judée d'abord, mais en Égypte précisément, où avaient été exécutés les chefs du mouvement de Palestine, et aussi en Cypre, en Cyrénaïque. Sur ces deux théâtres, faute de garnison, les insurgés s'en donnèrent à cœur-joie ; de nombreux milliers de Grecs et d'Italiens furent exterminés par eux dans les supplices. Dans la région du Nil, ils espérèrent le même succès, car cette fois non seulement l'empereur était occupé à une guerre lointaine contre les Parthes, mais la révolte avait éclaté un peu partout, dans les villages, en pleine

(1) Ci-dessus, p. 253. — (2) CLII, p. 21.
(3) STEIN, XLVII, X, col. 153-157.

campagne, jusqu'en Thébaïde. A Alexandrie même elle échoua — les légions étaient trop près ; — ce sont les Hellènes qui y firent carnage. Partout ailleurs, la répression fut lente et difficile ; la multitude des foyers d'insurrection exigeait de nombreux détachements très mobiles. Les chefs de district n'y suffisaient pas ; de-ci, de-là, ils recrutèrent une milice de fellahs, qui montra une belle indifférence. Il fallut amener de loin des troupes régulières ; elles maîtrisèrent l'ennemi après une longue guerilla (1).

On s'explique à peine que la dernière insurrection de Judée, sous Hadrien, réprimée avec une impitoyable rigueur, ait pu avoir en Égypte un contre-coup (136-137), d'ailleurs insignifiant. Il prouve seulement l'ardeur indomptable de cette race, qui infligea au pouvoir central les plus sérieuses préoccupations.

Les Grecs, des privilégiés en toute province d'Orient, n'avaient aucun motif de mécontentement. Chez les indigènes, on relève quelques soulèvements épisodiques. Le premier, mal connu, qui eut lieu sous Antonin, était le fait de ces ξένοι, qui, pour échapper aux charges réelles et personnelles, fuyaient leur village natal, leur ἴδια, allaient résider temporairement dans quelque autre centre, où ils étaient mal vus et faisaient plus ou moins métier de brigandage (2). A la fin du IIe siècle, un vrai soulèvement national, mais limité, dressa contre le gouverneur, sous la direction d'un prêtre, les bergers nomades qui fréquentaient la région marécageuse à l'Est d'Alexandrie (3). L'instant semblait propice : une des légions avait été envoyée sur le Danube. Le légat de Syrie, Avidius Cassius, accourut en forces, sauva la capitale et y gagna de nombreux partisans, qui secondèrent ensuite ses ambitions. En 215 (4), le même groupe des ξένοι rentre en scène, maintenant avec la connivence des Alexandrins, qu'en l'état de nos sources on n'arrive pas à

(1) **CLII**, p.24. — (2) *Ibid.*, p. 27. — (3) *Ibid.*, p. 28. — (4) *Ibid.*, p. 31.

s'expliquer. Caracalla présent procéda avec l'énergie cruelle qu'on pouvait attendre de lui : après l'extermination des insurgés et de leurs familles, il établit dans la ville même les troupes qui jusque-là campaient aux abords d'Alexandrie.

Cette précaution n'empêcha point les désordres nés de l'impuissance générale du Haut-Empire à son déclin. Les Blemmyes, ces Éthiopiens du Nord, qui n'avaient point bougé depuis Auguste, franchirent en masse la frontière et se rendirent maîtres de la Thébaïde, vers 262. Bientôt les entreprises des souverains de Palmyre contre le Delta inspirèrent à la population d'Alexandrie des velléités de séparatisme ; peut-être se croyait-elle plus apte à briser les ambitions extérieures que l'autorité romaine, qui paraissait sombrer dans l'anarchie ; c'est d'ailleurs le représentant de Rome, le préfet Émilien, qu'elle proclama empereur égyptien. Un émissaire de Gallien restaura en Égypte l'unité de l'empire (263), mais à quel prix ! Quel spectacle lugubre offrait la deuxième ville du monde romain après les combats de rues ! Nombre de ses maisons étaient détruites et son chiffre d'habitants fort amoindri.

Encore Rome n'en fut-elle réellement maîtresse qu'après avoir ruiné la puissance de Palmyre. Reconquise par Aurélien, Alexandrie fit défection de nouveau sous un affidé de Zénobie, Firmus ; mais, quand la fameuse reine eut succombé, la grande métropole d'Égypte capitula à son tour, et le quartier des rebelles subit de nouvelles dévastations. L'âpre rancœur laissée par ces terribles représailles inspira peut-être la révolte, mal connue dans ses causes et dans son développement, qui se prolongea plusieurs années sous Dioclétien. Après la destruction de Busiris dans le Delta et de Coptos en Haute-Égypte, en vue de châtier les citoyens et les indigènes soulevés à la fois, il fallut encore emporter de force Alexandrie. Telle était la ruine de la province après ces événements que l'empereur dut mettre une limite à l'exportation des blés.

Par ailleurs, et dans le même temps, d'autres menaces se

précisaient : au Sud les Blemmyes, à l'Ouest les nomades du désert libyque obligèrent Probus à d'épuisantes campagnes. Dioclétien lui-même ne put se débarrasser des premiers qu'en leur opposant des Nubiens, ces *Nubæ* ou *Nobades*, qui comptaient parmi les nombreux barbares limitrophes auxquels l'empire affaibli devait payer tribut (297).

II

Géographie administrative (1).

Une vieille division de la contrée distinguait la vallée du Nil (ἡ ἄνω χώρα) et la Basse-Égypte (ἡ κάτω χώρα ou τὸ Δέλτα). Les Romains ne la conservèrent pas longtemps telle quelle : à une époque incertaine, probablement sous Vespasien, entre ces deux circonscriptions ils en intercalèrent une troisième, dite Heptanomide, parce qu'elle comprenait, du moins à l'origine, sept de ces districts qu'on appelait des nomes ; d'autres nomes s'y ajoutèrent par la suite ; mais l'ancien nom subsista, quoique ne correspondant plus à la réalité. Ces trois divisions formaient les *épistratégies*, d'après le titre du haut fonctionnaire, création des Lagides, mais unique sous ces rois, qui fut ultérieurement préposé à chacune d'elles.

Au-dessous se maintint la répartition du territoire en *nomes*, cantons désignés tous par un adjectif formé sur le nom de l'agglomération principale. Leur nombre dut varier ; on aura tenu compte et de l'étendue totale de la province et des déplacements de population, des progrès plus ou moins rapides suivant les régions. Les documents permettent de retrouver environ quatre-vingts noms de nomes ; mais il en est peut-être dont la désignation changea au cours des temps ; Ptolémée n'en cite que quarante-sept au IIe siècle. Le chef-lieu était la *métropole*, le centre le plus populeux, sans autre privilège que d'être la

(1) **CXXXI, 1re partie.**

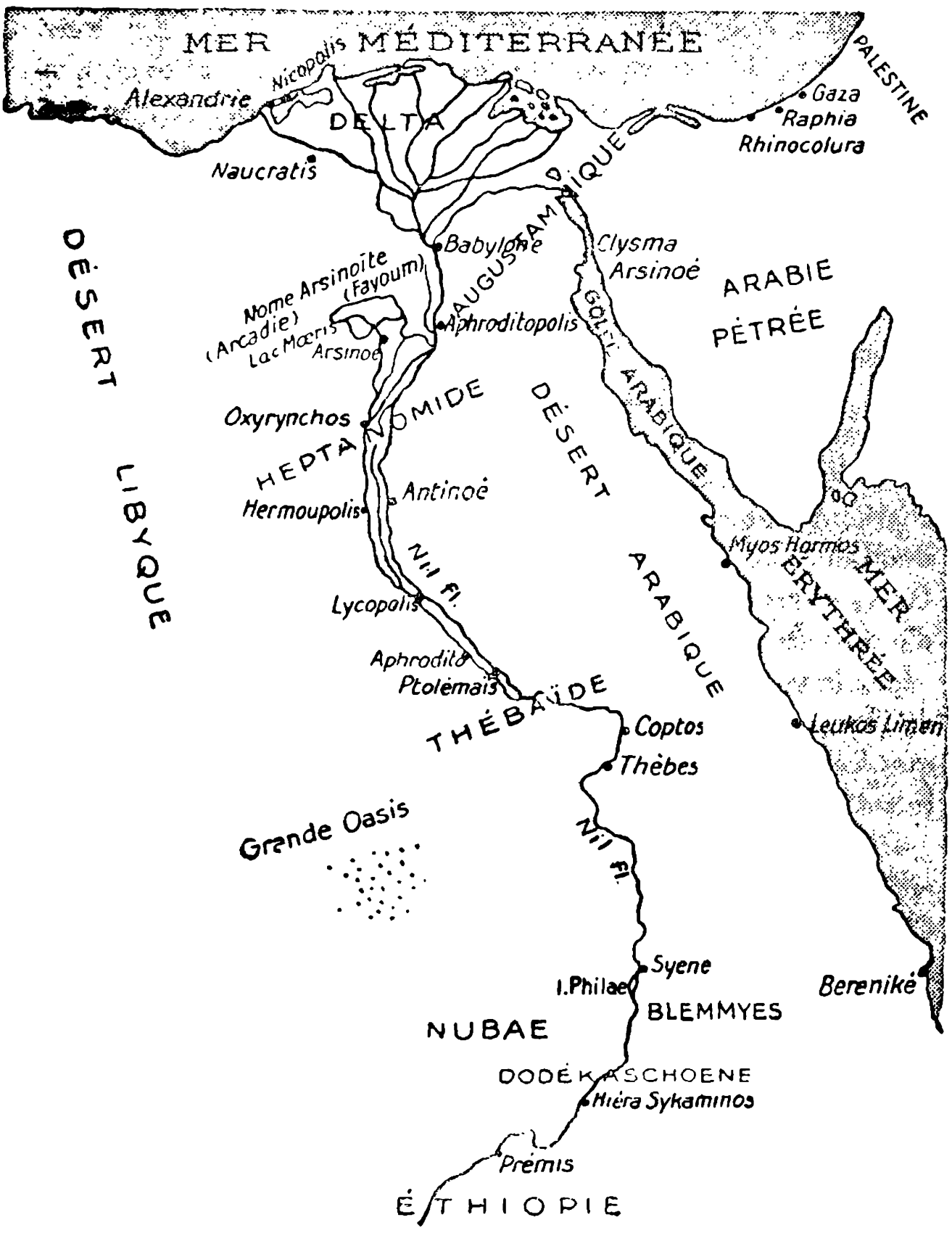

Carte VI. — L'Egypte romaine.

résidence habituelle de certains fonctionnaires. Le nome Arsinoïte (1), très vaste, et qui, situé dans le Fayoum, avait une grande importance économique, se subdivisait en trois *parties*, μερίδες ; lui à part, tout nome n'avait qu'un stratège. Pourtant tous n'étaient pas de même étendue, car chacun se divisait en τόποι, *toparchies*, deux habituellement : l'inférieure et la supérieure (ἡ ἄνω, ἡ κάτω), parfois trois, avec une intermédiaire (ἡ μέση), ou même davantage — dans l'Arsinoïte par exemple.

Le fractionnement du territoire s'arrêtait ensuite aux diverses agglomérations qui le couvraient en nombre énorme [30 000 suivant Diodore (2), qui visita l'Égypte en 60 av. J.-C.]. D'ailleurs, au temps de l'historien Josèphe, sept millions et demi de gens payaient la capitation, à laquelle échappaient les Grecs et les Romains ; d'où un total de huit à neuf millions d'habitants sur une surface restreinte : une masse grouillante, répartie entre une nuée de petits bourgs de quelques centaines d'âmes, comparables aux villages modernes de fellahs, sauf que cette densité ne se retrouve plus dans l'Égypte d'aujourd'hui.

De villes, fort peu à l'époque romaine, si nous songeons à la cité (πόλις), avec ses rouages qui en font un État en miniature. C'est la seule contrée où les Romains n'aient point eu le désir, aient même évité de développer la « vie municipale ». Un régime tout différent avait assuré la prospérité du pays au temps des Pharaons ; les Lagides y étaient restés fidèles ; Rome les imita, maintint sans plus les trois πόλεις antérieures, Alexandrie, Ptolémaïs, Naucratis, jusqu'au jour où Hadrien, pour honorer son favori noyé dans le Nil, fonda en 130, vers le lieu où l'éphèbe avait disparu, Antinoé ou Antinooupolis.

Toutes les autres localités n'étaient, en droit, que des vil-

(1) V. MARTIN, V, VI (1913), p. 137-175.
(2) DIOD. SIC., I, 31, 7.

lages (1) (κῶμαι), sans personnalité juridique ni biens communaux avant le IIIe siècle, entités administratives fondées uniquement sur le lien obligatoire établi par la loi entre tous ceux qui avaient même lieu de naissance. On s'efforçait d'ailleurs de réaliser un certain équilibre entre les populations rurales des diverses κῶμαι, en transférant au besoin les paysans d'une κώμη dans une autre (1). Quant aux métropoles, la finale de leur titre ne doit pas faire illusion : le mot κωμόπολις, dont use Strabon, en indique l'insignifiance. Elle s'ajoutait notamment à un nom divin, à titre honorifique (Crocodilopolis, Hermoupolis, Nilopolis). Toutefois la métropole du nome jouissait d'une situation de fait bien plus relevée que les autres villages. Outre sa population supérieure, qui avait conduit à une division en quartiers (2) (ἄμφοδα, avec des amphodarques), elle avait, à défaut d'assemblées délibérantes, des magistrats locaux, et des services impériaux s'y trouvaient réunis.

Les limites de l'Égypte romaine ne se prêtent qu'à une détermination approximative. Du côté asiatique, elle finissait vers Rhinocolura (El-Arish). A l'Ouest, elle comprenait encore, un peu nominalement, les nomes de Libye et de Marmarique, dont la population devait être clairsemée et mal fixée au sol ; aucun des deux ne participait aux bienfaits de l'inondation. Les oasis du désert avaient le même caractère de simples annexes ; la domination romaine s'étendait, comme la grecque, aux carrières arabiques à l'Est du Nil et aux ports disséminés sur la rive africaine de la mer Érythrée : Arsinoé, Myos Hormos, le Port blanc (Λευκὸς λιμήν), Bérénikè. Au Sud, la délimitation put d'autant mieux varier qu'il n'y eut jamais de *limes* égyptien ; cette bande frontière, réseau de routes et de postes, pouvait-elle se borner à la zone cultivable, si resserrée dans la région des cataractes ? et où l'arrêter au delà ?

(1) **CXL**, p. 91 et suiv., 208 et suiv. — (2) **CXC**, p. 212.
(3) Voir, à titre d'exemple : Hermann RINK, *Strassen und Vierlelnamen von Oxyrhynchus*, Diss. Giessen, 1924.

Nous avons vu que les Romains s'en tinrent d'abord à un protectorat sur la partie de la Nubie voisine de leur frontière de Thébaïde, mais que les entreprises des indigènes imposèrent un autre parti. On annexa donc la région des douze schœnes (Δωδεκάσχοινος) ou cent vingt stades, de Syène à Hiéra Sykaminos (Maharrakah). Même, un moment, à la fin du IIe siècle, Prémis (Ibrim) fut occupé ; fort en amont de l'ancienne Nubie, il s'est retrouvé un édifice fortifié remontant à Septime-Sévère, — ambitions sans lendemain. — La Basse-Nubie, semble-t-il, n'eut même pas un sort distinct ; elle fut simplement rattachée au nome le plus méridional. Quand Dioclétien confia aux Nobades la mission rétribuée dont nous avons parlé, il abandonna le Dodékaschœne et reporta la frontière plus au Nord (1).

Cet empereur ne sectionna guère l'Égypte ; il en sépara seulement la Libye Inférieure, unie dans le même diocèse à la Supérieure (ancienne Cyrénaïque); la Thébaïde commença désormais un peu plus au Sud, et le reste, vallée et Delta, fut divisé en deux gouvernements selon une ligne Nord-Sud : Égypte proprement dite à l'Ouest, Herculienne du côté de l'Asie. Selon d'autres, ces provinces nouvelles se confondaient avec les anciennes épistratégies (2). Puis, en 341, se détache l'Augustamnique à l'Est. Une province séparée (Arcadie) est constituée en 386 par le Fayoum. Et bientôt Thébaïde et Augustamnique se subdivisent, comme le Delta, qui va comprendre Égypte I et Égypte II. Mais cela nous mène à l'ère byzantine (3).

III

Les divers éléments de la population (4).

Nulle part peut-être plus qu'en Égypte la population ne fut strictement hiérarchisée.

En tête venaient naturellement les Romains, originaires

(1) **CLII**, p. 464 et suiv. — (2) **CXXXI**, p. 89.
(3) **CXCI**, p. 2 et suiv. — (4) **I**, V (1924), p. 100-102.

d'Italie pour une bien faible part. Le climat ne convenait pas à tous, et Rome n'a pas dû tenir à ce qu'un noyau important de ces *consistentes* vécût à demeure dans cette province où s'approvisionnait la capitale ; mieux valait la présence temporaire d'un petit nombre d'agents, rigoureusement assujettis au pouvoir central. Il s'y joignit, surtout dans les deux premiers siècles, des masses de touristes (1) qui venaient, dans la saison d'hiver, recueillir les impressions qu'on attendait de l'Égypte, pays du mystère, des enchantements, théâtre d'une civilisation étrangement « exotique » ; leurs graffites innombrables sont comme le livre des étrangers, exprimant l'ivresse du dépaysement.

Les Hellènes gratifiés de la *civitas Romana* restaient essentiellement des Grecs, privilégiés d'ailleurs, les plus avantagés dans toute la population permanente. A leur égard, Rome continua sans restriction l'œuvre des Ptolémées, et leur langue fut admise comme langue administrative. Les fonctions principales appartenaient aux purs Romains, celles de second ordre aux Hellènes. Il y eut, parmi ceux-ci, quantité de nouveaux citoyens d'empire, soit par l'entrée dans la légion, soit par la sortie des *auxilia* ; mais on a pu dire qu'en cette contrée le romanisme se muait en hellénisme (2), et bien qu'en principe le droit romain s'appliquât à ces Romano-Hellènes, bien des concessions furent faites au droit grec.

Les Juifs (3) eux-mêmes participaient, dans une large mesure, à cet hellénisme débordant. Leurs rapports avec les Grecs avaient été corrects et pacifiques sous les rois ; les choses se gâtèrent ensuite (4) : quelques Israélites enrichis étaient parvenus à de hautes fonctions ; ils se vantaient de leurs relations avec la cour impériale. Les Hellènes se méfiaient de ces con-

(1) **CXCVI**, p. 444 et suiv. — (2) *Ibid.*, p. 42 et suiv.
(3) A. N. Modona, **I**, II (1921), p. 253 et suiv.; III (1922), p. 18 et suiv.
(4) U. Wilcken, *Zum alexandrinischen Antisemitismus* (*Abhandl. der cächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1909).

currents entendus aux affaires et qui, d'esprit antagoniste, se dissimulaient sous un manteau hellénique, parlaient grec, avaient même toute une littérature en cette langue, portaient des noms qui pouvaient prêter à erreur. D'autre part ils étaient nombreux : Philon, au milieu du Ier siècle, chiffre à un million ses coreligionnaires d'Égypte ; il y en avait partout, principalement dans les métropoles ; les papyrus les signalent spécialement à Arsinoé, Oxyrhynchos ; à Alexandrie ils occupaient à eux seuls un des cinq quartiers de la ville, mais répandus aussi dans les autres, ayant dans tous leurs synagogues. Ce n'était donc pas le régime du ghetto. Ils formaient cependant une communauté à part, avec un chef, l'ethnarque, d'autres magistrats, les archontes, un conseil d'Anciens, le Sanhédrin ; leurs tribunaux propres appliquaient entre eux la seule loi mosaïque. Ils ne semblent pas avoir obtenu, sinon sur le tard, la qualité de citoyens d'Alexandrie. Ils payaient la capitation et, après 70, nous le savons, leur didrachme profita à Jupiter Capitolin.

Malgré toutes mesures de rigueur, les Juifs ne connurent jamais l'infime situation où le gouvernement romain relégua les Égyptiens de race. A la faveur d'un long contact, d'un entremêlement, pour mieux dire, dans de nombreuses localités, il s'était bien constitué sous les Lagides une population mixte gréco-égyptienne, portant des noms grecs, ou tout au moins à terminaison grecque, parlant de son mieux la langue des Hellènes dans les affaires commerciales ou les rapports avec l'administration, mais restée égyptienne par la religion et le fond des idées. L'hellénisme, quant à lui, ne se prêta pas volontiers à cette demi-fusion, et le gouvernement romain le soutint dans sa résistance, décidé à parquer chacun dans sa condition (1) : la statut personnel de tout individu était à ses yeux chose primordiale, et, pour le vérifier, en assurer les effets, on procédait tous les quatorze ans à un recensement (λαογραφία) des

(1) G. Glotz, XX 1922, p. 221.

λαοί ou indigènes astreints à la capitation, tandis que pour les autres l'ἐπίκρισις créait ou constatait des privilèges. On incline à penser que ces Égypto-Grecs payaient tout au plus une capitation réduite. Entraient-ils dans cette classe qualifiée souvent, dans les papyrus, d'un terme obscur : les gens du gymnase (οἱ ἀπὸ γυμνασίου)? Faut-il considérer qu'admis à fréquenter cet établissement foncièrement grec, ils en retiraient comme un brevet d'hellénisme mitigé? Ou au contraire ces « gens du gymnase » formaient-ils, dans l'élément grec exclusivement, un petit groupe plus considéré, ayant des rapports, de parenté ou autres, avec le gymnasiarque? La controverse persiste (1); ces mots désignent du moins une élite dont on dressait des listes officielles; le plus probable est que les Grecs y voisinaient avec des indigènes hellénisés.

La constitution de Caracalla accordant le droit de cité romaine à quantité de sujets eût pu avoir une grande portée pour le fellah égyptien. Mais on se convainc de plus en plus que les indigènes de la vallée du Nil furent légalement parmi les *déditices* exclus de cette faveur nouvelle (2). On a essayé d'un contrôle indirect : la plupart de ces citoyens créés en bloc après 212 entraient dans la *gens* de Caracalla et devenaient des *Aurelii*. Or, pour les vingt premières années qui suivirent, on n'a reconnu (3) dans les Αὐρήλιοι d'Égypte que des citoyens des villes grecques ou, entre ceux des métropoles, quelques-uns de ces énigmatiques gens du gymnase. On peut s'expliquer le fait, Rome s'étant refusée à développer en Égypte le régime municipal : citoyen d'une ville quelconque, c'était le stage nécessaire avant de devenir citoyen romain en ce pays.

Carrefour entre plusieurs mondes, l'Égypte — et surtout Alexandrie — avait, depuis l'époque hellénistique, vu con-

(1) **CXXXI**, p. 180; **CXL**, p. 78.
(2) M. J. Bry, *L'Édit de Caracalla de 212* (*Études d'histoire juridique offertes à P. F. Girard*, Paris, 1912, I, p. 1-42).
(3) **CLIX**, p. 137 et suiv.

stamment passer ou séjourner une cohue cosmopolite ; les petits bronzes et les terres cuites permettent de discerner des types ethniques très marqués : nègres d'Afrique, gens d'Asie, et même, pense-t-on, jusqu'aux « coolies » chinois. « Grecs, Italiens, Syriens, Libyens, Ciliciens, Éthiopiens, Arabes, Bactriens, Scythes, Indiens, Persans », c'est la nomenclature, non limitative, que donne encore saint Jean Chrysostome au IVe siècle. Certains devaient très peu fréquenter les villes : tels ces Arabes, nomades comme ceux d'aujourd'hui, qui parcouraient le désert entre le Nil et la mer Rouge. Les plus rivés à leurs demeures étaient les Troglodytes, logés dans les cavernes de la chaîne côtière.

IV

Les fonctionnaires romains (1).

On n'accusera jamais trop le caractère exceptionnel de l'Égypte dans le monde romain. Il y avait des provinces « impériales » ; celle-ci fut-elle du nombre? C'était à peine une province ; on évitait ce terme dans le langage officiel ; il ne suit pas en épigraphie le titre de gouverneur.

Dès avant l'annexion, des années d'occupation militaire avaient procuré sur ce pays tous renseignements utiles. *Aditu difficilem, annonæ fecundam, superstitione ac lascivia discordem et mobilem, insciam legum, ignaram magistratuum* ; cette phrase de Tacite (2) résume assez bien l'opinion générale et fait comprendre le parti immédiatement adopté. Auguste pensa qu'il n'y avait nul profit à relever une population dont la servitude séculaire avait fait l'opulence de ses maîtres, Pharaons ou Ptolémées. Propriété des rois, littéralement, l'Égypte devint propriété de l'empereur, qui par elle trouva du même coup le moyen de dominer Rome plus aisément. Domaine privé, elle eût été, logiquement, gérée par un procurateur ; mais ce titre

(1) **CCXIX**, I, 1, p. 28 et suiv. — (2) *Hist.*, I, 11.

manquait d'éclat; il y eut un *prœfectus Ægypti*, ἔπαρχος dans les actes publics, ou encore, plus vaguement, ἡγεμών — qui correspond au latin *prœses* des bas temps (1).

Ce plan conduisait à écarter les sénateurs; leur exclusion alla si loin que défense leur fut faite (2) de fouler jamais le sol de l'Égypte, même en simples curieux, sauf autorisation expresse. Sous Tibère, l'héritier du trône Germanicus osa enfreindre la règle et visiter les Pyramides. Un papyrus nous a rendu sa lettre aux Alexandrins, repoussant des marques de « dévotion » qui ne devaient aller qu'au prince, et dont Tibère ne masqua point son mécontentement (3).

Même le préfet, au regard des Égyptiens, paraissait comme un successeur des Lagides, auquel, d'après Strabon, on rendait des honneurs royaux. Sa fonction, au début de l'Empire, était la plus haute ouverte à l'ordre équestre, qui ne pouvait d'ailleurs trouver en Égypte un champ d'exploitation; le mode de perception des impôts ne le permettait plus.

Le préfet, quoique simple chevalier, eut tout l'*imperium* civil et militaire d'un proconsul. Mais il n'était point désigné pour une période fixe et brève; son remplacement ne dépendait que de la volonté de l'empereur. Cette charge, dans la pratique, restait longtemps au même titulaire : le prince n'y désignait qu'un homme sûr; il y eut fort peu de mécomptes. Juge suprême, le préfet se déchargeait de nombre de causes sur des subalternes, mais accomplissait aussi des tournées. Divers édits de ces préfets nous sont parvenus; plus d'un resta en vigueur longtemps après le départ du signataire (4)? Le haut commandement des troupes, — jusqu'à la séparation des pouvoirs civils et militaires à la fin du IIIe siècle, — donnait moins de besogne que la direction des affaires financières; aussi

(1) **CXXXI**, p. 8 et suiv., 260 et suiv.
(2) M. A. Levi, I, V (1924), p. 231-235. — (3) **CXCVI**, p. 25.
(4) U. Wilcken, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.*, XLII (1921), p. 124-158.

les empereurs appelaient-ils souvent à ce poste d'anciens préfets de l'annone.

On suit la préfecture d'Égypte pendant près de sept siècles, jusqu'à la conquête arabe (1). Elle fut confiée d'habitude à de purs Romains; le Juif renégat Alexander constitue une exception, d'ailleurs explicable. En cas de mort, ou de remplacement soudain et imprévu, l'intérim, avec le titre de vice-préfet, passait au *iuridicus Alexandreæ* (δικαιοδότης Αἰγύπτου καὶ Ἀλεξανδρείας) (2), chevalier lui aussi, nommé par l'empereur directement, et chef des services judiciaires dans toute la mesure où le préfet s'en reposait sur lui.

Moins relevés, car leurs pouvoirs ne s'étendaient pas à toute l'Égypte, étaient les épistratèges (3). Le titre, pris dans une acception différente, désignait sous les Lagides une sorte de vice-roi pour la Thébaïde, à la fois militaire et civil. L'épistratège romain se vit tout de suite réduire à un rôle purement administratif, encore mal précisé, lié surtout au fonctionnement de la justice et à la collation des charges pesant sur la fortune. A une date incertaine, au plus tard en 71, fut créée l'épistratégie de l'Heptanomide, qui comprenait notamment le Fayoum; celle du Delta ne doit pas être postérieure. Ces trois épistratèges ne pouvaient survivre à Dioclétien, créateur des trois « provinces ». A une exception près, tous ceux dont on connaît les noms étaient des Romains, des chevaliers, qualifiés en latin *proc. Aug. epistrategiæ* (*septem nomorum*, p. ex.) et accessoirement ἐπίτροπος dans certains papyrus. Ils représentent donc les principaux procurateurs des Césars en Égypte, mais il y en avait beaucoup d'autres, affectés à l'annone, ou aux mines et carrières, aux domaines impériaux confisqués sur des particuliers. Des gens de l'ordre équestre n'étaient pas au-

(1) Liste des préfets dressés par L. Cantarelli, *Memoria dell'Accad. dei Lincei*, 1906 et 1910.
(2) **CXXXI**, p. 198.
(3) Victor Martin, *Les Épistratégies*, Genève, 1911.

dessus d'emplois de cette importance; à d'autres, plus modestes, des affranchis ont dû suffire.

Les administrations locales et la vie urbaine.

La vie locale est la partie la plus attrayante dans l'histoire de l'Égypte gréco-romaine, celle sur laquelle les documents nouveaux donnent le plus de lueurs. L'abondance des bribes d'information tient à celle des écritures : les scribes pharaoniques eurent dans les γραμματεῖς de dignes successeurs. Ce pays n'est pas celui des procédures verbales; des monceaux d'actes, de lettres officielles s'entassaient sans relâche. Malgré l'active préparation des feuilles de papyrus, la matière à écrire eût manqué si elle ne s'était prêtée à des lavages; le même papier a servi plusieurs fois avant de s'ensevelir dans quelque vase remplaçant nos cartons d'archives, ou dans un cartonnage de momie. Gardons-nous toutefois d'une impression peut-être trompeuse : les sables du désert ont préservé pour nous ces vestiges du passé; s'ensuit-il que le formalisme ait prospéré — ou sévi — uniquement dans la vallée du Nil ?...

La cellule première de l'organisme gouvernemental, c'est le village, la κώμη, le bourg de la χώρα. Son aspect ordinaire a été retracé de façon pittoresque (1) d'après les modernes groupements de fellahs, qui le rappellent encore : c'est un amas serré de maisons basses, de misérables cabanes; de la boue nilotique, mêlée de paille, on a tiré des briques crues hâtivement séchées; on les superpose, et ce sont des murs; sur des branches horizontales porte le toit, de chaume ou de terre battue. La hutte s'effondre aisément; alors, sur ses ruines et sur le chantier où tous apportent leurs détritus, de nouvelles habitations s'élèvent; ainsi de suite; et le village, généralement, domine un peu les alentours.

(1) CXL, p. 202 et suiv.

Sa situation n'a point évolué depuis l'époque grecque : il est resté une simple circonscription territoriale, administrée dans le seul intérêt de l'État, tout l'opposé d'une commune par conséquent. Il comprend les λαογραφούμενοι, les recensés en vue de la capitation, à côté desquels peuvent se trouver aussi des Grecs, des citoyens romains, formant des castes séparées, possédant tous les droits de la caste inférieure et d'autres par surcroît.

Les fonctionnaires du village (1) sont des agents du pouvoir central, mais des enfants du pays. Le premier en date est le cômarque, magistrat ptolémaïque, presque éliminé, dès le début de la domination romaine, par son acolyte le scribe ou cômogrammate, dont l'influence dérive de l'exercice même de son métier : établissant à toute heure les innombrables listes, rapports, nomenclatures, que lui demande le fisc, il est, comme pas un, renseigné sur la population et sur le mécanisme administratif. Égyptien ou clérouque (ancien soldat ou fils de soldat), il instrumente dans l'agglomération et dans ses dépendances ; la chancellerie impériale, qui le nomme, le rétribue à l'aide d'une taxe levée à cette fin sur l'habitant. Dans le village, source de revenus avant tout, le scribe a pour premier devoir de préparer, contrôler l'assiette de l'impôt, recevoir les déclarations, vérifier les arpentages, conserver le cadastre, rendre compte en haut lieu des cultures et du rendement obtenu, centraliser les pétitions y relatives. Les bordereaux des contributions à répartir sont transmis par ses soins aux percepteurs, sitologues ou autres ; il est responsable du recouvrement. Il ne prend aucune part aux actes de ces divers agents, mais leur trace leurs rôles respectifs, d'après les instructions supérieures. Nous verrons les changements introduits dans ces rouages par les réformes de Septime-Sévère.

Un nombre variable de bourgades constitue la toparchie : à

(1) Hohlwein, **XXVIII**, X (1906), p. 38-58, 160-171 ; XI (1907), p. 203-208.

sa tête un topogrammate, qui n'a aucun relief à l'époque romaine, y apparaît rarement et quelquefois exerce, en outre, dans un bourg, sans doute plus peuplé que les autres, les fonctions de cômogrammate. La toparchie fait l'effet d'une division bâtarde et peu utile ; on ne lui voit pas de chef-lieu ; son gouverneur a l'insignifiance de nos modernes sous-préfets. On en devrait dire sans doute autant des méridarques du nome Arsinoïte.

Le nome, lui, est une entité réelle, circonscription financière, bien entendu, car toute l'Égypte doit suer de l'agent pour les Romains. Par une étrange dualité, encore mal expliquée, le nomarque, chef originel, — son nom l'indique, — reste toujours en place, mais, dans la plupart de ses attributions, un autre agent l'élimine, le stratège (1), son supérieur du reste. Cependant, chose étrange, le nombre des stratèges et celui des nomes ne se confondent pas ; voici deux stratèges à la fois dans un nome ; ailleurs, un seul dirige deux ou trois nomes qui, en d'autres temps, auront chacun leur stratège distinct. Ce fonctionnaire est un Grec ; sa charge, peu enviable : la surveillance générale du district, les jugements par délégation, la publication des édits préfectoraux, tout cela ne serait rien ; mais les finances (toujours elles !) lui créent une responsabilité redoutable de corps et de biens. On a dû fuir et non rechercher ce titre, et les Alexandrins s'applaudir de l'exemption globale dont ils bénéficiaient à cet égard. La stratégie, conférée — disons mieux : imposée — pour trois ans, est devenue en fait une liturgie (comme d'ailleurs la charge de nomarque).

Gros personnage encore, et au besoin stratège intérimaire, mais exposé à de moindres risques, était le scribe en chef dit, même sous les Romains, βασιλικογραμματεύς (2) ; une sorte de

(1) J. G. Tait, **XXI**, VIII (1922), p. 166 et suiv. ; N. Hohlwein, *Le Stratège du nome*, **XXVIII**, XXVIII (1924), p. 125-154 et 193-222 ; XXIX (1925), p. 5-38 ; 85-114 et 257-285.

(2) Cf. Erhard Biedermann, *Der* βασιλικὸς γραμματεύς, Berlin, 1913.

secrétaire général, supérieur d'une bande de scribes, nommé pour le même temps que le stratège, à qui il devait fournir, comme grand archiviste pour les rôles d'impôts et le cadastre, tous les renseignements nécessaires.

L'un et l'autre résidaient dans la métropole, — quelle métropole s'ils étaient préposés à plusieurs nomes ? Nous ne savons. La métropole égyptienne est quelque chose de mixte, d'étrange, un type de ville original (1), sans analogue. Privée de droits légaux, comme le village, elle a en fait un δῆμος, noyau d'Hellènes auxquels s'amalgament des Égyptiens hellénisés, sous des conditions et dans des limites qui nous échappent ; il a dû, à longs intervalles irréguliers, se réunir en vue d'honorer les empereurs ou les notables qui lui faisaient la grâce, pour lui dispendieuse, de le venir visiter. Il possède un collège de magistrats de carrière, mais agents de la ville et non du pouvoir central, auprès duquel ils la représentent et avec qui ils sont en correspondance continue (2). Quelques Romains ont été revêtus de ces charges métropolitaines ; ils y trouvaient un avantage matériel ; moins déférents que l'indigène envers l'autorité, certaines lettres préfectorales les invitent à respecter les ordres du stratège.

Ce κοινὸν τῶν ἀρχόντων, à responsabilité solidaire, comprend : un ἐξηγητής, qui préside à l'établissement des listes d'éphèbes, exerce une tutelle sur les mineurs, prévient les usurpations du titre de citoyen ; un κοσμητής, qui organise les jeux, les fêtes publiques ; un ἀγορανόμος, surveillant du marché et qui rédige les conventions entre acheteurs et vendeurs, par suite chef d'un bureau où s'enregistrent les actes privés ; un εὐθηνιάρχης ou ἐπὶ τῆς εὐθηνίας, commissaire aux approvisionnements, de qui dépendent les ventes de blé à bas prix aux indigents ou même les distributions gratuites ; enfin et surtout, pour ne

(1) A titre d'exemples, cf. Georges MÉAUTIS, *Une métropole égyptienne sous l'Empire romain, Hermoupolis la Grande*, Lausanne, 1918, et, pour Lycopolis, A. CALDERINI, I, III (1922), p. 255-274. — (2) CLXXIX.

rien dire des curatelles diverses ni des services dont on ne sait que les noms, le plus en vue, le gymnasiarque (1).

C'était là un titre monopolisé par certaines familles, fallût-il l'attribuer à des femmes ou à des enfants, créant une sorte de noblesse locale et ambitionné, jalousé, malgré tous les débours qu'il occasionnait. C'est qu'à son entrée en fonctions, dans une cérémonie solennelle, le gymnasiarque était publiquement couronné par le stratège, et dans Alexandrie on le reconnaissait à ses φαιχάσια ou sandales blanches ! Il dirigeait les exercices et les jeux du gymnase et, assisté de nombreux auxiliaires spécialisés, administrait l'établissement, pourvoyait aux dépenses : fournitures d'huile et onguents, entretien et chauffage des bains, éclairage des chambres annexes et des piscines. Les frais devaient retomber en grande partie sur lui, parfois cependant, d'après certains textes, avec participation des archontes ; il y a trace aussi de fondations à cet effet ; les donateurs ont pu être ceux que nous voyons qualifier de gymnasiarques éternels. Il n'empêche que la totalité des biens du gymnasiarque répondaient de sa gestion.

C'est le gymnase sans doute qui élevait la métropole au-dessus des autres bourgades les plus populeuses. Mais la capitale du nome en formait aussi le centre économique : c'était là que passaient les caravanes, que se tenait le marché régional, que le stratège ou son délégué rendait la justice et qu'affluaient, par suite, plaignants et gens de loi ; on y trouvait la banque impériale, le grenier public, les bureaux des comptables et leurs archives ; on y accourait enfin pour les fêtes religieuses grecques ou égyptiennes, d'autant plus imposantes dans chaque nome qu'on n'y célébrait pas de culte provincial.

Au-dessus des métropoles se plaçaient les cités (2), dont l'image se dérobe à nos yeux. Les simples villages restés misé-

(1) B. A. Van Groningen, *Le Gymnasiarque des métropoles de l'Égypte romaine*, Paris-Groningue, 1924.
(2) I, V (1924), p. 97-100.

rables sont fournis des champs de fouilles plus accessibles que les grandes localités maintenant recouvertes par d'importantes agglomérations. Un fait se dégage néanmoins : si la cité se rapproche bien plus du type hellénique courant que le chef-lieu du nome, elle garde encore des traits exceptionnels. Les Pharaons ignoraient le régime municipal; les Lagides importèrent l'esprit macédonien, qui n'était pas celui de la Grèce propre. De là, en première ligne, l'extrême rareté de l'institution, que les Romains n'ont pas vulgarisée davantage. Il est vraisemblable, malgré tout, qu'ils introduisirent dans le régime urbain certaines innovations, mais le curieux hasard qui n'a laissé revenir au jour qu'un nombre relativement faible de papyrus du dernier siècle avant l'ère chrétienne, et du suivant, nous masque les étapes de ces transformations.

Au rebours des métropoles, dont le régime devait être assez uniforme, les cités eurent leurs chartes individuelles ; mais il semble qu'elles en vinrent à se ressembler toujours davantage. Aucune n'a d'assemblée du peuple : le mot ἐκκλησία est étranger à la langue des papyrus. Même, sous les rois, il y avait seulement une βουλή, corps aristocratique évidemment ; on incline à penser en général que Naucratis la conserva sous les Romains, peut-être parce que la ville ne cessait de déchoir depuis Alexandre ; on hésite pour Ptolémaïs ; Antinoé, fondée par Hadrien (1), ou plus exactement élevée à l'état de πόλις afin d'y réunir des Grecs disséminés, put recevoir cette faveur sans danger, nul esprit commun n'y régnant. Mais Alexandrie, vieille de trois siècles, très peuplée d'éléments divers, tous prompts à l'émeute et au persiflage, perdit certainement sa boulè dès le début du régime impérial et tenta vainement de la récupérer sous Claude, qui répondit évasivement (2). Et alors, tandis que, dans les autres cités, le boulé prenait des délibérations et choisissait les ἄρχοντες, on concevra l'administration

(1) Cf. Ernst KUEHN, *Antinoopolis*, Gœttingen, 1913.
(2) LVII; JOUGUET, XX, 1925, p. 5-21.

d'Alexandrie comme calquée sur celle des métropoles. Encore la question n'intéressait-elle pas tous les Hellènes de la ville ; le groupe des ἀστοί a pu représenter des demi-citoyens ayant le droit civil complet des Grecs, mais sans droits politiques ; rien de plus obscur que leur condition.

Ville royale naguère, avec un souverain grec, centre d'études et d'art, où l'hellénisme trouva des formes nouvelles et un dernier enrichissement (1), cette grande capitale n'avait-elle point changé d'aspect en passant sous des maîtres étrangers par la race et par la langue ? Ceux-ci avaient bien conservé le Musée, dont parle encore Strabon (2), où des savants étaient logés, nourris, pourvus d'instruments de travail. Mais l'esprit de l'ancien cénacle s'était transformé ; il n'abritait plus que des personnalités médiocres, assez indépendantes, et qui professaient au dehors, dans des écoles privées. La ville n'a pu beaucoup s'étendre, bordée qu'elle était par le désert libyque et les lagunes du Nil ; aussi faut-il toujours se la représenter avec de hautes maisons de rapport dans les quartiers principaux ; elle a dû garder ses deux grandes voies maîtresses, son tétrapyle à la croisée, son marché-fourmilière, ses rues spacieuses où les voitures avaient accès, ses ports en pleine activité, dont les lignes exactes posent des problèmes insolubles. On connaît mal aussi le tracé de son enceinte, longue d'environ 15 kilomètres, reconstruite du reste par Hadrien et Antonin ; il semble que Caracalla ait édifié une seconde muraille, à l'intérieur de la première, que fit abattre Aurélien. Les dévastations du IIIe siècle, suite des révoltes, auront affligé surtout les quartiers populaires et sans luxe, voisins de Rhakotis, le primitif bourg égyptien ; le siège du Broucheion, à l'autre extrémité, n'entraîna sans doute pas de ruines comparables. Malgré

(1) Voir le tome XV, **CLIV**, et Ev. BRECCIA, *Alexandria ad Ægyptum*, Bergamo, 1922 ; P. PERDRIZET, *Bronzes d'Égypte de la collection Fouquet*, Paris, 1911, p. x et suiv., et *passim*.

(2) *Geogr.*, XVII, p. 793 C.

tout, les reconstructions tardives auront altéré le visage de la cité : la brique cuite et rougeâtre d'époque romaine aura remplacé la terre séchée et grise, et le luxe croissant multiplié la pierre, limitée d'abord aux édifices publics et aux porches des citadins opulents. Enfin, refluant des faubourgs d'où Caracalla l'a rappelé, voilà qu'un peu partout le militaire se répand.

L'extrême rareté des papyrus exhumés de la ville même nous prive de renseignements sur la population d'Alexandrie. 300 000 hommes libres, sous Auguste, y auraient, paraît-il, résidé : des hommes ou des humains ? des Grecs de toutes sortes ou seulement des citoyens complets ? Même dans l'interprétation la plus étroite, la deuxième ville du monde d'alors a bien dû approcher d'un million d'habitants. Population très dense, vouée à une hygiène qui eût été déplorable sans la proximité de la mer, sans l'habitude de vivre beaucoup au dehors et de passer la nuit sur les toits en terrasse.

Les maisons (1) se louaient par fractions minuscules ; on continuait de s'entasser même dans les villes secondaires qui permettaient plus d'aise ; ainsi vingt-sept personnes occupaient la dixième partie d'une maison d'Arsinoé. La cour rectangulaire, centre invariable de ces îlots, y ménageait du reste des prises d'air, et le mobilier restreint n'augmentait pas l'encombrement ; mais, dans les intérieurs aisés, les animaux familiers, un paon, des oiseaux, des chiens, des chats, même des singes, s'ébattaient au milieu des hommes. De la part du commerce, nulle invasion ; pas d'entrepôts de marchandises ; elles se renouvelaient incessamment aux mains du colporteur et dans les boutiques exiguës.

Les batailles de rues, les meurtres atteignaient à une fréquence qui se comprendrait mieux dans des quartiers un peu déserts, d'une surveillance difficile. Mais les passions étaient vives, les attroupements vite formés ; la calomnie, la délation,

(1) Cf. Fritz LUCKHARD, *Das Privalhaus im ptolemâischen und rômischen Ægypten*, Giessen, 1914.

maux endémiques, aidaient le gouvernement à dépister les fraudes fiscales ; de véritables confréries organisaient le tapage nocturne et préparaient les mauvais coups.

Une certaine ostentation se devine dans cette ville à double face, où l'activité, source de richesse, inclinait aux plaisirs sans frein. Dès l'époque grecque, on déployait des étoffes voyantes ; mais le goût hellénique aura fait prévaloir une certaine simplicité ; sous les Romains, séduits par la prodigalité orientale, on recherche les bigarrures, les larges bandes ornementales, la lourde décoration brodée contre laquelle se déchaînera l'indignation de saint Clément. La même influence eut son retentissement sur les fêtes traditionnelles, pour ajouter aux exercices du stade les jeux du cirque, dont les factions déchiraient la ville avant de sévir à Byzance, et les sanglants combats de gladiateurs.

Du reste de l'Égypte nous suivons mal la vie extérieure : dans la Thébaïde, remplie surtout d'Égyptiens, ceux des Grecs qu'Antinooupolis n'avait pas recueillis peuplaient principalement Ptolémaïs, centre probable de cette communauté : οἳ τὸν Θηβαικὸν νομὸν οἰκοῦντες Ἕλληνες, que nomme une inscription (1) ; on a pu admettre (2) la vitalité persistante de ce petit noyau, dans un milieu hostile, jusqu'à une basse époque : cette région vit naître des lettrés ; à Thèbes, des livres grecs se lisaient encore au ve siècle ; un Grec d'Aphrodito possédait une édition nouvelle de Ménandre, auteur remontant à quelque huit siècles.

Peu de villes dans le Fayoum, district de colonisation militaire, où le gouvernement romain ne prolongea pas le système ptolémaïque des clérouchies ; pourtant Arsinoé, l'ancienne Crocodilopolis, ne tomba pas en décadence ; c'est même sous l'Empire qu'elle eut son plein développement, que s'y accumulèrent les commodités de tout ordre, que les travaux hydrogra-

(1) **XLIV**, I, 1070. — (2) **CXCVI**, p. 331 et suiv.

phiques y répandirent thermes, châteaux d'eau, fontaines et citernes ; les désignations des rues et édifices y portent témoignage d'une tutelle bienveillante. Néanmoins, malgré un effort constant pour unifier la descendance des colons, fondre ensemble Thraces, Macédoniens, Thessaliens, Mysiens, Étoliens, et pour faciliter aux soldats libérés l'acquisition de biens fonciers dans la région, un papyrus de l'Empire ne parle que de 6475 Grecs des deux sexes établis dans le Fayoum.

Magistratures (ἀρχαί) et liturgies (1) se retrouvent en Égypte et y répondent au principe habituel de différenciation illusoire ; comme ailleurs, les charges de la fortune dépossèdent les autres fonctions, par une évolution naturelle que le langage courant traduit bien mal, les termes ayant perdu toute signification rigoureuse. Le gymnasiarque passait pour magistrat, quoique accablé par les dépenses d'une véritable liturgie. Les exemptions personnelles allaient à ceux que nous savons déjà : athlètes, artistes, « intellectuels » d'ordres divers, mais pas aux prêtres, semble-t-il. Les liturgies pesant sur ceux qui avaient des biens, l'*origo* était superflue ; la qualité de propriétaire suffisait. Les appelés formaient la classe des εὔποροι, très variable d'après les textes, car les ressources nécessaires dépendaient des emplois prévus et de l'importance de la localité. La grande souplesse du régime autorisait, selon les cas, soit le cumul sur la même tête, soit la répartition entre plusieurs d'une seule dignité, l'immunité totale et définitive, tenant à l'âge par exemple, la temporaire, consentie pour cinq ans aux vétérans libérés de la veille, des différences enfin entre les quatre cités de l'Égypte : Hadrien dispensa les gens d'Antinoé de toute liturgie hors de leur ville ; pour les Alexandrins (2), les textes, sur ce point, semblent contradictoires. Les Romains ne pouvaient qu'être exempts, quitte à s'offrir spontanément, pour la beauté du geste.

(1) Friedrich ŒRTEL, *Die Liturgie*, Leipzig, 1917.
(2) **CXL**, p. 105 et suiv.

Tous ceux que leur ἰδία rattachait à un village, οἱ ἀπὸ τῆς κώμης, étaient tenus de dresser chaque année la liste des candidats aux liturgies vacantes, candidats volontaires, ou inscrits d'office sur leur crédit, et qui pouvaient en appeler, par pétition, à l'autorité supérieure ; mais les « hommes du bourg » opéraient en conscience, étant solidairement responsables de la gestion de chacun. Même pratique dans les métropoles, mais là ce soin repose sur les archontes. La liste établie est provisoire, et trop compréhensive, car le scribe local fait un choix, selon les règles qu'a fixées l'empereur lui-même, retient certains noms, marque en regard les revenus ; puis il adresse ses propositions, par l'entremise du stratège, à l'épistratège, qui tire au sort autant de noms qu'il faut et fait connaître le résultat par lettre, aussitôt affichée dans chaque localité intéressée.

Telle fut d'abord la procédure, que modifia une réforme plus générale, due à Septime-Sévère, et suite probable de son séjour en Égypte en 199-200 (1). Ce que l'*Histoire Auguste* (2) rapporte d'Alexandrie seulement s'est vérifié depuis pour diverses métropoles et doit être vrai de toutes : une sorte d'autonomie leur vint par l'octroi, non pas d'une assemblée du peuple, mais d'une βουλή, en attendant que Caracalla, douze ans plus tard, attribuât le titre de cité à toutes les localités égyptiennes habitées par des Grecs — satisfaction de vanité, mais liberté trompeuse, vu que le préfet et le stratège continuaient d'appliquer leurs méthodes administratives. Le désir de porter préjudice aux habitants d'Antioche, que Mommsen (3) invoque, explique médiocrement ces tardives βουλαί ; les papyrologues ont mieux vu qu'une pensée fiscale se dissimulait derrière la décision de Sévère, non sans quelque audace, car elle développa l'esprit d'indiscipline. L'ancien collège d'archontes, qui gérait les finances urbaines, ne grou-

(1) **CXXII**, p. 121 et suiv.— (2) SPARTIAN., *Vit. Sev.*, 17.
(3) **CLXII**, XI, p. 159.

pait guère que cinq à dix personnes ; or mieux valait la responsabilité globale de tous les riches. C'est parmi eux évidemment que la boulè, bien plus nombreuse, fut recrutée; elle-même désormais approuva la présentation des candidats aux liturgies; le tirage au sort n'avait lieu que pour celles qui étaient d'ordre provincial. Substituée pratiquement aux archontes, cette assemblée fut même chargée d'un service d'État, car elle collabora à l'administration du stratège. Enfin, dans le bourg, la responsabilité collective porta sur tous les résidants, au mépris de l'*origo*. On vit disparaître le cômogrammate et le corps des Anciens (οἱ πρεσβύτεροι κώμης), porte-parole du village.

Il n'y avait donc dans ces innovations qu'un libéralisme en trompe-l'œil ; toutefois les métropoles prenaient maintenant figure de personnes morales ; l'organisation des offices et compétences, mieux délimités, échappait au désordre qui s'y était introduit depuis les Ptolémées.

VI

Les mesures de sécurité.

L'armée romaine d'Égypte, bien qu'ayant envoyé par intervalles quelques détachements aux corps expéditionnaires, eut surtout pour rôle d'assurer sur place la soumission des habitants et le bon ordre. Le seul ennemi extérieur, l'Éthiopien du Haut-Nil, fut maîtrisé dès le début et ne donna d'inquiétudes que dans l'anarchie du IIIe siècle finissant; les troupes, bien peu nombreuses, postées à Syène devant l'île Philæ, ne surveillaient pas seulement les mouvements du voisin. Du reste, abstraction faite des grandes révoltes qui obligèrent à appeler des contingents du dehors, cette armée ne dépassa jamais 18 000 hommes et descendit même à 13 000 au IIe siècle. La sécurité de la grande voie fluviale, le maintien des communications avec l'Érythrée, toujours un peu menacées par les

nomades, voilà ce qu'on lui demandait. Ainsi se justifient à la fois l'emplacement des garnisons, petites ou grandes, et la composition des effectifs.

Deux légions, la *III Cyrenaica* et la *XX Deiotariana*, se trouvaient réunies sous Claude aux portes d'Alexandrie, la grande cité qui exigeait le plus de vigilance ; légions qui ne comptaient point comme corps d'élite, n'étant formées que d'Orientaux. On ne leur accorda que des officiers d'ordre équestre, ce qui ne se vit nulle part ailleurs ; mais comment admettre un tribun sénateur quand le préfet d'Égypte lui-même ne l'était pas ! Chacune eut pour commencer un *præfectus legionis*, avec un *præfectus castrorum*, qui, suivant une théorie défendable (1), finit par supplanter le premier lors de l'établissement de ces effectifs à Nicopolis. Du moins y avaient-ils leur centre et leur dépôt, mais les légions durent fournir des *vexillationes* aux diverses stations du Delta, notamment au point stratégique que Babylone, sur l'emplacement du vieux Caire, devait un jour rendre manifeste par le fossé (φοσσᾶτον) byzantin, d'où le site arabe de Fostat a tiré son nom.

Ces deux légions exceptées, prépondérance était donnée à l'armement léger et à la cavalerie, car il fallait envisager des manœuvres en plaine et par petits contingents très mobiles (2). Ceux-ci s'échelonnaient le long de la route qui suit les détours du fleuve, sauf quelques postes d'observation à la lisière du désert. Les cantonnements essentiels se laissent reconstituer sans hésitation : Coptos, nœud de routes maîtresses par où passait le commerce d'Arabie (3) ; Thèbes, l'antique capitale pharaonique, fort déchue, misérable, mais sur laquelle pouvait encore planer le vieil esprit de la ville sainte, peu favorable à l'étranger. Le voisinage des mines et carrières, et spécialement des centres d'extraction du granit rouge de Syène, rehaussait

(1) **CLII**, p. 119. — (2) Pour le détail des unités, *ibid.*, p. 39 et suiv.
(3) M. Rostowzew, *Zur Geschichte des Ost-und Südhandels im ptolemäisch-römischen Ægypten* [**V**, IV (1908), p. 298-325].

l'importance des postes méridionaux : l'élément militaire donnait une sauvegarde et participait même à l'exploitation (1); en Égypte comme partout, ses loisirs profitaient aux travaux publics, à ceux, par exemple, dont le Nil, les ports et les routes étaient l'occasion. C'est la même main-d'œuvre qui a dû élever les petits fortins dont les ruines ou les soubassements s'identifient encore dans les oasis libyques. Elle a pu concourir à la construction des ὑδρεύματα, ces points d'eau fortifiés, puits ou citernes, qui jalonnaient les voies entre le Nil et la mer Rouge (2); nombreux dans la région méridionale, ils dépendaient du « préfet de Bérénikè », tirant son nom du havre d'où s'acheminaient les cargaisons. On a retrouvé des vestiges de ces curieux établissements, rectangulaires et, comme les « khans » d'aujourd'hui, pourvus de chambres à la périphérie de la cour intérieure, où était creusé le *lakkos*, au centre ou dans un angle.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister (3) sur le réseau, maintenant bien connu, de ces routes orientales depuis le Nil jusqu'à la zone des Troglodytes, dont les soldats eux-mêmes utilisaient les cavernes ; voies fort bien établies, pour qu'y pussent rouler les chariots mentionnés dans le tarif de Coptos ; mais les chameaux principalement y faisaient le portage, comme l'atteste la taxe douanière perçue pour l'entretien des ἐρημοφύλακες (escorte des caravanes) et qu'on versait contre quittance dite σύμβολον καμήλων. Ces animaux servaient également à la remonte des équipages militaires ; aussi les recensait-on tous les ans, et ils étaient soumis à réquisition, tantôt loués, tantôt achetés à leurs possesseurs.

En d'autres contrées, l'armée nous est connue par les inscriptions et les textes; avec les papyrus, nous pénétrons bien plus

(1) K. Fitzler, *Bergwerke und Steinbrüche im ptolemäisch-römischen Ægypten*, Leipzig, 1910.

(2) G. W. Murray, *The Roman Roads and Stations in the Eastern Desert of Egypt*, **XXI**, XI (1925).

(3) Voir **CLII**, p. 436 et suiv.

profondément dans tout ce qui touche son recrutement, sa vie intérieure, et les questions de droit privé qui la concernent. En outre, elle a en Égypte des traits fort particuliers.

Fait unique dans l'empire, les indigènes de ce pays ont été exclus de l'armée : le gouvernement romain s'en tint à l'expérience de ses prédécesseurs, qui gagnèrent, grâce à leurs sujets égyptiens, la bataille de Raphia, mais s'aperçurent que ceux-ci étaient depuis lors moins dociles. Une fois pourtant, la seule que nous sachions, on enrôla quelques fellahs contre les Juifs, traditionnellement détestés dans la vallée du Nil ; ces paysans se firent battre — ce fut une raison de plus de ne pas recommencer. Le corps d'occupation, au début, comprit essentiellement des gens d'Anatolie, des montagnards, Phrygiens, Galates, qu'on préféra ensuite détourner vers des régions non grecques, comme l'Afrique ; mais, dès le début du Ier siècle, le recrutement devient de plus en plus régional.

Les soldats d'Égypte sont donc des Hellènes, renforcés peut-être de quelques Romains assez rares et de gens exonérés de la capitation. Leur statut personnel se constate par l'ἐπίκρισις, opération annuelle dirigée par le préfet ou son délégué, effectuée par des commissaires d'un rang au moins égal, dans la hiérarchie des classes, aux ἐπικρινόμενοι, et qui, d'après les recherches les plus récentes (1), semble avoir une portée à la fois militaire et fiscale. En principe, les enrôlés reçoivent le droit de cité romaine dès leur entrée dans une légion, au jour de leur congé s'ils ont servi dans les *auxilia*. Mais il est prouvé que, dès le commencement du IIe siècle au moins, il y eut des citoyens romains dans les ailes et les cohortes ; la distinction politique et sociale entre légionnaires et auxiliaires s'effaça donc en Égypte beaucoup plus tôt qu'ailleurs ; tous étaient pris dans le même milieu.

Depuis Auguste, d'autre part, les légions ont des « enfants

(1) *Ibid.*, chap. VI.

de troupes », *ex castris, castrenses* ; là encore une tradition se maintient et un avenir se prépare. Le système ptolémaïque des clérouchies, lots de terre qui se transmettaient dans les familles de soldats, à condition que les fils servissent à leur tour, n'avait pas été conservé par le gouvernement impérial ; mais quelque chose en subsista sous cette forme nouvelle, en attendant l'organisation, aux frontières, des *limitanei* ou soldats-laboureurs.

Les documents égyptiens sont pleins de révélations sur les ménages des militaires (1). Toute sorte de mariage était interdite à toutes les catégories de soldats en service, du moins jusqu'à Septime-Sévère, mais ils cherchaient à tourner la loi, essayaient de faire produire au concubinat avec une ingénue, au *contubernium* avec une esclave, les effets d'une union légitime. En cas de séparation, de mort en activité, femmes et enfants pouvaient se trouver brusquement sans ressources. Or la législation indigène admettait qu'un prêt fictif facilitât diverses transactions ; le soldat se reconnaissait donc débiteur envers sa compagne d'un prêt ou d'un dépôt imaginaire, qu'elle était en droit de se faire restituer. Une telle demande se produisant dans une des conditions ci-dessus, l'autorité plaidait qu'une véritable dot se cachait sous cet artifice ; mais, dans l'intérêt du recrutement, elle ne maintint pas toujours sa prétention.

Elle chercha plutôt à se préparer de longue main des conscrits. L'enfant de légionnaire, bâtard *ex iure civili*, ne pouvait recevoir la cité romaine ; celui d'un auxiliaire était le fruit d'un acte de désobéissance punissable, mais légitime *ex iure gentium* ; le père, à sa libération, devenait citoyen romain, et le fils en même temps. Donc le corps inférieur se trouvait privilégié. Alors, depuis 145 environ, on refusa la cité romaine aux enfants d'*auxilia* nés pendant le service du père, sauf

(1) *Ibid.*, p. 262 et suiv.

engagement volontaire de leur part, ce qu'on voulait favoriser. A défaut, ils obtenaient le droit de cité hellénique, déjà honorable ; beaucoup étaient inscrits dans la ville d'Antinoé.

La police (1) reposait avant tout sur l'armée, mais non exclusivement. Il y avait des milices locales, des fonctionnaires spéciaux créés pour cet objet, mais dont la nature reste toujours imprécise. Nous connaissons bien mal, en particulier, ce « stratège de nuit » créé à Alexandrie par les Lagides, mentionné encore par Strabon et qui eut son équivalent dans les métropoles, mais n'y est révélé par nos sources qu'à partir de Gallien. Effet du hasard sans doute. En tout cas, si vraiment Auguste conçut à son image le préfet des Vigiles de Rome, ce magistrat dut tenir à Alexandrie un rôle de premier plan. On ne se le représente guère sans l'assistance d'un corps de νυκτοφύλακες commun à d'autres provinces, ou de ces φύλακες dont l'ὀψώνιον, ration ou traitement, est mentionné dans les papyrus.

En dehors des grands centres, c'est plutôt hors des villes que des mesures de sûreté s'imposaient; à cet égard, tous les bourgeois étaient éventuellement requis de prêter assistance à l'autorité. Une mission essentielle appartenait certainement aux ὀρεοφύλακες, qui devaient opérer dans les régions accidentées réservant des abris aux gens suspects et des facilités pour dépister la poursuite. Le titre complet indique parfois la zone de parcours : l'ὀρεοφύλαξ ὁδοῦ Ὀάσεως prêtait le secours de son escorte aux caravanes se détachant du Nil vers l'Ouest. D'autres veillaient au bon ordre sur les domaines impériaux. La police venait apparemment en aide à la poste d'État (2). Tout, en cette matière, était curieusement spécialisé : gardes pour les champs (ἀγροφύλαξ, πεδιοφύλαξ), les vignobles (φύλαξ ἀμπελωνῶν), les ouvrages hydrauliques (αἰγιαλοφύλαξ), les quais (ὁρμοφύλαξ),

(1) N. Hohlwein, **XXVIII**, VI (1902), p. 159 et suiv.
(2) M. Rostowzew, *Angariæ*, **XXIII**, VII (1907), p. 249 et suiv.; cf A. M. Ramsay, **XXII**, XV (1925), p. 60-74.

les tours de refuge (μαγδωλοφύλαξ), les portes des localités (πυλωνοφύλαξ), rien n'y manquait.

Dans les petits bourgs, c'est à des agents liturgiques, donc bien rentés — peut-être pour les avoir plus incorruptibles — que l'on confiait la mission d'officier de paix, sous le titre d'ἀρχέφοδος ; il protégeait les divers employés du service financier, forcément peu sympathiques aux contribuables écrasés ; il faisait afficher les édits du préfet, arrêtait les coupables, procédait même à une première enquête sur les délits commis dans son ressort. Il n'avait pas qualité officielle pour trancher les contestations, mais quelquefois les gens en dispute pour des intérêts modiques aimaient mieux recourir à ses bons offices que de subir les dérangements et frais qu'aurait entraînés la procédure ordinaire. A l'échelon supérieur se retrouve l'irénarque habituel aux provinces d'Orient, fonctionnaire liturgique d'État à la tête du nome, dont le titre, déprécié sur le tard, se substitua à celui du modeste archéphode. C'est aussi à l'époque byzantine que paraît le βιπάριος dans les cités.

Mentionnons enfin la mission, mal définie par les textes, mais assez variée, qui appartenait à l'arabarque, chef des douaniers (primitivement recrutés parmi les Arabes) dans la zone des sables, entre la côte orientale et le Nil.

A la police intérieure vint contribuer, du moins à partir d'Hadrien, la *classis Augusta Alexandrina* (1), avec des bateaux plats construits pour cet emploi, que rappellent certainement les « dahabiehs » modernes ; les légions de Nicopolis fournissaient le personnel de la flottille fluviale. Quant à l'escadre méditerranéenne, la célèbre flotte ptolémaïque en a dû constituer les premiers éléments ; toutes les unités n'avaient point sombré dans les dernières opérations contre Octave, et le seul hasard a pu faire que l'on n'en ait aucune mention avant le milieu du Ier siècle après Jésus-Christ. Elle protégeait le

(1) CLII, p. 98 et suiv.

Delta, et même son action s'étendit vers l'Ouest, jusqu'au jour où fut créée la *classis nova Libyca*, qui apparaît sous Commode et dut avoir en Cyrénaïque son port d'attache. Jusqu'en Maurétanie, une station pouvait réunir tout à la fois des vaisseaux des flottes alexandrine et syrienne. La piraterie n'ayant jamais complètement cessé, on supposera que les navires d'Alexandrie convoyaient sur une fraction notable de leur parcours les transports de blé à destination de l'Italie.

VII

La justice.

C'est une fonction capitale, dont tous les agents de Rome au moins sont investis. Le préfet avait à Alexandrie son tribunal, où l'assistaient des délégués des métropoles, et, d'autre part, il effectuait en principe des tournées judiciaires dans toute l'Égypte ; mais, en réalité, c'est un épistratège qui présidait à ces assises ambulantes, chacun dans son ressort, comme aussi le stratège dans son nome, ce dernier plus fréquemment, probablement chaque mois, bien qu'il ne fût en droit qu'un délégué dans ces opérations.

Ce n'est point tout et l'on demeure stupéfait de constater des juridictions parallèles et comme rivales. Pourquoi, en face des magistrats ordinaires, ce διχαιοδότης Αἰγύπτου καὶ Ἀλεξανδρείας (*iuridicus Alexandreæ* (1) ou *Ægypti*, selon les textes), dont le tribunal voit accourir des plaideurs de toutes les parties de l'Égypte ? On se demande même s'il n'y avait qu'un *iuridicus* ou plusieurs. Pourquoi encore un ἀρχιδικαστής, chef du tribunal des chrématistes sous les Lagides, dont la disparition eût dû entraîner logiquement celle de son président ? Ce dignitaire siégeait en permanence à Alexandrie et connaissait sans doute exclusivement des procès civils ; conservateur des archives en

(1) Rosenberg, **XLVII**, X, col. 1151-1154.

même temps, il avait à portée de la main les pièces d'actes qu'on versait aux débats. Lui aussi jugeait dans toute la province, et l'on comprend à peine ce luxe de tribunaux ; des documents supplémentaires nous révéleront peut-être le partage des compétences. *Iuridicus* et archidicaste venaient pareillement de l'ordre équestre. Tous ces juges étaient donc de hauts personnages, fort imposants. Les Hellènes devaient s'en tenir plus volontiers, à moins d'affaires très graves, au pouvoir de décision du stratège, un homme de leur race, plus accessible, et le pauvre fellah, lui, pour les menues contestations, appelait tout bonnement à l'aide l'officier de police, qui ne s'embarrassait point de formes compliquées et connaissait mieux l'âme populaire, grâce à un contact quotidien. Il y avait là une sorte d'arbitrage qui a dû, dans la pratique, donner d'excellents résultats.

VIII

Les ressources économiques.

L'Égypte, pays privilégié, pouvant à la rigueur se suffire et se passer d'importation, fournissait à l'indigène tout ce qui convenait à ses besoins et à ses goûts. L'industrie nationale travaillait surtout pour le dehors. La conquête grecque lui avait déjà plus largement ouvert les marchés étrangers ; les Romains n'eurent point à innover dans ce domaine (1). Ils ont plutôt favorisé l'entrée en Égypte des produits asiatiques, ivoires, aromates, etc., par la pacification de l'Érythrée, dont porte témoignage, sous le nom de *Périple*, un journal de bord arrivé jusqu'à nous et qui fut finalement rédigé à Alexandrie.

La grande ressource de la vallée du Nil était le blé ; les chalands de transport sillonnaient le fleuve, véhicule idéal,

(1) L. C. West, *Phases of Commercial Life in Roman Egypt*, **XXII**, VII (1917) p. 45-58 ; **CXCVI**, p. 51, 65, 214, 227, 444; **LXXXIII**, p. 16-34.

aidé par le vent du Nord qui facilitait le retour à vide ; les routes, le long des berges, répondaient surtout aux nécessités militaires. D'autres bateaux pouvaient amener la précieuse denrée à Ostie et à Pouzzoles, à Constantinople dans les derniers siècles. L'orge venait aussi en abondance et servait à préparer la bière (ζῦθος), boisson nationale du menu peuple. La vigne prospérait cependant, et le palmier-dattier, et toutes sortes de légumes, surtout gesses, fèves et lentilles, et des plantes oléagineuses par lesquelles on s'efforçait d'éviter l'importation trop chère de l'huile d'olive. Un autre produit capital et apprécié, c'était, au lieu du coton d'aujourd'hui, le lin ; le tissage des fils occupait quantité de mains ; on en fabriquait des étoffes pour vêtements ou pour suaires ; l'espèce la plus fine était égyptienne. C'est en Égypte aussi, rien que là, que se confectionnaient les feuilles de papyrus, dont le monde faisait une énorme consommation. L'industrie du verre livrait beaucoup d'articles à l'exportation, produits de luxe sous les rois, moins ensuite, après la découverte du soufflage. Mais, pour la vie courante des indigènes, c'était toujours le potier qui exécutait le matériel vulgaire ; il restait du moins des clients, à Alexandrie et en Europe, pour les somptueux ouvrages de métal dont la tradition s'était conservée.

Sur l'industrie, en fabrique ou en boutique, concentrée dans les bourgs plus que dans les grandes villes, sur le commerce local, nous avons moins de données que sur les méthodes agricoles, qui pouvaient, grâce à l'extrême fertilité du terrain, s'attarder aux formes rudimentaires ; elles n'ont d'ailleurs guère changé jusqu'à nos jours. La régularité de l'inondation était assurée par un réseau formidable de canaux, petits et grands, conduisant l'eau loin du fleuve et bordés de digues, qui servaient en outre à limiter l'envahissement, à maintenir des chemins de liaison. Les « architectes » nommés par les papyrus sont ceux qui avaient élevé ces digues, les conser-

vaient en bon état, jetaient des ponts de-ci de-là, disposaient des écluses pour répartir au mieux le flot montant. L'entretien des digues fut négligé sous l'administration anarchique des derniers Ptolémées ; dès le temps d'Auguste, on y prêta grande attention, et l'autorité romaine ne se relâcha jamais de cette surveillance. Elle fut peu novatrice, mais sut tenir la main aux prescriptions essentielles.

IX

Le régime foncier.

Il existait déjà, disait-on, à l'époque des Pharaons, mais sûrement sous les Lagides — et Rome la reçut d'eux — une division tripartite du sol : la terre domaniale, celle du clergé, enfin les tenures particulières (1).

La γῆ βασιλική garda ce nom sous l'Empire ; elle comprenait l'ancien domaine des Ptolémées, dont les Césars étaient successeurs et héritiers, plus des additions sur lesquelles il y aura lieu de revenir. La ἱερὰ γῆ, terre sacrée, appartenait aux temples et resta leur propriété nominale, encore considérable par l'étendue ; mais les empereurs n'eurent point à son égard le respect des Pharaons ni même des Lagides ; ils surent jouer de leur titre divin, s'implanter dans le temple comme divinité parèdre et décharger l'autre dieu des soucis de son domaine ; si bien que les cultivateurs de la terre sacrée finirent bien vite par s'appeler δημόσιοι γεωργοί, comme ceux des biens royaux ; les deux administrations se confondirent. La propriété privée paraît s'être développée, mais par des procédés que nous empêche de bien saisir une terminologie très compliquée et pleine de mystères ; certains termes renferment une idée de donation ou d'allocation, qui fait croire

(1) **CXC**, p. 85-228 ; **CCXIX**, I, 1, p. 287-309 ; **CXC** *bis*, p. 265 et suiv.

à des présents impériaux, ou à un mode de rétribution des fonctionnaires.

La γῆ βασιλική s'était accrue par des confiscations auxquelles un châtiment servait de cause ou de prétexte ; ces biens nouveaux eurent pour contrôleur un fonctionnaire particulier, l'ἰδιόλογος, dont l'activité revit devant nos yeux grâce à la découverte d'un papyrus fort important du IIe siècle (1). Une portion cependant de ces terres confisquées, — nous ne savons exactement laquelle, — forma un ensemble distinct sous le nom de δημοσία γῆ et releva du ministre des finances, le diœcète. Direction à part, les deux catégories étaient exploitées de même par des fermiers (βασιλικοὶ ou δημόσιοι γεῶργοί) astreints à une redevance en nature, en vertu de baux mis aux enchères, portant sur des parcelles numérotées dites clérouchies et réglant par avance le mode de culture. On imaginerait difficilement la minutie des prévisions incluses dans ces contrats. Ils distinguent les terres de grande culture, semées en blé ou en orge, les lots à plantations, de vignes, de graines à huile, de palmiers, les jardins (potagers), les pâturages, naturels ou artificiels, les terrains laissés en jachère un an sur trois pour le repos des glèbes, et les emplacements à bâtir.

Les instructions à suivre résultaient d'une entente entre le collège des πρεσβύτεροι et le cômarque. La cote d'imposition s'élevait suivant la qualité du propriétaire, inégalement digne d'un fort rendement, et selon la valeur de la parcelle. Le formulaire très riche et absolument fixe des scribes établissait une discrimination nette entre la terre fertile et imposable, à taux régulier ou variable, et la terre improductive par nature, ou par affectation à une digue, à un sentier. On tenait compte rigoureux des effets de l'inondation (2) ; car il y avait des éléments soustraits à son bienfait, par l'altitude, ou

(1) **CLXXXIV** ; cf. G. Glotz, **XX**, 1922, p. 215-224.

(2) W. L. Westermann, **XIV**, t. XII, XV, XVI et XVII ; A. Calderini, **I**, I (1920), p. 37 et suiv., 189 et suiv.

par l'éloignement des canaux, d'autres simplement recouverts de broussailles, ou de sable, d'une croûte de sel ; enfin les marais, uniquement propres à la végétation des papyrus. Aux terres restées sèches s'opposaient celles d'où la crue ne s'était pas retirée, ou qu'elle avait quittées trop tard pour rendre possible la double récolte annuelle. Ces lots de sort incertain donnaient lieu à une adjudication constamment renouvelée ; pour ceux de niveau élevé, on stipulait dans le bail une irrigation artificielle. Une déclaration était admise touchant les déceptions accidentelles, mais sujette à contrôle.

La redevance était fixée théoriquement, sauf examen des réclamations, à tant d'artabes (près de 30 litres) par aroure (un quart d'hectare un peu dépassé). Les parcelles, en principe, se transmettaient de père en fils en cas de bail à longue durée, pouvaient même être sous-louées, mises en société par un groupe de cultivateurs. Mais l'avidité fiscale exposait toujours ceux-ci à une résiliation arbitraire du contrat, en raison d'une suroffre formelle ou escomptée. Eux pourtant étaient liés par serment, solidairement responsables de leur dû dans toute l'étendue du village, et si les exploitants volontaires faisaient défaut, les agents domaniaux réquisitionnaient des colons : dans tout le village, engagé en bloc, on tirait au sort les assujettis. Le préfet Alexander voulut bien exempter les femmes ; échappaient aussi à cette obligation les prêtres et puis les clérouques et les catœques, qu'on ne sait comment distinguer, mais également issus des anciens soldats-colons des Ptolémées et liés au service militaire éventuel par le fait même de leur tenure. Certains avaient été expropriés ; les autres, laissés en possession, devinrent définitivement propriétaires, et leurs lots, qui portaient toujours le nom du premier détenteur, étaient cessibles moyennant une autorisation du fisc, toujours en crainte d'être lésé.

Car les terres privées étaient chargées d'une redevance, tout comme la ferme des terres d'État, et obligatoirement

inscrites à la βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων, sorte de bureau d'enregistrement qui, dans la capitale du nome, conservait les contrats entre particuliers et les titres justificatifs de la propriété foncière. Ne fallait-il pas connaître les ressources de chacun pour l'attribution des liturgies? La vente d'une parcelle n'avait lieu que sur visa de la bibliothèque, garantissant qu'aucune saisie ne menaçait l'immeuble. De nombreux papyrus se réfèrent à ces registres d'inscription : ils étaient divisés par localités, dans celles-ci par catégories d'articles, champs ou maisons, par exemple, et dans chaque catégorie on trouvait la liste des propriétaires rangés par ordre alphabétique ; une fiche personnelle, revisée tous les cinq ans, résumait le dossier de chacun d'eux. Nous n'avons plus trace de cette bibliothèque après Dioclétien, à cause peut-être du développement progressif de la grande propriété ; mais le contrôle des patrimoines privés (1) s'exerçait encore par les cadastres, cadastre du nome, cadastre du village, respectivement tenus par les grammates, et qui concouraient à l'élaboration du cadastre principal, à Alexandrie. Le classement des tenures, suivant les distinctions signalées plus haut, y était l'objet d'une notation attentive et tenue à jour, du fait d'une revision annuelle après la tournée des inspecteurs.

La propriété privée se voyait donc rigoureusement surveillée et, de plus, taxée sans générosité, au taux normal d'une artabe de froment par aroure ; on ne dispensait de cet impôt, pour deux ans, que les acheteurs de terres improductives appartenant à l'État et cédées à un prix fixé par le préfet ; quelques-unes, convenant aux vignobles ou aux jardins, étaient vendues sous condition expresse d'y effectuer des plantations. Tout n'était pas susceptible de propriété privée. L'État se réservait les cours d'eau et les lacs (et concédait par suite le droit de pêche), les richesses souter-

(1) Hans LEWALD, *Beiträge des römisch-ägyptischen Grundbuchsrechts* Leipzig, 1909.

raines, mines et carrières, probablement aussi les salines et nitrières, dont le natron était si utile à diverses industries, notamment celle des embaumeurs et préparateurs de momies.

X

Les impôts et les services financiers (1).

Terre d'exploitation, au sens absolu et douloureux du terme, l'Égypte a payé à ses maîtres successifs, aux Romains comme aux autres, des redevances formidables. Dans tout fonctionnaire il y avait un agent, ou un informateur, un aide, de l'administration des finances. Comment le contribuable n'a-t-il pas fléchi sous le poids qui l'accablait ?

Une tâche supplémentaire lui était déjà infligée par les déclarations qu'on exigeait de lui. Le chef de famille propriétaire remettait à l'autorité une ἀπογραφὴ κατ' οἰκίαν, décrivant son habitation, énumérant les membres de sa famille, ses esclaves, ses locataires ; en bas, sa signature et un serment de sincérité. Cet acte se renouvelait tous les quatorze ans, parce que ce nombre d'années est celui qu'il suffisait d'atteindre pour être soumis à la capitation ; mais la relation des deux choses n'apparaît pas très bien, puisque les déclarations indiquaient l'âge de chacun, avec son signalement physique, y compris les défauts corporels même cachés, son métier et sa situation vis-à-vis du tribut et du service militaire. L'ἀπογραφή était dressée en plusieurs exemplaires (2), remise à plusieurs agents, mentionnait le bureau où avait été précédemment inscrit celui qui changeait de domicile. Des déclarations de naissance et de décès complétaient cette grave pièce d'état civil.

Outre l'inventaire des personnes, l'inventaire des biens,

(1) **CCXIX**, I, 1, p. 153-161, 185-219.

(2) A. Calderini, **I**, II (1922), p. 341-345 ; Id., *Rendiconti dell' Istit. lombardo*, LV (1922), p. 533-541 ; A. Caldara, *Studi della Scuola papirologica*, Milano, IV, 2 (1924).

reposant sur d'autres ἀπογραφαί (déclarations), dont la périodicité reste encore incertaine (1). On les présume plus fréquentes en ce qui concerne les meubles, dont la situation est plus difficile à saisir ; quant aux immeubles, le cadastre en rendait compte ; mais les mutations finissaient par l'embrouiller. Alors le préfet requérait une ἀπογραφή d'ensemble pour les immeubles de tout le pays : simple contrôle à longs intervalles, car tout transfert de propriété était déclaré par l'acquéreur dans les six mois depuis l'opération, avec les hypothèques pesant sur l'immeuble et les noms des créanciers.

L'assiette de l'impôt se fondait sur une répartition ; c'est à Rome qu'on fixait la somme globale attendue de l'Égypte, et le préfet, garant de la perception, préparait les rôles individuels, aidé par une foule de procurateurs (ἐπίτροποι) spécialisés et par des eclogistes, qui, chacun pour son nome, dressaient à Alexandrie, où ils avaient leur résidence (sans doute pour soumettre plus rapidement à quelque autorité supérieure les cas embarrassants), le double relevé des contributions à obtenir et des individus à atteindre ; de là ressortait par le calcul la part virile à exiger. On expédiait aux percepteurs divers des listes nominatives (plus d'une nous est parvenue) ; pour le contrôle on en établissait encore ne concernant que les assujettis d'une seule localité. Et l'on conservait à Alexandrie, aux archives centrales, des exemplaires de ces deux séries parallèles de rôles. La plupart des quittances étant données sur des tessons de poterie, la masse des *ostraka* (2) déterrés en Égypte nous fournit de précieux renseignements.

La contribution personnelle (ἐπικεφάλαιον), qui remonte aux premiers temps de l'occupation romaine, n'épargnait, nous l'avons vu, que les classes supérieures : Romains, citoyens d'Alexandrie et descendants des clérouques ; les autres l'ac-

(1) O. EGER, *Zum ägyptischen Grundbuchwesen in römischer Kaiserzeit*, Leipzig, 1909.
(2) CCXVIII.

quittaient de quatorze ans (douze pour les femmes) à soixante-cinq ; son chiffre varia même d'une localité à l'autre. Une sorte de capitation frappait aussi les esclaves et les animaux domestiques : bœufs, ânes, chameaux, moutons et porcs, sur déclaration requise de leurs possesseurs. L'impôt foncier était fixe en principe, mais on tenait compte du rendement, d'où majoration ou rabais suivant la récolte. Le terrain bâti acquittait une taxe, augmentée d'un impôt sur le loyer.

Imposé comme bête de somme, l'esclave pouvait l'être encore comme artisan s'il exerçait un métier ; mais c'est sans doute le maître, bénéficiaire du travail, qui versait cette sorte de patente atteignant tous les commerçants. Ce χειρωνάξιον (dit hors d'Égypte chrysargyre), payé mensuellement, suivait un tarif, invariable dans la même profession, plus élevé pour les industries de luxe. Le droit fiscal traitait en gens d'affaires les prêtres (1), qui vivaient de leur charge ; beaucoup de sacerdoces étaient vendus par l'État, qui faisait encore payer l'intronisation et s'attribuait une quote-part sur les divers éléments du « casuel » : taxe sur les autels des sacrifices, taxe pour le cachet apposé sur la victime reconnue sans tache, etc. De tous les patentables, bien peu se voyaient traiter aussi rigoureusement que le clergé.

L'État n'envisageait que son bénéfice net, sans aucun abandon pour frais d'administration, car les propriétaires payaient une taxe d'arpentage, et la ration (ὀψώνιον) accordée à quantité d'agents donnait encore prétexte à de nouvelles impositions : ainsi pour l'entretien des médecins, avocats, policiers, des équipages de chasse à l'hippopotame, pour les frais de bureau, de marché, pour la garde du Nil — et bien d'autres.

A l'opposé des liturgies, charges de la classe riche, le droit romain avait imaginé le *sordidum munus*, la corvée, pour la construction et la réfection des digues et des canaux, toujours

(1) **CLXX**, II, p. 245 et suiv.

à reprendre, sans quoi le lent travail des eaux eût compromis la régularité des effets de l'inondation. En dehors des fonctionnaires impériaux et des Alexandrins, tous étaient corvéables ; les privilégiés se libéraient par une taxe de remplacement ; plus d'un indigène cherchait à en faire autant ; tel artisan trouvait ce devoir trop rude. Mais l'administration avait peine à se procurer la main-d'œuvre ; la diœcète de 276 envoie donc aux stratèges cette instruction : « Que personne, sous aucun prétexte, n'offre de l'argent en place de travail. »

Ainsi écrasée, l'industrie privée subissait encore la concurrence des entreprises moins obérées de l'État. Il fabriquait des parfums, une bonne partie de l'huile de sésame consommée en Égypte ; les empereurs avaient leurs pressoirs, mortiers et ateliers ; ils possédaient — probablement dès le Haut Empire — des fabriques de toile et de papyrus (1). Si vraiment les monopoles se sont étendus à la bière, l'État détenait, avec les matières d'exportation, les articles essentiels à la vie du peuple. A la cherté de l'existence (2) contribuaient en outre les droits de douane, de port, péages et octrois, — ceux-ci, il est vrai, procurant quelques ressources aux communes. Et l'on payait pour voyager — par ses propres moyens, — pour véhiculer des marchandises par terre ou par eau ; le droit d'usage variait suivant l'animal utilisé, suivant la qualité des personnes ; l'administration causait grand préjudice aux entrepreneurs de transports, avec ses bateaux libres de contributions. Les États, aujourd'hui, perçoivent des droits sur les voies du commerce ; mais ils en ont eux-mêmes assumé l'établissement, ou bien ils donnent leur garantie aux obligations qui en naissent ; l'État égypto-romain puisait à une source de profits uniquement alimentée par les bras du fellah.

(1) Sur le monopole de fabrication et de vente du papyrus à l'époque romaine, Fr. Zucker, **XXX**, LXX (1911), p. 79-105.

(2) L. C. West, *The Cost of Living in Roman Egypt* **XIV**, XI (1916), p. 293-314.

On s'étonne moins, vu les pratiques modernes, des droits sur les contrats, les ventes, les donations, les héritages. Le « vingtième » des affranchissements devait indisposer peu de gens dans la vallée du Nil, où les esclaves n'abondaient pas et se rencontraient surtout dans les services domestiques.

Le pire peut-être, c'était l'accidentel, ces sortes d'impôts supplémentaires d'autant plus vexatoires qu'il y avait lieu de leur prêter une apparence de libéralités spontanées. De l'époque royale datait le στέφανος, cotisation pour l'achat de cadeaux à offrir au souverain en quelque occasion. Sous les empereurs, ce χρυσὸς στεφανικός (*aurum coronarium*) devint plus fréquent, puis annuel, même mensuel; certains en eurent de la confusion et y renoncèrent. Une capitation extraordinaire permettait encore d'élever ou restaurer des statues impériales, principalement dans les temples. L'annone, d'autre part, grevait lourdement ceux qui y participaient, et qui sont jusqu'ici mal connus, soit qu'elle intéressât le ravitaillement d'Alexandrie ou de Rome, soit qu'elle eût pour objet l'entretien de l'armée : céréales, légumes, vin et fourrages, tout y passait, sans parler des contributions en argent. Les empereurs visitèrent rarement l'Égypte (1), mais le gouverneur y circulait par devoir professionnel. Et il ne se déplaçait pas seul: toute une bande l'escortait, exigeant le logement, des vivres, des montures, des bêtes de somme; plus d'un préfet essaya de réduire les abus : Petronius Mamertinus, au temps de Trajan, ordonna, sous fortes peines, aux soldats et civils de se montrer discrets (2). L'exploitation dépassait toute mesure quand par hasard un empereur inspectait lui-même : il fallait d'urgence construire une demeure pour lui, si la localité n'en possédait pas d'offrable ; et la corvée y pourvoyait ; sa suite

(1) En revanche, ils adressaient souvent des lettres à leurs sujets égyptiens; cf. U. WILCKEN, **XVI**, LV (1920), p. 1-42.

(2) **XXIX** I, 2, p. 42, n. 26.

réquisitionnait, volait. A Arsinoé, un cortège fastueux accompagnait le prince au temple de Jupiter Capitolin. Quelques faveurs, l'agrément donné aux suppliques n'étaient point de trop pour compenser cette mise en coupe réglée du district.

Le régime impérial voulut du moins ne pas aggraver le poids des taxes par le mode de perception. L'affermage, habituel sous les Ptolémées, ne concerna plus que les impôts indirects, et il ne se prêta pas aux gigantesques rapines, car l'adjudication ne s'étendait qu'à un nome, à un village parfois; mais, même dans ces limites, on ne voit guère que des sociétés fermières, quoique représentées par un seul homme, pour simplifier la procédure. Les autorités ordinaires et un corps de contrôleurs spéciaux veillaient à empêcher les exactions des fermiers. Recueillir les impôts directs constituait une liturgie, et certes une des plus déplaisantes pour l'investi, prolongée, semble-t-il, pendant des années et mettant le πράκτωρ, comme on l'appelait, uniquement en relation avec les gens de sa ville et de son village, qu'il connaissait; il devait entendre, sans s'y arrêter, bien des doléances. C'est dans toute la population gréco-égyptienne qu'on le prenait, et la recette de certaines catégories d'impôts incombait d'office aux πρεσβύτεροι ou anciens du village. Après Septime-Sévère, dans chaque métropole, la βουλή, devenue responsable de la rentrée des contributions, prit à cet effet des représentants liturgiques, les δεκάπρωτοι, qui opéraient à deux par toparchie.

Les sommes recueillies étaient encaissées suivant des procédés d'une grande complication, dont nous devons la connaissance aux seuls papyrus (1). Les contributions en argent affluaient aux caisses d'État organisées comme des banques, dont elles portaient le nom, τράπεζαι ; on les disait δημόσιαι ou βασιλικαί, parce que toutes ces sommes appartenaient au fisc impérial. Il y avait une caisse dans chaque métropole; les

(1) Fr. PREISIGKE, *Girowesen im griechischen Ægypten*, Strasbourg, 1910.

agents de la régie ou les fermiers y apportaient des espèces inscrites sur un bordereau, libellé et contresigné par plusieurs fonctionnaires ; les reçus étaient certifiés par un témoin oculaire du versement. La caisse réglait aussi les créances sur l'État, à la suite de formalités rigoureuses : un compte détaillé des dépenses précédait l'ordonnancement, et le mandat portait de multiples signatures, attestant une série de transmissions hiérarchiques. Un grand livre-journal et un bilan mensuel permettaient un contrôle incessant de la part des autorités.

La masse des contributions perçues en nature, principalement en blé (σιτικά), nécessitait une organisation spéciale à côté des banques, mais de type analogue. On appelait θησαυροί les greniers destinés à la conservation des récoltes, les uns privés, d'autres officiels (δημόσιοι), établis même dans les villages, le grain étant plus encombrant que les espèces monétaires. Il existe déjà de fréquentes représentations de cette sorte de bâtiments dans les reliefs pharaoniques (1) : ce sont de vastes édifices, en briques ou en lattis hourdé d'argile crue, dans une grande cour enclose de murs enfermant divers magasins, celliers, caves, dépôts pour la paille. Ces réservoirs, en forme de haut pain de sucre, avaient deux ouvertures, l'une vers le sommet pour déverser, l'autre près du sol pour retirer le grain. Les plus grands de ces « trésors », surveillés par une équipe de procurateurs et curateurs, se trouvaient à Alexandrie ; à ceux des nomes on avait préposé des collèges de sitologues, avec des scribes pour les inventaires et des manœuvres pour la manutention ; la comptabilité n'y était pas moins minutieuse que dans les banques.

(1) **XLIII**, art. *Thesaurus* ; cf. fig. 6879 ; A. CALDERINI, ΘΗΣΑΥΡΟΙ *Ricerche di topografia e di storia della publica amministrazione nell'Egitto greco-romano*, Milano, 1924.

XI

La crise économique (IIIe-Ve siècles).

Ainsi le pays est riche, la population travailleuse, résignée, la machine administrative bien montée et sous la direction d'experts attentifs. On ne peut cependant la juger sans défauts : l'abus de la « paperasse », la lenteur des procédures, la multitude des décisions sur des points de détail..... mais ce ne sont pas choses nouvelles ; tout cela remonte aux Ptolémées. Et c'est déjà de leur temps qu'un diœcète reproche aux fonctionnaires leur arbitraire, leur paresse, leur inintelligence. On prend contre eux des garanties diverses ; on leur interdit certains actes dans leur circonscription, mais rien n'empêche la corruption et la violence. Rome elle-même provoque le désarroi économique ; bien que ses procédés aient amené partout des désordres semblables, il n'est pas inutile de les observer en Égypte.

L'ancienne monnaie royale continuait de circuler, monnaie de bon aloi qui faisait prime sur la romaine, de plus en plus truquée ; jusque sous Dioclétien, des contrats stipulent les paiements en argent ptolémaïque. L'avilissement du denier et autres pièces provoqua, au IIIe siècle, une hausse vertigineuse des prix ; les banques privées refusaient certaines espèces, malgré le cours forcé et l'interdiction de l'agio sur la valeur officielle ; ces vaines prétentions cédèrent à la force des choses. Un document parle d'une monnaie d'or échangée contre plus de 20 millions de drachmes ; effondrement « catastrophique » qui ne nous étonne plus et qui laisse supposer, à défaut de preuves formelles, que les anciens étalons n'avaient plus qu'une valeur de compte, le papier remplaçant le métal (1). Alors Constantin fit frapper ses « sous » d'or, mais l'émission

(1) **CXCVI**, p. 70 et suiv.

resta bien inférieure aux besoins. Le résultat des fautes qui avaient annihilé les instruments d'échange est une anticipation de ce qu'on a revu récemment chez certains peuples : le retour à l'économie naturelle, au simple troc des marchandises; tous les petits comptes au moins se réglaient de la sorte.

Et comme de notre temps, les moins touchés par la tourmente furent ceux qui, vivant sur leurs terres, en retiraient au moins les denrées les plus indispensables à la vie. La crise, au contraire, accabla les agglomérations. L'octroi d'une βουλή aux métropoles (1) y avait développé ce fléau, déjà stigmatisé, de la vanité municipale : les villes, presque sans recettes, dépensent follement pour l'apparat et la gloriole. Alexandrie, ville de négoce, ne se releva pas du bouleversement de la monnaie; Le Caire l'éclipsa d'autant mieux, après la conquête saracène, que le peuple arabe n'était pas marin.

Au IVe siècle, on émiette systématiquement les pouvoirs par l'amoindrissement des districts (2); nous l'avons vu pour la province, sous Dioclétien. Vers 310, Maximin Daïa découpe les anciens nomes en *pagi*, nouvelles circonscriptions fiscales ; puis apparaît le pagarque, qui n'est point maître dans tout le *pagus* ; le chef-lieu en dirige une partie par sa boulè ; une autre forme le domaine des grands seigneurs, propriétaires de *latifundia*, qui ne reconnaissent plus d'autorité ; le pagarque lui-même est un chef militaire plutôt que financier. Les impôts du Haut Empire ont disparu, notamment la taxe personnelle ; on ne voit pas bien ce que sont les nouveaux, vaguement désignés (3) : impôts « sacrés », annone, revenus des *largitiones*, ni la manière exacte dont ils sont prélevés. Les décaprotes ont dû s'effacer au IVe siècle, comme les βιβλιοθῆκαι ἐγκτήσεων; les textes ne les nomment plus ; la déclaration écrite du contri-

(1) Pierre JOUGUET, *Les* βουλαί *des cités égyptiennes à la fin du IIIe s. apr. J.-C.* [*Revue égyptologique*, I (1919), p. 50-80].

(2) **CXCI**, Introduction.

(3) André PIGANIOL, *L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain*, Chambéry, 1916, p. 74-77.

buable est recueillie par un *censitor*. Visiblement, les collecteurs d'impôts sèment la confusion dans les services et volent à qui mieux mieux ; l'assujetti s'évade; il y gagne encore à tout laisser en friche. Aussi l'angoisse est grande à Constantinople quand approche l'heure des arrivages de blé : suffiront-ils ? Qu'est-ce que les *navicularii* auront encore détourné ? En Égypte même les vivres se font plus rares, car les bras manquent à la culture ; dès le IVe siècle, ce défaut de main-d'œuvre a entraîné la réduction des terres impériales; puis la petite propriété s'évanouit et la grande s'enfle, cause parfois la disparition totale de bourgs jadis prospères. L'histoire de l'Égypte se confond alors avec celle du reste du monde.

Les gros propriétaires, indépendants de fait, même revêtus de hautes fonctions, se font respecter grâce aux milices privées qu'ils entretiennent. Les petits en sont réduits à rechercher un « patronage » ; déchus de leur titre, ils ne sont plus que des « possesseurs », des « colons » (1), sur lesquels le patron est admis, depuis 415, à percevoir lui-même les impôts. C'est l'*autopragie*, forme de brigandage à l'égard du fisc. Le colon n'en est pas moins pressuré; alors quel refuge en dernier ressort ? L'armée, ou mieux encore, car les terres d'Église jouissent d'exemptions, la vie monacale.

XII

Les cultes (2).

La dualité de population, si frappante dans les affaires profanes, ne l'est pas moins dans la vie religieuse. Certes il y eut des rapprochements; les Hellènes se sentirent attirés par les rites mystérieux de ce peuple égyptien, le plus religieux de tous, pensait-on ; partant de vagues ressemblances, ils assimilèrent les dieux indigènes à des dieux grecs. Mais ces divini-

(1) Cf. H. I. Bell, **XXI**, IV (1917), p. 86 et suiv.
(2) **CCXIX**, I, 1, p. 113-130.

tés, de noms gréco-égyptiens, demeurèrent foncièrement égyptiennes ; une seule peut-être forma trait d'union, surtout sous l'Empire : Sarapis, ou Osiris-Apis, devenu le dieu d'Alexandrie, à qui l'on s'unissait en des festins sacrés, par une sorte de communion. Distinguons les manifestations extérieures et le sentiment profond ; on se rendra compte de tout ce qui séparait les Hellènes des autochtones. Un besoin d'effusion étreignait les fellahs, qui, dans les peines, cherchaient vers qui tourner leurs supplications et leur espoir. Leurs cultes naïfs, imprégnés de magie, tout pleins encore des survivances du totémisme primitif, n'étaient pas toujours, d'un nome à l'autre, générateurs de concorde : on se battait pour la préséance de l'ibis, du chat, du singe, du crocodile (1).

Au rebours des Grecs et des Romains, les Égyptiens possédaient un clergé, hiérarchisé, presque une caste, car les sacerdoces, héréditaires, exigeaient un savoir théologique ; et il y avait au moins 100 000 prêtres en Égypte. Pour en réduire l'importance, Rome (2) vendit les prêtrises qui rapportaient un bénéfice et mit à la tête des temples, moins riches désormais, privés habituellement du droit d'asile, un chevalier romain chargé de leur inspection, — on redoutait ses tournées. L'administration impériale veillait à l'exact accomplissement des actes sacrés (à preuve les instructions données à l'idiologue) ; dans les manquements relevés, quel bon prétexte à infliger des amendes ! Par ailleurs, elle restait fort neutre : les préfets n'imitèrent point les Ptolémées, qui assistaient aux cérémonies en l'honneur d'Apis, à l'ensevelissement du taureau défunt. Les empereurs reçurent de leurs sujets des qualificatifs inaccoutumés : César éternel aimé de Ptah et d'Isis, Roi des rois choisi par Ptah et par Noun ; ces titres passaient en hiéroglyphes, c'était tout. Encore en saluait-on de préférence

(1) Pour le culte du crocodile dans le Fayoum à cette époque : J. TOUTAIN, *Revue d'histoire des religions*, LXXI (1915), p. 170-194.

(2) **CLXX**, I, p. 386 et suiv.; II, p. 276 et suiv; **L**, V, (1924) ; p. 95-97.

les princes qui avaient foulé le sol de l'Égypte : Auguste, et Hadrien qui tint à rapprocher Antinoos du dieu des morts Osiris. Le serment officiel prêté au maître du monde s'était laïcisé ; Isis et Sarapis ne figuraient plus dans la formule, contrairement à la règle posée par les Lagides.

Nous sommes peu renseignés sur la religion grecque de la vallée du Nil ; cependant, entre ses sacerdoces et ceux des autres provinces, aucun contraste ne frappe l'observateur. Il y avait un directeur général des cultes, l'ἀρχιερεὺς Ἀλεξανδρέας καὶ Αἰγύπτου πάσης, qui se confondit, au moins au IIe siècle, avec l'idiologue ; dans les métropoles et les cités, des personnages de caractère à la fois profane et religieux, tel l'exégète ; on connaît un ἐξηγητὴς Ἀντινόου (1). Les cultes dynastiques disparurent ; seul celui d'Alexandre continua d'être célébré (2). Les magistrats romains montrèrent toute déférence envers les cérémonies helléniques ; le préfet prenait part à celles d'Alexandrie.

Le culte des empereurs (3) fut accepté, avec un empressement courtois, par les Hellènes, et par les indigènes avec une indifrence qui se dissimulait de son mieux. Déjà avant la conquête, Octave avait revendiqué mêmes honneurs qu'Alexandre et les Ptolémées ; une fois Auguste, il entra comme σύνναος dans les temples d'Égypte. Un Καισάρειον, cité par divers auteurs, s'éleva à Alexandrie ; c'est lui qui dut l'achever ; à leur tour, ses successeurs y devinrent σύνναοι θεοί ; mais beaucoup eurent en outre leurs sanctuaires particuliers; on en trouve jusqu'à l'extrême Sud, dans l'île Philæ.

Ce culte impérial n'eut point en Égypte le prestigieux ascendant qu'il prit dans d'autres parties de l'empire. Faute d'une assemblée provinciale, qui était ailleurs le centre de ralliement des adorateurs, il demeura dans la vallée du Nil un culte muni-

(1) G. Blum, **XXXII**, XV (1913), p. 456 et suiv.
(2) G. Plaumann, **V**, V, 4 (1913), p. 77-99.
(3) Fr. Blumenthal, **V**, V, 3 (1911), p. 317-345.

cipal, dont les desservants, les ἀρχιερεῖς, n'étaient que des magistrats locaux. Il leur appartenait de célébrer les ἡμέραι σεβασταί, pour l'anniversaire de naissance ou d'avènement d'un César. Ces jours « éponymes », à force de se multiplier, tombèrent en discrédit dès le règne de Trajan. Quant au culte proprement dit des Augustes, on constate que, dès la fin du IIe siècle, il est en voie de disparition. La décadence économique des métropoles, que n'enraya nullement la réforme de Sévère, leur interdit bientôt de lourdes dépenses en l'honneur d'un souverain éloigné et distant et dont la religion fut menacée, puis abolie, par une redoutable concurrence.

Le christianisme (1), en effet, s'implanta de bonne heure dans la contrée ; il y compta une foule de martyrs (2) ; c'est par les papyrus que nous avons appris à mieux connaître ces *libelli* ou certificats de sacrifice païen exigés de chacun durant la persécution de Dèce. Mais il y eut en vérité deux christianismes en Égypte. Celui d'Alexandrie, savant, théologique, casuiste, procédait de l'hellénisme raffiné du Musée ; son siège patriarcal fut illustré par quelques hommes de haute culture, qui atteignirent à une situation de fait bien supérieure à celle du gouverneur civil. A l'opposé était le christianisme des ruraux, surtout en Thébaïde. Il recruta même des Hellènes ; plus d'un, impressionné par le mysticisme indigène, tendit à se retirer du monde, à la lisière des sables, en marge des vivants, près d'une nécropole. Nous avons vu que l'oppression des grands propriétaires et des agents du fisc poussa des corvéables à la vie conventuelle ; les cénobites, de par leur nombre, avaient le moyen de se défendre, et leurs communautés étaient dotées de privilèges. Moine ou brigand ? Devant l'alternative, pour une nature paisible y avait-il lieu d'hésiter ?

Mais la plupart de ces religieux étaient des Égyptiens, sans dogmes précis, qui ne retenaient de la doctrine que les ver-

(1) **LVII, CXCVI**, *passim*.
(2) H. DELEHAYE, *Analecta Bollandiana*, XL (1922), p. 5 et suiv.

tus du renoncement, et à qui Jésus et les saints semblaient être les continuateurs d'Osiris et des bons démons. Ce christianisme sans substance servit au moins, comme le terroir lui-même, à maintenir le type et les traditions de l'Égyptien : pour conquérir cet illettré, la religion nouvelle dut lui parler dans sa langue. De l'hiératique il ne pouvait être question ; le démotique lui-même, devenu trop savant, mourut de vieillesse vers le milieu du ve siècle; à l'usage du pauvre travailleur naquit le parler copte, qui s'écrivait en lettres grecques, avec des signes additionnels pour suppléer ceux qui manquaient à cet alphabet. Toute l'Égypte était copte au moment de la conquête arabe ; l'idiome des nouveaux venus lutta victorieusement contre l'autre, qui n'acheva pourtant de disparaître qu'au XVIIe siècle.

***

Somme toute, l'Égypte n'a été romanisée à aucun degré ; elle ne s'est hellénisée qu'en partie, et pour un temps assez court (1); les éléments grecs n'ont point émigré ; ils se sont épuisés. On a donné de ce phénomène une explication très suffisante : « L'Afrique a dévoré à la longue une race venue d'Europe qui n'était pas faite pour se reproduire et se multiplier au pays de Rha et du *khamsin*. Les familles grecques établies en Égypte ne s'y perpétuaient guère; la chaleur de la canicule tuait beaucoup d'enfants (2). » Le métis seul pouvait faire souche, mais à la longue il devenait un pur Égyptien. Voilà comment aujourd'hui celui qu'on voit là-bas, à la charrue, au *chadouf* ou sur la *dahabieh*, est tout pareil à son aïeul des fresques pharaoniques ; les siècles ont passé sans qu'on s'en aperçoive sur l'âme immuable du fellah.

(1) Cf. Fr. ŒRTEL, *Der Niedergang der hellenischen Kultur in Ægypten*, XXIX, XXIII (1920), p. 361-381; H. I. BELL, XXI, X (1924), p. 207-216.

(2) P. PERDRIZET, *Les Terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, Nancy, 1921, p. XXXI et 23.

*
* *

A l'Égypte on peut rattacher la Cyrénaïque (1), son ancienne dépendance, province de langue grecque et qui, sur le tard, demeura à l'Empire d'Orient. A la suite du legs d'Apion, Rome essaya d'une sorte de simple protectorat, auquel après vingt ans il fallut renoncer (75). Cédée par Antoine à une fille de Cléopâtre et de lui, la Cyrénaïque revint aux Romains sous Auguste, et on y annexa (20 av. J.-C.) le plateau de Marmarique. A l'aube du Bas-Empire, tous deux furent séparés de la Crète. Leur histoire sous la domination romaine demeure ignorée ; on a seulement le sentiment très net de leur décadence ininterrompue, qu'expliquent la disparition du silphium, l'instabilité du sol, les invasions de sauterelles, l'action du brigandage mal réprimé, l'hostilité incessante entre Juifs et Hellènes et, par-dessus tout, pour Cyrène, la concurrence écrasante d'Alexandrie (2).

(1) G. Costa, **VI**, XIV (1912), p. 97-144.
(2) **CXXXVI**, II.

CHAPITRE IX

LES GAULES ET LA FRONTIÈRE DE GERMANIE

La préface naturelle à un tableau de la Gaule romaine, nos lecteurs l'ont trouvée dans le tome XXI consacré aux Celtes. De même, ils ont pu voir plus haut les circonstances de la conquête. Nous n'avons plus à étudier que l'occupation et ses effets sur le pays.

I

Aperçu historique.

La domination de Rome s'étendit seulement, pour commencer, à cette province de Gaule Transalpine (1), formée vers 121, et qui réduisait à l'état de sujets les principaux alliés des Arvernes, notamment les Allobroges et les Volques. L'idée première, semble-t-il, fut d'assurer par terre de libres communications avec l'Espagne, grâce à la route suivie par Hannibal et nommée désormais voie Domitienne, du nom du premier proconsul. Les limites restèrent imprécises dans les régions alpestres, domaine inexploré. Au Nord, elles atteignaient le Léman et le Rhône, empiétaient largement sur la rive droite du fleuve et enveloppaient au Sud-Ouest une bonne part du territoire des Ruthènes, sorte de marche avancée, de couverture contre une attaque de flanc partie de la Garonne.

(1) **LXV**, p. 79 et suiv.; **CLXXXIII**, p. 169 et suiv.

Rome appliqua tout simplement les principes qui lui étaient alors habituels : théoriquement, elle ne gouvernait qu'une part des peuples inclus dans ces frontières ; les États « alliés », peu nombreux, détenaient en revanche de vastes espaces. Marseille, trop heureuse de la ruine de Carthage, reçut la récompense de ses bonnes dispositions envers les Romains : devenue maîtresse de toute la zone montagneuse avoisinante, elle vit, dans le demi-siècle suivant, dépouiller à son bénéfice divers peuples même fédérés ; son territoire, prolongé au delà du Rhône, en englobait toute la vallée méridionale, jusqu'au point où elle commence à se rétrécir. Les Volques obtinrent une situation privilégiée, puis les Voconces, aux approches de le Drôme. Ailleurs, restaient des villes sujettes, en fait laissées à leurs usages, à leurs princes héréditaires, mais sans droits positifs et pressurées.

L'effort de peuplement romain se concentra. Une colonie, *Narbo Martius* (« ville du dieu Mars »), fondée en 118, gagna sans peine, faute de rivalité, une position éminente que mit en relief le nom ultérieur de la province : la Narbonnaise. Marseille allait souffrir de cette concurrence imprévue. Vers les confins Sud-Ouest et Sud-Est, on créa seulement deux places fortes : *Tolosa* (Toulouse) et *Aquæ Sextiæ* (Aix), les « eaux de Sextius » (Calvinus), vainqueur des peuples de la contrée.

L'invasion des Cimbres et des Teutons enfin conjurée, les Gaulois du Sud reconnurent quelle puissante protection leur était dès lors assurée, sans pouvoir cependant oublier l'odieuse exploitation dont ils étaient victimes : les grands spéculateurs avaient des complices — et des émules — dans certains gouverneurs, tel ce Fonteius, une sorte de Verrès, que Cicéron défendit, avec la même ardeur dont il avait poursuivi celui de Sicile, et avec succès (69). Les longs fragments sauvés de son plaidoyer détaillent, comme autant de calomnies, tous les griefs des indigènes. Ce qui se lit entre les lignes, et ce qu'on sait par d'autres sources de cette sorte de procès, tout laisse suppo-

ser une oppression sans merci durant les trois années de ce gouvernement (79-76) et même après.

On s'étonnerait plutôt que, dans les guerres civiles, les Gaulois n'aient pas rencontré plus d'occasions de s'insurger, mais l'appui qu'ils donnèrent à Sertorius, précisément à l'heure où Fonteius les maltraitait, ne sauva pas le partisan et n'eut pour eux que suites fâcheuses. Peut-être aussi craignirent-ils davantage de pires ennemis que les bandits romains de la finance : les hordes germaniques, se répandant non loin, chez les Celtes du Nord, semblaient menacer dans leur tranquillité les gens de la Narbonnaise. Le salut vint, en définitive, de l'homme qui s'empara de toute la Gaule; ce furent huit années rudes, mais la dernière mit fin aux épreuves des Celtes ; au prix de l'indépendance, ils eurent la paix et la prospérité.

A part quelques actes d'inflexible rigueur, que César crut indispensables à l'exécution de ses projets, on peut dire que le conquérant fit preuve d'humanité ; certes il tira des Gaules de lourdes contributions, comptant sur l'argent gaulois pour devenir maître de Rome. Mais, dit Hirtius, il traita les cités avec honneur et tâcha même de relever leur condition : c'étaient des entités religieuses (1), dont les dieux et les cultes méritaient des égards. On épargna leurs noms, leurs cadres, leurs traditions, pourvu que dans chacune un parti se substituât au précédent si ce dernier s'était montré hostile aux Romains Ces habitants de la Gaule « chevelue » devaient savoir ce qui s'était passé en Narbonnaise et dans la Cisalpine, ancienne contrée celtique finalement assimilée ; les organes politiques de ces deux pays ne différaient point tant de ceux de la métropole romaine, sauf quelque chose d'un peu arriéré rappelant les institutions italiotes au lendemain de l'expulsion des rois.

La Gaule resta fidèle à César, pourtant éloigné et bien peu libre d'y revenir au besoin ; un de ses légats suffit à étouffer

(1) **CXLII**, IV, p. 14 et suiv.

l'unique et courte révolte des Bellovaques (46). Rome exigeait, outre l'impôt, le service militaire ; or c'est de grand cœur que des milices gauloises, fantassins, cavaliers, réquisitionnés par César lui-même çà et là, pour leur façon de combattre qui répondait à ses besoins, entrèrent dans les armées romaines et prirent part aux grandes batailles des années suivantes. Ces hommes avaient de moins bon gré servi dans les troupes particulières de leurs anciens patrons.

La nouvelle conquête ne forma pas d'abord une province distincte (1) ; César la rattacha seulement à la Transalpine ; la scission n'eut lieu qu'en 44. La « Chevelue » conserva sa géographie politique ; ses vastes territoires ne furent point amputés. Nulle colonie ne s'éleva au delà des Cévennes, mais, dans la Narbonnaise, des vétérans furent répartis entre les diverses peuplades, surtout aux emplacements dont l'occupation permettait la maîtrise des grandes voies naturelles. César ne s'effraya point de conférer le droit de cité à nombre de Gaulois du Midi ; en bloc, il l'attribua aux contingents des « Alouettes » (2), et beaucoup eurent accès au Sénat, si étrangement renouvelé par le dictateur, qui se laissait tranquillement accuser d'être devenu trop gaulois. Aussi, dès 43, ce Sénat créa deux colonies : l'une, *Raurica* (3) (Augst), point stratégique barrant à la trouée de Belfort un chemin d'invasion ; l'autre, d'une valeur plus idéale et symbolique, *Lugdunum* (Lyon) (4), à la fois capitale des Gaulois — elle garda donc son nom celtique — et foyer de vie romaine, élevée sur un sommet (Fourvière) en tant que cité sainte, et près d'un confluent qui présageait son avenir commercial. Son fondateur, le gouverneur Plancus, en se ralliant aux triumvirs, garantit la continuité de la paix romaine.

Auguste consolida l'œuvre accomplie (5) ; il se montra cinq

(1) *Ibid.*, p. 29. — (2) **CXLII**, III, p. 574 et suiv.
(3) Tkac, **LVII**, I *a*, col. 289-296. — (4) **CXXX**, p. 133-153.
(5) *Ibid.*, p. 112-126; **XCVI**, p. 405.

tois en Gaule, toujours durant de longs mois, souverain actif, juge impartial. A d'autres moments, Agrippa son gendre, précieux auxiliaire. fit bonne police à la périphérie, convertit à l'obéissance les Aquitains encore défiants (1), renforça la marche rhénane par la soumission des Trévires et résolut dans la région des Alpes un problème en suspens. Il y fallut près de vingt ans (25-7 av. J.-C.) : une série d'opérations mal connues se termina par la capture des bourgades sauvages perchées dans la montagne (2). On les réduisit à leur tour en province, mais sans les englober dans la grande Gaule ; des *præfecti*, chefs militaires, remplacés depuis Claude par des procurateurs, furent préposés à de petits districts (3) : *Alpes Maritimæ* au Sud ; *Graiæ*, commandant la Haute-Isère ; *Pœninæ*, entre le Rhône supérieur et le val d'Aoste. Seules les *Cottiæ* gardèrent les apparences d'un petit royaume indépendant, où Cottius père et fils, successivement, se firent avec plaisir les chargés d'affaires de Rome, construisant des routes, élevant à Suse, leur capitale, des édifices purement latins. L'achèvement de cette œuvre eut sa consécration dans le trophée des Alpes, sur le rocher de la Turbie (4).

La réorganisation générale de l'an 27 avait entraîné pour les Gaules leur distribution entre plusieurs provinces. La Narbonnaise, qui prit alors ce nom, devint en 22 province sénatoriale, et définitivement. La Gaule chevelue fut divisée en trois gouvernements d'importance analogue : Aquitaine, Celtique et Belgique. Nulle part on ne se basait sur un groupement antérieur, mais partout l'on tenait compte des relations de fait entre populations. L'Aquitaine seule, étendue au Nord jusqu'à la Loire, dépassait considérablement celle qu'avait connue César, qui était limitée aux Ibères entre Garonne et

(1) **CXXX**, p. 209-238.
(2) **CLXVIII**; **CLXXXIII**, p. 159 et suiv.; **XCVI**, p. 409.
(3) **LXV**, p. 132 et suiv.; **CXXIX**, p. 382 et suiv.
(4) J. Formigé, **XV**, 1910, p. 76 et suiv.

Pyrénées. La Belgique réunit toutes les régions au Nord de la Seine et fut, à peu de chose près, délimitée au Sud-Ouest par la Saône. Restait pour la Celtique, devenue la Lyonnaise, une bande de terrain en équerre, allongée entre Loire, Saône et Seine.

L'originalité de cette combinaison, c'est qu'un gouverneur général, résidant à Lyon, où touchaient presque, par une extrémité, tous les gouvernements, fut légat des trois Gaules. Mais au-dessous de lui chaque province avait son légat particulier, dont les rapports de subordination avec le précédent restent pour nous assez obscurs. De très grands personnages occupèrent tour à tour ce poste considérable de légat des trois Gaules : Agrippa, le futur Tibère, beau-fils d'Auguste, puis Drusus son frère, Varus, Germanicus, tous proches parents du prince. Ils avaient pour mission de conquérir la Germanie, d'où leur présence fréquente aux bords du Rhin ; mais, quand ce projet téméraire fut abandonné, les grands commandements prirent fin : les trois provinces restèrent indépendantes (17 av. J.-C.), et Lyon capitale de la seule Lyonnaise. Du moins l'autel de Rome et d'Auguste, qui s'y trouvait, demeura un centre de réunion pour toutes et, grâce à lui, on continua de dire : « les trois Gaules ».

Malgré leur qualité de légats, les gouverneurs n'avaient, pour ainsi dire, pas d'armée ; les troupes furent concentrées en Rhénanie, ce qui motiva la création d'un nouveau commandement, trop important lui-même pour n'être pas scindé. Les territoires militaires furent détachés de la Belgique ; on n'en retrouve pas l'exacte démarcation ; en langage moderne, nous dirons que l'un comprenait en gros l'Alsace et le Palatinat bavarois ; l'autre, la moitié Est de la Belgique, le reste de la Rhénanie et enfin les Pays-Bas jusqu'aux bouches du Rhin. Chose singulière, ils ne reçurent la qualification officielle de provinces, à notre connaissance, qu'à partir du IIe siècle (1) ;

(1) Mais le changement paraît s'ébaucher entre 82 et 90 (**CXLVII**, p. 70).

antérieurement ils dépendaient des légats « de l'armée de Germanie » (Supérieure ou Inférieure), légats consulaires, donc ayant le pas sur les légats prétoriens des Gaules et, par suite, éventuellement admis à agir en dehors de leurs limites normales ; une révolte dans l'intérieur justifiait leur intervention.

Elle n'eut guère lieu de se produire ; les petits mouvements locaux, épisodiques, ne ressemblaient pas à une insurrection véritable. Sans doute le recensement des hommes et le cadastre des fortunes, signes visibles de la sujétion, ne furent pas sans soulever des colères, même pendant le séjour d'Auguste ; l'escroquerie, qui ne cessa pas en un jour, l'usure, les rapines des affranchis impériaux avaient fait naître de sourdes rancunes. Il ne fallait qu'une occasion. Or, les Éduens et les Trévires, libres et alliés, ce qui entraînait l'immunité, s'étaient vus, probablement pour la guerre germanique, frappés à leur tour d'un tribut que Tibère s'obstina à maintenir. La révolte, vite réprimée ailleurs, prit chez ces peuples un caractère plus grave : l'Éduen Sacrovir et le Trévire Florus, tous deux de grande famille, citoyens de Rome et officiers de son armée, prirent la tête du mouvement. Ils trouvèrent peu de concours dans la noblesse, trop liée à la cause romaine ; mais le bas peuple fournit des contingents qu'on arma de son mieux. L'absence de discipline, de cohésion les rendait inégaux aux solides troupes de Germanie. Le suicide des chefs, le massacre des combattants incapables de résistance marquèrent la fin assez rapide du soulèvement (21).

Il n'avait pas inspiré, en haut lieu, de ressentiment durable. Caligula, fils de Germanicus, voulut profiter des grands souvenirs laissés en Gaule par son père et son grand-père Drusus ; il y étala son faste, ses fantaisies de demi-fou, de cabotin artiste, précurseur de Néron. Puis Claude, né à Lyon même, au temps où Drusus, son père, y élevait l'autel du confluent, fut tenté, lui aussi, par un voyage en Gaule et amené à le prolonger par

l'expédition de Bretagne. Son passage coïncide avec un progrès marqué de la romanisation : les vieux titres nationaux disparaissent des cités; les rites du druidisme sont l'objet d'une interdiction totale et définitive. En revanche, le droit de cité, concédé avec parcimonie depuis la mort de César, va être largement répandu parmi les peuples fédérés. Un étrange discours de Claude au Sénat de Rome, qui nous est parvenu en fragments (1), propose d'admettre à la curie et au consulat les Gaulois si constamment fidèles. Étant empereur, il eut gain de cause, au moins pour les Éduens.

On aurait tort de voir un démenti à ses paroles dans les événements qui suivirent. Néron écœurait le monde par ses folies ruineuses et sanguinaires. Il est vrai que l'idée de le chasser du trône prit naissance en Gaule même : le gouverneur de la Lyonnaise en 68, Iulius Vindex, un Aquitain de souche royale, écrivit à ses collègues des provinces voisines et provoqua la candidature à l'empire de Galba, légat de l'Espagne Citérieure. Mais le vieil esprit d'indépendance des Celtes ne se réveilla qu'à demi, dans la moitié méridionale des Gaules, non compris Lyon, qui venait de ressusciter après un incendie dévastateur. Les gens du Nord refusèrent leur concours ; la proximité des Germains leur faisait tenir pour dangereuse toute tentative contre un César. Les milices gauloises, une fois de plus, se heurtèrent follement aux troupes aguerries de l'armée du Rhin, près de Besançon ; comme au temps de Sacrovir, les hommes succombèrent et le chef se tua.

Mais maintenant toutes les provinces voulaient participer au choix du maître universel, et même dans les Gaules les dissentiments persistaient à ce sujet (2). Galba, maladroitement, prodigua ses faveurs en Narbonnaise et outragea les Celtes du Nord, qui acclamèrent Vitellius, légat de la Germanie Infé-

(1) XLI, XIII, 1668; trad. dans ALLMER et DISSARD, *Musée de Lyon*, I, p. 81 et suiv.

(2) Bernard W. HENDERSON, *Civil War and Rebellion in the Roman Empire*, London, 1908.

rieure, tandis que ceux du Sud acceptaient Othon, Galba ayant péri assassiné. Comme les Vitelliens marchaient vers l'Italie, pillant, brûlant, tuant tout ce qui résistait, un paysan boïen pris de folie, Mariccus, se déclara prophète et même dieu et ramassa, pour « affranchir la Gaule », 8000 paysans, dont les Éduens, fidèles à Vitellius, firent à Autun une boucherie. Une fois à Rome, celui-ci crut bon de renvoyer sur le Rhin les troupes à demi barbares qu'il en avait amenées. Grosse déception pour elles, surtout pour les auxiliaires, des Bataves, bien plus Germains que Celtes, dont un chef, Civilis, souleva ses compatriotes et lia partie avec ses congénères de Germanie. Une prophétesse, Velléda, prêchait et prédisait l'anéantissement des légions. Civilis sut flatter les Gaulois, leur parla d'indépendance ; il rêva d'un empire chevauchant sur le Rhin et parvint à séduire des chefs trévires et lingons, pourvus d'un commandement dans l'armée romaine. Leurs cités les suivirent dans la défection ; deux légions, en partie recrutées sur place, cédèrent aux insurgés, et elles aussi prêtèrent serment à l' « Empire des Gaules ». Mais Civilis avait d'autres visées : pur Germain, c'est vers la rive droite du Rhin qu'il tournait les yeux et cherchait des appuis. Les moins exaltés réfléchirent : la domination de Rome leur paraissait moins redoutable, et justement en Italie l'ordre avait été ramené par Vespasien. L'initiative des Rèmes de réunir chez eux un congrès solennel remporta une foule d'adhésions. Les délégués discutèrent ; on vit très vite que, dans une Gaule indépendante, toutes les rivalités renaîtraient ; la « paix » (la soumission) fut préférée à la « liberté » (la révolte). Quand le légat de Vespasien, Cérialis arriva avec une promesse de pardon, les Germains seuls se hasardèrent à une vaine résistance, car, seuls dans ce grand conflit, ils avaient représenté l'élément étranger ; les autres, simples comparses ou principaux meneurs (Classicus, Tutor, Sabinus), montraient à tous égards que l'empreinte romaine les avait profondément marqués.

Il n'était donc que ce principe d'unité pour réduire, étouffer les hostilités régionales, les conflits d'intérêts locaux, et il convenait que Rome témoignât d'une sévérité sans faiblesses ; même les instigateurs des rébellions récentes devaient disparaître. Lorsque Sabinus fut découvert dans la caverne qui, avec sa femme Éponine, l'avait abrité neuf ans, leur supplice s'imposa, et l'on exila loin de la Gaule les deux enfants qui leur étaient nés dans cette retraite.

L'avènement des Flaviens ouvrit vraiment pour plus d'un siècle l'ère de pacification. Leur position en Gaule fut d'ailleurs renforcée par une occupation plus étendue de l'île bretonne et par un débordement de la puissance romaine de l'autre côté du Rhin (1). Sans plus songer à conquérir la Germanie, en organisant les champs Décumates, Vespasien, puis Domitien créèrent un excellent boulevard contre les routes d'invasion au Nord du Jura.

Une révolte du légat de Germanie Supérieure, Antonius Saturninus (88), fut aisément réprimée par celui qui devait ensuite prendre le pouvoir, Trajan. Fort occupé sur d'autres théâtres, ce prince n'oublia pas les Gaules et, cherchant la stabilité vers les régions du Nord, y fonda les deux colonies ulpiennes, l'une devant le confluent de la Lippe (Xanten) (2), l'autre chez les Bataves, *Noviomagus* (Nimègue). Comme lui, Hadrien poussa activement les travaux du *limes* ; c'est par la « Germanie » qu'il inaugura ses séjours en Gaule ; de ses divers passages en notre pays, il ne reste que de vagues souvenirs, par des inscriptions, par les monnaies que fit frapper ce « conservateur » et « restaurateur des Gaules », comme il aimait à s'appeler.

Casanier au contraire, Antonin le Pieux avait du moins avec la contrée des liens de famille : son grand-père était de Nîmes. Cette ville y gagna une bienveillance qui, du reste,

(1) CI.— (2) IX. CXIX (1910), p. 235 et suiv.

s'étendit à toute la Narbonnaise ; il en perfectionna le réseau routier et fit personnellement les frais d'une restauration de Narbonne incendiée.

Avec Marc-Aurèle recommencent les temps difficiles. Les martyrs de Lyon ne furent pas un élément de trouble bien sérieux dans un pays où le christianisme n'avait encore recruté que peu d'adeptes. Mais les invasions des Barbares, qui causèrent sur le Danube une si chaude alerte, eurent aux abords du Rhin leur contre-coup. Il fallut guerroyer contre les Chattes de Hesse, les Chauques du Hanovre ; nous n'avons sur l'époque que les récits peu clairs et plus ou moins suspects de l'*Histoire Auguste* ; mais des trésors enfouis (1), tant en Belgique qu'en Franche-Comté et plus avant dans l'intérieur, des traces visibles de destruction indiquent suffisamment une situation troublée. Les bâtisses se font plus rares, accusent une décadence certaine ; des industries disparaissent, comme la poterie sigillée. Le romanisme de la Gaule s'altère, prend un aspect hétéroclite par l'invasion des éléments orientaux.

Et c'est le brigandage sous Commode, puis les compétitions au trône ; en 193, la Gaule est tiraillée : le Nord soutient Albinus, gouverneur de Bretagne, qui pousse ses avantages jusqu'à Lyon ; au Midi, Septime-Sévère profite des bons souvenirs laissés par son gouvernement de la Lyonnaise. La grande bataille de Lyon, où Sévère l'emporta, fut meurtrière pour la nation : bon nombre de ses fils se trouvaient dans les deux armées ; en même temps, des bandes avaient parcouru et pillé le pays, ne travaillant que pour elles-mêmes ; enfin le vainqueur châtia durement les résistances que lui avaient opposées beaucoup d'oligarchies locales.

L'incendie de la métropole des Gaules par les soldats de Sévère symbolise une décadence qui ne pouvait plus que progresser. Lui-même, homme d'ordre et de discipline, se souciait

(1) LXIII.

peu cependant d'imprimer aux provinces une marque uniforme; loin de blâmer la survivance des vieilles pratiques indigènes, il contribua à les réveiller. On voit les lieues gauloises devenir sous son règne des mesures officielles, remplacer sur les bornes les milles romains seuls admis jusque-là ; le latin est supplanté par le celtique dans les affaires de justice ; les dieux locaux reprennent leur vieille physionomie, et une caricature du druidisme s'offre encore aux dévotions populaires. A cette époque, les noms des anciennes cités-tribus commencent à prévaloir dans bien des cas sur ceux de leurs chefs-lieux, qui sont de formation romaine ; l'exemple classique est celui de Paris, cité des Parisiens, transformation de Lutèce. Fut-ce bien une conséquence de l'édit de Caracalla (1) répandant le droit romain ? Sans doute, toute la cité comprenant désormais des citoyens de Rome, la capitale du district, où les *cives Romani* avaient été généralement groupés, perdait de ce fait sa prééminence. Pourtant nombre d'aristocrates, admis des premiers à la cité romaine, vivaient déjà dans leurs villas isolées. Ces changements de noms affectèrent peu les centres connus comme peuplés, actifs et vivaces ; peut-être le fait général est-il un indice de l'appauvrissement des autres. En tout cas, il est spécial à la Gaule. Il indique tout au moins la persistance des anciens souvenirs et ne laisse point croire que la faveur de la cité romaine ait ébloui ceux qui la recevaient.

Pas de désaffection toutefois ; rien ne l'atteste alors ; l'empire veillait toujours à ses frontières ; mais l'effort à soutenir allait devenir beaucoup plus dur. Les masses barbares de l'Europe centrale avaient d'abord négligé les terres gauloises de l'Est; elles préféraient foncer vers l'Italie. Caracalla, né à Lyon lui aussi et désigné d'un *cognomen* dû au vêtement celtique qu'il se plaisait à porter, n'eut pas plus que son père à détourner des Gaules le torrent des invasions ; mais les signes

(1) **CXLII, IV, p. 525 et suiv.**

avant-coureurs des désastres prochains allaient se multipliant.

Les Barbares se groupaient : leurs noms, Francs, Alamans, répondent à un amalgame de peuplades, connues antérieurement sous des appellations diverses. Dans leurs desseins multiples et variés, le désir du pillage et de la conquête semble avoir prédominé. Une grande expédition de Germanie sous Maximin (1) détourna encore du pays celte un fléau qu'on essayait de combattre à son foyer même. Quand ensuite les Barbares se ruèrent sur les postes-frontières, ils trouvèrent le *limes* en bonne forme et suffisamment gardé ; mais, vers le milieu du IIIe siècle, les conditions vont changer : selon des textes rares et laconiques, Francs et Alamans ont alors franchi le Rhin, pénétré au cœur de la Gaule et même poussé au delà des Pyrénées.

Le pouvoir central ne suffisant plus à sa tâche, Valérien prisonnier en Perse, Gallien impuissant, restait aux populations à se défendre elles-mêmes : ainsi naquit en Gaule cet empire séparatiste qui se rattachait les deux territoires voisins, Bretagne et Espagne, par un lien un peu lâche.

Un chef de la frontière rhénane, Postume, fut acclamé de ses troupes, mais — nouveauté singulière — au lieu de convoiter la maîtrise totale de l'*orbis Romanus*, il ne songea qu'aux régions massées derrière cette ligne du Rhin qu'il avait mission de protéger, c'est-à-dire aux diverses provinces gauloises, unité géographique que l'histoire devait mettre en évidence. Et cette ligne, il la défendit sans faiblir, sans franchir non plus les limites des Gaules. Pourtant il prit le titre d'empereur romain, et non d'empereur des Gaules. En somme, il entrevit vaguement une solution dont on devait faire plus tard l'essai systématique : un seul empire, plusieurs empereurs, chacun veillant sur une part de ce trop vaste ensemble.

(1) **CXLII**, IV, p. 547 et suiv.

Gallien tenta vainement de rétablir en Gaule sa propre autorité ; ce n'est point lui qui, au bout de dix ans (257-267), mit fin au règne de Postume, ni à celui de Victorinus, que ce dernier s'était associé. D'ailleurs, personne alors ne songeait à une séparation d'avec Rome, car les troupes indigènes de Postume, fort éloignées de soutenir envers et contre tous le chef qu'elles s'étaient donné, l'assassinèrent un jour pour une misérable affaire de pillage refusé. Nos sources tardives et insuffisantes laissent du moins comprendre que la combinaison de l'avenir n'était point mûre encore. Par bonheur, les Augustes successifs de cet empire des Gaules furent en général des hommes prudents et énergiques ; mais leurs troupes manquaient de tout esprit politique, et c'est par elles qu'ils furent presque tous exécutés. Faire des empereurs leur suffisait ; ce sont ceux-ci qui limitaient leurs vues aux pays d'Occident.

Seconde innovation : la mère de Victorinus conçut l'idée d'un pouvoir purement civil et fit donner la pourpre à Tetricus, un riche propriétaire paisible de Bordeaux. C'était pour l'heure pure chimère ; il fallait, pour régner, tenir solidement en main une armée turbulente ; les menaces barbares ne permettaient aucun autre régime. En Gaule même commença la désillusion : la ville d'Autun, une des plus romaines de tout le pays, marqua ses préférences pour les souverains d'Italie et se prononça pour Claude II, proclamé la veille à Milan. Mais lui, occupé ailleurs, ne put saisir l'occasion ; son règne de deux ans n'était pas achevé que les troupes gauloises se ruèrent avec fureur sur Autun et en firent un monceau de ruines (269). La question dynastique leur importait peu ; Gaulois autant que Romains, ils repoussaient la perspective d'aller combattre loin de leur pays, quelque part en Syrie ou sur le Danube, comme tant d'autres légions.

Le vaillant Aurélien, successeur de Claude, donna enfin l'effort nécessaire à la restauration de l'unité. Tetricus, las d'un vain pouvoir, ne fit qu'un semblant de résistance et,

abandonnant ses troupes en déroute, se livra spontanément ; pour prix de sa complaisance, l'ex-souverain d'Aquitaine reçut un gouvernement d'empire, dans un district italien. Son attitude caractérise l'esprit de toute une classe ; les grands, les riches, les propriétaires, qui devaient beaucoup à Rome, n'avaient pour elle qu'égards et loyalisme instinctif.

L'utilité de prévenir le séparatisme en soudant les provinces occidentales n'échappa pas à Aurélien, qui paraît avoir donné sur elles à un de ses lieutenants, Saturninus, une sorte de haut commandement. On adopta aussi de nouvelles mesures contre ces bandes de Germains qui n'étaient redoutables que par leur nombre ; les villes, pensait-on, pourraient résister derrière de fortes murailles formant une ceinture inviolable. Et un peu partout les cités gauloises, à l'exemple de Rome, commencent leurs remparts (1) ; pour enclore les *burgi*, sarcophages, colonnes, statues, tout est bon et maçonné pêle-mêle. Mais l'œuvre s'ébauchait à peine qu'une vague formidable déferla sur le pays (275-276). Les témoignages sont brefs, mais en parfait accord ; ils ne parlent même pas de l'armée romaine, qui ne put ou ne voulut résister. Le désastre fut effroyable ; soixante cités, dit-on, devinrent la proie des envahisseurs, autant dire toute la Gaule, et nous devinons, par les trésors enfouis (2), par les fragments calcinés que conservent les collections locales, l'œuvre de destruction alors accomplie. On cachait ses richesses avant la tourmente ; les débris des grands édifices alors incendiés tombaient, pour les âges suivants, au rang de matériaux de remploi. Les villes ne perdirent pas seulement leur parure ; le commerce, l'industrie furent privés de leurs installations. Si tant de maraudeurs parcouraient la campagne, c'est qu'artisans, ouvriers se trouvaient sans travail. Les champs eux-mêmes, les domaines à l'écart furent livrés aux vagabonds.

(1) **LXII.** — (2) **LXIII.**

L'histoire est trop ingrate pour le souverain qui porta remède à cette horrible situation, Probus (276-282) : en peu de temps il enferma les barbares dans la Gaule par la consolidation du *limes*, puis se mit en chasse, extermina les plus rétifs, fit prisonniers les autres pour avoir des soldats ou des colons. Émus par le retentissement de ses succès, des rois de Germanie se firent d'emblée ses tributaires et remirent des otages. Il travailla du même cœur à la restauration économique des pays dévastés. Mais, sous la commotion, récente bien des esprits demeuraient encore égarés : un Proculus, un Bonosus associèrent à leurs ambitions des ramassis d'aventuriers, qui les acclamèrent, l'un à Lyon, l'autre on ne sait où. Révoltes vite réprimées, mais d'un mauvais exemple pour la soldatesque du Rhin, qui ne peinait pas sans murmures et mit à mort l'héroïque Probus.

Un renouveau ne pouvait venir que de réformes profondes ; ce fut surtout la tâche de Dioclétien.

Il consacra d'abord le groupement spontané du siècle précédent : la préfecture « des Gaules » comprit, avec celle-ci, la Bretagne et l'Espagne, et il y adjoignit la Tingitane ; pour capitale, non point Lyon, déchu, mais Trèves, dont la prééminence s'était déjà affirmée en face du péril ; pourtant Arles prit sa place au ve siècle. D'autre part, la politique de morcellement triompha comme ailleurs : les empereurs se méfiaient de leurs fonctionnaires, moins de leurs sujets (1). Erreur vis-à-vis de la Gaule, dont il eût mieux valu renforcer l'unité ; l'esprit romain était le plus apte à y cimenter des accords, toujours précaires sans lui. Avant la fin du IIIe siècle, 9 peuples d'Aquitaine, qui s'orientaient, malgré les Pyrénées, vers le monde ibérique, obtinrent d'être séparés des « Gaulois » (2) ; ils formèrent la province de Novempopulanie (chef-lieu Eauze), qui, au ve siècle, comprit douze cités, mais n'en

(1) **LXV**, p. 275. — (2) **CXXX**, p. 217 et suiv.

garda pas moins son nom. Les deux Germanies subsistèrent, Supérieure et Inférieure, sous les vocables nouveaux de Première et Seconde. Dioclétien créa trois Belgiques, deux numérotées, la troisième dite Séquanie (leurs métropoles respectives étaient Trèves, Reims et Besançon) ; une Lyonnaise I (Lyon) et une II (Rouen). L'Aquitaine, chef-lieu Bourges, privée seulement de la Novempopulanie, restait très étendue : un demi-siècle plus tard, on en découpa une « Seconde » avec Bordeaux pour métropole. De même, de la Narbonnaise Dioclétien n'avait détaché que la Viennoise ; ultérieurement, une Narbonnaise II se forma autour d'Aix, et depuis la fin du IVe siècle il y eut des Lyonnaises III (Tours) et IV (Sens). Les gouvernements alpestres furent remaniés : Grées et Poenines s'unirent, avec Moutiers pour centre ; on conserva les Alpes Maritimes (Embrun), mais les Cottiennes devinrent un district d'Italie.

Enfin une démarcation entre deux diocèses (capitales Vienne et Trèves) contribua à opposer de plus en plus le Nord et le Midi, sans nécessité pressante, ni de l'ordre hiérarchique, car le vicaire du Nord n'était autre que le préfet des Gaules lui-même.

Tout cet agencement et la séparation, dont on espérait merveille, entre le militaire et le civil, n'eurent point les heureux effets escomptés. Les mêmes fléaux continuent de se manifester au « Bas-Empire » (1), parce que les conditions extérieures restent semblables, comme les faiblesses du pouvoir impérial et les tendances de la race des Celtes, et que le rôle dévolu par la nature des choses à ce pays y déchaînait les mêmes ambitions, y inspirait les mêmes initiatives. La révolte de Carausius (2) n'est qu'un épisode, mais important par sa nouveauté et sa durée (dix ans). On eût pu croire cependant qu'en assignant la Gaule même pour résidence à un souverain régulier la tétrarchie lui permettrait de mieux mettre en

(1) **LXV**, p. 320 et suiv. — (2) Plus loin, LA BRETAGNE.

valeur des provinces comptant parmi les plus vivantes et les plus avantageusement situées.

Sous Constance Chlore et sous Constantin son fils, la Gaule coula d'heureux jours, propices aux œuvres de paix. Mais voici revenir les complots militaires, de pratique courante dans une armée, romaine encore par l'entraînement, mais non plus par l'esprit. Elle fait choix, pour le pouvoir suprême, d'un pur Germain, Magnence, qui, traqué enfin par son vainqueur, Constance, fils de Constantin, vient terminer ses jours à Lyon par le suicide ; puis d'un Franc, gros fonctionnaire du reste, Silvanus, bientôt trahi par ceux-là mêmes qui l'avaient élevé. Les ambitions personnelles primaient tout : pour en finir plus vite avec Magnence, on avait dégarni la barrière du Rhin, laissant les bandes barbares franchir le fleuve, occuper des places fortes, refouler vers l'arrière ce qui restait en place de garnisons romaines.

C'est alors qu'une épave de la famille impériale, réduite presque à rien par les massacres perpétrés sur l'ordre de Magnence, le jeune Julien, le futur « Apostat », fut associée par Constance à l'Empire ; il trouva la Gaule ravagée et en pleine anarchie. Dans une première campagne, il refoula les Alamans avec vigueur, et l'an d'après (357), aux portes d'*Argentoratum* (Strasbourg), remporta une éclatante victoire. L'invasion fut enrayée tant qu'il resta en Gaule (1), c'est-à-dire près de cinq ans ; il veillait aux frontières, tâchant aussi d'assurer quelque justice aux contribuables rançonnés. Il avait fait de Lutèce son séjour habituel, et sa prédilection pour la cité naissante en prépara la fortune. C'est de là qu'il administrait, d'une main ferme mais équitable, gagnant toutes les sympathies. Lorsque Constance, jaloux de cette popularité, voulut l'envoyer contre les Perses, l'armée, d'une seule voix, le proclama Auguste ; Julien céda aux sollicitations.

(1) LII, I, p. 440 et suiv.

Un nouvel appel de Constance aux barbares, comme contre Magnence, demeura sans écho ; mais Julien mourut en Asie. Valentinien ayant pris l'empire d'Occident (364), ce rude soldat trouva les Alamans établis dans la vallée de la Marne. Il les chassa, les battit sur leur propre territoire ; il n'empêche que son jeune successeur, Gratien, eut encore à livrer bataille entre le Rhin et les Vosges.

Les événements ultérieurs n'ont plus guère d'intérêt local ; l'empereur d'Occident avait toujours à Trèves son quartier général, mais les conflits individuels se dénouaient ailleurs. La mort de Théodose Ier (395) marque vraiment la fin de la Gaule « romaine ». Son fils Honorius, souverain d'Occident, un enfant de onze ans, a pour tuteur le Vandale Stilicon, et bientôt va se produire (406) la grande invasion définitive que rien n'arrêtera plus ; le flot des Suèves, des Vandales, des Alains commencera enfin de refluer lorsque ces hordes iront chercher au Sud des Pyrénées un butin qui se fait rare au Nord, car elles y ont tout razzié. En somme, peu importe que les deux successeurs du Goth Alaric, Ataulf et Wallia, grands admirateurs de l'Empire, aient d'abord pris service au compte d'Honorius et lutté contre les usurpateurs qui surgissaient de toutes parts. Les États qui se partagent la Gaule, royaumes des Burgondes (413), des Suèves, des Visigoths (419), ne lui enlèvent point en un jour sa physionomie latine, mais changent déjà ses destinées.

II

Le gouvernement de Rome.

Nous avons vu comment fut découpé le territoire gaulois, trop vaste pour une province unique. Auguste, le premier, put l'organiser à loisir ; sans idées préconçues, il retoucha son œuvre plus d'une fois, et le régime administratif instauré dépendit quelque temps des projets que faisait éclore le contact

avec la Germanie. Quand vis-à-vis de ce bloc, si dur à pénétrer, on eut choisi la stricte défensive, le renforcement de la zone rhénane n'en resta pas moins une tâche essentielle.

D'où la création du *limes* (1), bande frontière, nous le savons déjà, et surtout route militaire, dont les Romains bordaient leurs nouveaux territoires, tout comme des chemins longeaient leurs propriétés privées. Rechercher patiemment les vestiges de cette barrière et de tous les ouvrages qui s'y reliaient, c'était un lourd programme auquel s'est attelé résolument la science allemande (2). Les résultats de l'enquête nous font remonter pour partie à Domitien (3), dont l'effort se prononça surtout vers le territoire des Chattes; quelques indices donnent même à conclure que Tibère et Claude n'ont du moins pas renoncé à conserver sur la rive droite du Rhin des postes avancés autour de Mayence. L'annexion des champs Décumates modifiait les données du problème : on ne pouvait plus s'en tenir aux deux obstacles naturels, Rhin et Danube, mais, si la « demi-lune » nouvelle imposait des travaux de fortification, elle diminuait les risques du territoire romain en réduisant à presque rien le saillant germanique du côté de l'Helvétie.

En langage officiel, on distinguait le *limes Germaniæ* et le *limes Rœtiæ*, qui se raccordaient près de Lorch, vers le sommet de l'angle; les deux toutefois étaient solidaires, et l'abandon ultérieur des terres à l'Est du Rhin devait entraîner celui de la zone au Nord du Danube. Le rétique décrivait une ligne coudée pointant vers la Germanie ; le germanique avait une forme plus compliquée : de Lorch il piquait droit vers le

(1) **CXLVII**, p. 56 et suiv.; **XC**, p. 31-49; STUART JONES, *Companion to Roman Studies*, Oxford, 1912, p. 244, carte 7; **XLVII**, XIII, col. 582-605.

(2) VON SARWEY, FABRICIUS et HETTNER, *Der obergermanisch-rätische Limes des Römerreichs*, Heidelberg, 1894 et suiv.

(3) Données fournies par les briques légionnaires, qui indiquent les corps de troupes employés au travail, corps dont on connaît les campements successifs.

Mein, se confondait avec cette rivière jusqu'au point où elle tourne vers l'Ouest, quand, enveloppant à grand rayon la position du moderne Francfort et passant le Taunus, il courait à faible intervalle du Rhin pour le rejoindre un peu au Nord de Brohl, à la limite des deux provinces de Germanie.

Non loin derrière l'*agger*, signe matériel des limites de l'Empire, se développait la rangée des *castella*. Les premiers, du temps de Domitien sans doute ainsi que la ligne même du *limes*, furent comme lui simplement faits de terre; puis d'autres, en pierre, vinrent s'y adjoindre ou les remplacer ; ils s'échelonnaient à la distance moyenne de quelque 10 000 pas. Des garnisons réduites y pouvaient trouver place, alertées au besoin du haut des tours de guet bien plus nombreuses, d'abord fragiles échafaudages de planches, puis vraies tourelles de pierre. Il n'y avait rien, dans la barrière proprement dite, qui constituât un obstacle sérieux — auquel on ne songeait pas; — les tracés en ligne droite, sans nul souci des formes du terrain, ne laissent aucun doute à cet égard. Mais les incursions de pillards en devaient éprouver quelque gêne, et une véritable attaque contre la ligne un léger retard ; la défense en était aussi bien plus vite informée. On répète d'ailleurs trop volontiers qu'un faible obstacle suffisait, pourvu qu'il se manifestât partout (1). Les recherches ont révélé deux périodes très nettes dans l'organisation de ce *limes*. Hadrien s'était contenté d'une simple palissade en troncs de chêne, de près de 3 mètres de haut. A partir de Commode, son renforcement s'accomplit ; en certains points de Germanie on lui substitua même un mur de pierre ; mais, sur toute la longueur entre le Rhin et Lorch, probablement sous Caracalla, un *vallum* fut creusé, en arrière des palissades, du côté romain. Pourquoi cette répartition, qui tout d'abord surprend ? Sans doute les palissades masquaient légèrement aux sentinelles la vue sur l'extérieur ; si l'ouvrage principal, le fossé, s'était trouvé en avant, des groupes enne-

(1) **LXV**, p. 143.

mis auraient pu s'y terrer clandestinement la nuit ; or, le dispositif adopté ne le permettait pas ; il eût fallu d'abord rompre la palissade. D'ailleurs, ce *vallum* devait surtout entraver la cavalerie, élément capital des forces germaniques. Au delà de Lorch jusqu'au Danube, jugea-t-on nécessaire un rempart de plus de conséquence ? Toujours est-il qu'à la même date le *limes* rétique commença de présenter le front continu d'un mur de pierre. La différence tient peut-être à ce que les fortifications de seconde ligne y étaient plus espacées que du côté du Rhin.

On sait, du reste, que toutes ces précautions n'empêchèrent point les graves événements des siècles troisième et suivants. La barrière, néanmoins, avait facilité le contrôle douanier ; même dans les relations pacifiques, pour les échanges commerciaux avec les barbares, on ne pouvait, grâce à elle, que prendre certains chemins sous la surveillance directe des *castella*. Les règlements économiques de l'empire étaient ainsi mieux obéis ; une gêne perpétuelle limitait la contrebande.

Pour la sécurité de la Gaule, c'est sur les forces militaires que comptait avant tout l'autorité romaine, et d'autant plus que les armées du Rhin étaient vraiment des armées gauloises, portées, il est vrai, à ce qu'on nommera plus tard des *pronunciamientos* et n'aimant point à quitter le pays pour se battre au loin ; mais, à la frontière nationale, elles faisaient preuve généralement d'une grande solidité. Le service armé n'était obligatoire que de nom : en fait, non seulement on enrôlait des mercenaires germains, mais les volontaires ne faisaient jamais défaut, et les agents recruteurs avaient du choix parmi ceux qui s'offraient. Les Gaulois, naturellement belliqueux, jugeaient le métier militaire plus lucratif que celui de colon agricole ou de modeste artisan, et puis, par la légion, il donnait accès à la cité romaine. On ne pouvait que dans une faible mesure enrôler les Gaulois près de la contrée même où ils devaient stationner, car il n'y avait guère de troupes que vers

le Rhin, et, si bon nombre d'auxiliaires venaient de Belgique, on en prenait aussi dans les provinces alpestres ; c'est la Narbonnaise qui apporta aux légions le plus fort contingent. Avec sa femme près de lui — tolérée — le soldat se sentait, sinon au pays natal, du moins dans sa famille.

L'estimation des forces cantonnées en Gaule varie de 60 000 à 100 000 hommes ; elles formaient en tout cas une des plus importantes armées de l'Empire (1). L'effectif diminua après l'annexion des champs Décumates : de huit légions il passa à cinq sous Trajan, à quatre sous Hadrien. Les garnisons principales se trouvaient : les unes sur le territoire des Ubiens, à *Novæsium* (Neuss) (2), à *Bonna* (Bonn) et plus au Nord, à *Vetera Castra* (Xanten) et *Noviomagus* (Nimègue) ; les autres en Germanie Supérieure, à *Argentoratum* et à *Vindonissa* (Windisch) ; naturellement, des *vexillationes* campaient un peu partout.

Comme ressources navales, il y eut la flotte du Rhin, qui ne disparut qu'avec l'empire, celle de *Forum Iulii*, abandonnée au IIe siècle, et plus tard quelques petites flottilles fluviales (3). De ce côté, l'État romain manqua d'initiative ; il n'entreprit que de médiocres travaux pour l'amélioration des voies navigables (4). Mais aux routes terrestres, dont la Gaule indépendante n'était nullement dépourvue, le gouvernement impérial apporta sa prévoyance ordinaire (5), surtout sous l'impulsion d'Agrippa, puis de Claude. Chaque métropole était reliée avec les métropoles avoisinantes par des routes d'État, sans parler des chemins plus secondaires auxquels pourvoyaient les cités.

En matière d'impôt, rien de particulier à la Gaule. *Stipendium*, impôt direct comme marque de soumission, auquel échappaient les villes favorisées ; impôt foncier, basé sur

(1) F. Drexel, *Die Grenztruppen des obergermanischen Limes im II. Jahrhundert* [*Germania*, VIII (1924), p. 13-19].
(2) Niessen, **IX**, CXI/CXII (1904). — (3) **LXV**, p. 292.
(4) **CXLII, V, p. 129.**
(5) ***Ibid.*, p. 81 et suiv.; pour le réseau, p. 85 et suiv.**

recensement, des personnes sous Auguste, des biens sous Trajan, et revisé périodiquement par des procurateurs spéciaux; prestations, impôts indirects bien connus, douanes et octrois, tout cela paraissait lourd aux populations. L'Empire avait supprimé la ferme pour les impôts directs et l'avait améliorée pour les autres ; mais les abus reprirent au IIIe siècle, alors que l'insécurité avait en outre appauvri le pays. Les agents financiers étaient répartis suivant un système très souple, sans concordance avec la distribution des territoires en provinces.

L'administration de la justice (1) bouleversa forcément les habitudes des Gaulois : aux simples coutumes celtiques, interprétées par les druides et les nobles, se substitua un droit laïque, écrit, uniforme, à part quelques matières spéciales qui exigeaient une décision nouvelle du prince, ou pour lesquelles les édits du gouverneur annonçaient d'avance certaines règles qui seraient appliquées en tenant compte des usages locaux; de plus en plus, du reste, l'empereur se réserva toutes les innovations de cet ordre. Les légats, sauf en Germanie, et le proconsul de Narbonnaise avaient assez de loisirs pour accorder beaucoup de leur temps aux fonctions judiciaires; mais quant aux *conventus* de Gaule, nous n'en pouvons délimiter aucun. Nous ne savons pas non plus quelle part fut réservée aux indigènes, en tant que juges, dans les procès civils privés ; une inscription de Narbonne (2) nous montre seule qu'Auguste permit de les choisir dans toutes les classes de la population. Enfin l'appel, allant parfois jusqu'aux empereurs, la basse époque exceptée, donna aux provinciaux une garantie qu'ils durent apprécier.

(1) **LXV**, p. 146 et suiv. — (2) **XLI**, XII, 4333.

III

La vie politique locale (1).

Les Romains n'ont guère modifié la distribution des peuples de la Gaule entre *civitates*, sauf en Belgique, où ils affranchirent quelques tribus vassales, en Narbonnaise, où le morcellement fut accentué, car les peuples y paraissaient maîtres de territoires trop étendus, et en Aquitaine, où c'était l'inverse. Déjà, du reste, la plupart des cités comportaient des subdivisions, qui reçurent la qualification de *pagi*. Ce qui changea à la longue, sans brusque révolution, ce furent les rapports de la ville et de son territoire : à l'opposé de la conception gauloise, la première prit peu à peu prépondérance sur le second. Naturellement, c'est dans la Narbonnaise que ce mouvement mit le moins d'années à s'accomplir, dans les Germanies qu'il fut le plus lent, ainsi que dans les champs Décumates, où il ne put s'achever. Longtemps la distinction persista entre les organes administratifs de la cité entière et ceux du chef-lieu.

Les cités de Gaule, fondées ou romanisées à l'époque impériale, ignorèrent tout système représentatif; pas d'assemblée en dehors du collège aristocratique des décurions, qui élisait les magistrats. Ceux-ci, les duovirs, juges, intendants des finances, maîtres de la police, avaient les vains insignes des consuls de Rome. Qualifiés tous les cinq ans de quinquennaux au moins en Narbonnaise, ils y opéraient alors le recensement. Les deux édiles pourvoyaient à toutes les menues affaires municipales; deux questeurs servaient de trésoriers.

Le culte fut organisé à la romaine, strictement, les prêtres désignés comme des fonctionnaires; ils portaient les titres de pontifes ou d'augures; le *flamen*, ou *sacerdos*, des *divi*, empereurs divinisés, avait le pas sur tous les autres, notamment sur

(1) **LXV**, p. 176 et suiv.; **CXLII**, IV, chap. VIII.

les humbles prêtres des vieilles divinités nationales. Toutes fonctions qui n'étaient possibles qu'aux riches, ainsi que celles de membre de la curie, principalement aux grands propriétaires fonciers, tenus à de lourdes dépenses pour l'acquisition et l'exercice de leurs charges. Au peuple bourgeois des marchands, des affranchis, restaient les honneurs, encore enviés, de l'augustalité (1).

Les manifestations cultuelles de loyalisme prenaient toute leur importance dans le cadre de la province (2); elles étaient réglées au surplus par l'Empire lui-même. Ce sont les assemblées des Gaules qui y donnaient occasion.

Dès l'époque d'Auguste (3) se forma un *concilium provinciæ* de Narbonnaise; ses membres, délégués des cités, avaient à leur tête un grand-prêtre, la flamine de la province, dont les fonctions s'exerçaient à Narbonne, au temple d'Auguste, institution conforme, dans ses grandes lignes, à ce que nous constatons dans d'autres gouvernements de l'empire. Mais ce qui est tout particulier à notre pays, c'est l'établissement d'un conseil « des Gaules » (4), réunissant, en nombre variable et mal élucidé, des représentants de toute la contrée — en dehors de l'ancienne Transalpine. Tous les ans, au premier jour d'août, mois consacré à Auguste, les grandes assises, présidées par le *sacerdos*, se tenaient « au confluent » de la Saône et du Rhône, sur une sorte de terrain sacré, dont nous reparlerons. Ainsi Rome se donnait un grand air de libéralisme en favorisant un rendez-vous de toute l'ancienne Gaule indépendante, non sans veiller à ce qui s'y passait, du haut de la citadelle de Lyon, seule ville de l'intérieur pourvue d'une garnison permanente.

Il est certain que bientôt ces assemblées religieuses se permirent des vœux politiques, des doléances contre les gouverneurs récemment remplacés, et que ceux-ci, en général,

(1) Plus haut, p. 124. — (2) **LXXIX.**
(3) **CXLII**, IV, p. 426. — (4) **CXXX**, p. 127-132.

prirent soin de s'assurer de toutes manières des partisans et des défenseurs au concile. Les plaintes pouvaient émaner de la population inférieure, la moins bien traitée mais les délégués appartenaient à l'aristocratie, comme tous les personnages politiques locaux ; les compromis n'en étaient que plus faciles. En fait, nous n'avons connaissance d'aucun procès ayant abouti à la condamnation d'un légat de Gaule, et le célèbre monument de Thorigny (1) nous montre que d'habitude les délibérations du confluent tournaient plutôt à la louange de ceux dont on discutait la gestion.

A l'époque chrétienne, le grand-prêtre de Lyon, honoré du titre moins précis de *sacerdos provinciæ*, ne conserva qu'un rôle décoratif. Les assemblées provinciales perdirent leur caractère religieux ; la législation impériale mit bien comme une coquetterie à confirmer leur mission, à faciliter leurs réunions; mais l'indifférence des masses, la corruption croissante ne pouvaient que les paralyser ; là encore il n'y avait qu'une façade trompeuse. L'assemblée des trois Gaules ayant disparu, il semble bien que chaque province ait eu la sienne désormais ; au-dessus de toutes planait la diocésaine, que réglementa un édit d'Honorius (2) et qui se réunissait à Arles.

L'émiettement qui se marque après Dioclétien dans le nombre croissant des provinces a son parallèle dans la multiplication des cités ; mais cette fois l'action du pouvoir central paraît moins certaine. Beaucoup de grandes agglomérations avaient été détruites ; dans le désarroi général, c'était une entreprise moins téméraire d'en reconstituer de plus modestes. A tous autres points de vue, leur régime administratif traversa les mêmes vicissitudes que nous avons décrites comme celles de l'empire tout entier.

(1) **XLI**, XIII, 3162.
(2) **LXV**, p. 304.

IV

La vie sociale et économique (1).

L'occupation romaine eut certainement pour suites un accroissement et un renouvellement de la population (2). La colonisation, l'afflux de gens de toute provenance, attirés par des conditions plus stables, l'apaisement des disputes entre les tribus, l'introduction, par les grands seigneurs romains ou latinisés, de gens instruits, dont les Gaulois inéduqués n'avaient aucun besoin, et d'esclaves nécessaires au train de vie des riches Italiens, tout cela, outre la fécondité des Celtes à l'époque, a fait dire que la population gallo-romaine dut bien atteindre celle de la France d'aujourd'hui — mais comment l'établir?

Il ne fait pas doute, en revanche, qu'il y eut un regroupement. Progressivement, la ville gagna sur la campagne en nombre de régions : le confort, jadis ignoré, y apportait, en plus des agréments matériels, même les plaisirs et délassements comme les spectacles. La Gaule indépendante avait vécu surtout d'une vie agricole; commerce et industrie prenant plus d'extension, leurs nombreux ouvriers furent enlevés aux champs. Enfin les facilités accrues des communications permettaient à quelques propriétaires de regagner, grâce au réseau routier dont profitait l'excellente charronnerie indigène, leur domicile urbain après inspection de leurs domaines; la plupart cependant habitaient sur leurs terres, et ce fait est particulier à la Gaule.

Le travail, dans les villes, se tourna très souvent vers la forme corporative. Rome, qui reconnaissait tant de collèges professionnels en Italie, les appréciait moins en province; mais ceux de Gaule ne lui parurent pas très dangereux; ils pullulèrent en Narbonnaise et dans la région de Lyon (3). Ils ne se

(1) **CXC** *bis*, p. 202-212.
(2) **CXLII**, V, p. 10 et suiv.; **XXXII**, XXIV (1922), p. 57.
(3) **CCXIV**, III, p. 520-582.

présentaient pas toujours sous un aspect professionnel ; mais, religieux ou funéraires d'étiquette, ils réunissaient fréquemment dans la pratique des gens du même métier. La bourgeoisie marchande des *negotiatores* ou *artifices* parvint à une fort belle aisance, dont les tombeaux donnent l'impression frappante. Parmi ces corporations, les plus puissantes, semble-t-il, groupaient les ouvriers du bâtiment et charpentiers (*fabri*), les marchands de bois (*dendrophori*), les armateurs et mariniers (*navicularii*), principalement sur le bas Rhône et ses affluents (1), les *centonarii*, fabricants d'étoffes pour l'habillement du menu peuple. L'organisation de ces collèges en faisait de véritables sociétés ou républiques, soutenues par des patrons influents. La simple tolérance gouvernementale à leur endroit fit place à une faveur marquée lorsqu'au IIIe siècle on se fut avisé de se servir des corporations, pour mieux tenir en bride les habitants et faciliter la rentrée des impôts.

La classe riche comprenait des chevaliers et des sénateurs ; mais ces titres, dans leur acception locale, ne suffisaient pas aux notables, lesquels ambitionnaient la qualité de sénateur romain, titre nu que beaucoup obtinrent et qui put se transmettre, même aux femmes ; il finit par y avoir de ces Gaulois sénateurs dans tous les municipes. C'étaient surtout de gros propriétaires fonciers, enrichis par l'évolution sociale et économique si générale au IIIe siècle ; leurs villas, où s'employaient une foule de travailleurs, sont la cellule première de beaucoup de grands villages ou bourgs dont le nom actuel laisse reconnaître l'existence d'un vaste domaine antique et même le nom de son possesseur. Celui-ci pouvait tenir, à la fois, de son origine celtique la passion de la chasse et de son éducation latine le goût de l'étude et des belles-lettres. Tel fut le cas du poète Ausone et de Paulin, évêque de Nole, mais natif de Bordeaux.

Strabon exagérait, disant que les Romains enseignèrent aux

(1) L.-A. CONSTANS, *Arles antique*, Paris, 1921, p. 184 et suiv.

Gaulois l'art de cultiver leurs champs. Ce n'est pas dans ce domaine qu'ils eurent le plus à faire l'éducation de leurs sujets celtes; seule peut-être l'exploitation des vignes en retira un bien plus large développement; l'ouverture de nouveaux débouchés les fit préférer aux céréales partout où la substitution se pouvait. Mais on connaît l'interdiction de Domitien (1), qui arrêta cet essor jusqu'au temps de Probus; depuis ce dernier seulement les crus du Bordelais et des côtes mosellanes gagnèrent leur haute renommée. L'élevage non plus ne tenait guère de nouveaux secrets en réserve; mais les travaux hydrographiques servirent, autant que la culture, cette mise en valeur de certains sols.

Les Romains ne trouvèrent pas en Gaule autant de richesses souterraines qu'en Ibérie et en Bretagne, malgré les industries actives que la métallurgie avait fait naître sur divers points du territoire. Les indigènes apprirent de leurs nouveaux maîtres à exploiter les carrières et à utiliser toutes les ressources de l'art de bâtir, qu'ils avaient laissé dans l'enfance, car ils se souciaient peu de l'habitation. Toutes les techniques les plus raffinées en ce genre leur devinrent usuelles, et l'on a constaté que, dans la langue flamande, une bonne part de ce vocabulaire spécial dérive visiblement du latin (2). Enfin les intérieurs gaulois s'ornèrent d'un mobilier moins fruste. Dans les arts du vêtement, les résistances furent plus tenaces : une certaine affectation des modes latines chez les classes supérieures n'empêche pas de remarquer que le vieux costume national resta le plus apprécié, et la confection pour gens modestes de sayons appropriés aux climats pluvieux contribua même largement au commerce d'exportation. L'influence romaine fit seulement disparaître le goût des couleurs vives, si prononcé encore au temps de César.

La pauvre vaisselle des Celtes indépendants produit un sin-

(1) S. REINACH, *Revue archéologique*, 1901, I, p. 350 et suiv.
(2) XCI, p. 40.

gulier contraste avec la poterie sigillée (1), imitée des types d'Arezzo, dont la fabrication, par séries innombrables, devait occuper tant d'officines gauloises. Contrefaçon médiocre, évidemment, pour qui pense aux modèles et n'a souci que de l'esthétique, mais progrès incontestable du point de vue ménager. De même, tuileries et briquetteries donnèrent du travail à des masses d'artisans, du jour où l'on renonça aux cabanes de bois. Et, dans l'emploi de l'argile, les influences méditerranéennes éveillèrent une industrie nouvelle, celle des statuettes de terre, dont les dévots jadis n'éprouvaient pas le besoin, alors qu'elles jouaient un si grand rôle dans les pratiques cultuelles du monde gréco-romain.

Les sorties de marchandises (2) dépassaient les entrées : en Italie, la Gaule expédiait divers articles d'alimentation, des animaux vivants pour la chasse, les jeux, les transports, des vêtements de laine pour militaires et campagnards; en Germanie et chez les Celtes de Bretagne, la pacotille à bon marché que les barbares de ces pays ne fabriquaient pas eux-mêmes, l'équivalent de celle que reçoivent aujourd'hui d'Europe les peuples africains. La Gaule s'enrichit rapidement jusqu'aux invasions; l'artisanat connut une grande prospérité, facilitée par un système de monnaies, de poids et mesures partout en usage, par un régime d'impôts sans imprévu (3). Les grandes entreprises financières convenaient mal au tempérament celte; c'étaient des Italiens, ou des Orientaux, des Syriens, qui tenaient commerce de l'argent; mais la grande force du pays résidait avant tout dans sa population rurale et dans ses classes moyennes; à cet égard, la Gaule est déjà la France. Aussi le bien-être semble général; très peu d'indigents, beaucoup de familles aisées, et nulle distance infranchissable entre

(1) J. DÉCHELETTE, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904.
(2) **LXXXIII**, p. 191 et suiv.
(3) **CXLII**, V, p. 344.

les classes séparées par la fortune ; les rapprochements s'opéraient aux thermes publics, aux grands jeux, notamment aux exhibitions de gladiateurs, qui eurent chez nos ancêtres la même vogue qu'en Italie.

V

Les idées et les œuvres.

L'influence romaine sur la religion gauloise (1) se marque moins dans les croyances que dans leurs manifestations. Relativement aux entités divines, il y eut de part et d'autre tendance spontanée à la conciliation. D'ailleurs, chez les deux peuples, on inclinait aux conceptions abstraites et naturistes; on était porté aux dévotions enfantines, à la recherche des petites recettes pour obtenir la chance et écarter les mauvais sorts. Convertis déjà par les Grecs à l'anthropomorphisme, les Romains y convertirent les Gaulois à leur tour et de la même manière, sans sollicitation ni pression. Ils amenèrent avec eux leurs idoles, dont les figures durent produire sur les indigènes l'impression d'une nouvelle forme du luxe (2). La contamination gréco-romaine eut son équivalent dans une contamination gallo-romaine, attestée par certains qualificatifs : *Apollo Borvo*, ou bien *Mars Camulus*. Tout comme la première s'était arrêtée devant certaines assimilations trop difficiles ou impossibles, il y eut des divinités qui demeurèrent celtiques : Belenus, Epona, Esus, Teutatès étaient du nombre, et, sous les traits de ce dernier, Mercure resta toujours une création du terroir ; les vieux emblèmes, les cornes de Cernunnos, le maillet de Sucellus, les chevaux d'Epona gardèrent leurs vertus originelles, faute d'analogies dans la religion classique. On constate toutefois des rapprochements singuliers, comme celui,

(1) *Ibid.*, VI, p. 3 et suiv.

(2) Adr. Blanchet, *Les Figurines de terre cuite de la Gaule romaine*, XXVII, LI (1891), p. 65-214; LX (1901), p. 189-272.

par exemple, qui fit d'Apollon le dieu ordinaire des sources et des fontaines (1). Enfin, par loyalisme, instinctif ou intéressé, certaines abstractions furent acceptées : les Génies, notamment celui de l'empereur, les Lares, qualifiés Augustes, les Tutelles, divinités municipales, auxquelles les dévots s'adressaient sans doute dans la même intention qu'aux Césars divinisés. Et cette complaisance à recevoir de nouveaux dieux devait faire admettre les cultes orientaux qui, mieux que ceux de Rome, frayèrent la voie au christianisme. Il est curieux de relever qu'ils ont donné naissance à un type original de monuments : le cavalier terrassant le géant anguipède (2), prototype évident du saint Georges au dragon.

Dans l'organisation du culte, d'autre part, un vrai bouleversement se remarque : les druides disparaissent, n'ont plus qu'une influence, médiocre et toute privée, de sorciers et devins ; on ne se réunit plus sur les hauts lieux, ou en forêt, dans des enceintes à ciel ouvert ; la Gaule a désormais ses temples, comme tous les peuples méditerranéens.

Rome a mis tout autant son empreinte sur la vie morale des Gaulois. Qu'a-t-elle pu leur donner, sinon ce qu'elle possédait elle-même ? Conquise presque à l'heure où un ordre nouveau allait surgir avec le principat, cette contrée ne connut, et dès les premiers temps, que des Italiens blasés et jouisseurs ; l'empire avait atteint assez vite son maximum de puissance et d'étendue ; les caractères bien trempés disparaissaient d'une société simplement polie, raffinée, très préoccupée de son bien-être, très peu d'un idéal élevé. En religion, le scepticisme, allié à des formules rituelles, à des pratiques de convention. Des sentiments, non point pervers ni vils, habituellement, plutôt mesquins, terre à terre. Les Gaulois se mirent à l'unisson. Une sorte d'égoïsme universel pénétra dans les âmes ; l'esprit municipal ou collégial n'y contredisait point :

(1) Espérandieu, *Conférences du musée Guimet*, 1912, p. 1-57.
(2) Friedr. Hertlein, *Die Juppiter-Gigantensäulen*, Stuttgart, 1910.

on restait attaché aux cadres commodes de la cité, de la corporation, pour les avantages qu'elles pouvaient offrir, certains pour les honneurs qu'ils en retiraient. Mais cette déférence envers les institutions ne saurait se confondre avec le sens du devoir civique : il y eut un sauve-qui-peut devant les charges, quand elles parurent trop lourdes. L'effort, voilà ce qui coûtait le plus.

Il n'en fallait pas tant pour entreprendre l'étude du latin, utile dans les rapports même commerciaux, indispensable à qui souhaitait devenir citoyen romain, ou encore tout bonnement s'élever dans sa ville. Le rôle des écoles (1) fut considérable, mais on l'entrevoit sans pouvoir le suivre, le préciser, du moins pour l'enseignement élémentaire. A un degré supérieur, quelques textes juridiques témoignent des interventions de l'État, et il nous reste des ouvrages de rhéteurs — tels Eumène et Symmaque — qui parlent des établissements qu'ils ont fréquentés. Le terme traditionnel d'Université demande explication : à Marseille, Autun, Reims, Trèves, Bordeaux, l'enseignement dispensé correspondait assez à nos humanités pour jeunes garçons, grammaire comprise. Pas un foyer de recherches dans l'ensemble ; l'étude des grands auteurs, favorisée par la fondation de quelques librairies, les exercices pratiques et les joutes d'éloquence, à cela se réduisait l'invariable programme, qui formait des esprits subtils, diserts, érudits, mais coulés dans un moule uniforme. A Marseille, la culture hellénique gardait la première place, mais elle n'était nulle part absente, car la Grèce fournissait des maîtres partout, même à Autun, pourtant isolé et très gaulois de caractère. Les empereurs contrôlaient ces établissements, y imposaient leurs volontés, fixaient les honoraires, d'autant plus librement qu'ils laissaient aux cités le soin de les payer. Les étudiants ne manquaient pas ; la formation littéraire conduisait avant

(1) Th. HAARHOOF, *The Schools of Gaul*, Oxford, 1920.

toute autre aux fonctions publiques, à la grande carrière administrative — on songe à ce propos au rôle social de la littérature chinoise, à son influence stérilisante.

S'étonnera-t-on que, dans ce milieu étouffant, aucune originalité n'ait pu percer? Tous les écrivains de la Gaule sont des gens « à la suite », pasticheurs des Grecs et des Romains, auxquels ils n'empruntent pas leurs meilleurs procédés. *Argute loqui!* C'est une tendance qu'on avait tout de suite notée chez les Gaulois ; aussi foisonnent les rhéteurs, mais à ce point férus des modes latines que beaucoup quittent leur pays. Encore, dans la décadence générale du IVe siècle, leurs noms sont-ils parmi les moins effacés (1); mais on en veut aux Panégyristes d'alors de leur frénétique courtisanerie, à Namatianus de sa dévotion aveugle envers une Rome qui décline, à Ausone de ses divertissements funambulesques, heureusement rachetés quand il célèbre Bordeaux ou la Moselle; lui seul, par ces sujets, a quelque chose d'un poète national.

En art (2) aussi, sur table rase opéraient les éducateurs, eux-mêmes des copistes : Grecs, ils se répétaient sans cesse; Romains, ils n'arrivaient qu'en architecture à quelque invention secondaire. Ils n'ont rien caché aux Gaulois de leurs recettes pour l'agrément de la vie et le faste de la cité. Temples, basiliques, théâtres et amphithéâtres, portes monumentales ou arcs de triomphe, tombeaux, tours, mausolées, pyramides, chapelles, autels et sarcophages, rien de tout cela ne pouvait donner au visiteur romain la moindre sensation d'exotisme. Des statues grecques lui rappelaient les galeries des collectionneurs de la métropole ; comme en Italie, des artistes étrangers étaient venus chercher sur place la commande. Le colossal Mercure du Puy-de-Dôme, dû au Grec Zénodote, n'avait

(1) R. PICHON, *Les Derniers écrivains profanes* [dans les Gaules], Paris, 1906.

(2) Adr. BLANCHET, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris, 1913.

sûrement d'arverne que l'épithète. La mythologie envahissante n'a pas épargné la sculpture gauloise; pourtant elle voisina parfois avec des thèmes pris dans la vie quotidienne. Ceux-ci, et les portraits funéraires, pauvrement exécutés dans quelque pierre médiocre du pays, attirent pourtant la vue plus que l'obsédant répertoire. En Belgique surtout, une franche observation, un sentiment de la vérité s'y font jour : les scènes de famille ou de négoce déroulent sous nos yeux l'existence de la bourgeoisie rurale ou du monde artisan. Mais, tant sur pierre que sur argile, ce qui plaisait au Celte dans la décoration : entrelacs, lignes courbes et capricieuses, décor ajouré, disparaît de la Gaule, sauf exceptions bien rares; la Bretagne seule, moins entamée par l'art classique, en garde la tradition et la transmettra au Moyen Age.

VI

Les régions de la Gaule (1).

Notre pays n'est pas de ceux où, sauf en quelques points spécialement explorés, tout a sombré des souvenirs antiques. L'abondance des textes et la multiplicité des recherches donnent au moins un aperçu de l'activité régionale et de la physionomie des centres principaux.

Nous partons de la Narbonnaise (2), la première conquise et la plus vite évoluée, grâce à la contiguïté de l'Italie, au caractère méditerranéen d'une partie de la contrée, à la colonisation grecque antérieure, aux créations de César et d'Auguste (3). L'œuvre romaine avant César reste pour nous obscure; ne se borna-t-elle pas, où à peu près, à la fondation de trois villes (4)? Les faits ne se précisent qu'avec l'entrée en scène du dictateur. Les circonstances le décidèrent à ruiner tout

(1) **LXV**, p. 333-384; **CXLII**, VI, p. 302 à la fin.
(2) **CXXX**, p. 19-39 et 47-95; **CLXXXIII**, p. 189 et suiv.
(3) J. Kromayer, **XVI**, XXXI (1896), p. 1-18. — (4) Plus haut, p. 335.

d'abord la glorieuse Marseille. Pour triompher de Pompée, il lui fallait enlever ce point d'appui ; de là le terrible siège, la capitulation de la ville, la perte de son territoire et de son matériel naval. Elle avait, à vrai dire, peu contribué à la fortune de ses possessions continentales, qui gagnèrent à cette séparation. Dans son port vide tout mouvement cessa presque aussitôt, mais son heureuse situation, son beau ciel, l'intelligence et la haute culture des habitants lui amenèrent un renouveau : nous avons mentionné son Université; les jeunes Italiens s'y rendaient en foule pour recevoir cette formation grecque qui conservait tout son prestige; ils y retrouvaient des compatriotes que la politique avait compromis et que Rome rejetait de son sein, revenant à la vieille manière de l'ostracisme athénien.

Deux cités recueillirent l'héritage de Marseille. *Forum Iulii* (Fréjus) (1), le « marché de César », dut moins à lui qu'à Auguste sa prospérité passagère. L'empereur y établit des marins qui avaient vaincu à Actium et logea dans la baie les vaisseaux capturés. Ville toute militaire, comme l'attestent ses inscriptions, — des épitaphes de soldats, — elle commandait les contrées voisines, les routes de grande communication ; mais le port organisé par Auguste, purement artificiel et constamment menacé, s'ensabla assez vite pour rendre permanents les travaux d'entretien et décourager à la longue le gouvernement central. La flotte disparut, nous l'avons dit, au IIe siècle ; ce fut pour la cité le commencement d'une déchéance irrémédiable, dont elle ne s'est jamais relevée ; ses remparts majestueux, ses aménagements souterrains, les ruines de ses deux citadelles évoquent, mieux encore que ses édifices de plaisance, son antique caractère. L'abaissement de Marseille avait seul permis à Fréjus son rôle de port de guerre.

Pour le négoce, c'est Narbonne qui supplanta l'illustre cité.

(1) C. JULLIAN, *Fréjus romain*, Paris, 1886.

Narbo Martius avait par deux fois reçu des colons romains, étant déjà ville florissante. Comme Fréjus, et davantage, elle est de nos jours loin de la mer. Aux temps romains, grâce aux

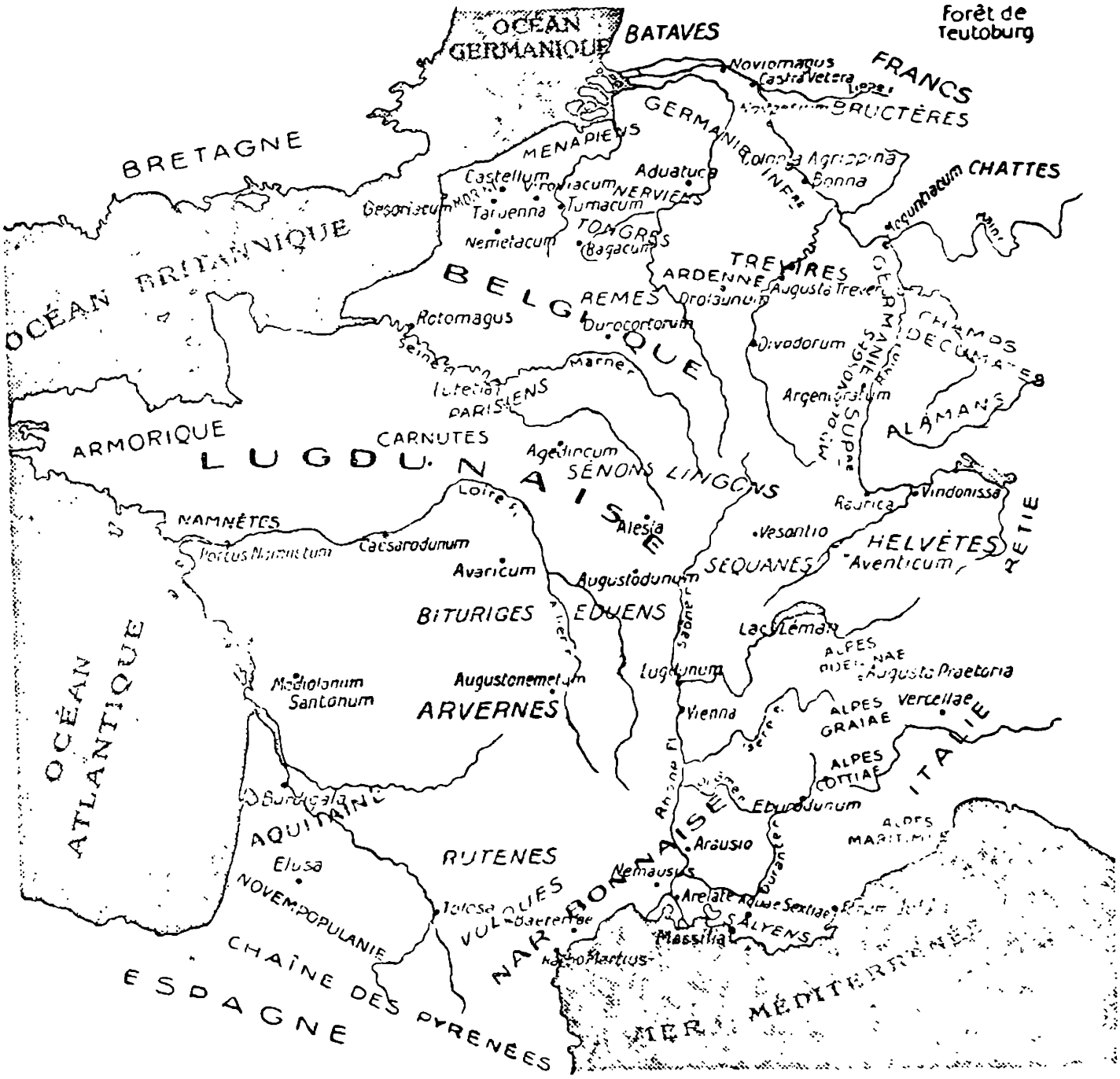

Carte VII. — Les Gaules.

lacs qui l'entouraient et qui se rattachaient à l'étang de Sigean, elle communiquait par eau avec la Méditerranée, et pour les bâteaux plats d'alors tous ces bassins réunis formaient un havre suffisant, même vaste. De plus, elle commandait le débouché du passage reliant les deux versants des Cévennes

et la route de l'Espagne. Mais, brûlée au milieu du IIe siècle et déchue du rang de capitale, elle perdit alors toute prééminence, ainsi que les autres cités côtières. Ses magnifiques édifices, entièrement disparus aujourd'hui, faisaient toujours au Ve siècle l'admiration de Sidoine Apollinaire, mais devaient lui prêter l'aspect d'une très vieille localité.

Les courants commerciaux s'étaient déplacés ; ils empruntaient la vallée du Rhône, et les cités plus rapprochées du fleuve en profitaient. Non pas tant Aix (*Aquæ Sextiæ*) (1), ville bourgeoise, remplie d'anciennes familles, agricole surtout, que Nîmes et Arles. *Nemausus*, du celtique *nemetum*, qui signifie sanctuaire, fut comme Aix saccagée aux temps des invasions, mais dévastée moins complètement, et c'est à Nîmes que le touriste en France retrouve le plus de monuments antiques (2). La cité gauloise ne prospéra que lorsque, après Actium Auguste y eut placé comme colons des Grecs d'Égypte (3), faits prisonniers sur l'escadre d'Antoine; le palmier, le crocodile, types de ses monnaies, rappelèrent longtemps cette origine.

La fontaine sacrée qu'alimentaient les coteaux voisins lui conférait un titre religieux; cette fontaine *Nemausus* eut son temple, qu'on croit pouvoir localiser auprès des thermes, et bien d'autres s'élevèrent, notamment un Capitole et la fameuse « Maison carrée », dont le style grec correspondait sans doute à la provenance d'une partie des habitants. Précieuse ressource qu'une fontaine dans ce canton aride, rarement arrosé; au lieu de s'en contenter, les Romains, sur l'initiative, croit-on, d'Agrippa, amenèrent encore les eaux de deux rivelets par le « Pont du Gard », qui est resté debout. On s'expliquerait mal la présence de gens de tous pays si Nîmes n'avait été une ville d'affaires, mais on ne sait rien de son activité. Ses immenses arènes, entièrement construites, sans nul appui sur quelque

(1) Michel CLERC, *Aquæ Sextiæ*, Aix, 1916.
(2) H. BAZIN, *Nîmes gallo-romain*. Paris, 1891. — (3) **CXXX**, p. 40-44.

pente, supposent une population considérable et ne reculant pas devant les travaux dispendieux.

Ce n'est pas Nîmes toutefois, c'est Arles (*Arelate*), qui représente depuis le Ier siècle de notre ère « la capitale économique de la Provence et son centre intellectuel et artistique le plus important (1) », mais qui n'éclipsa que peu à peu ses rivales, Narbonne et Lyon. Elle avait déjà bénéficié de l'effacement de Marseille ; sur l'ancien territoire de cette ville fut prélevé le sien, fort étendu, rejoignant celui de Fréjus. Les célèbres « fosses mariennes », chenal creusé par Marius pour ravitailler son armée marchant contre les Teutons, permirent ensuite à ce port, enfoncé dans les terres, d'ajouter au trafic par la voie fluviale le commerce maritime. Les maux du IIIe siècle auraient cependant porté à Arles un coup fatal sans l'événement imprévu qui ranima la cité et en accrut encore les avantages naturels : frappé de son heureuse position comme carrefour de routes, Constantin en fit la « Rome gauloise » et à plusieurs reprises y séjourna ; moins d'un siècle plus tard, c'était la résidence d'un préfet du prétoire. Grâce à ces privilèges, Arles ne fut pas seulement la ville des armateurs ; ses constructions, en un siècle où l'Empire s'était rallié au christianisme, occupent une place considérable dans l'art issu de la foi nouvelle (2). Rien n'a survécu de ses basiliques ; il nous reste (3) bon nombre de ses sarcophages sculptés, qu'on suppose, à vrai dire, exécutés par des artistes de Rome, mais la venue de ceux-ci prouve au moins la richesse de la ville à cette époque. Et surtout c'est à Arles que, par une synthèse heureuse des éléments celtiques, grecs et latins, se constitue vraiment la civilisation provençale (4).

Le long du Rhône, au Nord de la Durance, se succédaient

(1) CONSTANS, *Arles antique*, Conclusion ; ID., *Esquisse d'une histoire de la Basse-Provence dans l'antiquité*, Marseille, 1923.

(2) H. LECLERCQ, **XLII**, art. *Arles*.

(3) Edm. LE BLANT, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, Paris, 1878. — (4) CONSTANS, *op. cit.*, p. 405.

les centres agricoles ; un seul a conservé de ce temps des souvenirs admirables, la colonie d'Orange (*Arausio*), avec son théâtre presque intact, dont les fouilles récentes ont dégagé les abords (1), et son arc de triomphe qui pouvait, sans plus choquer personne, rappeler que l'insurrection de Florus et de Sacrovir avait été réprimée (2).

Plus loin, la colonie *Iulia Vienna* (Vienne) (3), latine plutôt que romaine, capitale de la grande nation des Allobroges, dont la noblesse résidait là, déployant un grand faste, qu'attestent les débris artistiques tirés du sol un peu partout. L'élément italien n'y abondait pas ; les colons étaient pris des troupes auxiliaires. Pourtant Vienne devint colonie romaine sous Caligula ; le temple d'Auguste et de Livie avait déjà témoigné de son loyalisme. Elle devait aussi sa prospérité, son influence, à son très vaste territoire, qui se prolongeait jusqu'à l'Isère et mordait sur les deux versants des Alpes. Elle tenait dans sa dépendance des villes d'avenir, alors en formation, comme Aix-les-Bains, Annecy, Genève et Grenoble.

Au delà de la rive droite du Rhône, Béziers (*Bœterræ*), fondée par des vétérans, devint immédiatement le grand marché vinicole qu'elle allait demeurer, et plus loin, reliée à la Narbonnaise par raison stratégique, mais orientée dans une tout autre direction, *Tolosa* (Toulouse) mérite une mention, non point pour ses vestiges antiques insignifiants, mais comme milieu intellectuel, dont se portent garants Martial, qui l'appelait la « ville de Minerve », et Ausone beaucoup plus tard.

Nous savons déjà que la Narbonnaise conserva jusqu'à Dioclétien ses limites primitives ; le langage courant laissait d'ailleurs entendre que des cantons de l'Ouest y étaient arbitrairement rattachés. Quand cet empereur eut prélevé sur elle un nouveau gouvernement, la « Viennoise », ce n'est que la

(1) J. FORMIGÉ, **XXVI**, XIII (1923), p. 21 et suiv., 201-223.
(2) L. CHATELAIN, *Les Monuments d'Orange*, Paris, 1908.
(3) H. BAZIN, *Vienne et Lyon gallo-romains*, Paris, 1891.

partie Sud-Est de l'ancienne *Provincia*, la province type, latine entre toutes par ses nombreuses colonies, qui donna son nom à notre Provence d'aujourd'hui.

Tout de suite après, la chronologie même nous invite à rappeler le rôle éminent de la capitale des Gaules, Lyon (1), dont le nom celtique mal expliqué, *Lugudunum*, suppose un établissement antérieur, mais très secondaire, alors que le choix de Rome, presque instantanément, donna toute sa valeur à cette acropole de la Gaule, comme Strabon allait l'appeler. Non qu'elle ait pu atteindre à un chiffre d'habitants tel que celui de nos jours ; d'ailleurs, le grand incendie de 65 vint, sinon compromettre, au moins ralentir son développement; mais sur son territoire, la population flottante des grandes occasions égalait peut-être l'élément stable et permanent. Les avantages de son heureux emplacement prenaient plus d'importance encore à une époque où tout l'immense arrière-pays recélait tant d'inconnu, au lendemain d'une conquête rapide, quand, dans un pays resté neuf, les communications les plus faciles et les plus sûres empruntaient les vallées principales. Le confluent commandait trois directions ; pour les dominer, il convenait de s'établir sur la hauteur entre Rhône et Saône ; là se dressa la ville romaine, avec ses colons, sa garnison et le *Forum vetus* élevé par Trajan, dont notre langue a fait Fourvière. Rien n'a subsisté des bâtiments publics à flanc de coteau; les fouilles ont prouvé que le plateau lui-même était couvert d'habitations privées dignes de ce voisinage ; mais, en dehors des substructions, elles n'ont rendu que des débris, poteries, céramiques ou monnaies (2). En fait de vestiges monumentaux, restent les ruines grandioses des aqueducs (3) qui desservaient la ville haute.

(1) *Ibid.*; A. STEYERT, *Nouvelle histoire de Lyon*, Lyon, I (1895).

(2) C. GERMAIN DE MONTAUZAN, *Annales de l'Université de Lyon*, N. S., II, nos 25, 28, 30 (1912-1915).

(3) ID., *Les Aqueducs antiques de Lyon*, Paris, 1909.

En contre-bas de Fourvière se déployait le quartier celte, ville d'affaires, entrepôt, lieu de passage d'un trafic incessant; dans l'île du Rhône et les terrains adjacents, au préalable assainis, les corporations eurent bientôt remplacé leurs baraquements de planches par de solides bâtisses : marchands de vin, bateliers des deux rivières y possédaient bureaux et magasins. Tous n'étaient point Gaulois d'origine; le négoce international avait attiré là quantité d'étrangers; beaucoup, retenus par le site et par les gains faciles, perdaient tout esprit de retour. Ainsi se forma une foule cosmopolite, Grecs, Syriens, toutes sortes d'Orientaux, par qui le christianisme s'insinua, résistant avec ardeur aux persécutions de Marc-Aurèle et de Septime-Sévère (1).

Au Nord de la ville basse, c'était enfin une sorte d'enclos sacré, le territoire fédéral, où affluaient tous les ans les délégués au concile. Au centre se dressait l'autel colossal de Rome et d'Auguste, doré, sculpté, éblouissant, flanqué de deux colonnes, dont la silhouette nous est rendue par les monnaies lyonnaises. Et, aux alentours, le temple des *divi*, les locaux pour les prêtres, ceux qui hospitalisaient les députés, le cirque, l'amphithéâtre où se donnaient les jeux, car l'hellénisme animait de son esprit ces fêtes panceltiques, sans faire pourtant de Lyon un centre intellectuel.

La grande bataille de 197 vint infliger à la cité des maux qu'allaient accroître les troubles du IIIe siècle; au IVe, Trèves et Arles, villes impériales, éclipsèrent celle qui avait au moins rempli son rôle d'unification.

***

En entrant dans la Gaule chevelue, les purs Romains se sentaient moins chez eux; nous-mêmes voyons sans peine que la vie y a subi moins de transformations, jusqu'à la fin de l'anti-

(1) **CXXX**, p. 154-185.

quité. Les inscriptions y sont beaucoup plus rares et les souvenirs archéologiques plus concentrés; les villes s'espacent, cinq à six fois plus en moyenne que dans la Narbonnaise; médiocrement construites, elles représentent souvent de simples agglomérations foraines. A en juger par les reliefs, les indigènes ont gardé leurs traditions, leurs costumes de paysans, et les groupements leurs dénominations ethniques.

A part la Novempopulanie pyrénéenne, milieu de résistance ibérique, grâce auquel Basques et Béarnais ont encore leurs idiomes, c'était en Aquitaine (1) que la transition s'opérait le moins brusquement. Par son sol, par son ciel, la grande plaine triangulaire que divise en deux la Garonne surprenait peu les hommes du « Midi ». Néanmoins la vie urbaine s'y montrait retardataire, et seul Bordeaux (2) y a pris figure de métropole. Son premier nom, *Burdigala*, lui venait des Ibères; mais des Celtes du plateau central s'y installèrent, qui, sans apport latin, sans colons militaires, surent tirer parti des ressources agricoles de tous les alentours, et du havre enfoncé dans l'estuaire girondin. Bordeaux ne doit aux Romains que des facilités plus grandes pour son commerce, par suite de l'annexion de la Bretagne à l'empire; les services administratifs de la province y attiraient peu d'Italiens. L'influence de ceux-ci ne se fit sentir qu'à la longue, quand la ville se fut beaucoup accrue, et c'est au IIIe siècle qu'elle se couvrit d'édifices prétentieux : le luxe tapageur des nouveaux riches sortis de ce milieu rural trouva son expansion dans l'architecture massive et le clinquant mis à la mode par des monarques tirés d'Afrique ou de Syrie. Puis les désastres changèrent la physionomie de Burdigala, qui dut s'enclore de murs; gênée dans son trafic par la dureté des temps, elle devint, comme d'autres, une ville d'études, de lettrés, de poètes et d'orateurs.

Bordeaux avait eu d'abord un rival dans ce *Mediolanum*

(1) *Ibid.*, p. 209-238.
(2) C. JULLIAN, *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, 1895.

Santonum (Saintes), centre d'une tribu celte parmi les plus en vue. Les faveurs obtenues par cette ville de la famille de Drusus et de Germanicus et les intentions d'Auguste nous expliquent, avec la fécondité de son sol et l'activité de ses drapiers, une prospérité dont témoignent ses monuments anciens.

L'Aquitaine romaine comprenait encore tout le plateau central, bien différent du reste : à la périphérie, quelques cités très secondaires ; au Nord, *Avaricum* (Bourges), chef-lieu des Bituriges, peuplade dirigeante avant l'occupation, avait beaucoup perdu de sa splendeur gauloise. L'âpre massif montagneux n'attirait point les gens du Midi, et les grandes routes commerciales maintenant s'en écartaient. Aux Arvernes (1), derniers piliers de l'indépendance, il restait encore la fertilité de la Limagne, les ressources thermales nées des volcans éteints, et une industrie céramique dont la renommée rayonnait fort au loin. La religion enfin valut un sort exceptionnel à *Augustonemetum* (« temple d'Auguste » en celtique), grâce au sanctuaire national élevé, à grands frais et en grand style, sur le sommet voisin, le Puy-de-Dôme, connu de toute la Gaule, d'où son nom : « mont célèbre » (*Clarus Mons*), qui passa à la dernière agglomération d'où partaient les pèlerins (Clermont).

La Lyonnaise englobait le pays des Éduens (2), tribu dominante et tyrannique au temps de César. Sur leur territoire n'avait surgi qu'une ville notable, la « citadelle d'Auguste », *Augustodunum* (Autun) (3), citadelle dès le début et non pas à partir du IIIe siècle — car ses ruines sont celles d'un ouvrage de la meilleure époque. C'était comme une forteresse avancée de Lyon ; elle ne se superposa point à l'ancien *oppidum* celtique du mont Beuvray, Bibracte, que l'on abandonna ; mais, à 15000 pas de lui, on construisit une ville nouvelle sur le sol vierge, selon un plan régulier qui prévoyait de larges rues.

(1) **CXXX**, p. 186-208. — (2) *Ibid.*
(3) En vieux français *Ostedun*. Cf. Harold DE FONTENAY, *Autun et ses monuments*, Autun, 1889.

La bonne entente avec Rome s'affirma par de riches édifices, tout romains, porte monumentale, théâtre et amphithâtre aux vastes proportions, par un enseignement réputé des lettres gréco-latines. Mais, dans les écoles, l'esprit celtique tenait bon; la masse des étudiants était gauloise et l'étranger ne venait guère s'y confondre. C'est cependant Autun qui, dans la crise finale de l'Empire gaulois, resta fidèle à la cause romaine; cette preuve de haute raison lui coûta cher, on l'a vu (1). En vain les Césars du IVe siècle travaillèrent-ils à sa résurrection; trop à l'écart des grandes voies, la « Rome celtique » ne semblait plus qu'une création artificielle, à peine l'ombre de son passé.

Dans la vallée de l'Yonne, qui commençait près de là, aucun centre véritable avant *Agedincum* (Sens), capitale des Senons. Un musée lapidaire atteste son importance aux premiers siècles de notre ère; l'enceinte du IIIe est restée celle du Moyen Age. Métropole de la Quatrième Lyonnaise, puis siège d'un archevêque primat des Gaules, elle l'emportait à ce titre sur Paris.

Et pourtant déjà Lutèce (2) avait largement débordé l'îlot, son berceau primitif, où la grande confrérie des *nautes* ou bateliers tenait encore ses bureaux; la rive gauche surtout avait profité d'un premier accroissement. La montagne Sainte-Geneviève, toute proche, fournissait un réduit facile à défendre; en contre-bas s'élevèrent, au IIe siècle, les thermes, l'amphithéâtre (3), dont une partie subsiste, et un cirque, un théâtre, le tout à l'échelle d'une cité pour longtemps modeste; plus tard, après les désastres du IIIe siècle, fut édifié le camp retranché où ses sujets enthousiastes saluèrent Auguste le jeune César Julien (4).

La grasse terre de la Normandie en avait fait tout de suite

(1) Ci-dessus, p. 351.
(2) F.-J. DE PACHTÈRE, *Paris à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1912
(3) C. JULLIAN, *Le Paris des Romains*, Paris, 1924.
(4) CCI, IV, chap. VIII.

un des grands districts agricoles de la Gaule ; mais la métropole *Rotomagus* (Rouen) ne laissait point alors prévoir ses destinées : des manufactures de lin ne compensaient pas l'insignifiance de la batellerie fluviale. Pas de villes, du reste, en dehors d'elle ; rien que de simples bourgs, formés auprès des principales villas. C'était pays de fermiers, fidèles aux vieux usages et à la vie campagnarde.

L'Armorique, mieux associée à l'Océan qu'aux terres avoisinantes, se repliait plus encore dans ses traditions. La seule cité des *Namnetes* (Nantes) devait à son fleuve et aux relations suivies avec la grande île de Bretagne un mouvement d'affaires qui ne laissa pas les Romains indifférents ; la ville s'était latinisée et parée à la mode de ses maîtres. Les fouilles ont montré que la même civilisation avait aussi pénétré sur une foule de points où l'on ne peut mettre de noms antiques, les bourgs de l'Anjou et le vaste grenier des Carnutes.

La Belgique romaine (1) dépassait considérablement par l'étendue l'État moderne de ce nom. Au Sud, elle embrassait la moitié occidentale de la Suisse (2), la partie plaine, avec toute la haute vallée du Rhône, sauf le Valais, soumis au procurateur des Alpes Pœnines ; cette dernière région fut d'abord considérée comme zone militaire de protection contre les brigands des Alpes ; villes ou colonies n'y vinrent à l'existence qu'en raison de leur position stratégique, et cela explique que Nyon, Augst et Avenches aient décliné sitôt que pour elles ce rôle s'effaçait. L'annexion des champs Décumates et la pacification des villes modifièrent la condition des Helvètes ; la culture romaine se répandit plus largement, et pour de longs siècles, puisqu'il existe encore une Suisse romande, alors que par ailleurs le celtique isolé et moins fort céda aux invasions d'où est sortie la Suisse alémanique. Mais cette romanisation par voisinage, sans plan d'ensemble, ne fit naître aucune

(1) XCI. — (2) CLXXXVI.

grande cité : le pays, morcelé, inaugurait déjà sa vie cantonale.

La nature montagneuse de notre Franche-Comté rend compte pareillement de la médiocrité de ses établissements urbains : un seul, *Vesontio* (Besançon), garda son importance de place forte, non sans déborder vers la plaine, où quelques restes ont survécu de la cité latine.

Nous savons peu de chose de Langres, chef-lieu des Lingons; de Reims (*Durocortorum*), centre des *Remi* et capitale romaine surtout à cause des routes qui s'y croisaient. A cette époque, il n'y avait nulle séparation entre districts qui, aujourd'hui, relèvent de deux États différents. Mais les voies chevauchant sur France et Belgique empruntaient davantage le premier de ces deux territoires, car elles trouvaient leur meilleur débouché sur la mer à *Gesoriacum* (Boulogne), le vieux port celtique, devenu militaire, qui ouvrait encore les relations les plus courtes avec la Bretagne. De Reims une grande ligne piquait droit sur *Bagacum* (Bavai), tête d'une seconde voie, et se dédoublait un peu au delà vers l'Ouest, un des tronçons passant par *Nemetacum* (Arras) et *Taruenna* (Thérouanne), où il rejoignait l'autre qui avait obliqué par *Turnacum* (Tournai), *Viroviacum* (Verwicq) et *Castellum* (Cassel). Chaussées importantes, qui ne reliaient cependant aucune agglomération de premier ordre ; dans le bassin de l'Escaut, situation identique encore plus frappante.

On l'a dit justement (1), la Belgique d'alors était une contrée sans villes, peuplée d'agriculteurs vivant dans des villages ou des fermes. L'influence romaine, lente, incomplète, y prit des moyens détournés. Parmi les plus efficaces, on note l'enrôlement actif, quoique sans contrainte, chez ces batailleurs qu'étaient les Ménapiens de Flandre, les Nerviens du Hainaut, les Tongres du Limbourg, et. à la suite, l'action incessante des

(1) XCI, p. 9.

agents de l'annone; dès les premiers temps, des *negotiatores* d'Italie opéraient commodément dans l'orbite des armées du Rhin. Les Ménapiens fournirent des équipages à la flotte de guerre du Pas-de-Calais et aux chalands des routes fluviales. Agriculteurs et éleveurs, drapiers et métallurgistes, mineurs enfin développèrent leur industrie avec des méthodes nouvelles que Rome leur enseigna. L'aisance des habitants se reconnaît aux restes de villas dont le pays est parsemé (1). Les plus riches, en solides matériaux, affectent un type italique, sauf adaptation au climat de procédés dont on faisait ailleurs un autre usage; ainsi elles ont des caves profondes, précaution contre l'humidité, des vitres aux fenêtres, des hypocaustes comme les thermes d'Italie, des tuiles et des ardoises dont on pouvait se munir sur place. Pour la décoration, le mobilier, les ustensiles, les recherches de la table, visiblement les Belges ont imité leurs maîtres, faisant venir de loin les articles de luxe lorsqu'ils ne savaient pas les fabriquer eux-mêmes. L'art gréco-romain leur a imposé son ascendant, mais sans faire tort au réalisme de la race, à ses facultés d'observation. Nul doute enfin que l'instruction n'ait pénétré, chose bien rare, jusque dans les campagnes. Le flot barbare passa sur la Belgique et y causa les désastres accoutumés : il contourna, pour forcer de vitesse, la forêt des Ardennes, plus vaste qu'aujourd'hui et plus touffue; c'est un des faits sans doute qui expliquent la persistance du caractère latin en Wallonie.

L'envahisseur avait suivi deux voies maîtresses convergeant vers Reims : celle de Sambre-et-Meuse, au delà de Tongres (*Aduatuca*), « trifurquait » sur Nimègue (*Noviomagus*), Xanten (*Vetera*) et Cologne (*Colonia Agrippina*); celle qui, plus au Sud, venait du Rhin par Trèves et Arlon (*Orolaunum*) avait bien plus que l'autre une mission pacifique et civilisatrice. C'est elle principalement qui servit au transit entre Lyon et

(1) *Ibid.*, p. 42 et suiv.

les régions rhénanes. Metz (*Divodorum* ou « village sacré ») y formait le point de rencontre des routes de Langres à Trèves et de Reims à Strasbourg. Mais cette dernière, desservant l'Alsace (1) et le Palatinat méridional, aboutissait vers l'Est à des régions très frustes, dont la grande importance ne devait apparaître que plus tard ; on y voyait peu de garnisons, et de faible effectif.

Contraste absolu plus au Nord : les deux Germanies (2) regorgeaient de troupes, concentrées dans de grands camps permanents. Auprès d'elles, subvenant à leurs nécessités multiples et reliés par des voies bien comprises et parfaitement entretenues (3), s'étaient formés de petits villages, *conventus*, *vici*, qui s'accroissaient sans cesse et finalement formaient des localités telles que Nimègue, Cologne (4) et Mayence (*Moguntiacum*) (5), à la fois capitale pour la province et pour la batellerie sur le Rhin (6). Très peu cependant ont donné de véritables cités, et celles-là on ne les connaîtra jamais bien : l'ancienne *Colonia* s'est enfouie sous des monceaux de décombres, et de Mayence on n'a sauvé que des débris gardés dans les collections.

En deçà de la grande barrière tendue le long du fleuve, un quartier général, moins exposé que ces villes, mais peu éloigné et permettant de les diriger toutes, s'était révélé nécessaire, surtout depuis la poussée germanique. La fortune de Trèves (*Augusta Trevirorum*) (7), jusque-là colonie assez effacée,

(1) J. TOUTAIN, *Notes sur l'Alsace gallo-romaine* (*Pro Alesia*, 1920, p. 145-161 ; 1921, p. 52-67).

(2) F. DREXEL, *Germania Romana*, 2. Aufl., II, Bamberg, 1924 ; H. DRAGENDORFF, *Westdeutschland zur Römerzeit*, 2. Aufl., 1919.

(3) **CXVIII.**

(4) A. GRENIER, *Quatre villes rômaines de Rhénanie : Trèves, Mayence, Bonn, Cologne*, Paris, 1925, p. 123 et suiv. ; R. SCHULTZE, **IX**, CXXX (1925), p. 254-261.

(5) GRENIER, *ibid.*, p. 73 et suiv.

(6) Cf. H. AUBIN, *Der Rheinhandel in römischer Zeit*, **IX**, CXXX (1925), p. 1-37.

(7) GRENIER, *ibid.*, p. 11 et suiv.

ensuite résidence du César d'Occident, puis d'un préfet du prétoire, n'a pas d'autre origine. Dans son site riant, ceint de collines ensoleillées, où la vigne trouve un terrain de choix malgré la latitude, les ruines sombres, massives, à la fois tristes et imposantes comme l'énorme « Porte noire », évoquent, mieux que tout, un siècle plein de troubles et de périls ; la vie de luxe et de plaisir, dans l'entourage de très hauts dignitaires, s'interrompait à fréquents intervalles ; sous la menace toujours présente, la population avait contracté un esprit de frontière et un goût prononcé pour les spectacles brutaux et sanglants.

VII

L'œuvre de Rome.

Il faut bien la résumer en quelques mots. Éliminons tout de suite une théorie ancienne, qui parlait d'un simple vernis laissant intact le fond primitif. On ne se hasarderait plus à la défendre ; la seule restriction consentie à cette heure est que les monuments nous dévoilent surtout l'existence des riches (1) et nous renseignent mal sur la transformation des masses. Certaines choses cependant sont mortes réellement pour tous : telle l'influence du clergé des druides, — si différents des prêtres provinciaux qui les remplacèrent, véritables laïcs ceux-là, et fourriers de l'idée impériale. Peu importe après cela que les vieilles dévotions aient profité de la tolérance de Rome ; il n'y eut que le christianisme pour les déraciner.

Les institutions évoluèrent-elles ? Pour les Gaulois citoyens romains comment en douter ? Chez les autres, — et la question ne se pose plus depuis le IIIe siècle, — il paraît évident qu'à la famille patriarcale du clan se substitua peu à peu la famille de type latin, et que le passage de la propriété collective à la propriété individuelle fut au moins activé par la venue des

(1) CXLII, V, p. 9.

Romains. Il en résulta une émancipation de l'individu : les chefs locaux étaient désignés, non plus par le sang, mais par l'élection, ou par des supérieurs. Les Gaulois ont dû admettre sans résistance la disparition d'un régime oppressif et économiquement funeste; cet affranchissement, à lui seul, aurait dicté au peuple gaulois son attitude. Lorsque l'empire tomba en décomposition, on vit reparaître le vieux lien de subordination personnelle d'homme à homme; mais l'atavisme y eut moins de part que l'afflux germanique.

En ce qui concerne les langues, la conclusion imparfaite à laquelle nous arrivons (1) est déjà satisfaisante. Oui, vers le temps des invasions, on employait encore des mots gaulois, et les auteurs en citent à l'occasion. Saint Irénée, évêque de Lyon depuis 178, tira parti pour sa prédication d'un « dialecte barbare »; mais n'y a-t-il plus de prônes bretons en Bretagne, ou corses chez les Corses? Saint Jérôme comparait le langage des Galates d'Asie avec celui des Trévires ; nous voyons malgré tout que le latin l'emporte pour toujours au VIe siècle, latin populaire qui va donner le roman, mais qui s'élève sur les ruines du celtique. L'usage courant des vieux idiomes n'empêchait pas d'entendre le latin; chez nous les patoisants connaissent le français, presque tous. On chercherait en vain l'influence du celtique sur la latinité dans les inscriptions populaires, qui, naturellement, sont parfois incorrectes, ainsi que dans toutes les régions de l'empire. L'épigraphie fut pour la Gaule une acquisition de conséquence ; sans doute elle ne nous donne aucun échantillon des actes municipaux, d'où l'hypothèse qu'on devait les crier au lieu de les afficher (2). Reste pourtant que les épitaphes ne concernent pas seulement les hautes classes ; combien de petits artisans y revivent sous nos yeux! Croirat-on que leurs héritiers aient fait graver sur les tombeaux des

(1) **LXV**, p. 385 et suiv.; F. BRUNOT, *Revue des cours et conférences*, 1923-24, II, p. 481-490.

(2) **CXLII**, VI, p. 127.

textes pour eux inintelligibles ? Et n'est-ce pas chose capitale que le latin soit devenu la langue universelle du négoce ?

Si l'on veut bien admettre que l'unité enfin acquise fut pour la Gaule un bienfait, on fera gloire à la domination romaine d'y avoir contribué ; il y avait là autre chose qu'une question de frontières. Et l'on hésitera à mettre en parallèle la paix maintenue entre les peuples celtes et, d'autre part, les rivalités entre prétendants avec leurs suites néfastes même pour les provinces (1) ; de tels conflits n'auraient-ils pu surgir chez les Gaulois restés indépendants ? Le prestige du pouvoir central a agi profondément sur leurs esprits, leur inspirant un respect où il entrait de la dévotion.

Et cette influence a persisté alors même que l'autorité ne se faisait plus ou presque plus sentir, depuis le ve siècle. Une alliance étroite se noua entre les Mérovingiens et l'Église romaine, qui usait du latin ; ainsi la romanisation commencée par les Césars a été complétée par leurs ennemis mêmes. Sans doute, c'est une culture en stagnation qui a été transmise aux Gaulois, rétrograde plutôt à la fin : aucun renouvellement ; toujours la copie pure et simple, servile, à quelques détails près. De là certains jugements sévères : « Rome a frappé la Gaule dans son présent ; elle l'a retardée dans ses destins naturels (2). » Mais ceux-ci demeurent énigmatiques, et nous touchons par là à une question plus générale qui mérite d'être reprise ailleurs (3).

(1) *Ibid.*, p. 545. — (2) *Ibid.*, p. 553 et suiv.
(3) Voir notre Conclusion.

CHAPITRE X

LA BRETAGNE

I

Historique.

Bien avant la conquête romaine, la Bretagne avait déjà été envahie par des hommes d'outre-Manche; aux Celtes purs s'étaient mêlés des Gallo-Celtes, partis de la Gaule du Nord. Car les facteurs géographiques pèsent d'un grand poids sur les relations des peuples : cette contrée, largement ouverte vers les rivages gaulois et appartenant au même ensemble, attira les émigrants, individuellement ou par groupes, avant de s'offrir aux Romains comme une proie facile (1). C'est à des nations rappelant les tribus gauloises, comme elles sans unité, que César se heurta dans sa première tentative, dont nous avons indiqué l'issue (2). Nous savons qu'elle fut sans lendemain; Claude seulement la renouvela avec succès (3) et créa la nouvelle province.

Elle existait depuis l'an 43; ses limites étaient imprécises; on avait pris pied dans le pays, mais il fallait le pacifier, s'avancer péniblement, en combattant, vers le Nord et vers l'Ouest. La politique adoptée, et qui avait déjà réussi en d'autres circonstances, consistait à recueillir la soumission des souverains locaux, en leur abandonnant un pouvoir nominal; malheureusement, les masses ne suivaient pas toujours. Un

(1) CXXIII. — (2) Ci-dessus, p. 42. — (3) *Id.*, p. 63.

élément surtout inquiétait les Romains : le clergé des druides. Ils s'étaient comme retranchés dans l'île de *Mona* (Anglesey); le gouverneur Suetonius Paulinus vint les troubler dans leur retraite ; ils s'évadèrent, sans doute jusqu'aux régions libres du joug étranger.

Ce coup de force, et plus encore les procédés des vétérans, les exactions des légats de Rome, le recrutement forcé amenèrent une grave insurrection, dans laquelle une femme, Boudicca, joua un rôle incomparable ; à sa voix, quantité de tribus s'unirent en une vaste coalition (59). Durant l'absence de Paulinus, une légion fut taillée en pièces; trois villes ouvertes furent envahies, où les Romains étaient nombreux; le pillage et l'incendie eurent pour épilogue des égorgements en forêt, selon les rites ancestraux. En une bataille toutefois, l'habileté tactique du légat maîtrisa la révolte; un massacre équivalent racheta le premier, et Boudicca s'empoisonna. Il n'y eut plus alors que quelques essais de résistance épisodique, jusqu'à l'avènement de Vespasien.

Ce prince eut une très sage inspiration : un de ses premiers partisans, Cn. Iulius Agricola (1), avait déjà exercé en Bretagne un commandement militaire; l'empereur le plaça à la tête de la province, où il prit en 77 ses fonctions de légat (2). Son gendre Tacite signale des réformes administratives qu'il accomplit aussitôt, sans négliger de réduire par les armes un peuple turbulent du pays de Galles et de ramener à l'obéissance Mona, que la rébellion récente semblait avoir libérée. Puis il poursuivit plus au Nord ses opérations de police et contraignit à la paix les belliqueux Brigantes, qui occupaient le territoire de l'actuel comté d'York. On ne voit pas clairement si les campagnes qu'il entreprit ensuite résultaient d'ordres supérieurs qu'il avait reçus, ou si elles sont dues à sa libre initiative. Leur localisation demeure même un problème ; il est certain qu'il

(1) Gaheis, **XLVII**, X, col. 125-143.
(2) R. Knox Mac Elderry, **XXII**, X (1920), p. 68-78.

reconnut le pays jusqu'aux golfes de la Clyde (*Clota*) et du Forth (*Bodotria*) et plus tard poussa même au delà de cette ligne. Tacite a raconté avec force détails les combats qu'il livra, la stratégie prévoyante à laquelle il eut recours : parallèlement aux manœuvres sur terre, il dirigea une croisière navale autour de la Calédonie; il s'assurait ainsi des facilités de retraite et se renseignait sur l'étendue de l'île.

Rappelé en 84 après un long gouvernement, il avait couvert de gloire les armes romaines; mais Domitien ne lui permit pas de poursuivre le cours de ses succès; sans doute ne tenait-il point à la conquête de toute la Haute-Écosse (1), qui ne fit amais partie de la province.

Lors du premier contact avec les Romains, les *civitates* de Bretagne différaient de celles de Gaule en ce qu'elles étaient soumises à des roitelets; César s'en explique très nettement; seules, certaines régions du Sud, peut-être influencées par ce qui se passait de l'autre côté de la Manche, avaient à leur tête des oligarchies. Les modifications que la conquête dut introduire ou favoriser sont mal indiquées par ce passage de la *Vie d'Agricola* (2) : « Autrefois les Bretons obéissaient à des rois; maintenant ils sont partagés, selon leurs dissensions ou leurs intérêts, entre des *principes*. » Cette dernière expression manque de clarté; elle peut se rapporter soit à une faction aristocratique, soit à de pseudo-monarques auxquels Rome donnait son appui et dont elle faisait ses instruments; de toute manière, si les divisions territoriales continuaient d'exister comme en Gaule, le gouverneur, apparemment, y faisait prévaloir un régime conforme à ses vues.

Nos sources se taisent presque entièrement sur les temps qui suivirent le départ d'Agricola. On avait cru d'abord que son œuvre garda le caractère d'une entreprise d'exploration et que la province n'atteignit même pas le golfe de Solway; cette

(1) **CXCIII**, p. 74; **CXV**, p. 174 et suiv.
(2) Chap. XII.

modération se serait justifiée par la nécessité d'employer sur d'autres frontières les effectifs qu'eût exigés une politique plus ambitieuse. Or on a pu établir par des moyens archéologiques (1) que l'occupation du Nord de la Bretagne continua pratiquement jusque vers la fin du règne de Trajan; puis quelque désastre subi par la IXe légion aura déterminé un mouvement de recul. Alors les Brigantes demeurèrent en dehors de la province; on se contenta de leur imposer tribut. Ils n'étaient point matés pour si peu, et c'est, paraît-il, dans leur voisinage, à *Eburacum*, que des troubles sanglants donnèrent à Hadrien la pensée de visiter l'île, afin d'y instaurer un ordre durable. Nous sommes très mal fixés sur le détail de son intervention; il n'y a aucun doute toutefois qu'elle se manifesta dans cette région Nord où il devait tracer son *vallum*, et que l'exploitation minière en particulier reçut dès lors une féconde impulsion.

Antonin le Pieux sentit l'obligation pressante d'en finir avec les mouvements des Brigantes; il résolut de leur ôter ce qui leur restait d'indépendance, pour les isoler des Calédoniens, intraitables voisins qui les surexcitaient sans cesse. Il réincorpora leur territoire à la province, dont la limite, portée plus au Nord, fut marquée par un nouveau *vallum*.

Mais ce rempart devait être violé; les assaillants, l'ayant dépassé, mirent en pièces une troupe romaine et multiplièrent les ravages. Commode dépêcha donc contre eux le gouverneur Ulpius Marcellus, dont les rapides succès parurent suffire à lui mériter, à lui empereur, le surnom de *Britannicus* (184). Il n'empêche que, vraisemblablement, à cette date la bande de terrain comprise entre les deux remparts ne fut plus, ou plus tout entière, occupée par les forces gouvernementales. Celles-ci, d'ailleurs, donnaient déjà des signes d'agitation, affirmaient leur prétention de créer des Césars, mettant en fausse posture les légats loyalistes, donnant aux ambitieux de dangereux

(1) G. Macdonald, **XXII**, IX (1919), p. 111-138.

encouragements. Ce dernier cas fut celui d'Albinus, proclamé Auguste par ses trois légions (195) et qui, désertant sa province pour marcher à la rencontre de son compétiteur, fut battu par lui au Nord de Lyon.

Une fois débarrassé de ses divers concurrents, Septime-Sévère s'empressa de scinder en deux provinces un gouvernement qui semblait mettre à la disposition d'un seul homme de trop gros contingents. Il y eut donc deux Bretagnes, *Superior* et *Inferior*, dont la limite commune a été vainement cherchée ; on tendait à admettre, d'une façon générale, que l'*Inferior* comprenait les territoires septentrionaux ; la *Superior*, les plus rapprochés de Rome. Nous avons exposé jadis nos doutes sur ce point (1) et suggéré que le partage devait en gros, selon une ligne quelque peu Nord-Sud, laisser à un des légats la garde du *vallum* et des régions montagneuses de l'Ouest, notamment du pays de Galles (2), sur lequel veillaient deux légions campées respectivement à ses extrémités ; à l'autre légat, les contrées plus basses de l'Est, où stationnaient la seule légion d'York et quelques auxiliaires. Il serait exagéré de dire que leurs forces s'équilibraient ; le mieux pourvu n'en voyait pas moins ses disponibilités fort réduites.

Ainsi précaution était prise contre les risques intérieurs. Restaient les dangers du dehors, qui ne faisaient que croître : les Calédoniens, au mépris de leurs promesses, se disposaient à prendre parti pour une peuplade soulevée, à qui le gouverneur fut contraint d'acheter à bon prix une paix assurément précaire (3). Les choses se gâtaient au point que Sévère, vieux et infirme pourtant, crut nécessaire d'accourir en personne, et il s'installa à York avec les siens.

Il y devait mourir deux ans après, au terme d'expéditions où

(1) V. CHAPOT, **XXVII**, LXXI (1911), p. 154-164.
(2) R. E. M. WHEELER, *Segontium and the Roman Occupation of Wales*, London, 1923 ; ID., *Prehistoric and Roman Wales*, Oxford, 1926.
(3) DIO CASS., LXXV, 5.

il avait fallu subir des « choses inexprimables », abattre des forêts, pratiquer des tranchées, combler des marais pour jeter des ponts sur bases solides, résister, sans pouvoir imposer une vraie bataille rangée, à des barbares agiles, menant la *guerilla* avec aisance, car ils connaissaient le pays à merveille et, incroyablement sobres, à peine vêtus, rien ne les encombrait ; ils attiraient au loin les détachements romains, laissaient par stratagème des troupeaux errer sans guide et comme abandonnés, et massacraient les vivandiers qui se risquaient, par petits groupes, à distance des camps. Les effectifs fondaient à la longue. Et cependant Sévère, qui suivait en litière son armée, se montra étrangement tenace et même, suivant Dion, avide de subjuguer toute la Calédonie ; mais rien de plus nébuleux, en somme, que la portée exacte de son pénible effort ; la seule donnée précise provient de la découverte récente d'un camp romain aux environs d'Aberdeen (1).

De tout le IIIe siècle, aucun empereur, d'après l'épigraphie, ne prit, sauf à la fin, le titre de Britannique, ou vainqueur des Bretons. On en conclurait témérairement à une pacification définitive, car les Calédoniens rentraient en rébellion à l'heure même où Sévère expirait. Ce qui a survécu, dans le naufrage de toute relation détaillée sur cette période troublée, c'est le souvenir des ambitions rivales qui déchiraient l'empire ; les légions de Bretagne furent entraînées dans ces contestations et se rallièrent à des usurpateurs proclamés dans les Gaules (2). Quels appuis — ou quels adversaires — ceux-ci purent-ils trouver parmi les peuples indigènes ? On ne l'aperçoit pas, mais, dans un cas comme celui de Carausius, une hypothèse vient à l'esprit : celui-là, parti de rien, était un Ménapien ; Ménapien d'Hibernie, comme on l'a proposé, ou des plaines de la Flandre, comme il est probable, c'était un Celte, bien mieux en mesure qu'un

(1) G. M. Fraser, *Scottish Geographical Magazine*, XXXI (1915), p. 561-567.

(2) Plus haut p. 79.

Romain de race de se faire accepter. Et il avait à sa disposition une flotte considérable, avec des équipages bien entraînés, ren-

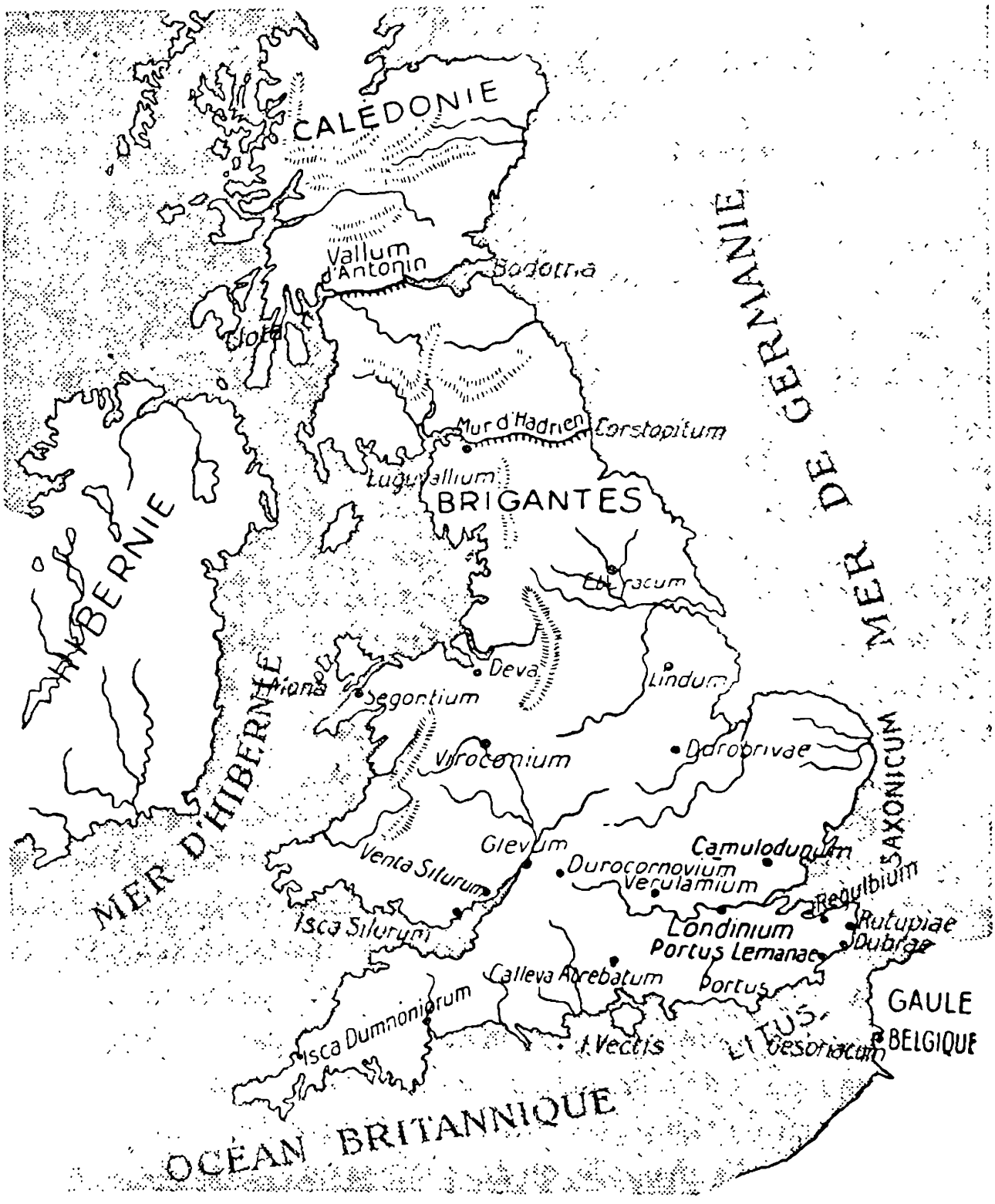

Carte VIII. — La Bretagne.

fort très appréciable en un temps où, sur toutes les côtes de Bretagne et de Gaule, on travaillait à écarter les pirates

répandus dans la mer du Nord. L'aventurier se fit reconnaître de la Bretagne entière; il avait pris d'ailleurs à son service bon nombre de ces Francs ou Saxons qui préludaient aux invasions. Constance Chlore venait de lancer une expédition contre lui, quand ce Carausius fut assassiné (293) par un officier subalterne, Allectus, lequel, s'étant fait proclamer empereur à son tour, ne succomba que trois ans après dans un engagement près de *Vectis* (île de Wight). La séparation de la Bretagne et de Rome avait duré quelque dix années; l'accueil ménagé, à l'heure de la victoire, au nouveau *Britannicus Maximus* indique que les Francs enrôlés par l'usurpateur avaient pris toute licence vis-à-vis des populations.

La division de la Bretagne en deux gouvernements n'avait donc pas eu les effets que Sévère en attendait. Dioclétien conclut qu'il fallait pousser plus loin le morcellement; c'est à lui probablement que remontent les quatre provinces indiquées déjà vers 297 par la liste de Vérone : *Britannia I* et *II*, *Maxima Cæsariensis*, *Flavia Cæsariensis*. On a vainement travaillé à les situer (1); il est seulement établi par un texte épigraphique que *Durocornovium* (Cirencester) (2) dépendait de la *Britannia I*, laquelle devait ainsi embrasser le Sud-Ouest de l'île. La création ultérieure d'une cinquième province, la *Valentia* (3), ne fait que dérouter les investigations.

Durant la première moitié du IVe siècle, les épisodes locaux échappent à nos regards autant que ceux du IIIe. On ne voit pas pourquoi, à son tour, Constantin prit le titre de *Britannicus*. Son fils, Constant, dut passer la Manche pour régler à la frontière d'Écosse quelques difficultés que nous ignorons. Mais, à partir du règne de Julien, Ammien nous fait sur la Bretagne des rapports qui ne rappellent que trop ce que l'on sait du reste de l'empire (4) : ce sont les malversations de tel haut commissaire envoyé par l'État; ce sont les invasions, répétées,

(1) **CXCIII**, p. 217. — (2) F. HAVERFIELD, **IV**, LXIX (1920).
(3) AMM. MARC., XXVIII, 3, 7. — (4) **CXCIII**, p. 239 et suiv.

meurtrières et dévastatrices, des barbares du Nord revenus à l'assaut sous les noms nouveaux de Pictes et de Scots, et des Francs ou Saxons, arrivés par mer, ravageant les cantons plus voisins de la Gaule. Un chef énergique, Théodose, père du futur empereur de ce nom, sut tenir tête à ce double péril; mais, lorsqu'un certain Maxime, officier de haut grade dans l'île, se fut, par ses manœuvres, fait octroyer la pourpre, et, pour se rapprocher de l'Italie, eut emmené avec lui ses troupes et les jeunes Bretons qui le suivaient volontairement, la Bretagne sans défense fut encore attaquée de toutes parts. Laissons le détail des événements, d'une histoire qui toujours recommence; un fait est attesté par les enfouissements de trésors, de plus en plus nombreux : l'insécurité générale; et maintenant c'étaient les Bretons eux-mêmes qui appelaient à la rescousse les forces romaines, retirées de leur pays en vue de quelque autre opération estimée plus urgente. Vint un jour où, nettement, Honorius avoua pour définitive une situation qui remontait à trois ans, à 407 : les habitants, pressés par les Saxons, ne devaient plus compter que sur eux-mêmes (1).

On a essayé de contester (2) cette solution et prétendu que seule la barrière du Nord fut alors délaissée, mais que l'abandon total ne se produisit qu'en 442, sous Valentinien III. A cette opinion la *Notitia dignitatum* ne donne qu'un frêle appui, vu qu'en d'autres contrées, sûrement détachées de Rome, elle signale encore des garnisons d'empire (3); la dure réalité choquait les scribes de cour. Par l'étude des monnaies, au contraire, on est arrivé à constater (4) que le mur de frontière céda vers 383 et qu'après 410 tout lien était rompu entre la Bretagne et ses anciens maîtres, que les Saxons avaient remplacés.

(1) ZOSIME, VI, 10, 2.
(2) J. B. BURY, **XXII** X (1920), p. 131-154; Edward FOORD, *The Last Age of Roman Britain*, London, 1925.
(3) F. LOT, **XXXII**, XXV (1923), p. 56.
(4) R. G. COLLINGWOOD, **XXII**, XII (1922), p. 74-90.

II

L'occupation (1).

Quand cette rupture se produisit, les relations entre Rome et ses sujets étaient devenues plus confiantes ; aux IIIe-IVe siècles, lorsqu'on crée un empereur en Bretagne, ce sont les troupes régulières qui jouent le premier rôle, et les populations, demeurées loyalistes, se désintéressent de l'usurpateur. Mais antérieurement il est très manifeste que, pour se soulever, tout prétexte paraissait bon aux indigènes. Trois légions et des troupes auxiliaires, c'eût été beaucoup pour garantir une ligne frontière bien courte ; du reste, une moitié des troupes au moins stationnait fort loin du *limes* ; c'est donc à une autre besogne qu'elles devaient pourvoir éventuellement (2).

Deux faits symptomatiques donnent à réfléchir : ces unités ont échappé complètement, même depuis Hadrien, au recrutement régional (3), et avant Dioclétien, dans cette armée de Bretagne, on ne trouve pas un corps d'auxiliaires constitué parmi les indigènes ; exclusion systématique, qui ne s'observe nulle part ailleurs, l'Égypte exceptée. On se fit un devoir toutefois d'enrôler principalement, pour les garnisons insulaires, outre des Espagnols qui se rencontraient partout, nombre de Gaulois de Belgique et des deux Germanies. Ils y retrouvaient des gens de race apparentée, puisque, indépendamment des liens qui résultaient du celtisme commun, divers peuples belges avaient, du temps de l'indépendance, traversé le détroit pour se fixer au delà. La romanisation relative de la Bretagne est due, pour une bonne part, aux Gaulois et surtout aux Belges (4).

Nous savons fort peu de chose des organes administratifs

(1) Cf. L. Le Roux, *L'Armée romaine de Bretagne*, Paris, 1911.
(2) Plus haut, p. 391. — (3) **CXCIII**, p. 187 et 371.
(4) Léon Halkin, *Le Diplôme militaire romain de Flémalle-Haute (Publications du Musée belge*, n° 44), Louvain, 1913.

qui s'y employaient de leur côté. Le légat, — les légats, après Septime-Sévère, — sont connus par leurs noms dans une certaine mesure (1); la capitale des premiers temps, celles d'après la coupure, ne sont point mentionnées, et l'on ne peut tabler que sur la vraisemblance. Pour la justice, quelques noms de *legati iuridici* ne laissent pas deviner le nombre de ces agents à une même date ni celle de leur création; renseignements très pauvres sur les institutions financières de l'île et la perception des impôts ; silence presque absolu des sources sur l'assemblée provinciale et sur les manifestations du culte des Césars — tout porte à supposer qu'elles se maintinrent dans une note fort discrète. Ce n'est pas là que les empereurs trouvèrent le plus facilement des dévots.

Toutes nos données, en somme, portent sur une organisation foncièrement militaire. Les routes, bien entendu, n'eurent pas uniquement un rôle stratégique ; elles servirent comme ailleurs aux besoins du commerce et aux parcours des éléments civils; néanmoins leur construction a devancé les besoins des habitants. Le réseau était extrêmement dense, bien plus que la population elle-même (2) ; c'est ce qui ressort au moins des indications, suspectes dans le détail, du très médiocre *Itinéraire d'Antonin*. La connaissance encore imparfaite des voies de Bretagne a cependant bénéficié de nombreuses enquêtes poursuivies sur place; les milliaires, rares, déplacés, peu explicites, n'y ont presque pas aidé ; mais comme, en cette contrée humide, il fallait des chaussées très résistantes, les constructeurs ont apporté à la tâche tout le soin minutieux prescrit par les techniciens. De fait, parmi ces routes antiques, plus d'une procura des fondations à un chemin moderne. Les chartes et actes royaux du Moyen Age, sous des noms tout nouveaux, désignent aussi des voies qui n'étaient guère que celles des

(1) Cf. Donald ATKINSON, *The Governors of Britain from Claudius to Diocletian*, **XXII**, XII (1922), p. 60-73.

(2) **LXXXIV**, Introduction et la carte.

occupants romains. Les directions principales se trouvaient commandées par la nature des choses ; aussi prend-on une idée juste du réseau antique rien qu'à voir la carte des principales lignes ferrées d'aujourd'hui. Déjà nombre de voies rayonnaient autour de Londres ; les lignes méridionales sont naturellement les premières en date ; les nouveaux tronçons s'établirent au fur et à mesure que la province gagnait sur les régions du Nord (1) ; elles anticipèrent même sur les travaux du *limes*.

C'est ce dernier qui a le plus attiré l'attention des archéologues. Non pas que les forteresses fissent défaut dans le reste de la province ; mais on s'est rendu compte qu'elles étaient généralement conformes au type habituel adopté par l'art militaire romain. Les Bretons déjà possédaient, eux aussi, leurs positions retranchées ; leurs forts, simples levées de terre, occupaient des hauteurs. Les Romains préféraient les plaines et les vallées (2), quitte à rendre les châteaux plus résistants ; ils n'avaient pas un simple plan de défensive : il s'agissait pour eux de tenir les routes et, par une prompte sortie, d'être bien vite présents sur le point menacé.

Les grands remparts qui bordaient la province n'ont donné lieu qu'à partir de 1890 aux fouilles méthodiques indispensables ; on est ainsi arrivé peu à peu à une doctrine qui ne semble plus exposée aux variations de jadis.

L'ouvrage d'Hadrien (3), le premier construit, entre 122 et 127, comprenait essentiellement du côté Sud un *vallum*, du côté Nord un mur, entre les deux une route militaire. De cet ensemble le *vallum* est le plus ancien élément : il consistait en trois remparts de terre, souvent mêlée de pierres, et un fossé à fond plat, aux bords évasés, d'une profondeur moyenne d'en-

(1) Pour la région d'Édimbourg, cf. Harry Inglis, *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, LII (1918).

(2) **CXCIII**, p. 140 et suiv.

(3) **CCXVI**, p. 118-137; R. G. Collingwood, **XXII**, X (1920), p. 37-66; **CXXVII**, p. 151 et suiv.; cf. pl. ad p. 82.

viron $4^{m},50$; le plus petit des trois remparts, de très faible hauteur, dominait la pente méridionale du fossé, dont les autres étaient distants de quelque 7 mètres — ils s'élevaient à 2 ou 3. La terre enlevée pour creuser le fossé en avait fourni en majeure part les matériaux. Tel était le type, très apparent, du *vallum*. Sa destination, son objet ont été plus discutés. On s'accorde aujourd'hui à y voir non pas un organe de défense, mais un ouvrage de caractère purement civil : il marquait la limite du territoire provincial, où chacun pouvait circuler ; au delà, jusqu'au mur, s'étendait une zone proprement militaire. Pour un appareil défensif, fossé et remblais eussent été bien insuffisants, et puis le *vallum* courait en droite ligne, même dans les bas-fonds marécageux, sans aucun égard aux points stratégiques ni aux courbes du terrain.

Au Nord du *vallum* se déployait, depuis Hadrien même, la rangée continue des forteresses, à un intervalle moyen d'environ 4 milles, mais en fait très irrégulièrement espacées. Un certain nombre ont été explorées (1) ; quelques-unes formaient de véritables petites villes, dont on a reconnu les rues, les divers bâtiments. Ces centres de défense essentiels pouvaient loger une cohorte de 500 ou même de 1 000 hommes. On les avait constitués en agrandissant quelques-uns des fortins secondaires, des *mile-castles*, ainsi nommés des archéologues modernes, parce que leurs intervalles étaient plus constants et que leur nombre total paraît bien avoir été, à peu de chose près, égal aux 73 milles que mesure la barrière sur toute sa longueur ; petits châteaux de taille réduite, sommairement construits, que reliaient encore de fréquentes tours à signaux.

La découverte en 1895 d'un mur de gazon (*murus cespiticius*), reconnaissable aux raies noires produites à chaque assise de mottes par la combustion des herbes, fit penser quelque temps qu'Hadrien n'avait élevé au Nord du *vallum* que ce

(1) CCXVI, p. 127.

mur de terre, le mur de pierre étant l'œuvre de Septime-Sévère. Mais rien ne prouve que ce mur de gazon ait été poursuivi sur toute la longueur de la ligne, et surtout les fouilles de 1911 ont établi que l'étage inférieur du mur de pierre remonte à la première moitié du IIe siècle. Cette construction a donc suivi de près celle des forts eux-mêmes, qui furent conçus dans le principe comme des ouvrages isolés, indépendants, entourés d'un fossé sur tout leur pourtour. Les recherches les plus récentes (1) ont enfin montré que, de distance en distance, le *vallum* avait été remanié, des brèches pratiquées dans les remblais et le fossé comblé aux endroits correspondants, de façon à livrer passage aux véhicules amenant les matériaux des carrières situées au Sud du *vallum* et qu'on avait utilisées pour l'édification du mur.

Grosse entreprise en somme que tout cet ensemble, qui fut l'œuvre de l'armée ; on ne voit pas en quoi s'y manifesta l'activité de Sévère. Réfection, rectification, restauration ? Un texte unique de Spartien (2), qui lui fait honneur « d'une ligne fortifiée au moyen d'un mur mené à travers l'île des deux côtés jusqu'à l'Océan », ne mérite sans doute pas plus de crédit que tant d'autres notices de l'*Histoire Auguste*. La bande de terrain entre le mur et le *vallum* conservait une largeur variable (entre 27 et 800 mètres, une soixantaine en moyenne), particulièrement prononcée vers le milieu de la course, parce qu'au rebours du *vallum* le mur n'avait pas été conduit en droite ligne ; il escaladait plutôt les croupes pour barrer les positions dominantes (3). Une voie militaire traversait cette zone d'une mer à l'autre, généralement tout près du mur.

Plus court de moitié, le *vallum* calédonien, qui traversait l'Écosse dans sa partie la plus étranglée, entre les deux estuaires du Forth et de la Clyde, était en outre beaucoup plus

(1) F. Gerard Simpson, *Transactions of the Cumberland and Westmoreland Antiquarian Society*, XXII (1922), cf. fig. 6 à 10.
(2) *Sev.*, 18, 2. — (3) CCXVI, p. 122, fig. 37 ; CCXX, p. 68, fig. 13.

simple. Il comprenait une série de châteaux et de stations reliés par un autre chemin militaire ; celui-ci longeait, à la distance de 30 mètres environ, l'*agger* bordé par un fossé, au delà duquel se profilait encore un remblai extérieur peu élevé. *Murus cespiticius*, dit à ce sujet Capitolin, et cette indication exacte s'applique au rempart principal, entre la route et le fossé. Antonin le Pieux s'en tint à cet ouvrage sommaire, et ses successeurs n'y ont rien changé. Les fortins étaient plus nombreux, mais bien plus petits qu'au *limes* d'Hadrien. L'empereur ne dut envisager qu'une mesure de sécurité supplémentaire, une barrière destinée à arrêter les petites incursions à faibles effectifs, qui pouvaient donner dans ces chausse-trapes, masquées par des branchages, dont on a cru trouver des vestiges (1), et aussi à retarder, embarrasser les autres, qui, la première ligne une fois rompue, devaient compter encore avec le mur d'Hadrien. Entre les deux ensembles de fortifications, le pays intermédiaire fut de tout temps infertile, peu habité ; ses très médiocres ressources ôtaient toute gravité aux ravages qui s'y pouvaient commettre.

En l'absence d'un texte décisif, l'accord ne s'est point fait sur la durée de l'occupation du barrage septentrional ; les archéologues anglais (2) admettent habituellement, après Haverfield, qu'elle cessa au plus tard vers 180.

Ce n'est pas seulement de ce côté que les Romains éprouvèrent des préoccupations ; nous avons vu qu'après les Antonins surtout un sérieux danger se fit jour vers les rivages de la mer du Nord. La piraterie, ce fléau de l'antiquité, fut d'abord enrayée sans trop de peine, du moins le long du littoral, par la *classis Britannica*. Malgré son nom, elle avait son principal port d'attache en Gaule, à *Gesoriacum* (Boulogne); textes et inscriptions permettent d'en faire remonter la création jusqu'à

(1) **CLV**, p. 232.
(2) **CCXV**, p. 62; **CCXX**, p. 56; R. G. Collingwood, **XXII**, XIII (1923), p. 69-81.

Claude même. Il s'agissait en effet d'assurer les communications entre l'île et le continent, et cette flotte a dû jouer un rôle de convoyeur. Contre les pirates on équipa, en outre, des forteresses côtières, destinées tout au moins à prévenir leurs débarquements. Les points d'appui de l'escadre se trouvaient sur le Pas-de-Calais ou tout près de là, à *Dubræ* (Douvres), *Portus Lemanæ* (Lymne), *Rutupiæ* (Sandwich), *Regulbium* (Reculvers) ; des phares ou postes de signaux les aidaient à correspondre. Au Nord, vers l'Écosse, la *classis Britannica* possédait encore des abris réservés et même, semble-t-il, des greniers d'approvisionnement éventuel (1). D'après les inscriptions, des terrains lui appartenaient près du mur d'Hadrien, du côté de la mer d'Irlande ; elle a donc dû opérer également dans ces parages.

Elle aura longtemps suffi à sa tâche : il y avait en bordure de mer des villas élégantes sur la Manche ; leur sécurité ne paraissait donc pas compromise. Toutefois des garnisons devaient être postées assez près des côtes ; ce n'est point dans l'intérieur que campaient les deux légions du pays de Galles ; le fort, récemment fouillé (2), de *Segontium* (Caernarvon), en face de l'île de *Mona*, eut sans doute pour objet de parer aux dangers qui pouvaient venir du large ; construit d'abord en bois, il fut refait en pierre et solidement occupé, surtout au temps des Sévères.

En effet, à partir de cette époque, la situation devint plus sérieuse, et il fallut prendre des mesures nouvelles contre les attaques par mer des Germains du Nord (3). Carausius fut désigné spécialement pour les contenir ; or il se servit de l'escadre pour affirmer l'indépendance de la Bretagne romaine et s'établir empereur ; on s'aperçut pour la première fois que la maîtrise de la mer pouvait affranchir la contrée de sa dépen-

(1) **CXCIII**, p. 205.
(2) **XXII**, XI (1921), p. 224 et suiv.
(3) F. Haverfield, **XXII**, II (1912), p. 201 et suiv.

dance vis-à-vis du continent ; il a eu l'intuition de la politique britannique dans les siècles à venir.

Mais le gouvernement romain changea de système : Carausius mort, et la province rentrée dans le devoir, Dioclétien, ou l'un de ses collègues ou successeurs immédiats, nomma un *comes litoris Saxonici per Britannias* (1) et plaça sous ses ordres neuf forts entre le golfe du Wash et les alentours de l'île de Wight. Au lieu de la *classis Britannica*, une *classis Sambrica* (du nom de la *Samara* ou Somme) eut mission de protéger les deux rivages de Bretagne et de Gaule, reconnus solidaires. La disposition du littoral « saxon » (c'est-à-dire menacé par les Saxons) était bien pour tenter les bandits de la pleine mer : ils trouvaient là des côtes basses où leurs embarcations abordaient sans péril, des anses où les cacher, des dunes où eux-mêmes pouvaient aisément se dissimuler. Pour obtenir une surveillance constante, on multiplia les postes, on augmenta les détachements ; plusieurs des ports construits à cette fin ont été explorés en ces dernières années. On a constaté que, dans la deuxième moitié du IVe siècle, les mêmes précautions furent adoptées bien plus loin, au delà du Wash, en particulier à l'Est et au Nord d'*Eburacum* : sur la lisière des bandes désertes (dites Egton Moors), des guettes, à la première alerte, transmettaient un message aux garnisons de l'intérieur ; près de Saltburn, de Scarborough, de Filey, de préférence aux embouchures des petites rivières, fourmillaient des campements, dont les monnaies retrouvées dans les ruines nous indiquent à peu près les dates d'établissement ou de reconstruction ; des fragments de tuiles attestent même que certains forts furent restaurés après l'avènement d'Honorius. L'abandon de l'île vers ce temps n'avait donc rien de prémédité ; mais il fallait des hommes — et l'empire en manquait — pour mettre en fonctionnement un système bien compris ; on

(1) *Not. dign.*, Occ. V, 132 eeck ; J. MOTHERSOLE, *The Saxon Shore*, London, 1924.

vida de ses troupes la Bretagne, parce qu'on jugea plus grave toute autre catastrophe.

III

La vie locale.

Notre ignorance est presque complète touchant le régime municipal de la contrée (1). L'épigraphie, du moins, témoigne de la persistance des *civitates* (2) portant chacune un nom de peuple, très rarement un nom de ville ; à dater de Caracalla, elles durent avoir rang de municipes, posséder leurs décurions. Mais l'époque antérieure reste dans l'ombre : les autorités locales n'éprouvaient point la tentation de graver leurs décisions sur la pierre ; les inscriptions, pour la plupart, sont l'œuvre des éléments romains et de l'armée.

La plus ancienne colonie de vétérans fut implantée près du rivage de la mer du Nord, dans la cité déjà importante de *Camulodunum* (Colchester), vouée au Mars celtique ; cette intrusion la désigna aux fureurs indigènes à l'époque de Boudicca. *Glevum* (Gloucester) devint colonie sous Néron ; on a pu en reconstituer le plan, les deux grandes voies, retrouver des restes de murs, de portes et autres constructions (3). *Eburacum* aura reçu probablement au IIe siècle la même qualité ; le tracé de l'ancienne enceinte se remarque encore dans l'York d'aujourd'hui (4). Il faut peut-être ajouter *Lindum* (Lincoln), création des Flaviens, et c'est tout. Cette parcimonie dans l'attribution du droit colonial s'explique par l'annexion tardive de la Bretagne, postérieurement à César et à Auguste.

Bien peu des vieilles cités brito-romaines ont été suffisamment explorées de nos jours. *Deva* (Chester), au Nord du pays

(1) **CXCIII**, p. 209. Nomenclature des cités dans **LXI**.
(2) **CLXXXIII**, p. 222 et suiv.
(3) Huebner, **IX**, LX (1876) p. 142 et suiv.; LXI (1877), p. 157 et suiv.
(4) G. Home et W. E. Collinge, *Roman York*, London, 1924.

de Galles, quartier général d'une légion à l'embouchure de la Dee, n'a livré que de menus fragments antiques. La mieux connue est *Calleva Atrebatum* (Silchester) (1), important nœud de routes au Sud-Ouest de Londres, ville close, avec un mur d'enceinte et un fossé, dont le polygone irrégulier et les rues perpendiculaires délimitaient une quarantaine d'*insulæ*. Près de l'intersection des deux grandes avenues s'ouvrait un forum spacieux (2), comparable à celui de Trajan à Rome, un des côtés fermé par une basilique, les trois autres bordés de colonnades qui abritaient des boutiques ; une sorte d'hôtellerie (*hospitium*), quelques temples rappelant des édifices de la Gaule, un amphithéâtre hors de la ville en constituaient les caractéristiques principales. Mais on doit aussi aux ruines de cette localité la révélation assez précise des maisons de la Bretagne romaine. *Venta Silurum* (Caerwent) a permis des observations analogues : son forum semble calqué sur celui de Calleva (3).

On reste dans l'incertitude quant aux origines de *Londinium*, ce Londres tentaculaire, devenu monstrueux, dont la géographie même fait comprendre l'immense développement (4). Un peuplement antérieur à la province y paraît évident, vu la découverte de débris romains qui doivent dater des premières années de notre ère ; le commerce ne se porte pas vers les terrains vides. Tout vestige de route antique a disparu au voisinage de la ville ; Tacite (5) la dit renommée, dès le règne de Néron, pour l'affluence des négociants, l'activité du trafic. Incendiée vers ce temps, elle renaquit de ce désastre et fut cette fois pourvue de murailles, basses mais résistantes. Les remaniements que le Moyen Age y apporta

(1) John HOPE, **IV**, LXI, 2 (1909), p. 473-486 ; **CCXX**, p. 132.
(2) **CCXVI**, p. 217, 221.
(3) **IV**, LXI, 2 (1909), p. 569 ; **CCXVI**, p. 221.
(4) F. HAVERFIELD, **XXII**, I (1911), p. 141 et suiv. ; W. LETHABY, *Londinium*, London, 1922 ; GORDON HOME, *Roman London*, London, 1926.
(5) *Ann.*, XIV, 33.

n'ont pas empêché d'en décrire à peu près le tracé : il enserrait en gros la « Cité » actuelle, depuis la Tour jusqu'au delà de Saint-Paul ; l'enceinte, du côté de la Tamise, se tenait à quelque distance du fleuve (1). D'après la localisation des poteries gauloises exhumées lors des fouilles (2) et que l'on peut dater, Londinium avait atteint sous Domitien les limites fixées par ce rempart, et qui ne changèrent plus jusqu'aux invasions barbares ; les trouvailles de monnaies indiquent que, vers 400, cette agglomération, toute civile, sans unité peut-être et sans attaches avec le continent, dut succomber aux attaques des Saxons. Elle n'avait eu qu'une heure de gloire, par l'hivernage du général Théodose (368-369) et la victoire qui lui valut le nom d'*Augusta* (3).

D'ailleurs, l'exploration des villes a beaucoup moins que celle des installations rurales (4) rendu compte de cette culture mixte ébauchée en Bretagne sous la domination romaine ; on l'a dit justement (5), ce n'est point là, proprement, une civilisation urbaine ; ses expressions les plus frappantes s'observent dans les campagnes, et même les cités les plus instructives apparaissent plutôt comme des groupements de « cottages ». Bien que ruinées généralement jusqu'au sol, les habitations privées qu'on a pu étudier n'ont plus beaucoup de secrets pour nous, et un fait saute aux yeux dès le premier examen : le décor est latin, ainsi que divers perfectionnements qui contribuent au confort de la demeure ; mais l'ordonnance reste celtique. Deux plans, dit-on, se disputaient la faveur des Bretons ; on fait entre les maisons à corridor et les maisons à cour une distinction (6). Elle n'est point fondamentale (7) ; à regarder de près le type « à cour », on s'aperçoit qu'il n'a rien de commun avec la maison pompéienne ou purement latine : cette

(1) Plan dans **IV**, LXIII (1911/12), pl. LXIV.
(2) Frank LAMBERT, **IV**, LXVI (1914/15), p. 225-274.
(3) AMM. MARC., XXVII, 8, 7-8 ; XXVIII, 3, 1. — (4) **CXCIII**, p. 334-341.
(5) **LXXXVI**. — (6) **CXCIII**, p. 332 et suiv. — (7) **LXXVII**, I, p. 297.

cour est entourée non d'un portique ouvert, mais d'un corridor sur lequel donnent les chambres; en outre, dans les spécimens un peu vastes, un autre corridor fait le tour de la maison à l'extérieur; en sorte que les appartements sont complètement enveloppés de couloirs, qui les isolent des rues avoisinantes. D'une façon générale, les demeures « à corridor » sont les plus courantes, les plus modestes; c'est le type initial; si l'occupant prend de l'importance, il ajoute une aile perpendiculaire avec nouveau corridor, puis même une deuxième, parallèle au logis primitif, une troisième; si bien qu'on aboutit à quatre séries de chambres en carré, avec un corridor pour chaque groupe, longeant l'espace vide au milieu (1); les corridors du pourtour extérieur supposent de nouveaux agrandissements. Mais souvent on s'en tient à une seule rangée en ligne. Par contre, les riches villas arrivent à avoir deux cours, séparées par des corps de bâtiments.

Ward (2) signale encore un type « basilical », pour classes indigentes : ni cour ni corridor; plusieurs pièces sont déterminées, dans un seul espace, par deux rangées de piliers parallèles.

Le corridor, bordé par un mur, répondait mieux que le portique ouvert aux exigences d'un climat pluvieux et froid; une autre particularité due au terroir est l'extrême abondance des hypocaustes, même dans les humbles constructions — il ne peut donc s'agir partout d'établissements de bains (3). L'usage des vitres garantissait aussi généralement qu'en Gaule contre les pertes de chaleur.

Quel laconisme dans nos sources sur la vie économique de la Bretagne romaine (4)! Grâce au climat, favorable aux pâturages, on exportait force bétail; le blé était aussi une des

(1) Voir les diagrammes de WARD, **CCXVI**, p. 143, fig. 41; cf. p. 169, fig. 51, une restauration du corridor.
(2) *Ibid.*, p. 174 et suiv. — (3) **CCXX**, p. 149, fig. 36.
(4) **LXXXIII**, p. 208-221 ; **CXC** *bis*, p. 212.

grandes ressources de la contrée; les Romains communiquèrent aux indigènes le savoir de leurs agronomes, introduisirent de nouveaux outils agricoles, gagnèrent du terrain sur les marais par des travaux où la main-d'œuvre bretonne s'unissait à la militaire. L'exploitation des mines, d'étain en particulier, avait commencé bien avant l'occupation; celle-ci eut pour conséquence l'établissemeut rapide d'un quasi-monopole au profit de l'État. L'extraction, il est vrai, n'en fut que plus active, et les applications industrielles plus variées. L'art du potier enfin prit un remarquable essor; par leurs formes usuelles, les vases s'apparentent à la *terra sigillata* du continent (1).

IV

La romanisation.

Question délicate en ce qui concerne chaque province et ici non moins épineuse (2). Si l'opinion n'est pas unanime, en Angleterre en tout cas l'on pense habituellement (3) qu'après la retraite des Romains la Bretagne se retrouva celtique, comme elle l'avait été quatre siècles plus tôt. Amour-propre national? Non sans doute, ou qui se trouverait d'accord avec une sorte d'instinct profond. On compare volontiers les rapports des Bretons et de Rome avec ceux de l'Angleterre et de l'Inde (4). Les celtisants, que la philologie n'aide guère en l'espèce, gardent beaucoup de scepticisme sur l'intensité et l'efficacité de l'influence romaine. Il semble qu'on fasse de justes réserves relativement à l'exacte signification de certains vestiges; n'oublions pas que Rome tâchait partout d'agir sur la classe riche et, par là même, cultivée. Celui qui colligerait sans plus les expressions de langue anglaise qui s'étalent partout dans Paris croirait notre capitale en passe de se dé-

(1) **CCXV**, p. 153-176; **CCXX**, p. 156 et suiv. — (2) **CXXIV**, p. 76.
(3) Sauf Collingwood, **LXXXVI**. — (4) **CCXX**, p .226-235

nationaliser; le peuple oppose une résistance, qui est visible. Dans la Bretagne romaine, on aurait beaucoup plus de peine à la saisir; elle partait de gens incultes ou miséreux; ainsi devient fort explicable l'absence des inscriptions celtiques.

Haverfield a délimité (1) l'aire en dehors de laquelle le problème soulevé n'existe même pas. Toute la zone militaire du Nord est hors de cause: population indigène clairsemée, malveillante et butée, sol maigre et pauvre; là Rome campe, mais n'assimile rien. A l'Ouest, ainsi que Devon et Cornouailles, tout le pays de Galles s'exclut pareillement. Ailleurs, dans les plaines basses, les traces de vie romaine s'éparpillent; les villes sont rares et, sauf peu d'exceptions, minuscules. La langue latine a pénétré certainement, même avant César; les graffittes de Calleva sont dus, pense-t-on, à des Bretons des couches inférieures. Sans doute, mais l'Orient moderne nous habitue à la notion d'une classe restreinte, cosmopolite par ses emplois et vaguement polyglotte, qui compte même des indigents. Agricola poussait les fils des *principes* à l'étude du latin; il n'y a donc pas à s'étonner de voir un grammairien enseignant en Bretagne vers 80 (2); l'allusion de Juvénal (3) aux juristes bretons éduqués par des maîtres gallo-romains n'a guère plus de portée. Des noms géographiques actuels semblent copiés sur ceux de l'antiquité; mais formes latines et formes bretonnes se ressemblaient; de ces dernières, on ignore la vraie prononciation; quelle fut la filière... ?

Nous avons noté le caractère local de l'habitation; l'aménagement intérieur s'inspire des modèles latins; stucs peints et mosaïques ont écarté tout sujet indigène. Néanmoins, dans les modèles acceptés, il y a prépondérance des formes en câble, en guillochis, qu'affectionnera l'art celtique ultérieur; les produits céramiques de Castor et de Durobrivæ témoignent aussi d'un goût particulier : scènes de chasse, têtes renversées des

(1) CXXIII et CXXIV. — (2) H. DESSAU, XVI, XLVI (1911), p. 156-160.
(3) XV, 111.

animaux, larges emprunts au règne végétal, médiocre usage de la figure humaine. Certaines fibules ont un aspect qui fait déjà songer à l'art barbare du Moyen Age. Jamais la tradition formée sur place n'a été abandonnée. Évidemment, les objets italiens d'importation foisonnent, mais aujourd'hui sauvages et nègres achètent aussi, sans plus d'arrière-pensée, la pacotille européenne. Assurément encore, les cités ont figure romaine, officiellement, avec des magistratures d'emprunt ; on y trouve forums, thermes, basiliques, et aussi, moins souvent, théâtres ou amphithéâtres. Mais des Romains y habitent, ils y ont créé des cercles à leur image. La physionomie des ruraux nous échappe, elle, complètement. Dans la *civitas*, le peuple fusionne mal avec son chef-lieu; en Gaule, c'est le nom du premier qui persiste et passe dans notre langue; en Bretagne, rien de pareil.

Cette romanisation si limitée n'obtient, au Ier siècle, que des succès médiocres, qui s'interrompent au second, reprennent aux IIIe-IVe ; mais bientôt, sur la Bretagne abandonnée à elle-même, c'est l'entourage celte de Calédonie et d'Irlande qui exerce son emprise; des immigrants de ces contrées ravagent les centres romains, massacrent ou expulsent les gens ralliés aux modes latines. La liberté rendue au pays, les plus anciens conteurs, comme Gildas au milieu du VIe siècle, n'avaient plus que des idées confuses ou absurdes sur ce qui s'était passé moins de cent ans avant eux.

CHAPITRE XI

LES RÉGIONS DANUBIENNES

Nous groupons ici toutes les provinces où coulait le *Danubius* des Celtes, l'*Ister* des Hellènes (1). Leur communauté de destin tenait à l'activité batelière sur le fleuve et, plus encore, à l'étroite parenté des peuples établis au delà de sa rive gauche, à leurs instincts de rapine, à leurs fréquentes tentatives pour forcer les frontières du Nord de l'Italie. Couvrir de ces côtés la péninsule, sa métropole, fut une nécessité qui aide à comprendre la genèse de la conquête, son extension progressive et ses fluctuations. Mommsen (2) déjà avait rendu sensible cette solidarité des territoires danubiens. Nous avons seulement, nous séparant en ce point de sa méthode, laissé à part le protectorat romain sur les colonies grecques de la Russie méridionale, qui a une autre origine et intéressait davantage les provinces d'Anatolie.

Marches protectrices, ce sont avant tout des établissements militaires que devaient recevoir les provinces étudiées en ce chapitre. Les renseignements trop pauvres qui nous sont venus sur cette vaste zone se rattachent pour la plupart à l'historique des armées.

I

La Rétie.

On a vu plus haut comment, sous Auguste, les campagnes de Drusus et de Tibère réduisirent enfin ces clans germa-

(1) Voir les cartes de **XLI**, III, Supp. II, *in fine*.
(2) **CLXII**, IX, chap. VI

niques des Rètes, qui s'assemblaient pour le pillage de la vallée du Pô (1). Les Romains emmenèrent, peut-être comme esclaves, bon nombre de jeunes gens de cette nation, ne laissant dans le pays que la main-d'œuvre indispensable à la culture, et des vétérans vinrent remplacer les bannis. Ce qui resta subit de lourdes contributions, à part quelques tribus soumises sans résistance; mais aucun recrutement dans le pays conquis n'ajouta d'abord à ces charges. La contrée ne devait fournir qu'ultérieurement de parfaits *auxilia*.

La topographie y déterminait deux régions bien distinctes: la plaine des Vindélices, au Nord-Ouest, et le massif montagneux qu'habitaient les Rètes — respectivement, et en gros, la Bavière méridionale et le Tyrol. Rètes et Vindélices ne furent d'abord rattachés que par l'union personnelle sous un seul gouverneur, dit tantôt *præfectus*, tantôt *pro legato provinciæ Rætiæ et Vindelic. et vallis Pœninæ* (2), n'ayant à sa disposition que des troupes auxiliaires. Sous Claude seulement apparaît une province de Rétie tout court; elle ne compte pas les éléments les plus méridionaux, déjà annexés avant la guerre d'Auguste et attribués aux villes italiennes de Trente, de Côme et de Brescia. Et l'on commence alors à s'occuper des voies et forteresses. La *vallis Pœnina*, plus éloignée des éléments germaniques, formait une petite confédération de quatre villes; ce devint le « Valais », autour du Rhône, en amont du Léman; Claude lui concéda le droit latin.

Les frontières de la Rétie ne peuvent être précisées (3) qu'à l'Est, du côté du Norique, dont la séparait l'Inn, de son embouchure à Passau jusque vers Kufstein; au Nord, le Danube servit d'abord de démarcation; puis on poussa plus loin, jusqu'au jour où Hadrien fit établir le *limes Rœticus*. Aux

(1) **CLXXVIII**; Vigilio INAMA, *La Provincia della Rezia ed i Reti* (*Rendiconti del R. Istituto lombardo*, ser. II, XXXII [1899], p. 797-815); HAUG, **XLVII**, I*a*, col. 42-46.

(2) **CLXXV**, p. 165 et suiv.; **CXLVI**, 23.

(3) **CLXXVIII**, p. 55 et suiv.

premiers temps, comme le Norique, cette province eut pour gouverneurs des *procuratores Augusti* (1); après Trajan, apparaissent des *legati pro prætore* (2).

La capitale fut aussitôt fixée dans la partie la plus riche, et *Augusta Vindelicorum* est devenue Augsbourg. La région montagneuse resta longtemps négligée; des traces de romanisation ne s'y révèlent qu'à *Curia Rætorum* (Coire) et *Brigantium* (Bregenz). Les habitants avaient vécu jusque-là en communautés indépendantes; les auteurs latins leur attribuaient quelque affinité avec les Étrusques; aucun lien entre eux que la langue, dont quelque chose a survécu dans les dialectes du *ladin*, qui n'est pour les linguistes que du rète romanisé.

On ne retrouve dans le Tyrol presque aucun vestige de romanisation; cette influence eut cependant pour agents l'armée, les employés de toute nature, plus tard et plus efficacement peut-être le christianisme. Mais les vallées de ce grand massif attirèrent de bonne heure les envahisseurs barbares; déjà sous Marc-Aurèle les Chattes y firent sentir leur pression, tout comme en Germanie; puis ce fut le tour des Marcomans, encore plus redoutables. On suit par les diplômes militaires le renforcement des garnisons de Rétie (3), consécutif à ces menaces; une ville fit alors concurrence à la cité marchande d'Augsbourg, la forteresse de *Castra Regina* (Ratisbonne) (4), où prenait garnison la légion *III Italica*, dont le légat devint aussi le gouverneur de la province.

Toute la vie du pays va se concentrer maintenant à la frontière. La paix de Commode, qui, ramenant les troupes sur leurs anciennes positions, réduisait presque à néant l'effort de Vérus et de Marc-Aurèle en ces parages, imposa toutefois aux

(1) **CXXIX**, p. 390. — (2) Prosopographie: **CVIII**, p. 54.
(3) H. ARNOLD, *Beiträge zur Anthropologie Bayerns*, XV (1901), p. 43-100; B. FABRICIUS, **XVII**, XCVIII (1907), p. 1-29.
(4) ŒRTNER, *Das römische Regensburg*, Regensburg, 1909.

Marcomans l'abandon, sur la rive gauche du Danube, d'une bande de territoire large d'un mille, où des colons furent établis. De nouveau *castella* s'élevèrent le long de cette ligne. Septime-Sévère donna une forte impulsion aux entreprises routières, tracés nouveaux ou réfections (1) : la grande voie de l'Adige et du Brenner (2), l'*iter Romanum* du Moyen Age, fut restaurée par ses soins ; par le Splügen, une autre route menait de Côme à Coire et de là vers le Rhin ; on mit en communication Windisch (*Vindonissa*) et Bregenz, Innsbruck et Salzbourg. Entre temps, le *limes* de palissades constitué par Hadrien était devenu un mur de pierre (3).

A partir de Sévère-Alexandre, des soldats *limitanei* et *ripenses* avaient pris position sur la rive gauche du Danube, qui ne devait pas tarder à être évacuée ; la dernière inscription latine au Nord du fleuve remonte à Gallien (4). Les Alamans contraignirent les autorités locales à se retrancher derrière la barrière des eaux. Après que Dioclétien eut rétabli en fait l'ancienne division en Vindélicie et Rétie proprement dite sous les noms de Rétie I et II, soumises toutes deux à un *dux Rætiarum* et rattachées au diocèse d'Italie, les combats continuèrent sur ces confins. Cette région pauvre, faiblement peuplée, par des gens qui n'avaient avec la métropole que des rapports médiocres, car ils gardèrent longtemps le droit pérégrin, n'offrait que des ressources insuffisantes pour l'entretien des paysans soldats qui y montaient la garde. De la légion un détachement était affecté *transvectioni specierum* : il surveillait les convois venant d'Italie. L'inévitable repli des Romains vers le Sud se produisit sous Stilicon ; le *dux Rætiarum* du temps de Théodoric montre toutefois la persistance obstinée des prétentions. Or les Rètes marchaient avec les

(1) INAMA, *op. cit.*, p. 804 ; **XLVII**, I*a*, col. 55 ; **CVIII**, p. 18, carte p. 72.
(2) P. H. SCHEFFEL, *Die Brennerstrasse zur Römerzeit*, Berlin, 1912.
(3) Cf. *Der römische Limes in Œsterreich*, Wien, 1900 et suiv.; **LXXXIX**, p. 31-49.
(4) **XLI**, III, 5933.

Huns à la bataille de Châlons. Les éléments germaniques l'emportèrent ; la plaine fut définitivement la proie des Baiovares, successeurs des Marcomans, et la langue romanche témoigne seule d'une empreinte plus durable du romanisme dans les hautes vallées de l'Inns et du Rhin ; mais la plupart des cours d'eau et des cimes ont gardé les noms qu'ils tenaient des idiomes antérieurs.

La romanisation de la Rétie (1) se réduisit donc à presque rien, faute de vie urbaine ; il ne s'y forma que trois municipes. Les Celtes du pays, pénétrés de germanisme, résidaient dans les bois, en pleine campagne ; les concessions de terres aux *limitanei* reçurent bon accueil, mais les *canabenses* ne parvinrent pas à constituer de vraies agglomérations.

Les Romains n'ont abandonné que lentement et morceau par morceau ce boulevard septentrional de leur patrie (2) : tout le long des routes vers l'Italie, les étapes de la retraite finale sont signalées par de nombreux ouvrages de terre ; chacun marquait un recul nouveau sur le précédent et force destructions après une lutte acharnée. Il n'a subsisté qu'un seul édifice romain d'importance, la porte prétorienne de Ratisbonne (3) ; les ruines des maisons montrent une adaptation de la demeure au rude climat local : pas de luxe, de la solidité ; faible hauteur, peu d'ouvertures ; un développement notable des procédés de chauffage. Les usages romains avaient fini par s'introduire, les costumes populaires d'Italie également ; mais les relations entre les diverses parties de la province furent entravées par la nature du pays.

II

Le Norique.

Le Norique, qui faisait suite, à l'Est, correspondait aux régions modernes de Haute-Autriche, Carinthie et Styrie. La

(1) **CVIII**, p. 371-430. — (2) *Ibid.*, p. 158. — (3) **CXLVII**, p. 47, fig. 37.

soumission, en 16 avant notre ère, du royaume indépendant qui y avait pris naissance dut s'obtenir sans grand'peine, puisque le monument de la Turbie le passe sous silence. Il résista bien moins que la Rétie aux influences latines (1). Non pas qu'il ait été l'objet d'un traitement différent de la part de Rome, qui en usait de même, en définitive, avec tous ces pays danubiens. Mommsen insiste sur le fait que la fondation d'Aquilée (2), en 181, donna aux commerçants romains toutes facilités de pénétrer par les vallées du Frioul et celle de la Save; mais ces facilités eurent plus d'importance pour la Pannonie que pour le Norique, et peut-être tenaient-elles au voisinage des Marcomans, lesquels, avant de devenir, depuis Marc-Aurèle, de dangereux adversaires, avaient observé à l'égard des Romains une attitude moins hostile que les autres Germains et même noué avec eux des rapports d'amitié au temps de Marobod, sous Auguste (3). Notons aussi que les populations du Norique, très mélangées, tendaient moins à faire bloc contre une influence étrangère : le premier noyau illyrien s'était fondu à la longue dans une masse celtique immigrée, qui, elle-même en bon accord avec les indigènes, n'avait opposé nulle résistance farouche aux infiltrations italiennes. Déjà pendant la République, sous le nom de *Nauportus* (Oberlaybach), s'était organisé un marché romain, un autre à *Emona* (Ljubliana), où Auguste établit une colonie, qui précéda l'annexion entière du Norique. Les fouilles récentes ont révélé le plan, en damier, de la cité de l'an 34, avec ses rues recouvrant des canalisations voûtées (4). Fortifiée par précaution, *Emona* s'adonnait surtout au négoce pacifique; les rivières voisines l'y aidaient. Toutefois d'autres localités se fondèrent en

(1) **CLXII**, IX, p. 25.

(2) Cf. C. HERFURTH, *De Aquileia commercio*, Halis, 1889.

(3) ALMGREN, *Mannus, Zeitschrift für Vorgeschichte*, V (1913), p. 265 et suiv.

(4) **XIX**, XIX-XX (1919), *Beiblatt*, col. 155-164; cf. V (1902), col. 7 et suiv.

dehors des voies commerciales fréquentées : *Celeia* (1) (Cilli), *Aguntum* (Lienz), *Iuvavum* (Salzbourg), *Virunum* (près Klagenfurt), *Teurnia* (2) (Peter im Holz), qui laisse voir des ruines étendues ; plusieurs de ces villes n'ont été remplacées de notre temps que par des localités sans importance. Il y a encore sur les hauteurs des vestiges appréciables d'habitations romaines. Et rien de tout cela n'est dû à l'armée ; ces centres de population reçurent de Claude le régime des municipes italiens. L'occupation militaire (3), dans les deux premiers siècles, se réduisit à quelques camps pour ailes ou cohortes ; Marc-Aurèle dut fixer une légion à *Lauriacum*, près d'Enns ; mais elle ne surveillait que les voisins : les gens de l'intérieur, loin de songer à un soulèvement, entraient volontiers, en foule, dans les légions romaines et dans la garde prétorienne.

Le gouverneur du Norique (4) porta peut-être d'abord le titre de *præfectus civitatium in Norico*, puis de *procurator regni Norici* (ou *provinciæ Noricæ*), qui témoigne suffisamment des grandes commodités qu'avait rencontrées l'annexion. Puis Marc-Aurèle, procédant comme en Rétie, donna tous les pouvoirs au légat de la légion *II Pia Italica* (5). Dioclétien coupa en deux la province : le long du Danube s'allongea un *Noricum Ripense* ; au Sud s'y accolait le *Noricum Mediterraneum*. Mais on ne put que retarder l'invasion barbare, dont la marée submergea tant de centres florissants.

III

L'Illyrie-Dalmatie.

L'attention des Romains s'est naturellement portée de très bonne heure sur les rivages dalmates : les Italiens pratiquèrent

(1) Dont l'exploration est commencée : *Ibid.*, XVI (1913), *Beiblatt*, col. 93 et suiv. ; XVII (1914), *Beiblatt*, col. 5 et suiv.
(2) R. Egger, *Teurnia* Wien-Leipzig, 1924.
(3) **CLXXV**, p. 196 et suiv. — (4) *Ibid.*, p. 170 ; **CXXIX**, p. 383.
(5) H. Van de Weerd, **XXVIII**, VII (1903) p. 101.

la politique du *mare nostro* d'autant plus ardemment qu'au delà se trouvait la grande puissance macédonienne, avec laquelle tout partage était aussi inacceptable qu'avec les Carthaginois jadis. Nombre de clans barbares, ses anciens adversaires, allaient lutter ensuite contre la domination romaine. Nous avons vu (1) comment celle-ci s'implanta progressivement. Les populations réfractaires appartenaient à cette race « albanaise », si peu représentée aujourd'hui, très dispersée, qui se répandait alors fort loin, jusqu'à la Hongrie, apte déjà à fournir des soldats de grande bravoure, endurcis par la vie de plein air dans les montagnes, où les Illyriens menaient leurs troupeaux ; c'étaient des demi-nomades, faiblement adonnés à l'agriculture, car leur pays offrait plus de ressources à l'élevage, et qui ne connaissaient guère la vie urbaine, concentrée uniquement sur les rives de l'Adriatique. Cet état démographique fut bouleversé par l'expansion des Celtes ; néanmoins il se fit entre les deux éléments, au lieu du mélange possible, une sorte de division : les Celtes se massèrent principalement près du Danube, les Illyriens d'origine dans la région qui forme l'actuelle Serbie.

Après la défaite de Persée à Pydna, il fut aisé de réduire le roitelet de *Scodra* (Scutari), Gentios, et de conquérir sur la reine Teuta l'Illyrie grecque, avec Apollonie et Épidamne. On fit de ce territoire trois districts, aux frontières indécises, souvent remaniées ; la pacification, au reste, ne s'acheva qu'au bout d'un siècle et plus de luttes intermittentes fort ingrates (2). Puis, lors des guerres civiles où les chefs s'attribuaient des pouvoirs exorbitants, l'Illyrie devint avec la Gaule un seul et même gouvernement sous l'autorité proconsulaire de Jules César. Enfin nous retrouvons l'*Illyricum* province particulière en 45 av. J.-C., sénatoriale depuis 27 — par un excès d'optimisme, car il allait falloir longtemps batailler contre l'insurrec-

(1) T. XVI, p. 342 ; cf. **CCXXII.**
(2) RICHTER, **XVIII**, XIII (1898), p. 87 et suiv.

tion chronique. Faisant suite à de petits émeutes (années 11 et 10), une révolte plus sérieuse commença en 6 de notre ère ; Tibère, le futur empereur, reçut mission d'y mettre fin.

Elle avait eu son centre chez les Dalmates ou Delmates (1), les plus redoutables ennemis de Rome dans ces régions, et c'est en souvenir de leur valeur qu'on qualifia Dalmatie la partie méridionale de l'*Illyricum*, qui confinait au Danube.

L'occasion choisie fut la guerre entreprise contre les Marcomans pour s'emparer de la Bohème, bastion avancé d'où l'on eût pu défier toute la Germanie ; la cause déterminante, la rigueur des collecteurs d'impôts et celle des recruteurs qui, pour boucher les trous des légions décimées, avaient raccolé en Dalmatie les hommes valides. Rome enrôlait à la hâte des annexés de la veille et, comme elle effectuait de même en Pannonie des levées d'auxiliaires, elle eut en un instant contre elle les guerriers qu'elle comptait jeter dans la mêlée à son profit ; combattants nés, de forte race, nous l'avons dit, joignant aux qualités natives les avantages d'une éducation militaire à la romaine. Et aux dangers surgis dans les limites de l'empire vinrent s'ajouter ceux du dehors : les peuplades voisines allaient faire cause commune avec les Illyriens, qui avaient préludé en massacrant des soldats de Rome et des commerçants italiens établis parmi eux.

Tibère reçut plus de 10 000 hommes, cueillis partout précipitamment, qui eurent à se maintenir dans les forteresses principales et à combattre la guerilla menée dans chaque canton. Son neveu Germanicus, venu à la rescousse, fut chargé des opérations dans le Sud, vers la frontière de Macédoine. La résistance suprême fut brisée aux approches de la côte, près de Salone, dans la citadelle d'Andetrium, qui, abandonnée de son chef, succomba à un assaut décisif. On renonça dès lors à employer dans le pays même les soldats indigènes

(1) PATSCH, XLVII, IV, col. 2448-2455.

qu'on continua d'y lever, et l'on scinda un territoire trop étendu : la partie méridionale resta l'*Illyricum* proprement dit, dénommé ensuite Dalmatie ; sa frontière commune avec la Pannonie, mal connue de nous, laissait du moins à cette dernière la vallée de la Save.

Encore avait-on rattaché à la Macédoine les anciens comptoirs, Apollonie (1), Épidamne devenue Dyrrachion (2) sous les Romains (Durazzo). Aussi cette zone côtière resta grecque ; la langue italienne n'y pénétra qu'au Moyen Age, grâce à Venise. Sur le rivage proprement dalmate, les commerçants romains avaient afflué dans une série de villes : *Iader* (Zara), *Salona* (Spalato), *Narona* (Widdo près Metkovitch), *Epitaurum* (près Raguse). Salone fut capitale ; à sa sauvegarde pourvoyaient les deux camps de *Burnum* (3) et de *Delminium*, aux bords des deux rivières qui l'encadraient à distance. Mais une longue paix régna sur ces parages ; quand Dioclétien, un Dalmate, éleva près de Salone le palais imposant (4) où s'abrite aujourd'hui la bourgade qui lui doit son nom (Spalato), ce fut, non l'origine, mais la consécration d'une prospérité accrue par des relations suivies avec l'Italie. La rupture politique entre les deux rivages et l'arrière-pays impénétrable ont entraîné la décadence des ports dalmates ; du moins cette barrière montagneuse retarda pour la Dalmatie romaine les effets de la poussée barbare.

Mais elle éleva un sérieux obstacle à la romanisation de l'intérieur (5) ; de rares localités y prirent naissance, fort différentes des modèles romain ou hellénique. On y avait créé trois *conventus* judiciaires (*Sardona*, Salone, *Narona*), assemblages de communautés pérégrines, simples groupements de clans ; chacun, divisé en décuries, gardait quelque auto-

(1) C. PRASCHNIKER, **XIX**, XXI-XXII (1922), *Beiblatt*, col. 17 et suiv.
(2) PHILIPPSON, **XLVII**, V, col. 1882-87.
(3) M. ABRAMITCH, dans *Strena Buliciana*, Zagrebiæ, 1924, p. 221-228.
(4) E. HÉBRARD et J. ZEILLER, *Spalato, le Palais de Dioclétien*, Paris, 1912.
(5) Sur celle de la côte, **CLXXII**, p. 151-173.

nomie, avec une caisse particulière. Un tel régime mit fort longtemps à évoluer vers le type de la cité classique (1), et ces acquisitions récentes du royaume yougo-slave doivent bien peu de chose à la colonisation romaine, dont on s'est efforcé pourtant de relever tous les vestiges (2). Néanmoins le gouvernement impérial ne négligea pas les moyens de pénétration : la voie la plus suivie longeait le rivage, mais d'autres avaient été commencées dès le temps de Tibère, et leurs milliaires (3) ne permettent plus de dire que ces travaux furent par la suite abandonnés ; l'incurie eût été singulière de la part des empereurs « illyriens ». Seulement ces routes, d'intérêt militaire et qui servaient à abréger les trajets vers le Bas-Danube, ne suffirent pas à stimuler la vie locale.

A partir de Dioclétien, la carte administrative ne fut modifiée que par le détachement d'une petite province, la Prévalitane, dans la partie méridionale; elle correspondait approximativement à l'un des *conventus* et dut avoir pour capitale la patrie présumée de Dioclétien, *Doclea* (près Podgoritsa). Cette Prévalitane fit partie du diocèse de Mésie et ainsi resta à l'Empire d'Orient, alors que les autres terres dalmates suivaient le destin de l'Italie.

IV

La Pannonie.

La Pannonie (4), au contraire, partie Nord de l'ancien *Illyricum*, devenait vers ce temps le royaume des Ostrogoths. Dans les mêmes frontières ? On peut d'autant moins l'affirmer

(1) **LXXXVII**, chap. VI.

(2) Cf. C. Patsch, *Bosnien und die Herzegowina in römischer Zeit* (*Zur Kunde der Balkanhalbinsel*, XV), Sarajevo, 1912, et les nombreuses contributions du même dans les *Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Herzgowina*.

(3) Besnier, **XLIII**, art. *Via*, p. 806.
CLXII, IX, p. 260; **CLXXXIII**, p. 205 et suiv.

LES RÉGIONS DANUBIENNES

que celles de la province ne furent que tardivement fixées. *Emona*, la ville la plus prospère au Sud-Ouest, se place tantôt en Norique, tantôt en Pannonie ; *Celeia* changea aussi de gouvernement. La Pannonie, séparée de la Dalmatie, nous l'avons vu, à la fin du règne d'Auguste, comprenait en somme la Croatie actuelle, entre Save et Drave, avec les comitats occidentaux de la Hongrie, en deçà du Danube, et depuis un point situé un peu à l'Ouest de Vienne. Ce fut un territoire militaire au premier chef : momentanément un légat y commanda trois légions ; puis, durant tout le 1er siècle, la province eut pour gouverneur un légat consulaire disposant normalement, croit-on, de deux légions. Les progrès de ce pays et son ouverture à la civilisation se reliaient d'étroite façon au déplacement des camps romains ; les groupes de population ne passèrent que peu à peu du régime militaire à un régime civil.

Les plus anciens campements couvraient la ligne de la Save ; le principal était *Siscia* (Sissek). Une première avance porta les ouvrages défensifs un peu plus au Nord, le long de la Drave, et alors Siscia fut remplacée par *Poetovio* (Pettau) (1), dont la situation, tout près du Norique, permettait d'intervenir au besoin dans cette province. La grande plaine au Nord de la Drave apparaît comme presque dépourvue de troupes durant toute la première moitié du 1er siècle ; de faibles forces stationnaient au bord du Danube, gardé en outre par une escadre. Vespasien semble avoir porté contre le fleuve même ses camps militaires, à *Vindobona* (Vienne) (2) et surtout à *Carnuntum* (Petronell), un peu à l'Est, qui fut détaché alors du Norique ; on en voit encore la ligne de fortifications (3) ;

(1) Exploration archéologique entamee : M. ABRAMITCH, **XIX**, XVII (1914), *Beiblatt*, col. 87 et suiv. ID., *Pœtovio, Führer*, Wien, 1925.

(2) W. KUBITSCHEK, dans le *XLIIIe Jahresbericht über das Staatsgymnasium VIII*, Wien, 1893.

(3) W. KUBITSCHEK et S. FRANKFURTER, *Führer durch Carnuntum*, 3. Aufl., Wien. 1894.

on y a retrouvé un camp avec ses dépendances, et jusqu'à un grand amphithéâtre.

C'est aux approches du Norique que la romanisation fut le plus précoce et le plus marquée (1). A Carnuntum, quartier général de légion, débouchait sur le fleuve la route de l'ambre, qui allait de l'Adriatique à la Baltique. Sur cette même voie, *Scarbantia* (Œdenburg) et surtout *Savaria* (Szombathély) montrent encore des ruines notables; elle passait également à Poetovio. Le reste de la province progressa plus lentement. Il n'y avait, certes, chez les populations, où se mêlaient des éléments celtiques, illyriens, germaniques et thraces, — mélange dont témoigne le costume des femmes, tel qu'il ressort des reliefs pannoniens (2), — aucune hostilité envers Rome ; mais le quadrilatère qui se déployait entre la route de l'ambre, le Danube et la Drave offrait peu de prise à la colonisation ; aujourd'hui encore les bourgs importants y seraient vite dénombrés. Les événements militaires, toutefois, donnaient quelque valeur à certains points de la périphérie.

Après la guerre dacique de Trajan (106-107), il exista deux Pannonies, la *Superior* et l'*Inferior* : l'une eut sa légion à *Brigetio* (en face de Komorn), l'autre sur les hauteurs d'où maintenant Buda domine Pest, à *Aquincum*. Le danger ne venait plus seulement des Marcomans ; sur la rive gauche du Danube, depuis son coude vers le Sud, la redoutable peuplade des Iazyges (3), se mouvant autour de la *Tisia* (Tisza ou Theiss), donnait quelque inquiétude. Près du confluent de cette rivière, on posta une garnison à *Acumincum*, qui couvrait à la fois la colonie romaine de *Mursa* (Eszeg), près de l'embouchure de la Drave, et la capitale de la Pannonie Inférieure. *Sirmium* (Mitrovitza), elle-même dans une position remarquable sur la Drave, au croisement de plusieurs routes,

(1) Ant. HEKLER (*Strena Buliciana*, p. 107-118).
(2) Margaret LANGE, **XIX**, XIX-XX (1919), *Beiblatt*, col. 207-260.
(3) VULITCH, **XLVII**, IX, col. 1189

et mise en relief au IIIe siècle par sa manufacture d'armes et son palais impérial.

Le règne de Marc-Aurèle marque une crise pour la Pannonie. Les postes multiples sur le Danube, dont la colonne Aurélienne nous donne l'image simplifiée (1), n'intimidaient point les barbares. Une dure campagne les tint pourtant en respect ; la paix revint, encourageant la batellerie sur les rivières. On se garda de rompre avec l'ancienne organisation du pays en *vici*, *pagi*, *regiones*. Proclamé empereur à Carnuntum, Septime-Sévère en fit une colonie romaine et introduisit de nouveaux colons à Siscia. Mais ces villes furent dévastées dans la suite, les unes par les Alamans, les autres, comme Poetovio, par les Goths (2).

Dioclétien détacha de la Pannonie Inférieure une *Valeria*, s'étirant du Nord au Sud sur la rive droite du Danube et constitua en gouvernement séparé (*Savia*) toute la région entre Save et Drave. Les monnaies prouvent qu'encore sous Théodose Ier une ombre d'organisation militaire et administrative avait subsisté dans la contrée (3).

V

La Mésie.

Les complications se propageant d'Ouest en Est, l'annexion de la Mésie (4) suivit celle de la Pannonie. Assurément, entre Balkans et Danube — ancienne Serbie et Bulgarie du Nord — les conflits remontaient bien au delà de l'Empire ; les proconsuls de Macédoine avaient été d'abord chargés de les résoudre ; C. Scribonius Curio, en 75 av. J.-C., avait ainsi déjà poussé en Dardanie jusqu'au fleuve. Mais même les guerres dalmates sous Octave (35-33) n'avaient rien changé à la situation

(1) **CXLVII**, p. 49, fig. 39.
(2) Rud. Egger, **XIX**, XVIII (1915), *Beiblatt*, col. 253-266.
(3) Andreas Alfœldi, *Der Untergang der Römerschaft in Pannonien*, I, Berlin-Leipzig, 1924.
(4) **CIV**, p. 1-6; **CCIV**, p. IX et suiv.

politique. En 29, les Bastarnes, étant venus chercher en pleine Thrace de nouveaux établissements, furent l'occasion de cette conquête (1) ; la méthode des petits États tampons remplaça en l'an 1 celle des gouverneurs de Macédoine *legati Aug. pro prætore in Mœsia*. Puis il y eut en Mésie un commandement militaire particulier (2), rattaché néanmoins à la Macédoine. La création d'une province véritable est de moins en moins attribuable à Auguste (3), douteuse même pour Tibère, et il se peut qu'une administration spéciale à la Mésie n'ait débuté que sous Claude (4). Avec Domitien, probablement en 86, apparaît la division en Mésies Supérieure (Serbie) et Inférieure (Bulgarie), que séparait le *Cibrus* (Tzibriza), affluent du Danube. La première comprenait l'ancienne Dardanie et la zone riveraine des Triballes ; l'autre, cette *ripa Thraciæ* confiée primitivement au roi de Thrace. La limite entre celle-ci et la province de Thrace est mal définie ; elle semble, avec le temps, avoir reculé vers le Sud ; *Nicopolis ad Istrum* (près Tirnovo), fondée vers 115 en souvenir de la guerre dacique, quand la Thrace eut été définitivement libérée de ses liens officiels et hiérarchiques avec la Mésie, Nicopolis fut d'abord ville de Thrace, mais, depuis Commode, ou au plus tard en 198, elle appartint à la Mésie. Ce déplacement de la frontière a dû se borner à bien peu de chose ; elle aura coïncidé, non avec la ligne faîtière de l'*Hæmus* (Balkan), plutôt avec la délimitation des langues, la Thrace parlant grec et la Mésie latin (5).

La culture romaine, propagée par l'armée, s'insinua le long du Danube et ne déborda pas très loin de ses bords : là seulement se rencontraient des cités mésiennes dignes de mention : une ville celtique, vu son nom, était née sur l'emplacement de Belgrade, *Singidunum*, municipe, puis colonie, siège d'une légion ; telle fut aussi la destinée de *Viminacium* (Kostolatch).

(1) Ci-dessus, p. 51. — (2) **XIX**, I (1898), *Beiblatt*, col. 172 et suiv.
(3) **CXI**, II, 3, p. 786 et suiv. — (4) **CCIV**, *Introd.*
(5) G. SEURE, *Revue archéologique*, 1907, II, p. 257-276.

Lorsqu'il fallut renforcer les troupes de Mésie, de nouvelles villes de garnison surgirent, généralement près des confluents : *Ratiaria* (Artchar) (1), *Œscus* (Gigen), *Novæ* (Sistova) ; les *canabæ* remplirent leur office, notamment à *Durostorum* (Silistrie) (2). Laissa-t-on d'abord, comme le pensait Mommsen (3), en dehors de l'empire le coude formé par le Danube en aval de cette dernière place ? Des doutes s'élèvent depuis les campagnes de fouilles en Dobroudja (4) ; en tout cas, bientôt un autre camp de légion s'établit à *Troesmis* (Iglitza), près Galatz, un peu au-dessus du dernier détour du fleuve.

L'œuvre impériale en Mésie date des Antonins : alors surtout se construisent les routes, et d'abord s'achève la principale, celle qui longeait le Danube sur la rive droite; aux Portes de fer elle souleva des difficultés extraordinaires dont Trajan, *montibus excisis, anconibus sublatis* (5), parvint à triompher ; de Viminacium et de Ratiaria deux tronçons convergaient vers *Naïssus* (Nisch) (6) ; plus loin encore deux voies perpendiculaires menaient vers la Thrace.

Les légions de Mésie prirent pied sur la rive droite, à l'Est de l'*Alutus* (Oltu), et le gouverneur de la province Inférieure porta son contrôle sur *Tyras* (Akkermann), au Nord des bouches du fleuve, même sur les villes de l'Euxin, jusqu'en Crimée (7), où, dès le 1er siècle, les troupes d'occupation furent des *vexillationes* de Mésie, plus tard de Cappadoce. A la Mésie enfin on réunit un lambeau de territoire des deux côtés de la basse Tisia.

Mais le IIIe siècle fut désastreux pour ces contrées. En 235,

(1) **XIX**, I (1898), *Beiblatt*, col. 149.
(2) V. PARVAN, *Rivista di filologia*, 1924, p. 307-340.
(3) **CLXII**, IX, p. 289.
(4) PARVAN, *Ausonia*, X (1921); H. GRÉGOIRE, *Revue belge de philologie et d'histoire*, IV (1925), p. 317-331.
(5) **XLI**, III, 1699, 8267.
(6) Routes de Serbie : **XIX**, III (1900), *Beiblatt*, col. 104-178; IV (1901) *Beiblatt*, col. 73-162.
(7) ROSTOWZEW, **XXIII**, II (1902), p. 80-95.

la vague d'assaut gothique arracha à l'empire les possessions transdanubiennes de la Mésie Inférieure, et même au Sud du fleuve tout semblait compromis, quand Claude II sauva la situation par sa grande victoire de Nisch (268) (1). Aurélien, Mésien de naissance, prit les mesures nécessaires et, par des contre-attaques au delà de la Dobroudja, garantit la sécurité de la frontière. Constantin repoussa sans peine les nouvelles tentatives de ces pillards. Entre temps, Dioclétien coupa en deux la Mésie Supérieure, dite *Prima*, dont la partie Est forma la province de Dardanie, et la Dobroudja devint la Scythie Mineure.

VI

La Dacie.

Quand fut constituée, après les succès de Trajan (2), la province de Dacie, on dut penser d'abord que celles de Mésie ne formaient plus une défense de première ligne sur toute leur étendue. En vérité, les Romains ne jetèrent pas immédiatement leur dévolu sur toute la rive gauche du Danube ; d'un bout à l'autre, en face de la Mésie, on n'y trouvait qu'une plaine alluviale n'offrant pas la moindre position dominante; où arrêter la zone de couverture ? A l'Est, on se perdait dans le steppe illimité. Du moins la Transylvanie procurait une sorte de grande redoute naturelle, de « bouclier », qu'il semblait bon d'accaparer, ne fût-ce que pour empêcher ses habitants de menacer périodiquement les confins de l'empire. Du reste, déjà alors cet immense réduit était occupé, non plus par ses hôtes primitifs, mais par des gens d'origine thrace, les Daces, qui l'avaient envahi et par là s'étaient affranchis de l'ancienne prééminence d'un peuple frère, les

(1) Homo, *De Claudio Gothico*, p. 49-59. — (2) Plus haut, p. 69.

Gètes, limités maintenant aux terres basses de Valachie et de Moldavie (1).

Tel quel, toutefois, il ne pouvait suffire qu'à des pillards Rome avait pour tâche une prise de possession méthodique (2) et un raccordement aux autres territoires provinciaux. Les recherches de Tocilesco (3) ont fait la lumière sur bien des points, montré, par exemple, que les travaux de fortification en Dacie ne furent pas tous postérieurs à Trajan. Avant lui, pour délimiter le terrain dace et les districts valaques où les Romains avaient déjà planté quelques jalons, un grand *vallum*, composé d'un fossé et d'un épaulement de terre de 3 mètres, courait d'Ouest en Est, partant du Danube au Sud de Turnu-Severin et aboutissant, par Craïova et Ploïesti, à Tufesti, au Sud de Braïla (les noms modernes nous donnent des repères), suivant ainsi la base des derniers contreforts de la montagne. Un second, plus court et plus méridional, couvrait seulement en gros l'arc de cercle que décrit le Danube entre ses affluents, l'Argesiu et l'Oltu. C'est là ce qu'on appelle le *limes Danubianus*.

Comment douter de son ancienneté ? A quoi aurait servi son tronçon occidental du jour où le *limes Alutanus*, parallèle à l'*Aluta* (Oltu), eut relié la barrière fluviale à la chaîne carpathique ? Ce dernier est une muraille de terre, large de 2 mètres, haute de 3, surmontée d'une galerie à créneaux, qui se déployait à l'Est de l'Oltu sur 235 kilomètres, renforcée à faible distance par une série de *castella* et de tourelles. Sa construction remonte, non à Trajan, ni même à Hadrien, qui répartit seulement de petites garnisons sur les rives de l'Oltu, mais à Septime-Sévère, qui dut faire face à une situation beaucoup plus grave qu'au siècle précédent. Des routes stratégiques, bordant la rivière et le *limes*, mettaient en relation les camps, occupés par des auxiliaires.

On reconstitue difficilement les lignes de défense au Nord-

(1) Brandis, **XLVII**, IV, col. 1948 et suiv.; **CCX**, p. 12 et suiv.
(2) **CCX**, p. 179 et suiv. — (3) **CCVII**.

Ouest et au Nord ; les crêtes montagneuses y suffisaient peut-être; pourtant un tronçon de *vallum* a été dégagé, allant de *Porolissum* vers le Sud, et une série de remparts sillonnaient la plaine parallèlement à la Tisza, à quelque 100 kilomètres à l'Est de ses rives; des voies menant vers le Danube les coupaient par endroits (1). On connaît moins encore le fossé qui, poussant vers l'Est, allait aboutir près de l'embouchure du Dniester sur l'Euxin.

Pour réparer les vides résultant de la guerre et répandre au plus tôt l'esprit latin dans la contrée, les Romains, par un procédé d'exception, y jetèrent d'un seul coup une foule de colons (2), ramassés un peu partout, notamment dans les pays grecs, dans la péninsule thraco-illyrienne : on amena des mineurs de Dalmatie, des soldats des pays celtiques. Et Trajan transplanta dans la nouvelle province 12000 familles daces des contrées non soumises qui entouraient les Carpathes. Enfin nombre d'Italiens se laissèrent attirer par les mines d'or, et des mariages mixtes rapprochèrent les divers éléments.

Trajan avait créé deux Dacies : la Supérieure et l'Inférieure, qu'on ne saurait délimiter. Puis Marc-Aurèle, au début de son règne, en fit trois, dont on voit au moins la répartition : au Nord la *Porolissensis*, du nom de sa métropole *Porolissum* (près de Mojgrad) ; à la suite l'*Apulensis*, dont le chef-lieu *Apulum*, encore marqué à Karlsbourg par des mines importantes, était quartier général d'une légion, colonie et carrefour de routes; au Sud la *Malvensis* (Valachie occidentale). L'ancienne ville royale des Daces, *Sarmizegetusa* (3) (Varhély), demeura la capitale commune, mais rénovée depuis Trajan par l'établissement d'une colonie. Reliée par des routes à Viminacium de Mésie et à Apulum, ainsi qu'à *Drobeta* (Turnu-Severin), vieux municipe des Flaviens, puis communiquant avec l'autre rive du Danube par le pont de pierre qu'y con-

(1) FINALY, *Archæol. Értesitö*, 1903, p. 164 et suiv.
(2) **CCXXI**, p. 59 et suiv. — (3) VULITCH, **XLVII**, II*a*, col. 25-27.

struisit Trajan, Sarmizegetusa devint une cité très florissante, un centre de vie religieuse; plusieurs *mithræa* attestent ses relations avec d'autres parties de l'empire. Elle affirma par un monument (1) sa reconnaissance à Marc-Aurèle, qui avait repoussé loin d'elle la menace marcomane; des empereurs acceptèrent chez elle la qualité de duovirs, se faisant suppléer par des *præpositi*. L'étendue des ruines, les mentions fréquentes d'esclaves et d'affranchis évoquent une vie économique active, comme d'ailleurs un peu partout en Dacie; trois procurateurs assuraient la perception des taxes.

La colonisation (2) opéra presque exclusivement le long des rivières : l'Oltu, le Maros (*Marisus*), le Szamos et leurs affluents ; la masse indigène finit par être dominée ; on n'oserait parler de fusion; les mêmes textes épigraphiques nomment à la fois un municipe et une colonie à Apulum, la cité la plus populeuse. La langue latine se répandit grâce à l'armée et aux progrès de l'association, car c'était l'idiome adopté par les collèges funéraires, les groupements de secours mutuel, les syndicats de bateliers (*utricularii*) qui transportaient les richesses du pays : le sel, le fer, le marbre. Les rois daces avaient commencé l'exploitation de l'or ; l'État romain la continua, sous le régime de la ferme. Les voies avaient surtout un intérêt militaire ; elles reliaient, outre les *auxilia*, les nombreuses *vexillationes* tirées de la légion *XIII Gemina*, car on restait un peu partout sur le qui-vive. La période qui suivit immédiatement la conquête fut de beaucoup la plus tranquille, encore qu'Hadrien ait dû rejeter une attaque des Sarmates et des Roxolans. On ne croit guère à l'assertion des auteurs de basse époque, que cet empereur aurait songé à abandonner la Dacie ; on lui attribue plutôt le creusement du fossé entre les Carpathes et le Dniester.

Sous Marc-Aurèle, la situation devint critique : M. Claudius

(1) **XLI**, III, 7969. — (2) **CCXXI**, p. 73 et suiv.

Fronto, conduisant à la fois les armées de Mésie et de Dacie (1), fut vaincu — et tué — par les Quades et les Marcomans ; l'empereur lui-même intervint et refoula l'ennemi. Septime-Sevère renforça les postes, multiplia les camps ; l'ancienne Drobeta (2) lui doit son nom actuel de Turnu-Severin ou tour de Sévère. Sur l'emplacement de *Romula*, la moderne Caracal rappelle aussi, mais trop vaguement, l'activité de Caracalla. Dès lors, l'insécurité de la Dacie passa à l'état chronique (3) ; Maximin, Dèce, Gallien, Aurélien gagnèrent successivement le titre de *Dacicus* : c'est qu'en dehors de la contrée soumise restaient les Daces libres, d'une liberté incomplète, car, dans diverses agglomérations de leur pays, on procédait au recensement (4) pour y lever des taxes. Ils cherchaient à s'affranchir de cette sujétion partielle, d'où les opérations qu'on dirigea contre eux. Et voilà comment quelques inscriptions latines ont été trouvées hors de la province, avec des briques légionnaires, qui témoignent d'un stationnement, plutôt que d'un passage, de contingents romains.

Les deux Philippe avaient perdu une part de la Dacie, que Dèce dut reconquérir. Ils eurent le surnom de *Carpicus* pour avoir repoussé les Carpes — ennemis secondaires auprès des Goths. Les petits succès remportés sur ceux-ci par Gordien, Dèce, Gallien, la grande victoire de Claude II n'en réduisirent point la menace, et comme ces barbares visaient les régions au Sud du Danube plutôt que la Dacie, qu'ils contournaient, l'occupation de cette province absorbait inutilement des troupes, quand l'empire en manquait. Aurélien prit donc nettement le parti de l'évacuation, mais peut-être après une reconquête, postérieure à l'abandon que certains auteurs placent sous Gallien (5). Aurélien voulait une retraite en bon

(1) PREMERSTEIN, **XXIII**, XII (1912), p. 145.
(2) PATSCH, **XLVII**, V, col. 1710. — (3) **CCX**, p. 192 et suiv.
(4) **XLI**, III, 827. — (5) N. VULITCH, **XXVIII**, XXVII (1923), p. 253 et suiv.

ordre : il retira de Dacie « l'armée et les provinciaux » (1). Les érudits roumains estiment (2) qu'avec les troupes seuls s'en allèrent les gens aisés, compromis dans leurs biens par le départ des garnisons, tandis que les pauvres, colons obscurs, anciens soldats, détachés dès lors de toute organisation romaine, plus gênés pour partir, risquaient moins à rester. Comme ils étaient incultes, on n'a retrouvé aucune inscription postérieure à ces événements.

Aurélien conserva le nom de Dacie, par une sorte d'hypocrisie verbale ou d'hommage à Trajan, comme si ce terme s'était appliqué, non à une région désormais abandonnée, mais à une population en fuite, qu'il transplanta outre-Danube, entre les deux Mésies, assez dépeuplées elles-mêmes ; son nouvel habitat constitua une *Dacia Ripensis* et une *Dacia Mediterranea* (3). On a soutenu que la renonciation à la « Transylvanie » romaine ne fut même pas officielle ; les barbares auraient occupé comme fédérés les camps récemment évacués, les deux rives du Danube demeurant terres d'empire, et les habitants du côté Nord s'organisant en « Romanie » autonome (4). Quoi qu'il en soit, pour les Roumains modernes, la durée de l'occupation est d'intérêt minime, plus essentielle la persistance d'un élément romain transmettant sans arrêt aux générations suivantes le dépôt précieux du IIe siècle de notre ère (5) ; c'est l'œuvre de Trajan qui a obtenu, il y a quelques années, sa définitive consécration.

***

On aurait espéré de prime abord, sur ces contrées danubiennes si vastes, une information plus précise et plus riche.

(1) Vopisc., *Aur.*, 39 ; **CXXXV**, p. 313-321.
(2) **CCXXI**, p. 100 et suiv. ; **CCX**, p. 195.
(3) B. Filow, **XXIII**, XII (1912), p. 234-239.
(4) N. Jorga, **XV**, 1924, p. 66.
(5) Sur les théories à ce sujet, **CXXXIV**, p. 316, note 3 ; Jorga, *Revue belge de philologie et d'histoire*, III (1924), p. 35-50.

La vie locale surtout nous échappe presque entièrement (1). L'occupation a été trop courte, en des pays trop neufs, et trop constamment minée. La solidarité dans chaque gouvernement fut bien en peine de s'affirmer ; comment retracer le rôle des assemblées provinciales (2) ? On en cherche presque vainement les traces. A Sarmizegetusa se tint le *concilium Daciarum trium* ; mais en Norique, en Rétie, nul vestige n'apparaît ; pour la Dalmatie et les deux Pannonies, de vagues souvenirs s'attachent à des autels impériaux et à des prêtres qui y sacrifiaient, sans doute devant les délégués des villes. Les enquêtes archéologiques, il est vrai, n'ont fait que commencer, et c'est d'elles que, peut-être, nous viendra à la longue quelque lumière.

(1) Voir seulement **XCX** *bis*, p. 216-232.
(2) KORNEMANN, **XLVII**, IV, col. 807 et suiv.

CHAPITRE XII

LES PROVINCES LATINES D'AFRIQUE

I

Étendue de la domination romaine (1) ; les guerres locales.

C'est à la date même qui sert de point de départ à ce livre, 146 av. J.-C., que la République, pour la première fois, prend pied sur cette terre sans esprit d'abandon. Carthage détruite, il fallait rester en Afrique, pour empêcher la rivale abattue de se relever sous un nouveau nom, avec des populations venues des centres avoisinants. Mais les dirigeants de l'époque jugèrent suffisant d'occuper un territoire peu étendu, correspondant au tiers environ de notre Tunisie ; c'est la partie Nord-Est, la plus peuplée encore aujourd'hui, politiquement la mieux située. Tenir cette contrée, c'était l'interdire à d'autres et préserver l'Italie. Comme les Français sous Louis-Philippe, les Romains ne conçurent point aussitôt l'idée de pousser plus loin leurs avantages ; le fossé de Scipion fut comme le symbole de cette prudente réserve : il délimitait à l'Ouest et au Sud le sol romain entre *Thabraca* (Tabarca) et *Thenæ* (Henchir-Tina) (2), en face des îles Kerkennah. Ce district s'appela tout simplement *Africa* ; nom « un peu prétentieux » et « plein de menaces », selon Boissière (3) ; il indique peut-être, au contraire, que c'était là tout ce qu'on se proposait d'annexer en Afrique. La capitale fut *Utica* (Bou-

(1) **CLVII**, carte et chap. III. — (2) **LXXIV**, p. x.
(3) **LXVII**, p. 182.

Chateur), ainsi récompensée — et en outre par un accroissement de territoire — d'avoir fait par avance à Rome sa soumission. Tout ce qui se trouvait en dehors de cette zone, et qui représentait l'ancien domaine carthaginois, réduit par les récentes entreprises de Massinissa, fut laissé à celui-ci, allié de la République dans les derniers événements, et devenu désormais un de ces « instruments de servitude » (1) par lesquels Rome entendait protéger, à moindres frais, ses nouvelles acquisitions.

Après la guerre de Jugurtha (106), l'agrandissement de l'*Africa* se réduisit à fort peu de chose ; il n'y eut même, semble-t-il, qu'une sorte de protectorat déguisé sur les cités côtières de la région des Syrtes, qui se changea en annexion (46) lorsque César eut triomphé des Pompéiens. Mais, dans une autre direction, le dictateur fit un pas beaucoup plus décisif : il repoussa la frontière Nord, de Thabraca jusqu'à l'*Ampsaga* (Ouel-el-Kébir), et la province primitive, devenue *Africa Velus*, fut bordée du Nord-Ouest au Sud-Est par une très large bande de terre dite *Africa Nova* officiellement, plutôt *Numidia* dans le langage usuel, car c'était en effet la partie la plus riche de l'ancien royaume des Numides. Plus à l'Ouest encore que l'Ampsaga, une nouvelle zone littorale, allant jusqu'à l'Oued-Sahel, accordée d'abord à Bocchus, fut annexée en 41 à la *Nova*. Mais, dans l'ensemble, tout le pays à l'Ouest de l'Ampsaga formait le royaume soi-disant indépendant de Maurétanie, administré en réalité par des préfets romains depuis la mort de Bocchus en 33. En 25, Auguste confirma cette fiction d'un État autonome en l'attribuant à Juba II, indigène des plus romanisés. Le fils de ce dernier, Ptolémée, fut étranglé à Rome sur l'ordre de Caligula ; d'après Dion Cassius (2), c'est aux richesses de ce malheureux qu'en voulait le monstre couronné, et non seulement, pensons-nous,

(1) Tac., *Agric.*, 14. — (2) LIX, 25.

à ses biens privés, mais à ses États ; néanmoins, si la Maurétanie devint alors province, elle ne reçut son organisation que de Claude, en 42.

Cette fois, toute l'Afrique du Nord était pays romain, sous les restrictions que nous allons voir. L'empire avait du moins prolongé sa domination le long de la mer jusqu'en face de la

Carte IX. — Les provinces d'Afrique.

pointe Sud de l'Espagne et même gagné une zone importante en bordure de l'Océan. Aucune hostilité du dehors ne restait en vue ; la pénétration vers l'intérieur pouvait maintenant progresser plus ou moins ; ce sont les seuls changements qui affectèrent l'Afrique romaine jusqu'à la conquête vandale en 430. Sa reprise un siècle plus tard par Bélisaire et l'administration byzantine depuis Justinien, bien qu'inspirées des grands exemples antérieurs, ne sont plus de notre sujet.

La dernière étape franchie avant Claude, considérable par les conséquences, fut plus brutale qu'audacieuse ; toute cette annexion par morceaux apparaît singulièrement prudente, quand on en rapproche la formation, lente encore, mais bien moins, de l'Afrique française du Nord (1). C'est deux fois plus de temps que les Romains y ont mis ; encore n'avaient-ils pas

(1) R. Cagnat, *A travers le monde romain*, Paris, 1912 p. 259 et suiv.

à vaincre le fanatisme musulman, et nulle autre puissance n'entravait leurs efforts, tandis que la France aura plus vite conquis le Maroc sur les résistances locales que sur les jalousies européennes. Par contre, d'autres ambitions et de longues discordes civiles avaient occupé Rome sur trois continents à la fois.

Ainsi, nulle tâche diplomatique n'embarrassa en Afrique son action, mais elle dut, pour y asseoir sa puissance, soutenir toute une série de luttes (1). Et d'abord, dès le règne d'Auguste, le pays fut en état de guerre permanent ; des écrivains bien postérieurs y font de médiocres allusions. Parmi les peuplades soulevées, ils citent surtout les Gétules, dont le nom désigne en général les gens des hauts plateaux et des contrées sahariennes, ayant sans doute des congénères dans les Musulames de Byzacène et les Garamantes voisins des Syrtes. Ils semblent n'avoir été poussés que par l'instinct de pillage, qui les déterminait chaque année à de brusques incursions, suivies d'une retraite rapide au premier échec. Avec l'aide de Juba, des généraux romains obtinrent finalement des succès décisifs, ou qui l'auraient été sans la fortuite apparition (17) d'un chef énergique et de grand prestige auprès de tous les indigènes, Tacfarinas (2).

Ce Numide, déserteur des *auxilia*, sut recruter, encadrer, animer de son ardeur des bandes de vagabonds et, pour comble, entraîner à sa suite les tribus maures des confins. Rendu vain par la joie de conduire une armée, il eut la témérité d'accepter en rase campagne une bataille, qui fut une victoire pour le proconsul, Furius Camillus. Mais le vaincu échappa, retourna au désert, refit ses forces et, changeant de méthode, s'attaqua aux postes isolés : un jour il réussissait, à d'autres il échouait ; le siège des places n'était pas son affaire. Il s'en aperçut, modifia encore sa tactique et prit

(1) **LXXIV**, p. 3-99.
(2) L. CANTARELLI, **VI**, III (1901), p. 3 et suiv.

exemple sur Jugurtha : il multipliait donc les escarmouches, les coups imprévus sur de nombreux points à la fois, se dérobant soudain si l'opération lui donnait trop de mal. Mais le butin conquis finit par l'encombrer ; et puis Rome à son tour avait plié ses troupes à la guerre de surprises : une colonne volante fit si bien que le barbare dut encore se retirer dans les sables, où il se sentait inaccessible. En 21, brusquement, il redonne signe de vie ; ses messagers réclament à Tibère des concessions de terre, sous peine de « guerre interminable » — ils demandaient en somme ce que l'empire, trois siècles plus tard, devait concéder si facilement aux peuples de ses frontières. Mais les temps n'étaient pas révolus, et Tibère ordonna une résistance énergique : on divisa l'armée en plusieurs corps ; dans toutes les positions importantes, on établit des fortins, devant lesquels venaient se briser les efforts des Numides, qui ne se retiraient pas sans lourdes pertes. Leurs échecs répétés rendirent trop de confiance à l'empereur, qui réduisit les effectifs, à l'heure où les Maures soulevés, grâce à la faiblesse du fils de Juba, apportaient un puissant renfort à Tacfarinas. Toute l'Afrique était menacée, des Syrtes jusqu'au delà des colonnes d'Hercule. Heureusement, le Numide se laissa surprendre par l'habile Dolabella ; son armée fut taillée en pièces et lui frappé à mort ; il avait, sept ans de suite (17-24), mis en grave péril l'occupation romaine.

Une conséquence de ces péripéties fut l'emprise sur les territoires du Sud, laissés en dehors de la province : une série de bornes trouvées dans le Sud-Tunisien ont apporté la preuve d'une grande opération cadastrale en ces régions, préface de la perception du tribut (1). Une révolte des Maures, auxquels le meurtre de Ptolemée servit de prétexte, révéla aux soldats toute la dureté d'une campagne dans les contrées brûlantes et desséchées, mais elle eut pour Rome une issue favorable.

(1) J. TOUTAIN, **XXVI**, XII (1907), p. 341 et suiv.

Sous les règnes suivants se placent encore quelques soulèvements épisodiques. En tout cas, avec Domitien, voilà les Gétules refoulés, ou parqués (et surveillés) parmi les possessions impériales, qui leur devront des colons, sans parler des auxiliaires pour l'armée. Garamantes et Nasamons avaient été châtiés en Tripolitaine. C'est à l'Ouest désormais qu'auront principalement à intervenir les successeurs d'Hadrien.

Les Maures restaient insaisissables, et trop faibles les contingents qu'on leur opposait ; Antonin le Pieux dut expédier des renforts, spécialement de la cavalerie. Le résultat fut l'occupation de l'Aurès (1), au pied duquel la légion de Lambèse avait seulement campé. Puis, dans nos maigres sources, repasse la mention de guerres nouvelles sous Marc-Aurèle, sous Commode, contre les mêmes Maures, qui s'enhardissaient jusqu'à pénétrer en Bétique (2). La gravité des insurrections augmente avec le temps : sous Maximin, les exactions d'un procurateur ameutent les paysans, et cette révolte est à l'origine du règne si court de Gordien Ier (3). Ensuite, des incursions de bandes se produisent périodiquement, mettant en cause des quantités de tribus, et il ne s'agit pas simplement de pillages. La répression aboutit d'ordinaire, mais elle est toujours à recommencer.

Au seuil du IVe siècle, les choses se compliquent d'un élément de trouble nouveau : les querelles religieuses agitent le pays, d'autant plus violemment que les empereurs n'ont plus en ces questions la belle neutralité des Césars d'autrefois. Les querelles personnelles s'y ajoutent, comme celle qui s'élève entre un roitelet maurétanien Firmus et un haut fonctionnaire romain : la fidélité des Africains au premier prolongeait le conflit, mais une défection adroitement provoquée le termina.

(1) Ém. MASQUERAY, *De Aurasio Monte*, Lut., 1886.
(2) **CLXII**, XI, p. 277.
(3) Pour l'insurrection de 253, cf. J. CARCOPINO, *Revue africaine*, 1919, p. 369-383.

Bientôt après, c'est la révolte d'un chef militaire, qui jura fidélité à l'Empire d'Orient pour n'avoir à subir qu'une surveillance plus lointaine ; cruelle perspective pour Rome, qu'alimentait le blé d'Afrique. La séparation devait néanmoins se produire, trente ans plus tard, quand une intrigue de cour donna aux Vandales un motif de victorieuse entrée en scène.

Histoires confuses, fastidieuses, que tous ces épisodes, qui souvent traînent en longueur ; ils montrent que, durant les quatre siècles d'occupation, si indomptables étaient quelques-uns de ces indigènes, la vraie pacification ne fut jamais partout complètement obtenue. Voyons maintenant les limites de cette Afrique romaine prise dans son ensemble : elle se terminait à l'Est au grand désert de sable qui, au delà de la Tripolitaine, arrive jusqu'au rivage de la Grande Syrte ; la frontière méridionale, elle, recula peu à peu vers l'intérieur, suivant les progrès de la colonisation.

Le jour approche où l'on pourra, grâce aux fortins du *limes* tous explorés et aux inscriptions, reconstituer le tracé rigoureux des lignes successives. Sous les premiers empereurs, dans la région qui correspond à la Libye actuelle, le gouvernement se satisfit de quelques ports utilisables, entourés d'une étroite banlieue. A partir de Gabès, le peuplement s'arrêta d'abord au Nord du grand Chott-el-Fedjidj ; puis la frontière continuait vers le Nord, par Gafsa, Tebessa, suivant à peu près celle de notre Tunisie, tournait à l'Ouest, laissant au Sud les massifs montagneux ; arrivée à la vallée moyenne du Chelif, elle la longeait jusqu'à faible distance de la mer, dont elle allait se rapprochant ; après avoir franchi la Moulouya, elle aboutissait à un vieil emporion phénicien, qu'a remplacé Melilla. Le Rif ne comptait pratiquement dans aucune province ; sur la côte mieux située de l'Atlantique, de Tanger à Salé, quelques villes s'échelonnaient, et même quelques fondations aventurées avaient surgi dans l'intérieur, au bord des

cours d'eau (1). Restaient en dehors de la domination romaine, non seulement le Maroc saharien et l'Atlas central, la région des hauts plateaux, mais même les points où sont aujourd'hui des localités de premier rang, Casablanca, Mogador, Agadir et Marrakech. En somme, à part le bloc tunisien et une portion notable de notre département de Constantine, le tout revenait à une sorte de longue flèche s'amincissant vers l'Océan. C'est une disposition qui n'a pas varié au cours des âges; les progrès vers le Sud s'accentuaient parallèlement un peu partout. Ils se poursuivent encore pendant tout le premier tiers du IIIe siècle, et même le point le plus méridional de Numidie, Doucen, à 40 kilomètres au Sud-Ouest de Biskra, fut occupé et fortifié par Gordien III (2). Après quoi l'on constate que les postes s'espacent un peu au Sud de la falaise qui domine les plaines de l'intérieur; dans le grand coin décrit plus haut, une large échancrure s'ouvre seulement au milieu de notre département d'Alger, pour contourner une région de Chotts et la vallée de l'Oued-Touil, puis, en ligne presque droite et Est-Ouest, la frontière arrive vers Melilla, ayant suivi dans l'ensemble la lisière Nord des hauts plateaux. Au Maroc, notre information est fort peu avancée; on a cependant commencé de reconnaître au sud de Rabat le *limes* de la Tingitane (3).

Il y avait d'autre part, en avant du *limes*, côté Sud, quelques postes d'observation en avant-garde, notamment dans le massif des Ouled-Naïl; nulle part ils ne s'enfonçaient si profondément en plein désert qu'en Tripolitaine (4), où des garnisons permanentes campaient à Ben-Ndjem, Garia et Ghadamès (5).

(1) **LVIII**; **CLXXXVIII**; **CXXXVI**, I.

(2) J. CARCOPINO, **XXXII**, XXV (1923), p. 33-48; ID., *Revue archéologique*, 1924, II, p. 316-325, et **XXXVII**, VI (1925), p. 30-57 et 118-149.

(3) ROULAND-MARESCHAL, **XV**, 1924, p. 155.

(4) R. CAGNAT, *La Frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine* [**XXV**, XXXIX (1912), p. 77-109]; **LXXIV**, p. 524-568.

(5) **XLI**, VIII, 10 990.

Il y eut là une entreprise de longue haleine, qui avait pu, dans ce secteur libyen et en Tunisie, arriver jusqu'au terme; en Algérie, pour gagner les plateaux de l'intérieur, le temps sans doute a manqué. Les troupes aussi faisaient défaut; le *fossatum* enfin creusé et les fortins multipliés prolongèrent jusqu'au ve siècle l'occupation; mais il fallut, dans les deux derniers, s'en tenir à ces organisations défensives.

II

Les provinces d'Afrique.

Pas plus qu'aujourd'hui, cette longue chaîne de territoires ne releva d'une administration unique; mais les divisions n'y répondaient point à celles de notre temps. Ni les unes ni les autres, du reste, n'ont, avec les conditions géographiques, de rapport évident; tout est dû aux circonstances historiques.

La civilisation carthaginoise avait déjà accompli son œuvre dans ce qui est actuellement la Tunisie; elle en avait vraiment colonisé une bonne part; commerce et agriculture y prospéraient avant même l'arrivée des Romains; il restait bien, loin de la mer, quelques éléments barbares hostiles, mais ils furent des premiers réduits à merci. Des conditions analogues s'offraient dans les districts voisins, maintenant algériens. Donc, pacifiée dans son ensemble, l'*Afrique Proconsulaire* fut soumise sans risques à un gouverneur civil; la population était dense, en majorité toute à son travail, sans rêves d'indépendance.

Les limites de cette province commençaient, à l'Ouest, un peu au delà d'*Hippo Regius* (Bône), lui laissaient *Calama* (Guelma), Tipasa, probablement aussi Tébessa, au moins depuis la fin du Ier siècle. Dans le Sud, la frontière était indiquée par les lignes de postes dont nous aurons à parler. On rattacha la Tripolitaine à la Proconsulaire, parce que, dans

l'immensité des sables, il y avait trop peu de points à occuper pour qu'un gouvernement séparé se justifiât. Le gouverneur résidait à Carthage, qui, de fait, exerçait en outre une sorte de primauté morale sur toutes les contrées dont il s'agit en ce chapitre.

Ensuite, au couchant, commençait la *Numidia*, ayant pour limite occidentale l'Oued-el-Kébir, tout le long de sa vallée inférieure ; puis la démarcation s'infléchissait vers l'Ouest, — ainsi *Cuicul* (Djemila) se trouvait en Numidie et *Sitifis* (Sétif) en Maurétanie, — longeait le Chott-el-Hodna, atteignait le Zahrez-Chergui, tournait enfin du côté Sud en direction de Laghouat. C'était là moins une province qu'un commandement militaire, sous le légat de la légion III, qui ajoutait seulement à ce titre celui de propréteur, et que désignait le souverain lui-même, souvent pour plusieurs années. Il y eut pratiquement séparation entre l'*Africa* et la Numidie à partir de Caligula; jusque-là on maintint une dérogation singulière au principe qui interdisait, depuis Auguste, de subordonner un chef de troupes à un proconsul. Toutefois, même à dater de 41, on continua de considérer fictivement la Numidie comme une dépendance de la Proconsulaire ; la distinction entre elles ne devint officielle qu'à la fin du IIe siècle, alors que depuis cent cinquante ans le propréteur ne relevait que du prince comme administrateur et comme juge. La résidence du gouverneur — et aussi la capitale — de la Numidie était au quartier général de la légion, d'abord cantonnée à Ammædara (1), puis, à partir de Vespasien, à Tébessa (2), bien plus à l'Est, enfin, depuis Trajan, à *Lambæsis* (Lambèse) (3) ; ses *vexillationes* étaient affectées aux divers points du *limes* jusqu'en Tripolitaine. La Numidie fut donc une province unique en son genre, dont le chef avait des pouvoirs militaires en dehors de

(1) De Pachtère, **XV**, 1916, p. 273-284. — (2) **LXXV**, p. 127-155.
(3) *Ibid.* (vues du camp), p. 44 et 48; cf. p. 50; Cagnat, *Les deux camps de la légion III Augusta à Lambèse*, **XXV**, XXXVIII, 1 (1908), p. 219-277.

son gouvernement et, quoique légat, des attributions civiles dans une région absolument pacifiée, la partie Nord, où d'ailleurs *Cirta* (Constantine), l'ancienne capitale des rois numides, jouissait, ainsi que ses voisines, bien plus humbles, d'une très large autonomie, qui atténuait ce paradoxe administratif. Tout cela nous fait toucher du doigt l'extrême souplesse du régime romain.

Plus loin, vers l'Occident, venait une longue province, qui correspondait en gros à la partie Nord de nos départements d'Alger et d'Oran, puisqu'elle allait jusqu'à l'embouchure de la *Malva* (Moulouya) : c'était la Maurétanie dite Césarienne, du nom de son chef-lieu *Cæsarea* (Cherchel). Les ressources du sol n'y égalaient pas celles des deux précédentes, et surtout leur mise en œuvre fut plus tardive et plus timide. Un procurateur impérial y paraissait un agent très suffisant ; il offrait aussi cet avantage de pouvoir être longtemps maintenu. Le même régime enfin fut appliqué à la Maurétanie Tingitane, ayant pour chef-lieu *Tingis* (Tanger) et tout entière contenue dans le Maroc actuel (1).

Il n'y eut, à coup sûr, dans cette répartition, cette variété de combinaisons, aucun plan politique, aucune arrière-pensée de diviser pour gouverner plus aisément et empêcher la formation d'un esprit national, que l'islamisme seul devait susciter plus tard. Au fur et à mesure des annexions, Rome créait des rouages nouveaux, selon ses nécessités administratives immédiates et les espérances qu'elle fondait sur l'exploitation du pays.

La réforme dioclétienne, née d'une jalousie soupçonneuse, eut naturellement en Afrique son rôle de fractionnement et de désagrégation. La nouvelle Proconsulaire, ou Zeugitane, ne fut plus qu'un tiers de la précédente (dont elle gardait la capitale, Carthage) ; de celle-ci se détachèrent la Tripolitaine et

(1) L. CHATELAIN, *Bulletin de l'École des Hautes-Études mar aines*, (1920), p. 153-163.

la Byzacène (Tunisie du Sud), avec Hadrumète pour chef-lieu. Jusqu'à Constantin il y eut une Numidie militaire, ayant pour centre Lambèse; mais, à partir de ce prince, l'ancienne Numidie recouvra son unité; son chef-lieu, Cirta, prit le nom de Constantine, qui s'est perpétué. La Maurétanie Césarienne fut scindée : la partie orientale forma une province distincte, la Sitifienne, du nom de *Sitifi* (Sétif), sa capitale. En revanche, la Tingitane, conquise dans le principe pour couvrir les Espagnes, fut rattachée officiellement à ce dernier groupe de provinces — seule nouveauté inspirée par une idée logique.

III

La vie locale.

L'Afrique du Nord n'est point pour la France, elle ne fut pas davantage pour Rome, ce que les économistes appellent une colonie de peuplement; du reste, lorsqu'on commença vraiment de la mettre en valeur, l'Italie souffrait, comme notre pays, d'une crise aiguë de « sous-natalité ». Actuellement, au contraire, c'est cette nation qui fournit à la Tunisie ses plus nombreux colons, comme les Espagnols se répandent dans l'Ouest. Pour tenir lieu de ce double élément, il y eut dans l'antiquité les Romains de création récente, originaires de quelque autre province et promus à la *civitas* par leurs services militaires. En ce sens seulement on admettra avec Boissier (1) que les Romains d'Afrique ont dû être nombreux. Lui-même, tout en avouant l'impossibilité de les chiffrer, reconnaît que les noms romains des inscriptions ne désignent pas tous des Romains de naissance; certains textes épigraphiques attribuent même expressément une filiation indigène à des hommes qui portent les *tria nomina*. Les mariages mixtes ont certainement aidé à ce foisonnement des citoyens d'empire. Et cette

(1) **LXVI**, p. 315 et suiv

assimilation. L'unité était favorisée par l'absence, entre les maîtres du pays et les Africains, de toute haine nationale profonde, de toute antipathie religieuse caractérisée.

Ce serait une énumération fastidieuse, par l'abondance même, que celle des cités d'Afrique. Rien qu'en Tunisie, dans la vallée de la Medjerda et de ses affluents, on ne compte pas moins de

Carte XI.— L'Afrique proconsulaire et la Numidie.

trente-cinq colonies ou municipes (1), quatorze dans la vallée de l'oued Miliana, dont beaucoup, il est vrai, n'acquirent l'une de ces qualités qu'à partir des Sévères. Il est peu de contrées où plus de noms antiques se soient conservés, à peine modifiés par la langue arabe : *Thuburbo Minus* revit dans Tebourba, *Thubursicum Bure* dans Tebourzouk, *Thugga* dans Dougga (2), *Thibaris* dans Thibar, *Simitthu* dans Chemtou, *Uthina* dans

(1) **CCVIII**, Appendice; **CLVII**, p. 91 et suiv.
(2) R. CAGNAT, **XX**, 1914, p. 473-484.

Oudna, et nous négligeons les localités trop secondaires. Les villes se pressaient le long des côtes ; seule *Thabraca* (Tabarca) se trouvait isolée ; mais à partir d'*Hippo Diarrhytus* (Bizerte), qui bénéficiait déjà de sa rade magnifique, les noms se multiplient sur la carte : retenons surtout *Hadrumetum* (Sousse), *Tacapæ* (Gabès), en Tripolitaine *Oea* (Tripoli) (1) et *Leptis Magna* (Lebda). A l'intérieur, toute la moitié sud-tunisienne, et même la Kroumirie, proche de la côte Nord, ne comptait qu'un total de cités bien plus insignifiant. Dans le Sud, la longue chaîne de Zeugitane, Sud-Ouest-Nord-Est, avec ses sommets de 4 000 à 5 000 pieds, ancien territoire des Musulames (2), fut colonisée tout de suite après les Antonins ; Neptune, divinité des eaux, même douces, y était vénéré pour les sources qu'il y avait fait naître ; et au pied des rivières sillonnant le massif s'étaient formées *Mactaris* (Mactar), *Ammædara* (Haïdra), *Aquæ Regiæ*, *Cillium* (Kasserin), *Sufes* (Henchir Sbiba), *Sufetula* (Sbeïtla) ; les villes étaient espacées, mais quelques-unes entourées d'une sorte de banlieue considérable. Au delà, vers les chotts, s'étendaient les steppes, cultivés seulement par les natifs, et surtout parcours de nomades. Quant à la zone des Syrtes, faisant suite à l'Est, les ruines d'installations agricoles y fourmillent, mais toutes indigènes ; les noms de ces localités, dans les itinéraires, n'ont rien de romain.

Le Nord de la Numidie possédait un centre considérable, *Cirta* (Constantine) (3), visitée de bonne heure par le négoce italien, attribuée pendant les guerres civiles à l'aventurier Sittius et à sa famille, et qui constitua depuis César une colonie. Auguste l'engloba, avec *Rusicade* (Philippeville), *Chullu* (Collo) et *Mileu* (Mila), dans une « confédération des IV colonies », où Cirta gardait la prééminence et tenait sous sa

(1) G. Costa, **VI**, XIV (1912), p. 1-40; **CXXXVI**, II.
(2) J. Toutain, **XXVII**, LVII (1898), p. 271-294; Dr L. Carton, *Les Musulamii*, Tunis [1925].
(3) **CLXIII**, V, p. 470-492.

dépendance, outre de nombreux *pagi*, des *castella*, embryons de communes. La confédération fut dissoute au plus tard à la fin du IIIe siècle, et certains *pagi* élevés au rang de municipes. Dans toute cette contrée, les formes administratives romaines se propagèrent incessamment ; aux « républiques » indigènes se substituèrent peu à peu municipes ou colonies ; à la fin du Ier siècle, il s'y trouvait 12 villes, 26 sous le dernier des Antonins, 37 au déclin du IIIe siècle, 45 à l'arrivée des Vandales ; proportion inférieure à celle de Tunisie, dépassant de beaucoup encore celle de la Maurétanie (1). L'Aurès lui-même était bien plus mal partagé : malgré le voisinage de Lambèse et de *Thamugadi* (Timgad),ce fut toujours un des principaux centres de résistance de l'esprit local ; les légionnaires qui s'y retiraient n'étaient guère que des Africains mal dégrossis (2).

La région des Chotts, au Sud de la Sitifienne, formait une contrée agricole, de type indigène ; au Nord, l'influence civilisatrice des Romains se fit sentir davantage, principalement dans la colonie de *Sitifi* (Sétif), et s'exerça sans concurrence lorsque Hadrien, au détriment d'une tribu numide, eut créé là un vaste domaine impérial ; mais la proximité des nomades rebelles de la chaîne des Bibans et de la Kabylie y rendit la sécurité douteuse et, au IIIe siècle, il y fallut augmenter le nombre des *castella* et des tours de défense. L'onomastique berbère, qui ressort de l'épigraphie, accuse en ce district une romanisation très limitée. Toute la contrée kabyle est parsemée de ruines, vestiges d'anciens postes militaires qui, près des cols et aux passages dangereux, fournissaient des gîtes et faisaient la police du pays.

Dans la Maurétanie Césarienne, constamment menacée par les incursions des insoumis, contre lesquels villages et fermes devaient se défendre par des travaux fortifiés, les établissements romains ne sont disposés que sur deux lignes : l'une

(1) **CLVII**, p. 110.
(2) GRAILLOT et GSELL, **XXIV**, XIII (1893), p. 472.

côtière, avec Cæsarea (1), Tipasa (2) et *Rusguniæ* (un peu à l'Est d'Alger), l'autre suivant la basse vallée du Chélif, et là on ne trouve que de médiocres groupements, tout entourés de fortins qui en surveillaient les approches. Au Sud, l'Ouarsenis entier est demeuré en dehors de l'action de Rome, qui se borna à y prendre quelques précautions militaires ; dans la partie Ouest seulement se formèrent au IVe siècle de vastes domaines, préservés par les postes du *limes* et par les redoutes éparses, dont beaucoup laissent voir des traces d'incendie.

Tout le département oranais affecte le même caractère : centres romains médiocres et très éparpillés, sauf les garnisons et leurs cantonnements fortifiés; les inscriptions deviennent rares ; nous sommes documentés par l'*Histoire Auguste*, qui relate force escarmouches avec des autochtones inassimilables ; de ces tribus maures Ammien Marcellin en énumère quelques-unes, qui toutes se ressemblaient (3). Leurs chefs avaient dû accepter la présence auprès d'eux d'un délégué de la puissance romaine appelé *præfectus gentis*, l'équivalent du « chef de bureau arabe » que créa la France au XIXe siècle ; il était chargé d'un contrôle général et, si possible, du recrutement des *auxilia*. Les *gentiles*, ou Maures tenus pour sujets, ne connaissaient que leur *princeps*, mais celui-ci était surveillé par le *præfectus*. Au déclin de la puissance impériale, le lien de vassalité se relâcha progressivement ; on ne parla plus de peuples sujets, mais de confédérés. Ceux-ci se considéraient comme au service de l'empire, moyennant une solde, qu'on avait beaucoup de peine à leur verser régulièrement.

Reste le Maroc ou Tingitane. On sera mieux fixé à son égard lorsque les fouilles, inaugurées plus tardivement, auront atteint l'ampleur voulue. En dehors des *oppida* du littoral, il y eut quelques municipes à l'intérieur, et notamment Volubilis,

(1) St. GSELL, *Promenades archéologiques aux environs d'Alger*, Paris, 1926, I.
(2) *Ibid.*, II. — (3) **CLVII, p. 157 et suiv.**

qui apparaît bien, par l'étendue et l'aspect imposant de ses ruines, comme une curieuse exception. Il semble qu'en Tingitane la suprématie romaine, sauf sur la côte peut-être, soit devenue un faux semblant depuis les invasions qui se placent sous Dioclétien.

Nous sommes pauvrement renseignés sur la façon dont s'administraient ces *gentes* (1) dont il était question tout à l'heure : on entrevoit une organisation très rudimentaire, surtout chez les pasteurs nomades. Pour les *civitates*, certaines distinctions s'imposent : Pline dénombre 516 cités dans les provinces d'Afrique ; beaucoup alors devaient être de type indigène, car de son temps le travail d'assimilation était fort peu avancé ; si l'épigraphie permettait une statistique complète, on constaterait à la basse époque une proportion bien supérieure de centres vraiment organisés à la romaine; les progrès en ce sens s'accentuent depuis les Sévères.

A ce point de vue cependant, on ne saurait oublier que Rome n'avait pas tout à créer (2). Carthage avait déjà favorisé le régime municipal et fait entrer quelque 300 villes dans ses possessions; il est fait mention d'une foule de localités prises et occupées dans les expéditions d'Agathocle, de Regulus, de Scipion, de César. L'élément grec lui-même avait joué son rôle, mais, trop dispersé, n'avait pu créer de noyaux véritablement helléniques ; toutefois les indigènes s'y étaient accoutumés, et la culture grecque leur sembla d'abord quelque chose de beaucoup moins nouveau que la culture latine.

On répète volontiers (3) que, d'un bout de l'empire à l'autre, les institutions municipales présentaient une grande analogie ; c'est une conception qu'on aurait tort d'exagérer, en particulier à propos de l'Afrique. Rome n'avait pas le tempérament niveleur; elle procédait avec beaucoup de prudence et de souplesse, tenait compte des faits, des habitudes établies. Non seu-

(1) **CLXII**, XI, p. 292 et suiv. — (2) **CLXXXIII**, p. 249 et suiv.
(3) Par exemple, **LXVI**, p. 194.

lement des cités gardèrent sous la République une organisation phénicienne, qui ne fut qu'au temps de César remplacée par le droit italique (1), mais voici une ville qu'on s'était fait un devoir de raser, supprimer, son nom même étant devenu un symbole exécré : Carthage; or telle était son heureuse situation que, vingt-trois ans tout juste après sa ruine, on oublia les serments solennels qui en interdisaient la résurrection, on envoya sur les lieux mêmes une colonie latine, sous la conduite de C. Gracchus et la protection de Iuno Cælestis, l'ancienne Tanit phénicienne parée d'un nouveau nom. La *colonia Iunonia* végétait cependant, plutôt punique que romaine, et des suffètes la gouvernaient comme aux jours de l'indépendance. Est-ce pour effacer ce caractère qu'en 44 César résolut d'y expédier une deuxième fournée de colons, principalement des vétérans (2) ? D'abord agrandie plutôt que transformée, elle devint le centre d'un vaste territoire où coexistaient 83 communautés plus petites, dont l'administration passa sous son contrôle ; elle y désignait des duumvirs, mais chacune choisissait ses édiles. Ces communautés avaient reçu des qualifications variables : *castella*, *pagi*. César les enveloppa d'une vraie ceinture de colonies ; beaucoup dépendaient encore de Carthage au commencement du IIIe siècle ; telle, malgré la distance, Thugga, au bord de l'Ampsaga, où l'on observa longtemps une dualité curieuse : à côté d'un *pagus Thuggensis*, création de Claude, une *civitas Thugga*, création d'Hadrien; sous Marc-Aurèle, *utraque pars civitatis* agit de concert, mais il y a pour les deux des assemblées et des magistratures distinctes. Septime-Sévère enfin les combina en une cité romaine unifiée.

Pagus n'a point partout la même signification. Le territoire de Cirta, considérable aussi, comprenait bon nombre de *pagi*, parmi lesquels plus d'un paraît avoir gardé une condition qui

(1) **CLXII**, XI, p. 285, 288.
(2) **LIV**, p. 45; KORNEMANN, *Die Cäsarische Kolonie Carthago*, **XXX**, LX (1901), p. 402-426; **LXXV**, p. 13-33.

remontait à l'époque numide. Chacun possédait ses *magistri*, son flamine perpétuel, son corps de sénateurs. Ailleurs il est question de *civitates stipendiariæ in pago*. Les variétés de types fourmillent, et il nous suffira d'avoir indiqué quelques exemples; on en découvrirait bien davantage si l'épigraphie, en général, n'était muette sur les communautés indigènes, celles précisément qui ont dû présenter le moins d'uniformité.

Ce qui reste conforme à la règle partout vérifiée, c'est la suprématie ploutocratique. Les Africains de famille riche ou aisée se succédaient de père en fils dans les fonctions municipales, et ceux que l'administration supérieure avait particulièrement remarqués passaient même au service de l'État, soit dans leur province natale, soit dans une autre; de toutes façons ils restaient attachés à leur milieu de famille, y gardaient des intérêts, y manifestaient leur générosité. Ceux-là ont vraiment travaillé, car ils y avaient avantage, à la romanisation de l'Afrique.

C'est pour eux, et pour les rares Romains de souche italienne en ces pays, qu'il y eut des cultes importés, avant tout celui de la Triade capitoline, car, chose étrange, aucune partie de l'empire, excepté l'Italie, n'éleva en pareille quantité de ces temples consacrés tout ensemble à Jupiter, Junon, Minerve (1). Seulement cette dévotion avait un aspect purement officiel ; les indigènes ne s'en offusquaient pas; ils témoignaient même d'une profonde indifférence aux noms des divinités (2), et ils ont pu parfois donner à leurs maîtres une certaine illusion sur leurs sentiments en approchant des idoles latines. Mais celles qu'ils préféraient étaient, même sous des noms latins, de nature essentiellement punique, avec des traces d'influence égyptienne (3). Et les rites s'en-

(1) **LXXV**, p. 76-87.
(2) Cf. les *Dii Mauri*, par exemple ceux des sources; **LXXIV**, p. 353 et suiv.; p. 771 pour l'assimilation apparente.
(3) **LXXVII**, I, p. 437-442.

racinaient avec une ténacité singulière; l'obstination des Berbères à cet égard se montre notamment dans les coutumes funéraires. Avant, pendant, après la domination romaine, ces gens restent fidèles aux pratiques de l'âge de pierre, dont ils manient toujours les outils, silex taillés, haches plates en pierre polie; ils élèvent encore des tombeaux mégalithiques rappelant le menhir, en four cylindrique couvert d'une large dalle; les ethnographes signalent ces survivances jusqu'au XIXe siècle.

Aussi la dévotion envers les Césars aura-t-elle été plus tiède en Afrique qu'en d'autres provinces. Pourtant les classes supérieures au moins ont révéré ostensiblement le caractère sacré de la dignité impériale; n'est-ce pas parmi elles que les villes choisissaient leurs délégués aux assemblées provinciales (1)? Par là s'offrait l'occasion d'émettre des vœux ou des doléances; une part était ainsi faite indirectement dans l'administration aux éléments indigènes. Ils comptaient plus encore dans le domaine militaire.

IV

L'armée (2).

Nous avons vu (3) qu'il y avait en Afrique une seule légion, la *III Augusta*, qui a pu suffire, avec son effectif moyen de 5500 hommes, renforcés d'un très grand nombre d'auxiliaires. Elle comprenait déjà, au moins depuis le IIe siècle, une majorité d'Africains, quelques-uns fils de citoyens, la plupart recevant cette qualité à l'incorporation. Ses effectifs, très dispersés, se distribuaient entre diverses garnisons de la Numidie, principalement dans la partie Sud; une cohorte de 500 hommes était cantonnée à Carthage, pour l'escorte du proconsul; on la renouvelait tous les ans par roulement; nous

(1) Pallu de Lessert, *Bulletin des antiquités africaines*, II (1884), p. 5-67, 321-344.
(2) **LXXIV**, p. 104. — (3) Plus haut, p. 444.

le savons par la harangue même qu'adressa aux troupes d'Afrique Hadrien en voyage d'inspection, harangue dont plusieurs fragments fort importants sont parvenus jusqu'à nous (1). La légion servit très rarement dans les contrées lointaines; elle dut ainsi conserver bien plus que d'autres ses traits régionaux. Elle s'est distinguée entre toutes par la multitude et la variété des travaux, même purement civils, qu'elle a exécutés, en dehors de ceux que les modernes réservent à l'arme du « génie »; elle a fourni aux villes, et principalement à Lambèse, des architectes et des constructeurs pour les édifices publics.

Quant aux *auxilia*, ils s'élevaient à environ 6000 hommes en Numidie, à peu près 15000 en Maurétanie : peu d'ailes de cavalerie dans l'ensemble, peu de cohortes à pied, de préférence des cohortes *equitatæ*, corps mixtes, particulièrement précieux contre des adversaires qu'il fallait pouvoir aussi bien poursuivre à toute bride ou tenir en échec s'ils prononçaient une attaque. Ces auxiliaires furent au début des Asiatiques, des Bretons, des Corses, des Dalmates, des Espagnols, des Gaulois, des Pannoniens, des Parthes, des Sardes, des Thraces, mais, dès le milieu du IIe siècle, sous les mêmes noms, ces corps ne réunissaient plus guère que des Africains ; des auxiliaires nouveaux portaient les qualifications bien explicites de Maures, Numides ou Musulames. Sur le tard, des Syriens s'y joignirent (2).

Et les indigènes fournirent à l'occasion des irréguliers, très comparables à nos goumiers; on les utilisa même parfois au dehors, comme ces cavaliers maures dont la colonne Trajane rappelle les exploits en Dacie.

En négligeant ces dernières formations, et la cohorte urbaine fixée à Carthage (différente de celle qu'y détachait la légion III), on arrive à un total approximatif de 27000 hommes; effectif modeste, très inférieur aux contingents français d'aujourd'hui;

(1) **LXXIV**, p. 146 et suiv. — (2) **XXXVII**, VI (1925), p. 118-149.

mais Rome n'avait point à compter avec l'Islam, et son occupation ne s'étendait pas aussi loin que la nôtre. De plus, elle tablait, manifestement, sur certains moyens de persuasion ; les Berbères romanisés — par l'armée — étaient, en vertu de leurs privilèges, des exemples impressionnants pour leurs congénères encore rétifs. Enfin la fortification paraît avoir eu, dans l'acheminement à la sécurité et à la paix, un rôle qui ne lui appartient plus à l'heure actuelle, vu qu'il existait nombre de fermes fortifiées, sans qu'on soit néanmoins fondé à admettre que leurs colons aient eu le droit de s'armer (1). Les forteresses d'État étaient réparties surtout le long du *limes*, dont le système défensif est encore mal connu antérieurement à Dioclétien (2) et n'est rappelé par nos sources, pour le Bas-Empire, que sous la forme d'arides nomenclatures et par la mention d'un *fossatum* sous Honorius (3).

L'Afrique française profite de la marine métropolitaine, mais la piraterie a disparu ; elle a sévi au contraire durant toute l'époque romaine, et plus longtemps encore ; les gens du Rif en particulier, si redoutables sur terre présentement, répandaient la terreur devant leurs rivages. On arma contre eux une division des escadres de Syrie et d'Égypte, qui eut son port d'attache à Cæsarea, où les vestiges d'un spacieux port antique ont pu être dégagés (4).

V

La vie économique (5).

Dans tous les détails de la politique romaine en Afrique se révèle le dessein réfléchi de ne point heurter ni brusquer l'indigène, de l'attirer par des faveurs accordées aux plus méritants. Le plan comporte encore l'utilisation économique du pays

(1) *Ibid.*, p. 270 et suiv., 687 et suiv. — (2) *Ibid.*, p. 680 et suiv.
(3) *Cod. Theod.*, VII, 15, 1. — (4) *Ibid.*, p. 275-284.
(5) **CLXII**, XI, p. 295 et suiv.; **L**, p. 23 et suiv.; **LXXXIII**, p. 132-148; **CXC** *bis*, p. 274-293.

suivant des procédés qui, tout en augmentant les ressources de l'empire, apportent plus de bien-être à la population. Le bon ordre assuré, les progrès de l'outillage, le développement des routes et de la navigation, autant de facteurs de richesse pour tous, hormis les turbulents, qui ne rêvaient que mauvais coups.

Il faut cependant reconnaître que, là aussi, Rome n'a point bâti sur table rase : les Carthaginois n'avaient pas démenti leur sang phénicien. Moins habiles peut-être comme ouvriers d'art que leurs ancêtres d'Asie, ils avaient hérité leur génie du commerce et remplirent comme une mission d'intermédiaires entre les diverses régions bordant la Méditerranée occidentale. Ils s'étaient mis partout avec ardeur à l'exploitation du sol ; des agronomes de leur race, comme Magon, longtemps réputé, avaient perfectionné certaines cultures. Carthage et son territoire en étaient venus à se suffire sans aide extérieure ; les céréales, la vigne, l'olivier, fruits et légumes assuraient aux habitants leur subsistance. Cette prospérité frappa les rois numides, qui s'inspirèrent des méthodes appliquées en territoire punique et convertirent au labour bien des nomades, sans nuire d'ailleurs à l'élevage, qui procurait de si parfaites montures à la cavalerie.

Mais les Romains ne furent pas de purs continuateurs. D'abord le trafic prit des voies nouvelles : il n'y avait plus de rouliers des mers monopolisant les grands courants commerciaux ; c'est avec l'Italie désormais que l'Afrique eut ses relations les plus suivies, relations profitables, car l'Italie achetait, beaucoup plus qu'elle ne visait à répandre ses produits chez les nouveaux sujets. Ses besoins déterminèrent aussitôt les directions de la vie économique africaine (1). Mangeurs de pain, pauvres en grains, les Italiens en faisaient venir de diverses provinces : l'Afrique du Nord fut pour eux par-dessus tout une terre à moissons. L'orge suffisait aux petites gens de

(1) R. CAGNAT, *L'Annone d'Afrique*, XXV, XL (1916), p. 247-277.

la contrée, comme on en donnait aux chevaux probablement ; mais le froment était de bon rapport, en particulier dans ce terrain du Sud de la Proconsulaire d'où l'on tire aujourd'hui de merveilleux engrais. Bien des « frumentations », à Rome, distributions au bas peuple de la capitale, se trouvèrent, pour la tranquillité des empereurs, alimentées par le blé africain. Souvent aussi les bêtes fauves de l'Atlas fournirent des attractions aux jeux du Colisée.

Sous les Antonins, d'autres productions commencèrent à s'accroître, qui font encore de notre temps la fortune du Maghreb : les olivettes, actuellement, se multiplient dans le Sud-tunisien et à la lisière de la Tripolitaine ; or elles s'étaient déjà concentrées dans ces districts, ainsi qu'en bordure de mer dans la Maurétanie Césarienne. Si la Tingitane se confinait dans la culture des céréales, les vignobles prenaient ailleurs une importance qui ne s'est pas amoindrie. Quant aux mines, de fer principalement, elles donnaient lieu à une exploitation secondaire, restreinte par la faible étendue des gisements.

Les brillants résultats de l'agriculture en Afrique sont un bienfait de Rome, non seulement par la commande inappréciable venue d'Italie, mais par suite des travaux hydrauliques considérables exécutés par les ingénieurs romains (1). Il semble bien établi à cette heure que le climat nord-africain était alors à peu près le même que de nos jours (2), sous réserve seulement des conséquences possibles du déboisement, effet comme en Asie de l'invasion arabe. Du reste, ainsi qu'au XXe siècle, ce n'est pas l'insuffisance d'humidité qui gênait la culture ; l'eau ne manque pas dans l'Afrique du Nord ; il faut plutôt la répartir : il y a des terrains embourbés, s'il en est de trop secs. Les Carthaginois eux-mêmes s'étaient employés à

(1) Cf. P. GAUCKLER, *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, Tunis, 1897-1912 ; **CXVI**, I, p. 260 et suiv.

(2) St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, I (1913), chap. III.

cette œuvre nécessaire, mais leur domination couvrit surtout des régions mieux partagées. Poussant davantage vers le Sud, maîtres aussi de la Numidie et de la Maurétanie, les Romains ont, pour les arroser, déployé un zèle méritoire, capté les sources, élevé des barrages dans les vallées afin de régler le débit des torrents, disposé dans les plaines des canaux, des rigoles, creusé des puits et des citernes dans les villas disséminées, réalisé par des aqueducs l'alimentation en eau des cités. Là encore, l'armée a procuré une main-d'œuvre précieuse, les inscriptions l'attestent. En ce qui concerne l'utilisation des eaux, les droits et obligations des riverains, il est probable que les ingénieurs auront tiré parti de l'expérience séculaire acquise en ces matières par les spécialistes de la vallée du Nil. Un règlement détaillé, trouvé dans la région de Batna (1), serait à rapprocher des dispositions prévues pour le même objet à Rome et à Lyon. C'est un très bel ouvrage qu'a laissé dépérir en Afrique l'inertie traditionnelle des musulmans.

Le mode d'exploitation de ces provinces comportait les mêmes variétés que dans les autres contrées de l'empire. Celui-ci n'a pas exproprié les modestes paysans qui cultivaient leurs biens sous le régime punique ; ils payèrent à leurs maîtres latins un impôt foncier, dont Carthage sans doute ne les avait pas exonérés. La conquête livra, en outre, au gouvernement des terres domaniales, accrues ensuite par la confiscation ; on y établit un nouveau groupe de petits propriétaires en assignant des lots aux vétérans. Cette colonisation gagna à la culture des cantons négligés au Sud de la Proconsulaire, et plus encore en Numidie, ainsi que dans les diverses Maurétanies. Mais le fléau des *latifundia* (2) ne tarda pas à se répandre sur le pays. A en croire Pline, sous Néron déjà, six hommes

(1) **XLI**, VIII, 4440.

(2) **CLXII**, XI, p. 291; **LXVI**, p. 152 et suiv.; **CLXXXIII**, p. 319 et suiv. · SCHULTEN, *Die römischen Grundherrschaften*, Weimar, 1896, p. 28 et suiv.; KORNEMANN, **XLVII**, Suppl. IV, col. 249 et suiv. Dans les mosaïques, types de grandes villas fortifiées : **CXC** *bis*, pl. LVIII, 1; LIX, 11.

possédaient la moitié de l'Afrique. Il n'y avait pas assez de colons pour mettre en valeur tout l'*ager publicus*; une bonne part en fut de bonne heure accaparée par la *nobilitas*, moyennant une redevance légère ou même fictive. Ces grands domaines, en majorité, passèrent peu à peu aux empereurs, mais ils gardèrent souvent les noms des premiers possesseurs, bien que le prince les eût reçus, soit en vertu d'un testament, soit à la suite d'une condamnation, plus ou moins légitime. Les *saltus*, comme on les appelait, restaient en dehors de l'organisation municipale, livrés à des sociétés fermières (1), qui rendaient compte au propriétaire, lequel, résidant en Italie, ne visitait même pas ses domaines. Chaque compagnie recourait peu à l'élément servile ; d'habitude, elle sous-louait de petits lots, des parcelles, à des colons, — qui n'ont rien de commun, que le nom, avec les vétérans de César et d'Auguste, — de vrais serfs de la glèbe, occupants héréditaires, astreints à une redevance proportionnelle. Il y avait un cahier des charges, et le gouverneur veillait à ce qu'il fût respecté. Ce contrôle absorbant expliquerait à lui seul le titre de procurateur donné aux gouverneurs des Maurétanies. Les abus étaient inévitables, soit de la part des *conductores*, soit du fait du procurateur lui-même ; aussi l'on voit les colons se rapprocher, s'unir pour s'entr'aider et se défendre ; la pétition des travailleurs sur le *saltus Burunitanus* (2) est particulièrement édifiante ; on constate avec étonnement qu'au milieu d'une grande majorité d'indigènes il se rencontre, parmi les plaignants, quelques citoyens romains.

Ces pauvres colons vivaient dans des chaumières rappelant les « gourbis » actuels, groupées en hameaux dont l'ensemble constituait la ferme avec toutes ses dépendances. De telles

(1) J. CARCOPINO, **XXIV**, XXVI (1906), p. 365-461, et **XXXII**, XXIV (1922), p. 13-36 ; cf. TENNEY FRANK, *American Journal of Philology*, XLVII (1926), p. 55-73, 153-170.

(2) **XLI**, VIII, 10 570 ; **CLXIII**, III, p. 153-176.

agglomérations ne résultaient que des *latifundia*, exploitation de la misère, et la vie agricole n'aboutissait pas uniformément à la création des villages, bien au contraire (1).

VI

Les monuments romains (2).

Tout d'abord, en effet, s'il vivait sur ses terres, ce qui était plutôt rare, ou y venait fréquemment, ce qui l'était moins, le propriétaire aisé se faisait construire une grande villa (3), formée d'élégantes constructions disposées autour d'une vaste cour ; il y logeait au besoin son intendant. Ou bien une demeure de cette sorte abritait le fermier général du bien-fonds, le procurateur préposé à un domaine impérial. Ce type de villa est figuré par de très belles mosaïques (4) découvertes dans le pays même ; on y voit en images l'existence du « gentilhomme campagnard », dont l'habitation est tantôt attenante aux maisons de fermes proprement dites, tantôt un peu à l'écart ; il a des appartements spéciaux, avec salles de bains, un parc et un verger, des pigeonniers et des volières, parfois des écuries où il élève des chevaux pour le cirque. La « châtelaine » apparaît aussi dans ces tableaux, paressant sous l'ombrage.

Quant aux petits cultivateurs libres, ils ne se contentent guère, comme dans notre Europe, d'un domicile isolé ; ils ont leurs logis dans des villes, assez peuplées d'après l'étendue des ruines, et dont l'importance moyenne permet de les comparer à nos grandes sous-préfectures. Ils y ressentent plus de sécurité et puis, comme, à partir du IIIe siècle, les citoyens romains se sont tellement multipliés, ce relèvement de situation impose de vivre à la romaine, autrement dit de la vie urbaine.

De là le nombre prodigieux des cités de type latin, dont les

(1) **L**, p. 34 et suiv. — (2) **CXVI**.
(3) **XLIII**, art. *Villa*. — (4) **LXXVII**, II p. 149-152.

vestiges, peu maltraités par l'Islam indolent, subsistent encore en Algérie et en Tunisie et que les fouilles, de jour en jour, permettent de mieux connaître. Celles de la côte échappent plus que les autres aux investigations ; les eaux ont remanié le terrain, ravivé le sol ou charrié des alluvions ; les ports restés actifs ont eu besoin de hangars nouveaux qui condamnaient à la destruction les anciens. Les villes de l'intérieur revivent bien davantage à nos yeux : c'est Dougga, Announa, Timgad, Lambèse, Djemila (1), Gightis (2), Althiburos (3). L'opposition y éclate entre les maisons privées, humbles, mesquines, à quelques rares exceptions près (car l'aristocratie locale exige un peu plus de confort), et les bâtiments publics, qui sont la gloire, non seulement de la communauté, mais de chaque citoyen pris en particulier : forums (4), thermes (5), basiliques, temples, lieux de plaisirs divers, théâtres (6) et amphithéâtres, et jusqu'aux constructions de pur apparat comme les portes monumentales et les arcs triomphaux (7), autant de somptuosités qui apparentent étroitement les villes d'Afrique à celles d'Italie.

VII

La romanisation.

Ce sont ces monuments qu'invoquent en faveur de la romanisation de l'Afrique les observateurs superficiels. Assurément, pour une bonne part, elle s'est créé un décor, du style d'empire le plus authentique ; les tombeaux eux-mêmes, du moins les plus luxueux, sont exécutés dans cette note uniforme importée d'Italie. Or c'est précisément cette conformité rigoureuse aux modèles de la métropole qui révèle le mieux le caractère arti-

(1) **LXXV**, p. 111-120. — (2) L. A. Constans, *Gightis* (Notes et documents publiés par la Direction des Antiquités et des Arts), Paris, 1916.
(3) A. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos (Ibid.)*, Paris, 1913.
(4) **LXXV**, p. 61-75. — (5) *Ibid.*, p. 94-98.
(6) *Ibid.*, p. 88-94. — (7) *Ibid.*, p. 53-59.

ficiel de cet urbanisme, fait pour une classe restreinte, qu'il suffisait à Rome d'avoir attirée dans son orbite et dans ses intérêts. On se souciait fort peu de la masse, souhaitant seulement que cette dernière comprît les avantages matériels du loyalisme.

Que la langue latine ait été largement répandue en Afrique, c'est un fait évident, dont il ne faudrait point exagérer la portée ni les conséquences, et d'autre part relativement tardif, auquel le christianisme a dû aider considérablement. Quand la sœur de Septime-Sévère, originaire de Leptis en Tripolitaine, l'alla visiter à Rome, elle fit honte à l'empereur, car elle ignorait le latin. Ceux qui l'avaient appris ne le parlaient pas très purement: Apulée, natif de Madaure, craignait, en arrivant dans la capitale, de révéler par là son origine. Ce détail est plus symptomatique que la forme très incorrecte des épitaphes de petites gens, rédigées non par des lettrés professionnels comme lui, mais par des artisans que leur métier mettait en relations avec une foule de personnes et obligeait à un certain polyglottisme ; des cas analogues se voient encore aujourd'hui. Du reste, le latin était obligatoirement la langue des tribunaux, des assemblées municipales et de l'armée par laquelle passaient tant d'indigènes. Cela suffisait à faire naître des écoles, où l'on enseignait la langue universelle, et dont beaucoup s'élevaient fort au-dessus des rudiments. Quelques-unes, notamment à Carthage, à Cirta, à Madaure, devaient différer peu des écoles d'Italie ; on y apprenait l'histoire littéraire par la lecture des auteurs célèbres, et aussi la rhétorique qui dans tout l'empire exerçait ses ravages. Les villes se montraient fières de leurs « scholars », dressaient leurs effigies et gravaient sur la pierre la commémoration de leurs succès. La part de cette contrée dans la production littéraire (1) serait toutefois négligeable sans le christianisme, qui mit l'Afrique

(1) CLXII, XI, p. 301 et suiv.

au premier plan (1) : les apologistes et polémistes les plus vigoureux, les plus hardis, sont nés sur cette terre. Leur ascendance, indigène ou latine, reste par malheur incertaine ; il semble pourtant difficile que plus d'un ne soit pas un Berbère assimilé.

La langue des Romains n'avait point éliminé, même aux derniers jours, les dialectes antérieurs : on parlait encore le punique, et ce qu'on appelait le libyque était l'idiome courant des nomades (2). Les éléments sédentaires adoptaient facilement, en revanche, les langues des peuples qui les dominaient politiquement ; ils s'adaptèrent successivement au punique et au latin, comme ils devaient finalement accepter l'arabe. Cette race avait « un mélange de qualités contraires qu'aucune n'a réunies au même degré : elle paraissait se livrer et ne se donnait pas entièrement ; elle s'accommodait de la façon de vivre des autres et au fond gardait la sienne ; en un mot, elle était peu résistante et très persistante (3) ». Elle prit volontiers de Rome certaines habitudes de confort et le penchant à l'association, qui se manifestait dans les collèges, religieux ou professionnels, plus largement encore dans la cité ; l'instinct ethnique, positif, réaliste, l'inclinait lui aussi à suivre de tels exemples.

Mais pour que ceux-ci produisissent leur plein effet, encore fallait-il que la paix romaine parût bien assise (4). Or, dès le IIIe siècle, il souffle sur tout l'empire un vent d'anarchie et d'insécurité, alors qu'aux yeux des Africains tout prestige repose sur la force certaine et manifeste. Nouveauté grave, qui n'a guère son équivalent dans les autres provinces, des Berbères *romanisés* sentent fléchir leur fidélité et rêvent de s'affranchir ; ils voient bien que l'armée est de moins en moins

(1) H. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1914 ; P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, Paris, 1901-1923 (7 vol.).
(2) **CLXII**, XI, p. 280 et suiv.
(3) **LXVI**, p. 359 ; cf. **CLXII**, XI, p. 250 et suiv.
(4) **LXXIV**, p. 772 et suiv.

romaine, de plus en plus barbare. Les chefs indigènes qui entrent en révolte contre le pouvoir central n'ambitionnent pas, comme d'autres rebelles dont nous avons parlé, de devenir empereurs à Rome ; leur but est de se tailler un royaume indépendant ; ils ne croient plus à la durée de l'empire et travaillent à sa dislocation.

Les querelles religieuses (1) ont encore activé cette désagrégation. Le schisme donatiste, depuis le début du IVe siècle, a coupé en deux la population assimilée d'Afrique; les haines s'exaspèrent entre les orthodoxes et leurs opposants. Et la misère aussi va diviser les populations rurales ; des bandes de colons insurgés, excités par les donatistes, errent dans les campagnes : ce sont les « circoncellions », ainsi nommés parce qu'ils rôdent autour des fermes (*circum cellas*), préparent des coups de main, volent, détruisent, massacrent même, font aux gens stables une existence si intolérable que ceux-ci finissent par renoncer et par déserter les champs. S'il s'était trouvé à l'époque quelque État barbare assez fort pour profiter des circonstances, la conquête de l'Afrique sur l'empire n'aurait pas attendu jusqu'à l'an 430.

Les Vandales, qui à cette date s'y installèrent, ne s'en prenaient pas spécialement à la civilisation romaine, que leurs princes affectaient même d'adopter ; le pillage seul les intéressait. Mais, pour ce motif, ils n'ont jeté leur dévolu que sur les régions les plus riches et couvertes de cités ; ils ont dédaigné celles de l'intérieur (2), abandonnant à eux-mêmes les habitants, que la vie sauvage a peu à peu ressaisis. La domination de Justinien, qu'on nomme byzantine, mais qui gardait forme romaine, n'a eu également sur les hauts plateaux et sur les terres voisines du Sahara qu'une influence médiocre ; ses châteaux massifs et multipliés ne l'ont pas empêchée de succom-

(1) LECLERCQ, *op. cit.*, I, chap. IV ; J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique, Origines*, Paris, 1915.

(2) E. ALBERTINI, **XV**, 1925, p. 261 et suiv.

ber, après moins de deux siècles, aux attaques des Sarrasins.

Ainsi la réceptivité des Berbères, leur bon vouloir apparent à se donner un vernis de culture européenne ne sauraient faire illusion. La métropole a importé en Afrique quantité de choses éphémères, mais non les éléments de population qui seuls y auraient pu enraciner son influence et son esprit. Les ruines qui couvrent la contrée sont le parfait symbole d'une œuvre artificielle, qui n'a pas eu de lendemain.

CONCLUSION

Tel fut, d'après les témoignages de l'archéologie et de l'histoire, cet empire immense et composite (1) qui a tant frappé les imaginations, séduit jusqu'aux barbares envahisseurs, et dont la formule même, pendant des siècles, s'est imposée comme celle d'un État providentiel, doué de pérennité. Par une fiction curieuse, c'est dans l'Europe centrale, d'où sont partis les plus rudes coups contre la puissance des Césars, que le *Kaiser*, leur successeur de nom, a maintenu jusqu'en 1806, sans nul souci des vraisemblances, le fantôme archaïque de l'Empire romain.

C'en est assez pour expliquer la longue persistance d'admirations conventionnelles, malgré le progrès des connaissances et le travail de la critique. Où en est à cet égard l'œuvre de résurrection historique et qu'est-il raisonnable d'en attendre encore ? Question embarrassante. Il n'est pas niable que, dans ce tableau de l'*Orbis Romanus*, bien des détails peu à peu se précisent; il est douteux toutefois qu'aucune partie de l'ensemble prenne jamais à nos yeux son aspect véritable. Les documents écrits, gravés ou figurés, font revivre surtout les traits communs aux diverses régions; on a beaucoup plus de peine à relever les disparates qui se devinent et qui subsistaient dans les couches sous-jacentes, mais ne s'exprimaient pas. Nulle part, en somme, la recherche archéologique n'a fait

(1) Sur le mélange des populations dans l'empire, cf. TENNEY FRANK, *American Historical Review*, XXI (1916), p. 689-716, **CVI**, p. 565 et suiv.

défaut, et, pour toutes les provinces, des descriptions synthétiques, forcément provisoires, ont vu le jour déjà, ou s'exécutent. Les découvertes de hasard et les données des fouilles ont laissé apparaître, ou rectifié, des quantités de menus faits; cette sorte de reconstitution a devant elle des perspectives illimitées. Mais il ne semble pas qu'elle réserve désormais de grandes révélations, ni qu'elle doive apporter des solutions inédites aux problèmes fondamentaux que, pour finir, il convient d'examiner.

***

Y a-t-il lieu de s'extasier devant le groupement unitaire de cette masse de territoires? De vieux auteurs ne tarissent pas sur le miracle de méthode qui s'est ainsi affirmé. Nous ne nierons pas que la petite cité du Palatin, en débordant sur la campagne environnante, en dominant toute l'Italie, en écrasant la puissance punique, n'ait accompli de rares prouesses; la soumission de la Macédoine était encore une entreprise soulevant de sérieuses difficultés. Passé ce premier stade, et depuis la date d'où part le présent livre, l'œuvre réalisée paraît peu de chose en comparaison.

Un fort État centralisé, pourvu d'institutions solides et respectées, dont les soldats sont citoyens ou ont promesse de l'être bientôt, dressés à une technique de guerre éprouvée, part à l'assaut de quelque contrée nouvelle; que trouve-t-il devant lui? A l'Est, des citadins contents de libertés illusoires, indifférents depuis longtemps au nom de leur suzerain; à l'Occident, des tribus, des clans, en relations tendues avec ceux du voisinage; parfois une cohue torrentueuse qui n'offre de danger que pour les faibles effectifs. Le succès pouvait se faire attendre plus ou moins, suivant l'ampleur des moyens employés; il était généralement inévitable.

Une thèse séduisante (1) fait reproche aux Romains d'avoir

(1) T. XVI p. 416 et suiv.

cédé à l'attraction de l'Orient grec, au lieu de donner immédiatement tout leur effort du côté du monde barbare, où ils auraient trouvé à remplir leur véritable mission. Osera-t-on les blâmer d'avoir d'abord choisi, spontanément, la tâche la moins rude? Le continent asiatique éveillait des tentations fort explicables : des royaumes en déliquescence appelaient l'invasion. Rome a même apporté une sorte de lenteur calculée à s'en saisir. Par endroits, des souverains inscrivent le peuple romain dans leurs testaments — libres ou captés, peu importe; — les populations se soumettent, changent de propriétaire, sans grande résistance! L'Italie, dit-on, s'est laissé éblouir par les trésors de l'Orient. Mais la richesse est un instrument de domination ; les expéditions lointaines coûtaient cher, et Rome aurait eu peine à s'y lancer sans ce « nerf de la guerre » préalablement assuré; les combattants si attachés à la personne d'un Marius, d'un Pompée, d'un César, eussent-ils suivi aveuglément, et jusqu'à l'illégalité, le chef qui les menait à des conquêtes nouvelles, sans les largesses qu'avait facilitées la mise à sac de cet Orient prospère et industrieux? S'attaquant d'abord, par exemple, à la Gaule, quelle proie eût-on désignée à ces soldats partis pour le pillage? Sont-ce les huttes modestes, de branchages et de terre gazonnée, où vivaient simplement des paysans mal vêtus? Ou même les chars des nobles, leurs armes, peu différentes de celles des Romains?

Non seulement l'Occident était plus pauvre, mais on savait par les premiers contacts que les hommes s'y montraient farouches et obstinés; l'idée de patrie, liée à un petit coin de terre, n'évoquait point dans leurs esprits les franchises problématiques symbolisées par des institutions de parade, mais l'indépendance du sol et de ses occupants. La lente et dure conquête de l'Ibérie explique suffisamment que les Romains aient pris pied dans une région aussi lointaine que la Palestine avant même d'avoir renforcé d'une marche protectrice,

au delà des Alpes, les frontières septentrionales de l'Italie. L'Empire, le premier, eut l'audace de pourvoir à cette nécessité, et il y éprouva des surprises. Mais Rome était alors en pleine vigueur et devait avoir le dernier mot. Il lui fallut cependant, bon gré mal gré, borner ses ambitions.

Ambitions souvent inconscientes chez les dirigeants, et de ce fait il est d'autres exemples. L'histoire la plus récente nous montrerait des cas frappants de ces « responsabilités » qui s'accroissent sans cesse et développent des « contrôles » jugés indispensables. Pareillement, quand Rome venait encore d'annexer des peuples, elle estimait décent vis-à-vis d'eux, et prudent pour elle-même, de les protéger par l'interposition d'une zone de couverture. C'est ainsi que la Gaule fut couverte par la Bretagne et aurait dû l'être par la Germanie comme les régions du Haut-Danube; que la Maurétanie couvrit l'Espagne et la Numidie ; que la Dacie fut indispensable à couvrir la Mésie, et que, la Syrie du Nord manquant d'une barrière sûre, on fit tuer tant d'hommes, à tant de reprises, pour la Mésopotamie, — qu'il aurait fallu défendre à son tour contre le bastion iranien. Cette Perse, parthique ou sassanide, qui affectait avec l'État romain une égalité intolérable, fut bien des fois provocatrice, elle aussi; mais, quand elle regardait vers l'Arménie, c'était la même nécessité d'un solide rempart de sauvegarde que, raisonnablement, elle eût pu alléguer.

Ainsi tout succès en appelait, en exigeait un autre. L'Océan, toutefois, était une sorte d'aboutissement ? A moins que du rivage on n'en vît un second en face....., et la Manche fut traitée comme un simple fleuve. Quant au désert, mer aussi par ses sables, les pointes hardies poussées en Afrique vers le Sud indiquent qu'on lui accorda une confiance réservée. Ce besoin de garantie, jamais satisfait, s'accroissait de la faiblesse même des obstacles : plus l'empire s'étendait, plus l'adversaire du moment semblait petit et méprisable, et les Césars eurent rarement à désarmer une coalition ; la pluralité des attaques

contre eux ne résultait guère d'une entente. En somme, tout conduisait irrésistiblement à la domination universelle. Sans le désastre de Varus, sans l'éternelle déception subie aux bords du Tigre, Rome, en deux directions, devait plus que jamais s'enfoncer dans le vide.

Comment se heurta-t-elle donc à deux môles de résistance inébranlables? L'historique qui précède en rend déjà un peu compte, mais nous le comprendrons mieux en récapitulant les causes même qui expliquent l'effondrement de l'empire.

***

On les a signalées depuis longtemps, et les études les plus récentes (1) ont pu seulement accumuler les exemples, les preuves; il n'y avait plus guère de pièce nouvelle à introduire dans un dossier terriblement chargé. L'empire s'est tué lui-même, lentement ; son affaiblissement interne (2) a précédé celui de ses frontières ; et il n'en pouvait être différemment, puisqu'il représentait la plus grande force du monde ; il ne devait périr que de ses plaies.

Rome est partie d'une visée de lucre : à toute époque cette conviction s'est fait jour qu'un groupe restreint devait asservir les autres, profiter de leur travail et de leurs biens. L'*Urbs* primitive a d'abord méprisé la banlieue, puis la ville agrandie a traité en inférieure la péninsule ; à celle-ci enfin il a fallu des privilèges sur les autres territoires. Chaque conquête, conçue comme une entreprise à bénéfices, devait s'exécuter aux moindres frais ; en conséquence, Rome a poussé jusqu'à l'absurde le principe de l'économie des moyens (3) ; les facilités grandes rencontrées dans la soumission d'un Orient

(1) **CIII**; **CCI**; **LXIV**, p. 236-299 ; **CXXXIV**, p. 330-392 ; **XVII**, LXXXIV (1900), p. 1 et suiv.; **CXC** *bis*, p. 478-487.

(2) Cf. le tome XVIII.

(3) C'est même sur la faiblesse des effectifs que s'appuie Pais, **CLXXII**, p. 55-98, pour affirmer le caractère défensif de l'impérialisme romain.

abâtardi étaient pour l'encourager dans l'emploi continu d'une semblable méthode, insuffisante en quelques cas. Tout l'effort militaire de l'État ne se prononçait pas forcément dans un sens unique; il menait simultanément diverses opérations dont plus d'une aurait pu être ajournée. On évitera toute comparaison avec les énormes effectifs engagés dans la récente guerre européenne; mais le système trivialement dit « des petits paquets » fut encore de règle sous l'Empire, malgré d'immenses ressources. Les plus gros contingents ont été réunis lorsque deux prétendants se disputaient le pouvoir; les puissantes armées sont avant tout celles des guerres civiles; pour les luttes au dehors, on se contente de forces plus réduites. Le type de ces expéditions, ambitieuses par les visées, hésitantes par la mise en œuvre, est celle qui sous Auguste fut lancée contre la Germanie. La même faute fut commise chaque fois qu'on marcha vers la Perse, pour une riposte ou une attaque. Ainsi avortèrent des plans, dont le succès, du reste, n'eût fait que provoquer de nouvelles complications.

Quant aux raisons profondes qui peu à peu arrachèrent à Rome ses conquêtes, elles sont d'ordre divers; nous rappellerons en peu de mots celles qui doivent être ailleurs (1) l'objet d'un commentaire plus étendu.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une notion moderne, récente, qui n'effleura jamais l'esprit des anciens. On ne s'étonnera donc pas d'une certaine facilité à se soumettre, au moins chez les nations les plus évoluées, mais qui a pour corollaire une fidélité molle, résignée plus qu'active, une tendance à compter sur le pouvoir souverain, qui doit être partout présent. L'empire est fondé sur la suprématie de la race latine, qui ne forme qu'une faible part de la population totale. Le droit de cité romaine a pu être distribué avec une libéralité croissante; il n'a fait en province, hors quelques

(1) T. XVIII et XXXI.

cercles de notables, que des assimilés incomplets, qui respectent l'empire, ne songent point à s'en détacher en masse (1), mais ne vont pas envers lui jusqu'au véritable dévouement. Il n'y a eu dans les divers gouvernements aucune grande poussée insurrectionnelle collective et générale, mais les essais de séparatisme individuels, les coups d'audace de quelque ambitieux ont rencontré souvent de larges complaisances, dès qu'ils semblaient en voie de réussir. D'ailleurs, tout prétendant ne se posait-il pas en champion de la cause romaine ? Les Césars sont des dieux, mais sans généalogie ; quiconque prend le pouvoir en deviendra un à son tour ; nul sceau ne l'a marqué par avance. Il n'y a, pour la transmission du titre d'Auguste, aucune règle fixe et constitutionnelle ; on l'obtient par la victoire sur ses rivaux, et le Sénat se borne à ratifier la décision des armes. Cette vérité redoutable se manifeste dès le premier siècle du principat, qui ne fait en cela que continuer la dictature militaire.

La population italienne, nous l'avons dit, n'a pas vu que la gloire dans la domination du monde ; elle s'est proposé pour fin le bien-vivre, et ce besoin d'existence large, de luxe raffiné, a eu des conséquences comme il en produit encore aujourd'hui : les richesses comptent bien moins lorsqu'elles se divisent ; de là une réduction, instinctive ou systématique, de la descendance ; une dépopulation toujours aggravée a sévi sur l'Italie à la fin de la République, et jusqu'au bout s'est prolongée, en dépit de toutes les mesures prises pour l'enrayer ; le centre de l'empire, son cerveau et son moteur essentiel, s'en est trouvé amoindri. Mais le mal a peu à peu gagné toutes les provinces (2). Puis elles ont connu à leur tour ce qui avait d'abord rongé principalement l'Italie : la guerre civile ne tue pas seulement, elle ravage. Et ses effets se sont unis à ceux d'un régime économique détestable qu'on ne peut manquer de mentionner.

(1) F. HAVERFIELD, **XXII**, V (1915), p. 252 et suiv. — (2) **CCI**, I, chap. v.

Le système de la cité, d'où Rome s'est élevée aux proportions d'un État gigantesque, lui avait paru le meilleur pour asseoir sa suprématie (et du reste il se pratiquait dans l'Orient grec de temps immémorial). Mais ce n'est point par générosité ni simple complaisance qu'elle consacra, développa les autonomies locales. Celles-ci n'y trouvèrent pas que des avantages : le pouvoir central eut là des cadres tout prêts pour l'exécution de ses volontés, pour l'assujettissement des peuples aux charges qu'il leur imposa. Méthode sans originalité au surplus, puisqu'il l'empruntait aux monarchies hellénistiques. Il en remarqua les commodités, non les funestes conséquences déjà très visibles. La classe riche eut donc le monopole des magistratures ; elle fut responsable de la rentrée de l'impôt. Ingrate mission, et toujours plus lourde, car les finances de l'État furent définitivement obérées le jour où toute conquête cessa, et tout butin avec elle ; la dernière bonne prise fut celle de Trajan en Dacie. Nous savons déjà qu'à la basse époque on déserta les fonctions municipales, que les curies se vidèrent et que l'État prit cette mesure déplorable de parquer chacun dans sa classe et ses attributions. Rien n'y fit ; l'impôt rentrait mal, parce que les petits propriétaires étaient appauvris par les guerres civiles, les invasions, le vagabondage et l'arbitraire des taxes. On en vit réduire volontairement leur production (comme en Turquie certains paysans coupaient leurs oliviers plutôt que de verser une dîme enflée sans mesure), d autres s'enfuir chez les barbares (1) ou se mettre dans la clientèle des sénateurs, gros propriétaires en fait indépendants et rebelles aux contributions.

Auprès des champs dépeuplés, les villes n'ont pas meilleure figure ; beaucoup déchoient et plus d'une disparaît. L'artisanat, qui en avait fait la prospérité, a été frappé à mort par les guerres continuelles et l'insécurité, qui entravent les échanges,

(1) *Ibid.*, II, p. 295.

par la monnaie avilie, par la diminution de la richesse privée et son abusive concentration. Les constructions de remparts dans chaque ville, à la fin du IIIe siècle, ont tari d'autres activités. Tout cela pour une protection imparfaite : ces ceintures de murailles entourent généralement, non point le territoire entier de la cité, mais une sorte de réduit de médiocre étendue; elles retardent l'ennemi, exaspèrent sa rage, le rendent plus acharné contre les campagnes ouvertes, renforcent par suite l'hostilité, depuis longtemps aiguë, entre les citadins et les ruraux, ces derniers soutenus par l'armée, qui ne se recrute plus que parmi eux (1).

En résumé, discordes graves entre les classes sociales; devant l'anarchie administrative, une sorte de lassitude universelle ; enfin l'État est atteint dans ses forces vives par la transformation graduelle de ce qui avait été sa principale armature, l'armée, dont toute la force réside dans l'élément barbare.

***

Faut-il regretter cette ruine d'un régime et d'une domination ? La question revient à celle-ci : la soumission à Rome de tant de territoires a-t-elle été pour eux un bienfait?

On répond le plus souvent par l'affirmative ; il est cependant des critiques amers, par qui s'exprime l'horreur de tout impérialisme (2). Fatalement insatiable, tel nous est apparu celui des Romains : il y a eu dans leur politique extérieure comme une sorte d'engrenage, et les dirigeants, presque toujours, se laissaient porter par l'occasion.

(1) M. ROSTOVTZEFF, **XXVIII**, XXVII (1923), p. 233-242; **CXC** *bis*, Préface.

(2) Déjà le philosophe allemand HERDER (*Rev. arch.*, 1924, II, p. 249). Littré disait : « César ne fonda qu'une décadence terminée par une catastrophe. » Aujourd'hui, surtout C. JULLIAN, **CXLII**, VI, fin ; Albert GRENIER, *Les Gaulois*, Paris, 1923, Conclusion. Cf. encore R. VON PŒHLMANN, *Aus Altertum und Gegenwart*, 2. Aufl., München, 1911, II, p. 262.

Tu regere imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes.

(*Æn.*, VI, 851-852.)

C'était là un axiome plus ancien que Virgile. Nous n'avons pas à revenir sur les méthodes de conquête ; Montesquieu (1) les a jugées sans injustice ni mansuétude. Reste à apprécier seulement si les nations subjuguées trouvèrent compensation aux libertés perdues.

On vante avec raison (2) certaines conséquences, heureuses pour les sujets, de mesures prises dans un autre dessein, en vue de maîtriser le monde et de l'exploiter. Les voies romaines, militaires ou autres, ont créé des facilités, jusque-là inconnues, à la circulation des hommes et des denrées. L'outillage économique, — déjà très avancé, il est vrai, dans les pays d'Orient, — a progressé encore, et les races que l'hellénisme avait à peine touchées ont dû aux Romains, à cet égard, de précieuses leçons, qu'eux-mêmes se bornaient à transmettre. Certains travaux publics, de très vaste envergure, tels que les aqueducs, ont porté la richesse à des terrains jusque-là sacrifiés. Le large emploi de la monnaie romaine et de la langue latine sur les marchés les plus lointains aidait aux transactions, bien que la première fût de mauvais aloi et la seconde déshonorée au début par des agioteurs louches. L'instruction a gagné au moins la classe aisée dans bien des contrées où l'ignorance avait été générale (3) ; le confort, le luxe extérieur ont pénétré dans des cités nouvelles. Beaucoup de provinciaux, ajoute-t-on, puis presque tous, ont acquis la cité romaine ; reconnaissons toutefois qu'ils n'y avaient avantage que parce qu'ils dépendaient de l'empire romain.

(1) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. VI.
(2) **CXXXIV**, p. 296 et suiv. ; add. *The Legacy of Rome*, edited by Cyril Bailey, Oxford, 1923.
(3) **CLXXII**, p. 175-205.

Mais le point capital, au dire des Romains eux-mêmes, — et les modernes, habituellement, acceptent l'affirmation, — c'est cette PAIX ROMAINE, immense et bienfaisante, qui s'étendit à toutes les terres placées sous la même loi. Une restriction, il est vrai, s'impose immédiatement : cette paix majestueuse, la République l'a-t-elle donnée ? Dans l'opinion commune, elle est le fruit du principat, hâté ou amené, dans une large mesure, précisément par la situation mauvaise des provinces.

Que fut d'ailleurs au juste cette paix ? On peut l'envisager entre États, entre groupes, enfin à l'intérieur de ceux-ci.

Certes, pour l'Orient en particulier, les temps hellénistiques sont une période d'âpres luttes, les grandes monarchies n'arrivant pas à s'accorder ; mais Rome a-t-elle épargné à ses provinciaux les suites de ses conflits avec les peuples qui se sentaient menacés ? Est-ce sur l'Italie qu'a pesé la guerre de Mithridate ? Sans doute ce sont les Romains à qui en voulait ce roi « philhellène », des Italiens qu'il fit massacrer ; mais il a compromis les Grecs, provoqué contre eux des représailles, et toutes les hostilités se sont déroulées en Orient. Le pouvoir central n'a pas toujours à temps enrayé l'invasion des nations limitrophes, même sous le Haut Empire ; elle a déferlé plus d'une fois sur l'Asie Mineure et la Syrie du Nord. En Occident, la question se pose différemment : il ne s'y trouvait guère d'États à proprement parler ; des confédérations de barbares se sont pourtant constituées, principalement sur le tard, et c'est bien souvent leur politique à l'égard de Rome qui a, au détriment des provinces, cimenté leur union.

Sous le nom de groupe nous entendons : à l'Est la cité, à l'Ouest la tribu ou État minuscule. Ici l'on croit saisir une action de Rome plus remarquable et plus utile. Il est reconnu qu'en Gaule, moins peut-être en Espagne, les peuples s'entendaient mal et se faisaient la guerre, qui leur plaisait du reste. Ces pratiques prennent fin après l'annexion ; un idéal nouveau de vie paisible est né à l'abri de la frontière du Rhin, défendue

avec énergie. Quant aux villes grecques, n'exagérons point la gravité de leurs disputes sous les rois dont elles subissaient la tutelle ; au surplus, elles recouraient déjà à l'arbitrage, que Rome favorisa. Mais ce qui contribua à nouer entre les cités des rapports pacifiques, et même cette concorde, cette *Homonoia* que constatent leurs monnaies (1), c'est la destruction en elles de toute vie publique; dès lors, les seules rivalités naquirent d'un vain désir d'ostentation, ou de titres pompeux que Rome elle-même décernait, en récompense des marques d'adulation.

Enfin les factions cessèrent à l'intérieur de chaque petit groupe. En Gaule, au temps de César, les classes élevées et un parti populaire s'opposaient régulièrement; c'était aussi depuis des siècles le ver rongeur des cités helléniques. Mais là encore la paix sortit de la déchéance : en imposant par principe la suprématie de l'élément aristocratique, ou pour mieux dire des « possédants », Rome élimina les discordes. Toujours, en somme, cette paix humiliante, simple effet de l'asservissement (2).

Les masses l'avaient à ce point subi qu'il leur importait avant tout d'échapper aux charges que la guerre fait peser sur l'individu. Or, dès la fin de la République, l'armée est mercenaire; y entre qui veut pour y prendre métier ; aux réfractaires l'État ne demande point leur sang. Cette dispense générale dut contribuer à répandre l'impression qu'il laissait chacun à sa tâche et le protégeait sans son concours. Alors, autre point de vue, la paix c'était encore, aux yeux d'un pusillanime, la faculté de ne point se battre, même pour la patrie. L'armée professionnelle put à peu près suffire jusqu'au dernier des Antonins, et ce fut tout. Comment, après Commode, parler de paix romaine? C'est de toutes parts un va-et-vient de

(1) ZWICKER, **XLVII**, VIII, col. 2265 et suiv.

(2) Cf. CLIFFORD H. MOORE, *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, **XLVIII** (1917), p. 27-36.

troupes, sans relâche, pour la lutte civile ou la guerre extérieure. Une seule paix pouvait venir, après l'écroulement final, celle qui tombe sur les ruines et les campagnes dévastées.

***

Parfois un dernier grief, d'ordre moins matériel, s'ajoute à ceux que nous avons examinés. On est convenu de célébrer l'œuvre civilisatrice de Rome : elle a, dit-on, arraché des peuples entiers à une condition toute voisine de l'état de nature, fixé des nomades, développé la vie urbaine et, dans les agglomérations nouvelles, répandu l'instruction, des habitudes sociales, le goût du luxe et même de l'art. Ce que l'on nomme la romanisation est fait indéniable, à moins qu'on ne l'exagère. La langue latine s'est substituée à de vieux idiomes et les nombreuses langues romanes témoignent de sa victoire. Les constructions qu'on voit en pleine Afrique révèlent de vrais foyers latins loin de l'Italie.

Mais cette culture s'est payée cher là où elle a pris racine : en faisant adopter ses idées, ses usages et le décor de sa vie propre, Rome a tué à jamais des âmes collectives, étouffé dans leur germe des civilisations originales qui allaient s'élaborer. Le monde n'eut jamais besoin d'un moule uniforme, d'un type humain cosmopolite, qui se constitue aux dépens de l'intelligence et ne saurait conduire qu'à la banalité — l'exemple romain est décisif.

On se prend à méditer devant cette critique, présentée à propos de la Gaule (1), à laquelle elle s'applique tout spécialement. On serait même très sévère pour la culture romaine si elle avait été imposée aux peuples conquis autrement que par la persuasion ou le libre contact (2). Or, elle s'est implantée sans effort partout où elle paraissait, en dépit de sa médiocrité

(1) Plus haut, p. 391.
(2) HARRER, *Classical Journal*, XIV (1918-1919), p. 550 et suiv.

spirituelle et de ses plagiats, très supérieure a celle des milieux, si peu évolués, qui l'ont accueillie. De là vient que l'Orient lui a presque complètement échappé (1). Il est des provinces, les Maurétanies, certaines régions danubiennes, où l'on se demande si ce n'est pas une sorte de néant qui eût persisté sans elle. Il n'en va plus de même pour l'Espagne, la Gaule ou la Bretagne : des industries y prospéraient, obéissant aux instincts nationaux qui se manifestèrent toujours, malgré l'ascendant des vainqueurs, par certains traits spécifiquement indigènes, comme de rares étincelles crépitant sous la cendre. On alléguera que ce décor latin dans les provinces fut celui des purs Romains qui s'y fixaient et de la seule classe aisée, clientèle de la métropole (2). Pauvre objection, car, si l'artiste sort bien souvent des couches populaires, il a besoin des riches qui détiennent la commande ; sa spontanéité est comprimée par avance, quand ce sont des poncifs qu'attendent de lui les gens fortunés.

Doit-on donc regretter tout ce qui, de l'ancienne Rome, est passé dans nos mœurs : systèmes et cadres gouvernementaux, théories juridiques, usages privés, et le reste ? Ce serait noire ingratitude ; mais l'héritage latin, en grande partie perdu jusqu'à la Renaissance, pouvait nous revenir de la seule Italie, sans qu'elle eût par ailleurs, et pour des siècles, paralysé des élans variés.

L'embarras pour quiconque voudrait prendre parti en cette controverse, c'est la difficulté de mettre en regard ce qui a été et ce qui aurait pu se produire. Cherchons un cas concret. Rome a étranglé le celtisme de Gaule; mais elle n'a point touché celui de l'Hibernie. Or, quel est pour l'Irlande le bénéfice de cette liberté ? Elle ne s'éveille que lentement et après que le christianisme l'a visitée. Sous cette influence, latine

(1) **CXX**.

(2) M. GELZER, *Das Römertum als Kulturmacht* (**XVII**, CXXVI [1922], p. 189-206).

encore, naît une école de calligraphes et d'ornemanistes, dont le mérite s'affirme dans une voie assez secondaire de l'art. Ils sont cependant pour elle une gloire plus certaine que son enfantine littérature épique, produit exclusif de la race.

Enfin, pensera-t-on, puisque la barbarie nordique a pu submerger la culture séculaire de Rome, n'eût-elle pas aussi bien anéanti des civilisations originales, moins vigoureuses, car elles n'étaient qu'à leurs débuts ?

On voit tout ce que le problème recèle d'inconnues.

***

L'empire romain est un exemple inoubliable de volonté, d'énergie, d'adresse et de persévérance, mais aussi d'ambition sans bornes, qui lésinait sur les moyens et renonça de bonne heure à s'appuyer sur la plénitude du devoir civique. Il a connu successivement trois phases, de durée comparable :

La curée des royaumes et le pillage des peuples ;

L'aménagement rationnel et l'exploitation économique avec le concours des sujets ;

La lente liquidation, retardée dans le désordre et à coups d'expédients.

On accorde trop souvent à la seconde l'oubli de celles qui l'encadrent ; au moins celle-là donne l'impression, incomplète et cependant frappante, d'une œuvre utile à l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE

PÉRIODIQUES

Ægyptus I
Annuario della R. Scuola archeologica di Atene..... II
Annual of the British School at Athens..... III
Archæologia IV
Archiv für Papyrusforschung..... V
Atene e Roma..... VI
Athenische Mittheilungen VII
Boletin de la Real Academia de la Historia..... VIII
Bonner Jahrbücher..... IX
Bulletin de Correspondance hellénique..... X
Bulletin de l'Académie royale de Belgique..... XI
Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France..... XII
Bulletin hispanique XIII
Classical Philology..... XIV
Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. XV
Hermes XVI
Historische Zeitschrift XVII
Jahrbuch des deutschen archæologischen Instituts..... XVIII
Jahreshefte des archæologischen Institutes in Wien..... XIX
Journal des Savants..... XX
Journal of Egyptian Archæology..... XXI
Journal of Roman Studies..... XXII
Klio, Beiträge zur alten Geschichte..... XXIII
Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome)... XXIV
Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... XXV
Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... XXVI
Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France..... XXVII
Musée belge XXVIII
Neue Jahrbücher für das klassische Altertum..... XXIX
Philologus..... XXX
Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire ancienne..... XXXI
Revue des Études anciennes..... XXXII
Revue des Études grecques..... XXXIII
Revue des Études juives..... XXXIV

Revue historique XXXV
Rheinisches Museum XXXVI
Syria..... XXXVII
Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins..... XXXVIII

ANONYMES, RÉPERTOIRES

Anatolian Studies presented to Sir William Mitchell Ramsay, edited by W. A Buckler and W. M. Calder, Manchester, 1923..... XXXIX
British Museum, A Guide to the Antiquities of Roman Britain, London, 1922 XL
Corpus inscriptionum Latinarum..... XLI
Dictionnaire d'archéologie chrétienne, publ. par Fernand Cabrol et Henri Leclercq, Paris, 1903 et suiv..... XLII
Dictionnaires des antiquités grecques et romaines, sous la direction de Ch. Daremberg, Edm. Saglio, Edm. Pottier et Georges Lafaye, Paris, 1877-1919, 10 vol. XLIII
Inscriptiones Græcæ ad res Romanas pertinentes, Paris, 1901 et suiv. XLIV
Map of Roman Britain, published by the Ordnance Survey, Southampton, 1924 XLV
Mélanges Cagnat, Paris, 1912 XLVI
Pauly's Real-Encyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft, Neue Bearbeitung, herausgegeben von Georg Wissowa, Wilhelm Kroll, Kurt Witte, Stuttgart, 1894 et suiv..... XLVII
Studia Pontica, Bruxelles, 1903-1910, 3 vol. XLVIII

Abbruzzese (Antonio), *L'Impero romano nella storia della civiltà*, Milano, etc., 1921..... XLIX
Albertini (Eugène), *L'Afrique romaine*, Alger, 1922..... L
— *Les Divisions administratives de l'Espagne romaine*, Paris, 1923. LI
Allard (Paul), *Julien l'Apostat*, 3e éd., Paris, 1910, 3 vol..... LII
Asdourian (P.-Pascal), *Die politischen Beziehungen zwischen Armenien und Rom von 190 v. Chr. bis 428 n. Chr.*, Venedig, 1911. LIII
Audollent (Auguste), *Carthage romaine* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 84), Paris, 1904..... LIV
Barbagallo (Corrado), *Le Relazioni politiche di Roma con l'Egitto delle origini al 50 a. C.*, Roma, 1901..... LV
Barthel (Walther), *Zur Geschichte der römischen Städte in Afrika*, Greifswald, 1904..... LVI
Bell (H. Idris), *Jews and Christians in Egypt*, London, 1924.... LVII
Besnier (Maurice), *Géographie ancienne du Maroc* (Archives marocaines), Paris, 1904..... LVIII
— *Lexique de géographie ancienne*, Paris, 1914..... LIX
Beurlier (Émile), *Le Culte impérial depuis Auguste jusqu'à Dioclétien*, Paris, 1891..... LX

BEVAN (J. O.), *The Towns of Roman Britain*, London, 1917..... LXI
BLANCHET (Adrien), *Les Enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907. LXII
— *Les Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900..... LXIII
BLOCH (Gustave), *L'Empire romain. Évolution et décadence*, Paris, 1922..... LXIV
— *La Gaule romaine* (Histoire de France d'Ernest Lavisse, I, 2), Paris, 1901..... LXV
BOISSIER (Gaston), *L'Afrique romaine*, 5e éd., Paris, 1912..... LXVI
BOISSIÈRE (Gustave), *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaine dans le Nord de l'Afrique et particulièrement dans la province de Numidie*, Paris, 1878..... LXVII
BOUCHÉ-LECLERCQ (Auguste), *Histoire des Séleucides*, Paris, 1913-14. LXVIII
BOUCHIER (E. S.), *Sardinia in Ancient Times*, Oxford, 1917..... LXIX
— *Spain under the Roman Empire*, Oxford, 1914..... LXX
— *Syria as a Roman Province*, Oxford, 1916..... LXXI
BRAUN (Franz), *Die Entwicklung der spanischen Provinzialgrenzen in römischer Zeit* (Quellen und Forschungen de Sieglin, XVII. Heft), Berlin, 1909..... LXXII
BRÜNNOW (R. E.) et Alfred von DOMASZEWSKI, *Die Provincia Arabia*, Strassburg, 1904-09, 3 vol. LXXIII
CAGNAT (René), *L'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire sous les Empereurs*, 2e éd., Paris, 1912..... LXXIV
— *Carthage, Timgad, Tébessa et les villes antiques de l'Afrique du Nord*, Paris, 1909..... LXXV
CAGNAT (René), Ernest BABELON et Salomon REINACH, *Atlas archéologique de la Tunisie*, Paris, 1892-1900..... LXXVI
CAGNAT (René) et Victor CHAPOT, *Manuel d'archéologie romaine*, Paris, 1917-20, 2 vol. LXXVII
CARCOPINO (Jérôme), *La Loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1919. LXXVIII
CARETTE (Ernest), *Les Assemblées provinciales de la Gaule romaine*, Paris, 1895 LXXIX
CHABOT (J.-B.), *Choix d'inscriptions de Palmyre*, Paris, 1922..... LXXX
CHAPOT (Victor), *La Frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 99), Paris, 1907..... LXXXI
— *La Province romaine proconsulaire d'Asie* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences historiques et philologiques, 150), Paris, 1904..... LXXXII
CHARLESWORTH (M. P.), *Trade-Routes and Commerce of the Roman Empire*, Cambridge, 1924..... LXXXIII
CODRINGTON (Th.), *Roman Roads in Britain*, 3th ed., London, 1918. LXXXIV
COLIN (Gaston), *Rome et la Grèce de 200 à 146 av. J.-C.* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 94), Paris, 1905... LXXXV
COLLINGWOOD (R. G.), *Roman Britain*, Oxford, 1923..... LXXXVI
CONS (Henri), *La Province romaine de Dalmatie*, Paris, 1882..... LXXXVII
CONYBEARE (E.), *Early Britain. Roman Britain*, 3th ed., London. 1915..... LXXXVIII
CRAMER (Franz), *Deutschland in römischer Zeit* (Sammung Gœschen, 633), Berlin-Leipzig, 1912..... LXXXIX
— *Römisch-germanische Studien*, Breslau, 1914..... XC

CUMONT (Franz), *Comment la Belgique fut romanisée*, 2e éd., Bruxelles, 1919..... XCI
— *Études syriennes*, Paris, 1917..... XCII
DERENBOURG (Joseph), *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine*, Paris, 1867..... XCIII
DE RUGGIERO (Ettore), *Dizionario epigrafico di antichità romane*, Roma, 1895 et suiv. XCIV
DESJARDINS (Ernest), *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris, 1876-93, 4 vol..... XCV
DESSAU (Hermann), *Geschichte der römischen Kaiserzeit*. I. *Bis zum ersten Thronwechsel*, Berlin, 1924..... XCVI
DJEMAL PACHA (sur l'ordre de), *Antike Denkmäler aus Syrien, Palästina und Westarabien*, Berlin, 1918..... XCVII
DRUMANN (W.), *Geschichte Roms in seinen Uebergängen von der republikanischen zur monarchischen Verfassung*, 2. Aufl., hsgg. von P. GRŒBE, Berlin, 1899-1912, 5 vol. parus..... XCVIII
DURUY (Victor), *Histoire des Romains*, nouv. éd., Paris, 1888-1904, 7 vol. XCIX
DUSSAUD (René), *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*, Paris, 1907.. C
FABRICIUS (Ernst), *Die Besitznahme Badens durch die Römer*, Heidelberg, 1905..... CI
FERRERO (Guglielmo), *Grandeur et décadence de Rome*, trad. Urbain MENGIN, Paris, 1904-08, 6 vol..... CII
— *La Ruine de la civilisation antique*, Paris, 1921..... CIII
FILOW (Bogdan), *Die Legionen der Provinz Mœsia von Augustus bis auf Diokletian* (Klio, VI. Beiheft), Leipzig, 1906..... CIV
FOUGÈRES (Gustave), *De Lyciorum communi*, Lut. Paris., 1898.... CV
FRANK (TENNEY), *History of Rome*, London, 1924..... CVI
— *Roman Imperialism*, New-York, 1914..... CVII
FRANZISS (Franz), *Bayern zur Römerzeit*, Regensburg, 1905 CVIII
FUCHS (L.), *Die Juden Ægyptens in ptolemäischer und römischer Zeit*, Wien, 1924 CIX
FUSTEL DE COULANGES (N. D.), *La Gaule romaine*, revue par C. JULLIAN, Paris, 1891..... CX
GARDTHAUSEN (V.), *Augustus und seine Zeit*, Leipzig, 1891-1904, 2 vol..... CXI
GRAHAM (Alexander), *Roman Africa*, London, 1902..... CXII
GRENIER (Albert), *Quatre villes romaines de Rhénanie : Trèves, Mayence, Bonn, Cologne*, Paris, 1925..... CXIII
GSELL (Stéphane), *Atlas archéologique de l'Algérie*, Alger, 1902-11. CXIV
Essai sur le règne de l'empereur Domitien (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 65), Paris, 1894..... CXV
— *Les Monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1901, 2 vol..... CXVI
GUIRAUD (Paul), *Les Assemblées provinciales dans l'Empire romain*, Paris, 1887..... CXVII
HAGEN (J.), *Römerstrassen der Rheinprovinz*, Bonn-Leipzig, 1923. CXVIII
HAHN (Ludwig), *Das Kaisertum* (Das Erbe der Alten, VI), Leipzig, 1913..... CXIX
— *Rom und Romanismus im griechisch-römischen Osten*, Leipzig, 1906..... CXX
HARRER (Gustave Adolphus), *Studies in the History of the Roman*

Province of Syria, Diss. Princeton, 1915..... CXXI
HASEBRŒK (Johannes), *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Septimius Severus*, Heidelberg, 1921..... CXXII
HAVERFIELD (F.), *The Roman Occupation of Britain*. Six Ford Lectures, revised by George MACDONALD, Oxford, 1924..... CXXIII
— *The Romanization of the Roman Britain*, 4th ed., Oxford, 1923. CXXIV
HEITLAND (W. E.), *The Roman Republic*, Cambridge, 1909, 3 vol. CXXV
HENDERSON (Bernard W.), *The Life and Principate of the Emperor Nero*, London, 1903..... CXXVI
— *The Life and Principate of the Emperor Hadrian*, London, 1923. CXXVII
HERTZBERG (Gustav Friedrich), *Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, trad. sous la direction d'A. BOUCHÉ-LECLERCQ, Paris, 1887-90, 3 vol..... CXXVIII
HIRSCHFELD (Otto), *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, 2. Aufl., Berlin, 1905..... CXXIX
— *Kleine Schriften*, Berlin, 1913..... CXXX
HOHLWEIN (Nicolas), *L'Égypte romaine* (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres. Mémoires in-8°, 2e série, t. VIII), Bruxelles, 1912 CXXXI
HOLM (Adolf), *Geschichte Siciliens im Alterthum*, III, Leipzig, 1898. CXXXII
HOLMES (T. RICE), *The Roman Republic and the Founder of the Empire*, Oxford, 1923, 3 vol. CXXXIII
HOMO (Léon), *L'Empire romain*, Paris, 1925..... CXXXIV
— *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien* (270-275) (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 89), Paris, 1904..... CXXXV
— *Expériences africaines d'autrefois et d'aujourd'hui : Maroc, Tripolitaine, Cyrénaïque*, Paris, 1914..... CXXXVI
HUGUES (Gustave d'), *Une Province romaine sous la République. Étude sur le proconsulat de Cicéron en Cilicie*, Paris, 1876..... CXXXVII
HUMANN (Carl) et PUCHSTEIN (Otto), *Reise in Kleinasien und Nordsyrien*, Berlin, 1890 CXXXVIII
JENISON (Elsie SAFFORD), *The History of the Province of Sicily*, Diss. Columbia University, Boston, 1919..... CXXXIX
JOUGUET (Pierre), *La Vie municipale dans l'Égypte romaine* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 104), Paris, 1911..... CXL
JULLIAN (Camille), *De la Gaule à la France. Nos origines historiques*, Paris, 1922 CXLI
— *Histoire de la Gaule*, Paris, 7 vol. parus : I, 5 éd. (1924) ; II, 4e éd. (1921) ; III, 3e éd. (1923) ; IV, 2e éd. (1921) ; V-VI (1920); VII-VIII (1926)..... CXLII
— *Les Transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 37), Paris, 1884..... CXLIII
JUNG (Julius), *Römer und Romanen in den Donauländern*, Innsbruck, 1873 CXLIV
JUSTER (Jean), *Les Juifs dans l'empire romain, leur condition juridique, économique et sociale*, Paris, 1914, 2 vol..... CXLV
KIEPERT (Heinrich), *Formæ orbis antiqui*, Berlin, 1901 et suiv... CXLVI
KŒPP (Friedrich), *Die Römer in Deutschland* (Monographien zur

Weltgeschichte, 22), Leipzig, 1905 CXLVII
KUBITSCHEK (Wilhelm), *Heimatkunde von Nieder-Œsterreich : Die Römerzeit*, Wien, 1924 CXLVIII
LA BERGE (Camille de), *Essai sur le règne de Trajan* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences historiques et philologiques, 32), Paris, 1877 CXLIX
LANCKORONSKY (Ch.), G. NIEMANN et E. PETERSEN, *Les Villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, Paris, 1890, 2 vol. CL
LEHMANN-HAUPT (C. F.), *Armenien einst und jetzt*, Berlin, 1910. CLI
LESQUIER (Jean), *L'Armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien* (Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale, 41), Le Caire, 1918 CLII
LIEBENAM (Willy), *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*, Leipzig, 1900 CLIII
LUMBROSO (Giacomo), *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, 2ª ed., Roma, 1895 CLIV
MACDONALD (George), *The Roman Wall in Scotland*, Glasgow, 1911. CLV
MARQUARDT (Joachim), *L'Organisation de l'Empire romain* (t. VIII-IX du Manuel des Antiquités romaines de Th. MOMMSEN et J. MARQUARDT, trad. par André WEISS et P.-Louis LUCAS), Paris, 1889-92, 2 vol. CLVI
MESNAGE (Le P. J.), *Romanisation de l'Afrique : Tunisie, Algérie, Maroc*, Paris, 1913 CLVII
MEYER (Eduard), *Cæsars Monarchie und das Principat des Pompejus*, 3. Aufl., Stuttgart-Berlin, 1922 CLVIII
MEYER (P. M.), *Das Heerwesen der Ptolemäer und Römer in Ægypten*, Leipzig, 1900. CLIX
MILLER (Konrad), *Itineraria Romana. Römische Reisewege aus der Hand der Tabula Peutingeriana*, Stuttgart, 1916 CLX
MODICA (Marco), *Contributi papirologici alla ricostruzione dell' ordinamento dell' Egitto sotto il dominio greco-romano*, Roma, 1916. CLXI
MOMMSEN (Theodor), *Histoire romaine*, t. I-VIII, trad. par C.-A. ALEXANDRE, Paris, 1863-72 ; t. IX-XI, trad. par R. CAGNAT et J. TOUTAIN, Paris, 1887-89 CLXII
— *Gesammelte Schriften*, Berlin, 1905 et suiv CLXIII
MOURLOT (Félix), *Essai sur l'histoire de l'augustalité dans l'empire romain* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences historiques et philologiques, 108), Paris, 1895 CLXIV
MUCHAR (A.), *Das römische Noricum*, Graz, 1825 CLXV
NISCHER (E.), *Die Römer im Gebiete des ehemaligen Œsterreich-Ungarn*, Wien, 1923 CLXVI
NISSEN (Heinrich), *Italische Landeskunde*. I. *Land und Leute*. II. *Die Städte*, Berlin, 1883-1902, 3 vol CLXVII
OBERZINER (Giovanni), *Le Guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Roma, 1900. CLXVIII
ORMEROD (Henry A.), *The Piracy in the Ancient World*, Liverpool, 1924 CLXIX
OTTO (Walter), *Priester und Tempel im hellenistischen Ægypten*, Leipzig, 1905-1908, 2 vol CLXX
PAIS (Ettore), *Delle guerre puniche a Cesare Augusto*, Roma, 1918. CLXXI
— *Imperialismo romano e politica italiana*, Bologna [1920] CLXXII

PAIS (Ettore), *Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano*, Roma, 1923 CLXXIII
PALLU DE LESSERT (Clément), *Fastes des provinces africaines*, Paris, 1896-1901, 2 vol. CLXXIV
PEAKS (Mary BRADFORD), *The General Civil and Military Administration of Noricum and Rætia* (Extr. des University of Chicago Studies in Classical Philology), Chicago, 1907 CLXXV
PERROT (Georges), Edmond GUILLAUME et Jules DELBET, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, Paris, 1862-72, 2 vol. CLXXVI
PICHLER (F.), *Austria Romana, Geographisches Lexicon* (Quellen und Untersuchungen zur alten Geschichte und Geographie, hsgg. von W. SIEGLIN, Hefte II-IV), Leipzig, 1902-1904 CLXXVII
PLANTA (P. C. von), *Das alte Rätien*, Berlin, 1872 CLXXVIII
PREISIGKE (Friedrich), *Städtisches Beamtenwesen im römischen Ægypten*, Halle, 1903 CLXXIX
RAMSAY (William Mitchell), *The Historical Geography of Asia Minor*, London, 1890 CLXXX
RAWLINSON (George), *The Sixth Great Oriental Monarchy or... Parthia*, London, 1873 CLXXXI
— *The Seventh Great Oriental Monarchy or... Persia*, London, 1876. CLXXXII
REID (J. S.), *The Municipalities of the Roman Empire*, Cambridge, 1913 CLXXXIII
REINACH (Théodore), *Le Gnomon de l'idiologue* (Extr. de la Nouvelle Revue historique du droit), Paris, 1920-1921 CLXXXIV
— *Mithridates Eupator, König von Pontos*, übertr. von A. GŒRTZ, Leipzig, 1895 CLXXXV
REINHARDT (Ludwig), *Helvetien unter den Römern*, Berlin-Wien, 1924 CLXXXVI
RINDFLEISCH (Georg.), *Die Landschaft Hauran in römischer Zeit*, Diss. Marburg, 1898 CLXXXVII
ROGET (R.), *Le Maroc chez les auteurs anciens*, Paris, 1924 CLXXXVIII
ROHDEN (Paul von), *De Palæstina et Arabia Romanis provinciis*, Diss. Berolini, 1885 CLXXXIX
ROSTOWZEW (Michel), *Studien zur Geschichte des römischen Kolonats* (I. Beiheft zum Archiv für Papyrusforschung), Berlin-Leipzig, 1910 CXC
— *The Social and Economic History of the Roman Empire*, Oxford, 1926 ..... CXC *bis*
ROUILLARD (Germaine), *L'Administration civile de l'Égypte byzantine* Paris [1923] CXCI
SACHAU (Eduard), *Reise in Syrien und Mesopotamien*, Leipzig, 1883. CXCII
SAGOT (François), *La Bretagne romaine*, Paris, 1911 CXCIII
SALVADOR (Joseph), *Histoire de la domination romaine en Judée*, Paris, 1847, 2 vol. CXCIV
SCHNEIDERWIRTH (J. Hermann), *Die Parther, oder das neupersische Reich unter den Arsaciden nach griechisch-römischen Quellen*, Heiligenstadt, 1874 CXCV
SCHUBART (Wilhelm), *Ægypten von Alexander dem Grossen bis auf Mohammed*, Berlin, 1922 CXCVI
SCHULTEN (Adolf), *Numantia. Eine topographisch-historische Unter-*

suchung (dans les Abhandlungen der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, philol. hist. Klasse, Neue Folge, VIII, 4), Berlin, 1905 CXCVII

SCHULTEN (Adolf) *Numantia. Die Ergebnisse der Ausgrabungen 1905-1912.* I. *Die Keltiberer und ihre Kriege mit Rom*, München, 1914. CXCVIII

— *Das römische Afrika*, Leipzig, 1899 CXCIX

SCHÜRER (Emil), *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3-4. Aufl., Leipzig, 1901-09, 4 vol. CC

SEECK (Otto), *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, Berlin, 1895-1921, 6 vol. CCI

STÆHELIN (Felix), *Geschichte der kleinasiatischen Galater*, 2. Aufl., Leipzig, 1907 CCII

STEIN (Arthur), *Untersuchungen zur Geschichte und Verwaltung Ægyptens unter römischer Herrschaft*, Stuttgart, 1915 CCIII

STOUT (Selatie Edgar), *The Governors of Mœsia*, Diss. Princeton, 1911 CCIV

TÆUBLER (Eugen), *Imperium Romanum, Studien zur Entwicklungsgeschichte des römischen Reichs*, Leipzig, 1913 et suiv. CCV

TISSOT (Charles), *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (Atlas par Salomon REINACH), Paris, 1884-1888, 2 vol. CCVI

TOCILESCO (Gr.), *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*, Bucarest, 1900. CCVII

TOUTAIN (Jules), *Les Cités romaines de la Tunisie* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 72), Paris, 1895... CCVIII

VAN DE WEERD (H.), *Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube*, Louvain, 1907 CCIX

VASCHIDE (Victoria), *La Conquête romaine de la Dacie* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences historiques et philologiques, 142), Paris, 1903 CCX

VOGT (Joseph), *Römische Politik in Ægypten* (Beihefte zum « Alten Orient »), Leipzig, 1924 CCXI

WAGNER (F.), *Die Römer in Bayern*, München, 1924 CCXII

WALLRAFEN (Wilhelm), *Die Einrichtung und kommunale Entwicklung der römischen Provinz Lusitanien*, Diss. Bonn, 1910..... CCXIII

WALTZING (J. P.), *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident*, Louvain, 1895-1902, 4 vol. CCXIV

WARD (John), *The Roman Era in Britain*, London, 1911 CCXV

— *Romano-British Buildings and Earthworks*, London, 1911..... CCXVI

WEBER (Wilhelm), *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus*, Leipzig, 1907 CCXVII

WILCKEN (Ulrich), *Griechische Ostraka aus Ægypten und Nubien*, Leipzig, 1899, 2 vol CCXVIII

WILCKEN (Ulrich) et Ludwig MITTEIS, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Leipzig, 1912, 4 vol CCXIX

WINDLE (Bertram C. A.), *The Romans in Britain*, London, 1923.. CCXX

XENOPOL (A. D.), *Histoire des Romains dans la Dacie Trajane*, Paris, I, 1896 CCXXI

ZIPPEL (G.), *Die römische Herrschaft in Illyrien bis auf Augustus*, Leipzig, 1877 CCXXII

INDEX

ABBRUZZESE (A.), 57.
ABRAMITCH (M.), 421, 424.
ACHAIE, 200, 206.
ACTIUM, 46, 163, 200, 245.
ADEN, 57.
Administration, 292, 295, 358.
AELIA CAPITOLINA, 257.
Affranchissements, 60.
AFRIQUE, 17, 41, 96-7, 190, 436-67.
Ager, 107, 196.
AGRICOLA, 389.
AGRIGENTE, 149, 157.
AGRIPPA, 49, 183, 261, 357.
Agrippenses, 223.
AIX, 16, 336, 373.
ALAINS, 65.
ALAMANS, 86, 347, 353, 415.
ALARIC, 207, 353.
ALBANAIS, 419.
ALBERTINI (E.), 190, 202, 466.
ALÉSIA, 180.
ALEXANDRE, 26, 43, 71, 218.
ALEXANDRESÉVÈRE, 78.
ALEXANDRIE, 282, 291, 300, 313.
ALFOELDI (A.), 426.
ALLMER, 342.
ALLOBROGES, 14.
ALMGREN, 417.
AMIDA, 277.
AMMIEN MARCELLIN, 395, 407, 451.
AMPURIAS, 191.
ANTIOCHE, 36, 70, 249.
ANTOINE, 43.
ANTONIN, 73, 206, 344, 391, 398, 441.
AOSTE, 50.
Apollon, 367.
APPIEN, 22, 140, 181, 199.
AQUILÉE, 417.
AQUILLIUS, 12, 26, 151.
AQUITAINE, 339, 351, 359.
ARABIE, 57, 69, 97, 246, 260, 280, 292.
ARAMÉENS, 246.
ARAXE, 273.
ARIARATHE, 228.
ARIOBARZANE, 35.
ARISTOBULE, 36, 247.
Aristocratie, 227.
ARISTONICOS, 11.
ARLES, 350, 361, 373, 377.
Armée, 76, 81, 87, 121, 455, 477, 480.
ARMÉNIE, 33, 46, 57, 59, 64-5, 74, 82, 84, 228, 230, 272, 275.
ARNOLD (H.), 414.
ARSINOÉ, 302.
ARTAXATA, 276.
ARTAXIAS, 46, 57.
ARTAXISATA, 276.
ARVERNES, 13.
ASIE, 8, 26, 81, 129, 218.
ATHÈNES, 200, 205, 208-10.
ATKINSON (D.), 398.
ATTALE III, 9.
Attalides, 8.
ATTIQUE, 199.
AUBIN (H.), 384.
Augustales, 124.
AUGUSTAMNIQUE, 288.
AUGUSTE, 17, 47, 101, 108, 124, 143, 200, 202, 280, 338, 353, 360, 437, 451.
AUGUSTE (titre), 82, 367.
Augusteum, 128, 227.
AURÉLIEN, 80, 283, 348, 433.
AUSONE, 363, 369.
AUTUN, 348, 368, 379.
Auxilia, 92, 99, 187.

BABELON (E.), 276.
BABYLONE, 77.
BACHMANN (W.), 264.
BAILEY (C.), 478.
BAIOVARES, 416.
BARBAGALLO (C.), 201.
Barbares, 121, 165, 206.
BASILE (saint), 229.
BATAVES, 343-4.
BAZIN (H.), 373, 375.
BELGES, 39, 397.
BELGIQUE, 339, 351, 359, 370, 381.

BELL (H. I.), 329.
BENZINGER, 261.
BERGER, 144.
BÉRYTE, 250.
BESNIER (M.), 104, 188, 422.
BÉZIERS, 325.
BIEDERMANN (E.), 297.
BITHYNIE, 23, 29, 213, 215, 222.
BITUIT, 14.
BLANCHET (A.), 366, 369.
BLEMMYES, 283.
BLESKMANN (F.), 258.
BLUM (G.), 331.
BLUMENTHAL (F.), 331.
BOISSIÈRE, 436.
BOLONIA, 191.
BONSOR (G.), 188.
BORDEAUX, 351, 378.
BOUCHÉ - LECLERCQ (A.), 38.
BOUCHIER (N. S.), 248.
BOUDICCA, 389.
Boulè, 237.
BOURGES, 351, 379.
BRANDIS, 29, 22, 430.
BRECCIA (E.), 301.
BRETAGNE, 42, 63, 67, 73, 79, 95, 350, 370, 388-411.
Brigandage, 84, 117, 191.
BRIGANTES, 391.
BRUNOT (F.), 386.
BRY (M.), 291.
Burgi, 96.
BURGONDES, 353.
BURY (J.-B.), 396.
BUTLER (H. Crosby), 271.
BYZANCE, 206, 213, 22.

Cadastre, 109.
CAGNAT (R.), 40, 96, 108, 110, 255, 438, 443, 445, 448, 458.
CALDARA (A.), 320.
CALDERINI (A.), 298, 317, 320, 326.
CALIGULA, 63, 02, 254, 341.
CANTARELLI (L.), 146, 294, 439.
CAPELLE, 274.
Capitulum, 1· 0.
CAPPADOCE, 79, 226, 228.
Caput, 111.
CARACALLA, 146, 207, 210, 291, 305, 346, 433.
CARAUSIUS, 393.
CARCOPINO (J.), 171, 441, 443, 461.
CARDINALI (G.), 216.
CARPES, 433.
CARRHÆ, 274.
CARTHAGE, 2, 8, 149, 161, 171, 173, 444, 452.
CARTHAGÈNE, 184, 188.
CARTON (L.), 449.
CARUS, 81.
CASSIUS, 274.
Castellum, 96, 165, 264, 355, 382, 450, 453.
Castramét tion, 95.
CATON, 167, 177, 244.
CELTES, 13, 174, 335, 409-11, 419.
CELTIBÈRES, 178.
Celtique (Langue), 346, 386.
CÉSAR (JULES), 17, 37-44, 109, 199, 337, 388, 453.
CÉSAR (titre), 81-2, 469.
CÉSARÉE, 251, 259.
CHALONS, 416.
CHAPOT (V.), 128, 139, 225-6, 230, 244, 250, 392.
CHATELAIN (L.), 375, 446.
CHAUQUES, 64.
CHEESMAN (G. L.), 92.
CHERSONÈSE, 214.
CHÉRUSQUES, 62.
Chevaliers, 37, 154.
CHOSROÈS II, 70.
Christianisme, 158, 171, 194, 210, 244, 322, 767, 377, 464.
CICÉRON, 20, 38, 152, 155, 162, 167, 231, 244, 249, 236.
CILICIE, 20, 57, 71, 79, 231.
CIMBRES, 15.
Circoncision, 256.
CISALPINE, 49, 139, 146.
Cité, 60, 76, 113, 119, 137, 139, 155, 184, 207, 220, 286, 289, 305, 359, 405, 407, 447, 452, 478-9.
CIVILIS, 343.
Clan, 176, 227.
Classici, 102.
CLAUDE, 63, 202, 280, 357, 388.
CLAUDE II, 80, 348, 433.
CLÉMENT (Saint), 303.
CLÉOPATRE, 45, 216, 245.
CLERC (M.), 41, 373.
CLERMONT-GANNEAU, 56.
Clientèle, 21.
CLUNIA, 191.
COLLINET (P.), 251.
COLLINGE (E.), 405.
COLLINGWOOD (A. G.), 396, 399, 402, 409.
COLUMELLE, 192.
COMMAGÈNE, 35.
Commerce, 32, 169 (Voir **Économique**).
Commune, 127.
Concilia, 131.
CONSTANCE CHLORE, 352.
CONSTANS (L.-A.), 363, 374, 463.
CONSTANTIN, 352.
CONSTANTINE, 446.
Conventus, 126, 170, 185, 241, 358.
Copte (Langue), 333.
CORBULON, 64, 66, 275.
CORDOUE, 191.

CORINTHE, 199, 206.
CORNELIUS GALLUS, 279.
Corporations, 122, 362.
Corrector, 145, 208.
CORSE, 8, 160.
COSTA (G.), 334, 449.
COUISSIN (P.), 90.
CRASSUS, 38, 51, 274.
CRAVEN (L.), 45.
CRÈTE, 37, 198, 216.
CTÉSIPHON, 71, 74, 77.
CUMONT (F.), 215, 266.
CUNTZ, 70.
Curie, 120.
CYPRE, 37, 244.
CYRÉNAIQUE, 21, 227, 334.
CYRÈNE, 216.
CYZIQUE, 30.

DACES, 50, 69, 75, 429.
DALMATES, 53, 418.
DANUBE, 51, 67, 69, 73, 85, 213, 354, 412-35.
DARDANOS, 27.
DARMESTETER (J.), 256.
DAVIS (G. A. T.), 69.
DÉCHELETTE (J.), 365.
DÉCUMATES (Champs), 357, 359, 381.
DELEHAYE (H.), 332.
DELPHES, 200.
Démotique (Langue), 333.
DESSAU (H.), 190, 410.
Dîme, 12, 112.
DIOCLÉTIEN, 98, 111, 213, 224.
DIODORE, 286.
DION CASSIUS, 140, 184, 199, 392, 437.
DION DE PRUSE, 223.
DION CHRYSOSTOME, 249.
DISSARD, 342.
DITTENBERGER, 196.
DOBIAS (J.), 258.
DODD (C. HARALD), 74.
DOLABELLA, 440.
DOMASZEWSKI (A. von), 75, 245.
DOMITIEN, 67, 212.
Donativum, 90.
DREXEL (F.), 357, 384.
DREXLER (H.), 255.
DRUSUS, 50, 64.
DUBOIS (CH.-A.), 147.
Dusarès, 263.
Dux, 79.

Économique, 37, 188, 220, 270, 314, 327, 362, 408, 432, 457, 481.
ECKHARDT (K.), 31.
ÉDESSE, 71.
ÉDIMBOURG, 399.
ÉDUENS, 14, 341, 379.
EGER (O.), 321.
EGGER (R.), 418, 426.
ÉGYPTE, 21, 35, 56, 279-334.
Ekklesia, 236.
ELBE, 55, 60, 62, 75.
Élevage, 189, 271.
Empire, 1, 43, 79, 113, 469-81.
Épistratégies, 284, 294.
ESPAGNE, 8, 41, 48, 79, 173, 350.
ESPÉRANDIEU, 367.
État, 76, 79, 117, 139, 286, 470, 479.
ÉTHIOPIE, 57, 280.
ÉTRURIE, 135.
EUMÈNE, 9, 368.
EUPHRATE, 267, 273.

FABRICIUS, 67, 96, 354, 414.
FALL (R. A. L.), 135.
FERTIG (H.), 174.
FIEBIGER, 101.
FIGUEIREDO (M. de), 189.
FILIA (D.), 171.
FILOW (B.), 434.
FINALY, 431.
Finances, 106, 117, 314, 320, 477.
FITA (C.-F.), 183.
FITZLER (K.), 47, 308.
Flamine, 129, 359.
FLORUS, 9, 12.
FLUSS, 77.
Fœderati, 99.
FONTEIUS, 336.
FONTENAY (H. de), 379.
FORMIGÉ (J.), 339, 375.
Fossatum, 97.
FOUCART (P.), 9, 216.
FOUGÈRES (G.), 205.
FRANCS, 79, 347.
FRANK (TENNEY), 134, 143, 461, 469.
FRANKFURTER (S.), 424.
FRASER (G. M.), 393.
FRÉJUS, 101, 371.
FRISONS, 64.
FRONTON, 72.
FROTHINGHAM (A. L.), 147.
FURIUS CAMILLUS, 439.

GÆBLER (H.), 211.
GAHEIS, 389.
GALATIE, 55, 225.
GALBA, 177, 204, 342.
GALÈRE, 82.
GALLIEN, 79, 98, 155, 268, 348.
GAROFALO, 184.
GAUCKLER (P.), 459.
GAULOIS, 14, 39, 43 63, 66, 79, 85, 136, 227, 335-87, 397.
GELZER, 30, 38, 61.
Gentiles, 99, 451.
Gentilitas, 186.
GERKAN (ARNIM von), 115.
GERMAIN DE MONTAUZAN (C.), 376.
GERMANICUS, 62, 341, 420.
GERMANIE, 52-5, 59,

62, 66, 75, 340-87, 474.
GÉTULES, 439.
GHADAMÈS, 105.
GILDAS, 411.
GIRARD (P.), 239.
GLOTZ (G.), 290, 317.
GŒTZFRIED, 177.
GORDIEN Ier, 441.
GOTHS, 79, 85, 207, 353.
GRACQUES, 12, 137.
GRAILLOT (H.), 450.
GRECS, 27, 104, 113, 118, 122, 149, 158, 173, 195-218, 248, 282, 289, 303, 333.
GRENIER (A.), 384, 477.
GRŒBE, 37.
GSELL (St.), 451, 459.

HAARHOOF (Th.), 368.
HADRIEN, 71-2, 109, 192, 205, 256, 259, 267, 286, 399.
HÆFELI (L.), 251.
HAIRANÈS, 268.
HALKIN (L.), 397.
HAOURAN, 262.
HARMOZICA, 375.
HAUG, 413.
HAVERFIELD (F.), 395, 402-3, 406, 410, 475.
HÉBRARD (E.), 421.
HEKLER (A.), 425.
HÉLIOGABALE, 252.
HÉLIOPOLIS, 251.
Hellénisme, 26, 37, 61, 205-6, 209, 218, 229, 234, 244, 289.
HELVÈTES, 39.
HENDERSON (B. W.), 342.
HERDER, 477.
HERFURTH (C.), 417.
HÉRODE, 250, 253.
HERRMANN (A.), 56, 249.
HERTLEIN (F.), 367.
HESSELMEYER (E.), 66.
HETTNER, 354.
HIÉRON, 149.
HILL (G. F.), 245.
HIRTIUS, 337.
HITTITES, 104.
HOHL, 65.
HOHLWEIN, 296, 311.
HOLL (K.), 243.
HOLLEAUX (M.), 204.
HOLMES (RICE), 31, 39, 42.
HOME (G.), 405.
HOMO, 77, 80, 98, 145, 268, 429.
HONIGMANN, 250, 259, 271.
HONORIAS, 223.
HONORIUS, 361.
Honos, 239.
HOPE (J.), 406.
HUEBNER, 405.
HUELSEN, 160.
HYGIN, 192.
HYRCAN, 36, 247.

Iahveh, 254.
IBÈRES, 174.
IDUMÉENS, 246.
ILLYRIE, 418.
Impérialisme, 1.
Imperium, 79, 144, 293.
Impôt, 109, 142, 320, 476.
INAMA (V.), 413, 415.
INGLIS (H.), 399.
IRÉNÉE (Saint), 386.
ISIDORE de Séville, 193.
Islam, 266, 270.
ITALICA, 137.
ITALIE, 135.
ITURÉENS, 246.
Iugum, 111.

JACOBI, 96.
JÉROME (Saint), 386.
JÉRUSALEM, 36, 247, 255, 259, 281.
JONES (St.), 354.
JORGA (N.), 434.
JOSÈPHE, 286.
JOUGUET (P.), 280.
JOVIEN, 83.
JUBA, 439.
JUDÉE, 55, 66, 109, 257.
JUGURTHA, 17, 437.
JUIFS, 245, 246, 250, 252, 281, 289, 334.
JULIEN, 352.
JULLIAN (C.), 39, 371, 378, 380, 477.
Justice, 144, 211, 313, 358, 398.
JUSTINIEN, 269.
JUVENCUS, 194.

KARO (G.), 216.
KENNEDY (A.), 264.
KIESLING (H. von), 261.
KNOKE (F.), 62.
KŒSTLIN (E.), 67.
Koina, 127, 210-6, 224.
KORNEMANN (E.), 55, 118, 127, 129, 35, 453, 460.
KRAUSS (S.), 259.
KROLL (W.), 2.
KROMAYER (J.), 41, 45, 101, 370.
KUBITSCHEK, 88, 99, 207, 245, 424.
KUEBLER, 119.
KUEHN (E.), 300.

LABORDE (L. de), 264.
LACKEIT, 143.
LACOUR-GAYET (G.), 73.
LAMBERT (F.), 407.
LANG (A.), 61.
LANGE (M.), 425.
LANTIER (R.), 191.
LAODICÉE, 250.
Latifundia, 150, 154.
LATIUM, 120.
LAUM (B.), 243.
LAURENT-VIBERT (R.), 224.
LE BLANT, 374.
LECLERCQ (H.), 194, 374, 465.

LÉCRIVAIN (Ch.), 77, 108, 142.
LEFEBVRE DES NOETTES, 104.
Legio, 88.
LEHMANN-HAUPT (G.-F.), 252.
LENSCHAU, 17.
LE ROUX (L.), 397.
LETHABY (W.), 406.
LEUZE (O.), 161.
LEVI (I.), 236.
LÉVY (M.-A.), 293.
LEWALD (H.), 319.
Libyque (Langue), 465.
LIEBENAM, 87.
LIGURES, 137, 164, 173.
Limes, 67, 70, 96, 354, 397, 402, 413, 443, 451.
LINANT, 264.
Linguistique, 158, 172, 193, 219, 243, 333, 346, 386, 416, 465.
Liturgies, 304, 319.
LOHMEYER (E.), 132.
LONCAO (E.), 154.
LONDRES, 399, 406.
LOT (F.), 396.
LUCIEN, 192.
LUCKHARD (F.), 302.
LUCULLUS, 29, 177.
LUSITANIENS, 177.
LUTÈCE, 352, 380.
LYCIE, 234.
LYON, 338, 340, 345, 350, 360, 376.

MAC BRIDE (J. H.), 76.
MACDONALD (G.), 391.
MACÉDOINE, 195, 200.
MAC ELDERRY, 187, 389.
MACIAS LIÁÑEZ (M.), 191.
MAGIE (D.), 48.
MAGNENCE, 352.
MAOUIYA, 269.
MARBOD, 53.
MARC-AURÈLE, 73, 192, 206, 345, 418, 426, 431.
MARCHETTI (M.), 176.
MARCOMANS, 53, 62, 75, 416.
Mariage, 90.
Marine, 2, 101.
MARIUS, 19, 24-6, 139, 163, 189.
MAROC, 443, 451.
MARSEILLE, 13, 336, 368, 371.
MARTIAL, 192, 375.
MARTIN (V.), 286, 294.
MASPERO (G.), 280.
MASQUERAY (É.), 441.
MASSINISSA, 437.
MAURES, 164, 441.
MÉAUTIS (G.), 298.
MÉDITERRANÉE, 2.
Mer, 2.
Mercure, 366, 369.
MERIDA, 191.
MERLIN (A.), 463.
MÉSIE, 426.
MESNAGE (J.), 466.
MÉSOPOTAMIE, 70, 74, 77, 83, 267.
Métaux, 169, 184, 189, 220.
MÉTELLUS, 18.
Métropole, 284, 298.
MICHON (Ét.), 160.
MILAN, 146.
MINNS (E.), 214.
MISPOULET, 183.
MITHRIDATE, 25, 57, 64, 197, 214, 219, 226, 274.
MITTEIS (L.), 116.
MODONA (A.-N.), 289.
Moines, 121.
MOMMSEN, 5, 15, 54, 149, 155, 184, 187, 192, 239, 257, 272, 305, 412, 417.
MONCEAUX (P.), 465.
Monnaie, 327.
MONTESQUIEU, 478.
MONTI (Santo), 147.
MOORE (CLIFFORD H.), 480.
MOTHERSOLE (J.), 404.
MUENZER, 150.
Munus, 121, 239.
MURRAY (G. W.), 308.
MUSULAMES, 439, 449, 456.

NABATÉENS, 69.
NAMATIANUS, 369.
NANTES, 381.
NARBONNAISE, 15, 143, 336, 345, 359, 370-1.
NÉRON, 65, 202, 280.
NETUSIL (J.), 200.
NICCOLINI (G.), 195.
NICÉE, 223.
NICOMÈDE III, 29.
NICOMÉDIE, 223.
NIESSEN, 357.
NIL. Voir *ÉGYPTE*.
NIMES, 244, 373.
NISIBIS, 70-1, 83, 277.
Nobilitas, 240.
Nomes, 284, 297.
NORIQUE, 416.
NOVEMPOPULANIE; 350.
NUBIENS, 284.
NUMANCE, 8, 10, 179.
NUMIDIE, 17, 437, 445.

OCTAVE, 44, 47, 312.
OCTAVIEN, 258, 279.
ODENATH, 79, 268.
ŒRTEL (F.), 304, 333.
ŒRTNER, 414.
ORANGE, 16, 375.
ORIENT, 471, 479.
ORMEROD (H. A.), 32.
OROSE, 194.
ORTH, 189.
OSTROGOTHS, 422.
OTTO (W.), 55, 253.
OXÉ, 52.

PACHTÈRE (F.-J. de), 380, 445.
Pagus, 453.
PAIS (E.), 154, 473.

PALESTINE, 36, 45, 246, 250, 257.
PALLU DE LESSERT, 455.
PALMYRE, 79-80, 265, 283.
PAMPHYLIE, 12, 234.
PANNONIE, 53, 421, 422.
PAPHLAGONIE, 226.
PARIBENI (R.), 216.
PARIS (P.), 191.
PARTHES, 33-4, 45, 58, 65, 70, 74, 77, 273, 275.
PATSCH (C.), 422, 433.
PARVAN (V.), 428.
PASCHETTO, 147.
PAULIN, 363.
PERDRIZET (P.), 301, 333.
PERGAME, 8, 220, 239.
PERNIER (L.), 216.
PÉROUSE (Guerre de), 141.
PERSE, 79, 83, 104, 228, 276, 474.
PESCENNIUS NIGER, 206, 250.
PETER (H.), 78.
PETRA, 264.
PHÉNICIENS, 149, 173, 246.
PHILIPP, 160.
PHILIPPES, 200.
PHILIPPSON, 421.
PHRAATE, 34, 58.
PHRYGIE, 12, 220.
PICHON (R.), 369.
PICK (K.), 137, 221.
Piraterie, 13, 153, 163, 198.
PIRÉE, 199.
PISIDIE, 12.
PLATNAUER (M.), 77.
PLAUMANN (G.), 331.
Plèbe, 137.
PLINE L'ANCIEN, 22, 143, 185, 262.
PLINE LE JEUNE, 67, 222.
PLUTARQUE, 22, 31.
PŒHLMANN (R. von), 477.
POLAND, 243.
POLI (X.), 160.
POLYBE, 95, 173, 181, 196.
POMPÉE, 29-44, 69, 151, 198, 200, 247, 250, 257, 274.
PONT, 222, 230.
Population, 4, 143, 170, 197, 288, 362.
Portorium, 106.
POSTUME, 79.
Præfectus, 273, 307, 339, 451.
Præses, 293.
PRASCHNIKER, 421.
PREISIGKE (F.), 325.
PRELLER (L.), 214.
PREMERSTEIN (A. von), 54, 74, 118, 241, 433.
PRÉVALITANE, 422.
PROBUS, 80, 350.
Propriété, 318.
PROVENCE, 374, 376.
Provinces, 5, 60, 68, 126, 143, 145.
PRUDENCE, 194.
PTOLÉMAIS, 251.
PTOLÉMÉE, 284.

QUINTILIEN, 192.

RACIOPPI (G.), 137.
RAINAUD, 21.
RAMSAY, 234-5, 311.
RATISBONNE, 414.
RAU (R.), 54.
REINACH (S.), 118, 364.
Religion, 122, 190, 252, 329, 359, 366, 454, 468.
RÉTIE, 412.
RHIN, 52, 62, 64, 67, 79, 347, 384.
RHODOPE, 213.
RICHTER, 419.
RINK (H.), 287.
RITTERLING (E.), 75, 89, 91.
ROBINSON (D. M.), 59.
Romanche (Langue), 416.
ROME, 5, 40, 96, 114-5, 139-40, etc.
ROSENBERG, 313.
ROSTOWZEW (M.), 10, 214, 220, 307, 311, 428, 477.
ROUEN, 381.
ROULAND - MARES - CHAL, 443.
ROXOLANS, 73, 75, 432.
RUGE, 228.
RUPILIUS, 150.

SAALBURG, 96.
SABÉENS, 56.
SABINUS, 344.
Sacerdos, 129, 359.
SAINTES, 379.
SALASSES, 49.
SALONE, 420.
SALYENS, 13.
SAMNITES, 137.
SARACÈNES, 269.
SARMATES, 432.
SARMIZEGETUSA, 69, 431.
SARDAIGNE, 8, 160.
SARWEY (von), 354.
SAXONS, 396.
SAYCE (H.), 219.
SCHEFFEL (P. H.), 415.
SCHLATTER (A.), 252.
SCHMID (W.), 137.
SCHŒNFELD, 79.
Scholæ, 99.
SCHULTEN (Ad.), 173, 176, 181, 191, 460.
SCHULZ (B.), 251.
SCHUR (W.), 65.
SCIPION ÉMILIEN, 179.
SEECK, 47, 110.
SÉLEUCIE, 71, 74, 77.
Sénat, 11, 13, 21, 37, 63, 68, 245.
SÉNÈQUE, 166, 192.
SENS, 380.

SEPTIME - SÉVÈRE, 77, 83, 93, 265, 305, 345.
SERBIE, 419, 428.
SERTORIUS, 181, 337.
SÉTIF, 445, 447, 450.
SEURE (G.), 212, 427.
SICILE, 8, 143, 148.
SIDOINE APOLLINAIRE, 373.
SIHLER (E. G.), 37.
Silphium, 21.
SIMON BAR-KOKHEBA, 256.
SIMONSEN (D.), 267.
SIMPSON (F. G.), 401.
SŒLCH (J.), 223.
SOLARI (A.), 187.
SPARTE, 200.
STÆHLIN (F.), 211.
STAHL, 182.
STEIN (A.), 64, 212, 281.
STERN (E. von), 214.
STEUERNAGEL (C.), 262.
STEYERT (A.), 376.
Stipendium, 100, 155, 357.
STRABON, 148, 154, 173, 199, 219, 234, 262, 293, 301, 276.
STRASBOURG, 352, 357.
SUÉTONE, 38, 202.
SUÈVES, 39, 353.
SUEZ, 56.
SUISSE, 381.
SUSE, 50.
SYLLA, 25-9, 139, 151, 163, 199, 220.
SYMMAQUE, 368.
SYRACUSE, 149.
SYRIE, 30, 35, 45, 246, 252, 257-60, 265-72.
SYRTES, 439.

TABARCA, 436.
TACITE, 67, 166, 437.
TÆUBLER, E.), 39, 65.
TAIT (J. G.), 297.
TANGER, 446.
TARRAGONE, 184, 192.
Tectosages, 225.
TEUTONS, 15.
THÉBAIDE, 288, 303.
THÈBES, 307.
THÉDENAT, 143.
THÉODOSE Ier, 192, 249, 350.
THESSALONIQUE, 201.
THOMSON (P.), 262.
THORIGNY, 130, 361.
THRACE, 212, 427.
TIBÈRE, 50, 53, 61, 228, 420, 440.
TIGRANE, 30-3, 57-8, 274.
TIGRE, 277, 473.
TIMGAD, 450.
TINGITANE, 443, 451.
TITE-LIVE, 20.
TKAC, 338.
TOD (H. N.), 195.
Tolistoboii, 225.
TOULOUSE, 336, 375.
TOUTAIN (J.), 124, 141, 213, 330, 384, 440.
TRAJAN, 68, 205, 344, 376, 425, 431.
TRANSALPINE, 15.
TRÈVES, 350, 377, 384.
TRÉVIRES, 341.
Tribut, 12, 21, 89, 106, 142.
TRIPOLITAINE, 443.
Trocmi, 225.
TROGLODYTES, 292, 308.
TUNISIE, 442.

ULPIEN, 265.
Université, 368, 371.
UTICA, 436.

VALENS, 83.
VALENTINIEN, 353.
Vallum, 399.
VAN DE WEERD, 418.
VAN GRONINGEN (B. A.), 299.
VANDALES, 168, 194, 442, 466.
VARUS, 473.
Vectigalia, 106.
VEITH, 51.
VELLÉDA, 343.
Vendetta, 171.
Vénus, 156.
VERCEIL, 16.
VERRÈS, 152, 336.
VESPASIEN, 66, 165, 193, 205, 229, 235.
VIENNE, 375.
VIENNE (Autriche), 424.
Villes, 250-1, 286, 295, 370 sq., 405 sq., 414, 424, 445 sq., 463.
VINDÉLICES, 413.
VIRIATHE, 8, 177.
VIRGILE, 478.
VOGUÉ (M. de), 263.
Voies, 103, 157, 165, 187.
VONONÈS, 59.
VOPISCUS, 434.
VULITCH, 425, 433.

WABALLATH, 80, 268.
WARD, 408.
WATZINGER (C.), 261, 264.
WEST (L. C.), 314, 323.
WESTERMANN (W. L.), 317.
WEYNAND, 66-7.
WHEELER (R. E. M.), 392.
WIEGAND (Th.), 264.
WILCKEN (U.), 222, 289, 293, 322.
WINNEFELD (H.), 251.
WISIGOTHS, 353.
WULZINGER (K.), 261.

ZEBELEV (S.), 200.
ZEILLER (J.), 421.
ZÉNOBIE, 80, 268, 283.
ZÉNODOTE, 369.
ZEUGITANE, 446.
ZEUS, 208.
ZIEGLER, 148.
ZOSIME, 396.
ZUCKER (F.), 323.
ZWICKER, 480.

TABLE DES CARTES

Carte I. — La Sicile romaine..... 151
— II. — Corse et Sardaigne..... 161
— III. — L'Espagne romaine..... 175
— IV. — Macédoine, Achaïe, Crète..... 203
— V. — Asie Mineure, Syrie-Palestine, frontière d'Orient..... 232 233
— VI. — L'Égypte romaine..... 285
— VII. — Les Gaules..... 372
— VIII. — La Bretagne..... 394
— IX. — Les régions danubiennes..... 423
— X. — Les provinces d'Afrique..... 438
— XI. — L'Afrique Proconsulaire et la Numidie..... 448

Carte hors texte. — L'Empire romain au terme des grandes conquêtes (milieu du IIe siècle après J.-C.).

TABLE DES PLANCHES

Planches I et II. — Empereurs romains (types monétaires).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE
L'expansion romaine et ses vicissitudes.

CHAPITRE PREMIER. — Avant les guerres civiles (146-96 av. J.-C.). 7

CHAPITRE II. — Les dictatures militaires (96-31)..... 24

CHAPITRE III. — Auguste (31 avant-14 après J.-C.)..... 47

CHAPITRE IV. — La fin des conquêtes. De Tibère à Trajan (14-117)..... 61

CHAPITRE V. — Consolidation et défensive..... 72

DEUXIÈME PARTIE
Les rouages gouvernementaux dans l'ensemble des provinces.

CHAPITRE PREMIER. — Les moyens de défense..... 87

1. L'armée, 87. — 2. La marine, 101. — 3. Les voies, 103.

CHAPITRE II. — Les finances..... 106

CHAPITRE III. — Le cadre municipal..... 113

CHAPITRE IV. — Le cadre provincial..... 126

TROISIÈME PARTIE
La vie régionale.

CHAPITRE PREMIER. — L'Italie..... 135

CHAPITRE II. — La Sicile..... 148

CHAPITRE III. — Corse et Sardaigne..... 160

CHAPITRE IV. — L'Espagne. 173

1. Le pays et les habitants, 173. — 2. La lutte pour l'indépendance, 176. — 3. Le gouvernement, 183. — 4. La vie économique, 188. — 5. Les villes, 190. — 6. Romanisation de l'Espagne, 192.

CHAPITRE V. — La Grèce d'Europe..... 195

1. Situation générale, 195. — 2. Le rôle des empereurs, 201. — 3. La vie locale, 207. — 4. Les régions excentriques, 212.

CHAPITRE VI. — L'Asie Mineure..... 218

1. L'Asie Proconsulaire, 220. — 2. La Bithynie et le Pont, 222. — 3. La Galatie, 225. — 4. La Cappadoce, 228. — 5. La zône méridionale, 230. — 6. Les institutions municipales, 236. — 7. Cypre, 244.

CHAPITRE VII. — La Syrie-Palestine et la frontière d'Orient..... 246

1. Les Grecs de Syrie-Palestine, 248. — 2. Les Juifs, 252. — 3. L'administration romaine, 257. — 4. L'Arabie, 260. — 5. Deuxième période de l'histoire de Syrie, 265. — 6. La vie économique, 270. — 7. Arménie et Mésopotamie. La frontière de l'Euphrate, 272.

CHAPITRE VIII. — L'Égypte..... 279

1. Aperçu historique, 279. — 2. Géographie administrative, 284. — 3. Les divers éléments de la population, 288. — 4. Les fonctionnaires romains, 292. — 5. Les administrations locales et la vie urbaine, 295. — 6. Les mesures de sécurité, 306. — 7. La justice, 313. — 8. Les ressources économiques, 314. — 9. Le régime foncier, 316. — 10. Les impôts et les services financiers. 320. — 11. La crise économique (IIIe-Ve siècles), 327. — 12. Les cultes, 329.

CHAPITRE IX. — Les Gaules et la frontière de Germanie..... 335

1. Aperçu historique, 335. — 2. Le gouvernement de Rome, 338. — 3. La vie politique locale, 359. — 4. La vie sociale et économique, 362. — 5. Les idées et les œuvres, 366. — 6. Les régions de la Gaule, 370. — 7. L'œuvre de Rome, 385.

CHAPITRE X. — La Bretagne..... 388

1. Historique, 388. — 2. L'occupation, 397. — 3. La vie locale, 405. — 4. La romanisation, 409.

CHAPITRE XI. — Les régions danubiennes..... 412

1. La Rétie, 412. — 2. Le Norique, 416. — 3. L'Illyrie-Dalmatie, 418. — 4. La Pannonie, 422. — 5. La Mésie, 426. — 6. La Dacie, 429.

CHAPITRE XII. — Les provinces latines d'Afrique..... 436

1. Étendue de la domination romaine; les guerres locales, 436. — 2. Les provinces d'Afrique. 444. — 3. La vie locale, 447. — 4. L'ar-

mée, 455. — 5. La vie économique, 457. — 6. Les monuments romains, 462. — 7. La romanisation, 463.

CONCLUSION 469

BIBLIOGRAPHIE 485

INDEX 493

TABLE DES CARTES ET DES PLANCHES 500

L'Empire romain au terme des grande

ıilieu du IIe siècle après J.-C.).

I
Claude Ier

II
Néron

III
Vespasien

IV
Trajan

V
Hadrien

VI
Marc-Aurèle

VII
Septime
Sévère

X
Aurélien

VIII
Gallien

XI
Probus

IX
Claude II

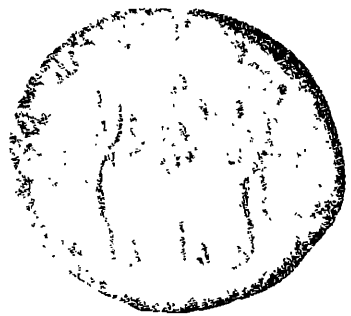

XII
Dioclétien